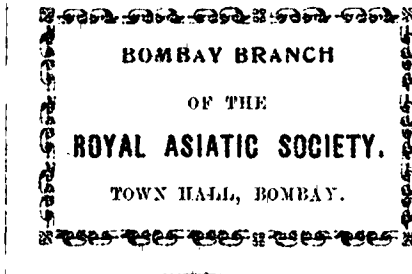
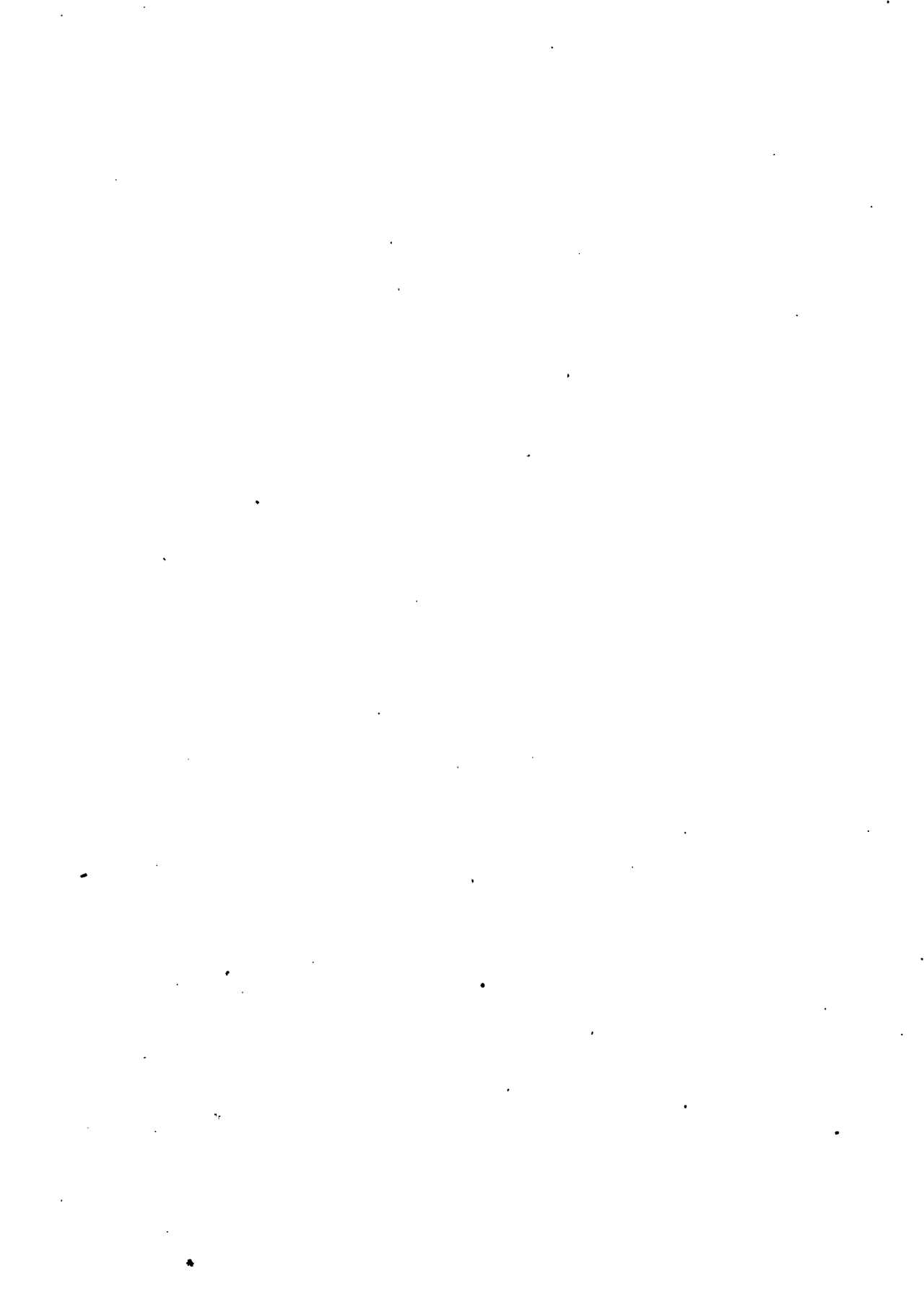




00048441







Great Eastern
Translation Fund
LONDON.
INSTITUTED 1828.

UNDER THE PATRONAGE OF HER MOST GRACIOUS MAJESTY
QUEEN VICTORIA.



THIS COPY

WAS PRINTED FOR

THE BOMBAY BRANCH
ROYAL ASIATIC SOCIETY.



HISTOIRE

DES

SULTANS MAMLOUKS.

HISTOIRE
DES
SULTANS : MAMLOUKS,
DE L'ÉGYPTE,

ÉCRITE EN ARABE

PAR TAKI-EDDIN-AHMED-MAKRIZI,

TRADUITE EN FRANÇAIS,

ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, GÉOGRAPHIQUES,

PAR M. QUATREMÈRE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
ET DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'UPSAL.

1844
11

TOME SECOND.

PREMIÈRE PARTIE.

Ex 2 11



PARIS,

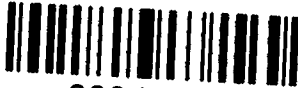
PRINTED FOR THE ORIENTAL TRANSLATION FUND
OF GREAT BRITAIN AND IRELAND :

M DCCC XLII.

ORI

F6 962

Tax/HIS
48441



00048441

AVERTISSEMENT.

La première partie du second volume de l'*Histoire des Mamlouks* contient, ainsi que je l'ai annoncé, les règnes de Melik-Mansour-Kelaoun et de son fils Melik-Aschraf. J'ai réservé pour les livraisons suivantes le règne si long et si important de Melik-Nâser-Mohammed. L'appendice que j'ai joint à cette partie de l'histoire, est, sans doute, d'une assez grande étendue; et, toutefois, il est loin de contenir tous les renseignements que je me proposais d'y réunir. Je dois faire ici cette déclaration; car le lecteur sera peut-être étonné de trouver, dans le corps de l'ouvrage des renvois à des détails que l'appendice n'offre pas. Mais, ayant désiré publier le texte et la traduction de plusieurs pièces diplomatiques, elles ont pris plus d'étendue que je ne le soupçonnais; et, à mon grand regret, je me suis vu forcé d'ajourner aux livraisons suivantes des détails qui auraient trop grossi le volume, et retardé sa publication.

MM. les membres du comité des traductions orientales, au zèle noble et éclairé desquels ce livre doit sa publication, ayant trouvé bon que j'en trepasse la traduction de la *Description de l'Égypte* de Makrizi, je crois devoir faire marcher de front deux ouvrages qui se complètent l'un par l'autre. En conséquence, je me propose de publier, successivement, un demi-volume de l'histoire des Mamlouks et un de la *Description de l'Égypte*. De cette manière, et sans augmenter les frais, les deux livres se continueront simultanément, tant que le ciel me prêtera les forces nécessaires pour suffire à ce travail long et important.

Je ne finirai point cet avertissement, sans payer un faible tribut de

reconnaissance à M. Sédillot, qui a bien voulu se charger d'une tâche laborieuse, en rendant compte de mon ouvrage, dans le *Journal asiatique*. Les deux articles étendus qu'il a consacrés à ce travail, et qui se recommandent par une extrême bienveillance, ont en outre un mérite bien réel et bien rare, celui de présenter une analyse exacte, consciencieuse du livre, d'en faire parfaitement connaître le contenu. Il ne m'est pas permis de m'étendre davantage sur cet article, et je me contenterai de dire à M. Sédillot ce que Louis XIV disait à Boileau : « Je vous louerais davantage, si vous m'eussiez moins loué. »

Le *Journal des savants* n'a point rendu compte de mon ouvrage. Il s'est borné à reproduire, il y a quelques mois, une courte annonce, qui indique seulement l'existence du livre. Je n'aurais point songé à relever ce fait, si le petit nombre de lignes consacrées à l'histoire des Mamlouks ne renfermait une inexactitude qui serait de nature à induire en erreur les bibliographes. Le journal assure que les deux parties dont se compose mon premier volume ont paru dans l'année 1841. Or, on sait qu'aucune portion de mon livre n'a vu le jour cette année-là : mais la première partie a été publiée au commencement de 1837, et la seconde, dans les premiers jours de 1840.

HISTOIRE
DES
SULTANS MAMLOUKS,
PAR MAKRIZI.

TROISIÈME PARTIE.

RÈGNE

DU SULTAN MELIK-MANSOUR-SEÏF-EDDIN-KELAOUN-
ELFI-SÂLEHI-NEDJMI-ALAI.

Kelaoun (1) était de la nation du Kapdjak, et appartenait à une tribu nommée Burdj-ogly برج اغلى. Transporté en Égypte, tandis qu'il était encore en bas âge, il fut acheté pour une somme de mille pièces d'or, par l'émir Ala-eddin-Ak-sonkor *assâki* (l'échanson) Adeli, l'un des mamlouks de Melik-Adel-Abou-Bekr, fils d'Aioub. Cette circonstance lui fit donner le surnom d'*Elfi* الالفى. Après la mort de son maître, l'émir Ala-eddin (2), il passa,

(1) J'ai dit plus haut que, suivant le témoignage d'un géographe persan, le mot *Kelaoun*, en langue mongole, désignait un canard.

(2) Au rapport de Nowâiri (m. d'Asselin, f. 105 v^o), d'Abou'lféda (*Annales moslemici*, t. IV, p. 492), la mort de l'émir Ala-eddin arriva le vendredi, vingt-huitième jour du mois de Redjeb, l'an 645.

l'an 647, au service de Melik-Sâleh-Nedjm-eddin-Aïoub, avec plusieurs autres mamlouks, que l'on désigna par le nom d'*Alaïs* العلائية. Melik-Sâleh incorpora 396 Kelaoun parmi les Mamlouks *bahris*, au nombre desquels il resta jusqu'à la mort de ce prince, et l'élévation de Schedjer-addorr, qui succéda à Melik-Touranschah, fils de Sâleh. Lorsque Moëzz-Aïbek, promu à la dignité de sultan de l'Égypte, eut fait égorger Fâres-Aktaï, Kelaoun sortit de l'Égypte, avec ceux des Mamlouks bahris qui s'éloignèrent de cette contrée. Après diverses aventures, il fut nommé Atabek des armées de l'Égypte, sous le règne de Melik-Adel-Selamesch, fils de Dâher, le septième jour du mois de Rebi second. Son nom, dans les *menber* (chaires), était associé à celui d'Adel, et il exerçait toute l'autorité d'un souverain. Au bout de trois mois, tout le monde tomba d'accord de déposer Adel, et d'élever Kelaoun au rang de sultan. Il s'assit sur le trône, le dimanche, vingt-septième jour du mois de Redjeb. Les émirs et les divers fonctionnaires de l'État vinrent lui prêter serment de fidélité, et il prit le titre de *Melik-Mansour* الملك المنصور. Il ordonna d'écrire, en tête des diplômes, patentes et lettres, le surnom *Sâlehi*. Ce mot fut tracé sur tous les actes émanés du sultan, en très-petits caractères, à la droite et au-dessous de la formule *بسم الله* (au nom de Dieu). Des courriers de la poste, expédiés dans les diverses provinces, y portèrent la nouvelle de l'avènement du prince; et une formule de serment fut envoyée à Damas et ailleurs. Le Caire, Misr (Fostat), leurs environs, et le château de la Montagne, furent décorés, en signe de réjouissance; et l'on fit la *khotbah* dans toute l'Égypte, en l'honneur du nouveau souverain.

Le premier acte de ce règne fut l'abolition de l'impôt appelé *zekat-addavlebah* زكاة الدولة (3), qui était très-onéreux pour la population, et de la

(3) Nowaïri emploie la même expression, mais sans donner, sur l'impôt dont il s'agit, le moindre mot d'explication. On lit dans l'ouvrage intitulé *Diwan-alinscha* (m. ar. 1573, f. 69 r°) : *أبطل زكاة الدولة وهي مال كان يؤخذ من اصحاب الاموال ولو عدم المال وان مات عن فقر اخذ ذلك من ورثته* « Il abolit l'impôt appelé *zekat-addavlebah*. C'était un droit qu'on levait sur tous ceux « qui étaient censés posséder quelque bien, même lorsqu'ils n'avaient rien du tout. Si un individu mourait dans la pauvreté, on exigeait la somme de ses héritiers. » Ces renseignements, comme il est facile de voir, ne sont guère propres à expliquer la nature de cet impôt, et les raisons qui lui avaient fait donner le nom qu'il portait. Je vais essayer de suppléer au silence des écrivains orien-

contribution des chrétiens مقرر النصارى, qui avait été établie depuis dix-huit ans. Les prix des denrées baissèrent d'une manière sensible.

Les nouvelles expédiées par la poste, et que portaient Ladjin-Saghir (le

taux. Le mot دولبة vient du verbe دَوَّلَبَ, que l'on chercherait inutilement dans nos dictionnaires, et qui, lui-même, dérive du terme دَوْلَاب. Ce dernier mot signifie : 1^o une roue. On lit dans le Dictionnaire bibliographique de Hadji-Khalfâ (tom. II, p. 70, ed. Fluegel) : *بنكلمات دوربة معمولة بالدواليب* « Des horloges, à la marche circulaire, composées de roues. » Un vers cité par Imad-eddin-Isfahâni, dans son *Anthologie arabe*, intitulée *Kharidah* (man. ar. 1374, fol. 175 r^o), offre ces mots :

وطابقها الدولاب في حسن زمرة مطابقة الشكل الملائم للشكل

« La roue s'accorde avec elle, par l'harmonie du son qu'elle fait entendre, comme une figure bien proportionnée s'accorde avec une autre figure. » 2^o Une évolution militaire, qui se faisait en suivant une marche circulaire. On lit dans un *Traité de l'art militaire*, qui appartient à la Bibliothèque du Roi : *بند الدولاب ... ضرب دولاب اليمين ودولاب شمال*. 3^o Une roue qui sert à élever l'eau pour l'irrigation des terres. Ce genre de machine, avec le terrain sur lequel elle s'appuie, occupait, quelquefois, un espace assez grand. Nous lisons dans l'histoire de Fakhr-eddin-Râzi (man. ar. 895, fol. 58 r^o) : *كنّا نهمشي في دولاب بستان البقل* « Nous marchions dans le *doulab* du jardin potager. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djelal-eddin-Ebn-Abi'ssorour (man. 784, fol. 32 v^o), on lit : *جلس في الدولاب القصر الذي في الدولاب* « Il s'assit dans le palais situé dans le *doulab*. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (tom. III, fol. 32 r^o) : *المخبات بالدواليب والخزانات* « Les objets cachés dans les *doulab* et les trésors. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmaâsen (man. 666, fol. 63 v^o) : *شدّ الدواليب الخاص* « L'inspection des roues hydrauliques, qui appartenaient au prince. » 4^o Un rouet, ou un dévidoir. 5^o Une machine circulaire employée pour fabriquer le sucre. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* de Makrizi (*Solouk*, tom. I, man. 672, pag. 910) : *دواليب القند* « Les roues servant à la fabrication du sucre candi. » De là, s'est formé l'adjectif دولابيّ, désignant ce qui a un mouvement de rotation. On lit dans un *Traité de Cosmographie arabe* (m. 581, f. 4 r^o) : *يدور دوراناً تدور دولابية الحركة* « Il tourne par un mouvement circulaire. » Plus loin (fol. 11 r^o) : *« Elle tourne par un mouvement de rotation. »* Dans l'*Adjaïb-almakhloukat* de Kazwini (de mon manuscrit, fol. 18 r^o) : *« ما يتحرك دولابيّة »* « Ce qui se meut circulairement. » Le verbe دَوَّلَبَ signifie : *faire tourner circulairement*. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* de Bedr-eddin-Aïntabi (man. arab. 684, fol. 181 r^o) : *« دولب طاحونا »* « Il fit tourner un moulin. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbeh (man. arab. 687, f. 190 v^o) : *« له انوال حرير وكان يدولبها على يده »* « Il possédait plusieurs métiers servant pour la soie; et il les mettait en mouvement de sa propre main. » Dans un passage de l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (tom. I, man. 656, fol. 120 v^o), on lit : *« زين الدين الموازيني مدولب دار الضرب »* « Zeïn-eddin-Mawâzini, *moudavlib* de l'hôtel des monnaies. » Le mot مدولب désigne : *celui qui avait la fonction de mettre en jeu le balancier et les autres machines employées pour la fabrication des monnaies*. Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmaâsen (tom. V, fol. 78 v^o) : *« عانا دولبة »* « Il s'occupa du dévidage de la soie. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. arabe 798, fol. 392 r^o) : *« دولب مطبخ سكر »* « Il garnit de machines un établissement destiné

petit), et l'émir Rokn-eddin-Beïbars-Djalik, arrivèrent à Damas, le 28 du mois, deux jours et sept heures après avoir quitté le château de la Montagne; jamais on n'avait eu d'exemple d'une pareille célérité. Les troupes de Damas prêtèrent serment de fidélité à Melik-Mansour. La *khotbah* fut faite, en son nom, le vendredi, second jour de Schaban; et la ville fut décorée durant sept jours.

Le sultan fit mettre en liberté l'émir Izz-eddin-Aïbek-Afrem-Sâlehi, et lui conféra le rang de *naïb-assaltanah* de l'Égypte. Il maintint dans les fonctions du vizirat le *sdheb* Borhan-eddin-Sindjari, et s'imposa la loi de venir siéger dans la *maison de la justice* دار العدل deux jours chaque semaine, le lundi et le jeudi. Le samedi, troisième jour du mois de Schaban, le prince monta à cheval, entouré des attributs de l'autorité, et de toute la pompe qui accompagne un souverain. Il traversa la ville du Caire, qui était décorée dans toute son étendue. Ce fut pour la population un jour de fête, attendu que c'était le premier où le prince se montrait en public. Il adressa à l'émir Schems-eddin-Sonkor-aschkar, une lettre écrite de la main du kadi Imad-eddin-Ismaïl-ben-Tadj-eddin-ben-Saïd (4), dans laquelle il rendait compte de sa mar-

« à la cuisson du sucre. » Dans l'*Histoire d'Égypte* du même écrivain (*Solouk*, tom. II, man. 673, fol. 358 r^o) ختم على مطابخ السكر والزمن يدولب من يدولب طبخ السكر الا يتعرض احد منهم لعمله ومنتعت باعة السكر وباعة الحلوى من شرا السكر الا من سكر السلطان وعمل لذلك ديوانا واقيم له جماعة ليدولبوا السكر فامتنع كل احد من بيع السكر الا للسلطان ومن شراه الا « من سكر السلطان فضاق الناس زراعا (ذراعا) بذلك وتضرر به جماعة عديدة « sur les fabriques de sucre. On obligea tous ceux qui s'occupaient de la manipulation et de la « cuisson du sucre à ne plus en fabriquer. On défendit aux marchands de sucre et de *halwat* (su- « creries) d'acheter d'autre sucre que celui du sultan. On établit, pour cet objet, un bureau « particulier auquel on attacha des hommes chargés de la manipulation du sucre. Personne n'eut la « liberté de vendre son sucre, excepté au sultan, et d'acheter d'autre sucre que celui du prince. « Cette mesure réduisit à la détresse, et lésa gravement quantité d'individus. » Plus loin (fol. 390 v^o): اول ما بدا من ذلك تحكير السكر فلا يدولب زراعة القصب واعتصاره وعمل القند سكرًا ثم : « On commença par accaparer le sucre. On arrêta que le sultan seul aurait « le privilège d'employer des machines pour l'arrosement des cannes, pour les presser, convertir le « *kand* en sucre, et vendre cette denrée. » D'après les détails que je viens de réunir, je crois pou- « voir conclure que l'expression زكاة الدولة désignait « un impôt qu'on levait sur tous ceux qui, « soit pour l'irrigation des terres, soit pour le dévidage de la soie, soit pour la fabrication du sucre « et autres objets, employaient les machines circulaires appelées دولاب.

(4) Nowaïri (fol. 105 v^o) donne à ce kadi le nom de Tadj-eddin-ben-Alathir.

che solennelle ; et il se servit, en lui parlant, de l'expression *le Mamlouk* (5). Il remit à Taki-eddin-Toubah, de la ville de Tekrit, les sommes dont il était resté redevable envers le fisc, et le nomma inspecteur du trésor de Damas.

(5) Le texte porte *مخاطبة بالمملوك*, ce qui semblerait indiquer que le sultan, dans sa lettre, désignait Sonkor-aschkar par le nom de *mamlouk* ; mais, ainsi que l'atteste formellement Nowaïri, ce fut Kelaoun qui se désigna lui-même par ce titre. J'ai déjà eu occasion de signaler cet usage que l'on trouve constamment chez les souverains mamlouks. Lorsqu'un d'entre eux écrivait aux grands officiers de l'empire, il ne prenait pas le titre de *sultan*, mais se contentait du nom modeste de *mamlouk*. On sent bien que, dans cette circonstance, le prince, ayant à cœur de ne point blesser la fierté ombrageuse de ces hommes qui avaient été ses égaux, et qui auraient pu être ses rivaux, aimait mieux, du moins en apparence, ne pas leur faire trop sentir sa supériorité, et se représenter moins comme leur maître que comme le premier entre ses égaux. Aux exemples que j'ai cités, on peut ajouter ce que dit Abou'lféda (*Annal.* t. V, p. 72, 74, 78). Au rapport d'Abou'mahâsen (m. 663, fol. 70 v^o, 71 r^o), Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun, durant son séjour à Karak, écrivant à Melik-Modaffar-Bibars, lui dit *المملوك محمد ابن قلاوون يقبل اليد العالية المولوية* : « *Le mamlouk Mohammed-ebn-Kelaoun baise la main auguste de son seigneur.* » Suivant le même historien (fol. 137 v^o), le sultan Melik-Nâser-Ahmed, lorsqu'il apostillait une dépêche, écrivait entre les lignes : *المملوك أحمد بن محمد* : « *Le mamlouk Ahmed-ben-Mohammed.* »

Nowaïri rapporte, d'une manière plus étendue, le contenu de la lettre du sultan. Après quelques formules de compliments et de souhaits, le prince s'exprimait en ces termes : « Votre science au-
 « guste est déjà informée que les habitants du royaume se sont soumis unanimement au *mamlouk*,
 « et qu'il a pris paisiblement possession de la souveraineté. Le samedi, troisième jour du mois
 « béni de Schaban, le *mamlouk* s'est mis en marche, avec l'appareil et la pompe de l'autorité su-
 « prême. Tous les personnages éminents, les émirs, les généraux, les *mafrédi*, et tous les soldats
 « de nos armées victorieuses nous offrirent tous les témoignages de respect, d'affection, et d'une
 « soumission sincère, qui annoncent la marche bien réglée des affaires, et donnent le présage d'une
 « prospérité certaine. Lorsque nous eûmes terminé notre marche, et accompli, à l'égard de nos
 « amis, les promesses bienfaisantes dont ils avaient droit d'attendre l'effet, nous retournâmes au
 « château de la Montagne. Autour de nous, toutes les mains sont élevées, pour adresser à Dieu, en
 « notre faveur, des souhaits de bonheur. Tous les cœurs se réunissent pour chérir notre règne.
 « Toutes les espérances se flattent de voir l'équité régner sans interruption. Tous les yeux sont
 « fixés, pour épier les premières lueurs de la protection divine. Dès ce moment, nous ne cessons
 « de nous préparer à la guerre sainte, et nous prenons toutes les mesures qui, s'il plaît à Dieu,
 « nous garantissent l'assurance de reconquérir les provinces que possède encore l'ennemi. Il ne nous
 « reste plus qu'à tourner la bride de nos chevaux, à tenir nos lances en arrêt, et à mettre au jour
 « les desseins secrets qui couvent dans le fond des cœurs. Nous t'invitons à faire décorer la ville de
 « Damas, et proclamer, dans les lieux soumis à ton administration, les nouvelles de notre avène-
 « ment au trône, afin qu'elles parviennent toutes à la fois aux oreilles de ceux qui ont des habita-
 « tions fixes et des nomades. Puisse le Dieu très-haut faire prospérer le règne du prince, et cou-
 « ronner les efforts qu'il n'a cessé, en toute circonstance, de diriger vers un but louable et utile. »

Le vendredi, on commença le jeûne du Ramadan, malgré une vive opposition, et au milieu d'une incertitude extraordinaire. Le troisième jour du mois, l'émir Djemal-eddin-Akesch-Scherifi fut nommé *émir-djandar*, et *naïb-assaltanah* (gouverneur) des villes de Salt et de Balkâ. Le huitième jour du même mois, on mit en liberté Fatah-eddin-Abd-Allah-ben-Kaïser, père du vizir de Damas, après qu'il eut souffert une captivité de plus de trente jours, dans le château de la Montagne.

Le dixième jour du même mois, l'émir Fakhr-eddin-Altounba fut choisi pour remplir les fonctions de *naïb-assaltanah* (gouverneur) dans la forteresse de Kosair *القصور*, située près d'Antioche. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Mansouri fut placé avec le même titre, dans la ville de Balatonos; et l'émir Fakhr-eddin-Aban-Melouhi fut promu au rang de *wâli* de la province de Garbiah, *الاعمال الغربية*, en remplacement de l'émir Naser-eddin-Bilik-ben-Mohsini-Djezeri. Le quatorzième jour du même mois, l'émir Hosam-eddin-Torontai-Mansouri fut installé en qualité de *naïb-assaltanah* (gouverneur) de l'Égypte, comme successeur de l'émir Izz eddin-Aïbek-Afrem, qui venait de résigner cette charge importante, et qui avait mis tout en œuvre pour faire nommer à sa place Torontai. Pour cet effet, il avait feint d'être malade. Informé que le sultan devait venir lui rendre visite, il se fit préparer par son médecin un remède, qui donna à son visage l'apparence de l'abattement et de la pâleur. Le prince étant entré auprès du malade, se plaignit à lui des souffrances qu'il éprouvait, et le consulta sur ses affaires. Afrem lui conseilla d'avancer en grade ses mamlouks, dont il lui fit l'éloge: puis il ajouta: « je prie le sultan de me décharger des fonctions de *naïb*. » Il prétextait qu'il se trouvait hors d'état de remplir cette place. Comme sa demande-faisait peu d'impression sur l'esprit du sultan, il insista de la manière la plus forte. Kelaoun, contraint de céder, lui dit: « Hé bien! désigne moi un homme capable d'exercer ces fonctions. » Afrem lui nomma Torontai: et cette proposition se trouva parfaitement d'accord avec les vues du sultan.

Le dix-septième jour du mois, on arrêta l'émir Nour-eddin-Ali, fils de Melik-Naser-Salah-eddin-Iousouf, qui avait été souverain de la Syrie, et, avec lui, plusieurs des *Nâseris* (6). Le vingt-sixième jour du même mois, le *sâheb*

(6) C'est-à-dire de ceux qui avaient été attachés à Melik-Nâser et à sa famille.

(vizir) Borhan-eddin-Khidr-Sindjâri fut destitué de la charge de vizir, et mis en prison, ainsi que son fils Schems-eddin-Isa. On saisit leurs chevaux et ceux des personnes de leur suite. Le père et le fils furent incarcérés dans la maison de l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schodjaï. On s'assura de tous ceux qui leur étaient attachés, et ils furent tenus de payer une somme de deux cent trente-six mille pièces d'argent.

Le deuxième jour du mois de Schewal, le kadi Fakhr-eddin-Ibrahim-ben-Lokman, chef du *diwan-atinscha* (la chancellerie des dépêches) ديوان الانشاء, fut promu aux fonctions de vizir, après avoir reçu la *khilah* (robe) du vizirat, qui lui fut apportée par l'émir Ala-eddin-Kestagdi-Schemsi, l'*ostadar*, dans sa maison située dans l'enceinte du château de la Montagne. Il refusa de la manière la plus énergique, mais on n'écoula point ses réclamations, et on le revêtit des insignes de sa dignité. Il succéda au *sâheb* Borhan-eddin-Sindjâri. Celui-ci ayant recouvré sa liberté, fixa sa résidence dans le *medresh* (collège) de son frère, situé dans le quartier de Karafah.

Le kadi Fath-eddin-Mohammed-ben-Mohii-eddin-Abd-allah-ben-Abd-attaher fut choisi en remplacement d'Ebn-Lokman, pour lire les dépêches de la poste قراءة البريد et pour recevoir les réponses. Le même jour, on arrêta et on mit en prison plusieurs émirs, parmi lesquels on comptait l'émir Ala-eddin-Magletaï-Dimaschki, Seif-eddin-Bektemur, l'*émir-akhor*, Seif-eddin-Taksebaï-Nâseri, Salah-eddin-Ahmed, fils de Bérékeh-Khan, Schehab-eddin-Kartaï-Mansouri, et Sârem-eddin, le *hâdjeb*. La charge de vizir de Damas fut conférée à Taki-eddin, *ras-naubah*, inspecteur du trésor. Il fut revêtu des insignes du vizirat, et reçut le titre de *Sâheb*.

398

Le neuvième jour de ce mois, l'émir Bedr-eddin-Bilik-Aïdemuri sortit du Caire, à la tête d'un corps de troupes, et se dirigea vers Schaubak. Melik-Saïd-Bérékeh-Khan, fils de Melik-Dâher, qui résidait à Karak, avait envoyé vers Schaubak l'émir Hosam-eddin-Ladjin, *ras-naubah* des *Djemdars*-Saïdis; et cet officier s'étant rendu maître de la place, Melik-Saïd dépêcha des émissaires vers les différents *naïb* (gouverneurs) pour les inviter à embrasser son parti. Cependant l'émir Bedr-eddin-Aïdemuri arriva sous les murs de Schaubak, la resserra étroitement, jusqu'à ce que cette ville tomba en son pouvoir le dixième jour du mois de Dhou'lkadah. Melik-Nedjm-eddin-Khidr, fils de Melik-Dâher, avait fui de cette place, et s'était rendu à Karak, où il avait rejoint son frère.

Melik-Saïd. Vers cette époque, arrivèrent des ambassadeurs envoyés par Alphonse vers Melik-Saïd, et qui étaient chargés de lettres et d'un présent pour ce prince. On saisit les lettres et les présents, et les envoyés reçurent l'ordre de retourner sur leurs pas, le quinzième jour de Schewal.

Le vingt-et-unième jour de ce mois, on arrêta et on mit en prison Melik-Avhad et son frère Schehab-eddin-Mohammed, fils de Melik-Nâser-Salah-eddin-Iousouf, prince de Karak. Le même jour, l'émir Bedr-eddin-Bilik-Taïari fut nommé *naïb-assaltanah* (gouverneur) de la forteresse de Safad. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Kurdji fut transféré aux fonctions de *wâli*, et Seïf-eddin-Belban-Djawadi à la place de *khazindar* (trésorier) de la forteresse.

Le vingt-troisième jour, Scherf-eddin-Abou-Taleb-Ebn-ala-eddin-Nabolosi fut nommé *nâdir-annoddar* ناظر النظر (inspecteur des inspecteurs) de l'Égypte. Il remplaça, pour la partie méridionale, Nedjm-eddin-ben-Asfouni, et pour la partie du nord, Tadj-eddin-ben-Senhouri. Le 24, on renvoya les chrétiens qui étaient employés dans les bureaux du *Diwan-aldjoïousch* (la chancellerie militaire) ديوان الجيوش, et on leur substitua des écrivains musulmans. Amin-eddin, *schâhed* de la caisse des dépenses صندوق النفقات, fut désigné comme *kâteb* (écrivain) de l'armée, à la place d'Asad-Ibrahim, le chrétien. Le même jour vit démolir le monastère appelé *Deïr-alkhandak*, situé au Caire, en dehors de *Bab-alfotouh* (la porte des conquêtes). Une foule immense assista à cette destruction, qui fut une véritable fête.

Le vingt-cinquième jour, Melik-Mansour-Nâser-eddin-Mohammed, fils de Mahmoud, prince de Hamah, arriva sous les murs du Caire. Le sultan sortit à sa rencontre (7), lui assigna pour habitation les belvédères مناظر de Kabsch, et lui témoigna les attentions les plus empressées.

Sur ces entrefaites, Kelaoun ordonna d'affermir la vente du vin تصمين الخمر. On put donc boire ouvertement cette liqueur, et le nombre des ivrognes se multiplia sans que personne pût les inquiéter. Mais la chose ne dura qu'un petit nombre de jours, car, le vingt-sixième de ce mois, un nouvel arrêté prescrivit de répandre le vin, de supprimer la ferme de cette liqueur, et prohiba la manifestation publique des actes que la religion réprouve.

Le vendredi, vingt-septième jour du mois, on écrivit des lettres d'investi-

(7) Je n'hésite pas à lire *كب*, au lieu de *كتب*, que présente le manuscrit.

ture *تقالييد* pour les quatre kadis. Il fut statué que le *kadi-alkodat* Sadr-eddin-Omar, fils du *kadi-alkodat* Tadj-eddin-Abd-alwahhab-ebn-Bint-alaazz, le schaféi, nommerait, pour les différents cantons de l'Égypte, des kadis qui seraient ses délégués dans l'administration de la justice; que le *kadi-alkodat* Moëzz-eddin, le hanéfi, le *kadi-alkodat* Maléki, et le *kadi-alkodat* Izz-eddin, le hanbali, se borneraient à rendre des décisions juridiques au Caire et à Misr, sans avoir de *naïb* (délégués) dans les provinces. Cette organisation s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

On donna l'ordre que l'émir Izz-eddin-Aïdemur-Dâheri fut amené de Damas, sous bonne garde. Arrivé au Caire, il fut mis en prison dans le château de la Montagne. Le second jour du mois de Dhou'lkadah, le sultan monta à cheval et se rendit au *meïdan*, où il joua à la paume. Ce fut la première fois qu'il parut dans ce lieu d'exercice. Il y distribua cent trente et quelques chevaux couverts de selles richement ornées, et il fit présent aux émirs de robes *خلع* magnifiques.

Le cinquième jour de ce mois, le sultan fit porter à Mansour, prince de Hamah, un diplôme d'investiture *تقليد*, qui lui garantissait la souveraineté de cette ville. Il lui envoya en même temps des drapeaux, quatre coffres d'or et d'argent, quatre coffres remplis de vêtements formés d'étoffes d'Alexandrie *الاسكندراني* et d'*Attabi* *ءتابي*, et un grand nombre de chevaux. Il le fit revêtir de robes d'honneur, lui et toutes les personnes de sa suite, et lui accorda la permission de retourner dans ses états. Mansour partit le neuvième jour du mois; le sultan sortit pour lui faire ses adieux; et, après avoir passé la journée dans le canton de Behtit, il rentra dans la citadelle.

Le onzième jour du mois (8), Melik-Said-Bérékeh-Khan, fils de Dâher-Bibars, mourut dans la ville de Karak. Il était dans le *meïdan*, s'exerçant à jouer à la paume, lorsqu'il tomba de cheval. Après avoir été durant quelques jours tourmenté du mal de tête et de la fièvre, il expira, à l'âge de vingt et quelques années. On soupçonna qu'il avait été empoisonné. La nouvelle de sa mort arriva à la cour le vingtième jour du mois. Le sultan célébra, en son honneur, une cérémonie funèbre *عزاء* dans le portique *إيران* du château de la Montagne. Il y parut en public, revêtu d'habits blancs. Les savants, les émirs, les kadis, les

(8) Nowâiri (fol. 109 v^o) place cette mort au 13 de ce mois. Abou'Imahâsen (man. 663, fol. 3 v^o) s'accorde avec Makrizi.

prédicateurs وَعَاظ, les principaux personnages se présentèrent devant le prince, et cette journée offrit l'image d'une solennité imposante. Les lecteurs restèrent l'espace d'un mois occupés à réciter le Koran, et des lettres expédiées dans les différentes provinces de l'Égypte et de la Syrie enjoignirent de dire, pour le défunt, la prière de l'absent صلاة الغائب.

Aussitôt après la mort de Saïd, l'émir Ala-eddin-Idagdi-Harrâni, *naïb* (gouverneur) de Karak, installa Nedjm-eddin-Khidr, fils de Dâher, comme souverain, à la place de son frère, et lui conféra le surnom de Melik-Masoud. Mais ce prince était dominé par ses Mamlouks, qui se livraient à des mesures insensées, et dissipaient les trésors dans l'espoir de s'attacher des partisans. Ils virent arriver auprès d'eux des hommes qui avaient perdu leur solde ou qui se trouvaient sans emplois. Plusieurs d'entre eux se dirigèrent vers Salt, dont ils s'emparèrent. Ils envoyèrent des troupes du côté de Sarkhad, mais ils ne purent s'en rendre maîtres. Les arabes se rendirent en foule auprès d'eux, cherchant à se faire bien venir par leurs conseils; mais, après avoir obtenu de Melik-Masoud des sommes considérables, ils l'abandonnèrent. Ce prince ne cessa le cours de ses profusions jusqu'à ce qu'il eût dissipé les trésors que Melik-Dâher avait mis en réserve pour servir dans des circonstances critiques. Il écrivit à l'émir Sonkor-aschkar, *naïb* de Damas, l'invitant à venir le trouver. Le sultan dépêcha Izz-eddin-Aïbek-Afrem, avec ordre de se diriger vers Karak.

Ce même mois, Schehab-eddin-Gâzi-ben-Wasiti fut nommé inspecteur d'Alep. On lui assigna pour chaque mois quatre cents dirhems, six *makkouk* ستة مكاكي de froment, et deux *makkouk* مكوكان d'orge. On lui adjoignit, comme *moustawfi*, Djelal-eddin-ben-Khatir. Le *tawâschi* Istikhar-eddin fut promu au rang de *khazindar* (trésorier) d'Alep, et Bedr-eddin-Bektout-Katri fut choisi pour *schadd* (inspecteur) des bureaux d'administration دواوين de la même ville.

Le quatrième jour du mois de Dhoul'hidjah, l'émir Imad-eddin-Daoud-ben-Abîlkasem fut nommé gouverneur de Tarabolos (Tripoli). Le septième jour du même mois, l'émir Izz-eddin-Aïbek-Afrem partit du Caire, à la tête des troupes, et se dirigea vers Karak. Le neuvième jour, on fit sortir de prison l'émir Izz-eddin-ben-Schawer, et il fut promu au rang de gouverneur de Ramlah. Le douzième jour, l'émir Bedr-eddin-Bilik-Aïdemuri s'empara, par capitulation, de la forteresse de Schaubak. Les lettres, qui annonçaient cet événement, arrivèrent le vingt-troisième jour du mois. Des *khiluh* (robes

d'honneur) furent expédiées pour ceux qui se trouvaient dans cette place. On battit, dans le château de la Montagne, les tambours en signe de réjouissance *دقت البشائر*, et la nouvelle de cette conquête fut envoyée dans les différentes provinces. Le même jour, Medjd-eddin-Isa-ben-Hassab fut nommé *mohtesib* du Caire. L'émir Hosam-eddin-Ladjin, le *silahdar*-Mansouri, surnommé Ladjin-*assaghir* (le petit), fut élevé au grade de *naïb* de la citadelle de Damas. Il arriva dans cette place, ainsi qu'on l'a vu plus haut, reçut le serment de l'émir Sonkor-aschkar, *naïb* de la Syrie, et le revêtit d'une robe d'honneur. Mais bientôt, la présence de cet officier porta ombrage à Sonkor-aschkar, qui, ayant convoqué les émirs, et leur ayant fait croire que le sultan avait été égorgé, tandis qu'il buvait le *kumiz*, leur annonça ses prétentions à la souveraineté, les invita à le reconnaître, et leur fit prêter serment de le seconder dans son entreprise. Il prit alors le titre de *Melik-Kâmel* (le roi parfait), et se montra en public avec tout l'appareil qui entoure un sultan, le vendredi, vingt-quatrième jour du mois. Il fit arrêter l'émir Rokn-eddin-Beïbars-Adjemi, surnommé Djalik-Mansouri, parce qu'il avait refusé de lui prêter serment de fidélité : il mit également en prison l'émir Hosam-eddin-Ladjin, *naïb* (gouverneur) de la citadelle, et le *sâheb* (vizir) Taki-eddin-Toubah-Tekriti. L'émir Seif-eddin-Belban-Djeïschî reçut ordre de parcourir les diverses provinces, pour recevoir le serment des habitants, et y placer des officiers de son choix. Medjd-eddin-Ismaïl-ebn-Kesirat-Mauseli fut nommé vizir, et Izz-eddin-Ahmed-ben-Mouïassar-Misri (égyptien) obtint le rang de *vizir-assohbah* *وزارة الصحة*. Sonkor-aschkar quitta, avec sa famille, la maison appelée *Dar-assaadah* *دار السعادة* (la maison du bonheur), qui était le lieu de la résidence des *naïb*, et alla habiter la citadelle. Il fit fermer la porte nommée *Bab-annasr* (la porte de la victoire) (9). Tous ces actes furent regardés, par la population, comme d'un mauvais présage. On disait : « Il a fermé la porte de la victoire ; il a quitté la maison du bonheur, et il a choisi pour vizir *Ebn-Kesirat* (le fils des défaites) : il ne réussira point dans son entreprise ; » et cette prédiction se réalisa. Sonkor-aschkar écrivit à Mohanna et à Ahmed-ben-Hadjar, pour les informer des événements qui venaient de se passer ; et tous deux se rendirent auprès de lui.

(9) Nowaïri (fol. 107 r^o) ajoute qu'il fit ouvrir, dans la citadelle, une porte secrète, placée vis-à-vis du *Dar-assaadah*, dans le voisinage de *Bab-annasr*.

Le troisième jour du mois de Rebi second, le Nil parvint à sa plus haute crue *وفاء*, qui fut de seize coudées. L'émir Djemal-eddin-akser-Bâkheli eut la conduite des pèlerins de l'Égypte; et la caravane se mit en marche, le dix-septième jour de Schewal, avec le kadi Fakhr-eddin-Othman-ben-Bint-Abi-Saïd. Nedjm-eddin - Abou - Bekr - ben - Ahmed - ben - Iahia - ben - Hibet - allah - ben - Hasan - ben - Seni - eddaulah fut nommé kadi d'Alep, en remplacement de Schehab-eddin-Mohammed-ben-Ahmed-Khoïi. Cette même année, le sultan conféra le rang d'émir à quarante de ses mamlouks, parmi lesquels on comptait Ketboga, Sandjar-Schodjaï, Aïbek, le *khazindar* (trésorier), Kabdjak, Ladjin, Belban-Tabâkhi, Keraï, Sonkor-Djerkes, Akousch-Mauseli, Taksou, Azdemur-Alaï, Behadur-As, le *ras-naubah* (10), Bektout-Mekha, Togrîl, le *silahdar*, Sonkor,

(10) Le mot *naubah*, نوبة signifie un relai, ce qui se fait à des intervalles réglés et successifs, et, par suite, un corps de troupes qui, à tour de rôle, fait son service auprès du prince, ou dans une place de guerre. De là vient que Peyssonnel (*Voyage en Barbarie*, Tom. I, pag. 465) explique *noubé* par garnison. Le chevalier d'Arvieux (*Mémoires*, Tom. V, pag. 253) parlant du gouvernement d'Alger, s'exprime ainsi : « On envoie des soldats en garnison dans les villes ou forteresses des frontières. Ils sont relevés régulièrement tous les six mois. On appelle ce changement *noulet* (*noubet*), et l'on réserve toujours quatre ou cinq mille hommes dans la ville, pour les besoins imprévus que l'on peut en avoir. » On lit dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'Imahâsen (tom. V, fol. 53 r^o) : هو في نوبته « Il était, avec son corps, de service auprès du sultan. » Dans l'*Histoire d'Égypte* du même écrivain (man. ar. 666, fol. 12 v^o) : رتب السلطان العسكر نوبتين نوبة لحفظ النهار و نوبة لحفظ الليل « Le sultan partagea l'armée en deux corps, dont l'un était destiné à faire la garde pendant le jour, et l'autre durant la nuit. » On lit dans l'*Histoire de Jérusalem* (man. arab. 713, p. 254) : كان المودنون قبل ذلك نوبتين فزادهم نوبة ثالثة « Les *Muezzin*, avant cette époque, formaient deux *naubah* (deux bandes qui se relayaient alternativement). Il les augmenta d'une troisième. » J'ai dit ailleurs (tom. I, 1^{re} partie, pag. 165), que l'on désignait par les mots : فرس النوبة *des chevaux qui stationnaient à tour de rôle devant le palais du souverain, afin qu'il pût les monter, quand il lui en prenait envie.* J'ai dit que cet usage avait été établi par le khalife Mansour; et le fait est encore confirmé par le témoignage de Fakhr-eddin-Râzi (*Annales des Monarchies*, fol. 147 r^o et v^o). Aux exemples que j'ai cités, on peut ajouter ceux-ci : dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'Imahâsen (tom. V, fol. 199 r^o) : ركب فرس النوبة; dans l'*Histoire d'Égypte* du même auteur (man. 663, fol. 35 v^o) : ركب من خيل النوبة فرسا; « Il monta un des chevaux de la *naubah*. » Plus loin (fol. 66 r^o) : كان فرس النوبة عند الشباك « Les chevaux de la *naubah* étaient placés près de la tribune grillée. » Ailleurs (fol. 182 v^o) : ركب فرس النوبة. Dans un autre volume du même ouvrage (man. 666, fol. 178 r^o) : ركب فرس النوبة بتهة السلطنة; « Il monta les chevaux de la *naubah*, environné de toute la pompe de la souveraineté. » De là vient l'adjectif نوبتي que je trouve dans un passage du *Yetimah* (man. arab. 1570, fol. 140 v^o), où on lit : قاد دابة نوبتيّة; Il

le *silahdar*. Ce grade fut accordé par le prince à plusieurs de ceux qui étaient attachés à sa personne, tels que Keschkel, Aïdemur-Djenaï, Kiran-Schegahî, Mohammed-Kourâni, Ibrahim-Djaki et ses frères. Plusieurs Mamlouks Dâheris

« conduisait un cheval destiné à être monté à son tour. » Enfin, pour terminer ce qui concerne le mot نوبة, j'ajouterai qu'il signifie quelquefois un accès, comme dans ce passage d'Abou'Imahâsen, (man. arab. 667, fol. 31 v°): « حصل للسلطان نوب كثيرة من الصرع » « Le sultan éprouva plusieurs « attaques d'épilepsie. »

Quant à ce qui concerne le dignitaire appelé راس النوبة, voici les détails que nous donne l'auteur du *Diwan-alinschâ* (man. arab. 1573, fol. 125 v° 126 r°): « أمير راس نوبة النوب له الامر على: المهاليك السلطانية واليه مرجعهم في الشور والمحاکمات وهو السفير بينهم وبين الملك في الشور وبلوغ المقاصد وهو اول من يدخل على الملك في الخدمة والقائم بهسك من يومر بهسكه ويرمل حين اخذ العلامة وله اتباع الاول راس نوبة ثانى ويقال فيه راس نوبة الميسرة وله الحكم والتصرف كلامير راس نوبة النوب ثم ثالث ورابع من الطبلخانات والعشرات الى نحو العشرين امير يتصرفون في اشغال المملكة واليه يسند النظر على الشيخونية والصرغتمشية « L'émir *Ras-naubat-annoub* a l'autorité sur les Mam-
« louks du sultan; c'est à lui qu'ils doivent recourir, pour obtenir des conseils ou lui soumettre
« leurs discussions. C'est lui qui sert d'intermédiaire entre eux et le souverain, pour demander
« conseil, ou faire parvenir leurs requêtes. Il entre le premier auprès du prince, lorsqu'il donne
« audience; il est chargé d'arrêter ceux qui doivent être mis en prison, et il répand le sable sur les
« actes qui ont reçu l'apostille du sultan. Il a plusieurs assesseurs, tels que le *Ras-naubah-thâni*
« (second), appelé autrement *Ras-naubah-almâisrah* (le *Ras-naubah* de la gauche), qui exerce la
« même autorité et la même juridiction que l'émir *Ras-naubah-annoub*; puis un troisième et un
« quatrième, choisis parmi les *Émirs de Tabl-khânah* et les *Émirs de dix*. Ils sont à peu près
« vingt émirs qui s'occupent des détails des affaires du royaume. C'est à l'émir *Ras-naubah* qu'est
« dévolue l'inspection sur les mosquées Scheïkhounieh, Sargatmeschieh, Hedjazieh, la *Djami-akhdar*
« (la mosquée verte) et autres édifices. » On lit dans le même ouvrage (fol. 124 r° et v°): « راس نوبة:
« الامراء هولقب قايم على امير قايم على الامراء في الامر والنهي والحكم عليهم فيما بينهم ويجلس
« من مجلس السلطان براس الميسرة وتبطل هذه الوظيفة احيانا وتعمل احيانا ولا يكتب لها
« Le *Ras-naubat-alomarâ*: c'est un titre que l'on donnait à un émire qui avait l'inspection
« sur les autres émirs, leur intimait ses ordres et décidait leurs contestations. Il prenait place, à
« l'audience du sultan, à la tête de la gauche. Cette charge était tantôt supprimée, tantôt en exercice.
« Elle n'était point conférée par un diplôme d'investiture. » Suivant ce qu'on lit ailleurs (fol.
« 230 v°): « lorsque le sultan écrivait au *Ras-naubat-alomarâ*, il employait la même formule que pour
« l'émire *silah*, c'est-à-dire ces mots: اعز الله تعالى نصرته الجناب الكريم العلى. *L'alamah* (apostille)
« du prince offrait le mot اخوة (son frère), et ce fonctionnaire était ainsi désigné dans la correspon-
« dance: أمير راس نوبة الامراء الغلاني « L'émire *Ras-naubat-alomarâ* un tel. » Quant au *Ras-naubat-annoub* (fol. 231 r°), on employait la formule: ضاعف الله تعالى نعمة الجناب العلى. *L'alamah*

furent également nommés *émirs*, tels que Alhadj-Behadur, et Sandjar-Mesrouri. Le sultan s'abstint, durant quelque temps, de se montrer en public. En effet, les *Sâlehis* et les *Dâheris* (11) témoignaient pour lui des dispositions peu bienveillantes, et étaient en correspondance avec Sonkor-aschkar. Dès que le sultan fut instruit de leurs intrigues, il craignit d'être assassiné par eux, et s'occupa à prendre des mesures pour déjouer leurs projets. Cette conduite excita parmi la multitude de nombreux propos. Des gens du peuple venaient, durant la nuit, sous les murs de la citadelle, crier de toutes leurs forces : « O Abou-Aïschah, monte à cheval, et sois sans « inquiétude. » Ils profitaient des ténèbres pour couvrir d'ordures les armoiries رنك (12) du sultan. Ce prince feignait de ne s'apercevoir de rien, quoiqu'il

(apostille) se composait du mot والده (son père), et ce dignitaire était désigné ainsi : امير راس نوبة : استقر راس : النوب الفلاني. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 215 v^o) : « Il fut nommé grand *Ras-naubah*. » Dans le *Manhel-sâfi* du même auteur (tom. II, fol. 31 r^o), on lit : « راس نوبة الامراء هذه الوظيفة مفقودة في عصرنا هذا : Le *Ras-naubat-atomarâ*. Cette charge « n'existe plus de notre temps. » Plus loin (fol. 70 r^o) : « هذه الوظيفة و هذه الامراء و بركة هذا راس نوبة الامراء و هذه الوظيفة : Bérékeh était *Ras-naubat-atomarâ*. Cette charge, qui n'existe plus en Égypte, équivalait à celle d'Atabek. » Le même historien, dans un autre endroit, s'exprime en ces termes (man. arab. 663, fol. 199 r^m) : « راس نوبة ثاني قلت و هذه الوظيفة الآن هي وظيفة راس نوبة النوب و راس نوبة النوب تملك الايام قد بطلت من الدولة الناصرية فرج بن بوقوق و كانت تسمى راس نوبة الامراء « Il fut nommé *Ras-naubah-thâni* (second); ainsi que je l'ai dit, cette charge, aujourd'hui, est la « même que celle de *Ras-naubat-annoueb*. La place de *Ras-naubat-annoueb*, de cette époque, a été « supprimée, depuis le règne de Melik-Naser-Feredj, fils de Barkok. Le fonctionnaire qui en était « revêtu portait le titre de *Ras-naubat-atomarâ*. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Kadi-Schohbah (man. arab. 683, fol. 159 r^o), il est fait mention du *Ras-naubat-aldjemdar* راس نوبة الجهدارية c'est-à-dire le chef des *Djemdar* qui faisaient à tour de rôle leur service auprès du sultan; et dans l'*Histoire* de Nowâiri (man. d'Asselin, n^o 445, fol. 109 r^o) : « راس نوبة الجهدارية : L'émir Ladjin, *Ras-naubah* des *Djemdar*. »

(11) C'est-à-dire les officiers qui avaient été au service de Melik-Sâleh et de Melik-Dâher-Bibars.

(12) Le mot *renk* رنك qui fait au pluriel رنوك, n'est autre que le terme persan رنك *couleur*. Dans le langage arabe de l'Égypte, il signifie *armoiries, bannière, marque distinctive*. On lit dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (tom. II, man. arab. 140, pag. 401) : « الخلع كانت « سوداء لان هذا كان شعار الدولة العباسية ورنكها « Les *khilah* (robes d'honneur) étaient noires, « attendu que c'était là le costume et le symbole distinctif de la dynastie des Abbassides. » Dans la *Description de l'Égypte* de Maḳrizi (art. des Ponts, m. ar. 682, f. 362 r^o), on lit, en parlant de Melik-

entendit parfaitement ces cris nocturnes, et qu'il fût informé de l'insulte faite à ses armoiries. Les hommes du peuple redoublant d'audace, en vinrent à adresser en face des paroles outrageantes aux émirs, qui se contentaient de se détourner, pour éviter leur approche.

On vit paraître au Caire et à Misr (Fostat) deux hommes, qui étaient du

Dâher-Bibars : السباع : « Ses armoiries offraient la figure d'un lion; » et (*ib.*) : « Les lions qui formaient les armoiries de Melik-Dâher. » Dans le même ouvrage (fol. 304 r^o) : « Il y perça une ouverture de la grandeur d'une large porte, et y peignit ses armoiries. » Ailleurs (man. 798, fol. 344 r^o) : « Il était attaché à l'émir Selar, et portait sa bannière. » Plus loin (fol. 347 v^o) : « Il effaça des murs de ce collège son nom et ses armoiries. » Dans l'*Histoire d'Égypte* du même écrivain (*Kitab-assoulouk*, tom. II, man. ar. 673, fol. 11 v^o) : « Les émirs y appliquèrent leurs armoiries. » Dans la vie de *Bibars* de Nowâiri (man. d'Asselin, fol. 82 v^o) : « Il leur donna un drapeau orné de ses armoiries. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Wâsel (*Kâmel*, tom. VII, pag. 206) : « Je vis leurs armoiries qui étaient celles des Égyptiens. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'mahâsen (tom. II, man. arab. 748, fol. 23 r^o) : « Il portait le *renk* (la bannière) de son aïeul Kelaoun. » Ailleurs (fol. 2 A r^o) : « Dairéة بيضاء يشقها شطب اخضر عليه سيف احمر يمر في البياض الفوقاني البياض التحتاني على الشطب الاخضر كان الرنك في غاية الظرف حتى ان النساء الخواطي وغيرهن كن ينقشنه على معاصمهن » « Son *renk* (ses armoiries) se composait d'un cercle blanc, coupé par une fente verte, sur laquelle était une épée de couleur rouge. La blancheur de dessous se mêlait à celle de dessus, sur la fente verte. Ce *renk* était extrêmement gracieux; et les femmes, même les courtisanes, se plaisaient à le graver sur leurs poignets. » Dans l'*Histoire d'Égypte* du même auteur (man. arab. 663, fol. 77 v^o) : « Le *renk* de Selar était blanc et noir. » Plus loin (fol. 216 v^o) : « Il appliqua son *renk* (ses armoiries) sur l'écurie de Scheïkhoun, située dans la place de Roumeïleh. » Ailleurs (man. 667, f. 9 v^o) : « Il appliqua le *renk* (les armoiries) du sultan sur le *Bimaristan* (l'hôpital) Mansouri. » Dans un *Traité d'hippiatrique* (man. arab. 1095, fol. 50 r^o) : « Les empreintes égyptiennes sont celles qui aujourd'hui présentent le nom ou le *renk* du propriétaire. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (man. d'Asselin, tom. I, fol. 29 r^o) : « Le *renk* par lequel chaque parti, dans les marches solennelles, se distinguait de l'autre. » Ailleurs (tom. II, fol. 174 r^o) : « Il traçait son *renk* sur une feuille de papier, ou sur la porte de sa boutique. » Et enfin (tom. III, f. 230 v^o), parlant des janissaires, l'auteur dit : « Ils plaçaient leurs *nischan* (symboles) et leur *renk* sur les cafés et les boutiques. »

nombre des *bazdar* (fauconniers) attachés à l'émir Djemal-eddin-Akousch, surnommé *Haïteliah* هيطلية. L'un d'eux avait reçu le nom de *Djamous* الجماموس (le buffle), à cause de la noirceur de son teint; le second se nommait Mohadjeb. Ils se livraient à de grands désordres, et se montraient passionnés pour boire du vin. Ils adressaient des lettres à chacun des personnages marquants, pour réclamer de lui quelque présent. Si celui à qui ils avaient écrit ne leur envoyait rien, ils allaient le trouver durant la nuit. Ils en vinrent à ce point d'insolence, qu'ils se promenaient dans les lieux de divertissement, avec leurs épées attachées sur leurs épaules, sans que personne osât les attaquer. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Khaïat, *wâli* du Caire, apostâ un nombre d'émissaires, pour se saisir d'eux; mais ils fondaient sans crainte sur une centaine d'hommes, et repoussaient hardiment leurs attaques. Ils envahirent le Caire, durant la nuit, firent prisonnier le *wâli-altaouf* والى الطوف (le *wâli* chargé de faire la ronde), et le pendirent par un bras. Ils coupèrent le nez et les oreilles du commandant, poursuivirent avec fureur tous ceux que le *wâli* avait chargé de les arrêter. Toute la population était frappée d'effroi. Une nuit, ces deux hommes se trouvaient dans un jardin, à Matariéh; ils en sortirent, pour se diriger vers le Caire. Ils furent rencontrés par un mamlouk du *wâli* qui se rendait à Belbeïs, accompagné de son page. Comme il reconnut ces deux brigands, il tira une flèche, qui atteignit l'un d'eux au pied, et le renversa à terre. L'autre, s'efforçant de gravir le mur du jardin, tomba, et se cassa la jambe; des cris se firent entendre dans le jardin. Ces deux hommes furent garottés et conduits au Caire. Le *wâli* les amena devant le sultan. Il était accompagné de son mamlouk, qui était un homme maigre, de petite taille, et de la plus chétive apparence. Le prince, étonné du fait, demanda à ces deux brigands : « Comment vous êtes-vous laissé prendre par un seul homme, « vous qui ne redoutiez pas un grand nombre d'assaillants? » Ils répondirent : « Lorsque l'heure fixée par le destin est arrivée, toute ruse devient inutile. « Jadis, lorsque nous avions en tête vingt cavaliers, ou cent hommes à pied, « nous nous tirions de leurs mains sains et saufs, après leur avoir fait beau- « coup de mal. Aujourd'hui, comme le terme de notre existence était accompli, « dès que nous jetâmes les yeux sur cet homme, nous tremblâmes de tous nos « membres, et n'eûmes la force de faire aucun mouvement. » Les deux brigands furent, par ordre du sultan, attachés avec des clous, près de la porte de

Zawilah, et promenés dans la ville durant plusieurs jours. Le mamlouk fut revêtu d'une *khilah* (robe d'honneur), reçut une somme de mille pièces d'argent, et un *ikta* (gratification territoriale), dans la *halkah*. Ce fut le premier, parmi les mamlouks des émirs, qui obtint une distinction de ce genre.

Cette même année, le premier jour du mois de Rebi-second, le roi de Tunis, l'émir Abou-Zakaria-Iahiâ-Wâthek-ben-Abi-Abd-allah-Mostanser-ben-Saïd-Abi-Zakaria-Iahiâ-ben-Abd-alwâhed-ben-Abi-Hafs, fut dépouillé de son autorité, après un règne de deux ans, trois mois et vingt-trois jours. Il eut pour successeur son oncle paternel, Abou-Ishak-Ibrahim-ben-Iahiâ. Cette année vit mourir 1° l'émir Akousch-Schehâbi, l'un des émirs de *Tabl-khanah*; 2° l'émir Altounboga-Fakhr-eddin-Hemsi, le vingt-sixième jour du mois de Ramadan; 3° Alem-eddin-Ishak-ben-Adel, *nâder* (inspecteur) de Damas, le vingt-cinquième jour de Schewal; 4° l'émir Izz-eddin-Scheïkh, dans le mois de Dhou'lhiddjah; 5° l'émir Alem-eddin-Belban-Menoufi, l'un des émirs de *Tabl-khanah*; 6° l'émir Seïf-eddin-Hamak, qui avait le même rang; 7° Scherf-eddin-Abou-Bekr-Abd-allah, fils de Tadj-eddin-Abou-Mohammed-Abd-asselam, et petit-fils du *Sheïkh-alschoïoukh*. Il mourut à Damas, le huitième jour du mois de Schewal, et fut enterré dans le lieu nommé Kasioun 403 قاسيون. 8° L'émir Bedr-eddin-Mohammed, fils de l'émir Hosam-eddin-Bérékeh-Khan-Khawarizmi, oncle maternel de Melik-Saïd, fils de Melik-Dâher. Il mourut à Damas, le neuvième jour du mois de Rebi-premier. 9° L'émir Nour-eddin-Ali, fils de l'émir Izz-eddin-Mahali-Hakkâri, *naïb* (gouverneur) d'Alep. Il mourut dans cette ville, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans. 10° Le *kadi-alkodat* Mohii-eddin-Abou'ssalah-Abd-allah, fils de Scherf-eddin-Abou'Imakârem-Mohammed-ben-Aïn-eddaulah, le schaféï. Il mourut le cinquième jour de Redjeb, à une époque où il était destitué. Il était âgé de plus de quatre-vingts ans (13).

Le jeudi, premier jour du mois de Moharrem, Melik-Kâmel-Sonkor-aschkar partit de la citadelle de Damas, environné de tout l'appareil de la souveraineté, et se rendit au *Meïdan-akhdar* (l'hippodrome vert). Les émirs marchaient à pied devant lui, revêtus des *khilah* (robes d'honneur). Puis, il

(13) Cette année, la hauteur primitive du Nil fut de six coudées. La crue s'éleva à dix-huit coudées, un doigt. (Abou'Imahâsen, man. 663, fol. 7 r°.)

retourna au lieu de sa résidence. Le vendredi, second jour du même mois, on fit la *khotbah* en son honneur, sur le *menber* (la chaire) de la principale mosquée de Damas. Il écrivit à l'émir Izz-eddin-Afram, qui résidait à Karak, pour s'excuser auprès de lui de la démarche qu'il venait de faire. L'envoi d'un corps d'armée suivit de près la lettre. A la réception de cette dépêche, Afram expédia un courrier vers le sultan d'Égypte. Ce prince se hâta d'écrire à Sonkor-aschkar, pour lui représenter l'odieux de sa conduite. Les émirs d'Égypte, de leur côté, lui adressèrent de vives instances, l'engageant à se soumettre et à quitter ses prétentions hostiles. Ces dépêches furent confiées à l'émir Seïf-eddin-Belban-Kerimi, qui arriva à Damas, le cinquième jour de ce mois (14). Sonkor-aschkar sortit à la rencontre de cet officier, l'accueillit avec honneur, mais ne renonça point à ses projets. Afram s'était posté dans la ville de Gazah; voyant approcher les troupes de Sonkor-aschkar, il évacua la place devant elles, et se retira vers le désert de sable الرمل. L'armée syrienne prit possession de Gazah, et y resta sans défiance (15); mais Afram, fondant sur elle à l'improviste, la défit, et la força de fuir du côté de Ramlah. Parmi les prisonniers, se trouvèrent l'émir Bedr-eddin-Kidjik-Khawarizmi, l'émir Bedr-eddin-Bilik-Halebi, Behâ-eddin-Nâseri, Nâsir-eddin-Baschkird-Nâseri, Alem-eddin-Sandjar-Tekriti, Sandjar-Bedri et Sâbik-eddin-Souleïman, prince de la ville de Sahioun. On fit sur l'ennemi un butin immense, consistant en argent monnayé, chevaux et bagages précieux. Nâsir-eddin-Mohammed, fils de l'émir Bektasch, fut chargé de porter la nouvelle de cette victoire. Il arriva au Caire, le quinzième jour du mois, amenant avec lui les émirs faits prisonniers. Le sultan leur accorda à tous le pardon de leur faute, les combla de bienfaits, leur rendit leurs revenus اخبازهم et les incorpora dans son armée.

Le quatorzième jour de ce mois, mourut l'émir Ala-eddin-Kidagdi-Habeschi, des suites d'un coup de couteau qu'il avait reçu de Sonkor-aschkar-Gatmi, l'*ostâdir*. Celui-ci fut arrêté et cloué à la porte de Zawilah.

Cependant, Sonkor-aschkar ayant appris la défaite de son armée, s'occupa à lever de nouvelles troupes; il députa vers les émirs qui se trouvaient à

(14) Au rapport de Nowaïri (fol. 107 r^o), ce fut le huitième jour du mois de Moharrem que Belban fit son entrée dans la ville de Damas.

(15) Je lis اطمانوا, au lieu de اطافوا que présente le manuscrit.

Gazah, pour leur faire des promesses magnifiques et les attirer dans son parti; il vit arriver auprès de lui Schehab-eddin-Ahmed-ben-Djahi, émir des arabes des contrées méridionales, et l'émir Scherf-eddin-Isa-ben-Mohanna, émir des arabes des provinces orientales et septentrionales. Il reçut des renforts d'Alep, de Hamah, et des montagnes de Balbek. Il prit à son service un grand nombre d'hommes auxquels il distribua des sommes considérables. Bientôt la nouvelle se répandit à Damas, que l'armée égyptienne, parfaitement équipée, était en marche. En effet, le sultan avait fait partir du Caire un corps de quatre mille cavaliers, sous la conduite de l'émir Bedr-eddin-Bektasch-Fakhri, *émir-silah*, qui était accompagné des émirs Bedr-eddin-Aïdemuri et Hosam-eddin-Itmesch, fils d'Atlas-Khan. Ils se dirigèrent vers Gazah, pour faire leur jonction avec l'émir Izz-eddin-Afram et l'émir Bedr-eddin-Aïdemuri. Bientôt l'armée tout entière se mit en marche, sous le commandement d'Alem-eddin-Sandjar-Halebi; les troupes de Sonkor-aschkar évacuèrent Ramlah, et se replièrent vers Damas. Sonkor-aschkar sortit de cette ville à la tête de son armée, le douzième jour du mois de Safar, et vint camper à Hasoureh. L'armée égyptienne prit position à Kisweh et à Nefreh, le dix-septième jour du même mois. Cependant les deux généraux Afram et Aïdemuri se trouvèrent divisés d'opinion. Le second voulait qu'on attaquât Sonkor-aschkar. Afram, au contraire, considérant la force de l'armée ennemie, déclara qu'il fallait, avant tout, consulter le sultan. En effet, ils écrivirent à ce prince. Sur ses entrefaites, Sandjar-Halebi arriva avec le gros de l'armée, et les deux partis se trouvèrent en présence près de Hasoureh. La bataille s'engagea, le dix-neuvième jour du mois (16). Sonkor-aschkar combattit avec un courage héroïque; mais bientôt un nombreux corps de ses troupes déserta et passa dans les rangs égyptiens; une autre partie prit la fuite; les contingents d'Alep et de Hamah quittèrent leur poste et se dirigèrent vers leur pays; les soldats de Damas abandonnèrent également leur général. Dans ce moment, l'émir Sandjar-Halebi se précipitant sur Sonkor-aschkar, celui-ci fut contraint de prendre la fuite. Il avait avec lui plusieurs de ses principaux officiers, l'émir Alem-eddin-Azdemur-alhadj, l'émir Ala-eddin-Sobki (17), l'émir Schems-eddin-Kara-sonkor-Moëzzi, et l'émir Seif-eddin-Belban-Habeschi, accompagnés

(16) Suivant Nowaïri, le quinzième jour du mois.

(17) Ou Karaki ou Koubeki.

de l'émir Isa-ben-Mohannâ ; ils se dirigèrent vers le désert de Rabbah , où ils séjournèrent quelques jours. Delà , ils se rendirent à Rabbah ; Sonkor-aschkar avait eu soin d'envoyer à Sahioun ses femmes et ses trésors. Il créa alors des émirs , parmi lesquels se trouvaient Bedr-eddin-Sandjak-Bagdâdi , Bedr-eddin-Bilik-Halebi , Alem-eddin-Sandjar-Tekriti , Beha-eddin-Melik-Nâseri , Bâschkird-Nâseri et Boudiah-Nâseri. Après la fuite de ce général , ses troupes s'étaient débandées dans toutes les directions. Les portes de Damas furent fermées. L'armée égyptienne s'avança vers cette place et en forma le blocus. Les soldats campèrent sous des tentes et ne commirent aucun dégât. L'émir Sandjar-Halebi choisit pour le lieu de sa résidence le *Kasr-ablak* (le château blanc) , situé dans le Meïdan , hors des murs de Damas. Dès le matin , il fit proclamer une amnistie générale. La citadelle de Damas avait pour gouverneur l'émir Seif-eddin , le *djoukendar* , qui y commandait au nom de Sonkor-aschkar. Cet officier mit en liberté l'émir Beïbars-Djâlik (18) , l'émir Ladjin et le *sâheb* Taki-eddin-Taubah , après avoir exigé d'eux un serment par lequel ils s'engagèrent à ne lui nuire en rien. Les portes de la citadelle furent alors ouvertes. Ladjin descendit vers la porte appelée *Bab-alferedj* باب الفرج (porte de la délivrance) , se tint à l'entrée et empêcha les troupes égyptiennes de pénétrer dans la place. On lut une proclamation qui avait pour but de tranquilliser les habitants et leur enjoignait de décorer la ville. Les tambours de la citadelle annoncèrent la victoire. Plusieurs des partisans de Sonkor-aschkar se rendirent auprès de l'émir Sandjar-Halebi , qui leur accorda une amnistie entière. Ahmed-ben-Djahi arriva , à son tour , après avoir obtenu une sûreté du même genre. Cette expédition coûta la vie à l'émir Nâsir-eddin-Mohammed , fils de l'Atabek , et officier d'un grand courage , à Nour-eddin-Ali-ben-Tousi , homme également brave , à huit soldats de la milice de Damas et à deux de l'armée d'Égypte. L'émir Bektasch-Fakhri reçut une blessure (19). La lettre qui devait annoncer au sultan le succès de ses armes , fut remise à Nâsir-eddin-Mohammed , fils de l'émir Bektasch , l'*émir-silâh*. Il arriva à la cour dans les premiers jours du mois de Rebi-premier , et fut gratifié par le prince d'une charge d'émir

(18) Abou'lmahâsen (man. 663 , fol. 8 r^o) fait observer que le surnom *djâlik* (ou plutôt *tchalik*) , est un mot qui appartient à la langue turque , et qui désigne un cheval extrêmement vif.

(19) Je n'ai pas hésité à lire جرح au lieu de خرج que présente le manuscrit.

de dix. Il fut, sous le règne de Melik-Mansour, le premier fils d'émir qui obtint le rang d'émir. La charge de *naïb* (gouverneur) de Damas, fut donnée à l'émir Bedr-eddin-Bektout-Alaï (20). Le vizir Taki-eddin-Taubah resta en possession des fonctions qu'il occupait; et l'émir Alem-eddin-Sandjar-Baschkirdi fut nommé *naïb* d'Alep, comme successeur de l'émir Djemâl-eddin-Akousch-Schemsi.

Le vingt-cinquième jour du mois d'Abib, correspondant à celui de Safar, on mesura la hauteur du Nil قاع النيل. Elle se trouva de quinze coudées vingt doigts. Le vingt-quatrième jour de Safar, l'émir Hosam-eddin-Itmesch, fils d'Atlas-Khan, accompagné de plusieurs émirs, et ayant sous ses ordres trois mille cavaliers, partit de Damas pour aller combattre Schems-eddin-Sonkor-aschkar. Il fut suivi, au commencement du mois de Rebi-premier, par l'émir Izz-eddin-Afram, à la tête d'un autre corps de troupes. Sonkor-aschkar, après avoir séjourné quelque temps auprès de l'émir Scherf-eddin-Isâ-ben-Mohannâ, l'avait quitté pour se rendre à Rahbah. Il se vit bientôt abandonné d'un grand nombre de ses partisans. L'émir Mouvaffik-eddin-Khidr-Rédjebi, *naïb* (gouverneur) de la forteresse de Rahbah, refusa de lui livrer cette place (21). Sonkor-aschkar, désespérant de vaincre la résistance de cet officier, écrivit à Abaga, fils de Houlagou, pour l'engager à tenter la conquête de la Syrie. L'émir Isâ, de son côté, adressa à ce prince des instances du même genre. Sur ces entrefaites, les deux émirs furent informés que les troupes égyptiennes étaient parties de Damas. Sonkor-aschkar traversa le désert et se rendit à Sahioun, où il se fortifia. L'émir Izz-eddin-Hâdj-Azdemur l'ayant rejoint à la tête d'un corps de troupes, fut envoyé par lui à Schaïzar, où il établit sa résidence. Les troupes égyptiennes, informées de cette nouvelle, allèrent mettre le siège devant Schaïzar.

A cette même époque, on s'assura à Damas, du *sâheb* Medjd-eddin-Ismaïl-Ebn-Kesirat, qui avait été vizir de Sonkor-aschkar. On arrêta en même temps Djemal-eddin-ben-Sasari, inspecteur des *divans* de cette ville. Tous deux

(20) Suivant le récit d'Abou'lmahâsen, ce fut l'émir Hosam-eddin-Ladjin qui fut nommé *naïb* (gouverneur) de Damas, et le fait est confirmé par Abou'lféda (*Annales*, tom. V, pag. 52).

(21) Le texte porte : امتنع من تسليم سنقر الاشقر : mais cette leçon est évidemment fautive, et il faut lire, comme dans l'histoire de Nowâiri : امتنع من تسليمها الى سنقر الاشقر.

406 furent mis en prison, en attendant qu'ils payassent une somme d'argent que l'on exigeait d'eux. Zeïn-eddin, *vakil* (agent) du trésor, reçut la bastonnade. Le *kadi-alkodat* Schems-eddin-Ahmed-ben-Khallikan fut saisi et gardé à vue (22). Il était accusé d'avoir, par une décision juridique, déclaré que Sonkor-ashkar pouvait légitimement faire la guerre à son souverain. Lorsque la lettre d'amnistie du sultan arriva à Damas, Ebn-Khallikan fut présent à la lecture de cette pièce (23). L'émir Alem-eddin-Halebi se chargea de plaider la cause du kadi. Il dit à cette occasion : « Une lettre émanée du sultan est arrivée à Damas, et garantit la sûreté de tous ceux qui en entendront la lecture : or, Ebn-Khallikan a été de ce nombre ; il ne doit donc point avoir à redouter une mort violente. » Ce magistrat fut destitué des fonctions de kadi de Damas le vingt-unième jour du mois de Safar. Cette charge fut offerte au *kadi-alkodat* Izz-eddin-Mohammed-ben-Abd-elkâder-ben-Abd-elkhâlik-ben-Khalil-ben-Moukhal-lad-ben-Saïgh ; et sur son refus, on la donna à Nedjm-eddin-Abou-Bekr-ben-Sadr-eddin-Ahmed-ben-Iahia-ben-Seni-eddaulah. Ebn-Khallikan fut mis en prison le vingt-quatrième jour du même mois dans le *khanikah* (monastère) Nedjibieh. Puis, il recouvra sa liberté en vertu d'une lettre du sultan, le neuvième jour du mois de Rebi-premier. Mais bientôt, Ebn-Seni-eddaulah se déclara contre lui et le somma de sortir du *medreseh* (collège) Adeliéh. Le mercredi, dix-neuvième jour du mois de Rebi-premier, il le mit sous la surveillance de gardiens, afin de l'obliger de quitter cette demeure, et montra envers lui une rigueur extrême. Ebn-Khallikan n'hésita point à obéir, et, dès la quatrième heure du jour, il commença à faire enlever ses livres et ses effets. Tout à coup, des satellites se présentèrent pour le chercher. Supposant qu'ils venaient à dessein de lui faire hâter son déménagement, il leur fit voir qu'il y mettait toute l'activité possible. On lui dit qu'un courrier de la poste venait d'arriver de l'Égypte. Inquiet et redoutant quelque événement fâcheux, il se rendit auprès du *naïb* (gouverneur) de Damas. Cet officier avait reçu une lettre du sultan dans laquelle ce prince déclarait qu'il désapprouvait l'élection de Seni-eddaulah, attendu que cet homme était sourd. Puis, il ajoutait :

(22) Au rapport de Nowairi (Mém. 683, fol. 28 r°), le sultan avait donné l'ordre d'étrangler Ebn-Khallikan.

(23) Je lis *فسيحة* au lieu de *شفقة*.

« Nous avons accordé aux grands comme aux petits un pardon général, et il ne
 « conviendrait nullement qu'un de nos sujets éprouvât seul notre colère. Nous
 « n'ignorons pas quels sont les titres du kadi Schems-eddin-Ebn-Khallikan ;
 « nous avons eu avec lui des liaisons d'amitié, et il nous a témoigné toutes
 « sortes d'égards ; d'ailleurs, c'est encore un de ces hommes qui ont exercé des
 « fonctions sous le règne de Melik-Sâleh. Nous avons donc arrêté qu'il serait
 « réintégré dans la place de kadi. » Ebn-Khallikan fut revêtu d'une *khilah* par
 ordre de l'émir Alem-eddin-Halebi ; puis aussitôt, il monta à cheval et se rendit
 au *medresch* (collège) Adeliéh, où il établit sa résidence à l'heure de midi,
 et commença immédiatement à rendre la justice. Cet événement fut regardé
 comme une délivrance qui succédait à une disgrâce. Ebn-Seni-eddaulah n'était
 resté en fonctions que l'espace de vingt jours.

Le onzième jour du mois de Rebi-premier, la charge de *naïb* (gouverneur)
 de Damas, fut donnée à l'émir Hosam-eddin-Ladjin-*assaghir* (le petit) Mansouri.
 Sa lettre d'investiture fut apportée par Bektout-Alaïi. L'émir Bedr-eddin-
 Bektout-Alaïi fut promu au rang de *schâdd* (inspecteur) des bureaux de Damas,
 et le *sâheb* Taki-eddin-Taubah-Tekriti, fut nommé vizir de la Syrie. L'émir
 Fakhr-eddin-Othman-ben-Mâni-ben-Hibet, et l'émir Schems-eddin-Mohammed-
 ben-Abi-Bekr furent mis en possession des *ikta* (fiefs) de l'émir Scherf-eddin-
 Isa-ben-Mohannâ, et installés comme émirs des arabes de la tribu de Fadl et de 407
 celle d'Ali. On régla que Fakhr-eddin résiderait dans l'espace qui s'étend depuis
 Resten الرستن jusqu'à Melouhah الملوحة ; et que Schems-eddin occuperait le ter-
 rain qui se prolonge entre Melouhah et l'Euphrate. L'émir Hosam-eddin-Dar-
 radj fut nommé émir de la tribu d'Amer, et dut fixer sa résidence entre Resten
 et Akabiïat العقابيئات. Cependant Schems-eddin-Sonkor-Gatmi et Seïf-eddin-
 Belban-Khass-Turki partirent du Caire, et prirent la route de la mer pour se
 rendre auprès de Mangou-Timour. Ils étaient porteurs d'une lettre adressée par
 le sultan au prince Gaïath-eddin. L'émir Nâsir-eddin-Ebn-Mohsini-Djezeri et le
 patriarche Anba-Sinous furent envoyés en ambassade auprès de l'empereur
 Lascaris. Le troisième jour du mois de Rebi-second, on vit arriver un ambas-
 sadeur qui apportait une lettre de la part du souverain de Tunis. Le septième
 jour, l'émir Izz-eddin-Azdemur-Alaïi se rendit au château de la Montagne, et
 fut gratifié de l'emploi *خبز* qu'occupait l'émir Kiran-Bondokdari, et dans lequel
 celui-ci avait succédé à Alem-eddin-Sandjar, le *dawidari*. Au milieu du même

mois, on vit arriver l'émir Bedr-eddin-Bektout, fils de l'Atabek. Le vingt-deuxième jour, on brisa la digue du canal qui coule en dehors du quartier de Maks; mais elle fut rétablie (24) le lendemain. Le vingt-sixième jour, qui était le premier des jours de *Nesi* (les jours complémentaires), le Nil atteignit la hauteur de seize coudées. Le sultan monta à cheval et se rendit au *Mekias*, où il frotta de parfums la colonne. De là, il s'embarqua sur le *harrâkah* حراقة (le bateau) (25) et alla briser la grande digue. Ce fut pour la population un jour de fête. Dans la journée, on proclama que le fleuve était parvenu au deuxième doigt de la dix-septième coudée, et, suivant l'usage, on expédia de tous côtés les nouvelles qui annonçaient le *wafa* (le terme de la crue).

Le même jour, l'émir Alem-eddin-Akousch-Bedri, *wâli* (gouverneur) de la forteresse de Schaubak, fut destitué et remplacé par l'émir Alem-eddin-Sandjar-Igâni. Le vingt-septième jour de ce mois, mourut l'émir Seif-eddin-Abou-Bekr, ben-Isbaselar, *wâli* de Misr (Fostat). On mit le séquestre sur sa succession, et on nomma à sa place l'émir Izz-eddin-Aïbek-Fakhri. Le premier jour

(24) Je lis السدّ رد, au lieu de المغرد رد.

(25) J'ai donné, plus haut (tom. I^{er}, 1^{re} partie, page 143), des détails étendus sur le mot حراقة. Je ne reviendrai point sur ce sujet; mais je dois rectifier une erreur qui m'a échappé. J'ai cité le témoignage d'un voyageur estimable, qui assure que le mot *acaba* ou *acabe* désigne une barque: comme ce terme ne s'était présenté à moi chez aucun des écrivains orientaux dont j'avais consulté les ouvrages, je soupçonnai qu'il s'était glissé une faute dans la relation de Brémont, et qu'au lieu de *acaba*, il fallait lire *harrakah*. Mais cette conjecture est tout à fait inadmissible.

En effet, le mot *akabah* عكمة appartient au dialecte arabe de l'Égypte. On lit dans l'histoire de ce pays, écrite par Djeberti (manuscrit, tom. III, fol. 17, r^o), امر بتزيين العتبة كالعادة, « Il ordonna de décorer l'*acabah*, suivant l'usage ». Et plus loin (fol. 326, v^o), on trouve sur cet objet, des détails circonstanciés: شرعوا في عمل المركب التي تسمى بالعتبة لخصوص ركوب الباشا فيها وهي عبارة عن مركب كبير قشاشي ياخذونها من اربابها قهرا وينقشونها بانواع الاصباغ والالوان ويركبوا عليها مقعد مصنوع من الخشب المصنع وله شبابيك وطبقان من الخروط وعليه بيارق ملونة وشراريب مزينة وهو مصفح بالنحاس الاصفر مزين بانواع الزينة والستائر

« On commence à construire la barque que l'on désignait par le nom de *akabah*, et qui servait exclusivement pour l'usage du Pacha. Ce mot exprimait une grande barque, servant au transport de la paille, (V. St-John, *Égypt.*, t. I, p. 224,) que l'on enlevait de force à ses propriétaires, et que l'on décorait de toutes sortes de couleurs et de peintures. On y pratiquait une chambre formée de bois artistement travaillé, et garnie de tribunes grillées et de fenêtres faites au tour. Au dessus étaient placés des drapeaux de diverses couleurs, et des franges d'une grande beauté. Le tout était recouvert de lames de cuivre jaune, et embelli par des ornements de tout genre, et garni de rideaux ».

du mois de Djoumada-premier, coïncida en Égypte avec le *naïrouz*. Le neuvième jour de ce mois, l'émir Seïf-eddin-Djeïschî arriva au château de la Montagne. Le vingt-cinquième, la crue du Nil atteignit le vingt-troisième doigt de la dix-septième coudée. L'émir Bedr-eddin-Bilik-Aïdemuri fut gratifié d'un complément de cent cavaliers. Un ordre du prince ayant enjoint de s'assurer de Taki-eddin, le *râs-naubah*, vizir de la Syrie, on saisit ses biens, et on le mit en prison. Le troisième jour du mois de Djoumada-second, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Halebi arriva de la Syrie. Le sultan sortit à cheval à sa rencontre, le fit revêtir d'une *khilah*, lui et les émirs qui l'accompagnaient; chacun d'eux reçut en outre une gratification de mille pièces d'or. Le sixième jour du même mois, l'émir Seïf-eddin-Belban-Roumi fut revêtu d'une robe d'honneur, et choisi, conjointement avec le kadi Fatah-eddin-ben-Abd-aldâher, pour remplir les fonctions de *devâdar*, uniquement en ce qui concernait l'*alâmah* (l'apostille du prince).

Bientôt, on reçut la nouvelle que les Tatars étaient en marche pour faire une incursion dans la Syrie; qu'ils s'étaient séparés en trois corps, dont l'un, sous la conduite de Sagarounidji et Touroundji, avait pris la route du pays de *Roum*; qu'un autre arrivait de la partie orientale, sous les ordres de Baïdou, 408
fils de Targaï et petit-fils de Houlagou, accompagné du prince de Mâredin; que le troisième corps, qui se composait du gros de l'armée et des Mongols les plus féroces, était commandé par Mangou-Timour, fils de Houlagou. L'émir Rokn-eddin-Aïadjî sortit de Damas à la tête d'un corps d'armée, et fit sa jonction avec les troupes qui assiégeaient la ville de Schaïzar.

L'émir Bedr-eddin-Bektasch-Nedjmi partit du Caire, à la tête d'un corps de troupes, et tous ces généraux se trouvèrent réunis sous les murs de Hamah. Ils députèrent vers l'émir Sonkor-aschkar, et le pressèrent de mettre fin aux discordes intestines, et de se joindre à eux pour combattre les Tatars. Sonkor-aschkar leur envoya de Sahioun un corps d'armée, et lui-même resta dans les environs de cette ville. Alhadj-Azdemur sortit de Schaïzar, et campa sous les murs de la forteresse. Cependant, une terreur panique se fit sentir dans les villes du territoire d'Alep. Vers le milieu du mois de Djoumada second, les habitants, en grand nombre, quittèrent leurs foyers, et se réfugièrent à Damas. Bientôt, la frayeur gagnant cette capitale et ses dépendances, la population résolut de les évacuer et de se rendre en Égypte. Le vingt-et-unième jour du mois quelques corps de Tatars envahirent le territoire d'Alep, s'emparèrent d'Aïntab,

de Bagras et de Derbesak. Ils pénétrèrent dans Alep, que la garnison avait abandonnée, massacrèrent, pillèrent, firent des prisonniers, livrèrent aux flammes les mosquées, les collèges, le palais du sultan et les maisons des émirs. Ils restèrent deux jours dans cette place, où ils commirent des ravages affreux. Il n'échappa à leur fureur que ceux des habitants qui se cachèrent dans des cavernes ou dans des souterrains. Les Tatars évacuèrent la ville, le dimanche, vingt-troisième jour du mois, et reprirent la route de leur pays, emportant tout le butin qu'ils avaient fait. Ils se dispersèrent dans leurs campements d'hiver.

Le lundi, vingt-septième jour du mois, le sultan fit monter à cheval son fils Ala-eddin-Abou'lfatab, entouré de tous les attributs de la souveraineté. Il lui donna le surnom de *Melik-Sâleh*, et le désigna pour son successeur. Le jeune prince traversa le Caire, depuis *Bâb-annasr* (la porte de la Victoire), jusqu'au château de la Montagne. Il reçut un diplôme d'investiture, *تقليد*, écrit de la main du kadi Mohii-eddin-ben-Abd-alkâder, et rédigé par lui dans le style le plus fleuri et le plus éloquent. Depuis ce moment, sur tous les *members* (chaires) de l'Égypte, le nom de Melik-Sâleh fut prononcé dans la *khotbah* après celui de son père; des lettres furent expédiées en Syrie pour annoncer cet événement. Le dernier jour de ce mois, le *sâheb* Fakhr-eddin-Ibrahim-ben-Lokman fut destitué des fonctions de vizir de l'Égypte, et rentra dans les bureaux de la chancellerie, *ديوان الانشاء*, où il prit rang parmi les secrétaires, et resta subordonné au chef de cette administration, *صاحب ديوان الانشاء*. Il eut pour successeur, dans la place de vizir, le *sâheb* Borhan-eddin-Khidr-ben-Hasan-Sindjâri.

Le sultan partit d'Égypte, à la tête de son armée, et se dirigea vers la Syrie, dans l'intention d'aller combattre les Tatars. Avant de se mettre en marche, il fit distribuer à chaque émir une gratification de mille dinars et 500 dirhems à chaque *djundi* (soldat de la milice). Il laissa dans le château de la Montagne pour gouverner l'Égypte en son absence, son fils Melik-Sâleh-Ali. Il se rendit à Gazah, où il fut joint par les troupes égyptiennes qui se trouvaient en Syrie. Plusieurs des émirs de Sonkor-aschkar vinrent également le trouver, et reçurent un accueil distingué. Le prince séjourna dans cette ville jusqu'au dixième jour de Schaban; après quoi il reprit la route de l'Égypte. Son absence avait été de cinquante jours. L'émir Bedr-eddin-ben-Derbas fut nommé *wâli* de Ho-

naïn et de Merdj-beni-Amer. L'émir Nedjm-eddiu-Ibrahim-ben-Nour-eddin-Ali-ben-Sedid fut promu au rang de *wâli* de l'Égypte, en remplacement de l'émir Izz-eddin-Aïbek-Fakhri. L'émir Seïf-eddin-Bâsiti fut envoyé dans la forteresse de Sarkhad, pour remplir les fonctions de *naïb* (gouverneur), et l'émir Izz-eddin-Aïbek-Fakhri alla remplir dans cette même place le poste de *wâli*. Le samedi, vingt-sixième jour du mois de Ramadan, le *kadi-alkodat* Sadr-eddin-Omar-ben-Tadj-eddin-Abd-alwahhab-ben-Bint-alaazz fut destitué de la place de *kadi-alkodat* de l'Égypte. Il avait, dans l'exercice de ses fonctions, suivi constamment la route de la probité, de la vertu, de la justice, et ses arrêts étaient dictés par une sévérité rigoureuse. Il eut pour successeur Taki-eddin-Mohammed-ben-Hosain-ben-Rezin-Hamawi. L'émir Bedr-eddin-Bektasch-Nedjmi, d'après les ordres du sultan, se dirigea vers la ville de Hems; et l'émir Aïdekin-Bondokdâri-Sâlêhi se mit en marche pour aller garder contre les Francs les côtes de la Syrie. On écrivit à l'émir Seïf-eddin-Belban-Tabâkhi, *naïb* (gouverneur) du château des Curdes, pour lui enjoindre d'aller attaquer les Francs de Markab, attendu qu'ils avaient donné des secours aux Tatars. Ce général, ayant réuni sous ses drapeaux des Turcomans et autres soldats, rassemblé des machines de guerre et de siège, vint bloquer la ville de Markab. Mais les Musulmans furent vaincus, et leur camp pillé par l'ennemi. Cet échec affligea vivement le sultan, et le détermina à se mettre en campagne. Il partit, en effet, le premier jour du mois de Dhou'lhidjah, après avoir laissé son fils Melik-Sâlêh, pour gouverner en son absence. Il alla camper près de la mosquée de Tibr, et nomma l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï, pour lever les impôts, et administrer les affaires du royaume. Il le plaça auprès de Melik-Sâlêh, ainsi que le vizir Borhan-eddin-Sindjâri. Le kadi Mohii-eddin-ben-Abd-aldâber fut installé au Caire, comme chargé de lire les dépêches apportées par la poste, et d'expédier les affaires courantes. L'émir Zeïn-eddin-Ketboga-Mansouri fut investi du rang de *naïb-assaltanah* (vice-roi) de l'Égypte. Sur ces entrefaites, l'émir Scherf-eddin-Isâ-ben-Mohanna arriva de l'Irak, pour implorer la clémence du sultan. Ce prince lui accorda son pardon, le reçut avec honneur, sortit à sa rencontre, et le combla de bienfaits.

Cette année vit mourir 1^o le scheïkh Taïr-aldjinnêh, renommé pour ses vertus et sa longévité. Il fut enterré dans le cimetière de Karafah, à Misr (Fostat); 2^o le lettré, le poète Djemal-eddin-Abou'lhosain-Iahia-ben-Abd-aladim-Iahia-ben-Mohammed-ben-Ali-Djezzar, qui décéda le douzième jour du mois de Sche-

wal (26); 3^o le grand émir Djemal-eddin-Akousch-Schemsi, *naïb* (gouverneur) d'Alep. Il mourut dans cette ville, le cinquième jour du mois de Moharrem. C'était lui qui, à la journée d'Aïn-Djalout, avait tué Ketboga, général des Tatars. 410 Il avait aussi arrêté l'émir Izz-eddin-Aïdemur-Dâheri. Il avait succédé, dans la place de *naïb* d'Alep, à Alem-eddin-Sandjar-Baschkirdi. 4^o l'émir Ali-ben-Omar-Touri, qui était âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Il passait pour un des plus braves parmi les Musulmans, et son nom avait acquis chez les Francs une grande célébrité. Il avait passé successivement par un grand nombre d'emplois; 5^o l'émir Seïf-eddin-Abou-Bekr-Ebn-Isbaselar, *wali* de Misr. Il mourut dans le mois de Rebi premier, après avoir rempli les fonctions de sa charge, durant plusieurs années. C'était un homme vertueux, qui avait un embonpoint extraordinaire (27); 6^o Schems-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Alberr-Bagdadî, le schaféï. Il mourut à Alexandrie, âgé de quatre-vingts ans; 7^o l'émir Nâser-eddin-Mohammed, fils de Bérékeh-Khan, oncle maternel de Melik-Saïd. Il mourut à Damas.

Au commencement de l'année 680, le sultan quitta son campement, qui était établi en dehors du Caire. Arrivé au lieu nommé Rouha, il reçut des ambassadeurs envoyés de la part des Francs, pour solliciter une trêve (28). Elle fut conclue entre le grand-maitre des Hospitaliers et tous les Hospitaliers de la ville d'Akka, d'une part, et de l'autre, le sultan et son fils Melik-Sâleh, pour un espace de dix ans, dix mois, dix jours et dix heures, à dater du samedi, vingt-deuxième jour du mois de Moharrem. Une autre trêve de dix ans, qui devait commencer au vingt-septième jour du mois de Rebi premier, fut accordée à Boëmond, fils de Boëmond, prince de Tarabolos (Tripoli) de Syrie. Les députés retournèrent auprès de leurs maîtres. L'émir Fakhr-eddin-Aïaz-Moukri, le *hâdjeb*, fut nommé pour aller recevoir le serment du grand-maitre des Hos-

(26) Novaïri (man. 583, fol. 31 r^o) vante le talent de cet homme pour l'improvisation, sa gaîté, le charme de sa conversation.

(27) Au rapport de Novaïri (*loc. laud.*), cet émir avait pris un embonpoint excessif, en sorte que les médecins lui avaient défendu de se coucher sur un tapis moelleux, et de faire autre chose que sommeiller. Ils lui avaient annoncé que, s'il se livrait à un sommeil profond, il mourrait infailliblement. Il observa ce régime durant long-temps, et jusqu'à l'époque de sa mort. Il fut enterré dans son mausolée, bâti dans le cimetière de Karafah.

(28) Je n'ai pas hésité à lire *في تقرير الهدنة* au lieu de *في تقرير الهدية*.

pitaliers, et s'acquitta de cette mission. Sur ces entrefaites, l'émir Bedr-eddin-Baïsari-Schemsi fut informé que l'émir Schems-eddin-Koundek-Dâheri, d'accord avec plusieurs des officiers attachés à Melik-Dâher et à Melik-Saïd, avait formé le complot d'assassiner le sultan, auprès du gué, lorsqu'il aurait quitté la ville de Baïsan. Il se hâta de mander ces détails au sultan. D'un autre côté des lettres écrites d'Akka avertissaient ce prince de prendre garde à lui, attendu qu'il avait auprès de sa personne un grand nombre d'émirs qui avaient formé le complot de le tuer, et qui avaient recommandé aux Francs de ne pas conclure la paix, attendu que l'événement ne tarderait pas à se réaliser. Le sultan prit des précautions pour sa sûreté. Koundek résolut de tomber sur le prince dans son campement de Rouha; mais il le trouva sur ses gardes, et tout prêt à repousser une attaque. Kelaoun, ayant quitté Rouha, montra dans ses démarches une extrême circonspection, jusqu'à ce qu'il vit les émirs réunis autour de lui, dans le lieu nommé *Hamra-Baïsan*. Alors il adressa de vifs reproches à Koundek et à ses complices, et leur rappella les lettres qu'ils avaient écrites aux Francs. Ne pouvant nier le fait, ils avouèrent leur faute, et implorèrent le pardon du sultan. Ce prince les fit arrêter, savoir : Koundek, Idgarnisch-Hakimi, Beïbars-Reschidi, Satilmisch, le *silahdâr-Dâheri*, trente-trois émirs *barâni* (extérieurs) ou mamlouks *djewanis* (intérieurs). Dix émirs et deux cents cavaliers avaient pris la fuite; mais ils furent atteints à Balbek et à Sarkhad. Koundek fut remis à l'émir Hosam-eddin-Torontâi, *naïb-assaltannah*, qui le conduisit sur les bords du lac de Tabariah, lui fit trancher la tête, et submergea le corps. Le reste des conjurés subit le même sort. L'émir Seïf-eddin-Itamisch-Sadi et l'émir Seïf-eddin-Belban-Hârouni montèrent à cheval, accompagnés d'environ trois cents Bahris-Dahéris, ou Tatars, et se rendirent à Sabioun, auprès de Sonkor-aschkar. L'émir Bedr-eddin-Bektasch-Fakhri et l'émir Rokn-eddin-Taksou-Nâseri s'étaient mis à la poursuite des fuyards, sans pouvoir les atteindre. On fit saisir les biens de ceux qui avaient été punis de mort ou qui avaient pris la fuite.

Le sultan se dirigea vers Damas, et fit son entrée dans cette ville, le dix-neuvième jour du mois de Moharrem. Ce fut, depuis le commencement de son règne, la première fois qu'il parut dans cette capitale; et son arrivée fut un jour de fête. Le prince avait autour de lui une armée de cinquante mille hommes. Le vingt-deuxième jour du mois de Moharrem, Ebn-Khallikan fut destitué des

fonctions de kadi de Damas, et eut pour successeur Izz-eddin-Mohammed-ben-Saigh. La place de kadi des Hanbalis, dans cette même ville, fut conférée à Nedjm-eddin-Ahmed-ben-Schems-eddin-Abd-errahman. Il occupait ces fonctions depuis la démission volontaire du *kadi-alkodat* Schems-eddin, son père, qui l'avait désigné pour son successeur.

Le dixième jour de Moharrem mourut, à Misr, le *kadi-alkodat* Sadr-eddin-Omar-ben-Tadj-eddin-Abd-alwahhab-ben-Bint-alaaz, le schaféi. Il fut remplacé comme inspecteur du mausolée *sâlêhi*, situé dans la rue qui règne entre les deux palais, par le *tawîtschi* (l'eunuque) Hosam-eddin-Belâl-Gaïthi, le *lâlî*. L'inspection du *meschhed* (monument) de Hosain, au Caire, fut donnée au kadi Borhan-eddin-ben-Taraïfi, *kâtib-alinscha* (secrétaire de la chancellerie). Mais un diplôme du sultan, arrivé de Damas, nomma comme inspecteur du *meschhed*-Hosaini l'émir Ala-eddin-Kestagdi-Schemsi, l'*ostadar*, et désigna le kadi Taki-eddin-Abd-errahman-ben-Abd-alwahhab-ben-Bint-alaazz, au lieu de son frère, pour remplir les fonctions d'inspecteur du *medresch* (collège) Sâlêhi et du mausolée Sâlêhi. Il devait réunir ces places à celle d'inspecteur du trésor, dont il était déjà en possession. Il lui fut enjoint de se contenter du traitement que lui rapportaient le collège et le monument, ainsi que les autres emplois exercés par son frère, et de renoncer au traitement d'inspecteur du trésor. Au mois de Rebi premier, le *sâheb* Borhan-eddin-Khidr-Sindjari, vizir d'Égypte, fut destitué, et arrêté ainsi que son fils; tous deux furent mis en prison au château de la Montagne. Au mois de Safar, le sultan fit partir de Damas l'émir Izz-eddin-Aïbek-Afram et l'émir Kestagdi-Ala-eddin-Schemsi, à la tête d'un corps de troupes. Ces deux généraux prirent la route de Schaïzar. A cette nouvelle, Sonkor-aschkar envoya
412 demander la paix, offrant de livrer Schaïzar, sous la condition qu'on lui donnerait en échange les deux places de Schogr et Bakas, qui lui avaient été précédemment enlevées, Famiâh, Kafartab, Antakiah (Antioche) et quantité de villages; qu'on lui laisserait les villes qui étaient en sa possession, savoir: Salioun, Balantonos, Barzouiah, Lâdikiah; qu'on placerait sous ses ordres un corps de six cents cavaliers, et que les émirs qui se trouvaient auprès de lui conserveraient leur titre. Ces propositions furent acceptées.

Le quatrième jour de Rebi premier, l'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dewadari*, se présenta devant le sultan, accompagné de l'envoyé de Sonkor-aschkar, et apportant un exemplaire du traité qui venait d'être conclu. Le prince en jura

l'observation, et adressa à Sonkor-aschkar un diplôme qui lui garantissait la possession des villes indiquées ci-dessus. Dans cet acte, on lui donnait le titre d'*émir* (29). On régla que dans toutes les correspondances avec lui, il serait désigné par les expressions honorifiques de *المقرّ العالی المولوی السیدی العالی العادلی الشیشی*, c'est-à-dire, « *Altesse noble, éminente, seigneuriale, savante, Adeli-Schemsi*. On publia dans la ville de Damas que toutes les divisions avaient cessé. Les envoyés de Sonkor-aschkar eurent la permission de retourner vers leur maître : le sultan fit partir avec eux l'émir Fakhr-eddin-Aïazi-Moukri, le *hâdjeb*, et l'émir Schems-eddin-Kara-sonkor-Mansouri. Ces députés reçurent le serment de Sonkor-aschkar, et furent de retour le douzième jour du mois. La conclusion de la paix fut annoncée solennellement. Le sultan envoya à Sonkor-aschkar une quantité considérable de vêtements et de vases. Les troupes qui étaient campées devant Schaïzar reprirent la route de Damas. Le jeudi, premier jour du mois de Rebi premier, correspondant au vingt-cinquième jour de Bouneh (Paöni), la hauteur des eaux du Nil fut de six coudées et dix-huit doigts. Des envoyés de Melik-Masoud-Khidr, fils de Melik-Dâher, et souverain de Karak, arrivèrent à la cour. Le prince demandait une augmentation de territoire, afin qu'il eût sous sa dépendance tout le domaine qui avait appartenu à Melik-Nâser-Salah-eddin-Daoud. Cette requête fut formellement repoussée. Les négociations continuèrent entre Masoud et le sultan : enfin, il fut décidé que tout le pays, depuis les bords du Moudjib jusqu'à Albasa, serait adjugé au prince; qu'on lui enverrait ses frères et ses sœurs, à qui on restituerait les propriétés qu'avait possédées Melik-Dâher. L'émir Bedr-eddin-Bilik-Mouhsini, le *silahdar*, et le kadi Imâd-eddin-ben-Alemir se rendirent à Karak, pour recevoir le serment du prince. Le traité fut conclu dans les premiers jours du mois de Rebi premier, et cet événement fut annoncé à Damas par une proclamation publique.

Ce même mois, la branche de revenu appelée *Djihah-moufredah* (الجهة المفردة, *droit unique*) fut mise à la criée, pour Damas et ses dépendances, et adjugée pour une somme annuelle de deux millions de dirhems. Le dimanche, vingt-cinquième jour du même mois, un ordre du sultan enjoignit de répandre le

(29). Suivant Nowairi (man. 683, fol. 8 v°), Sonkor-aschkar avait réclamé le titre de *melik* ملك (roi); mais cette demande fut refusée formellement.

vin, et abolit le droit odieux qui se percevait sur cet objet. La chose fut exécutée. Le vizir Borhan-eddin-Khidr fut destitué, condamné à une amende, et soumis à des traitements humiliants. Le mercredi, dix-neuvième jour du mois, la mère de Melik-Saïd-Nâser-eddin-Mohammed, fils de Bérékeh-Khan, et petit-fils de Melik-Dâher-Bibars, arriva près de Damas, conduisant avec elle le corps de son fils, enfermé dans un cercueil. La nuit du jeudi, 20 du mois, le cercueil fut hissé par des cordes jusqu'au haut du mur, puis descendu de l'autre côté, et transporté au mausolée du père du prince. Ce fut le *kadi-alkodat* Izz-eddin-Ebn-assaïgh qui déposa le corps dans le tombeau. Le matin du jeudi, 413 sultan, accompagné des émirs, des autres personnages éminents, d'un grand nombre de lecteurs et de prédicateurs, se rendit au lieu de la sépulture. Ce fut un jour de fête solennelle. Ce même jour, qui correspondait au quatorzième de Messori, le Nil, en Égypte, atteignit la hauteur finale de seize degrés, trois doigts. Cette nouvelle fut aussitôt mandée au sultan. Au mois de Rebi second, Kemal-eddin-ben-Selamah fut nommé inspecteur de la ville d'Alexandrie, après la mort de Reschid-eddin-ben-Basakah. Au mois de Djoumada premier, deux hommes furent étranglés au Caire : l'un d'eux avait tué d'un coup de poignard un *sakkî* (porteur d'eau), qui, en passant auprès de lui, l'avait froissé avec sa charge, et lui avait déchiré ses habits. Le second était un soldat, جندي, qui, ayant réclamé d'un tailleur des effets qu'il lui avait confiés, et ne recevant de lui qu'une demande d'un délai, avait frappé et tué ce malheureux.

A cette époque, l'ambassadeur du roi des Francs étant venu à mourir, on saisit tous ses biens. Bientôt après, on arrêta, sur la route d'Égypte, un individu nommé Kertedi, qui, par ses brigandages, infestait les chemins. Il fut cloué sur un chameau, et promené, durant quelques jours, dans les rues de Misr et du Caire. Le surveillant préposé à sa garde, s'avisa de lui retrancher le boire et le manger; cet homme réclamant sa nourriture, son gardien lui dit : « J'ai voulu, de cette manière, hâter ta mort, afin que tu sois plutôt délié de la position où tu te trouves. » Le voleur répondit : « Garde-toi de tenir un pareil langage. En effet, la vie la plus malheureuse vaut mieux que la mort. » On lui apporta alors de quoi boire et de quoi manger. Bientôt, grâce à une intercession puissante, il fut affranchi de son supplice et mis en prison. Il vécut encore quelques jours, et mourut dans le lieu où il était détenu. Le dixième jour du mois de Djoumada second, correspondant au vingt-neuvième

jour du mois de Tot, la crue du Nil parvint à dix-huit coudées et quatre doigts. Ce même mois, les *Aschir* العشير prirent les armes, pillèrent la ville de Gazah, égorgèrent quantité de monde, et commirent partout de grands ravages. Le sultan fit partir de Damas, l'émir Ala-eddin-Aïdekin-Fakhri, à la tête d'un corps de troupes. En même temps, une autre armée partit du Caire, sous les ordres de l'émir Schems-eddin-Sonkor-Bedri.

Sur ces entrefaites, on reçut la nouvelle que Mangou-Timour, frère d'Abaga, fils de Houlagou, fils de Toulou, fils de Djinghiz-Khan, était entré dans le pays de Roum, à la tête des armées mongoles, et était venu camper entre Kaisarieh et Ablestin. Des coureurs, détachés par ordre du sultan, ayant rencontré un parti de Tatars, firent prisonnier un individu, qu'ils envoyèrent à la cour. Il arriva à Damas, le vingtième jour du mois de Djoumada-premier. Le sultan traita cet homme avec bonté, et, à force de le questionner, apprit de lui que les Tatars étaient au nombre d'environ quatre-vingt mille hommes, et avaient dessein d'envahir la Syrie, dans les premiers jours du mois de Redjeb. Le prince s'occupa aussitôt à organiser ses troupes, et à demander tous ceux qui devaient en faire partie. L'émir Ahmed-ben-Hâdji, arriva de l'Irak, à la tête d'un nombreux corps d'Arabes de la tribu de Mora. Ils étaient environ quatre mille cavaliers, armés de toutes pièces, montés sur d'excellents chevaux, et couverts de cuirasses كرزندات composées d'*atlas* (étouffe de soie) *Madeni* (30) المعدني الاطلس et de soie du pays de Roum الديباج الرومي. Leurs têtes étaient défendues par des casques. Ils portaient leurs épées en bandoulière, et tenaient leurs lances à la main. Devant eux étaient les esclaves, qui se balançaient sur leurs montures, et dansaient légèrement, en suivant le mouvement de leurs jeunes chameaux, et conduisaient des chevaux de main. Derrière

(30) L'adjectif معدني dérive de la ville de *Maden* معدن, située dans l'Arménie, près du principal bras du Tigre, et qui tire son nom de mines de cuivre et de fer placées dans son voisinage. Ce mot se retrouve dans plusieurs passages. On lit dans l'ouvrage qui nous occupe (t. I, p. 980) : لبسوا الحرير الاطلس المعدني ainsi que dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmaâsen (manusc. 663, f. 103 v°). Dans les *Annales* d'Abou'lféda (tom. V, p. 374), et dans les *Mille et une Nuits* (édit. de Boulak, tom. I, pag. 207) : اطلس معدني. Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 101 r°), on lit : رداء عدني « Un vêtement d'étoffe d'Aden. » Mais je crois qu'au mot عدني, il faut substituer معدني. Les *Mille et une Nuits* (t. II, p. 78), font mention de l'*azur Madeni* : الازورد المعدني

la troupe, s'avançaient les femmes et les bagages. Ces Arabes étaient accompagnés d'une musicienne, qui voyageait dans une litière هودج et chantait ces mots :

« Nous avons cru que tout corps blanc était une pelotte de graisse, les
 « jours où nous en vinmes aux mains avec les guerriers de Djhidham et de
 « Himiar. Bientôt, nous rencontrâmes un corps d'Arabes de Tagleb, qui con-
 « duisaient à la mort des coursiers au poil ras, et maigres. Lorsque nos flè-
 « ches se choquèrent les unes contre les autres, le bois dont elles étaient
 « formées vola en éclats. Nous fîmes boire à ces guerriers une coupe pareille
 « à celle qu'ils nous versaient; mais ils montrèrent plus de sang froid, en
 « recevant la mort. »

Un homme s'écria : « c'est là ce qui arrivera, j'en jure par le maître de la Kabah; » et la chose se réalisa ainsi. Car, ainsi qu'on le verra, les Musulmans qui, d'abord avaient été battus, finirent par remporter la victoire, et firent, dans les rangs des Tatars, un carnage affreux. Bientôt s'avança un corps auxiliaire envoyé par Melik-Masoud-Khidr. Les troupes égyptiennes arrivèrent ensuite, ainsi que la totalité des Arabes, des Turcomans, et autres peuples. Sur ces entrefaites, on reçut la nouvelle que les Tatars étaient en marche, et s'étaient divisés en plusieurs corps d'armée; qu'un de ces corps, sous la conduite d'Abaga, fils de Houlagou, auprès duquel était le prince de Maredin, se dirigeait vers Rahbah; qu'une autre troupe avait pris une route différente. Badjka-Alaï, à la tête d'un détachement d'éclaireurs, s'avança du côté de Rahbah. Cependant, la population d'Alep, saisie d'effroi, prit la fuite, et se retira vers Hamah et Hems, de manière que la ville d'Alep resta sans habitants. Des bruits sinistres se répandaient partout. Les troupes sortaient successivement de Damas, jusqu'au dimanche, vingt-sixième jour du mois de Djoumada-second. A cette époque, le sultan quitta cette ville, avec ce qui lui restait de soldats, et s'établit à Merdj المرج, où il séjourna jusqu'à la fin du mois. Après quoi, il partit, se dirigeant vers Hems, et vint camper devant cette place, le onzième jour de Redjeb, accompagné de toutes ses forces. L'émir Sonkor-aschkar arriva de Sahioun, ayant avec lui Itmesch-Saadi, Ezdemur-alhâdj, Sandjar le *dewadîri*, Bidjak-Bagdâdi, Kerâi et Schems-eddin-altountasch, et ceux des Dâheris (31), qui s'étaient réunis avec eux. La venue de

(31) Comme dans le texte de Nowâiri, j'ai lu من الظاهرية au lieu de فرمعهم.

ces auxiliaires porta la joie dans le cœur du sultan, qui les combla d'honneurs, et de témoignages de générosité.

Le dix-huitième jour du mois, toute la population se trouvant réunie dans la principale mosquée de Damas, adressa à Dieu des supplications accompagnées de cris et de larmes. L'alcoran d'Othman fut porté au-dessus des têtes. Ensuite la foule sortant du temple, se rendit au *Moussallâ* (oratoire), situé hors de la ville, demandant à Dieu d'accorder aux Musulmans la victoire sur l'ennemi. Cependant, les Tatars étaient arrivés sur les frontières du territoire d'Alep; Mangou-Timour s'avança vers Aïntab. Le roi Abaga mit le siège devant Rahbah, le vingt-sixième jour du mois de Djoumada-second. Ce prince avait sous ses ordres environ trois mille cavaliers. Mangou-Timour, poussant sa marche petit à petit, pénétra jusqu'à la ville de Hamah, dont il ravagea les environs, saccagea les palais et les jardins de Melik-Mansour. Le sultan, qui était alors campé devant Hems, apprit cette invasion. Il fut informé que l'armée de Mangou-Timour se composait de cinquante mille Mongols, et de trente mille Kurdjes (Georgiens), Grecs, Arméniens et Francs; qu'un mame-louk de l'émir Rokn-eddin-Beïbars-Adjemi-Djâlik, avait passé du côté du prince Tatar, et lui avait indiqué les points vulnérables des Musulmans. Bientôt, on reçut la nouvelle que Mangou-Timour se disposait à quitter Hamah, et que le combat aurait lieu le quatorzième jour du mois de Redjeb. Au moment du départ, un des ennemis se rendit dans la ville de Hamah, et dit au *Naïb* (gouverneur): « Fais partir à l'instant une lettre portée par un pigeon, et adressée au sultan; annonce à ce prince que les ennemis sont au nombre de quatre-vingt mille combattants; que leur centre, composé de quarante-quatre mille Mongols, doit attaquer le centre des Musulmans; que l'aile droite présentant une force imposante, il faut renforcer l'aile gauche de l'armée d'Égypte, et veiller surtout à la garde des drapeaux. » L'oiseau, porteur de cette dépêche, s'abattit dans le camp, et y porta ces nouvelles. Les Musulmans passèrent la nuit sans descendre de cheval. Le jeudi, quatorzième jour de Redjeb, au point du jour, le sultan monta à cheval, et rangea son armée en bataille. Il plaça à l'aile droite Melik-Mansour, prince de Hamah, l'émir Bedr-eddin-Baisari (32), l'émir Ala-eddin-Taïbars-Waziri, Izz-eddin-Aïbek-Afram, l'émir

(32) J'ai retranché le nom Ala-eddin, qui précède celui de Bedr-eddin, et qui n'est dû qu'à une

Ala-eddin-Keschtagdi-Schemsi, avec les soldats qui leur étaient attachés. Sur le front de la même aile, se trouvaient l'émir Isa-ben-Mohannâ, la tribu de Fadl, celle de Mora, les Arabes de Syrie, et tous ceux qui s'étaient réunis à eux. A l'aile gauche, on voyait l'émir Sonkor-ascskar, avec les émirs de son parti, l'émir Bedr-eddin-Bilik-Aïdemuri, l'émir Bedr-eddin-Bektasch, *émir Silah*, l'émir Alem-eddin-Sandjâr-Halebi, l'émir Bekdjka-Alaï, l'émir Bedr-eddin-Bektout-Alaï, l'émir Seif-eddin-Khabrek-Tatari, avec leurs adhérents. Sur le front de cette aile, étaient rangés les différents corps de Turcomans, et les troupes du château des Curdes. Au *Djalisch*, c'est-à-dire, à l'avant-garde du centre, étaient placés, l'émir Hosam-eddin-Torontâi, *naïb-assaltanah* (vice-roi) de l'Égypte, avec ses adhérents; l'émir Rokn-eddin-Aïadji, le *hâdjeb*, l'émir Bedr-eddin-Bektasch-ben-Keremoun, et les Mamlouks du sultan. Ce prince se posta sous les drapeaux, ayant auprès de lui ses principaux courtisans, des officiers attachés à sa personne, et les titulaires des différentes charges. Sa *halkah* (sa garde) se composait de quatre mille cavaliers, qui formaient la principale force de l'armée. Les Mamlouks du sultan étaient au nombre de huit cents; on voyait dans les rangs de l'armée une masse considérable d'émirs Curdes et Turcomans, sans compter les émirs de l'Égypte et de la Syrie. Le sultan, ayant choisi, parmi les Mamlouks, deux cents cavaliers, se sépara des drapeaux, et prit son poste sur une colline. Lorsqu'il voyait un corps de troupes fléchir, il le faisait soutenir par trois cents de ses mamlouks. Bientôt les bataillons des Tatars se montrèrent. Ils présentaient un nombre double de celui des Musulmans; et, depuis vingt années, ils ne s'étaient jamais trouvés réunis en corps d'armée aussi considérable.

En effet, Abaga, ayant passé en revue les hommes qu'il faisait partir sous
 416 les ordres de son frère Mangou-Timour, leur nombre s'était élevé à vingt-cinq mille. Les deux partis en vinrent aux mains, dans la plaine de Hems, non loin du *Meschhed* (monument) de Khâled-ben-Wâlid. Le combat dura depuis le point du jour, ou, suivant d'autres, depuis la quatrième heure, jusqu'au soir. L'aile gauche des Tatars se précipita impétueusement sur la droite des Musulmans, qui tint ferme avec le plus grand courage, repoussa la gauche

erreur du copiste, ainsi qu'on le voit par le texte de Nowâiri (man. 683, fol. 14 r^o) et par celui d'Abou'lféda (*Annales*, tom. V, p. 56).

de l'ennemi, la rompit, et la rejeta sur le centre, où se trouvait Mangou-Timour. D'un autre côté, la droite des Tatars attaqua la gauche des Musulmans, la tailla en pièces, et la mit complètement en déroute. L'aile gauche du centre fut également rompue. Les Tatars, poursuivant les fuyards, arrivèrent sous les murs de Hems, dont ils trouvèrent les portes fermées; ils se jetèrent sur les marchands, les gens du peuple qui avaient voulu se défendre, sur les pages qui se trouvaient en dehors de la ville, et en firent un carnage affreux. La population chercha à repousser les Tatars. Les Musulmans de l'aile gauche ne savaient pas que leur aile droite eût été victorieuse; et les Tatars qui poursuivaient les troupes égyptiennes ignoraient complètement la défaite de leur aile gauche. Quelques-uns des fuyards arrivèrent à Safad; d'autres, et c'était le plus grand nombre, vinrent chercher un asile à Damas. Quelques-uns même poussèrent jusqu'à Gazah. Leur arrivée répandit dans tout le pays une extrême consternation. Cependant, les Tatars qui poursuivaient les débris de l'aile gauche des Musulmans, se croyant assurés de la victoire, descendirent de leurs chevaux, qu'ils envoyèrent paître dans la plaine de Hems, se mirent à manger, et s'occupèrent à piller les bagages de l'ennemi, les tentes, le trésor. Ils supposaient que leurs compagnons ne tarderaient pas à les rejoindre. Voyant que le temps s'écoulait, ils détachèrent quelques-uns d'entre eux, pour aller à la découverte. Ces éclaireurs revinrent bientôt après et apportèrent la nouvelle de la fuite de Mangou-Timour. Les Tatars, remontant à cheval, retournèrent précipitamment sur leurs pas. Voilà ce qui se passait à l'aile droite des Tatars, et à l'aile gauche des Musulmans. Quant à la droite de l'armée égyptienne, après avoir tenu ferme, et mis en déroute la gauche de l'ennemi, elle pénétra jusqu'au centre de l'armée mongole. (Cependant les troupes ennemies avaient, de leur côté, pénétré) jusqu'à Melik-Mansour, qui opposait une vive résistance, n'ayant plus autour de lui que trois cents cavaliers. Les tambours battaient continuellement. Sonkor-aschkar, Baisari, Taïbars-Waziri, l'*émir-silah*, Itmesch-Saadi, Ladjin, *naïb* de Damas, Torontai, *naïb* de l'Égypte, le *dewâdari*, et d'autres d'entre les principaux émirs, s'avancèrent contre les Tatars. Isa-ben-Mobanna arriva bientôt, à la tête de son corps, qui se composait de trois cents hommes seulement. Mangou-Timour se leva de terre, pour monter à cheval; mais il tomba de dessus le dos de l'animal. Tous les Tatars se précipitèrent à bas de leurs

chevaux, pour relever leur général. Les Musulmans voyant leurs ennemis à pied, se jetèrent sur eux tous à la fois. Protégés par le secours de Dieu, ils battirent complètement les Tatars. (Suivant ce que l'on rapporte, ce fut l'émir Izz-eddin-Aïdemur-alhadj), qui, feignant d'être du nombre des fuyards, se présenta aux Mongols, et demanda à être conduit en présence de Mangou-Timour. Dès qu'il fut arrivé auprès de ce général, il se précipita sur lui, et le renversa de son cheval. Les Tatars, voyant leur chef par terre, se jetèrent en
417 bas de leurs chevaux, afin de le relever. Les Musulmans, saisissant l'occasion, fondirent sur l'ennemi. Mangour-Timour, hors d'état de tenir plus longtemps, et atteint d'une blessure, prit la fuite, suivi de toute son armée. Les Mongols se divisèrent en deux bandes, dont l'une prit la route de Salamiah et du désert; l'autre se dirigea vers Alep et l'Euphrate. Cependant, l'aile droite des Tatars, après avoir vaincu la gauche des Musulmans, était revenue sur ses pas, de devant Hems. Le sultan ordonna de replier les drapeaux, et de faire taire les tambours. Il ne restait auprès de lui qu'environ mille hommes. Les Tatars, passant auprès de lui, n'osèrent l'attaquer. Le prince les laissa avancer un peu, puis fondit sur eux, les attaqua, et les força à une fuite honteuse et précipitée.

Dès ce moment, la victoire fut complète. Le combat se termina le jeudi, au coucher du soleil. Les Tatars, vaincus et mis en déroute, prirent le chemin de la montagne, afin de rejoindre Mangou-Timour. Ce fut là un trait signalé de la protection divine sur les Musulmans. En effet, si Dieu avait voulu que l'ennemi revint attaquer les troupes de l'islamisme, celles-ci n'auraient point été en état de résister. Mais Dieu veille au secours de sa religion, dont il met en fuite les ennemis, quelque forts et quelque nombreux qu'ils soient. Les Tatars, dans cette action, laissèrent sur la place une quantité innombrable de morts. Le sultan, profitant du reste du jour, rentra dans son camp, et expédia de tous côtés des lettres qui annonçaient la victoire. Il n'avait pas perdu des sommes considérables, attendu qu'il avait eu soin de distribuer à ses Mamlouks tout l'argent qui se trouvait dans les caisses, afin qu'ils le portassent dans leurs ceintures. De cette manière, il mit ses richesses à l'abri du pillage. Le prince resta dans son camp, la nuit du vendredi jusqu'au matin. Dans ce moment, un cri s'étant fait entendre, tout le monde se persuada que les Tatars revenaient à la charge. Le sultan se hâta de monter à cheval, avec

toute son armée. Mais c'était le corps de troupes qui retournaient de la poursuite des Tatars. Ceux-ci avaient, dans leur déroute, perdu plus de monde que dans l'action. Un grand nombre d'entre eux s'étant cachés dans les environs de l'Euphrate, le sultan ordonna de mettre le feu aux cavernes qui bordent ce fleuve, et ces malheureux, pour la plupart, périrent dans les flammes. D'autres, non moins nombreux, furent massacrés sur la route qu'ils avaient prise, en quittant Salamiab.

Le vendredi, une partie de l'armée égyptienne se mit à la poursuite des Tatars, sous la conduite de l'émir Bedr-eddin-Bilik-Aïdemuri. Le sultan quitta les environs de Hems, et se dirigea vers le lac, afin de s'éloigner de l'infection des cadavres. Les Tatars avaient perdu un de leurs principaux chefs, nommé Samgor, qui avait fait en Syrie de nombreuses incursions. Du côté des Musulmans plus de deux cents hommes obtinrent la couronne du martyr. De ce nombre était l'émir Izz-eddin-Aïdemur-alhadj, l'un des principaux émirs, qui avait blessé et renversé de cheval Mangou-Timour, général des Tatars, et amené ainsi la déroute de l'ennemi. Il osait aspirer au trône; mais Dieu lui concéda en échange, la couronne du martyr. L'émir Seïf-eddin-Belban-Roumi, le *dewâdâr* Dâheri, Alem-eddin-Sandjar-Arbeli, Bedr-eddin-Bektout, le *khazindar* (le trésorier), Schems-eddin-Sonkor-Arsi, Schehab-eddin- 41
Toutal-Schehrizouri, Seïf-eddin-Belban-Hemsi, Nâser-eddin-Mohammed-ben-Djémal-eddin-Saïram-Kâmeli, Ala-eddin-Ali, fils de l'émir Seïf-eddin-Bektemur-*assaki* (l'échanson) Azizi, Nâser-eddin-Mohammed-ben-Aïbek-Fakhri, Bedr-eddin-Bilik-Scharki, Scherf-eddin-ben-Alkan, et le prince de Mausel; le kadi Schems-eddin-ben-Koraïsch, *kdtib-adderdj* (le secrétaire du cabinet), disparut, et l'on n'eut plus de lui aucune nouvelle. De tous les secrétaires de Melik-Kâmel-ben-Adel, ce fut lui qui mourut le dernier. Il avait rempli ces mêmes fonctions auprès des deux fils de ce prince, Adel et Sâleh, ainsi que de leurs successeurs.

Ce fut après la prière du vendredi, le deuxième jour qui suivit le combat, qu'un pigeon, s'abattant à Damas, porta aux habitants la nouvelle de la victoire. Elle fut célébrée, dans la citadelle (33), par une musique bruyante. La

(33) C'est par une erreur de copiste que, dans le manuscrit, on lit: قلعة الجبل (le château de la Montagne).

population tout entière se livra aux transports de la joie la plus vive. La citadelle et la ville furent décorées, en signe de réjouissance. Dans la nuit qui précéda le samedi, après l'heure de minuit, on vit arriver un nombre considérable de fuyards, qui racontèrent la défaite dont ils avaient été témoins : ils n'avaient aucune connaissance de la victoire qui, depuis leur départ s'était déclarée en faveur des Musulmans. Cette nouvelle porta l'effroi dans toute la ville. La population, épouvantée, se disposait à partir. Les portes de la ville étaient ouvertes, et tous les habitants allaient fuir en désordre, lorsqu'un courrier de la poste arriva, apportant la nouvelle de la victoire. Il entra dans Damas, au moment où l'on proclamait la prière du point du jour. La lettre fut lue dans la principale mosquée, et calma la frayeur des habitants. Le jeudi, vingt et unième jour de Redjeb, une dépêche placée sous l'aile d'un pigeon, et expédiée de Kakoun, annonça qu'il était arrivé dans cette ville un corps de troupes, faisant partie de l'aile gauche de l'armée victorieuse, et qui avait fui devant l'ennemi ; plusieurs émirs, au nombre desquels se trouvait le fils d'Aïdemuri, avaient fait leur entrée dans la ville de Katia. Les habitants de l'Égypte mettaient dans leurs prières un zèle extrême ; ils lisaient continuellement le *sahih* de Bokhari ; tous s'appliquaient à réciter l'Alcoran. Réunis dans le *Meschhed-Hosaïni*, dans les *djami* et les mosquées, ils poussaient des cris, et se livraient à de ferventes prières. A la réception de cette nouvelle, le trouble et l'inquiétude furent portés au dernier point. Melik-Sâleh fit partir à l'instant pour Katia un corps de troupes commandé par l'émir Sârem-eddin-Uzbek-Fakhri, et accompagné d'une multitude d'Arabes, avec ordre de fermer le passage aux fuyards et de les faire rebrousser chemin vers le camp du sultan, et d'empêcher qu'aucun d'eux ne pénétrât jusqu'au Caire. Cet ordre fut exécuté. La consternation ne dura qu'un petit nombre d'heures. Le même jour,

419 des pigeons parfumés apportèrent des lettres également parfumées qui annonçaient la grande nouvelle de la défaite des Tatars. Des courriers de la poste بریدیه, arrivèrent également, avec des dépêches qui confirmaient cet événement. Une musique bruyante se fit entendre ; le Caire, Misr et le château de la montagne furent décorés pompeusement, et un ordre transmis dans les différents cantons de l'Égypte, prescrivit les mêmes signes de réjouissance. Melik-Sâleh écrivit au sultan son père, pour implorer sa clémence en faveur des fuyards et le prier de leur pardonner. Il adressa également, sur le

même sujet, à l'émir Seïf-eddin-Baisari, les instances les plus pressantes.

Cependant, l'émir Torontai, le *naïb*, étant tombé sur une troupe des soldats de Mangou-Timour, les fit tous prisonniers. Parmi eux se trouvait le porteur de la valise *حرمدان* de ce général (34). Cette valise renfermait des lettres écrites par plusieurs émirs, tels que Sonkor-aschkar, Itmesch-Saadi, et autres officiers attachés à la personne de Sonkor-aschkar, dans lesquels ils pressaient les Tatars de faire une expédition en Syrie, et leur promettaient de les seconder dans la conquête de cette province. Le sultan, après en avoir délibéré, ordonna d'anéantir *غسل* ces dépêches; en sorte que personne n'en eût communication. Ce prince ayant renouvelé dans la ville de Hems, son traité avec Sonkor-aschkar, congédia cet officier et le renvoya dans son apanage de Sahioun. Il fit partir avec lui les émirs qui lui étaient attachés, savoir Itmesch-Saadi, Sandjar-*Dewâdâri*, Keraï-Tatari, et autres. Il prit ensuite la route de Damas, où il fit son entrée le vendredi, vingt-deuxième jour de Redjeb; cette journée fut une fête solennelle, dans laquelle la population se livra aux transports de la joie la plus vive, et que les poètes célébrèrent par une multitude de pièces de vers.

Le vingt-septième jour de ce mois, on reçut, au Caire, la nouvelle que le sultan était retourné à Damas, et qu'il avait, après un court séjour dans cette ville, fait marcher un corps de troupes, pour repousser les Tatars qui faisaient le siège de Rahbah. Cependant Abaga, fils de Houlagou, souverain des Tatars, était

(34) *حرمدان* qui se rencontre dans plusieurs passages d'écrivains arabes, signifie : *Une caisse, une valise*. On lit dans le *Kitab-assoulouk* de Makrizi (tom. I, man. 672, pag. 861) : *وجد فيها خلفه* « On trouva derrière lui une valise, qui renfermait des livres. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. ar. 663, fol. 33 r^o) : *ياخذ غلامه الحرمدان خلفه... يقعد في ديوان* « Son page prenait derrière lui la valise, puis il s'asseyait dans le bureau de la chancellerie. » Dans le même ouvrage (fol. 93 v^o), on lit : *كان من جملة الموجود جبدان (حرمدان) ففتحه* « Au nombre des effets se trouvait une valise que le sultan fit ouvrir. » Dans l'ouvrage biographique d'Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 314 recto) : *احتجت الى حرمندان ملاته من* : *الدرهم* « J'eus besoin d'une valise, je la remplis de pièces d'argent. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, fol. 266 r^o) : *وجد في تركته حرمدان فيه جواب* « On trouva dans sa succession une valise, qui renfermait une réponse. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (t. I, fol. 490 v.) : *مع كل واحد حرمدان مقلد به ملان بالدنانير* : « Chacun d'eux avait une valise, placée sur lui en bandoulière, et remplie de pièces d'or. »

campé sous les murs de Rahbah, et n'avait aucune connaissance des événements, lorsqu'une dépêche, adressée par le sultan au *naïb* de cette place, arriva, portée par un pigeon, et annonça la victoire que Dieu avait accordée aux Musulmans, et la défaite des Tatars. A la réception de cette lettre, le gouverneur donna ordre de faire entendre la musique de la citadelle. Abaga, consterné, reprit la route de Bagdad. L'émir Bedr-eddin-Aïdemuri, étant arrivé à Alep, envoya vers l'Euphrate un corps de troupes à la poursuite des Tatars. Ceux-ci prirent la fuite avec précipitation, et un grand nombre d'entre eux périt dans les eaux du fleuve. Un détachement, qui était campé devant la forteresse de Birah, fut attaqué par les habitants, qui massacrèrent cinq cents de ces barbares, et firent prisonniers tous les autres. En sorte qu'il n'échappa pas vingt hommes. Une troupe, composée d'environ quatre mille Tatars, ayant pris le chemin de Salamiah, les *Naïbs* de Rahbah leur coupèrent la route en occupant les passages, les gués. Ils furent contraints de se jeter dans le désert, où ils périrent de faim et de soif. Six cents cavaliers environ étaient parvenus à se sauver. Les habitants de Rahbah firent une sortie sur eux, les massacrèrent, et en ramenèrent dans leur ville un grand nombre, à qui on fit trancher la tête. Le reste des Tatars alla rejoindre le roi Abaga. Au nombre des fugitifs se trouvait son frère, Mangou-Timour, qui avait été blessé dans le combat. Le monarque l'apostropha avec colère, et lui dit : « Pourquoi n'as-tu pas péri, toi et toute ton armée, plutôt que de prendre la fuite ? » Il témoigna également son indignation à tous les généraux. Après avoir fait son entrée dans Bagdad, il en partit et prit la route de Hamadan. Mangou-Timour se dirigea vers la province du *Djézirah*, et s'arrêta à *Djézirat-Omar*. Cette ville appartenait à sa mère, à qui Houlagou son père en avait fait don, après avoir conquis cette place.

Le lundi, vingt-unième jour du mois, l'émir Bedr-eddin-Aïdemuri arriva à la tête de son corps d'armée, après avoir battu les Tatars. Il arrêta que la fonction d'annoncer les nouvelles serait confiée aux hommes ci-après nommés. Que l'émir Hosam-eddin-Lâdjin, le *sildh-dar*-Roumi aurait sous sa juridiction le Caire et *Misr*; l'émir Bedr-eddin-Baïdar-Mansouri, *emir-medjlis*, Kous et la partie méridionale de l'Égypte, à l'exception du Fayoum; que cette dernière province serait sous la surveillance de l'émir Alem-eddin-Sandjar, *emir-akhor*; Alexandrie, sous celle de l'émir Alem-eddin-Sandjar, *emir-djandar*; Damiette, sous celle de l'émir Bedr-eddin-Bilik-Abou-Schâmah-Mohsini; le Garbiah, sous

celle de l'émir Izz-eddin-Aïbek, le *silah-dar*-Mansouri; Osehmoun, sous celle de l'émir Schems-eddin-Mohammed-ben-Djemekdar, *naïb* (substitut) de l'*emir-djandar*. Une lettre du sultan, qui arriva au château de la Montagne, prescrivit d'écrire à Melik-Moudaffer, souverain du Yemen, pour lui annoncer la victoire remportée par le secours de Dieu sur les Tatars. En conséquence, Melik-Sâleh expédia une dépêche, copiée de la main de Mohii-eddin-ben-Abd-al-dâher, et dans laquelle se trouvait cette formule : اعز الله انصار المقام العالی المظفرى الشمسى « Que Dieu protège de la manière la plus distinguée sa noble altesse » Modafferi-Schemsi. »

Au mois de Redjeb, le sultan nomma Izz-eddin-ben-Schâwer, *wâli* de Ludd et de Ramlah, en remplacement de Saad-eddin-ben-Kilidj, qui avait été choisi pour remplir les mêmes fonctions dans la ville de Khalil (Hébron). Taki-eddin-Taubah fut installé comme inspecteur des inspecteurs de la Syrie, conjointement avec le kadi Tadj-eddin-abd-errahim-ben-Taki-eddin-Abd-elwabbah-ben-Fadl-ben-Iahia-Senhourî; l'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dewâdari*, fut nommé *schâdd* شاد (surveillant) des *divans* et administrateur, depuis Gazah jusqu'à l'Euphrate.

Cependant les *Aschir* العشران prirent les armes, pillèrent la ville de Nabolos, et firent un grand carnage de la population. A cette nouvelle, l'émir Ala-eddin-Aïdekin-Fakhri partit de Gazah, se saisit d'un grand nombre de ces rebelles, fit étrangler trente-deux de leurs principaux chefs, et en jeta quantité dans les prisons de la ville de Safad. L'émir Ala-eddin-Aïdagdi-Sarkhadi fut nommé *naïb* (gouverneur) de la province de Gazah et de celle du Sâhel, afin de réprimer les courses des *Aschir*. Ce même mois, le scheïkh Taki-eddin-Mohammed-ben-Dakik-alid fut désigné pour remplir les fonctions de *moudarris* (professeur) dans le *Medreseh* (collège), situé dans le quartier de Karafah, près du mausolée de Schaféï, comme successeur du kadi Taki-eddin-ben-Zerin, qui avait rempli ce poste jusqu'à sa mort. Le scheïkh Alem-eddin-ben-Bint-Irâki fut nommé professeur dans le *Meschhed-Hosainî*, qui fait partie du Caire. L'émir Schehâb-eddin-Ahmed (35) *emir-schikar* (grand veneur) partit de Damas, et se rendit à Kolaïah, pour expulser les rebelles et rétablir l'ordre dans cette place. L'émir Seif-eddin-Bâzi-Mansouri fut

(35) Le texte, dans cet endroit, est visiblement altéré. On y lit : وصل الامير شهاب الدين احمد الى القلعة امير شكار من دمشق ليخرج الخوارج واصلاحها.

421 promu au rang de *Naïb* (gouverneur), dans la ville de Hems, et on lui adjoignit, pour le seconder dans ses fonctions, l'émir Sârem-eddin-Hemsi. L'émir Djemal-eddin-Akousch-Hemsi fut nommé *Naïb* de Nabolos, en remplacement de Zeïn-eddin-Karadja-Bedri. Ce même mois, les deux émirs Seïf-eddin-Koutouz-Mansouri, et Sandjar-Hamawi-Abou-Khers, recouvrèrent leur liberté. Sur ces entrefaites, un combat se livra dans le désert d'Aïdab, entre les arabes de Djohaïnah et ceux de Refaah. Un grand nombre d'hommes périt dans l'action; on écrivit au schérif Alem-eddin, gouverneur de Souaken, pour lui enjoindre de séparer les combattants, et de ne point donner du secours à aucun des deux partis : car on craignait que ces divisions ne rendissent les routes impraticables.

Zeïn-eddin-ben-Kammah fut nommé inspecteur du Bohaïrah, en remplacement de Mouwaffik-eddin-ben-Sammâ, et Schems-eddin-Mohammed, fils du kadi Alem-eddin-ebn-Kammah fut désigné, par un rescrit émané du prince توفيق شريف, pour remplir les fonctions de *moïd* إعادة, près du *Medreseh* de Schaféï, situé dans le quartier de Karafah.

Au mois de Schaban, les Benou-Soun, qui habitaient en Égypte, dans la province de Menoufieh, s'étant divisés en deux factions, se réunirent et s'avancèrent en armes; on fit marcher contre eux un grand nombre de soldats de la *Halkah*, auxquels on enjoignit de saisir les chevaux et les armes de ces arabes. De cette manière, les troubles se trouvèrent bientôt apaisés.

Le dimanche, second jour de Schaban, le sultan partit de Damas; il envoya en Égypte des dépêches qui enjoignaient d'organiser la *Zineh* (décoration), et de faire dresser les châteaux : on recommandait aux *naïb* (substituts) des émirs de commencer de suite à désigner les terrains où ils devaient élever leurs châteaux, et à mettre le plus grand zèle dans les préparatifs des réjouissances.

Le dixième jour du mois, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï fut chargé de disposer sur toute la route les provisions de voyage. Il plaça à chaque station soixante *kita* قطعة de farine, quatre cents ardebs d'orge, cent têtes de moutons, deux cents poules, cinquante pigeons, deux cents chameaux, cent *kintar* de bois de *Sant* (acacia). Le sultan quitta la ville de Gazah le matin du jeudi, treizième jour du mois. Il arriva à Katiah le lundi, dix-sept. Les troupes étaient restées en arrière. Il vint descendre à Anifa, le jeudi, vingtième jour du mois, et y campa sous des tentes. L'émir Scherf-eddin-Djâki, le *mihmandâr*, partit de la tente du sultan, pour faire mettre en rang les ambassadeurs qui se trou-

vaient au Caire, et les amener à la rencontre du prince. Leur réception eût lieu le samedi, vingt-deuxième jour du mois. Le sultan était sous ses drapeaux, ayant devant lui les prisonniers tatars, dont quelques-uns portaient leurs étendarts brisés. Ces captifs, ainsi que les tambours des tatars, et le bagage de Mangou-Timour furent dirigés vers la porte de *Nasr*, traversèrent le Caire jusqu'à la porte de Zouwaïlah, et, de là, se rendirent à la citadelle. Le sultan ne traversa pas la ville; son entrée fut un jour de fête : une foule immense s'était réunie de tous les cantons, et partout éclataient les transports de la joie la plus vive.

Le dimanche, vingt-troisième jour de Schaban, le sultan fit mettre en liberté 4 l'émir Rokn-eddin-Mankoures-Nâseri-Fârekani; puis, étant entré dans le trésor, il disposa les robes d'honneur destinées pour les émirs, les principaux officiers, et les secrétaires qui se trouvaient à son service.

Le jeudi, vingt-septième jour du mois, le sultan, assis sur son trône, reçut les présents que lui offrirent, au nom du souverain du Yemen, les ambassadeurs de ce prince, savoir : Medjd-eddin-ben-Abîlkâsem, le kadi Mohii-eddin-lahia-ben-Balkâni.

Le vingt-neuvième jour du même mois, on rendit à l'émir Seif-eddin-Itmesch-Saadi son *iktâ*, qui consistait dans le grade d'émir de cent cavaliers, et qui lui avait été enlevé à l'époque de son voyage auprès de Sonkor-aschkar, par l'émir Izz-eddin-Aïbek-Afram; et celui-ci reprit son *iktâ* primitif des mains de celui qui s'en était mis en possession. Ce même jour, Seif-eddin-Koutouz fut élevé au rang d'émir.

Le vingt-septième jour de Schaban, Wadjih-eddin-Abd-elwahhab-ben-Hosaïn-Mablabi-Behnesi fut promu aux fonctions de *kadi-alkodat* des Schaféïs, que laissait vacantes la mort de Taki-eddin-Mohammed-ben-Rezin : en même temps, on arrêta l'émir Rokn-eddin-Beïbars-Halebi, surnommé *Aïadji*, le *Hâdjeb*, pour le punir de ce qu'il avait pris la fuite au combat de Hems.

Le samedi, sixième jour de Ramadan, on vit arriver des ambassadeurs envoyés par Melik-Moudaffer-Schems-eddin-Iousouf-ben-Omar-ben-Ali-ben-Resoul, souverain du Yemen. Ils demandèrent au nom de leur maître, un acte de sauve-garde, écrit sur une tunique, et revêtu du chiffre علامة du sultan (36).

(36) Voyez aussi *Abulfedæ annales*, t. V, pag. 56; Nowaïri, m. 683, fol. 34, v^o.

Cette requête fut accueillie favorablement. De plus, on envoya au prince du Yemen des présents et des objets précieux, parmi lesquels se trouvait une émeraude, plusieurs chevaux des Tatars اکاديش (37), et une partie des armures en-

(37) Le mot *ekdish* ou *ikdish* اکدیش paraît d'origine persane. On lit dans le *Borhani-kâti* (éd. de Calcutta, pag. 73) : « کدش بکسر اول و دال ابجد بی وزن کشمش دو نخمدر گویند : از حیوان و انسان مطلقا و امتزاج و اتحاد دو چیز را نیز گفته اند بسا یکدیگر واسبی را هم گویند که پدرش از جنسی و مادرش از جنسی دیگر باشد « Le mot اکدش écrit avec un *hesra* sur la première lettre, et un *dal*, dans la forme du mot کشمش désigne, en général, un homme ou un animal qui appartient à deux races. Il exprime aussi le mélange et la réunion de deux choses différentes. Enfin, il signifie un cheval dont le père est d'une espèce et la mère d'une autre. » Ce terme est souvent employé, chez les écrivains arabes, pour désigner un cheval de race mêlée, et quelquefois un cheval hongre. On lit dans les *Annales* d'Abou'lféda (tom. V, pag. 358) : « ثلثة اکاديش « Trois chevaux *ekdish* couverts de selles d'or. » Dans un *Traité d'Hippiatrique* (man. arab. 1095, fol. 76 v°) : « نتاج الاکاديش والبراذين « La reproduction des *ekdish* et des bêtes de « somme. » Plus loin (fol. 200 r°) : « الاکاديش المخصية « Les *ekdish* châtrés. » Dans l'*Histoire de la prise de Jérusalem* par Imad-eddin-Isfahâni (man. 714, fol. 97 r°) : « اکدیش علی اکدیش « Un *ekdish* monté sur un *ekdish*. » Plus loin (fol. 264 v°) : « جال علیهم فی الجالیث الترتک علی « Les Tures, qui composaient le *djâlîsch* se précipitèrent sur eux, montés sur des *ekdish*. » Et ailleurs (fol. 328 v°) : « ماوهبه من الخیل العرب والاکاديش الجیاد « Ce qu'il donna de chevaux arabes, et d'excellents *ekdish*. » Chez le continuateur d'Elmacin (man. 619, fol. 248 v°) : « قدموا « On lui amena un *ekdish*, qu'il monta. » Dans l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (t. II, man. 657, fol. 85 v°) : « بلغ ثمن الحمير خمسمائة درهم والاکدیش خمسين دینارا « Le prix d'un âne mouta à cinq cents dirhems, et celui d'un *ekdish* à cinquante dinars. » Dans l'*Histoire* de Nowâiri (man. 683, fol. 35 r°) : « خیل التتار الاکاديش « Les chevaux *ekdish* des Tatars. » Dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aïntâbi (man. 684, fol. 175 v°) : « مائة رأس من خیل ما بین اکاديش « Cent têtes de chevaux, tant *ekdish* qu'étalons. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (t. III, fol. 317 r°) : « أركب الپاشا اکدیشا « Il fit monter le pascha sur un *ekdish*. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (art. *des impôts*) : « هو راکب الاکدیش « Le sultan lui envoya vingt juments, vingt *ekdish* et vingt mulets. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'Imahâsen (*Vie de Saladin*) : « أثنى عشرة الف رأس من الخیل العرب والاکاديش الجیاد « Dix mille têtes de chevaux arabes, et d'*ekdish* d'une excellente race. » Dans l'*Histoire d'Égypte* du même auteur (man. 663, fol. 153) : « لم یركب قط الافحلا ولم یركب حجره ولا اکدیش « Il n'avait jamais monté qu'un étalon, jamais il n'avait fait usage d'une jument ou d'un *ekdish*. » Ebn-Batoutah (*Voyages*, manuscrit, fol. 66 v°) parle des chevaux qui, en Égypte, sont désignés par le mot *ekdish* بهذه الخیل التي تعرف بهصر. بالاکاديش. Un vers cité par l'auteur du *Kitab-arraoudatâin* (man. 707 A, fol. 78 v°), est conçu en

levées à ce peuple. Le même jour, on dressa l'acte du serment que le sultan devait adresser à l'empereur Lascaris, souverain de Constantinople. Les ambassadeurs de ce prince étaient arrivés le jour correspondant à la fin du mois de Moharrem, de l'an 680, apportant la formule du serment qu'avait prêté leur maître. Ce même jour, l'émir Beha-eddin-Karakousch fut nommé gouverneur de Kous et d'Akhmim, en remplacement de l'émir Beïbars, mamlouk d'Ala-eddin-Harbdar. Au mois de Schewal, le *Mahmal* auguste partit, suivant l'usage, pour le Hedjâz. Le jeudi, premier jour de Dhou'lkadah, Izz-eddin-Aïbek-Fakhri fut nommé gouverneur de Kous et d'Akhmim, à la place de Karakousch. Le cinquième jour du même mois, on arrêta et on mit en prison l'émir Itmesch-

ces termes : أو ما مات في الشتاء من البرد و من فرط جوعه اكديشي « N'a-t-on pas vu, dans « l'hiver, mon *ekdish* mourir de froid, ou de l'excès de la faim ? »

Ce mot est encore usité aujourd'hui chez les Arabes. Le chevalier d'Arvieux (*Mœurs et Coutumes des Arabes*, pag. 197; *Mémoires*, t. III, pag. 241), parlant des chevaux arabes, s'exprime ainsi : « Après ceux-là, vient la dernière espèce nommée *guidich*, comme nous dirions un *cheval de charge*, « ou par mépris, une *rosse*. On a ceux-ci à fort bon marché. » Suivant Niebuhr (*Description de l'Arabie*, pag. 142), « les Arabes nomment une espèce de leurs chevaux *kadischi*, c'est-à-dire *chevaux de race inconnue*, lesquels ne sont pas plus estimés en Arabie que les chevaux ordinaires ne le sont en Europe; ils servent à porter les fardeaux et à tous les autres ouvrages. » Russell (*Natural history of Aleppo*, t. II, pag. 177) atteste que les Turcs, en général, montent des chevaux entiers; « mais que les hommes âgés, surtout parmi les *effendis*, choisissent, de préférence, les chevaux hongres *اغديش*, qui sont assez communs à Alep. » Burekhardt (*Travels in Arabia*, t. I, pag. 403) assure que « les marchands et les autres habitants de la Mecque, craignant de se voir enlever par « le Schérif les beaux chevaux qu'ils pourraient posséder, se contentent d'avoir des mulets ou des « *gedishes*, c'est-à-dire des chevaux hongres, ou d'une race inférieure. » M. Corancez (*Itinéraire d'une partie peu connue de l'Asie-Mineure*, pag. 76, 77) s'exprime en ces termes « Du mélange de « la race arabe avec celle des Courdes et des Turcomans, sortent les chevaux indigènes de la Syrie : « ils tiennent plus ou moins de l'une d'elles. Quelques-uns ont des qualités excellentes. Les plus « petits sont coupés et servent à la monture des chrétiens. C'est ce que les Syriens nomment des « *guedichs*; ils sont estimés, comme capables de soutenir une longue fatigue. L'amble est leur allure « la plus commune. Cette allure, préférée par les chrétiens, est méprisée par les Arabes comme « une preuve de faiblesse. » Le mot *اكديش*, ainsi qu'on l'a vu par le témoignage du *Borhanikâti*, s'emploie aussi en parlant d'un homme, pour désigner *celui qui est de race mélangée*, et qui, par conséquent, ne peut prétendre à une noble origine. C'est de là qu'est venue cette expression employée dans un passage d'Imad-eddin-Isfahâni, citée plus haut : اكديش علي اكديش. Le même écrivain (m. 714, fol. 204, v^o) s'exprime en ces termes : استصحب غليانه الاكاديش و مماليكه : الترتك. « Il prit avec lui ses pages de race mélangée et ses mamlouks Turcs. » Plus bas (fol. 234, v^o) من الترتك والاكاديش والعرب والكرد. « Les Turcs, les hommes de race mixte, les Arabes et « les Curdes. »

Saadi, ainsi que plusieurs autres émirs. L'émir Seïf-eddin-Belban-Hârouni, Saïkaran, le Kurde, et autres, furent également arrêtés à Damas, comme ayant été au nombre des adhérents de Sonkor-aschkar. L'émir Nâser-eddin-Mohammed-ben-Mohsini-Djezeri, le *Hadjeb*, et le kadi Scherf-eddin-Ibrahim-ben-Tadj-eddin-Feredj, *Katib-adderdj* (secrétaire du cabinet), partirent pour le Yemen, par la route d'Aïdab, avec le titre d'ambassadeurs du sultan. Cette même année, ce prince fit sortir du Caire et envoya à Karak toutes les femmes et les serviteurs de Melik-Dâher-Bibars.

- 423 Cette année vit mourir plusieurs personnages éminents, savoir : 1^o le *kân* (38) Abaga, fils de Houlagou, fils de Toulou, fils de Djinghiz-khan. Ce prince mourut dans les environs de Hamadan, à l'âge d'environ cinquante ans, après un règne de dix-sept ans. Il eut pour successeur son frère Toukdar, fils de Houlagou; 2^o l'émir Izz-eddin-Aïbek-Schoudjaï, qui mourut à Damas, âgé de quatre-vingt-cinq ans (39); 3^o l'émir Schems-eddin-Sonkor-Alfi, *naïb-assaltanah* de

(38) C'est à l'année suivante qu'il faut rapporter la mort de Abaga. Voici, au reste, les détails que donne, sur la mort de ce prince, l'auteur de *la vie de Melik-Mansour-Kelaoun* (m. de S. Germain, 118 bis, fol. 3 et 4) : « Cette année, des nouvelles successives annoncèrent la mort d'Abaga, « fils de Houlaoun. Ce monarque, depuis la défaite de Mangou-Timour, était agité de frayeurs continuelles, d'inquiétudes prolongées, par suite du massacre de son armée et des principaux personnages d'entre les Mongols. Dans ces circonstances, il apprit la perte de ses trésors et de ceux de son père, qui étaient déposés dans une tour d'une forteresse, située sur les bords de la mer; « le terrain, en s'affaissant avait fait écrouler la tour, qui s'était engloutie dans les eaux avec « tout ce qu'elle renfermait; une partie seulement de la tour avait échappé à la destruction. « Suivant ce que l'on rapporte, Abaga, au moment où il sortait du bain, entendit les voix d'une troupe « nombreuse de corbeaux qui croassaient; il s'écria : « Ces oiseaux disent : Abaga est mort, Abaga est « mort. » Lorsqu'il eut quitté le bain et qu'il fut monté à cheval, tous les chiens de chasse se mirent « à hurler devant lui; ce qui lui parut un présage funeste. Ce prince mourut au milieu du mois de « Dhoulhidjah, l'an 680, dans un bourg du territoire de Hamadan, nommé *Naïl* نایل. Suivant « un autre récit, sa mort eut lieu à *Kermanschahan*, ville de la province de Hamadan; voici de quelle « manière on la raconte : Abaga, revenant des environs de Rahbah, se livra au divertissement de « la chasse; poursuivant avec ardeur une gazelle, il tomba de cheval, et fut déposé dans une tente; « lorsque les magiciens se présentèrent devant lui, il s'écria : « Quels sont donc ces hommes vêtus « de noir ? » Transporté de là, il expira bientôt après, ainsi que nous l'avons raconté, et fut enterré, auprès de son père, dans la forteresse de Tela. Au bout de deux jours, Adjaï, son frère, le « suivit au tombeau. »

(39) Au rapport d'Abou'Imahâsen (fol. 17, v^o), « cet émir était *Wâli-aloulâh* والى الولاية (*Wâli* « en chef) des provinces méridionales. C'était un homme plein de religion, de bonté, de douceur,

l'Égypte. Il mourut en prison, à Alexandrie, à l'âge d'environ quarante ans (40); 4^o le *kâdi-alkodat* Taki-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Hosâin-Ebn-Razin-ben-Mousa-ben-Isâ-ben-Mousâ-ben-Nasr-allah-Ameri-Hamri, le schaféï, âgé de soixante-dix-sept ans; 5^o le kâdi de Damas Nedjm-eddin-Abou-Bekr-Mohammed-ben-Ahmed-ben-Hibet-allah-ben-Hasan-Ebn-Iahiâ-ben-Seni-eddaulah, le schaféï; il mourut à Damas, âgé de soixante-quatre ans; 6^o le *kâdi-alkodat* Sadr-eddin-Abou-Hafs-Omar-ben-Tadj-eddin-Abou-Mohammed-Abd-allah-ben-Khalf-ben-Abi'l-kâsem-ben-Bint-alaazz-Alaï, le schaféï, à l'âge de cinquante-cinq ans; 7^o Mouwaffik-eddin-Abou'labbas-Ahmed-ben-Iousouf-ben-Hasan-ben-Râfi-Scheïbâni-Mauseli-Kawâchi, qui mourut à Mausel (Mosul), âgé de quatre-vingt-dix ans (41); 8^o le *hâfid* Schems-eddin-Abou-Hâmid-Mohammed-ben-Ali-ben-Mahmoud-Ebn-Ahmed-ben-Ali-Sâbouni-Mahmoudi; il mourut à Damas, âgé de soixante-seize ans; 9^o le *mousnid* Schems-eddin-Abou'lganaïm-Mouslem-ben-Mohammed-ben-Mouslem-ben-Meki-ben-Khalf-ben-Alân-Kâisi-Dimaschki, inspecteur des *divans* de Damas, qui mourut dans cette ville à l'âge de quatre-vingt-six ans; 10^o le schérif Schehab-eddin-Abou-Djafar-Ahmed-ben-Ali-ben-Mohammed-ben-Ali-ben-Mohammed-ben-Abd-allah-ben-Djafar-ben-Zeïd-ben-Djafar-ben-Abi-Ibrahim-Mohammed-Mamdoub-Hasani, *kâtib-alinschâ* (secrétaire de la chancellerie), à Alep, qui mourut dans cette ville, âgé de trente-cinq ans; 11^o le lettré

« mais sévère pour les malfaiteurs. Il jouissait d'un grand crédit auprès des souverains, et Melik-
« Dâher-Bibars lui témoignait une entière confiance. Il avait volontairement renoncé au rang d'émir,
« et se tint renfermé dans sa maison jusqu'à sa mort, qui arriva au mois de Djoumada-second. »

(40) Au rapport d'Abou'mahâsen, l'émir Schems-eddin-Sonkor-ben-Abd-allah-Alfi était un des principaux émirs *dâheris*. Il avait été nommé *naïb-assaltanah* (vice-roi) de l'Égypte par Melik-Saïd, après la mort de l'émir Bedr-eddin-Bilik, le *khazindar* (trésorier). Il remplit ses fonctions de la manière la plus brillante, jusqu'au moment où, sur sa demande, il put résigner cette place, et eut pour successeur l'émir Koundek. Dès ce moment les affaires de l'empire allèrent en décadence. Melik-Mansour fit arrêter Sonkor et le mit en prison, les uns disent à Alexandrie, d'autres dans le château de la Montagne, et il resta enfermé jusqu'à sa mort. (V. aussi Nowaïri, fol. 36, v^o).

(41) Au rapport d'Abou'mahâsen (m. 663, fol. 17, r^o et v^o), ce personnage fut auteur d'un grand et d'un petit commentaires (sur l'Alcoran), qui sont au nombre des meilleurs ouvrages de ce genre. Il avait la grande main sur tout ce qui concernait les lectures. Il demeurait à Mausel (Mosul), dans la vieille mosquée, entièrement séparé de la compagnie des hommes, livré exclusivement aux exercices religieux, et ne voulait rien accepter de personne. Lorsqu'il recevait la visite du souverain ou de quelque autre personnage, il ne daignait point se lever, et ne donnait à ses hôtes aucune marque d'attention. Ses austérités, ses extases, ses actes surnaturels lui avaient mérité un respect universel. Il mourut au mois de Redjeb, et fut enterré à Mausel.

le secrétaire, le calculateur Ala-eddin-Abou'lhasan-Ali-ben-Mahmoud-ben-Hasan-ben-Nebhân-Iaschkari; il mourut à Damas, âgé de quatre-vingt-cinq ans (42); 12° le lettré Schems-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Ahmed-ben-Maktoum-Baalbeki, qui obtint la palme du martyr dans le combat de Hems; 13° le lettré Bedr-eddin-Abou'lmahâsen-ben-Iousouf-ben-Loulou-ben-Abd-allah-Dhahabi-Dimaski, qui mourut à Damas, âgé de soixante-treize ans; 14° Mangou-Timour, fils de Houlagou, fils de Toulou, fils de Djinghiz-Khan. Il mourut dans la ville de Djézirat-Ebn-Omar, du chagrin que lui causa la défaite qu'il avait éprouvée près de Hems (43); 15° Atâ-melik-ben-Mohammed-Djouwaïni, *sâheb-diwan* (chef de l'administration) de Bagdad. Le roi Abaga, indisposé contre lui (44), et l'accusant d'intelligences avec les Musulmans, l'avait
424 fait arrêter et avait confisqué ses biens. C'était un homme éminent, d'un mérite supérieur, et qui est auteur de belles poésies. Il eut pour successeur, à Bagdad, le fils de son frère, Haroun-ben-Mohammed-Djouwaïni (45).

Au commencement du mois de Dhou'lhidjah, la place de kâdi des Mâlekis, en Égypte, fut offerte à Taki-eddin-Abou-Ali-Hasan, fils du *fakih* Scherf-eddin-Abou'lfadl-Abd-errahim, fils du *fakih*, de l'*imam*, Djelal-eddin-Abou-Mohammed-Abd-allah-ben-Schâmer-Djedhâmi-Saadi, le Mâleki; cette charge était va-

(42) Au rapport d'Abou'lmahâsen, cet homme, qui avait un talent supérieur dans la littérature, un grand talent pour la poésie, excellait surtout dans la connaissance de l'astronomie; il s'était livré exclusivement à l'explication des tables astronomiques *أزياج* et à la composition des *Takouim* (almanachs).

(43) Voici les détails que donne sur la mort de ce prince l'auteur de la *vie de Kelaoun* (m. de S.-Germain, 118 bis, fol. 4 v°, 5): « Mangou-Timour, fils de Houlaoun, fut surpris par la mort « au moment où il se rendait de la province de Djézirah à l'*Ordou*, dans un lieu nommé *Tell-Bou-Khanzir* *تل بوخنزير*, situé au-dessous de *Haskounah* *الحصكونة* et de *Kafr-Zemar* *كفر زمار*. Son « cercueil fut porté à Djézirah. Suivant ce que l'on raconte, sa mort fut occasionnée par les blessures profondes qu'il avait reçues dans le combat, et les frayeurs perpétuelles auxquelles il était livré. Avant d'expirer, il se rongea la langue avec ses dents, et en déchira plus de la moitié. Son « corps fut enseveli dans quatre linceuls d'étoffe, puis déposé dans un cercueil, que l'on transporta « à Tela, où il fut enterré.

(44) Je n'ai pas hésité à lire *نقم* au lieu de *انعم*, que présente le manuscrit.

(45) Abou'lféda (*Annales*, t. V, p. 60) place également dans l'année 680 la mort d'Ata-melik. D'un autre côté, Hadji-Khalfah et le continuateur d'Ebn-Khallikan assignent à cet événement la date de l'année 683; mais chacune de ces assertions est peu exacte: Ata-melik mourut l'an 681. On peut voir, sur ce qui concerne la vie et les ouvrages de cet homme célèbre, la notice étendue que j'ai publiée dans les *Mines de l'Orient* (t. I, p. 220-234).

cante par la mort du *kâdi-alkodat* Nefis-eddin (46) Mohammed-ben-Schaker (47).

Le premier jour du mois de Safar, on arrêta l'émir Bedr-eddin-Baïsari-Schemsi, et l'émir Keshtagdi-Schemsi. On ferma la porte de Zouweilah ainsi que toutes les rues commerçantes الاسواق, et la ville du Caire fut livrée à la consternation. Mais une proclamation ayant annoncé que tout homme qui fermerait sa boutique serait immédiatement étranglé, les portes des marchés se rouvrirent. Au mois de Rebi-premier, des ambassadeurs de Lascaris et du roi de France arrivèrent, apportant des présents. Le onzième jour de Rebi-second, Nedjm-eddin-Hamzah-ben-Mohammed-Asfouni fut élevé au rang de vizir. A la fin du mois de Djoumada-premier, le *kâdi-alkodat* Wadjih-eddin-Abd-elwahhab-ben-Hasan-Behnesi demanda qu'on le déchargeât des fonctions de kâdi du Caire et de la partie septentrionale de l'Égypte. Il alléguait qu'il était hors d'état de remplir à la fois la place de kâdi des deux capitales, Misr et le Caire, et des deux divisions de l'Égypte, la partie septentrionale et la partie méridionale. On lui ôta en effet la juridiction du Caire et des provinces du Nord, et cet emploi fut donné, le premier jour de Redjeb, à Schehâb-eddin-Mohammed-Khoii, qui avait précédemment rempli les fonctions de kâdi dans la province de Garbiah, d'où il passa à celles de kâdi du Caire. Behnesi resta chargé de rendre la justice pour le Caire et la partie méridionale de l'Égypte.

(46) Au rapport de Nowâiri (m. 683, fol. 35 v^o, 36 r^o), ce personnage se nommait Nefis-eddin-Abou'lberkat-Mohammed, fils du kâdi Moukhlis-Daïa-eddin-Hibet-allah, fils du kâdi Abou'ssaâdat-Ahmed-ben-Schaker. Il mourut le vendredi, premier jour du mois de Dhou'lhidjah. Il était né l'an 605, et avait été élevé au rang de kâdi l'an 669.

(47) Cette année, la hauteur primitive du Nil fut de cinq coudées, trois doigts; la crue s'éleva à dix-huit coudées, quatre doigts (Abou'lmaâsen, m. 663, fol. 18, r^o). Au rapport de cet historien (fol. 10 r^o, 17), « l'an 680, une île considérable se forma dans le lit du Nil, devant les quartiers de « Boulak et de Louk, de manière que le cours du fleuve se trouva totalement intercepté entre le « château de Maks, le quai de la porte de *Bab-albahr* (la porte du fleuve), Ramlah et l'île de l'Éléphant جزيرة الفيل. Ce bras resta complètement à sec; de sorte que l'on passait à pied de « Maks à l'île de l'Éléphant. C'est ce qui ne s'était jamais vu jusqu'alors. Les habitants du Caire se « trouvèrent un peu embarrassés pour avoir de l'eau, attendu que le fleuve était plus éloigné. Le « sultan voulait faire creuser le lit du Nil. Mais on l'en dissuada, en lui remontrant que ce canal « était pour toujours à sec, ce qui affligea vivement ce prince. » Abou'lmaâsen ajoute : « La chose « s'est complètement réalisée, et c'est seulement par conjecture que nous pouvons indiquer aujour- « d'hui le cours de ce bras du fleuve; car des propriétés particulières, des jardins, des édifices de « toute espèce, des rues, couvrent le terrain où coulait ce canal. Ces constructions ont rejoint celles « de l'île de l'Éléphant, qui a cessé d'être une île. »

Au mois de Schaban, le schérif Abou-Nemi, émir de la Mecque, prêta serment d'obéissance au sultan et à son fils. Il s'engagea à faire, chaque année, à l'époque du pèlerinage, suspendre à la Kabah le voile qui était envoyé d'Égypte, et à ne pas souffrir que l'on y attachât une autre pièce d'étoffe. Il promit qu'à l'époque de toutes les solennités, le drapeau de Melik-Mansour, précéderait tout autre drapeau, et qu'aucun autre n'aurait le pas sur lui; que dans le temps du pèlerinage et des autres fêtes, la visite de la maison sacrée serait accordée librement aux pèlerins, à ceux qui voudraient faire le tour de l'édifice, se livrer à la prière et à d'autres actes de dévotion; que les pèlerins seraient protégés et garantis dans leurs personnes; que la *khotbah* serait exclusivement faite, et la monnaie frappée au nom auguste de Melik-Mansour; le schérif s'engageait à mettre, dans les hommages qu'il rendrait au sultan, la bonne foi d'un homme sincère et affectionné; d'obéir à tous ses ordres, comme un délégué *نائب* qui obéit à celui dont il tient ses pouvoirs.

Ce même mois, on vit arriver des ambassadeurs envoyés par le roi Ahmed-Aga-Sultan, fils de Houlagou, savoir : le scheïkh Kotb-eddin-Mahmoud-ben-425 Masoud-ben-Mouslih-Schirâzi, kâdi de Siwas; l'émir Behâ-eddin, atabek du sultan Masoud, souverain du pays de *Roum*; le *sâheb* (vizir) Schems-eddin-Mohammed, fils du *sâheb* Scherf-eddin-ben-Tenesi. Au moment où ces envoyés arrivèrent à Birah, ils furent joints par l'émir Hosam-eddin-Lâdjîn-Roumi et l'émir Seïf-eddin-Kebek, qui, tous deux, remplissaient les fonctions de *hâdjeb*. Ces officiers avaient ordre d'exercer, à l'égard de ces ambassadeurs, une surveillance extrême, et de les dérober à tous les regards. Cette mission fut remplie avec une fidélité rigoureuse. Les députés, soustraits à la vue de tout le monde, ne voyagèrent que la nuit, jusqu'à ce qu'ils arrivèrent au château de la Montagne, et remirent au sultan la lettre d'Ahmed. Elle annonçait que ce prince était musulman et qu'il avait donné l'ordre de construire des mosquées, des collèges, et autres édifices religieux, et de faire conduire les pèlerins en toute sûreté; il demandait une pacification franche, qui mit fin à la guerre et aux troubles; il faisait savoir qu'ayant arrêté un espion, quoique, suivant les usages reçus, un pareil homme dût être puni de mort, il l'avait fait conduire à la cour du sultan. Il ajoutait que les espions étaient complètement inutiles depuis le rétablissement de la paix et de la concorde. Enfin, il mettait tout en œuvre pour capter le sultan et gagner son affection. Cette dépêche, écrite dans la

ville de Wâsit, était datée du mois de Djoumada-premier. Dans la réponse qui lui fut faite, on félicitait le monarque sur ce qu'il avait embrassé l'islamisme, et on témoignait un grand désir de la paix (48). Les ambassadeurs furent congédiés après avoir été comblés d'honneurs; mais leur départ, comme leur arrivée, fut dérobé à la connaissance de tout le monde. A leur retour, ils furent traités en prisonniers, ainsi qu'ils l'avaient été dans leur voyage. Ils se mirent en marche la nuit du samedi, second jour de Ramadan, accompagnés des deux *Hâdjeb*. Il arrivèrent à Alep, le sixième jour de Schewal, et continuèrent leur route vers leur pays.

Au mois de Ramadan, on vit arriver l'émir Schems-eddin-Sonkor-Gatmi et ses compagnons de voyage. Il avait été envoyé en ambassade auprès de Bérékeh. Ce même mois on arrêta et on mit en prison l'émir Bedr-eddin-Bektout-Schemsi, Ala-eddin-Aktewan *sâhi* (l'échanson), et Schehâb-eddin-Aktaï. L'émir Schems-eddin-Kara-sonkor, *djoukendar* Mansouri fut promu aux fonctions de *naïb as-sultan*, dans la ville d'Alep, en remplacement d'Alem-eddin-Sandjar-Baschkirdi. Cet officier fit rebâtir la mosquée *Djami* et la citadelle, attendu que ces deux édifices avaient été renversés par les Tatars. Sur ces entrefaites, le scheikh Ali, de la nation des Awirat, arriva en Égypte; cet homme après avoir embrassé l'islamisme, s'était voué au service des fakirs, avait suivi le chemin de la vie religieuse, et des miracles avaient été opérés par ses mains. Se voyant suivi d'un grand nombre d'enfants des Mongols, il se rendit, à leur tête, en Syrie, puis en Égypte. Il fut présenté devant le sultan, au château de la Montagne, le dix-huitième jour du mois de Dhou'lkadah, accompagné de ses frères Akousch, Timur, Toukhi, Djouman, et d'un certain nombre de personnes. Le prince le reçut avec bonté, lui et tous ceux qui étaient à sa suite. Quelques-uns, et entre autres les trois frères Akousch, Timur et Omar, furent incorporés parmi les *khasséki*, puis promus au rang d'émirs. Mais, bientôt après, quelques actes du scheikh Ali ayant attiré sur lui la sévérité du sultan, il fut mis en prison, aussi bien qu'Akousch. Timur et Omar moururent dans l'exercice de leurs fonctions.

Le vingt-et-unième jour du même mois, un violent incendie se déclara à Damas (49), dura sans interruption l'espace de trois jours, et consuma quantité d'é-

426

(48) Voyez l'Appendice, où la lettre d'Ahmed et la réponse de Kelaoun seront données en entier.

(49) Suivant le témoignage de Nowaïri (m. 683, fol. 38, v^o), cet accident fut causé par une im-

difices, entre autres la rue des libraires. Schems-eddin-Ibrahim-Djezeri, qui exerçait cette profession, perdit, dans cette circonstance, 15,000 volumes, sans compter les cahiers. Le jour d'Arafah, on arrêta dans la ville de Damas l'émir Izz-eddin-Aïbek-Kurdji, *émir-alam*; l'émir Nâser-eddin-Mohammed-ben-Izz-eddin-Aïdemur, *naïb* de Damas, et Zeïn-eddin, fils du scheikh Ali. Ils furent tous mis en prison. Le sultan Melik-Mansour-Kelaoun épousa la princesse خوند Aschloun, fille de l'émir Soukhaï, fils de Karadjin, fils de Djengan-Noïan, qui était arrivé au Caire, sous le règne de Melik-Sâleh-Ali, fils du sultan, épousa la princesse خوند Mankebek, fille de l'émir Seïf-eddin-Noukiah. Elle avait d'abord été mariée à l'émir Zeïn-eddin-Ketboga-Mansouri. Se trouvant au palais, avec les femmes des émirs lorsque l'on célébra la noce de la princesse Aschloun avec le sultan (50), elle fut vue de Melik-Sâleh, et sa beauté enflamma telle-

prudence. Un doreur ayant lavé son vêtement, et l'ayant étendu pour le faire sécher, plaça au-dessous un réchaud plein de feu, et le laissa, en se retirant pour aller prendre son repas. Le feu prit à l'habit, gagna une natte suspendue dans la chambre, et se communiqua au toit. Le *naïb-assaltanah* (vice-roi) monta aussitôt à cheval, et se rendit sur le lieu de l'événement, accompagné de tous les émirs, des troupes, des maçons et des charpentiers. En abattant les maisons qui étaient sur la route du feu, on parvint à arrêter l'incendie.

(50) J'ai lu مهمم au lieu de منهم. Le mot مهمم, au pluriel مهمات, désigne : Une fête, une réjouissance, et en particulier, une noce. On lit dans l'ouvrage historique qui nous occupe (m. 672, tom I, pag. 597) : عمل مهمم عظيم « On célébra une grande fête. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. ar. 798, fol. 184 v°) : صنع به مهمما عظيما لم يعمل مثله « Il célébra, pour cet objet, une grande fête, telle qu'on n'en avait jamais fait de pareille. » Plus loin (f. 188 v°) : زوج ابنة... عمل سباط المهمم « Il maria son fils, et célébra, à cette occasion, une fête pompeuse. » Ailleurs (fol. 272 v°) : المهمات والاعراس « Les fêtes et les noces » Et (*ib.*) : عمل مهمم ابن « Pour célébrer la noce du fils de Bektemur *assâki* (l'échanson) avec la fille de l'émir Tenkez. » Dans le même ouvrage (man. 682, fol. 312 r°) : عمل سباط المهمم « Le festin de la noce eut lieu dans le château. » Ailleurs (fol. 342 v°) : عمل فيه المهمم « On y célébra une fête, telle qu'il n'y en avait jamais eu de pareille en Égypte. » Plus loin (fol. 345 r°) : المهمات الجميلة التي تعيل في الاعياد والمواسم « Les grandes réjouissances qui ont lieu aux époques des fêtes et des solennités. » Et enfin (f. 393 v°) : اوقات المهمات « Les époques des fêtes. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'mahâsen (man. 663, fol. 26 v°) : احتفل السلطان لظهورهما وعمل مهمما عظيما « Le sultan mit beaucoup de pompe dans leur circoncision, et célébra, à cette occasion, une grande fête. » Plus loin (f. 150 r°) : عمل السلطان مهممه على بنت الامير طقزدمر الحموي سبعة ايام « Le sultan célébra sa noce avec la fille

ment ce prince, qu'il était près de mourir d'amour. Le sultan pressa Torontai, le *naïb*, d'agir auprès de Ketbogâ, qui, vaincu par ces sollicitations, consentit à répudier sa femme. Noukiah, père de cette princesse, qui était détenu dans la prison d'Alexandrie, recouvra sa liberté, fut amené au Caire, et gratifié du titre d'*émir*. Le contrat de mariage stipula pour le don nuptial صداق une somme de 5,000 pièces d'or, sur lesquelles on paya à-compte 1,000 dinars (51).

« de l'émir Tokouzdemur, l'espace de sept jours. » Plus loin (fol. 151 v°) : « Le sultan, à la naissance de son fils, عَمِلَ مَهْمًا عَظِيمًا سَبْعَةَ أَيَّامٍ célébra une fête pompeuse, l'espace de sept jours. » Ailleurs (fol. 177 v°) : « عَمِلَ السُّلْطَانُ عِدَّةَ مَهْمَاتٍ بِالْقَلْعَةِ وَبِالتَّصْرِ : « Le sultan célébra plusieurs « fêtes, tant dans la citadelle que dans le palais. » Dans un autre volume du même ouvrage (m. 666, fol. 51 v°) : « عَمِلَ السُّلْطَانُ مَهْمًا عَظِيمًا بِالْقَلْعَةِ لِلنِّسَاءِ فَقَطْ : « Le sultan célébra dans la citadelle une « fête pompeuse, destinée exclusivement pour les femmes. » Ailleurs (man. 667, fol. 111 v°) : « عَمِلَ « Le sultan célébra, à cette occasion, une fête pompeuse, « destinée à la fois pour les hommes et les femmes. » Plus loin (fol. 125 r°) : « كَانَتْ مَهْمَةُ الْإِمِيرِ أَرْبَعًا « C'était la fête de l'émir Uzbek, et son mariage avec la fille du sultan. » Dans un autre volume (man. 671, fol. 26 v°) : « عَمِلَ لَهَا مَهْمًا يَتَجَاوَزُ الْوَصْفَ : « Il célébra pour elle « une noce qui passait toute description. » Dans le *Manhel-sâfi* du même écrivain (t. II, man. 748, fol. 74 v°) : « عَمِلَ الْمَهْمَ فِي الدُّورِ السُّلْطَانِيَّةِ : « La noce fut célébrée dans le palais du sultan. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Kâdi-Schohbah (man. 687, fol. 142 v°) : « عَمِلَ الْعَرَسَ بَعْدَ أَنْ عَمِلَ مَهْمَةً سَبْعَةَ أَيَّامٍ : « On célébra la noce, après avoir fait des réjouissances durant sept jours. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (tom. II, fol. 68) : « أَقَامَ الْمَهْمَةَ عَمَّالًا بِالْقَلْعَةِ سَبْعَةَ أَيَّامٍ : « Les réjouissances se continuèrent « dans la citadelle, l'espace de sept jours. » Plus loin (fol. 87) : « كَانَتْ مِنْ الْمَهْمَاتِ الْمَشْهُورَةِ : « C'était « une des plus grandes fêtes connues. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (t. I, fol. 33 r°) : « عَمِلَ « Le Bâcha célébra une fête pompeuse, pour la circoncision de « son fils. » Ailleurs (tom. II, fol. 3 v°) : « شَرَعَ فِي عَمَلِ مَهْمَةٍ لَزْوَجِ ابْنَتِهِ : « Il commença à célébrer « une fête, pour le mariage de sa fille. » Et (fol. 3 v° et 4 r°) : « عَمِلَ الْمَهْمَةَ أَيَّامًا كَثِيرَةً : « On célébra la « fête, durant un grand nombre de jours. » Plus loin (fol. 295 v°) : « عَمِلَ لَزْوَجِهِمَا مَهْمًا وَوَلَايِمَ : « Il célébra, pour leur mariage, une fête et des festins. » Ailleurs (tom. III, fol. 386 v°) : « زَوَّجَ وَوَلَدَهُ : « Il maria son fils, et célébra, à cette occasion, une fête pompeuse. »

(51) L'auteur de la *Vie de Kelaoun* (fol. 37 et 38) nous donne sur le fait dont il est ici question quelques détails que je crois devoir transcrire. « Le sultan Melik-Mansour, dit cet historien, s'occu-
« pait sérieusement de marier son fils, le sultan Melik-Sâleh. Le dix-neuvième jour du mois de Re-
« djeb, on dressa le contrat de noces du prince avec la fille de l'émir Seïf-eddin-Noukiah, fils de
« Beïan, fils de Kotougan, l'un des émirs Mongols qui étaient au service du sultan. Toutes les classes
« de la population, les hommes d'épée et de plume, les personnages d'un rang élevé, assistaient à la
« cérémonie. On déploya une magnificence extraordinaire pour tout ce qui concernait les flambeaux,
« les parfums, les aromates, et les festins qui ont lieu en pareille circonstance. Le *vakil* (fondé de

Sur ces entrefaites, le sultan fut informé que le roi des Kurdjes, nommé Touma-Souta, fils de Kaliari, avait quitté ses états, accompagné d'un personnage nommé Tabiga, dans l'intention de faire le pèlerinage de Jérusalem. Les chemins furent gardés dans toutes les directions avec une surveillance extrême. Depuis le départ du prince jusqu'à son arrivée au but de son voyage, il ne passa dans aucun lieu, que le sultan ne fût informé de son arrivée et de ce qu'il faisait. A peine était-il à Jérusalem, qu'on l'arrêta, et on le conduisit, lui et son compagnon de route, au château de la Montagne. Tous deux furent jetés en prison (52).

« pouvoirs) du sultan Melik-Sâleh fut l'émir Hosam-eddin-Torontâi, *naïb-assaltanah*. Le *vakil* de
 « la mariée fut l'émir Séïf-eddin-Mohammed-Ben-Aïdemur, *ostad-addar-alscherifah* (majordome du
 « palais auguste). Le don nuptial fut fixé à 5,000 pièces d'or, sur lesquelles on en paya d'avance deux
 « mille. Le sultan assista à la cérémonie, et le contrat fut dressé en sa présence. Toute la journée
 « se passa dans des réjouissances complètes. Le prince rentra ensuite dans son palais, sans musique,
 « *رهج*, sans aucune démonstration publique, sans exiger de personne un présent ou autre chose.»
 « (52) Novaïri (m. 683, fol. 39 v°, 40 r°) et l'auteur de la *Vie de Kelaoun* (m. de St.-Germain, 118
 « bis, fol. 44 v°, 45), donnent des détails plus étendus sur le voyage du roi de Géorgie, et son arres-
 « tation. Au rapport de ces écrivains « le sultan apprit que le roi des Kurdjes (Géorgiens) était sorti
 « de ses états, pour faire le voyage de Jérusalem, et revenir ensuite en gardant l'*incognito*. C'était un
 « des alliés des Tatars, un de leurs vassaux et de leurs plus fidèles adhérents. Il se nommait Tau-
 « ta-Soutena, fils de Keliari. Il avait au cou une blessure causée par un coup de flèche. Il portait à
 « la main droite un anneau d'or, et était âgé d'environ 40 ans. Il avait le teint pâle, les yeux noirs,
 « un front étroit. Son royaume portait le nom de *حمودود* (*peut-être Tschawaketi*); il s'était embarqué
 « au port de *نوط* (Poti) avec un compagnon de voyage nommé Tibaga, fils d'Ankavar, qui avait le
 « visage arrondi, une cicatrice sur l'œil droit et l'œil gauche, une barbe longue, d'un rouge tirant
 « sur le roux, un corps épais, une taille élevée. Aussitôt le sultan expédia, pour tous les lieux qui
 « se trouvaient sur la route, des ordres qui enjoignaient d'observer toutes les démarches du prince.
 « Dès que celui-ci arrivait dans un endroit, le Sultan en était informé. Lorsqu'il fut à Jérusalem,
 « on l'arrêta, lui, son compagnon de voyage, et l'interprète, qui était le prince des Abkhaz. Il fut con-
 « duit en Égypte, et mis en prison. C'était le plus puissant allié des infidèles, l'ennemi le plus
 « acharné des Musulmans, le plus grand auxiliaire des Tatars. Tout le mal qu'il pouvait faire se
 « trouva ainsi neutralisé, grâce à la protection de Dieu.»

L'auteur de la *Vie de Kelaoun* (fol. 46 r°) ajoute ici un fait dont Makrizi ne fait pas mention. Au rapport de cet historien, « cette même année il arriva des députés qui avaient été envoyés vers le prince de Sis (le roi de la Petite-Arménie), de la part des gouverneurs du pays des Ismaéliens *نواب الدعوة*. Ils étaient chargés du montant, pour deux années, de la contribution que ce prince s'était engagé à payer. Ils apportaient une somme de 11,000 pièces d'argent, destinée pour les Ismaéliens, et qui fut remise au trésor du sultan.»

Le même historien nous donne le texte d'un traité conclu cette année entre le sultan et les Templiers de la ville d'Antartous. Cette pièce sera publiée dans l'appendice de ce volume.

Cette année la crue du Nil parvint à dix-sept coudées et dix-huit doigts. Le *mahmel*, qui renfermait le voile destiné pour la Kabah, partit du Caire sous la conduite de l'émir Nâser-eddin-Altounbogâ-Khawarizmi. L'émir Hosam-eddin-Modaffar, *postadar*-Farekâni prit la route du Nil (53). L'émir Ala-eddin-Bondokdâri fit le pèlerinage, en compagnie d'une caravane nombreuse.

Nedjm-eddin-Abou-Hafs-Omar, fils du *fakih* Abou'lmodaffer-Nasr-ben-Mansour-Scheïbani fut nommé kâdi des Schaféïs d'Alep, en remplacement de Tadj-eddin-Abou'lmaâli-Abd-elkâder-ben-Mohammed-ben-Abd-errahman-ben-Abd-elwâhed-Sindjâri.

Dans les derniers jours du mois de Schewal, le souverain de Tunis, Abou-Ishak-Ibrahim-ben-Iahiâ-ben-Abd-elwâhed-ben-Abi-Hafs, fut dépossédé après un règne de trois ans et sept mois, et remplacé sur le trône par un imposteur, Ahmed-ben-Marzouk-ben-Ammar-Mesili-Khaïat, qui se donnait pour Wâthek-Abou-Zakaria-Iahiâ-ben-Mostanser.

Cette année, au mois de Moharrem, Toukdar (Takoudar), fils de Houlagou, monta sur le trône après la mort de son frère Abaga, fils de Houlagou. Ce prince annonça qu'il avait embrassé l'islamisme, et prit le nom d'Ahmed-Sultan. Abaga avait laissé deux fils, savoir : Abaga (Argoun) et Kaïkhatou. 427

Cette année vit mourir, entre autres personnages distingués : 1° Schems-eddin-Abou'labbas-Ahmed-ben-Beha-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Ibrahim-ben-Abi-Bekr-ben-Khallikan-Barmeki-Arbeli, le Schaféï, l'historien, le *kâdi-alkodat* de Damas (54). 2° Le *kâdi-alkodat* des Maléïs de la même ville, Zeïn-eddin-Abou-Mohammed-Abd-elkerim-ben-Ali-ben-Omar-Zawawi-Maléï. Après avoir abdiqué ses fonctions, il mourut à Damas, âgé de quatre-vingt-douze ans (55). 3° Bourhan-eddin-Abou'lthenâ-Mahmoud-ben-Abd-allah-ben-

(53) J'ai lu *سار بالنيل*, au lieu de *بالسبيل*, que présente le manuscrit.

(54) On peut consulter, sur ce qui concerne cet historien, la notice biographique que j'ai donnée dans l'*Appendice* du premier volume de cet ouvrage.

(55) Au rapport de Nowâiri (man. 683, fol. 40 r°), ce personnage mourut le mardi, huitième jour du mois de Redjeb. Il était né dans la banlieue de Badjaïah, l'an 588 ou 589. Il arriva à Damas, l'an 616, et résida dans cette ville jusqu'à sa mort. Il fut promu au rang de kâdi, sous le règne de Melik-Dâher, après avoir longtemps refusé cette place. Il ne voulut jamais toucher le traitement de sa charge, ni en porter le costume. Il se démit volontairement, l'an 673, et jura qu'il n'accepterait plus les fonctions de kâdi. Le sultan nomma à sa place son substitut et son gendre,

Abd-errahman-ben-Amrou-ben-Isâ-Marâghi, le Schaféi. Il mourut à Damas, à l'âge de plus de soixante-quinze ans. 4° Le *sâheb* (vizir) Ala-eddin-Ata-melik, fils du *sâheb* Beha-eddin-Mohammed-ben-Mohammed-Djouwaïni, chef de l'administration de l'Irak. Il mourut dans le canton d'Arran. C'était un homme de mérite, qui a composé d'excellents vers. 5° Le *mousnid* Bourhan-eddin-Abou-Ishak-Ibrahim-ben-Ismaïl-ben-Ibrahim-ben-Iahïa-ben-Dzerbaï-Koraschi (le Koraisch), natif de Damas, de la secte des Hanéfis. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans. 6° L'émir Hosam-eddin-Beschar-Roumi, l'un de ceux qui arrivèrent du pays de *Roum*, sous le règne de Dâher-Bibars. Il poussa sa carrière jusqu'à l'âge de cent vingt ans. Animé de sentiments de pénitence, il avait fait le pèlerinage de la Mecque, et renoncé au rang d'émir, en échange duquel il obtint un autre grade éminent. 7° Zeïn-eddin-Idris, *khatib* (prédicateur) de la *djami* Azhar. 8° Le *sedid* ... Hibet-allah-ben-Mâéz (56). Il avait eu, sous le règne de Melik-Dâher la direction du bureau des recouvrements ديوان المهرتجع et Melik-Mansour-Kelaoun l'avait fait passer dans son conseil d'administration.

AN
682

Au commencement du mois de Moharrem, Melik-Mansour, prince de Hamah, arriva à la cour. Le sultan sortit à sa rencontre, lui assigna, pour sa demeure, les belvédères مناظر de Kabsch, et lui fournit tout ce qui pouvait lui convenir

le kâdi Djemal-eddin-Iousouf-Zeïn-eddin-Zawawi; c'était un homme extrêmement humble, qui achetait et portait lui-même les objets dont il avait besoin.

(56) Au rapport de Nowaïri (fol. 41 r°), c'était un chrétien Copte, qui occupa la place de *Mustaufi-assohbah* مستوفى الصبحة (trésorier à la suite du prince), et de *Mustaufi* de l'Égypte. Il avait, dans l'exercice de ces fonctions, acquis un grand crédit auprès de Melik-Dâher, et obtenu une supériorité réelle sur tous ses compatriotes. Il connaissait parfaitement tout ce qui concernait l'Égypte et la Syrie. Aucun de ses coréligionnaires ne le secondait dans ses travaux; et tous avouaient sa supériorité incontestable. Du reste, il montrait un désintéressement absolu et il exerçait sa juridiction sur les secrétaires et les autres employés. A sa mort, le sultan lui donna pour successeur, son fils Asad-Djurdjos; celui-ci parvint, sous le règne de Melik-Mansour, à un crédit extraordinaire, tel que personne n'en avait obtenu un pareil.

Le même historien ajoute à la liste des personnages dont la mort eut lieu cette année : 1° Melik-Dâher-Schâdi, fils de Melik-Nâser-Daoud, fils de Melik-Moaddam-Scherf-eddin-Isa, fils du sultan Melik-Adel-Seïf-eddin-Abou-Bikr-Mohammed. Il mourut dans la province de Gaur, le vingt-septième jour du mois de Ramadan. Son corps fut transporté à Jérusalem, où il reçut la sépulture. Ce prince était né dans la citadelle de Damas, après la prière du vendredi, le dix-septième jour de Dhou'lhidjah, l'an 625. 2° Le scheïkh Abou'lféda-Ismaïl-ben-Ismaïl-ben-Djaouselin-Balbeki. Il mourut le mercredi, vingt-quatrième jour du mois de Safar. Il était né l'an 604. Il avait étudié le *Sahih* de Bokhâri, sous Ebn-alzobaïdi, et l'avait expliqué à d'autres.

(57). Ce même mois on leva la capitation sur les tributaires أهل الذمة. Suivant l'usage reçu, cette perception avait lieu dans le mois de Ramadan. Cette fois, elle fut reculée jusqu'à celui de Moharrem. Le *sâheb* (vizir) Nedjm-eddin-Asfouni assista à la levée de cet impôt, dans la *maison de justice* دار العدل, située au pied du château. A la même époque, on arrêta que le produit de la capitation حوالي payée par les tributaires dans les villes de Jérusalem, Khalil (Hebron), Bethlehem et Beit-Laha serait destiné à construire un réservoir à Khalil.

Le sixième jour de ce mois, le sultan passa sur la rive de Djizeh, et se rendit, delà, dans la province de Bohaïrah, pour faire creuser le canal appelé Tiriâh الطيرية. Il était accompagné du prince de Hamah. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï demeura dans la citadelle, ayant avec lui l'émir Alem-eddin-Khaïat, *wâli* du Caire. Plusieurs des émirs, ses compagnons, faisaient, chaque jour, après l'*asr*, leur ronde autour de la forteresse et dans les environs du Caire. On proclama, dans cette ville, que les troupes eussent à sortir pour le creusement du canal. Les travaux commencèrent immédiatement. Ce canal avait une longueur de six mille cinq-cent cannes Hakemites, une largeur de trois, et une profondeur de quatre. Tout fut terminé dans l'espace de dix jours. Cette entreprise produisit des avantages incalculables, et procura l'arrosage de quantité de terrains qui ne l'avaient pas reçu jusqu'alors. Sur ces entrefaites, on vit arriver des régions orientales, dix-neuf émigrans, accompagnés de leurs enfants. 42

Le quatorzième jour de ce mois, on reçut des ambassadeurs envoyés par le souverain du pays de Ceylan, qui fait partie des Indes (58). Ce prince se

(57) Au rapport de l'historien Abou'lféda (*Annales*, t. V, pag. 64, 66), Melik-Mansour était accompagné de Melik-Afdal-Ali. Le sultan reçut le prince avec les plus grands honneurs. Il lui permit de se montrer en public avec les étendards royaux, le *djeftah* et le *gâschiah*. Il lui demanda avec bonté quelles affaires l'amenaient à la cour. Melik-Mansour répondit : « Je désire être dispensé de porter le surnom qui m'a été donné, car je ne saurais décemment continuer à prendre le titre de *Melik-Mansour*, depuis que ce surnom est devenu celui du sultan, notre auguste maître. » Kelaoun répliqua : « Si j'ai adopté ce nom, c'est à cause de mon affection pour toi. Si tu en avais porté un autre, ce serait ce dernier que j'aurais pris. Ce que j'ai fait, par suite de l'intérêt que ton nom m'inspire, ne saurait plus être changé. »

Quant à ce qui concerne la signification de plusieurs mots employés dans cette note, on peut voir les détails que j'ai donnés dans la première partie de mon ouvrage, pag. 3 et suiv.

(58) J'ai donné ailleurs (*Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte*, t. II, pag. 384-386), d'après l'auteur de la *Vie de Kelaoun*, une relation circonstanciée de cette ambassade. Je dois seulement faire remarquer une erreur qui s'était glissée dans ma traduction. Dans l'itinéraire des

nommait Abou-Nekbab-Lebabah. Ils étaient porteurs d'une boîte d'or (59), qui avait trois doigts de largeur, et une longueur d'une demi-coudée. Dans l'intérieur, se trouvait quelque chose de couleur verte, qui ressemblait à des feuilles de palmier, et qui présentait des lignes écrites dans un caractère que personne, au Caire, ne put lire. On interrogea les députés, et, d'après leur réponse, cette lettre contenait des formules de salutation et d'amitié. Le prince déclarait qu'il avait renoncé à son alliance avec le souverain du Yemen, pour s'attacher uniquement à entretenir avec le sultan des liaisons d'attachement ; et désirait recevoir un ambassadeur. Il annonçait qu'il avait en sa possession quantité d'objets dont il faisait l'énumération, tels que des éléphants, des pierreries, des denrées de prix de tout genre ; qu'il avait préparé un présent pour être offert au sultan ; que le royaume de Ceylan renfermait vingt-sept forteresses ; qu'il contenait des mines de pierreries, de rubis *براقيت* ; et que les trésors du souverain regorgeaient de pierres précieuses.

Le quatrième jour du mois de Safar, Melik-Mansour, souverain de Hamah, reprit la route de sa principauté ; le sultan l'accompagna hors de la ville, pour lui faire ses adieux.

Le cinquième jour du mois de Rebi-premier, une trêve fut conclue entre le sultan et les Francs d'Akkâ. Elle devait durer dix ans, à dater du cinquième jour de Moharrem, de cette année.

Le dixième jour de ce mois le *sâheb* Borhan-eddin-Sindjâri fut nommé professeur du *Medreseh* (collège) situé dans le quartier de Karafah, au voisinage du tombeau de Schaféi. Cette même année, mourut le *sâheb* Nedjm-eddin-Hamzah-Asfouni. Scherf-eddin-Abou-Taleb-Ebn-alnabolosi fut nommé inspecteur de la partie méridionale de l'Égypte ; et le kâdi Izz-eddin-ben-Iaschker fut transféré du *diwan-aldjêisch* (conseil d'administration de l'armée) à l'inspection des provinces septentrionales. Tous deux reçurent une *khilah* (robe d'honneur). L'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï demeura administrateur de l'empire *مدبّر الممالك*, ayant devant lui ces deux officiers, qui expédiaient les affaires.

députés, j'avais indiqué *une montagne* ; mais au lieu de *جَبَل*, il faut lire *جَبَل* *Djubbel*, qui est le nom d'une ville située sur le bord du Tigre.

(59) Le texte porte *صحيفة ذهب*, ce qui ne présente pas une signification satisfaisante. On peut lire ou *صفيحة* *une lame* ou *صفحة* *un plat*. Dans la *Vie de Kelaoun*, et dans l'*Histoire* de Nowaïri, on trouve le mot *حُق* *une boîte*. Ce qui paraît la meilleure leçon.

Un corps de troupes, parti de la forteresse de Karkar كركر (60), alla mettre le siège devant Katiba قطيبا, l'une des places du territoire d'Amid, et l'enleva aux Tatars. On y établit une garnison : elle fut fournie d'armes et de grains, et devint bientôt un des plus forts boulevards de l'islamisme. On s'empara aussi de la forteresse de Kakhta كختا, qui appartenait aux Chrétiens ; ce fut sur la demande des habitants, que les émirs d'Alep en prirent possession au nom du sultan. Elle fut approvisionnée d'armes de toute espèce, et devint une place qui commandait à toute la contrée. Au mois de Djoumada-premier, Argoun, fils d'Abaga, prit les armes contre son oncle paternel Toukdar (Takoudar), surnommé Ahmed-Sultan. Celui-ci marcha contre le rebelle, lui livra bataille, le vainquit et le fit prisonnier. Les *khatoun* (princesses) s'étant déclarées en faveur d'Argoun, supplièrent Takoudar-Ahmed de mettre en liberté son neveu, et de lui donner le gouvernement du Khorasan ; mais il refusa d'accueillir cette demande. Les Mongols étaient indisposés contre Takoudar, attendu que ce prince avait embrassé l'islamisme, et voulait les obliger de suivre son exemple. Ils se soulevèrent, tirèrent de prison Argoun, fils d'Abaga, et le déclarèrent souverain. Argoun choisit pour son vizir le juif Saad-eddaulah. Il donna le gouvernement du Khorasan à ses deux fils Kharbendâ et Kâzan, auprès desquels il plaça, en qualité d'*Atabek*, l'émir Naurouz. L'empereur de Constantinople, Lascaris, dont le véritable nom était Michel, mourut à cette même époque,

(60) Au rapport d'Abou'l-feda (*Tabula Syriæ*, pag. 141, 142), la ville de Karkar est une place très-forte, située sur la rive occidentale de l'Euphrate, dans une position si élevée, que ce fleuve paraît à la vue comme un ruisseau. L'auteur de l'*Histoire d'Alep* (man. 728, fol. 146 r^o) fait mention d'un prince qui assiégeait la forteresse de Karkar, et qui en vint aux mains avec son ennemi, dans un lieu nommé *Ourisch* اورش, situé près de *Kantarat-Sandjah* قنطرة سنجة (le pont de Sandjah). On lit dans l'*Histoire* de Makrizi (t. I, pag. 623), que les Mongols étaient venus camper devant Karkar. Nowâiri (*Vie de Bibars*, fol. 81 v^o) parle d'une forteresse appelée *Sermouschak* سرموشاك, située entre Karkar et Kakhta. On lit dans l'*Histoire* d'Ahmed-Ebn-Hadjar-Askalâni (t. II, man. ar. 657, fol. 58 v^o), qu'un général s'était cantonné dans la forteresse de Karkar بحصن بقلعة كركر. Abou'lmahâsen (man. 666, fol. 152 r^o) fait mention des forteresses de Karkar et Kakhta, et de la place nommée *Hisn-Mansour* حصن منصور, située entre ces deux villes. L'an 820 de l'hégire, le sultan Melik-Mouwaïad-Scheïkh s'empara de la ville de Kakhta (Bedr-eddin-Aïntabi, man. ar. 684, fol. 122 v^o, 123 r^o; Makrizi, *Solouk*, t. II, fol. 312 v^o). Mais les deux années suivantes, la place de Karkar fut attaquée sans succès, à deux reprises, par les troupes égyptiennes (Makrizi, t. II, fol. 320 v^o; Ahmed-Askalâni, t. II, fol. 87 r^o, 92 r^o; Bedr-eddin-Aïntabi, fol. 131 y^o). Il a aussi été fait mention de Karkar et de Kakhta dans le I^{er} volume de cet ouvrage (II^e partie, pag. 69).

et eut pour successeur son fils Ducas الدوقش. Vers le milieu du mois de Djoumada-premier, le sultan partit du château de la Montagne, et prit la route de Syrie. Il arriva dans la ville de Gazah, le septième jour de Djoumada-second; il fit arrêter Gars-eddin-ben-Schâwer, gouverneur de Ramlah, et nomma, à sa place, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Sâlêhi. Il ôta le commandement de Jérusalem à Imad-eddin-ben-Abi'lkâsem, auquel il donna pour successeur Nedjm-eddin-Soundji. Son entrée à Damas, eut lieu le vendredi, huitième jour de Redjeb. Ce prince ordonna que tous ceux qui avaient été promus à des grades استخدم recevraient leur solde, جامكية telle qu'elle était fixée sous le règne de Melik-Dâher, et qu'on leur redemanderait l'excédant. Cette mesure produisit des sommes considérables. Le vendredi, on fit arrêter عوق le *kâdi-alkodat* Izz-eddin-Mohammed-ben-Abd-elkâder-ben-Abd-elkhâlik-ben-Khalil-Ansâri, plus connu sous le nom d'Ebn-alsâig (61). Ensuite, ce magistrat fut destitué des fonctions de *kâdi* de Damas, et poursuivi pour une somme de huit mille pièces d'or, qui avait été déposée entre ses mains, et recommandée à ses soins par le *tawaschi* (l'eunuque) Rihan-Khalifeti. Bientôt après, on réclama de lui d'autres dépôts. Il trouva des protecteurs dans l'émir Hosam-eddin-Ladjin, *naïb* (gouverneur) de la Syrie, et l'émir Hosam-eddin-Torontaï, *naïb* de l'Égypte. Ces deux officiers ne cessèrent d'agir en sa faveur, jusqu'à ce qu'il obtint sa liberté, le vingt-huitième jour de Schaban. Dès ce moment, il se retira dans sa maison. Il eut pour successeur, dans la place de *kâdi* de Damas, Beha-eddin-Iousouf-ben-Mohii-eddin-ben-Iahia-ben-Mohammed-ben-Ali-ben-Mohammed-Zeki. Ce même mois, Scherf-eddin-ben-Mouzhir fut nommé comme troisième *nâdir* (inspecteur) de la Syrie. Kara-sonkor fut choisi pour *naïb* (gouverneur) d'Alep, en remplacement de Sandjar-Baschkirdi. Suivant d'autres, ce fait eut lieu dans le cours de l'année 681, ainsi qu'il a été dit plus haut. Baschkirdi fut gratifié, en Égypte, de *l'ikla* qui avait appartenu à Bedr-eddin-Azdeheri; l'émir Bedr-eddin-Bektout-Saadi fut promu au rang de *naïb* de Hems (62).

(61) Nowâiri (man. 683, fol. 42 r^o et v^o) donne, sur la destitution de ce fonctionnaire, des détails plus circonstanciés, mais que je ne crois pas devoir transcrire, attendu qu'ils n'offriraient qu'un faible intérêt.

(62) Au rapport de l'historien de la *Vie du sultan Kelaoun* (fol. 53 r^o et v^o), Melik-Mansour, prince de Hamah, se rendit à Damas, pour présenter ses hommages à son souverain. Son arrivée eut lieu, le vingt-sixième jour du mois de Djoumada-second; et, après avoir été comblé,

Le deuxième jour du mois de Ramadan, le sultan quitta Damas, et rentra au château de la Montagne, le jeudi, vingt-quatrième jour du même mois. Le *mahmel* sortit, suivant l'usage. Bientôt après, les troupes firent une incursion sur le territoire de l'Arménie, et pénétrèrent jusqu'à la ville d'Aïas, égorgeant, pillant et brûlant tout sur leur passage. Dans un combat qu'elles livrèrent aux Arméniens, près de la porte d'Iskendriah (63), ceux-ci furent mis en déroute, 430 et poursuivis jusqu'à Tell-Hamdoun. Les Égyptiens revinrent sur leurs pas, sains et saufs, fiers de leur victoire, et chargés de butin. Sur ces entrefaites, une bataille fut livrée, sur le territoire de Beïrout, aux Francs de l'île de Chypre (64), qui avaient tenté une expédition dans les provinces du *Sdhel*.

lui et toutes les personnes qui l'accompagnaient, de témoignages de distinction et de bienveillance, il reprit la route de sa principauté, le neuvième jour du mois de Redjeb. Le sultan, durant son séjour, se rendait continuellement dans le *Merdj* المريج (la plaine), où il séjournait et se livrait au divertissement de la chasse. Dans ces circonstances, il se plaisait à distribuer des robes d'honneur et des présents; et tout le monde ressentait les effets de sa générosité et de sa munificence.

(63) Ce nom est écrit *Iskenderounah* أسكندرونة, dans l'*Histoire* de Kelaoun; mais, dans la suite de l'*Histoire* de Makrizi (t. I, man. 672, pag. 907), on lit : أسكندرية اول بلاد سبيس « Iskendriah, la première ville de la contrée de Sîs (la petite Arménie). » Ailleurs (pag. 510), on lit : que l'émir Bedr-eddin-Bektasch étant parti du défilé de Bagras, et se dirigeant vers Iskendriah أسكندرية, vint camper à Tell-Hamdoun. Du reste, Abou'lféda (*Annales*, t. V, pag. 134, et *Tabula Syriae*, pag. 67, 120, 131), et Ebn-Athir (*Kâmel*, t. V, pag. 33), donnent l'orthographe أسكندرونة.

(64) Au rapport de Nowairi (fol. 45 r^o) et du biographe de Kelaoun (fol. 95, 96), c'était le roi de Chypre en personne, qui commandait cette expédition, et s'était embarqué pour faire une invasion dans la province du *Sdhel*. Ce prince avait des vues sur la ville d'Akkâ, et s'était flatté de l'espérance que le sultan seconderait ses projets contre les Francs de cette place. Lorsqu'il eut appris la trêve que le monarque venait de conclure avec ces chrétiens, il en fut vivement blessé. Le vent l'ayant jeté sur la côte de Beïrout, il descendit à terre et commença à ravager le pays; mais les habitants de la montagne de Kharoub جبل الخروب lui dressèrent une embuscade, l'attaquèrent à l'improviste, lui tuèrent ou firent prisonniers quatre-vingts hommes, et lui enlevèrent une quantité considérable d'argent, de chevaux et de mulets. Contraint de se rembarquer précipitamment, pour échapper à la mort ou à la captivité, il prit la route de Sour, et ne tarda pas à mourir.

Si l'on en croit ces deux historiens (man. de S.-Germ. 118 bis, fol. 94 r^o et v^o), il existait dans la province de Tarabolos (Tripoly), un patriarche, homme audacieux et entreprenant, qui s'était rendu redoutable au prince de cette ville et à tous les Francs. Ayant réussi à entraîner dans son parti les habitants des montagnes voisines, et s'étant cantonné dans la forteresse de Hadath, il se faisait craindre partout, et personne n'osait l'attaquer. Les *naïb* (gouverneurs) des différentes villes

Un grand nombre de Francs périt dans l'action. On leur fit plus de trente prisonniers, et on leur enleva un butin considérable. A cette époque, arrivèrent des ambassadeurs, envoyés par Mangou-Timour (65), fils de Tougaï, fils de Bâtou, fils de Douschi, fils de Djenghiz-khan, souverain du Kapdjak. Ils étaient porteurs d'une lettre, contenant une requête, et écrite en caractères mongols. Elle annonçait que ce prince, ayant embrassé l'islamisme, désirait recevoir un des surnoms particuliers à ceux qui font profession de ce culte; il demandait qu'on lui envoyât un drapeau du khalife علم خليفتي et un drapeau du sultan علم سلطاني, sous lesquels il combattrait les ennemis de la religion. On fit partir les députés pour le Hedjaz. A leur retour, ils reprirent la route de leur pays.

Le vingt-huitième jour du mois de Rebi-premier, on acheta la maison appelée *Kothieh* الدار القطبية (66), située dans la rue qui règne entre les deux palais, et l'on donna en échange le *Kasr-alzumurrud* قصر الزمرد (le palais des émeraudes), qui se trouvait dans la place de *Bâb-alid* باب العيد (la porte de la fête). L'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï fut chargé de faire construire, à la place, un *Maristan* (hôpital), une coupole, et un *Medresch* (collège). Cet officier déploya, dans la conduite des travaux, un zèle et une activité sans exemple.

Le scheikh Abd-errahman, envoyé en qualité d'ambassadeur, par le roi Ahmed-Aga-Sultan, arriva dans la ville de Birah, faisant porter au-dessus de sa tête le parasol السجتر, ainsi qu'il était dans l'usage de le faire dans le pays des Tatars; mais l'émir Djemal-eddin-Akousch-Fâresi, l'un des émirs qui résidaient à Alep, vint à sa rencontre, lui défendit de se faire accompagner du parasol et des armes. Se détournant de la route ordinaire, il le conduisit à Alep, puis à Damas, où il arriva, le mardi, douzième jour du mois de Dhou'lhidjab, sans que personne eut la permission de s'aboucher avec l'ambassadeur, ni même de

épiaient l'occasion de s'emparer de lui, sans pouvoir y réussir. Enfin, les Turcomans, ayant été le chercher dans la place qui lui servait de refuge, lui tendirent un piège, et parvinrent à le faire prisonnier. Cette capture fut pour les musulmans, une conquête plus importante que celle d'une forteresse considérable.

(65) Nowaïri (fol. 44 v°, 45 r°) donne à ce prince le nom de *Toudan-Mangou* تودان منكو, et l'auteur de la *vie de Kelaoun* (fol. 92 v°, 93 r°) le nom de *Touta-Mangou* توتا منكو. Les deux ambassadeurs étaient le *fakih* Medjd-eddin-Ata, et Nour-eddin. Leur souverain réclamait, pour eux, l'autorisation de faire le pèlerinage de la Mecque.

(66) Voyez les détails qui seront donnés dans l'Appendice.

le voir. On donna pour demeure, à cet envoyé, la chambre قاعة de Ridwan, située dans la citadelle. On lui assigna, pour sa ration journalière, mille pièces d'argent, et l'équivalent d'une pareille somme, en mêts, sucreries et fruits. Tadj-eddin-Senhourî fut appelé de Damas, et installé comme inspecteur des *divans* de l'Égypte, en remplacement de Izz-eddin-Ibrahim-ben-Moukallad-ben-Ahmed-ben-Schaker, et comme adjoint de Scherf-eddin-ben-Nabolosi. Melik-Aschraf-Salâh-eddin-Khalil, fils du sultan, se maria avec Redkin, fille de l'émir Seif-eddin-Noukiah, et sœur de l'épouse de Melik-Sâleh-Ali, frère du prince. Cette même année, Medjd-eddin-Abou'lféda-Ismâil-ben-Abd-errahman-ben-Mekki, fut nommé aux fonctions de kâdi des Hanefis d'Alep, comme successeur de Nedjm-eddin-Abou-Hafs-Omar-ben-Nasr-ben-Mansour-Ansâri-Beisâni; mais il ne tarda pas à être destitué. Au commencement de cette même année, le prix des grains monta progressivement, au point que l'ardeb de froment se vendit jusqu'à trente-cinq dirhems. Le sultan, mécontent de cette augmentation, se rendit en Syrie avec son armée, dans l'espoir d'alléger ainsi les charges de la population. Comme les prix ne diminuaient pas, il convoqua les émirs. Il 431 avait l'intention d'écrire en Égypte, pour faire ouvrir les greniers de cette province, et vendre les grains, à raison de vingt-cinq dirhems l'ardeb. L'émir Meri lui répondit : « L'attention générale est portée vers les greniers publics, « qui forment la ressource des musulmans. Tant qu'on les voit remplis, chacun « est satisfait, et, avec la mesure projetée, on ne serait pas certain d'empêcher « l'élevation des prix. Il vaut mieux que les émirs, d'un commun accord, en- « voient, par écrit, un ordre d'ouvrir leurs greniers particuliers, et de faire « vendre le froment au prix de vingt-cinq dirhems l'ardeb. Cette vente ayant lieu « partout à la fois, tandis que les greniers publics resteront pleins, on a tout lieu « d'espérer une baisse notable; et les émirs ne seront nullement lésés, pour avoir « ainsi réduit de moitié le grain accumulé dans leurs greniers. » Cet avis ayant obtenu l'approbation du sultan, les émirs donnèrent l'ordre d'ouvrir au public leurs greniers, et d'offrir le froment au prix de vingt-cinq dirhems l'ardeb. Bientôt, la valeur alla en baissant jusqu'à vingt dirhems, et enfin dix-huit. Ce fut à ce dernier taux qu'elle se soutint jusqu'à la récolte nouvelle.

Cette année vit périr, de mort violente, le souverain du pays de *Roum*, Gaïath-eddin-Kaï-khosrev, fils de Rokn-eddin-Kilidj-Arslan, fils de Masoud, fils de Kilidj-Arslan, fils de Souleïman, fils de Kotlounisch, fils d'Arslan-Baïgou, fils de

Seldjouk. Ce fut le dernier prince de la famille de Seldjouk, qui porta le titre de Sultan, dans le pays de *Roum*. (Son fils) tomba dans la pauvreté, et, suivant les renseignements que j'ai recueillis, il mourut vers l'année 718 (67).

AN
683

Dans le mois de Moharrem, l'armée marcha vers la ville de Karak, sous le

(67) Au rapport d'Abou'Imahâsen (fol. 19 v^o), cette année, la hauteur primitive du Nil fut de quatre coudées et cinq doigts; et la crue s'éleva à dix-sept coudées et huit doigts. Makrizi n'ayant donné aucun détail sur les hommes célèbres que cette année vit mourir, je crois devoir suppléer à son silence, en recueillant le petit nombre de renseignements que nous fournissent Abou'Imahâsen et Nowaïri.

Le Scheïkh, l'imam, Imad-eddin-Abou'lfadl-Mohammed, fils du *kadi-alkodat* Schems-eddin-Abou-Nasr-Mohammed-ben-Hibet-allah-Schirâzi, mourut dans son jardin, dans la ville de Mezzah ^{المزة}, le lundi, dix-septième jour du mois de Safar; on fit la prière sur son corps, après la prière de l'*asr* (l'après-midi), dans la *djami* de la montagne. Il fut enterré dans un *tourbeh*, qui renfermait déjà le tombeau de son frère Ala-eddin. C'était un calligraphe d'une rare habileté; il avait poussé l'art de l'écriture au plus haut point de perfection; il excellait surtout dans celui que l'on appelle *Kalam-almouhakkak* ^{قلم المحقق}, et surpassait, en ce genre, Ebn-albawab. (Nowaïri, man. 683, fol. 49 v^o; Abou'Imahâsen, man. 663, fol. 19 r^o.)

2^o L'émir Schehab-eddin-Ahmed-ben-Hadji-ben-Yezid-Barmeki, émîr de la tribu de Morâ; c'était un des plus célèbres guerriers parmi les Arabes; il étendait ses courses jusqu'aux extrémités des provinces de Nedjd et de Hedjaz, et partout on lui payait des contributions ^{خفر}. Le prince de Médine lui-même, s'y était soumis. Il avait joui du plus haut crédit auprès de Dâher, de Mansour-Kelaoun, et autres souverains qui le ménageaient et cherchaient à prévenir ses attaques. Il prétendait appartenir à la famille du vizir Djafar-ben-Iahia-ben-Khâled, le Barmécide, et descendre de la sœur du khalife Haroun-Raschid, qui fut cause de la disgrâce et du meurtre de Djafar. A l'entendre, Djafar avait eu de la princesse plusieurs enfants, qui, au moment de la chute des Barmécides, s'enfuirent dans le désert, et l'un d'eux fut l'aïeul de cet arabe. Il disait au kâdi Ebn-Khallikan : « Tu es mon cousin. » Tous deux se faisaient des présents; et Ebn-Khallikan se servit utilement du crédit dont Schehab-eddin jouissait auprès du sultan. Une jalousie invétérée régnait entre ce Schehab-eddin et Isâ-ben-Mohanna, émîr de la tribu de Fadl. Schehab-eddin écrivit un jour à ce dernier une lettre extrêmement dure. Isâ avait alors auprès de lui le scheïkh Schehab-eddin-Ahmed-ben-Gânem. Isâ lui ayant demandé une réponse, le scheïkh écrivit ces vers :

« Ils ont prétendu que nous avions, par une satire, insulté leur nation; mais ils ont menti dans leur accusation, et leur assertion est entièrement controuvée.

« Nous avons dit une parole qui ne ressemble en rien à celle des hommes insensés. C'est que la tribu de Fadl est une race d'un mérite éminent, ^{أهل فضل}, et que vous, vous êtes des hommes amis de la dispute. »

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que l'auteur joue sur les noms de ^{فضل} et de ^{مرا}, que portaient les deux tribus Arabes.

commandement de l'émir Bedr-eddin-Bektasch-Fakhri et de l'émir Taksou. On bloqua étroitement la place, et les chevaux mangèrent le blé des campagnes

3° Le dix-septième jour du mois de Moharrem, mourut le kâdi Schems-eddin-Isâ-ben-Borhan-eddin-Khidr-Sindjâri. Il avait été le substitut de son père, lors de son premier vizirat, l'an 678. Il fut ensuite nommé inspecteur des legs pieux *الاحباس*, et du *Khanikah* (monastère) de Saïd-assoâdâ سعيد السعداء, puis *Mouderris* (professeur) du *Medréseh* (collège) Salâhieh, connu sous le nom de *Zeïn-attodjar* زين التجار. Il fut arrêté, avec son père, à l'époque où celui-ci fut destitué de son second vizirat. Ayant recouvré sa liberté, il habita le *Medréseh* Moëzzieh, situé dans la ville de Misr, et où il résida jusqu'à sa mort. C'était un homme remarquable pour la beauté de sa taille et de sa figure.

4° Le seizième jour de Schewal, mourut l'épouse du sultan Melik-Mansour, mère de Melik-Sâleh-Ala-eddin-Ali.

5° Le dimanche, douzième jour de Djourmada-second, mourut le scheïkh Dahir-eddin-Djafar-ben-Iahiâ-ben-Djafar-Koraschi-Termenti, le Schafëï, *Mouderris* du *Medréseh* Kotbieh, situé au Caire, l'un des *Moïd* du *Medréseh* de Schafëï.

6° Le samedi, vingt-deuxième jour de Redjeb, mourut l'émir Alem-eddin-Sandjar, *émir-djandar*, l'un des émirs d'Égypte. Il décéda dans la ville de Damas, à l'époque du séjour du sultan, et fut enterré en dehors de cette ville, près des coupoles des Turcomans, dans le *Meïdan* de Hisar.

7° Le *Sâheb* Medjd-eddin-Abou'lféda-Ismaïl-ben-Ibrahim-ben-Abi'lkâsem-ben-Abi-Tâleb-ben-Kosâïrat-Mauseli; il mourut le vingt-septième jour de Ramadan, dans sa maison, située sur la montagne de Sâlehiah. C'était un homme d'un caractère noble, plein de générosité, grave et imposant, remarquable par la beauté de sa figure et de sa taille; il favorisait avec un grand zèle tous ceux qui s'adressaient à lui, avait à cœur de conserver l'attachement de ses amis et de soigner leurs intérêts. Il était originaire de la ville de Mausel (Mosul), et appartenait à une famille qui avait rempli les fonctions du vizirat. Son père avait été vizir de Melik-Mansour-Imad-eddin-Zenghi, fils de Melik-Adel-Nour-eddin-Arslan-schah, fils d'Izz-eddin-Masoud, fils de Maudoud, fils de Zenghi, fils d'Ak-sonkor; ensuite, il fut nommé inspecteur du trésor par Melik-Rahim-Bedr-eddin-Loulou, qui lui conféra ensuite les fonctions d'inspecteur de Djezirah-Omariah, après la conquête de cette place. Étant arrivé en Syrie, à la suite de Melik-Moudjahid-Seïf-eddin-Ishak, sous le règne de Melik-Dâher, il se fixa à Damas, et fut nommé inspecteur de la banlieue de cette ville البر, d'où il passa à Tarabolos, en qualité d'inspecteur; ensuite il retourna à Damas, où il remplit la place d'inspecteur des dîmes نظر الزكاة; il fut promu au rang de *Sahib-aldiwan* (chef de l'administration) de la Syrie, et exerça cette place jusqu'au moment où Sonkor-aschkar, étant maître de Damas, le choisit pour son vizir. Destitué après cette époque, il se retira dans la maison qu'il avait fait construire sur le mont Kasioun, dans le voisinage du *Bimaristan* (l'hôpital), et où il résida jusqu'à sa mort.

8° Le jeudi, dixième jour du mois de Ramadan, mourut, à Damas, Melik-Adel-Seïf-eddin-Abou-Bekr, fils de Melik-Nâser-Salah-eddin-Daoud, fils de Melik-Moaddam-Scherf-eddin-Isâ, fils du sultan Melik-Adel-Seïf-eddin-Abou-Bekr-Mohammed-ben-Aïoub; on fit la prière sur son corps, immédiatement après la prière du vendredi, et il fut enterré dans le *tourbeh* (mausolée)

environnantes. Le douzième jour du même mois, le scheïkh Moëzz-eddin, le hanefi, fut appelé aux fonctions de *mouderris* (professeur) du *medréseh* (collège) Sâlehieh, situé entre les deux palais. Cette place était vacante par la mort de Izz-eddin-Mâredini. Seïf-eddin fut nommé gouverneur de Kous, en remplacement de Behâ-eddin-Karakouseh; Medjd-eddin-Omar-ben-Isâ-Harâmi fut choisi pour gouverneur de Soïout, à la place de Seïf-eddin. Izz-eddin-Aïdemur-Koudji succéda, dans le gouvernement d'Akhmim à Belban-Fâresi; Schehâb-eddin-Karataï-Djâki fut promu au gouvernement de Kalioub, en remplacement de Hosam-eddin-Loulou-Hakkâri. Le vingt-deuxième jour de ce mois, l'émir Schems-eddin-Ibrahim-ben-Khalil-Touri fut nommé commandant de Rouha, et des chemins qui conduisent au pays des Francs, à Athlith, à Haïfa et à Akkâ. On lui donna le grade d'*émir de dix*. Au commencement du mois de Safar, l'émir Seïf-eddin-Mabwani alla prendre le gouvernement des villes de Behnesâ et d'Aschmouneïn. Il remplaçait à la fois, dans ces deux postes, Kikaldi, gouverneur de Behnesâ, et Fakhr-eddin-ben-Turkomani, gouverneur d'Aschmouneïn. Sur ces entrefaites, on reçut la nouvelle que le kan Takoudar, qui avait

Moaddamiah. Il réunissait à une position éminente, le mérite, une intelligence supérieure, et d'excellentes qualités; doué d'une physionomie aimable, il fuyait la société des hommes.

9° Le vingt-sixième jour de Schaban, mourut le kâdi Izz-eddin-Ibrahim, fils du *sâheb*, vizir, Fakhr-eddin-Abou'lfawâris-Mikdam, fils du kâdi Kemal-eddin-Abou'ssadât-Ahmed; il avait rempli en Égypte, les fonctions d'inspecteur des armées, dans le mois de Ramadan, de l'année 675.

10° Le *Scheïkh*, l'*imam*, le savant, le religieux, l'anachorète Schems-eddin-Abou-Mohammed-Abd-errahman, fils du *Scheïkh-alislâm* Abou-Omar-Mohammed-ben-Ahmed-ben-Mohammed-ben-Ahmed-ben-Koudâmah-ben-Mikdam-ben-Nasr-Moukaddesi, *scheïkh* des Hanbalis de la Syrie. Il avait été promu, malgré lui, au rang de *kadi-alkodat*, l'an 664. Ensuite, il renonça à l'administration de la justice, et se livra exclusivement aux exercices de dévotion, au professorat, à l'instruction des élèves, et à la composition de divers ouvrages. Il était regardé comme le phénix de son siècle. Sa mort eut lieu le lundi, dernier jour du mois de Rebi-second. Il fut enterré sur la montagne de Kasioun, dans le *tourbeh* (mausolée) de son père. Il était né le vingt-septième jour de Moharrem, l'an 597.

11° L'émir Ala-eddin-Kondagdi-Mouschrefi-Dâheri, connu sous le nom d'*Émir-Medjlis*. C'était un des principaux émirs de l'Égypte. Peu de temps avant sa mort, on reconnut qu'il était encore esclave. Le sultan Melik-Mansour l'acheta, pour une somme d'argent, l'affranchit, et se l'attacha. C'était un homme qui se distinguait par une bravoure intrépide. Sa mort eut lieu au Caire, le vendredi, premier jour de Safar, et il fut enterré dans le cimetière de la porte de Nasr.

pris le titre de Ahmed-Agâ-Sultan, fils de Houlagou, avait été tué et qu'il avait 432
 eu pour successeur au trône, Argoun, fils d'Abaga, fils de Houlagou. Au mois
 de Rebi-second, on fut informé que les Francs préparaient une expédition, pour
 faire la conquête de la Syrie. Le sultan se disposa aussitôt à partir. Il sortit du
 château de la Montagne, à la tête de son armée, le dimanche, huitième jour du
 mois de Djoumada-premier, et se dirigea vers Damas. Le mercredi, onzième
 jour du même mois, Mouwaffik-Ahmed-ben-Reschid-ben-Abi-Khalifah se rendit
 à la tente du sultan, embrassa l'islamisme, et prit le nom d'Ahmed. Il fut
 revêtu d'une robe d'honneur, et on lui assigna, par un acte écrit, un traite-
 ment معلوم égal à celui de son frère, qui s'était aussi déclaré musulman. Le
 quatorzième jour, l'émir Imad-eddin-Ahmed-ben-Bâkhel fut, par un rescrit,
 nommé gouverneur de Bohairah. Le samedi, douzième jour du mois de Djou-
 mada-second, le sultan fit son entrée à Damas. Des courriers, qui arrivaient du
 pays des Tatars, apportèrent la nouvelle du meurtre d'Ahmed-Agâ et de l'avéne-
 ment d'Argoun au trône. Cette même nuit, par ordre du sultan, quinze cents
 de ses Mamlouks furent revêtus de robes اقبية d'atlas (68) rouge, brodées, de

(68) Le mot *atlas* اطلس signifie proprement *ras, uni*. On l'emploie en parlant d'un *visage dé-
 pourvu de barbe*. On lit dans deux passages du *Manhel-sâfi* d'Abou'mahâsen (tom. I, man. 747,
 fol. 144 r°; tom. II, fol. 144 v°) : كان اطلس لا لحية له. Les mêmes mots se retrouvent dans la
Description de l'Égypte de Soïouti (fol. 81 v°), et dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (tom. II,
 man. arab. 705, fol. 68 v°) : انه كان اطلس اللحية « Il était dépourvu de barbe. » Ebn-Khallikan
 (man. arab. 730, fol. 130 v°), parle de quatre *seïds* qui portaient le surnom de *touls* طلس, et
 il ajoute : الذى لا شعر بوجهه : الطلس (الاطلس) « Le mot *atlas* signifie celui qui n'a pas de poils sur le
 visage. » Dans un *Traité de Cosmographie* (man. ar. 581, fol. 49 v°), on lit : اطلس الجلد « Qui a la
 peau rase, unie. » De là ce terme désigne : *Un loup au poil ras*, et en général, *un loup*. On lit dans les
poésies d'Abou'lala (man. d'E. Scheidius, pag. 186) : وأطلس مخلق السربال « Combien de loups au
 poil ras, dont le vêtement est usé. » Et l'auteur ajoute : الاطلس الذيب « Le mot *atlas* désigne
 un loup. » Dans la *Vie du sultan Mahmoud*, écrite par Otbi (m. de Ducaurroy, f. 7 v°) : الذياب
 الطلس « Les loups au poil ras. » De là vient l'expression الفلك الاطلس désignant, le *caelum am-
 biens*, celui qui entoure tous les autres cieus, et qui est censé ne renfermer aucun astre. On lit
 dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. I, man. arab. 797, fol. 4 r°) : الفلك المحيط وهو
 الفلك التاسع ويسمى الاطلس « Le neuvième ciel, qui comprend tous les autres cieus, et que
 l'on nomme *atlas*. » Dans l'*Adjaïb-almakhloukat* de Kazwini (de mon manuscrit, f. 18 v°) : الفلك
 الاعظم يقال له الفلك الاطلس « Le plus grand ciel est désigné par le nom de *Felek-atlas* (le ciel
 uni). » La même expression se trouve également dans l'ouvrage intitulé *Diwan-alinschâ* (manuser.

turbans حوايص ذهب زركش et de ceintures d'or كلفيات
alluma quinze cents bougies, dont chacune était portée par un des Mamlo

arab. 1573, fol. 310 v^o), dans le traité cosmographique qui porte pour titre *Djami-alfonoun* ar. 367, fol. 17 v^o, 18 r^o, 29 r^o); et dans l'ouvrage de théologie mystique appelé *Fosous-af*

(de mon manusc., f. 2 r^o) : جُعِلَ... فلکا غیر مکوکب وهو الفلک الاطلس : « Il s'y forma un
« dépourvu d'étoiles, et que l'on désigne par le nom de *felek-atlas*. » Le mot *اطلس*, e
lant d'une étoffe, signifie *ras, uni*; comme dans ce passage du *Diwan-alinschâ* (f. 120 v^o) :
الاصفر الاطلس « La soie jaune, unie. » Delà, ce qui n'était qu'une épithète, a été employé
désigner l'étoffe elle-même, c'est-à-dire un *satins ras, uni*, ainsi qu'il est arrivé, en français
mot *ras*, qui correspond à *atlas*. Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (tom. VIII, fol. 126 r^o),

اطلس رومی وبغدادی « Un *atlas* du pays de Roum et de Bagdad. » Dans l'*Histoire de Jérusalem*
(man. arab. 713, pag. 389) : هو مستهتر باطلسين على العادة : « Il était constamment vêtu de
« robes d'*atlas*, suivant l'usage. » Dans le *Mesalek-alabsar* (man. arab. 583, fol. 185 r^o) :
الاحمر الرومی « L'*atlas* rouge, du pays de Roum. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'Imahâsen
arab. 663, fol. 86 r^o) : البس كريم الدين الكبير اطلسين : « Il revêtit Kerim-eddin le grand, de
« robes d'*atlas*. » Dans le *Manhel-sâfi* du même écrivain (tom. I, man. 747, fol. 49 r^o) : عليه :

اطلسين « Il le fit revêtir de deux robes d'*atlas*. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kâdi-Schobbah (man.
fol. 269 v^o) : خلع على القاضي اطلسين بطرز زركش : « On revêtit le kâdi de deux robes d'
« avec des broderies d'étoffe d'or. » On lit dans l'*Histoire* de Makrizi (tom. I, pag. 627), que le kâdi
Djaschenkir ayant été élevé à la dignité de sultan, on le revêtit de l'habit donné par le khalife
qui consistait en une robe فرجية d'*atlas* noir. Le prince de Mâredin ayant reçu du sultan d'Égypte
(tom. II, man. 673, fol. 245 r^o et v^o), un diplôme qui lui conférerait le titre de *naïb-assaltanah*
roi), on le revêtit d'un habit d'honneur تشريفى, consistant en deux robes d'*atlas*. Dans les *Manhel-sâfi*
d'Abou'lféda on lit (t. V, p. 80) : اطلس حمر « un *atlas* rouge. » De là, on a formé l'adjectif *atlasî*
signifiant *formé d'atlas* (de satin), et le substantif اطلسية une robe composée de cette espèce de

On lit dans le *Diwan-alinschâ* (fol. 144 r^o) : الخلع الاطلسيات. Dans l'*Histoire d'Égypte* de D. Niebuhr
« (manuscrit, tom. I, fol. 172 r^o) : ياخذ كل شخص منهم اطلسية و شاش : « Chacun d'entre eux
« recevra une robe d'*atlas* et de la mousseline. » Le mot arabe *اطلس* s'est conservé dans le terme
mand *atlas*, qui signifie *du satin*, et qui, probablement, a tiré son origine du commerce que les
ples du nord de l'Europe entretenaient, au moyen âge, avec l'Orient. On peut croire que ce
genre d'étoffe qui, dans le traité italien intitulé *La pratica della mercatura*, écrit par Antonio
Uzzano (*Della decima e delle altre gravezze*, tom. IV, pag. 108), est désigné par *zetani raso*.

J'ai parlé plus haut (tom. I, première partie, pag. 241), d'une étoffe appelée *attâbi* عتابي
aux passages que j'ai recueillis, on peut ajouter les suivants. Dans la *Vie de Kelaoun*, par N. Niebuhr
on lit (fol. 133 r^o) : جبة عتابي حمراء « Une veste de dessous d'*attâbi*, de couleur rouge. »
l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'Imahâsen (man. 663, fol. 2 v^o) : الحرير العتابي وغيره تحت حوافر :
« On étendit sous les pieds des mules qui traînaient la litière, des étoffes de soie

Puis, on manda le scheïkh Abd-errahman qui, l'année précédente, était arrivé du pays des Tatars. Il se présenta, accompagné des personnes de sa suite, savoir : l'émir Memdâgou, le tatar ; le *sâheb* Schems-eddin-Mohammed, fils du *sâheb* Scherf-eddin-Beïti, surnommé *Ebn-alsâheb*, vizir de Mâredin. Ils offrirent au sultan les présents dont ils étaient porteurs, et parmi lesquels on comptait : soixante chaînes de grosses perles ; une pierre de *iakout* jaune (topaze), qui pesait plus de deux cents *mithkals* ; une pierre de *iakout* rouge ; une pièce de *balkhasch* بلخش (6g) (rubis balais), pesant vingt-deux dirhems. Les envoyés remplirent la mission dont les avait chargés leur souverain Ahmed-Agâ. Après quoi, ils furent ramenés à leur habitation. Mandés une seconde fois, lorsqu'ils eurent répété leur harangue, ils furent reconduits chez eux. Le sultan les fit venir une troisième fois, et leur adressa diverses questions. Ayant tiré d'eux ce qu'il désirait savoir, il leur apprit que le souverain dont ils étaient les envoyés venait d'être tué, et avait eu pour successeur Argoun, fils d'Abaga. Ensuite, on

« et autres. » Suivant toute apparence, c'est ce mot qui est l'origine de notre mot *tabis*. En effet, dans le latin du moyen âge, on écrivait *attâbi* (Adelung, *Glossarium manuale ad scriptores mediæ et infimæ latininitatis*, tom. I, pag. 446. Ce terme, en passant dans l'italien, a pris la forme *tabi*, et les Français, en l'adoptant, l'ont terminé par un *s*, ainsi qu'on lit dans ces vers du *Lutrin* de Boileau :

On apporte aussitôt ses somptueux habits,
Où sur l'ouate molle éclate le tabis. »

(6g) Le mot *balkhasch* بلخش dont les Européens ont fait *balais*, désigne, comme on sait, une espèce de rubis. On lit dans le *Voyage* d'Ebn-Batoutah (manuscrit, fol. 106 r^o) : الياقوت البالخش. Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. ar. 271, fol. 16g) : البالخش والماس « Le *balkhasch* et le « diamant. » Dans le *Mesâlek-alabsar* (man. 583, fol. 55) : اللعل البدخشانى وهو المسمى فى البلاد : بالبالخاش « Le rubis *badakhschâni* qui, dans les différentes contrées, est désigné par le mot de « *balkhasch*. » Voyez aussi le *Traité de joaillerie*, écrit en arabe, par Teifâschi (fol. 180, 181). On lit dans l'*Histoire* de Nowâiri (man. 683, fol. 42 v^o) : ما فيها من اللولو والبالخش : « Tout ce qui s'y « trouvait de perles et de *balkhasch*. » Makrizi (*Solouk*, tom. I, p. 914), fait mention d'un *balkhasch*, qui pesait vingt-sept dirhems. Dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tom. IV, fol. 175 v^o), on trouve l'indication d'un rubis *balkhasch* qui pesait quarante-et-un *mithkals*. L'auteur du *Zafer-nameh* (de mon manuscrit, fol. 303 v^o), parle d'un rubis لعل, qui venait des mines de Badakhschan, et avait un poids de cent vingt *mithkals*. Le même historien (fol. 348 v^o), indique un rubis, d'une belle eau, qui pesait dix-huit *mithkals*. Chardin (*Voyages en Perse*, tom. II, pag. 25), écrit *balacchâni*. On sait que ce nom vient du mot *balakhschan*, employé souvent, chez les Orientaux, pour désigner la province de Badakhschan ; et cette orthographe se retrouve dans celle de *balaxiam* adoptée par Marco-Polo. Ce n'est pas ici le lieu de parler de cette contrée, sur laquelle je donnerai ailleurs quelques détails. Dans l'histoire du prétendu Hasan ben-Ibrahim, le nom du rubis-balais est écrit *badakhschâni* بدخشانى. On y lit (fol. 26) : ما بين ياقوت و بدخشانى « Tant des *iakout* que des *badakhschâni*. »

leur fit quitter la chambre قاعة de Ridwan ; on leur assigna pour demeure une autre chambre placée dans l'enceinte de la citadelle , et on réduisit leur ration journalière au strict nécessaire. On voulut exiger d'eux la remise des sommes appartenant à Ahmed , qui se trouvaient entre leurs mains ; ils protestèrent qu'ils n'avaient pas d'argent. L'émir Schems-eddin-Sonkor-asar , *Postadar*, se rendit auprès des envoyés, et leur dit : « Le sultan a donné ordre de vous con-
« duire dans un autre lieu ; que chacun de vous ait soin de réunir ce qui lui
« appartient. » Ils sortirent aussitôt, emportant avec eux leurs effets ; mais, lorsqu'ils furent dans le vestibule de la maison, on les força de s'arrêter, et on leur enleva une quantité considérable d'or, de perles, et autres objets précieux, parmi lesquels on distinguait un chapelet de perles, appartenant au Scheïkh Abd-errahman, et estimé cent mille dirhems. Les envoyés furent mis en prison, 433 où Abd-errahman mourut, le dix-huitième jour de Ramadan. Ses compagnons, après avoir été détenus étroitement, recouvrèrent leur liberté, à l'exception de l'émir Schems-eddin-Mohammed, *Ebn-alsáheb*, qui fut transféré en Égypte, et enfermé dans le château de la Montagne.

Ce même mois, l'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawiddri*, fut destitué de la place de *schádd* (inspecteur) des *divans* de Damas, et ses fonctions furent réunies à celles de l'émir Schems-eddin-Sonkor-asar, *ostádar* de la même ville. Nâser-eddin-Harrâni, qui était *wáli* de Damas, passa au rang de *naïb* (gouverneur) de Hems ; et la place de *wáli* de Damas fut conférée à l'émir Tougan, qui était déjà et resta *wáli-albarr* والى البر (wali de la banlieue). Le sultan partit de Damas, et prit le chemin de l'Égypte. Tandis qu'il était campé en dehors de Damas, le mercredi, vingt-unième jour du mois de Schaban, quelques heures après le lever du soleil, un torrent impétueux, qui se forma à la suite d'une pluie considérable, emporta les bagages des émirs et des soldats, leurs chevaux et leurs chameaux. L'émir Bedr-eddin-Bektâsch perdit une valeur qui s'élevait à plus de quatre cent cinquante mille dirhems. L'inondation pénétra jusqu'à la porte (70) appelée *Bab-alfarâdis* باب الفاراديس (la porte des jardins), en brisa les verroux, et détruisit tout ce qui se trouvait derrière. Deux jours après, il tomba une pluie abondante, qui détruisit à Damas, quantité d'édifices, et causa à la population des pertes

(70) On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-Wâsel (*Kâmel*, tom. VII, pag. 34) : خان بن المقدم الذى يلى : باب الفاراديس « Le *khan* de Ben-Moukaddam, qui est voisin de la porte d'*Alfarâdis*. »

incalculables. Le sultan, après avoir fait présent d'une somme de quatre cents dirhems à chacun de ceux qui composaient la milice *الاجناد*, continua sa marche, le vingt-quatrième jour du mois. Il arriva au château de la Montagne, le mardi, dix-huitième jour de Ramadan. Des nouvelles venues de la Mecque apprirent que le schérif Abou-Nemi avait chassé les troupes du Yemen, et s'était rendu maître absolu de cette ville. Précédemment, la souveraineté de cette place se trouvait partagée entre Abou-Nemi et Katâdah : on levait, sur les pèlerins du Yemen, un droit de trente dirhems, pour chaque chameau, tandis que les pèlerins d'Égypte étaient tenus de payer, pour chacun de leurs chameaux, cinquante dirhems, sans compter le pillage et les extorsions qui avaient lieu dans la levée de cet impôt. Melik-Dâher-Bibars avait obtenu que cette contribution fut réduite, pour les pèlerins d'Égypte, à trente dirhems par chameau. Cependant, Moudaffer, souverain du Yemen, fit marcher une armée, sous le commandement d'Asad-eddin-Djebraïl, qui, à la suite d'un combat, resta maître de la Mecque. Katâdah et Abou-Nemi, ayant réuni les Arabes, pour repousser cette invasion, convinrent par un traité que la ville de la Mecque serait partagée entre eux deux; mais, au bout de quelque temps, la division éclata entre les deux associés. Abou-Nemi, étant resté seul, et ayant augmenté ses forces, chassa les troupes du Yemen, et montra une grande rigueur dans la levée des droits imposés aux pèlerins. Le sultan donna ordre de faire marcher trois cents cavaliers, sous le commandement de l'émir Ala-eddin-Sandjar-Baschkirdi. Chacun de ces cavaliers reçut une gratification de trois cents dirhems. Un commandement écrit enjoignit de faire partir de Syrie deux cents cavaliers. Cette petite armée se mit en marche, escortant les pèlerins. Elle livra un combat aux troupes d'Abou-Nemi et renversa ses barricades *الدرب*. La caravane des pèlerins était extrêmement nombreuse. Ce fut là le combat appelé *Wakat-aldjemel* *وقعة الجبل* (le combat du chameau).

Sur ces entrefaites, on reçut la nouvelle que Melik-Mansour-Mohammed-ben-Moudaffer-Taki-eddin-Mahmoud-ben-Mansour-Mohammed-ben-Moudaffar-Taki-eddin-Omar-ben-Schahinschah-ben-Aioub, prince de Hamah, était mort le onzième jour du mois de Schewal. La souveraineté de cette ville fut conférée à son fils Melik-Moudaffer-Taki-eddin-Mahmoud. On lui 434 envoya le diplôme d'investiture *تقليد* et le *teschrif* (la robe d'honneur), dont fut porteur l'émir Djemâl-eddin-Akousch-Mauseli, le *hâdjeb*, qui fut chargé

également de remettre d'autres *teschrif* à plusieurs personnes de la famille du prince. Au mois de Dhou'lkadah, on arrêta l'émir Alem-eddin-Sandjar-Halebi, qui fut mis en prison dans le château de la Montagne. On reçut la nouvelle que l'émir Scherf-eddin-Isâ-ben-Mohannâ-ben-Mâni-ben-Hodhaïfah-ben-Asah-ben-Fadl-ben-Rebiah, était mort le neuvième jour du mois de Rebi-premier. La charge d'émir des arabes fut conférée à son fils, Hosam-eddin-Mohannâ-ben-Isâ. Cette année vit finir la construction du grand *Mâristan* (hôpital) Mansouri, ainsi que du *medreseh* (collège) et du monument voûté. Au milieu du mois de Dhou'lhidjah, le sultan partit pour Damas.

Cette même année, Melik-Sâleh-Ali, et son frère Khalil, allèrent faire une partie de chasse du côté d'Abbâseh; ils étaient accompagnés de l'émir Bibars-Fârekâni, qui, à cette époque, avait le grade d'émir (chef) des tireurs d'arbalète. Les deux princes se livrèrent, durant quelques jours, au divertissement de la chasse, escortés d'un grand nombre d'arbalétriers. Melik-Sâleh abattit un oiseau (71); puis les tireurs firent le *khittah* (72); ensuite, Khalil, frère du prince, tua un autre oi-

(71) Dans la vie du sultan Kelaoun (fol. 105 v°, 106 r°), l'oiseau tué en cette occasion par Melik-Sâleh est désigné par le nom de كَيّ *koï*. Cet oiseau se trouve plusieurs fois nommé dans le *Traité du tir de l'arbalète* (m. arabe 1579, fol. 62 r°, 66 v°, 75 v°). L'auteur nous apprend que cet oiseau attaque les poissons الكَيّ ... يسطو على الاسماك (fol. 75 v°). Et un passage de l'*Histoire naturelle* de Soïouti (m. de S.-Germain 152, fol. 36 v°) nous fournit, à ce sujet, un renseignement précieux. On y lit : معلق في عنقه جرابه الكي ... معلق في عنقه جرابه. « Le *koï*... a une poche pendue au cou. » Ce caractère indique clairement que l'oiseau désigné par le mot de كَيّ est le *pélican*.

(72) Le verbe خَطَّ, et le substantif خَطَّة qui en dérive, exigent quelques explications détaillées. Voici ce que dit, à ce sujet, l'auteur du *Traité du tir de l'arbalète* (man. arab. 1579, fol. 109 r°): يستحب لعب الخطة على الطيور المصروعة ... هو ان يجمع الرماة بالليل عند من تكون له صورة كامير او حاكم او صاحب خير وسعة من العوام فيخرج لهم شيئا من الحلوا وشيئا من النقل على ما تيسر او يكون ثمر ويوضع عند واحد منهم فيخرج منه قليلا قليلا دفعة بعد دفعة يوضع في وسط الحلقة الى جانب تلك الطيور المصروعة وتوضع الى جانب النقل او الحلوا وطاسة فيها ماء وتجلس الرماة كالحلقة من حول الاطيار والحلوا وياخذ كل واحد منهم في يده نذب من البندق ثم يخرج منه ما شاء ويحسب الجماعة ويقسط منهم على عدد هم فيهن وقع له الحلوى اكل وشرب الذي الى جانبه الماء وقد يقع الحلوى لانسان مرتين وثلاثة وكذا شرب الماء يقع مرتين او ثلاثة وهذا موضع الضحك والانشرآح « On aime beaucoup le jeu de *khittah*, qui a lieu lorsque des oiseaux ont été abattus à la chasse. « Voici en quoi il consiste : les tireurs se réunissent pendant la nuit, chez celui d'entre eux qui occupe une position honorable, tel qu'un émir, un gouverneur, ou, parmi les gens du peuple, un

seau. On porta cette nouvelle au sultan, et on lui demanda quel était celui que Melik-Sâleh devait, comme tireur d'arbalète, reconnaître pour son patron (73) : le

« homme généreux, et qui jouisse d'une grande aisance. Il leur fait apporter, suivant ses moyens, « des confitures, des friandises ou des fruits secs. Le tout est déposé auprès d'un des tireurs. Celui-ci « en détache successivement une petite portion, qui est placée au milieu de l'enceinte, à côté des « oiseaux morts. Après des confitures ou des friandises, on pose un vase rempli d'eau. Les tireurs « s'asseient en cercle autour des oiseaux et des confitures. Chacun d'eux tient à la main un *nedb* de « balles. On en prend autant que l'on veut, on compte les personnes présentes, et on fait la division « en proportion de leur nombre. Celui à qui échoit la confiture, la mange, et celui qui est à ses côtés « boit l'eau. Quelquefois, une même personne obtient deux ou trois fois une part de friandises, et une « même personne boit l'eau deux ou trois fois; ce qui excite dans l'assemblée des ris prolongés et « une vive allégresse. » Ailleurs, on lit (fol. 12, r^o) : *قد حضر معهم الخطة ولا يلتفت الى قوله* : « Il était présent avec eux; et on ne faisait pas attention à ses paroles, « car il s'était engagé à suivre les usages des tireurs, relativement au *khittah*. » Et (*ibid.*) : *ان جمعته* : « S'il se trouve réuni avec eux, pour le « *khittah*, on n'attache aucune importance à ses paroles, et on suit les usages observés dans le « *khittah*. » Plus loin (*ibid.*) : *سواء خط معها اولم بخط* : « Il est indifférent qu'il fasse ou ne fasse pas « avec eux le *khittah*. » Ailleurs (fol. 20 r^o) : *الخطة تجرى في كل حق ازدحم عليه اثنان فما زاد* : « On a recours au *khittah* toutes les fois qu'un objet est réclamé par deux personnes ou par un « plus grand nombre; car si un seul se présente, la chose lui est nécessairement adjugée. Si un des « prétendants n'a pas plus de droits que l'autre, alors on pratique entre eux le *khittah*, afin de dési- « gner celui à qui l'objet en litige appartiendra. Le *khittah*, dans ce qui a trait au jeu de l'arbalète, « répond au tirage au sort, dans les questions légales. » Enfin, on lit (fol. 73, r^o) : *لورايت وقت* : « Si vous voyez le moment où a lieu le *khittah* parmi les tireurs d'arbalète. »

(73) Je dois réparer ici une erreur qui s'est glissée dans le premier volume de cet ouvrage (II^e partie, page 121). Melik-Sâïd, fils de Melik-Dâher-Bibars, ayant été à la chasse dans le canton d'Abbâseh, tua une oie. On demanda au jeune prince *لمن يدعى*, et il répondit : *لمن ادعو*. J'avais traduit : « On lui demanda pour qui il fallait prier, « il répondit : Pour celui dont la vie est l'objet de tous mes vœux, dont les prières me servent de re- « commandation auprès de Dieu. » Mais j'avais mal rendu les premiers mots; et il faut lire : *لمن يدعى* et ceci tient à un usage sur lequel je dois entrer dans quelques détails. Lorsqu'un jeune homme faisait sa première partie de chasse, et qu'il avait tué d'un coup d'arbalète une pièce de gibier, alors il choisissait un homme distingué, auquel il se vouait, qu'il reconnaissait pour son patron, pour son maître. C'est ce qu'exprimait le verbe *ادعى* suivi de la préposition *ل*. L'auteur du traité du tir de l'arbalète nous fournit, à ce sujet, des renseignements curieux. On y lit (man. arab. 1579, fol. 91 r^o), en parlant d'un jeune chasseur : *ثم يساله لمن ترمى او لمن تدعى فيقول لفلان سلطان*

sultan désigna Melik-Mansour, prince de Hamah (74); en conséquence, l'oiseau tué par Melik-Sâleh fut expédié pour Hamah, accompagné d'un présent magnifique, d'une lettre du sultan, et d'une autre écrite par Melik-Sâleh. Mansour fit revêtir d'une *khilah* (robe d'honneur) le courrier porteur de ce message; il posa l'oiseau sur sa tête, et envoya un présent qui consistait en dix *nedb* de balles d'or بندق (75), dont chacun comprenait cinq balles du poids de dix dinars chaque, vingt *nedb* d'argent, dont chaque balle pesait cent dirhems; une robe بدلة de soie tissée d'or زركش, dans laquelle il était entré mille dinars de ce métal; une ceinture ornée d'une bordure مكللة حياصة, un *djerawah* de brocard d'or جراوة (76),

« On lui demande : كان او امير او فقيه او عامي او كايين ما كان لكن يشترط ان يكون رامى لامبتدى « Pour qui tires-tu? ou, à qui te voues-tu? il répond : « à un tel, sultan, émir, *fakih*, homme du « peuple, ou tel homme que ce soit. » Mais l'étiquette veut que le personnage désigné soit un tireur, « et non un débutant. » Plus loin (fol. 38 v°) : « لو اصرع صبى دون البلوغ و ادعا وقبل : « Si un enfant, « au-dessous de l'âge de puberté, abat un animal, se choisit un patron, qui accepte son choix. » Ailleurs (fol. 91 v°) : « اذا ادعا له انسان « Lorsqu'un homme se voue à lui. » Plus bas (*ib.*, 92 v°) : « اذا كان الذى ادعا له المبتدى حاضر فى الحلقة. « Lorsque celui qui a été choisi pour patron par « le débutant se trouve présent dans la réunion des chasseurs. » Plus loin (*ib.*) : « اذا وصل (المبتدى) : « Lorsque le débutant arrive devant son maître, et « déclare se vouer à lui, si le maître refuse de l'accueillir, il se choisit un autre patron. » Ailleurs « ان ادعى المبتدى صارع الطير الى احد من رماة تلك البلد : (fol. 103 v°) « Si un « débutant, qui a abattu un oiseau, se voue à un des tireurs de ce pays. » Et (*ibid.*) : « ان تيسر : « Si le patron qu'a choisi le jeune homme se trouve sur les lieux « et le reçoit. » Et enfin (*ib.*) : « قبل حمل الطير والادعا بد : « Avant qu'on portât l'oiseau, et qu'on « désignât ainsi le patron qui avait été choisi. »

(74) L'historien Aboulféda (*Annales*, t. V, p. 66), ainsi qu'on peut le croire, n'a pas manqué de consigner dans sa chronique un fait qui, du moins en apparence, était si honorable pour sa famille. Mais on peut légitimement douter que Melik-Mansour se soit fort applaudi d'avoir, en échange d'un pélican mort, dépensé une somme de 30,000 pièces d'or.

(75) Le mot *nedb* نذب désignait un petit paquet composé de cinq balles d'arbalète. On lit dans le *Traité du tir de cette arme* (m. arabe 1579, fol. 107 v°) : « الرامى فى يده نذب وهو خمس : « Celui qui tire, a dans sa main un *nedb*, c'est-à-dire cinq balles. » Dans un vers que transcrit l'auteur de cet ouvrage (fol. 68 r°), on lit : « وفى يديه للثريا نذب : « Il tenait dans ses mains un « *nedb*, destiné à aller percer les pléiades. » Enfin, dans le même ouvrage, on lit (fol. 109 r°) : « كل واحد منهم فى يده نذب من البندق : « Chacun d'eux tient à la main un *nedb* de balles. » Par extension, le mot *nedb* s'employait pour désigner une collection de cinq individus. Le même ouvrage se sert de ce terme pour exprimer cinq oiseaux (fol. 109 v°), et le duel نذبين en indique dix.

(76) Le mot جراوة doit signifier : *Un sachet, une espèce de giberne, où l'on renfermait les balles,*

qui renfermait les ballés, vingt arcs et quantité d'autres objets précieux. La valeur du présent s'élevait à 30,000 dinars.

Cette même année, un combat se livra à la Mecque; voici l'événement qui y donna lieu. Abou-Nemi ayant appris qu'une armée arrivait, ne sortit point à la rencontre des pèlerins, et se contenta d'envoyer ses généraux. Baschkirdi exigea que le schérif vint en personne, et se prépara à combattre. Abou-Nemi, à la tête de ses troupes, se posta de manière à empêcher les pèlerins d'entrer dans la Mecque; les Arabes firent pleuvoir des pierres auxquelles les Turcs répondirent par une grêle de flèches. La porte ayant été brûlée, l'armée pénétra dans la ville; mais grâce à l'intervention de Borhan-eddin-Khidr-Sindjari, les troubles furent bientôt apaisés. Cet officier reçut une *khilah* qui lui fut envoyée par Abou-Nemi, et chacun put accomplir librement son pèlerinage (77).

Parmi les hommes distingués que cette année vit mourir, on compta : 1° le prince de Hamah (78), Melik-Mansour-Mohammed-ben-Moudaffer-Mahmoud-ben-Mansour-Mohammed - ben-Moudaffer-Mahmoud-ben - Mansour-ben-Omar-ben-Schâhinschah-ben-Aïoub-ben-Schâdi; il était âgé de cinquante-un ans; 2° l'émir 435
Isâ-ben-Mohannâ-ben-Mâni-ben-Hodhaïfah-ben-Asiah-ben-Fadl-ben-Rebiah; il avait occupé, durant vingt années, le rang d'émir (79); 3° le *kân* Takoudar, autrement nommé Ahmed-Sultan, fils de Houlagou, fils de Toulou, fils de

qui servaient à tirer l'arbalète. On lit dans l'ouvrage historique qui nous occupe (tom. II, man. 673, fol. 115 v°) : جراوات برسم بندق الرمي عدتها اربعون مزر كشة. Dans la *Vie du sultan Bibars* (man. ar. 803, fol. 39 r°), on lit : جراوات بندق. Dans le *Traité du tir de l'arbalète* (m. ar. 1579, fol. 85 r°) : القوس والجراوة. Plus loin (fol. 106 r°) : معلقة على شعبة طويلة : « Son « *djerawah* était suspendu à une longue branche. »

(77) Au rapport d'Abou'lmaâsen (m. 663, fol. 20 r°), cette année la hauteur primitive du Nil fut de quatre coudées et plusieurs doigts. La crue s'éleva à dix-sept coudées et trois doigts.

(78) Ce prince portait le surnom de Nâser-eddin-Abou'lmaâli (Abou'lmaâsen, m. 663, fol. 20 r°; Novaïri, m. 683, fol. 53 v°). Il mourut le onzième jour du mois de Schewal, à l'âge de cinquante-un ans, six mois et quatorze jours. Il était né le lundi, vingt-huitième jour du mois de Rebi-premier, l'an 632, à la cinquième heure du jour, reconnu prince de Hamah et de Maarrah le samedi, huitième jour du mois de Djoumada-premier, de l'an 642, époque de la mort de son père; et il occupa cette souveraineté l'espace de quarante-un ans, cinq mois et quatorze jours. Il avait eu pour mère la princesse Gaziah-Khatoun, fille du souverain de Hems, Melik-Kâmel-Mohammed, fils de Melik-Adel-Mohammed. On peut voir, sur ce qui concerne ce prince, des détails plus étendus dans l'histoire d'Abou'lféda (*Annales*, t. V, p. 70 et suiv.).

(79) Au rapport d'Abou'lmaâsen (m. 663, fol. 20 r°) et de Novaïri (fol. 52 v°, 53 r°), l'émir Scherf-eddin-Isâ-ben-Mohannâ, qui exerçait la souveraineté sur les Arabes de son temps, avait

Djenghiz-Khan ; il mourut dans l'*Ordou*, âgé de trente-sept ans, après un règne d'un an et quelques mois ; 4^o le *kâdi-alkodat* de Damas, Izz-eddin-Abou'Imefâkhir-Mohammed-ben-Abd-elkâder-ben-Abd-elkhâlik-ben-Khalil-ben-Moukalad-ben-Djâber-ben-Sâigh-Ansâri, le *schaféï* ; il était âgé de cinquante-cinq ans, et avait été destitué de ses fonctions ; 5^o le *kâdi-alkodat* d'Alep, Nedjm-eddin-Abou-Hafs-Omar-ben-Afif-Abou'Imoudaffer-Nasr-ben-Mansour-Ansâri-Beisâni, le *schaféï* ; il mourut à Damas, après sa destitution, à l'âge de plus de quatre-vingts ans. 6^o le *kâdi-alkodat* de Hamah, Schems-eddin-Abou'ltâher-Ibrahim-ben-Mouslim-ben-Hibet-allah-ben-Hassân-ben-Mohammed-ben-Mansour-ben-albârezi-Djohani-Hamawi, le *schaféï* ; il mourut dans le voisinage de la *ville du prophète* (Médine), et fut enterré au lieu nommé *Baki* البقيع ; il était âgé de soixante-quinze ans (80) ;

joui d'un grand crédit auprès de Melik-Dâher-Bibars, et cette faveur ne fit qu'augmenter auprès de Melik-Mansour-Kelaoun. C'était un homme religieux, bon, généreux, d'un caractère noble et sociable, inoffensif, toujours prêt à faire le bien. Jamais, sous le rapport du mérite, aucun prince ne l'avait égalé. Il rendit, dans une foule de circonstances, d'éclatants services à l'islamisme. Pendant sa vie, grâce à son administration vigilante, les Arabes restèrent tranquilles et ne commirent presque aucun ravage. Avant lui, le rang d'émir était occupé par son cousin l'émir Ali-ben-Hodhaïfah. Celui-ci se plaisait à répandre le sang, et faisait périr par toutes sortes de supplices les Arabes qui se livraient à quelques désordres. Il avait auprès de lui une vaste chaudière remplie d'eau, et placée sur un feu constamment allumé. Lorsqu'on lui amenait un Arabe surpris à commettre quelque action coupable, il le faisait jeter dans cette chaudière, et la chair de ce malheureux tombait aussitôt en lambeaux. Il fit périr ainsi un grand nombre d'hommes de cette manière, ou par d'autres genres de supplices ; et cependant, durant sa vie, le désordre régna constamment, et la turbulence des Arabes ne fit qu'aller en croissant. A sa mort, Scherf-eddin-Isâ, arrivant au rang d'émir, fit supprimer la chaudière, et renonça à répandre le sang, à moins que l'ordre de Dieu ne l'exigeât. Le Très-Haut lui sut gré de cette noble conduite. Grâce à la protection divine, les Arabes, durant sa vie, renoncèrent à leurs inclinations perverses, ou cessèrent d'exercer leurs brigandages à l'égard des caravanes et de la population. On fit, pour lui, à Damas, *la prière de l'absent*, صلاة الغائب, le vendredi, neuvième jour du mois de Rebi-premier.

(80) Il paraît qu'il s'est glissé ici une erreur dans le texte de Makrizi, car, suivant le témoignage de Nowâiri (fol 54 r^o), le *kâdi-alkodat* dont il est ici question, se nommait Nedjm-eddin-Abou-Mohammed-Abd-errahim, fils de Schems-eddin-Abou'ltâher. Il était né dans la ville de Hamah, le mercredi, vingt-sixième jour de Moharrem, l'an 608. Il mourut le jeudi, dixième jour du mois de Dhou'l-kadah, sur la route du Hidjaz, et ses compagnons le transportèrent à Médine. Il avait succédé à son père, dans la place de kâdi de Hamah, et remplit ces fonctions durant un espace de temps considérable. Sa destitution fut de peu de durée. C'était un homme profondément versé dans les sciences théologiques et judiciaires ; il faisait de fort bons vers, et a composé plusieurs ouvrages utiles.

7° le *kâdi-alkodat* d'Alexandrie, Nâser-eddin-Ahmed-ben-Wadjih-eddin-Abou'l-maâli-Mohammed-ben-Mansour-ben-Abi-Bekr-ben-Kâsem-ben-Mounir-Djedhâmi-Iskenderi, le *maléki*; il mourut dans cette ville, à l'âge de soixante-trois ans (81).
 8° le *scheïkh* Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Mousâ-ben-Noman-Telemsâni; il mourut à l'âge de soixante-dix-sept ans (82). Cette même année, arriva le meurtre de l'imposteur Ahmed-ben-Marzouk-ben-Abi-Ammar-Mesili-Khaïat, roi de Tunis; il était arrivé de Tarabolos (Tripoli), se donnant pour Wâthek-Abou-Zakariâ-Iahiâ-ben-Mostanser. Il fit périr Ibrahim-ben-Iahiâ, et gouverna avec l'assentiment de la population, l'espace d'un an et six mois. Bientôt après, le vingt-quatrième jour du mois de Rebi-second, mourut l'émir Abou-Hafs-Omar-ben-Iahiâ-ben-Abd-elwâhed (83).

Le samedi, seizième jour de Moharrem, à la septième heure (84), sous l'*ascen-*

AN
684

(81) Au rapport de Nowâiri, ce personnage mourut le jeudi, premier jour du mois de Rebi-premier, et fut enterré dans le *Tourbeh* (mausolée) de son père, Abd-eldjâmi-Garbi. Il était né à Alexandrie, le troisième jour de Dhou'lkadah, l'an 620. C'était un homme de mérite, un savant, profondément versé dans la connaissance de l'arabe et de la littérature, et qui faisait d'excellents vers. Après avoir rempli, dans cette ville, plusieurs fonctions, il fut promu au rang de kadi, et remplit durant quelque temps l'emploi de *khatib* (prédicateur). Disgracié dans l'année 680, il vit sa maison envahie à l'improviste. On assure que les hommes qui s'y introduisirent avaient caché sous leurs vêtements des cruches pleines de vin, qu'ils prétendirent avoir trouvées chez lui. Destitué de ses fonctions, il se rendit à la cour du sultan, dénonça ses accusateurs, parvint à se venger de plusieurs d'entre eux, et fut réintégré dans ses places.

(82) Au rapport d'Abou'lmaâsen (fol. 20 r°), ce personnage était né dans la ville de Tlemsen, l'an 606 ou 607. Il fut enterré au Caire, dans le cimetière du grand Karâfah.

(83) Suivant Nowâiri (fol. 53 v°, 54 r°), il faut joindre aux personnages qui moururent dans le cours de cette année, 1° Melik-Sâid-Fatah-eddin-Abd-elmelik, fils de Melik-Sâleh-Imad-eddin-Ismaël, fils du sultan Melik-Adel-Seïf-eddin-Abou-Bekr-Mohammed. Il mourut le troisième jour du mois de Ramadan, et fut enterré dans le *Tourbeh* (mausolée) de son aïeule, la mère de Melik-Sâleh, dont le mausolée était placé dans l'intérieur de Damas; 2° l'émir Schems-eddin, fils de l'émir Bedr-eddin-Abou'lmeîfâkhir-Bâkhel, *moutawalli* (gouverneur) de la place d'Alexandrie. Il mourut dans cette ville, le samedi, onzième jour du mois de Redjeb, et fut enterré le dimanche auprès de son *ribat*, situé en dehors de la porte de Reschid (Rosette); 3° le scheïkh Abou'lkâsem, surnommé Wekâr-eddin-ben-Abd-errahman-Marâghi. Il tirait ce nom de Maragah البراغية, ville bien connue, située sur le territoire d'Akhmim. Il mourut la nuit du vendredi, vingt-troisième jour de Dhou'lhidjah, et fut enterré le jour même, après la prière, dans le monastère زاوية, qu'il habitait, et qui jouit d'une grande réputation.

(84) Au rapport de Nowâiri (fol. 55 r°), ce prince vint au monde dans le château de la Monta-

dant du signe de l'écrevisse, naquit Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun. Le sultan, père du jeune prince, reçut cette nouvelle tandis qu'il se trouvait dans le lieu nommé *Kharbat-allosous* خربة اللصوص, avant d'arriver à Damas. Il fit son entrée dans cette dernière ville, le vingt-deuxième jour du même mois; il en partit bientôt après, et vint camper devant la forteresse de Markab المرقب, qui appartenait aux Hospitaliers. Après un siège de trente-huit jours, cette place fut emportée de vive force, le vendredi, dix-neuvième jour de Rebi-premier (85). Tous les Francs qui s'y trouvaient reçurent ordre de se rendre à Tarabolos (Tripoli). Tadj-eddin-Ahmed-ben-Saïd-ben-alathir fut député vers Sonkor-aschkar, pour lui faire des reproches sur ce qu'il avait entretenu une correspondance avec les Tatars, et imploré leur appui; il devait l'inviter à se rendre en personne auprès du sultan. Ces représentations, ces reproches, touchèrent Sonkor-Aschkar, qui promit d'envoyer son fils à la cour.

436 Le huitième jour du mois de Rebi-second, le scheïkh Mouhaddhab-Abou'l-mouwaffak-ben-Hasan-ben-Nedjm-ben-Mouhaddhab-ben-Hasan-ben-Schamouil, le médecin, fut nommé aux fonctions de *chef des juifs* رياسة اليهود. On lui délivra un diplôme توقيع qui lui conférait la surintendance sur toutes les sectes de juifs, rabbanites, caraites, samaritains, qui existaient au Caire, à Misr (Fostat) et dans toutes les provinces de l'Égypte. Le neuvième jour de Djoumadâ-premier, le sultan se rendit à Damas; il nomma vizir de cette ville le kadi Mohii-eddin-Mohammed-ben-Nahas, inspecteur du trésor, en remplacement de Taki-eddin-Taubah-Tekriti (86). Le quinzième jour du même mois, Tougân fut destitué des fonctions de *wâli* de Damas, et continua de remplir la même place dans la banlieue البر (87). Izz-eddin-Mohammed-ben-Abi'lhaïdjâ fut installé comme *wâli* de Damas. Le sultan quitta cette ville le lundi, dix-huitième jour

gne, le quinzième jour du mois de Moharrem, qui correspondait au Samedi-saint السبت النور, vingt-huitième jour du mois copte de Bermehat.

(85) On trouvera dans l'Appendice des détails plus étendus sur la prise de Markab.

(86) Suivant Nowâiri (fol. 55 r°), le nouveau vizir fut revêtu de la *khilah* qui indiquait son rang, et qui consistait en une *djubbeh* (robe) d'*atabi* rouge, par dessus laquelle était une *ferdjieh* فرجية bleue, doublée de petit-gris et de castor.

(87) Ce mot, que l'on a déjà vu plus haut, désigne la *banlieue d'une ville*, et spécialement de Damas. On lit dans l'ouvrage intitulé *Diwan-alinschâ* (m. arabe 1573, fol 87 r°) : السبر فالمراد به : ضواحيها.

du mois, et arriva au château de la Montagne, le mardi, vingt-neuvième jour de Schaban, après s'être arrêté plusieurs jours dans la ville de Tell-Adjoul. Le septième jour de Ramadan, on vit arriver des ambassadeurs francs, porteurs de présents, et envoyés, les uns par l'Empereur, d'autres par les Génois, d'autres enfin, par Lascaris (88). Le onze du même mois, le kadi Mouhaddib-eddin-Mohammed-ben-Abi'lwahschah, connu sous le nom d'Ebn-Abi-Khalifah, fut installé dans la place de chef des médecins; il avait avec lui ses deux frères, Alem-eddin-Ibrahim et Mouwaffik-eddin-Ahmed. On lui délivra, pour cet effet, un diplôme du sultan. Mouhaddhib-eddin-ben-Nedris fut nommé médecin du *máristan* (l'hôpital).

Le quinzième jour du même mois, le kadi Taki-eddin-Aboul'hasan-Ali, fils du kadi Scherf-eddin-Abou'lfadl-Abd-errahim, fils du scheïkh Djelal-eddin-Abou-Mohammed-Abd-allah-ben-Sas-Mâleki-Saadi, fut choisi comme professeur du *medréseh* (collège) Mansourieh. Au commencement du mois de Dhou'lhidjah, il arriva des ambassadeurs envoyés par le souverain du Yemen, et apportant les présents de ce prince. Ils consistaient en treize eunuques, dix chevaux, un éléphant, un rhinocéros, huit moutons (du Yemen), huit perroquets (طيور نيفا (بمغا), trois pièces d'ambre, dont chacune était portée par deux hommes, des lances formées de bois de kana, des épiceries بهار de divers genres, composant la charge de soixante-dix chameaux (89); des étoffes contenues dans cent *kafas* (caisses), et enfin, cent plateaux طبق, sur lesquels étaient des denrées précieuses du Yemen. Le vingt-sixième jour de Dhou'lhidjah, un incendie consuma le trésor du sultan, et le *káah* القاعة (chambre) Sâlehiyah, qui faisait partie du château de la Montagne (90). Ce même jour, le scheïkh Schems-eddin-Mohammed-ben-Abi-Bekr-ben-Mohammed-Abeki-Fâresi, fut installé dans la place de *scheïkh-alschoïoukh* (supérieur) du *khánikah* (monastère) de Saïd-assoada (91)

(88) Au rapport de Nowâiri (fol. 55 v°), les présents de l'empereur formaient la charge de trente deux hommes; quatorze portaient des fourrures de petit-gris et de zibeline, cinq de robes écarlates, treize des vêtements d'*atlas* et de *bondoki* (étoffe de Venise). Les présents des Génois comprenaient deux charges de *sarsindá*, six sonkors, un chien blanc, qui était, dit-on, plus grand qu'un lion; les présents de Lascaris consistaient en une charge d'*atlas*, et quatre de tapis.

(89) Le texte en cet endroit était fautif. Le copiste a oublié quelques mots. J'ai corrigé ces erreurs d'après le récit de Nowâiri.

(90) Nowâiri (fol. 56 r°) fait mention de cet incendie.

(91) Voyez l'appendice.

سعيد السعداء, après la mort du scheïkh Saïn-eddin-Hasan-Bokhari. A la même époque, Schems-eddin-Abou-Abd-errahman-ben-Mekki-Mâredini fut maintenu dans la place qu'il occupait (92).

- 437 Parmi les hommes distingués que cette année vit mourir (93), on compte : 1° l'émir Alem-eddin-Aïdekin-Bondokdâri-Sâlehi, *naïb* (gouverneur) d'Alep, l'un des émirs d'Égypte; il mourut au Caire (94); 2° Raschid-eddin-Abou-Mohammed-Schaban-ben-Ali-ben-Saïd-Basrâwi, le *hanéfi*; il mourut à Damas, âgé d'environ soixante ans (95); 3° Radi-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Ali-ben-Iou-souf-Schâtebi-Ansâri, le grammairien النحوى, le lexicographe اللغوى, le lettré الاديب, l'historien; il mourut au Caire, à l'âge de plus de quatre-vingts ans; 4° le *hâfid* Ala-eddin-Abou'lkâsem-Ali-ben-Belbân-Nâseri; il mourut à Damas, âgé de soixante-douze ans; 5° le *wâid* (prédicateur) Zeïn-eddin-Abou'labbas-Ahmed-ben-alasili; il mourut au Caire; 6° l'émir (96) Medjd-eddin-Abou-Abd-

(92) Il y a ici une petite lacune dans le manuscrit.

(93) Au rapport d'Abou'lmahâsen (fol. 21 r^o), la hauteur primitive du Nil ne fut pas constatée. La crue s'éleva à seize coudées vingt doigts.

(94) Au rapport de Nowâiri (fol. 56 r^o), cet émir fut enterré dans son *tourbeh* (tombeau), élevé au Caire, dans la grande rue. Suivant le récit d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 20 r^o et v^o), Aïdekin avait été le maître de Melik-Dâher-Bibars. Dans l'origine, il avait fait partie des Mamlouks de l'émir Djemâl-eddin-Mousâ-ben-Iagmour. Delà, il passa au service de Melik-Sâleh-Nedjm-eddin-Aïouïb, qui le nomma son *bondokdar* (porte-arbalète), et le promut au rang d'émir. Bientôt après, il le disgracia, et lui enleva Bibars. Ensuite, il le réintégra dans ses fonctions. Aïdekin, après la mort de son maître, obtint un avancement rapide, et fut nommé *naïb* de la Syrie, au nom de son ancien mamlouk, Melik-Dâher-Bibars. Ce prince lui témoignait une grande considération, lui disait souvent : « C'est toi qui as été mon maître », et lui savait gré de l'éducation qu'il avait reçue de lui. Aïdekin, de son côté, montrait pour le service du sultan un zèle extraordinaire, et lui donnait d'excellents conseils. Ce fut lui qui enleva Damas à l'émir Sandjar-Halebi. Il vécut jusque sous le règne de Melik-Mansour-Kelaoun, et tenait rang parmi les principaux émirs. Il mourut au Caire, dans le mois de Rebi-second, à l'âge de près de soixante-dix ans.

(95) Suivant Abou'lmahâsen (fol. 20 v^o), ce personnage se nommait, non pas Schaban, mais Saïd. Il était *Moudarris* (professeur) du collège Schebliah. C'était un homme de mérite, un savant, plein de religion et de piété. On lui avait plusieurs fois offert la place de kadi; mais il l'avait constamment refusée. Il se distinguait par ses connaissances dans la langue arabe, et son talent pour la poésie. Il mourut au mois de Schaban, et fut enterré sur le mont Kâsioun.

(96) Je crois qu'il faut lire, comme dans l'histoire d'Abou'lmahâsen مجير الدين الاديب (le lettré Moudjir-eddin). Il était connu sous le nom d'Ebn-Temim, et jouissait d'une grande réputation comme poète. Originaire de Damas, il se transporta dans la ville de Hamah, s'engagea comme

allah-Mohammed-ben-Iakoub-ben-Temim-Dimaschki (natif de Damas); il mourut dans la ville de Hamah.

Le second jour du mois de Moharrem, l'émir Hosam-eddin-Torontāi, *naïb-assaltanah* (vice-roi), partit à la tête d'une armée nombreuse, se dirigeant vers Karak. Les troupes de Damas sortirent à sa rencontre, sous les ordres de l'émir Bedr-eddin-Sawāli. La ville de Karak fut assiégée et resserrée étroitement, jusqu'à ce que Melik-Masoud-Khidr, fils de Dâher, fit demander une capitulation. Le sultan lui envoya l'émir Rokn-eddin-Beïbars, le *dawadar*, qui partit du château de la Montagne, portant l'acte d'amnistie. Melik-Mansour, accompagné de son frère Bedr-eddin-Selâmesch, descendit de la place, et se rendit auprès de l'émir Torontāi, le cinquième jour du mois de Safar. L'émir Izz-eddin-Aïbek-Mauseli, *naïb* (gouverneur) de Schaubak, fut installé dans la place de *naïb* de Karak. La nouvelle de la prise de cette ville parvint au château de la Montagne, le huitième jour du mois. L'émir Torontāi arriva, amenant les fils de Dâher. Le sultan sortit à sa rencontre, le douzième jour du mois de Rebi-premier; il combla d'honneurs Melik-Masoud, ainsi que Selâmesch, et conféra à l'un et à l'autre le grade d'émir de cent cavaliers; ils montaient à cheval, dans les marches du sultan, et lorsqu'il se rendait aux *meïdan* (hippodrômes); il fut arrêté qu'ils accompagneraient également Melik-Sâleh-Ali.

AN
685

soldat au service de Melik-Mansour, prince de cette place, qui l'honora d'une faveur particulière. C'était un homme plein de mérite et d'intelligence.

Aux personnages dont Makrizi rapporte la mort, il faut ajouter ceux dont Nowāiri cite les noms, savoir (fol. 56 r^o et v^o):

1^o Le *sâheb* (vizir), le conseiller مشير Izz-eddin-Mohammed-ben-Ali-ben-Ibrahim-ben-Scheddād-Ansâri-Halebi. Il mourut au Caire, le mercredi, dix-septième jour du mois de Safar, et fut enterré au pied du mont Mokattam. C'était un homme de mérite, plein de religion, habile comme historien, et qui jouissait de la considération et de l'attachement des émirs du plus haut rang. Il demeura auprès du *sâheb* Bedr-eddin durant toute la vie de ce dernier. Les plus grands émirs lui envoyaient chaque année des pièces d'argent, des céréales, des habits et autres objets.

2^o L'émir Nâser-eddin-Mohammed, fils de l'émir Iftikhar-eddin-Abân-ben-Abd-Allah-Harrâni. Il mourut dans la ville de Hems, au milieu du mois de Schaban. Il était alors *naïb-assaltanah* dans cette ville. Son corps fut transporté à Damas, et enterré sur le mont Kâsioun, le jeudi, dix-septième jour de ce mois.

3^o Le *tawâschî* (l'eunuque) Schibl-eddaulah-Kâfour-Safawi, le *khazindar* (trésorier). Il mourut le mercredi, dernier jour du mois de Schaban, dans la citadelle de Damas, et fut enterré le jeudi, premier jour de Ramadan, dans son *tourbeh* (tombeau), situé au pied du mont Kâsioun. C'était un homme vertueux, qui se distinguait par le nombre de ses aumônes et de ses bienfaits.

Sur ces entrefaites arriva Râdjih, vizir d'Abou-Nemi (97), par l'organe duquel son maître se plaignait de Baschkirdi, et s'excusait de ne pas être venu en personne. Ses excuses furent favorablement accueillies (98); on lui fit demander une jument جرة et une tente, destinées pour le sultan (99), et on promit de lui envoyer le prix de ces deux objets. Le jeudi, quatorzième jour du mois de Safar, au moment de l'asr (l'après-midi), il se manifesta dans le canton d'Osoulah ناحية العسولة, qui fait partie du territoire de la ville de Hems, un phénomène extraordinaire (100). Un nuage extrêmement sombre faisait entendre de violents coups de tonnerre; il en sortit une fumée noire qui touchait la terre et présentait la figure d'un serpent ثعبان (101); elle offrait l'épaisseur d'une énorme colonne, que plusieurs personnes réunies auraient pu à peine embrasser; sa tête se perdait dans les nuées du ciel, tandis que sa queue jouait sur la superficie de la terre comme un immense tourbillon; il emportait les pierres les plus grosses, et les enlevait dans l'air à une hauteur d'un jet de flèche, ou plus; delà elles retombaient sur la terre, se choquant les unes les autres, et faisant entendre un bruit effrayant; elles étaient transportées à des distances considérables. Cet ouragan étendit ses ravages jusqu'aux limites du terrain sur lequel se trouvait le corps de troupes commandé par l'émir Bedreddin-Bektout-Alaï, et qui se composait de plus de deux mille cavaliers. Tous les objets qui se rencontraient sur le passage de ce météore étaient enlevés dans l'air à une hauteur d'un jet de flèche, et plus; il emportait les selles, les cuirasses, les instruments de guerre et tous les vêtements. Un sac de cuir, contenant des paquets تظابيق de fers de cheval fut emporté à une hauteur d'un jet de flèche; des chameaux, enlevés avec leur charge, furent soulevés de terre à la hauteur d'une pique; des soldats et des pages furent entraînés en grand nombre; cet ouragan causa des pertes incalculables. La trombe الثعبان, après s'être avancée au travers du désert, dans la direction de l'est, disparut complé-

(97) Je n'ai pas hésité à lire *أبى نيمى* au lieu de *أبى مهن*, que présente le manuscrit.

(98) Je lis *قبل عذرة*, au lieu de *قبل عنده*.

(99) Je lis *مضرب*, au lieu de *ضرب*.

(100) Nowaïri et l'auteur de la *Vie de Kelaoun* font aussi mention de cette trombe, dont ils racontent l'apparition avec les mêmes circonstances.

(101) Aujourd'hui encore, en Égypte, le mot *ثعبان* désigne un grand serpent. (Burckhardt, *Arabie proverbs*, pag. 46.)

tement et fut suivie d'une pluie abondante. A la fin de ce mois, Mohii-eddin-Mohammed-ben-lakoub-ben-Nahas, fut destitué des fonctions de vizir de Damas, et Taki-eddin-Taubah fut réintégré dans cette place.

Le septième jour de Redjeb, le sultan partit pour Karak; à son arrivée, il inspecta par lui-même les objets précieux que renfermait la ville, et passa en revue la garnison. Il déposa dans cette place deux mille *ghirarah* (102) de froment, et y laissa un corps de mamlouks *bahris*; il régla l'administration et fit nettoyer les citernes; ensuite, il choisit pour *naïb* (gouverneur) de Karak, l'émir Rokn-eddin-Beïbars, le *dawādār*. Il transféra Izz-eddin-Aïbek aux fonctions de *naïb* de Gazah, puis à celles de *naïb* de Safad. Le vingt-unième jour du mois de Schaban, la crue du Nil parvint au terme de dix-sept coudées et deux doigts. Le sultan quitta la ville de Karak et séjourna dans la forêt (103), jusqu'à ce que l'approche de l'hiver ne laissa plus d'inquiétude sur les mouvements de l'ennemi; alors il reprit la route de l'Égypte, et arriva au château de la Montagne, le quatorzième jour du mois de Schewal. Il fit mettre en liberté l'émir Bedr-eddin-Bektout-Schemsi et l'émir Djemal-eddin-Akousch-Fâresi.

(102) Dans le premier volume de cet ouvrage (1^{re} partie, pag. 132), j'ai donné des détails sur le mot *ghirarah* غرارة, qui fait au pluriel غراير. Aux passages que j'ai transcrits, on peut ajouter les suivants. Dans l'*Histoire d'Alep* de Kemal-eddin (man. arab. 728, fol. 157 v^o), on lit: كان يربط: « Il faisait lier Khaïrkhan aux sacs de paille, et lui faisait souffrir la torture. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (m. 682, f. 61 v^o): تفتيش أوساطهم: « Fouiller leurs ceintures, et les sacs qui contiennent leurs provisions. » Dans les *Mille et une Nuits* (édit. du Caire, tom.-II, pag. 405): الحمرير: « Les sacs qui contenaient ses bagages étaient de soie. » Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (t. I, m. 704, fol. 157 r^o): بغرارة مهلوية: « Il vint avec un sac bien rempli. » Dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aïtubi (man. arab. 684, fol. 166 r^o): « Le *ghirarah* de Syrie comprend trois ardebs d'Égypte. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schobbah (m. 687, f. 114 r^o), on lit, en parlant de Jérusalem: غرارة القمح هي غرارتان بالدمشقي: « Le *ghirarah* de froment comprend deux *ghirarah*, mesure de Damas. » Dans la *Biographie des personnages célèbres du XI^e siècle de l'hégire* (manuscrit de la Bibliothèque du Roi, f. 927 v^o): « Le *ghirarah* de Syrie. » Burekhardt (*Arabic proverbs*, pag. 97), s'exprime en ces termes: « Le غرارة est un sac de froment que l'on charge sur les chameaux. Il est plus court, mais plus large que le تليس. Dans les parties méridionales de la Syrie, le mot غرارة désigne une mesure de froment. » Dans une charte donnée aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (*Codice diplomatico dell' Ordine gerosolimitano*, t. I, pag. 151), il est fait mention de quatre *gareit* de blé. Je crois que ce mot représente le terme غرارة.

(103) Je n'ai pas hésité à lire غابة, au lieu de غاية.

Le mercredi, quinzième jour de Djoumada-premier, Taki-eddin-Abd-errahman-ben-Bint-alaazz, fut installé comme kadi de Misr (Fostat) et de la partie méridionale de l'Égypte, après la mort de Wadjih-eddin-Behnesi; Schehab-eddin-Mohammed-Hamawi resta kadi du Caire; Zeïn-eddin-Ali-ben-Makhlouk, inspecteur du trésor, fut nommé kadi des Maléki, en remplacement de Taki-eddin-Hosaïn-ben-Abd-errahman-ben-Schasch. Au mois de Dhou'lhidjah, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Abou-Khars-Hamawi fut installé en qualité de *naïb* de Hamah. A cette époque, un combat eut lieu (104) entre l'émir Belban-Tabâkhi, *naïb* (gouverneur) du château des Curdes حصن الكراد et les habitants de Markab, attendu que ceux-ci avaient arrêté une caravane de marchands. L'émir perdit dans cette action un grand nombre de ses mamlouks, et fut lui-même blessé à l'épaule. On lui écrivit d'aller assiéger la ville; les troupes de Syrie arrivèrent à son secours. Les attaques se prolongèrent sans interruption jusqu'à ce qu'enfin, à la suite de combats opiniâtres, on parvint à s'emparer de la place, le vendredi, dix-neuvième jour du mois de Rebi-premier. Tabâkhi fut installé dans cette ville avec le titre de *naïb*. Cette même année, une mortalité affreuse régna en Égypte sur les bœufs. Un particulier qui possédait trois cents têtes de ces animaux, les perdit toutes dans l'espace d'environ un mois. Le prix des bœufs augmenta au triple de sa valeur.

439 Parmi les hommes distingués que cette année vit mourir, on compta : 1° le *kadi-alkodat* de Damas, Beha-eddin-Abou'lfadl-Iousouf-ben-Mohii-eddin-Iahiâ-ben-Mohammed-ben-Ali-ben-Mohammed-ben-Ali-ben-Abd-elaziz-ben-alzeki-Omawi, le Schaféï. Il mourut à Damas, âgé de 46 ans. 2° Le *kadi-alkodat* Wadjih-eddin-Abou-Mohammed-Abd-elwahhab-ben-Sedid-eddin-Abou-Abd-allah-Hosaïn-Mohallebi-Behnesi, le Schaféï. Il mourut au mois de Djoumada-premier. 3° Djemal-eddin-Abou-Bekr-Mohammed-ben-Abd-allah-Bekri-Waïli-Scherischi, le Maléki. Il mourut à Damas, âgé de quatre-vingt-quatre ans. 4° Nâser-eddin-Abou-Mohammed-Abd-allah-ben-Imam-eddin-Abou-Hafs-Omar-ben-Akki-Schirâzi-Beïdâwi, le Schaféï, kadi de Schiraz. Il mourut dans la ville de Tebriz. 5° Le *kadi-alkodat* Taki-eddin-Abou-Ali-Hosaïn-ben-Scherf-eddin-Abou'lfadl-Abd-errahim-ben-Abd-allah-ben-Schâsch-Saadi, le Maléki. Il était âgé de quatre-vingts ans. 6° Le *mousnid* Bedr-eddin-Abou'labbas-Ahmed-ben-Scheïban-ben-Thaaleb-ben-Haïderah-Scheïbâni-Sâlehi. Il mourut à Damas, à l'âge de quatre-

(104) Je lis وقعد كانت, au lieu de كلفت. Du reste, le nom de Markab a été mis ici par erreur.

vingt-huit ans. 7° Le lettré ادیب, Moïn-eddin-Abou-Amrou-Othman-ben-Saïd-ben-Abd-errahman-ben-Ahmed-Fehri. Il mourut au Caire, à l'âge de quatre-vingts ans. 8° Le lettré Schehâb-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Abd-elmounim-ben-Mohammed-ben-Khaïmi-Ansâri. Il mourut au Caire, âgé de plus de quatre-vingts ans. Le souverain du Magreb, Abou-Iousouf-Iakoub-ben-Abd-elhakk-ben-Mahboub-ben-Abou-Bekr-Hamah, le Mérini, mourut dans les derniers jours du mois de Moharrem, après un règne de vingt-huit ans. Il eut pour successeur son fils (Abou) Iakoub-Iousouf-ben-Iakoub.

Le dimanche, au milieu du mois de Moharrem, Borhan-eddin-Khidr-Sindjâri fut installé comme kadi du Caire et de la partie septentrionale de l'Égypte, ^{AN} 686 en remplacement du *kadi-alkodat* Schehab-eddin-Mohammed-ben-Ahmed-Khoïi, qui avait été transféré de la place de kadi du Caire à celle de kadi de Damas, où il succéda à Beha-eddin-Iousouf-ben-Mohii-eddin-Iahiâ-ben-Mohammed-ben-Ali-ben-Zeki. Le *kadi-alkodat* Borhan-eddin-Sindjâri, en descendant de la citadelle, alla tenir une séance judiciaire dans le *Medreseh* (collège) Mansourieh. On arrêta qu'il siégerait dans la *maison de la justice* دار العدل, au-dessus du *kadi-alkodat* Taki-eddin-ben-Bint-alaazz. Ce dernier fut vivement blessé de cette ordonnance, et mit tout en œuvre pour être dispensé de paraître dans la *maison de la justice*. Mais sur ces entrefaites, Borhan-eddin-Sindjâri mourut subitement, à l'âge de soixante-dix ans, après avoir rempli ses fonctions l'espace de vingt-quatre jours; et Ebn-Bint-alaaz fut installé dans la place de kadi du Caire, et réunit ainsi les prérogatives de magistrat suprême des deux capitales. Il descendit, revêtu du *teschrif* (la pelisse), et alla faire la prière sur le corps de Sindjâri. 440

Cependant l'émir Hosam-eddin-Torontâi, *naïb-assaltanah* (vice-roi), se mit en campagne, à la tête d'une armée nombreuse, et se dirigea vers Sahioun, pour attaquer l'émir Sonkor-aschkar. Voici quel fut le motif de cette agression : lorsque le sultan se disposait à faire le siège de Markab, Sonkor-aschkar ne s'était pas rendu en personne auprès de lui, se contentant d'envoyer son fils, Nâser-eddin-Samgar. Le sultan, blessé de cette conduite, n'avait pas voulu permettre que ce jeune homme retournât auprès de son père, et l'avait amené avec lui en Égypte.

Torontâi se mit en marche, et alla bloquer la ville de Sahioun. Bientôt Sonkor-aschkar députa vers lui et demanda une capitulation qui lui fut ac-

cordée Il descendit de la place, et se rendit auprès de Torontāi. Ce général sortit, à pied, à sa rencontre. Sonkor-aschkar, dès qu'il l'aperçut, descendit de cheval, et tous deux s'embrassèrent. Sonkor-aschkar se dirigea vers le camp de Torontāi. Ce dernier avait eu soin de dépouiller son manteau (105) et de l'étendre sur la terre, afin que Sonkor-aschkar marchât dessus. Mais celui-ci releva le manteau, le baisa et s'en revêtit. Cette action fit une impression profonde sur l'esprit de Torontāi, et lui causa beaucoup d'embarras et de honte. Dès ce moment, il s'attacha à flatter Sonkor-aschkar, en lui témoignant les égards les plus recherchés. Ayant pris possession de la forteresse de Sahioun, il y plaça un *naïb*, un *wāli*, et y laissa une garnison. Il avait, dans le cours de cette expédition, distribué aux troupes qui l'accompagnaient une somme de 40,000 dirhems; et cette libéralité déplut au sultan. Torontāi se mit en marche, accompagné de Sonkor-aschkar. Au moment où ils approchaient du Caire, le sultan descendit du château de la Montagne, pour aller au-devant de Sonkor-aschkar. Il avait avec lui ses deux fils, Melik-Sāleh-Ali et Melik-Aschraf-Khalil, les enfants de Melik-Dāher, et toutes les troupes. Puis il rentra dans la citadelle, accompagné de ce général, auquel il envoya des *khilāh* (robes d'honneur), des étoffes, des ceintures d'or, des objets précieux et des chevaux. Il lui conféra le grade d'émir de cent cavaliers, et le commandement de mille hommes. Sonkor-aschkar résida à la cour, faisant son service avec les autres émirs. Le vingt-septième jour du mois de Redjeb, le sultan partit du château de la Montagne, se dirigeant vers la Syrie, et séjourna à Tell-Adjoul, dans les environs de Gazah.

Le vingt-deuxième jour de Schaban, la crue du Nil atteignit dix-sept coudées et vingt-trois doigts. Cette même année, on vit arriver de Damas au Caire, Nāser-eddin-Mohammed, fils du scheïkh Abd-errahman-Moukaddesi, qui venait dénoncer Beha-eddin-ben-Zeki, *kadi-alkodat* de Damas. Mais, ayant reçu la nouvelle de la mort de ce magistrat, il renonça à son projet. Alors il s'aboucha avec l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï, chef de l'administration *مدبر الدولة*, et lui certifia que Melikeh-Khatoun, fille d'Aschraf-Mousā, fils d'Adel-Abou-Bekr, fils d'Aïoub, avait vendu les propriétés qu'elle possédait à Damas; mais que cette princesse, ainsi qu'il pouvait le prouver, était en état de démence; que son oncle paternel Sāleh-Imad-eddin-Ismaël avait attaqué sa nièce,

(105) Je lis قباة, au lieu de قبله.

à l'effet de retirer ces biens des mains des acquéreurs, en leur abandonnant 441 ce qu'ils avaient touché du revenu, afin qu'ensuite les propriétés fussent achetées et réunies au domaine. Ce projet obtint l'approbation de Schoudjaï. Il écrivit à Damas pour mander Seïf-eddin-Ahmed-Sâmeri (le Samaritain), qui avait acheté le village de Hazrema حزرما (106). On lui redemanda cette terre; mais il prétendit en avoir fait un *wakf* (fondation pieuse). Le fils du scheikh Abd-errahman s'occupait alors de faire dresser un acte محضر, constatant que la princesse, fille d'Aschraf, au moment où avait eu lieu la vente, était, depuis telle époque, en état de démence; que depuis, par suite d'une amélioration qui avait eu lieu dans sa situation mentale, on avait dû lever l'interdiction حجر sous laquelle cette femme se trouvait. Il produisit des preuves qui établissaient le fait, et les fit valoir au tribunal d'un des Kâdis. Ce magistrat décida que la vente était radicalement nulle. Sâmeri fut condamné à restituer le montant du revenu de la terre de Hazrema (107), qu'il avait touché depuis vingt ans, et qui formait un total de deux cent dix mille dirhems. On lui tint compte de ce qu'il avait payé pour le prix d'achat. Il acquit, pour une somme de soixante et dix mille dirhems (108), dix-sept portions قرية الزنبكية سهم du village de Zenbakieh, et versa ensuite au trésor cent quarante mille dirhems. Ebn-alscheikh fut nommé *wakil* (chargé d'affaires) du sultan, et commença à exercer de nombreuses vexations contre les habitans de la Syrie (109). La fête de la rupture du jeûne عيد الفطر fut célébrée le dimanche, sans qu'on eut vu la lune من غير رؤية. Mais il fut constaté, en présence de Melik-Sâleh-Ali, que le sultan avait commencé le jeûne du mois de Ramadan, dans la ville de Gazah, le vendredi, après que la lune avait été aperçue, et le kadi des Malékis décida que le dimanche devait être le premier jour du mois de Schewal. Mais bien des personnes s'abstinrent de rompre le jeûne, et attendirent jusqu'au lundi. Le sultan, ayant quitté Tell-Adjoul, arriva au château de la Montagne le vingt-troisième jour de Schewal.

(106) C'est ainsi que j'ai cru devoir lire, d'après le texte de Nowaïri, au lieu des mots ثم حررها, que présente le manuscrit.

(107) Je lis ربيع, au lieu de بيع.

(108) Je n'ai pas hésité à lire تسعين, au lieu de سبعين.

(109) Le texte porte : فتح البلاد على أهل الشام ce qui ne signifie rien. Je n'ai pas hésité à lire البلاد.

Le sixième jour de Dhou'lhidjah, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Mesrouri, connu sous le nom de *Khaïiat* الخياط, *moutawalli* du Caire, et l'émir Izz-eddin-Kourâni, se mirent en marche, pour aller porter la guerre dans la Nubie. On réunit sous leur commandement un corps de milices des différentes provinces de la partie méridionale de l'Égypte, et des *Kara-golamis* القراغلامية. Une lettre adressée à l'émir Izz-eddin-Aïdemur-Sëifi, le *silah-dar*, *moutawalli* (gouverneur) de Kous, lui enjoignit d'accompagner ces deux officiers, avec sa maison, les mamlouks du sultan, casernés dans la province de Kous, les milices qui formaient la garnison de cette ville, et les arabes de ce canton, savoir : les enfants d'Abou-Bekr, les enfants d'Omar, les enfants de Scherif, les enfants de Scheïban, les enfants de Kenz, les Benou-Helâl et autres. Khaïiat, à la tête de la moitié des troupes, prit sa route sur la rive occidentale; et Aïdemur suivit le bord oriental, sur lequel est située la ville de Domkolah. Lorsque l'armée fut arrivée sur les frontières de la Nubie, le roi de cette contrée, nommé Semâmoun, organisa la défense du pays. C'était un homme rusé, perfide, et plein d'énergie. Il dépêcha 442 vers l'officier qui commandait en son nom, dans les îles de Mikâil, ainsi que le canton de Dav *عمل الدو*, et portait le nom de Djoraïs. Ce gouverneur est désigné, chez les Nubiens, par le titre de *Sâhib-alkhaïl* صاحب الخييل (commandant de la cavalerie) (110). Il lui enjoignait d'évacuer le pays. Les Nubiens décampèrent, ayant derrière eux l'armée musulmane, qui les suivait de station en station, jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à Domkolah, auprès du roi de Nubie. Ce prince sortit de la ville, et livra à l'émir Izz-eddin-Aïdemur un combat vivement disputé. Mais il fut vaincu, et perdit un grand nombre de ses soldats. Du côté des Musulmans, il périt beaucoup de monde. Les troupes poursuivirent les Nubiens jusqu'à quinze journées de marche au delà de Domkolah. Elles atteignirent Djoraïs, et le firent prisonnier, aussi bien que le fils de la tante du roi, l'un des principaux personnages de l'État. L'émir Izz-eddin plaça sur le trône de Nubie, le fils de la sœur du roi, et lui donna Djoraïs pour vice-roi. Il fit partir avec ces deux princes un corps d'armée, et leur imposa à tous deux une contribution qu'ils devaient payer chaque année. Il revint ensuite sur ses pas, ramenant avec lui un butin immense, qui consistait en esclaves, chevaux, chameaux, bœufs et étoffes (111).

(110) Voyez l'Appendice.

(111) Voyez l'Appendice.

Cette même année, durant la nuit du quatrième jour de Moharrem, la ville du prophète (Médine) éprouva une pluie extraordinaire. Les toits de la mosquée du prophète s'écroulèrent, aussi bien que la chambre sacrée الحجر الشريفة. Des maisons, en grand nombre, furent démolies; et les torrents entraînaient quantité de palmiers. A ce fléau succéda un nuage immense de sauterelles, qui faisaient entendre un bruit comparable à celui du tonnerre. Elles dévastèrent les dattes, les branches de palmiers, et toutes les cultures. Les sources avaient été détruites par l'inondation; celle d'Azrak عين الازرق fut tellement bouleversée, qu'elle n'offrit plus qu'une eau salée et saumâtre. On écrivit au sultan le récit de ces événements; on lui manda que, suivant l'usage adopté à l'époque de la puissance des Khalifes, lorsqu'un de ces princes arrivait au trône il faisait revêtir la chambre sacrée, الحجر الشريفة d'un voile; que ce tapis demeurait en place jusqu'à l'avènement d'un autre Khalife, qui faisait recouvrir l'édifice; que chaque année, on envoyait un tapis pour le *menber* (la tribune) et le *rawdah* الروضة (le tombeau); et que le besoin de ces deux voiles se faisait sentir.

Cette année, le sultan envoya à Bérékeh un présent magnifique, et une somme de deux mille pièces d'or, qui devaient être employées à la construction d'une mosquée *djami*, dans la ville de Krim. Le sultan demandait que ses titres fussent gravés sur l'édifice. Un maçon حجار fut envoyé pour dessiner l'inscription et la tracer en lettres de couleurs.

Cette même année, Toudan, fils de Mangou-Timour, fils de Tagan, fils de Bâ-tou, fils de Douschi, fils de Djinghiz-Khan, renonça volontairement à la souveraineté du pays de Kafdjak (112) dans les contrées du Nord, et annonça le projet de se vouer uniquement à la vie religieuse et à la société des hommes vertueux. Il conseilla à ses sujets d'élire pour leur roi le fils de son frère Telaboga, fils de Mangou-Timour. Ils le placèrent, en effet, sur le trône.

Parmi les hommes distingués que cette année vit mourir, on compta: 1° le *kadi-alkodat* Sindjari, dont il a été fait mention plus haut. 2° Koth-eddin-Abou-Bekr-Mohammed-ben-Ahmed-ben-Ali-ben-Satelâni-Touzeri (de la ville de Touzer), le maléki, Scheïkh (supérieur) de la *Dâr-alhadith* (maison consacrée à l'exposition des traditions), au Caire. Il mourut dans cette ville, âgé de plus

(112) Je crois devoir lire القفجاق au lieu de القصر que présente le manuscrit.

de quatre-vingt-dix ans. 3° Le lettré الاديب, Daïa-eddin-Abou'lhasan-Ali-ben-Iousouf-ben-Afif-Ansâri-Garnâti (de la ville de Grenade). Il mourut à Alexandrie, à l'âge de plus de quatre-vingt-dix ans. 4° Abou'labbas-Ahmed-ben-Omar-Ansâri-443 Mursii, le Maléki. Il mourut dans la même ville. 5° Bedr-eddin-Abou'lfadl-Mohammed-ben-Djemâl-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-Ansâri-Haïani (Djiâni), le grammairien. Il mourut à Damas, âgé de quarante et quelques années. 6° Le lettré Scherf-eddin-Abou'lrebi-Souleïman-ben-Samen-ben-Abi'l-djeïsch-ben-Abd-eldjebbâr-ben-Souleïman-Arbeli-Halebi, le poète. Il mourut à Damas, âgé de quatre-vingt-dix ans. 7° Abou'lhasan-Fadl-ben-Ali-ben-Modar-ben-Abd-allah-ben-Hosain-ben-Rewahah-Ansâri-Hamâwi. Il mourut dans la ville de Belbeïs. 8° Le médecin Imad-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Abbas-ben-Ahmed-ben-Abd-elrebi-Donaisari. Il mourut à Damas, âgé de quatre-vingt-un ans. 9° Le scheïkh Ibrabim-ben-Abi'lmedjd-Desouki. Il mourut dans le canton de Desouk *دسوق*, qui fait partie de la province de Garbiah. Il était né vers l'an 644. Son tombeau est un des lieux de pèlerinage, auxquels on porte des offrandes *نذور*, et à la visite desquels est attachée une bénédiction.

AN
687 Au mois de Moharrem, Nâser-eddin-Mohammed, fils du scheïkh Schems-eddin-Abd-errahman-ben-Nouh-ben-Mohammed-ben-Mousa-Abou'lmakârem, connu sous le nom d'Ebn-Moukaddesi, manda au Caire plusieurs des habitans de Damas. Ceux qui se présentèrent furent Izz-eddin-Hamzah-ben-Kalânesi, Nasir-eddin-ben-Souwaïd, Schems-eddin-Mohammed-ben-Yemen, Djemal-eddin-Ebn-Sasari, le *kadi-alkodat* Hosam-eddin, le hanéfi, le *schéib* Taki-eddin-Taubah, Schems-eddin-ben-Gânem, et autres. Kalânesi fut condamné à payer cent cinquante mille dirhems; Ebn-Souwaïd, trente mille dirhems; Ebn-Yemen, la valeur de plusieurs propriétés, montant à cent quatre-vingt-dix mille dirhems; Ebn-Sasari, trois cent mille dirhems; Hosam-eddin, trois mille; Ebn-Gânem, cinq mille dirhems. Ils s'excusèrent en disant qu'ils étaient arrivés sur les chevaux de la poste, et qu'ils avaient laissé leurs biens à Damas. Ils demandèrent que l'on déterminât d'une manière précise, la somme qu'ils devaient payer. Schoudjaï craignant que, s'ils rentraient à Damas, ils ne trouvassent des protecteurs, et n'obtinsent la remise de ce qu'on exigeait d'eux, manda les marchands de *Kârem* (113) *تجار الكارم* qui se trouvaient à Misr, et leur ordonna de

(113) On peut voir, sur ce qui concerne cette corporation de marchands, les détails que j'ai

prêter aux habitans de Damas, une somme d'argent. Ils y consentirent : des obligations *مساطير* furent écrites, au nom des habitans de Damas, pour les sommes qu'ils avaient empruntées à ces marchands. Ils portèrent au trésor l'argent qu'ils avaient reçu, et obtinrent la permission de retourner à Damas. Là, ils ne purent se dispenser d'acquitter ce qu'ils devaient aux marchands. Ebn-Sasari fut installé comme inspecteur des bureaux d'administration *ناظر الدواوين* ; cependant, Nedjib, plus connu sous le nom de *Katib-Bekdjiri*, l'un des *Moustavfi* de l'empire, de concert avec le kadi Taki-eddin-Nasr-allah-ben-Fakhr-eddin-Djoudjeri, osa attaquer et dénoncer (114) Schoudjaï. Il rapporta au sultan plusieurs faits à la charge de son adversaire, avec lequel il soutint une discussion juridique, en présence du prince. Il lui reprochait, entre autres choses, d'avoir vendu aux Francs, une quantité de lances et autres armes, qui étaient conservées dans les arsenaux du sultan. Schoudjaï ne nia pas ce fait ; et il dit : « J'ai fait cette vente avec un grand bonheur, et un avantage manifeste. « Sous le rapport du bonheur, je leur ai vendu des lances, des armures, qui « étaient vieilles, dégradées, de peu d'usage; et j'ai reçu d'eux un prix bien « supérieur à la valeur des objets. Quant à l'avantage, les Francs reconnaîtront « que, si nous leur vendons nos armes, c'est par mépris pour eux, par dédain « pour leurs efforts, et par suite du peu de souci que nous inspirent leurs affaires. » Le sultan paraissait accueillir cette excuse avec bienveillance ; mais Nedjib répondit : « Malheureux (115) *يا مشكل*, ce qui t'a échappé est d'une plus « haute importance que tout ce que tu viens d'exposer. Ce discours est le produit de ton imagination, et tu as cru que nous l'accepterions comme une « réponse valable. Les Francs et nos autres ennemis n'envisagent pas comme « tu le supposes la vente des armes. Mais, dans les conversations qu'ils ont « entre eux, et dans les rapports que nos ennemis adressent à leurs semblables, « ils affirment hautement que le souverain de l'Égypte et de la Syrie s'est trouvé « réduit à une détresse qui l'a forcé de vendre ses armes à ses ennemis. » Le sultan, ne pouvant supporter une pareille idée, entra en colère contre Schoudjaï,

donnés dans mes notes sur l'ouvrage d'Abou-Obaïd-Bekri (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, p. 638, 639), et sur le *Mesalek-alabsar* (ibid., t. XIII, p. 214, 215).

(114) Je n'ai pas hésité à lire *مرافعة*, au lieu de *مواقفة*.

(115) C'est ainsi qu'il faut lire, d'après le texte de Nowaïri, au lieu de *مكتل*, que présente le manuscrit.

et le destitua le jeudi, second jour du mois de Rebi-premier. Il ordonna contre lui une enquête sévère, afin de l'obliger à payer une somme d'or considérable. Il exigea que, pour acquitter cette dette, il ne vendit rien de ses chevaux, de ses armes, de ses meubles; mais qu'il payât tout en or. Il le fit appliquer à la torture (116), en sa présence, jusqu'à ce qu'il eut remis en totalité le montant de cette contribution. Le sultan apprit toutes les vexations auxquelles s'était livré Schoudjaï, pour arracher de l'argent à quantité d'individus. Il sut que la prison

(116) Le texte porte *عصرة بالمعاصير*. Le verbe *عَصَرَ* signifie, comme on sait, *presser*; et de là vient le mot *معصرة* qui désigne un *pressoir*. Et je ferai observer, en passant, que dans une charte accordée aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, durant leur séjour à Saint-Jean-d'Acre (*Codice diplomatico dell' ordine Gerosolimitano*, tom. I, pag. 39), on lit : *Recipiatur oleum in masseris*. On voit que le mot arabe avait passé dans le latin des chrétiens établis en Syrie. Le verbe *عصر* signifie *serrer, comprimer*. Dans un *Traité arabe de l'art militaire* (manuscrit de la Bibliothèque du Roi, fol. 31 v°), on lit : *عصر بعض الرماة الحسدة اثنيده حسدا له* « Un des tireurs, qui était animé « contre lui d'un sentiment d'envie, lui comprima, par malveillance, les testicules. » Dans les *Mille et une Nuits* (édit. du Caire, tom. II, pag. 83) : *في مخالبها حية تعصرها بها* « Entre ses griffes était « un serpent, qu'il serrait étroitement. » Dans la *Biographie* du XI^e siècle de l'hégire (manuscrit de la Bibliothèque du Roi, pag. 18) : *عصرت مذاكيره* « On comprima ses parties génitales. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 75 r°) : *عصر مذاكيره حتى مات* « Il lui comprima les « parties génitales, jusqu'à ce qu'il expira. » Le même verbe signifie ensuite : *Comprimer fortement les jambes ou la tête d'un homme entre des pièces de bois, qui formaient comme un étau*. Le nom d'action est *عَصْر* ou *عَصِير*; et *معصار*, qui fait au pluriel *معاصير* désigne *cet instrument de torture*. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'Imahâsen (man. 663, fol. 208 r°) : *عصروه في كعبيده وصدغيه* « On « lui comprima les deux talons et les deux tempes. » Ailleurs (man. 666, fol. 49 r°) : *هو في الم عظيم* « Il éprouvait de vives douleurs, par suite de la compression, de la « bastonnade et de la torture. » Plus loin (fol. 214 v°) : *عصروا على كعبيها واصداغها* « On les tor- « tura, en leur comprimant les talons et les tempes. » Ailleurs (man. 667, fol. 14 v°) : *عصرت* « Ses pieds furent serrés dans des instruments de compression. » Et (fol. 94 recto) : *لما بلغ* « Ils brisèrent, avec des instruments de compression, la plus grande « partie de ses membres. » Dans le *Manhel-sâfi* du même écrivain (t. II, m. 748, f. 78 v°) : *بكتهم عصر بنحشى وجهاسته* « Lorsque Bektemur apprit que Bakhschi et ses partisans avaient été « appliqués à la torture de compression. » Ailleurs (tom. IV, man. 750, fol. 68 v°) : *عذبوا بالضرب* « Ils furent tourmentés par la bastonnade, la torture de compression, et l'amende. » Plus loin (fol. 74 v°) : *ضربه وعصره* « Il lui appliqua la bastonnade et la torture de compression. » Et (fol. 96 v°) : *ماتت والدته تحت العقوبة بالمعاصير والمقارع* « Sa mère expira au milieu de la tor- « ture, qui lui était infligée avec des instruments de compression et des coups de fouet. » Dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aïntâbi (man. ar. 684, fol. 88 r°) : *بعد ضرب شديد وعصر عظيم* « Après

de cet émir renfermait un grand nombre de malheureux, détenus injustement depuis plusieurs années, et qui avaient été forcés de vendre leurs biens, pour payer les frais de la surveillance dont ils étaient les objets; que plusieurs avaient été réduits à mendier et à emprunter, sur des obligations. Le sultan enjoignit à l'émir Beha-eddin-Bagdi, le *dawadâr*, de prendre des informations sur ce qui concernait ces infortunés, et de lui en faire un rapport. L'émir se livra activement à cette enquête, interrogea les prisonniers, et recueillit de leur bouche de nombreux détails sur l'état de misère et de détresse auquel ils se trouvaient réduits. Sur son rapport, le sultan renvoya la décision de l'affaire à l'émir Torontai, qui, après un examen sérieux, fit mettre en liberté tous les détenus.

La nuit du lundi, seizième jour du mois, un incendie se manifesta au Caire, dans les dépôts d'armes, et le *meschhed* Hosaïni; mais il ne tarda pas à être éteint. Le mardi, dix-septième jour du même mois, l'émir Bedr-eddin-Baidara

« qu'il eût subi une bastonnade rigoureuse, et une violente compression. » Plus loin (fol. 150 r^o) : « *الامير جقمق عُصِرَ وضرب ثم وَسَطَ* » L'émir Djakmak fut torturé par compression, puis reçut la bastonnade, et fut fendu par le milieu du corps. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. arab. 682, fol. 312 r^o) : « *عُصِرَتْ زوجته* » Sa femme subit la torture de compression. » Ailleurs (man. 798, fol. 322 r^o) : « *استحضر المعاصير والآلات العذاب* » Il fit venir les instruments de compression, et ceux de torture. » Plus loin (fol. 253 v^o) : « *بعد ان عُصِرَ واهين اهنته كثيرة* » Après qu'il eut subi la torture de compression, et qu'il eut éprouvé les traitements les plus ignominieux. » Dans l'*Histoire* du même écrivain (*Solouk*, tom. III, man. 674, fol. 30 v^o) : « *بالغ في عصرة وتعذيبه* » Il le comprima, et le tortura avec une rigueur excessive. » Dans l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (t. I, man. 656, fol. 139 v^o) : « *عصرة في رجله الى ان كسرها* » Il lui comprima les pieds, jusqu'à ce qu'ils fussent brisés. » Plus loin (fol. 140 v^o) : « *ضرب بالعصى بعد العصر* » Il reçut la bastonnade, après avoir essuyé la torture de compression. » Ailleurs (t. II, m. 657, f. 56 r^o) : « *عصرت رجلاه ليقر على* » On lui comprima les pieds, pour le contraindre à déclarer ceux qui avaient été complices de la révolte de Kaïtbaï. » Dans l'*Ouvrage biographique* d'Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 102 v^o) : « *وضع قدميه في خشبتين ثم عصرهما حتى انقصفا* » Il plaça ses pieds dans deux pièces de bois, et les comprima à un tel point qu'ils furent brisés. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (man. 595 A, t. II, f. 12) : « *عند عن العصير احضر له المعاصير وقصد عصرة ... عفى* » Il fit venir les étaux, dans l'intention de lui faire subir la torture de compression; « ... mais il lui fit grâce de ce supplice. » Plus loin (fol. 60) : « *احضر المعاصير* ». Et enfin (fol. 73) : « *عصرة واخذ منه* » Il le soumit à la torture de compression, et lui arracha une amende. »

fut installé dans les fonctions du vizirat de l'Égypte, en remplacement de Sandjar-Schoudjaï. Cette place avait été offerte au *kâdi-alkodat* Taki-eddin-Abderrahman-ben-Bint-alaaz, qui la refusa. On prescrivit à l'émir Bedr-eddin de prendre conseil d'Ebn-Bint-alaaz, et de se conduire d'après ses avis. Lorsque, ce dernier, à l'époque où il était inspecteur du trésor, se présentait devant le sultan, ce prince lui disait : « Eh bien ! Kâdi, comment ton fils Baïdara, se comporte-t-il dans sa charge de vizir ? Il répondait : O mon maître *يا خوند*, votre fils « Sâleh a fait la *khotbah*, au moment où il a été placé à la tête de la milice. « Pour moi j'ai fait cesser les injustices, et j'ai réussi à vous concilier les « vœux de vos sujets. Ce qui s'obtenait par la violence s'obtient aujourd'hui
445 « par la douceur. » Ebn-Bint-alaaz se rendait, chaque mercredi, chez Baïdara, et réglait avec lui ce que ce dernier devait faire. Bientôt Baïdara se choisit pour *naïb* (suppléant) Dâïa-eddin-Abd-allah-Nesaï, qui siégeait à côté de lui. Taki-eddin-Nasr-allah fut installé, comme inspecteur des *divans* (bureaux de l'administration) avec trois autres collègues, savoir : Tadj-eddin-Senhouri, Kemâl-eddin-Harrâni et Fakhr-eddin-ben-Halebi, chef du conseil *ديوان* de Sâleh-Ali. Il fut revêtu de la *khilah*.

Au commencement du mois de Rebi-second, Djemal-eddin-ben-Sasari fut nommé inspecteur des *divans* de Damas, et revêtu de la *khilah*. Il partit du Caire, accompagné du kadi Tadj-eddin-ben-alnasibini, *kâtib-alderdj* (secrétaire du cabinet) à Alep, après que celui-ci eut recouvré sa liberté. Ce même jour, Rokn-eddin-Bibars, fut nommé *émir-djandâr* à Damas. Il partit pour sa destination, avec Schems-eddin-ben-Gânem. On lui fit remise de la somme à laquelle il avait été taxé. Taki-eddin-Taubah fut choisi comme inspecteur des *divans* de Damas ; et il se mit en route, après avoir obtenu la même remise. Nâser-eddin-Mohammed, fils du scheïkh Schems-eddin-Abd-errahman-Moukaddesi partit pour Damas, pour y remplir les fonctions de surveillant du *wekaleh* du sultan, inspecteur de tous les *wakfs* de la Syrie, inspecteur de la *djâmi-omawi* (la mosquée des Ommiades), du *maristan* (hôpital) Nouri (fondé par Nour-eddin), et des autres *maristans*, inspecteur des schérifs, des orphelins, des prisonniers, des aumônes, des monastères *السخوانك*, des *ribat* (caravanseraïis), des remparts et autres édifices. Il avait avec lui Schems-eddin-Kaschtemuri et Sârem-eddin-Aïdemuri, qui devaient exercer l'emploi de *mouschidd*. Arrivé à Damas, Nâser-eddin rechercha soigneusement tout ce qui pouvait lui servir à attaquer les habitans, et

s'efforça de faire constater la démenche de ceux qui avaient vendu quelque propriété, ainsi qu'il avait fait à l'égard de la fille d'Aschraf. Mais, ne se voyant secondé ni par les kadis, ni par les *naïb* (substituts), il se mit en opposition ouverte avec tout le monde.

Le neuvième jour du mois, on mit en liberté l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï, après avoir exigé de lui une somme de soixante-cinq mille dinars, en sus de l'amende qu'il avait payée précédemment par ordre du sultan. Baïdara ayant été destitué des fonctions du vizirat, le dix-neuvième jour du mois, on manda le *kadi-alkodat*, Taki-eddin-Abd-errahman-ben-Bint-alaaz, et on le revêtit de la *khilah* qui caractérisait sa dignité. Il descendit, en déclarant qu'il renonçait à une partie de sa juridiction et de ses attributions. Il exerça les fonctions du vizirat, conjointement avec celles de *kadi-alkodat*, et d'inspecteur du trésor. Il siégeait successivement le même jour, dans le palais du vizirat, دست الوزارة, puis, dans la salle du tribunal مجلس الحكم ou dans le conseil de la justice ديوان الحكم. Mais il ne remplit pas d'une manière satisfaisante la place de vizir, attendu qu'il s'occupait trop des affaires judiciaires. On le déchargea du vizirat, auquel il renonça de lui-même, et l'émir Bedr-eddin-Baïdara fut réintégré dans ce poste éminent. Il était, à cette époque, *émir-medjlis* (117); ensuite, il fut transféré aux fonctions d'*ostadar*, qu'il réunit avec celles du vizirat.

446

Ce même mois, on écrivit et l'on adressa aux personnages éminents des con-

(117) L'*émir medjlis* tirait son nom du droit qu'il avait de s'asseoir, durant les audiences que donnait le sultan; et sa charge était désignée par le mot de *Imrat-medjlis*. On lit dans le *Manhel-séfi* d'Abou'mahâsen (tom. II, man. 748, f. 39 v^o) : « On le gratifia d'une charge d'*émir-medjlis*. » Plus loin (fol. 37 v^o), on lit : « Il fut nommé *émir-medjlis*. » Ailleurs, dans le même ouvrage (fol. 78 r^o) : « صار من جملة الامراء الذين يجلسون : « Il prit rang parmi les émirs qui s'assoient à l'audience du sultan. » Plus loin (f. 103 v^o), le même historien, parlant de l'émir Bibgâ-Moudafferi, s'exprime en ces termes : « صار امير مجلس لكنه كان يجلس في الخدمة السلطانية رأس الميسرة بخلاف قاعدة امر المجلس مراعاة « Il fut nommé *émir-medjlis*. Mais, à l'audience du sultan, il s'asseyait à la tête de « la gauche : ce qui était contraire à l'usage adopté pour ces audiences; mais on avait égard à son « grade antérieur. » (Voyez *ibid.*, fol. 100 v^o.) Au rapport d'Abou'mahâsen (man. arab. 663, fol. 120 r^o), l'*émir-medjlis* avait sous sa dépendance les chirurgiens, les médecins et autres : امير مجلس كان هو الذي يحكم على الجرايحية والحكماء وغيرهم

trées de Send et Hind, de Sin et du Yemen, une formule de lettres de sauvegarde pour tous ceux qui voudraient se rendre en Égypte ou en Syrie. Cette pièce était de la main de Fath-eddin-ben-Abd-eldâher, et fut confiée à des marchands. Le premier jour du mois de Djoumadâ-premier, on reçut des lettres écrites de Domkolah, par l'émir Alem-eddin-Sandjar-Mesrouri-Khaïat, annonçant la conquête de cette ville, la captivité de ses rois, l'enlèvement de leurs couronnes et de leurs épouses. Le porteur de cette dépêche était Rokn-eddin-Mankoures-Fârekâni. Il fut revêtu d'une *khilah* (robe d'honneur), et on le chargea d'une réponse qui portait que l'émir Izz-eddin-Aïdemur, *wâli* (gouverneur) de Kous, résiderait à Domkolah, ayant sous ses ordres tous ceux des mamlouks, des soldats de milice et des fantassins désignés pour cet effet; que l'émir Alem-eddin reviendrait en Égypte, avec le reste de l'armée. On fit partir du château de la Montagne Saad-eddin-Saad, fils de la sœur de Daoud, pour qu'il restât auprès de l'émir Aïdemur, attendu qu'il connaissait parfaitement le pays et la population. Il se mit en marche, après avoir reçu en présent une épée richement ornée, et s'arrêta dans la ville de Kous. Ce même jour, Zeïn-eddin-ben-Raschik fut installé dans les fonctions de kadi d'Alexandrie, en remplacement de Zeïn-eddin-ben-almounir.

Le dix-septième jour, qui correspondait au vingt-cinquième du mois copte de Bounah (Paôni), on vérifia, au Mekias de Raudah, la hauteur primitive du Nil. Elle était de quatre coudées et vingt-six doigts. Le même jour, la place de *mohtesib* de Damas fut conférée à Scherf-eddin-Ahmed-ben-Isa-Saïredji. Le neuvième jour de Redjeb, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Mesrouri arriva de la Nubie, ayant sous ses ordres le reste de l'armée, attendu qu'une portion était restée à Domkolah, sous le commandement d'Izz-eddin-Aïdemur. Il amenait avec lui les rois, leurs épouses, leurs couronnes, et un très-grand nombre de prisonniers. Leur entrée fut un jour de fête. Le sultan distribua les captifs aux émirs et autres personnages. On se les donnait en présent, et ils étaient vendus à vil prix, attendu leur multitude. L'émir Alem-eddin fut revêtu d'une *khilah*, et créé *mihmandar*, en remplacement de l'émir Scherf-eddin-Djâkem, appelé aux fonctions de gouverneur d'Alexandrie, comme successeur de Hosam-eddin-ben-Schems-eddin-ben-Mâkhil, qui venait d'être destitué, mis en prison, et condamné à une amende.

Quant à ce qui concerne la Nubie, Semâmoun, roi de cette contrée, aussitôt

après le départ de l'armée, se présenta devant Domkolah, livra bataille aux troupes qui occupaient cette ville, et les mit en déroute. Le nouveau roi prit la fuite, accompagné de Djoraïs et de l'armée d'expédition. Ils se rendirent au Caire, et leur retour irrita vivement le sultan, qui donna ordre de faire marcher un autre corps de troupes, pour attaquer de nouveau la Nubie.

Le dimanche, quinzième jour du mois, le sultan sortit du Caire, se disposant à prendre la route de la Syrie. Il était accompagné de son fils Melik-Sâleh. Le jeune prince, après avoir assisté à un banquet, rentra, vers la fin du jour, au château de la Montagne. Durant la nuit, il fut pris de violents maux de cœur, et éprouva une diarrhée fréquente et abondante. Le sultan revint sur ses pas pour rendre visite à son fils, le mercredi, dix-huitième jour du mois. Les remèdes ne produisirent aucun effet. Le sultan était retourné, dans la même 447 journée, à sa tente الدحليز, lorsqu'il reçut la nouvelle que la maladie de Melik-Sâleh empirait. Il reprit aussitôt le chemin de la citadelle. Le mardi, premier jour de Schaban, le trésor arriva au château, où il fut suivi, le lendemain, par les drapeaux et le corps particulier الطلب du sultan. Melik-Sâleh mourut le matin du vendredi, quatrième jour du mois. Sa maladie était une dysenterie hépatique. Quelques personnes prétendirent que le prince avait été empoisonné par son frère Melik-Aschraf-Khalil. Toute la population assista à la prière qui fut faite sur le corps du prince, dans l'enceinte de la citadelle. Ce fut le *kâdi-alkodat* Taki-eddin-Ebn-Bint-alaaz, qui remplit les fonctions d'*Imâm*. Derrière lui se tenait le sultan, accompagné de toute l'armée, des émirs, et de Melik-Aschraf-Khalil. On enleva ensuite le cercueil, sur lequel une seconde prière fut faite en dehors du château, par le *kâdi-alkodat* Moëzz-eddin-Noman-ben-Hasan-ben-Jousouf-Khatibi, le Hanefi. Le prince fut enterré dans le *tourbeh* (tombeau) de sa mère, situé dans le voisinage du *Meschhed* Nefisi. Melik-Sâleh laissait un fils, appelé l'émir Moudaffer-eddin-Mousâ, qui avait eu pour mère l'épouse du prince nommé Mankebek, fille de Noukaï. Le sultan fut vivement affligé de la mort de son fils. Le dimanche, trois jours après le décès du prince, il donna, dans le grand *Iwan* (portique) une audience destinée aux compliments de condoléance جلس للعزاء (118). Des lettres, annonçant ce malheur, furent adressées aux *naïb* (gouverneurs) des différentes provinces. On y recommandait

(118) Voyez, sur ce mot, tom. I, 2^e partie, pag. 164.

expressément que personne ne coupât ses cheveux, ne prit des habits de deuil, et ne changeât son costume. Tant que dura la maladie de Melik-Sâleh, le sultan distribua en libéralités des sommes considérables, et répandit des aumônes abondantes. Il fit venir des fakirs et des hommes vertueux (119), pour demander à Dieu la guérison. Il députa vers le scheïkh Mohammed-Merdjani, pour l'inviter à venir; mais, ce personnage ayant refusé de se rendre auprès de lui, le sultan lui fit porter, par le *tawdschi* (l'eunuque) Mourschid, une somme de cinq mille dirhems, le priant de les employer à une réunion solennelle وقت des fakirs, pour que ceux-ci demandassent à Dieu la vie du fils du sultan. Le scheïkh répondit : « Salue, de ma part, le sultan, et dis-lui : Avez-vous jamais vu « un fakir demander à Dieu la conservation d'un homme quelconque. Si celui-ci « est arrivé au terme de sa carrière, par Dieu ! personne ne pourra lui être d'aucun « secours. Si au contraire, une prolongation de vie lui est accordée, il cou- « servera son existence. » Le scheïkh repoussa l'argent, et refusa d'en rien accepter. Le scheïkh Omar, *khalifah* (substitut) du scheïkh Abou'ssooud, qui avait été mandé afin de faire des prières pour la conservation de Melik-Sâleh, se rendit auprès du sultan, et lui dit : « Vous êtes un homme avare, « qui tenez fortement à ce que vous possédez. Si vous vouliez gratifier les fakirs « d'une somme tant soit peu considérable, ils célébreraient une cérémonie وقت « dans laquelle ils supplieraient Dieu de rendre la santé à votre fils. » Le sultan lui remit une somme de cinq mille dirhems, qui fut employée à organiser une danse religieuse سماع (120). Le scheïkh retourna ensuite auprès du sultan, et lui dit : « Soyez parfaitement tranquille. Les fakirs, réunis en un seul corps, ont demandé « à Dieu la guérison de votre fils, et l'ont obtenue. » Mais très-peu de temps après, Melik-Sâleh était mort. Le matin du même jour, le sultan, s'adressant au scheïkh Omar, lui dit : « Scheïkh Omar, vous m'aviez assuré que les fakirs avaient « demandé à Dieu et obtenu la guérison de mon fils. » Le scheïkh répondit sans hésiter : « Sans doute, ils ont demandé et obtenu que votre fils n'irait pas dans « l'enfer, mais entrerait dans le paradis. » Le sultan demeura muet.

48 Le onzième jour du mois de Schaban, le sultan désigna pour son héritier présomptif, son fils, Melik-Aschraf-Salah-eddin-Khalil. Le jeune prince partit

(119) الصالحين, c'est-à-dire les Sofis. Je reviendrai sur ce qui concerne ce mot.

(120) Voyez l'Appendice.

à cheval, du château de la Montagne, accompagné des attributs de la souveraineté. Il se dirigea vers la porte appelée *Bab-annasr*, entra au Caire, et en sortit par la porte de Zouweilah. Il remonta à la citadelle, où tous les émirs et les autres personnages, vinrent lui présenter leur hommage. On frappa les instruments qui annoncent les nouvelles. Les kadis reçurent le serment de fidélité de toute l'armée. Tous les fonctionnaires furent revêtus de *khilah*. On fit la *khotbah* au nom du jeune prince, comme héritier du trône, et il tint le même rang qu'avait occupé son frère, Melik-Sâleh-Ali. Cet événement fut annoncé par des lettres expédiées dans les différentes provinces. Un diplôme fut délivré au prince; mais le sultan s'abstint d'y rien écrire.

Le second jour du mois de Ramadan, Schems-eddin-Mohammed-ben-Salous, fut installé dans les fonctions de *mohtesib* de Damas, en remplacement d'Ebn-Saïredji. Le quatrième jour de Schewal, Bedr-eddin-Mohammed-ben-Djemâah fut nommé *khatib* (prédicateur) à Jérusalem, comme successeur du scheikh Kotb-eddin-Abd-elmounim-ben-Iahia-ben-Ibrahim-Koraschi (le Koreïsch) Kudsî (natif de Jérusalem), qui venait de mourir. Le nouvel élu dut sa place à la protection de l'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawadâri*, avec lequel il avait des liaisons d'amitié. Le dix-septième jour du même mois, Ala-eddin-Ahmed-ben-Tadj-eddin-Abd-elwahhab-ben-Bint-alaazz fut choisi pour professer dans le collège Kaïmeriah, à Damas, en remplacement d'Ebn-Djemâah.

Au mois de Dhou'lhidjah, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Mesrouri fut nommé gouverneur de Behnesâ, et Izz-eddin-Mikdâm, inspecteur de la même ville. Tous deux se rendirent à leur poste. Le *kadi-alkodat* Djemâl-eddin-Zawâwi fut installé, comme kadi des Malékis, à Damas. Cette même année, on apprit, par une lettre du *naïb* de la Syrie, que les Francs de Tarabolos (Tripoli) avaient rompu la trêve, arrêté quantité de marchands et d'autres personnes; et qu'il se trouvait entre leurs mains un grand nombre de prisonniers. Après la conquête de la forteresse de Markab, ils avaient envoyé au sultan un présent, et avaient conclu la paix avec lui, sous la condition qu'ils ne garderaient pas un seul prisonnier; qu'ils n'inquiéteraient point les marchands, et n'arrêteraient point les voyageurs. Le sultan se mit en marche, pour aller attaquer Tarabolos.

Cette même année, le schérif Djemaz-ben-Sadjah, partit de la ville du prophète (Médine), et s'empara de la Mecque. Mais, vers la fin de l'année, le schérif Abou-Nemi se présenta devant cette ville, dont il se rendit maître.

Cette année vit mourir, entre autres personnages marquants : 1° Melik-Sâleh-Ali, fils du sultan Melik-Mansour-Kelaoun. Il mourut, le quatrième jour de Schaban, étant âgé d'un peu plus de trente ans. 2° Taki-eddin-Abou-Ishak-Ibrahim-ben-Midad-ben-Schedad-ben-Sâdjid-Djabari, le schaféï. Il mourut au Caire, âgé de quatre-vingt-sept ans. 3° Medjd-eddin-Abou'lmaâli-Mohammed-ben-Khâled-ben-Hamdoun-Hadbâni-Hamâwi (natif de Hamah), l'anachorète, l'interprète des traditions. Il mourut à Alep, à l'âge de quatre-vingts ans; il avait fait un voyage au Caire. 4° Le *khatib* de Jérusalem, Kotb-eddin-Abou-'Idbeka-Abd-el-mounim-ben-Tabia-ben-Ibrahim-ben-Ali-ben-Djafar-Koraschi (le Koraisch) Zehri.

449 5° Borhan-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-Nasafi, le hanéfi, il mourut à Bagdad, âgé d'environ quatre-vingt-dix ans. 6° Emin-eddin-Abou'lyemen-Abd-elsâmad-ben-Abd-elwahhab-ben-Hasan-ben-Mohammed-ben-Hibet-allah-ben-Asâker-Dimaschki, le schaféï, le *Mohaddith* (l'interprète des traditions). Il mourut dans la ville du prophète (Médine), à l'âge de soixante et treize ans. 7° Le lettré, le poète, Nâser-eddin-Abou-Mohammed-Hasan-ben-Schâwer-ben-Tarkhan-ben-Nakib-Kenâni. Il mourut au Caire, âgé de soixante et quelques années. 8° Le Hakam (*hakim*, docteur) Ala-eddin-Abou'lhasan-Ali-Ebn-Abi'lhazm-Nefisi-Koraschi-Dimaschki, chef des médecins. Il était âgé d'environ quatre-vingts ans.

AN
688 Le jeudi, dixième jour de Moharrem, le sultan campa en dehors du Caire. Il en partit, le quinzième jour du même mois, après avoir laissé comme son représentant dans la citadelle, son fils Melik-Aschraf-Khalil, l'émir Baïdara, comme *naïb* (lieutenant) du jeune prince et comme vizir. Au moment de se mettre en route, il envoya dans toutes les provinces de la Syrie des lettres qui enjoignaient de faire marcher les troupes pour attaquer Tarabolos (Tripoli). Ensuite le sultan se dirigea vers Damas, où il fit son entrée le treizième jour du mois de Safar. Il en repartit, le 20 du même mois, et s'avança vers Tarabolos, dont il forma le siège. Cette ville avait reçu un secours de quatre galères شوانى, envoyées par le roi de Chypre. Le sultan fit, sans interruption, battre la place avec des machines de guerre, multiplier les assauts, saper les murs. Enfin, elle fut emportée de vive force, le mardi, quatrième jour du mois de Rebi-premier, à la septième heure du jour. Le siège avait duré trente-quatre jours; on avait dressé contre les remparts, dix-neuf machines, et quinze cents hommes, tailleurs de pierres حجّارين et artificiers, زرافيين avaient été constamment à l'ouvrage. Les habitants se retirèrent dans une île située vis-à-vis de Tarabolos. Mais les cavaliers

et les fantassins ayant passé à gué, tuèrent ou firent prisonniers les fuyards, et leur enlevèrent tout ce qu'ils avaient avec eux. Les pages et les *ouschâkis* أو شاقية se saisirent d'une multitude de Francs, qui s'étant mis en mer, avaient été jetés par le flot sur le rivage (121). Les prisonniers étaient en si grand nombre que douze cents se trouvèrent renfermés dans l'arsenal زردخانه du sultan. Du côté des musulmans, plusieurs obtinrent la couronne du martyr, savoir: l'émir Izz-eddin-Maan, l'émir Rokn-eddin-Mankou-timour (Mankoures) Fârekâni, et cinquante-cinq des soldats de la *Halkah*. La ville de Tarabolos fut démolie par ordre du sultan. Les murs étaient si larges, que trois cavaliers pouvaient y passer de front, avec leurs chevaux (122). Les habitants possédaient de nombreuses sources de richesse, et, entre autres, quatre mille métiers de tisserands (124) قَرَّاز (123) نول اربعة آلاف. La ville de Djoubail fut laissée au pouvoir de son prince, moyennant une somme d'argent qu'on exigea de lui. On prit Beïrout, Djeblah, et toutes les forteresses environnantes. Le sultan retourna à Damas, au

(121) Je n'ai pas hésité à lire القاهم الموح, au lieu de القاهم الفرنج, que présente le manuscrit.

(122) Voyez l'Appendice.

(123) Le mot نُسُول, qui fait au pluriel انسوال, désigne un métier. On lit dans le même ouvrage (*Solouk*, tom. I, pag. 702) : « On y trouva dix-neuf mille métiers, qui servaient à travailler la laine. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 667, fol. 10 r^o) : « بلغت عدتهم ثمانماية نول : « Leur nombre s'élevait à huit cents métiers. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 687, fol. 190 v^o) : « له انوال حرير : « Il avait des métiers pour travailler la soie. » Dans l'*Histoire* d'Égypte de Mohammed-Ebn-Abi'ssorour (manusc. 784, fol. 71 v^o), on lit : « لضبط انوال القزازين جعل على كل نول ثمانية انصاف فصة : « Pour faire le dénombrement des métiers des tisserands Il imposa sur chaque métier une somme de huit *nisf* d'argent. » Dans l'*Histoire* d'Espagne de Makarri (tom. I, man. 704, fol. 49 v^o) : « كان بالمدينة لانسج طرز الحرير ثمانماية نول : « Dans la ville d'Almeria se trouvaient huit cents métiers, pour tisser les écharpes de soie. »

(124) Le mot *kazzaz* قَرَّاز désigne un tisserand. C'est ce qu'atteste l'historien Abou'lmahâsen (man. 667, fol. 10 r^o) : « امر القزازين وهم الحياتك : « Il ordonna aux *kazzaz*, c'est-à-dire aux tisserands. » Dans l'*Ouvrage historique* de Makrizi (*Solouk*, tom. II, m. 673, f. 416 r^o) : « ما بالاسكندرية : « Tout ce qui se trouvait à Alexandrie de *kazzaz*, c'est-à-dire de tisserands. » Dans l'*Histoire* d'Égypte de Mohammed-Ebn-Abi'ssorour (man. arab. 784, fol. 71 v^o) : « انوال القزازين : « Les métiers des tisserands. » Ce mot existe encore aujourd'hui, en Égypte, avec la même signification. Voyez Burckhardt (*Arabic proverbs*, pag. 127.)

450 milieu du mois de Djoumadâ-premier. L'armée, suivant l'usage, resta au château des Curdes, sous les ordres de l'émir Seïf-eddin-Belban-Tabâkhi, *naïb* de cette place. Les *Iazak* (coureurs) quittèrent le château des Curdes, et se dirigèrent vers Tarabolos, qui fut placée sous l'autorité de Tabâkhi. On laissa auprès de ce gouverneur cinq cents *djundis* (soldats de milice), dix émirs de *Tabl-khanah* et quinze émirs de *dix*. On leur assigna à tous des *ikta* (concessions territoriales). Bientôt, les musulmans rebâtirent, au voisinage de la rivière, une ville qui devint une place importante, et qui porte aujourd'hui le nom de Tarabolos.

Des ambassadeurs, envoyés par le souverain de Sis (la petite Arménie), se rendirent auprès du sultan, pour implorer sa clémence. Ce prince exigea qu'on lui livrât les places de Marasch et de Behnah بهناه (je lis Behesnâ بهسنا), et que l'on continuât à payer la contribution ordinaire. Les députés furent ensuite congédiés, après avoir été revêtus de *khilah* (robes d'honneur).

L'émir Torontâi, *naïb-assaltanah*, prit la route d'Alep. L'émir Sandjar-Schoudjaï demeura administrateur متحدثا des finances de la ville de Damas. Ayant fait arrêter Taki-eddin-Taubah, il confisqua ses biens, qu'il vendit à des prix très-élevés; et recueillit, par ce moyen, une somme de cinq cent mille dirhems. Toute la population fut effrayée, et beaucoup d'habitants prirent la fuite. Torontâi fut de retour le septième jour du mois de Redjeb. Sur ces entrefaites, le sultan reçut une lettre de son fils Melik-Aschraf, qui lui annonçait que Selâmesch et Khidr, fils de Melik-Dâher, avaient noué des relations avec les Dâlieris, et qu'il fallait craindre l'issue de cette intrigue. Le sultan, dans sa réponse, donna ordre que les deux princes, avec leur mère, fussent envoyés à Alexandrie, où on les embarquerait, pour les conduire dans les états de Lascaris. On les fit partir durant la nuit, et cette mesure offrit une grande leçon; car Melik-Dâher avait exilé dans les états de l'empereur grec Kakan et Ali, fils de Moëzz-Aïbek, avec leur mère. Il fut puni de la même manière, puisque ses deux fils et leur mère furent condamnés à l'exil. Dieu rend à chacun suivant ses œuvres.

Le sultan partit de Damas, le second jour du mois de Schaban, conduisant avec lui Taki-eddin-Taubah, chargé de chaînes. La population de la ville avait eu à se plaindre de vexations fort onéreuses. Le prince arriva au château de la Montagne, dans les derniers jours de Schaban. Il fit partir pour la Nubie, l'émir Izz-eddin-Aïbek-Afrem, *émir-djandar*, qui avait avec lui les émirs Kandjak-

Mansouri, Bektemur le *djoukendar*, et Aïdemur, gouverneur de Kous, un grand nombre de corps dépendants des émirs, toutes les milices des postes مراكز de la partie méridionale de l'Égypte, les *naïbs* (lieutenants) des gouverneurs, et les arabes des provinces septentrionales et méridionales. L'armée se composait de quarante mille fantassins. Elle était accompagnée du roi de Nubie et de Djoraïs. Les troupes se mirent en marche, le huitième jour du mois de Schewal, conduisant avec soi cinq cents embarcations, qui consistaient en *Harrakah* حراريق (125) et en barques grandes et petites, destinées au transport des provisions de bouche, des armes et des bagages. Lorsque l'on fut arrivé sur le territoire d'Aswan, le roi de Nubie vint à mourir. L'émir Izz-eddin-Afram manda cet événement à la cour, et le sultan lui envoya un des fils de la sœur du roi Daoud, qui se trouvait alors au Caire, afin qu'il le plaçât sur le trône. Ce prince ayant pris les chevaux de la poste, rejoignit l'armée dans la ville d'Aswan, et se mit en marche avec elle. On se partagea en deux corps : l'un, qui formait la moitié des troupes, et se composait de Turcs et d'Arabes, sous les ordres de l'émir Izz-eddin-Afram et de Kandjak, suivait la rive occidentale. L'émir Aïdemur, gouverneur de Kous, et l'émir Bektemur, à la tête du reste de l'armée, s'avançaient sur la rive orientale. Djoraïs, *naïb* (lieutenant) du roi de Nubie, marchait en avant, accompagné des enfants de Kenz, pour tranquilliser les habitans du pays, et faire préparer des provisions. Lorsque l'armée arrivait devant une ville, les vieillards et les personnages marquants sortaient à sa rencontre, baisaient la terre, et, après avoir reçu un acte d'amnistie, retournaient chez eux. Voilà comme les choses se passèrent dans la contrée qui s'étend depuis la ville de Daw jusqu'aux îles de Mikail, et qui formait le gouvernement de Djoraïs. A partir de ces îles, la population, pour obéir aux ordres du roi de Nubie, avait évacué le pays. L'armée pilla tout sur son passage, massacra ceux des habitans qu'elle rencontra, fit manger les grains par ses animaux, et démolit les *sakieh* (126). Lorsque l'on arriva devant Domkolah, le roi avait contraint les habitans d'abandonner cette ville, en sorte qu'il n'y restait plus qu'un vieillard et une vieille femme. Ils rapportèrent que leur souverain s'était établi dans une île, située au milieu du Nil, à quinze journées de

(125) On peut voir, sur ce qui concerne ce genre de barques, les détails que j'ai donnés plus haut (tom. I, 1^{re} partie, page 143).

(126) Roues qui servent à élever l'eau.

marche de Domkolah. Le gouverneur de Kous se mit à la poursuite du prince. Mais aucune barque ne put, en cet endroit, naviguer sur le fleuve, attendu que son lit était encombré par des roches. Le lettré Nâser-eddin Nakib, qui faisait partie de cette expédition, dit à ce sujet : « O peuple de Domkolah ! ô jour funeste pour ses esclaves ; qui les atteint dans chaque campement dans chaque lieu ; où chaque Nubien dit à sa sœur : « Lamente-toi, car ton ennemi a saisi le dos des noirs. »

Parmi les hommes marquants, que cette année vit mourir, on compte : 1° *Kâtib-alinschâ* (secrétaire de la chancellerie) de Hamah, Nedjm-eddin-Mohammed-Abd-elgaffâr-ben Mohammed-ben-Nasr-allah-ben-Mogaïzal-Abd-el-mawî. Il mourut dans cette ville, à l'âge de soixante-quatre ans. 2° Le lettré Schems-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Mohammed-ben-Abbâd-Idris-ben-Idris-ben-Idris-ben-Idris-ben-Idris. Il mourut au Caire, âgé de quatre-vingt-douze ans. 3° Le lettré Seïf-eddin-Mohammed-ben-Afif-Abou'rrebi-Souleïman-ben-Ali-ben-Abd-allah-ben-Idris-ben-Idris-ben-Idris-ben-Idris-ben-Idris. Il mourut au Caire, âgé d'un peu plus de soixante ans. 4° Alem-eddin-ben-Schaker. Il avait perdu la raison, et mourut au Caire, âgé d'un peu plus de soixante ans. 5° Koublaï-Khan, fils de Toulou, empereur du pays de Sin (la Chine). C'était le principal ministre de Djinghiz-Khan, empereur du pays de Sin (la Chine). C'était le principal ministre de Djinghiz-Khan. Il avait occupé le trône pendant un long espace de temps ; et il eut pour successeur, comme empereur de Sin, son fils Scheremoun.

452 ^{AN} 689 Au mois de Moharrem, l'émir Torontaï, le *naïb*, partit pour les provinces de Kous, à la tête d'une armée considérable ; arrivé à Toukh طوخ (127), bourg du territoire de Kous, il massacra un grand nombre d'arabes, et en fit périr beaucoup dans les flammes. Il enleva quantité de chevaux, d'armes, reçut des otages des principaux habitants, et revint sur ses pas, emmenant avec lui cent mille bœufs, de bétail, douze cents chevaux, mille chameaux, et un nombre incalculable d'armes de toute espèce. Ce même mois, l'émir Seïf-eddin-Tafwi se mit en marche, accompagné de six cents cavaliers, pour aller occuper Tarabolos (Toukhan). Ce fut le premier corps d'armée qui, depuis la prise de cette ville, y fut placé en garnison ; car les troupes étaient cantonnées dans les places fortes. Au mois de Rebi-premier, l'émir Sonkor-asar, *schâdd* (inspecteur) des divisions

(127) On lit dans l'*Histoire* de Nowâiri (fol. 72 v°) : منزلة طوخ دمنوا قبالة مدينة قوص : « nommé *Toukh-Demenou*, situé vis-à-vis la ville de Kous. »

Damas, fut mandé au Caire, où il arriva, sur les chevaux de la poste. Le sultan le reçut d'une manière distinguée, lui recommanda vivement de presser la rentrée des fonds publics. Il mit sous sa juridiction les forteresses de toutes les provinces de la Syrie et du *Sâhel*, ainsi que le *diwan* militaire. Cet officier, après avoir été revêtu d'une *khilah*, rentra à Damas le vingtième jour du mois de Rebi-second, investi d'une plus grande puissance, enivré d'un nouvel orgueil. Au mois de Djoumada-premier, on arrêta l'émir Seïf-eddin-Djerman-Nâseri, à cause d'une altercation qu'il avait eue avec l'émir Torontâi, le *naïb*, et dans laquelle il avait traité durement cet officier, en présence des émirs.

Au commencement de Djoumada-second, Scherf-eddin-Hasan-ben-Ahmed-ben-Abi-Amrou-Kodamah-Moukaddesi fut nommé, par ordre du sultan, kadi des Hanbalis de Damas, après la mort du *kâdi-alkodat*, Nedjm-eddin-Ahmed-ben-Abd-errahman-Moukaddesi, le hanbali; son diplôme *توقيعه* lui fut délivré de la part de l'émir Hosam-eddin-Lâdjîn, *naïb* de la Syrie, le neuvième jour du mois.

Cependant le gouverneur de Kous, à la tête de son armée, arriva devant l'île où était réfugié Semâmoun, roi de Nubie, et où l'on aperçut un grand nombre de barques nubiennes. On députa vers le roi, pour l'engager à se soumettre, et on lui promit une amnistie entière. Mais il refusa d'accepter les propositions. L'armée resta en présence de l'ennemi, l'espace de trois jours. Le roi, craignant de voir arriver des barques ou des bateaux, prit la fuite, et se retira du côté de la province d'*Abwab*, *الابواب* située hors des limites des états de Semâmoun, à la distance de trois journées de marche de l'île où ce prince s'était retiré; il se vit abandonné des *Schavkeri* *الشواكرة* c'est-à-dire des émirs, de l'évêque et des prêtres, qui emportèrent avec eux la croix d'argent que l'on portait au-dessus de la tête du monarque, et la couronne royale. Ils demandèrent une amnistie, qui leur fut accordée par le gouverneur de Kous. Les principaux d'entre eux furent revêtus de *khilah*; et tous formant une troupe nombreuse, retournèrent à la ville de Domkolah. Au moment où ils y arrivaient, l'émir Izz-eddin-Afram et Kandjak passèrent sur la rive orientale. L'armée resta dans la position qu'elle occupait. Les troupes, revêtues de leurs armures guerrières, se rangèrent, des deux côtés, en ordre de bataille. Les barques qui couvraient le fleuve furent décorées avec pompe; et les artificiers exécutèrent, avec le *naphte*, divers exercices. Les émirs firent préparer un repas dans

l'église d'Osous (Jésus), la plus grande des églises de Domkolah, et s'assirent à ce festin. Ensuite, ils donnèrent le titre de roi au prince que leur avait envoyé le sultan, et lui placèrent la couronne sur la tête. Puis, ils reçurent son serment de fidélité et celui de tous les grands, et fixèrent le *bakt* (tribut) qu'il devait payer (128) *فَرَدُوا الْبَقْطَ*. Ils désignèrent un corps de troupes, qui devait résider auprès du nouveau roi, et qui était commandé par Beïbars-Moëzzi, mamlouk du gouverneur de Kous. Le reste de l'armée reprit la route d'Aswan, où elle arriva, après une absence de six mois. De là, elle se rendit au Caire, dans les derniers jours du mois de Djoumada-premier, conduisant avec soi un butin immense. Quant à Semâmoun, dès qu'il eut appris le départ de l'armée, il retourna secrètement à Domkolah. Il alla frapper à la porte de chacun des *Schavkeris* (émirs). Cet homme, lorsqu'il sortait, et apercevait son ancien roi, baisait la terre devant lui, et lui prêtait serment de fidélité. Avant le point du jour, toute l'armée marchait sous les ordres de ce prince, et il alla attaquer le palais. Beïbars et les troupes qu'il commandait furent forcés de reprendre la route de Kous. Semâmoun, ayant fait prisonnier le prince qui avait été mis sur le trône à sa place, le fit envelopper dans la peau d'un taureau que l'on venait de tuer, et dont la dépouille fut découpée en lanières, que l'on serra étroitement autour du corps de ce malheureux. Après quoi; on le plaça debout, adossé contre une pièce de bois, et on le laissa là, jusqu'à ce qu'il expira. Djoraïs fut également mis à mort. Semâmoun écrivit au sultan, pour implorer son pardon, s'engageant à payer le *bakt* fixé, et un surcroît d'impôt. Il envoya un présent composé d'esclaves et d'objets de divers genres. Sa requête fut favorablement accueillie.

Le vingt-deuxième jour du mois de Djoumada-second, une lettre du sultan enjoignit de faire une enquête sur la conduite de Nasir-eddin-ben-Moukaddesi, *vakil* (fondé de pouvoirs) du prince, en Syrie. Ayant été reconnu coupable d'actions répréhensibles, il fut arrêté, le dix-neuvième jour de Redjeb, frappé à coups de fouet, et condamné à payer une somme d'argent; ensuite, on ordonna de le conduire au Caire; mais le vendredi, troisième jour de Schaban, on le trouva mort, attendu qu'il s'était étranglé lui-même. Le quatrième jour de Redjeb, l'émir Izz-eddin-Aïbek-Mauseli fut nommé au commandement des trou-

(128) Je n'ai pas hésité à lire *الْبَقْطَ*, au lieu de *النَّقْطَ* que présente le manuscrit. On peut voir, sur ce qui concerne ce tribut, mon *Mémoire sur la Nubie*, pag. 42 et suiv.

pes stationnées à Gazah et dans le *Sahel*, en remplacement de l'émir Ak-sonkor-Kertebeh. Au mois de Schaban, un ordre émané du sultan prescrivit de ne plus admettre à des fonctions dans les bureaux d'administration, aucun tributaire, juif ou chrétien. Ceux qui occupaient des emplois de ce genre furent destitués. Ce même mois, les habitants d'Akka attaquèrent plusieurs marchands musulmans, et les massacrèrent. Le sultan, outré de colère, écrivit dans les provinces de Syrie, pour donner ordre de fabriquer des machines de guerre, et de préparer des dépôts d'armes زردخانات pour le siège d'Akka. Les habitants de cette place ayant obtenu une trêve de Melik-Dâher-Bibars, avaient eu soin de payer, chaque année, à ce prince, et ensuite à Melik-Mansour, la somme stipulée par le traité. Mais bientôt, poussés par la cupidité, ils commirent de grands désordres, et attaquaient les marchands sur les routes. Le sultan fit marcher contre eux l'émir Schems-eddin-Sonkor-almessah, à la tête d'un corps d'armée. Ces troupes allèrent camper à Ladjoun, ainsi qu'elles faisaient chaque année. Tout-à-coup, on aperçut des cavaliers Francs, qui venaient d'Akka, et l'on se prépara à les combattre. Pour subvenir aux dépenses 454 de la guerre, Sonkor-asar imposa une taxe sur les villages compris dans les cantons de *Merdj* et de *Goutah*, du territoire de Damas. Chaque particulier fut tenu de payer, depuis mille jusqu'à cinq cents dirhems. Il leva également des contributions sur les villages de Balbek et de Bikâ البقاع. Delà, il se rendit dans une vallée située entre les montagnes qui séparent le territoire d'Akka de celui de Balbek, afin d'y couper le bois nécessaire pour la confection des machines. Mais, surpris par une neige extraordinaire, sous laquelle il faillit périr, il se vit contraint, pour sauver sa vie, de fuir précipitamment, en abandonnant ses bagages et ses tentes. Tout fut enseveli sous la neige, et y resta jusqu'à l'été, ensorte que la plus grande partie des objets fut perdue. Le sixième jour de Schewal, on mit en liberté l'émir-kebir (grand émir), Alem-eddin-Sandjar-Halebi, qui était en prison depuis cinq ans, neuf mois et quelques jours.

Le dernier jour de ce mois, le sultan sortit hors du Caire, se disposant à entreprendre la conquête de la ville d'Akka. Mais, au commencement de la nuit, il éprouva un accès de fièvre, et resta deux jours, sans pouvoir monter à cheval. Bientôt la maladie prit un caractère plus grave. Melik-Aschraf descendait chaque jour de la citadelle, demeurait auprès de son père jusqu'après

l'asr (l'après-midi) et retournait alors à son poste. Des bruits de toute espèce circulaient et se répandaient parmi la population. On reçut la nouvelle que les Arabes du Saïd se livraient à des mouvements hostiles. Le *naïb* Torontai-Karâkousch-Dâheri et l'émir Abou-Schâmah furent envoyés pour étouffer ces semences de troubles. Cependant, la maladie du sultan allait toujours en croissant. Ce prince expira dans sa tente, qui était dressée vis-à-vis la mosquée de Tibr, en dehors du Caire, la nuit du samedi, second jour du mois de Dhou'lhidjah. Son corps fut porté la nuit même à la citadelle, et chacun des émirs rentra dans sa maison. Kelaoun avait régné onze ans, deux mois et vingt-quatre jours. Il était âgé d'environ soixante et dix ans; il laissa trois enfants mâles, savoir : Melik-Aschraf-Khalil, qui lui succéda au trône, Melik-Nâser-Mohammed, qui régna également, et l'émir Ahmed, qui mourut sous le règne de son frère Aschraf. Il laissa également deux filles, savoir : Altemisch, surnommée *Dâr-mokhtar* دار مختار, et sa sœur, Dar-anbar دار عنبر et une seule épouse, la mère de Melik-Nâser. Il eut pour *naïb* (vice-roi), en Égypte, l'émir Izz-eddin-Aïbek-Afram; celui-ci ayant demandé à être déchargé de ces fonctions, fut remplacé par l'émir Hosam-eddin-Torontai, qui remplit cette place jusqu'à sa mort. Le *naïb* de Damas, fut après Sonkor-aschkar, l'émir Hosam-eddin-Lâdjin, le *silah-dâr*, surnommé *assaghir* (le petit). La place de *naïb* d'Alep fut remplie par l'émir Djemal-eddin-Akousch, et, après la mort de cet officier, par l'émir Alem-eddin-Sandjar-Baschkirdi, qui fut ensuite destitué, et remplacé par l'émir Kara-sonkor, le *djoukendâr*. Le même poste fut occupé, dans le château des Curdes, par Belban-Tabâkhi; à Safad, par Ala-eddin-Kebeki; à Karak, par Aïbek-Mauseli, ensuite, par Beïbars, le *dawâddâr*. Kelaoun eut pour vizirs : 1° le *sâheb* Borhan-eddin-Khidr-Sindjari, qui remplit ces fonctions à deux reprises; 2° Fakhr-eddin-Ibrahim-ben-Lokman; 3° Nedjm-eddin-Hamzah-Asfouni; 4° le *kadi-alkodat*, Taki-eddin-Abd-errahman-ben-Bint-alaazz; 5° l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjai. Celui-ci, qui était *schâdd* (inspecteur) des bureaux d'administration, était appelé, lorsqu'il n'y avait point de vizir, à en remplir les fonctions. Bientôt il fut promu au vizirat, comme successeur d'Asfouni. C'était un homme orgueilleux, despote, universellement redouté, attendu que pour se procurer de l'argent, il employait des moyens peu légitimes. Aussi, chacun le détestait, et désirait sa disgrâce. Il eut pour successeur l'émir Bedr-eddin-Baïdara, qui était encore vizir, à l'époque de la mort de Melik-

Mansour. Ce prince avait à son service douze mille mamlouks, ou, suivant d'autres, sept mille; ce qui est plus conforme à la vérité. Plusieurs d'entre eux furent promus au rang d'émirs; quelques-uns même, parvinrent à la dignité de sultan. Parmi les mamlouks, il en avait choisi trois mille sept cents, originaires de l'Arménie et de la Circassie, et les plaça dans les tours de la citadelle, d'où ils prirent le nom de *Bordjis*. Kelaoun était d'une belle figure, et inspirait le respect; il avait les épaules larges, et le col court; il parlait élégamment la langue des Turcs et celle du Kabdjak, mais il savait fort peu d'Arabe.

RÈGNE

DU SULTAN MELIK-ASCHRAF-SALAH-EDDIN-KHALIL,

FILS DE MELIK-MANSOUR-SEIF-EDDIN-KELAOUN-ALFI-SALEHI-
NEDJMI.

^{AN}
689 Melik-Aschraf s'assit sur le trône royal, dans le château de la Montagne, le dimanche, septième jour du mois de Dhou'lkadah, l'an 689. L'armée lui prêta de nouveau le serment de fidélité, le lundi, huit. Le nouveau sultan fit demander le diplôme qui lui avait conféré le titre d'héritier présomptif de la couronne, et qui était entre les mains du kadi Fath-eddin-ben-Abd-eldâher. Celui-ci envoya la pièce écrite, mais qui ne portait pas l'*alamah* (l'apostille) de Melik-Mansour. Fath-eddin l'avait fait remettre au sultan, pour qu'il y apposât son chiffre; mais ce prince n'y voulut point consentir; sur les instances réitérées d'Aschraf, le kadi avait fait une nouvelle tentative auprès de Melik-Mansour, qui persista dans son refus, et dit à Fath-eddin : « Kadi, je ne veux plus choisir « Khalil, pour régner sur les Musulmans. » Ensuite, Aschraf fit revêtir de *khilah* tous les grands fonctionnaires. Après quoi, il monta à cheval, entouré de tous les attributs de la souveraineté, le vendredi, douzième jour du mois, à l'issue de la prière, et se rendit au *meïdan* noir, situé au pied de la forteresse, dans le voisinage du marché des chevaux. Puis, avant l'*asr* (l'après-midi), il reprit en diligence, la route du château : car il venait d'apprendre que l'émir Hosam-eddin-Torontaï se préparait à l'attaquer, lorsqu'il passerait près de la porte de l'écurie باب الاسطبل. Il avait parcouru quatre *meïdan*, tandis que Torontaï et ses complices se tenaient devant la porte appelée *Bab-Sariah* باب سارية. Lors-

qu'il fut arrivé vis-à-vis la porte de l'écurie, on croyait qu'il allait tourner vers la porte de *Sariah*, afin de compléter la marche ordinaire. Mais il poussa son cheval dans la direction de la citadelle, en passant par la porte de l'écurie. Torontāi, et ceux qui l'accompagnaient s'avancèrent précipitamment sur ses traces, dans l'espérance de l'atteindre; mais il parvint à leur échapper. Bientôt après, Torontāi fut mandé par Melik-Aschraf. L'émir Ketboga lui conseillait de ne pas entrer, et lui représentait qu'il avait tout à craindre. Mais il répondit : « Quand je serais endormi, Khalil n'oserait pas m'éveiller. » Trompé ainsi par son orgueil et par la longue prospérité dont il avait joui, il se présenta devant le sultan. Dès que ce prince l'aperçut, il donna ordre de l'arrêter avec Ketboga, et les fit enfermer en prison. Torontāi fut mis à mort, le lundi, quinzième jour du mois, ou, suivant d'autres, le jeudi dix-huit, après avoir été appliqué à une torture cruelle. Après l'exécution, son corps fut laissé dans la prison l'espace de huit jours. Ensuite on l'enleva, la nuit du vendredi, vingt-six du mois; il était enveloppé dans une natte, et posé sur une civière جنوية. On le porta au cimetière de Karafah; il fut lavé dans le monastère زاوية d'Abou-'ssooud, dont le scheïkh (le supérieur) le couvrit d'un linceul, qu'il lui donna par forme d'aumône, et l'enterra, la nuit même, en dehors du couvent.

Lorsque Ketboga fut parvenu au rang de sultan, il fit transporter le corps de Torontāi dans le *medreseh* (collège), que cet officier avait fait bâtir au Caire, et où il reçut la sépulture. C'est là qu'il repose encore aujourd'hui. La mort funeste de Torontāi eut pour cause la haine que lui avait vouée Aschraf, du vivant de son père. En effet, Torontāi s'attachait à rabaisser ce prince, à humilier ses *naïb* (lieutenants), et ceux qui lui étaient attachés, et à lui préférer, en toute circonstance, son frère Melik-Sâleh. Après la mort de ce dernier, il ne songea nullement à réparer ses actes précédents, mais il continua à insulter tous ceux qui tenaient à Melik-Aschraf. Voulant perdre Schems-eddin-Ebn-assalous, inspecteur du *divan* de ce prince, il excita contre lui la colère de Melik-Mansour, qui le destitua, et lui fit appliquer la bastonnade. En outre, Torontāi avait été dénoncé comme ayant voulu se saisir du sultan au moment de sa marche vers le *Meïdan*. On assure que cet officier, après son arrestation, ayant été amené en présence du sultan, on s'assura qu'il était revêtu d'une armure complète. Aussitôt, Schoudjāi, qui était l'ennemi de Torontāi, alla faire une descente dans sa maison, et

mit le séquestre sur tous ses biens. On lui trouva, en or monnoyé, un million six cent mille dinars d'Égypte, et, en argent, le poids de dix-sept mille rotl d'Égypte; ses effets, étoffes, chevaux, mamlouks, mules, chameaux, grains, bijoux, propriétés, cuivre plaqué مكفت (1), et incrusté مطعم (2), armures, زردخانا, selles, brides, étoffes servant pour le *tischt-khánah*

(1) Le verbe كَفَّت à la II^e forme, signifie *plaquer, recouvrir d'une feuille de métal*. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, fol. 189 r^o): لا يكفت مهبازة بذهب : « Son éperon n'est pas plaqué en or. » Plus loin (fol. 346 v^o): نحاس مكفت بالذهب والفضة : « Du cuivre plaqué en or et en argent. » Ailleurs (man. 682, fol. 338 v^o): للناس في النحاس لا يكاد دار بالقاهرة : « On recherchait extrêmement le cuivre plaqué. » Et (*ib.*): المكفت رغبة عظيمة : « On ne voyait presque pas au Caire et à Misr, une maison qui ne renfermât quelques pièces de cuivre plaqué. » Et (*ibid.*): نحاس اصفر مكفت بالفضة : « Du cuivre jaune, plaqué en argent. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (manusc. arab. 689, fol. 21 v^o): فولاد مكفت بذهب : « De l'acier plaqué en or. » Dans les *Annales* d'Abou'lféda (t. IV, p. 232): السروج واللجم المكفتة : « Les selles et les brides plaquées. » Ailleurs (tom. V, pag. 194): المركب المكفتة بالذهب : « Des étriers plaqués en or. » Car c'est ainsi qu'il faut lire, au lieu de المكفنة que présente le texte imprimé. Dans la *Biographie* du XI^e siècle de l'hégire (pag. 517): جعل عليه ججرين من الالماس مكفتين بالذهب والفضة : « On plaça dessus deux pierres de diamant, plaquées en or et en argent. »

Le mot كَفَّت, au pluriel كفتات, ou اكفات désigne le *plaqué, la couche de métal plus précieux dont on recouvre un autre métal*. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (art. *des Marchés*, man. ar. 682, fol. 334 r^o): صنّاع الكفت برسّم اللجم والرؤب : « Ceux qui fabriquent du plaqué pour les brides et les étriers. » Plus loin (fol. 338 v^o): الكفت هو ما تطعم به اواني النحاس من : « Le mot *kaft* désigne l'or et l'argent avec lequel on incruste les vases de cuivre. » Ailleurs (man. 798, f. 266 r^o): ثلثون حياصة ذهباً كاملة بكفتاتها : « Trente ceintures d'or, complètes, avec leurs plaques. » Ailleurs (man. 682, fol. 338 v^o): طول الاكفات التي نقشت بظاها من : « Les feuilles d'argent, appliquées à l'extérieur, avaient en longueur, environ un tiers de coudée, et une largeur de deux doigts. » Le mot *kafti* كفتي désigne celui qui fabrique ou vend du plaqué. Dans le même ouvrage, *ibid.*, on lit : سوق الكفتيين : « Le marché des vendeurs de plaqué. »

(2) Le verbe طَعَمَ, à la II^e forme, signifie *greffer un arbre*, et, ensuite, *incruster*. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (article *des Marchés*, man. 682, fol. 338 v^o): ما تطعم به اواني : « L'or et l'argent avec lesquels on incruste les vases de cuivre. » Et (*ibid.*): خشب مطعم بالعاج والابنوس : « Du bois incrusté d'ivoire et d'ébène. » Dans le *Mesdleh-*

الطشخاناه (3), le *Rikab-khánah* الركباناه (4) et le *ferasch-khánah* الفرش خاناه (5), ceintures, حوايص, denrées, argent prêté, dépôts, sucre et miel, s'élevaient à des sommes incalculables. Lorsque les richesses de Torontai eurent été apportées en présence de Melik-Aschraf, ce prince récita ce vers :

« Quiconque survit un seul jour à son ennemi est parvenu au terme de ses vœux. »

Quelques jours après le meurtre de Torontai, son fils demanda une audience au sultan. Lorsqu'il fut en présence de Melik-Aschraf, cet homme qui 457

alabsar (man. ar. 583, fol. 210 r^o) : النحاس المطعم « Le cuivre incrusté. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (tom. I, fol. 145 v^o) : صنع ثابوتا من ابنوس مطعم بالصدف « On fabriqua un coffre « de bois d'ébène, incrusté de nacre. » Plus loin (fol. 346 r^o) : الصناعة والسقي والتطعيم « La fabrication, la trempé, et l'incrustation. »

(3) Je n'ai pas hésité à lire طشخاناه, au lieu de طشخاناه que présente le manuscrit. Ce mot, comme on voit, est formé de *tischt* طشت (bassin), et de *khánah* خاناه, maison. Au rapport de Khalil-Dâheri (man. ar. 695, fol. 250 r^o) : الطشت خاناه هي التي بها الملبوس والقمشة ويغسل فيها « Le mot *tischt-khánah* désigne le lieu qui renferme les habits, les étoffes, et où on lave les « vêtements. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 798, fol. 281 r^o), on lit : الطشت خاناه « Le *tischt-khánah* et le *feresch-khánah*. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'l-mâhasen (man. 666, fol. 21 v^o) : مهتار الطشخاناه « Le surintendant du *tischt-khánah*. » Dans le *Diwan-alinschâ* (man. 1573, fol. 129 v^o) : مهتار الطشت خاناه له الامر على الرختوانية والطشدارية « Le surintendant du *tischt-khánah* a l'inspection sur les *raktwanis* et les *tischtdâr*. » Le mot طشستدار qui fait au pluriel طشستدارية, désigne un employé qui s'occupait des soins du vestiaire. On lit dans l'*Histoire* d'Abou'lfaradj (tom. I, pag. 457) : بعض الطشستدارية. Dans la *Vie de Saladin* par Beheddin (p. 105) : قبلوا طشستدارا « On tua un *tischtdâr*. » Dans le *Kitab-arraoudatâin* (m. 707 A, f. 24 r^o) : سلم يوما خشكنانكه الى طشستدار له « Un jour, il remit un pain à son *tischtdâr*. » Dans l'*Histoire des Philosophes* (manuscrit, p. 200) : بعض الطشستدارية قال له « Un des *tischtdâr* lui dit. » Et (p. 201) : رشى الطشستدار « Il corrompit, par ses présents, le *tischtdâr*. »

(4) Le mot *rikab-khánah* ركباناه, ou *rikâb-khánah* ركباناه est expliqué ainsi par Khalil-Dâheri (man. 695, fol. 250 r^o) : الركباناه هي التي يوضع بها الات الخيل « Le *rikab-khánah* désigne la maison où on déposait tout le harnachement des chevaux. » On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'l-mâhasen (man. 667, fol. 172 r^o) : ركباناه الاسطبل السلطاني « Le *rikab-khánah* de « l'écurie du sultan. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, fol. 197 v^o) : الفرس من الاسطبل وقماشه من الركباناه « Le cheval venait de l'écurie, et son harnois du *rikab-khánah*. » Dans l'*Histoire* d'Abou'l-mâhasen (man. 663, f. 140 r^o) : عرض الركباناه واخذ ما فيها « Il fit l'inspection du *rikab-khánah*, et enleva tout ce qui « s'y trouvait de selles, de brides, et de chaînes d'or. »

(5) Le mot *ferasch-khánah* désignait le garde-meuble. (Voy. Khalil-Dâheri, fol. 250 v^o).

était aveugle, se mit à pleurer, étendit la main à la manière des mendiants, et dit : « Pour Dieu, donnez-moi quelque chose. » Il assura que sa famille, depuis plusieurs jours, n'avait pas de quoi manger. Le prince, touché de compassion, lui abandonna les propriétés de Torontaï, et lui dit : « Vivez sur le produit de ces biens. »

Sur ces entrefaites, Scherf-eddin-Hasan-ben-Kodâmah fut nommé kadi des hanbalis de Damas, après la mort de Nedjm-eddin-Ahmed-ben-Kodâmah. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï succéda momentanément à Torontaï, dans les fonctions de *naïb*, sans avoir été revêtu de la *khilah*, et sans avoir obtenu le diplôme de son grade. Mais bientôt après, l'émir Baïdara, fut promu au rang de *naïb-assaltanah*, et reçut la *khilah*.

Le dix-neuvième jour du mois de Dhou'lkadah, Sonkor-asar, *schâdd* (inspecteur) des *divans* de Syrie, fut mandé à la cour. Étant arrivé au mois de Dhou'lhidjah, il reçut la bastonnade, par ordre d'Aschraf, et fut, à plusieurs reprises, appliqué à la torture. On lui donna pour successeur Seïf-eddin-Tougan-Mansouri. Taki-eddin-Taubah fut réintégré dans le rang de vizir de la Syrie, et fit mettre le séquestre sur les biens de Sonkor-asar. Ce même mois, l'émir Bedr-eddin-Bektout-Alaï fut amené de Hems au Caire. L'émir Hosam-eddin-Sonkor-Hosâmi (6) se mit en route, portant le diplôme qui maintenait l'émir Hosam-eddin-Lâdjîn dans le rang de *naïb* de la Syrie. Il arriva à Damas, le dix-huitième jour du mois. Le sultan fit de nombreuses distributions d'argent, et supprima plusieurs inventions fiscales, entre autres, la taxe qui avait été imposée sur les grains, en Syrie, et il fit remise de tous les reliquats qui étaient arriérés sur les contributions de cette province et de l'Égypte.

Parmi les hommes distingués que cette année vit mourir, on compta : 1^o le kadi des hanbalis de Damas, Nedjm-eddin-Abou'labbas-Ahmed-ben-Abd-errahman, fils du scheïkh Abou-Omar-Mohammed-ben-Ahmed-ben-Mohammed-ben-Kodâmah-Moukaddesi. Il mourut à Damas, âgé d'environ quarante ans ; 2^o le *kadi-alkodat* des schaféïs d'Alep, Medjd-eddin-Abou'lféda-Ismaïl-ben-Abd-errahman-ben-Meki. Il mourut à Damas, âgé de soixante-quatre ans. 3^o Reschid-eddin-Abou-Hafs-Omar-ben-Ismaïl-ben-Masoud-Fârikâni, le schaféï ; il fut étranglé dans les environs de Damas, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. 4^o Izz-

(6) Il faut lire, comme dans l'histoire de Nowaïri (fol. 82 r^o), Schems-eddin-Ak-sonkor-Hosâmi.

eddin-Abou-Mohammed-Abd-elaziz-ben-Ahmed-ben-Saïd-Damiri-Dairini, le schaféi. 5° Fakhr-eddin-abou-Tâher-Ismail-ben-Ali-ben-Mohammed-ben-Abdelwâhed-ben-Izz-alkodat. Il mourut à Damas, âgé de soixante-huit ans.

Cette même année, un combat eut lieu entre Fârikâni, émir de la caravane, et la population de la Mecque, au moment où la caravane arrivait à *Thenïah* (la colline). Dans cette action, un homme de la tribu des Benou-Hasan, perdit la vie. Bientôt Abou-Khors arriva, apportant la nouvelle que Melik-Aschraf-Khalil était monté sur le trône. Un autre combat se livra, à l'issue 458 du pèlerinage. Les pèlerins se pressèrent de partir, et sortirent de la ville sains et saufs.

Le sixième jour du mois de Moharrem, on rendit la liberté à Melik-Aziz-Fakhr-eddin-Othman, fils de Moughith-Fath-eddin-Omar, fils d'Adel-Abou-^{AN} 690 Bekr, fils de Melik-Kâmel-Mohammed, fils d'Adel-abou-Bekr, fils d'Aïoub. Il avait été mis en prison par ordre de Melik-Dâher-Bibars, le quatorzième jour du mois de Rebi-premier, l'an 669, et était resté détenu l'espace de vingt années, neuf mois et vingt-deux jours. On lui assigna un revenu convenable à son rang, et il se tint confiné dans sa maison.

Le même jour, Aschraf fit adresser une lettre à Schems-eddin-Mohammed-ben-assalous, qui se trouvait, à cette époque, dans le Hedjaz; et, de sa main, il écrivit, entre les lignes, ce peu de mots: « O voyageur, ô homme de bien, « hâte-toi de revenir, car nous sommes sur le trône. » Ebn-assalous reçut cette dépêche au moment où il revenait du pèlerinage. Tout le monde se réunit autour de lui, l'entoura de protestations d'attachement, et le combla de témoignages de considération. Il arriva au château de la Montagne le dixième jour de Moharrem. Depuis l'avènement d'Aschraf au trône, l'émir Sandjar-Schoudjaï remplissait les fonctions du vizirat, sans avoir revêtu la *khilah*, et sans avoir reçu le diplôme de cette charge.

Le jeudi, douzième jour du mois, Ebn-assalous fut installé dans le rang de vizir. On le revêtit de la *khilah*, et on lui remit la conduite de toutes les affaires de l'empire. On plaça auprès de lui plusieurs mamlouks du sultan, qui devaient monter à cheval à sa suite, marcher à pied à côté de son étrier, se tenir debout en sa présence, et exécuter fidèlement ses ordres. Il se trouva investi d'un pouvoir dont n'avait joui, au même degré, aucun des vizirs qui l'avaient précédé, depuis l'établissement de la dynastie turque. Lorsqu'il vou-

lait monter à cheval, pour se rendre à la citadelle, on voyait se réunir devant sa porte les inspecteurs du royaume, les *mouschidd* des *divans*, le *wâli* du Caire et celui de Misr, les *moustavfis* de l'empire, les inspecteurs des différentes contributions *نظار الجهات*, les *mouschidd* des diverses administrations, et autres personnages éminents. Ensuite, venaient les quatre *kadi-alkodat*, avec leur suite. Lorsque tout ce monde était arrivé, le chambellan du vizir entraît auprès de lui, et lui disait : « Que Dieu glorifie notre seigneur le *sâheb* » (vizir). Le cortège est complet. » C'était l'arrivée des quatre kadis qui annonçait que tout le monde était réuni. Alors le vizir sortait et montait à cheval. Tout le monde marchait devant lui, chacun selon son rang. Les deux personnes qui se trouvaient le plus près de lui étaient le *kadi-alkodat* des schaféïs, et le *kadi-alkodat* des malékis. Ils s'avançaient tous deux ensemble, immédiatement devant le cheval. En avant d'eux était le *kadi-alkodat* des hanéfis, et le *kadi-alkodat* des hanbalis. Ensuite venaient les inspecteurs du royaume, les *moustavfis* de l'empire, les inspecteurs des divers impôts, chacun suivant son rang. Tous accompagnaient le vizir jusqu'au moment où il s'installait dans sa salle d'audience, au château de la Montagne. Alors les kadis retournaient sur leurs pas. A la fin du jour, ils revenaient à la citadelle, et

459 accompagnaient le vizir jusqu'à ce qu'il fût arrivé à sa maison. Une nuit il avait prolongé son séjour dans la citadelle jusqu'à la dernière heure du soir. Les portes de cette forteresse furent fermées, et le cortège du vizir recula jusqu'à la porte de l'écurie. Les kadis restèrent sur leurs mules, en dehors de cette porte, en attendant la sortie du vizir, puis ils l'accompagnèrent jusqu'à sa maison. Jamais personne n'osa se dispenser de faire partie de son cortège; et cependant, il ne daignait se lever pour personne. Comme son cortège était extrêmement nombreux, que les principaux personnages se réunissaient en foule pour monter la grande rue du Caire, qui se trouvait trop étroite pour les recevoir, à raison de la multitude immense dont était entouré le vizir, et que les pages s'y portaient également en masse, il quitta le Caire, et alla établir sa résidence dans le quartier de Karâfah. Enivré d'orgueil, plein de mépris pour tout le monde, il étendit de beaucoup les prérogatives qui appartenaient aux vizirs. Lorsque les émirs du plus haut rang entraient dans sa salle d'audience, il ne se levait entièrement pour aucun d'eux; il en était même pour lesquels il ne témoignait aucune attention. S'il avait à mander

un émir, il disait : Un tel, l'émir *djandar* ; un tel, l'*ostadar* ; en désignant chaque personnage par son nom, sans y joindre son surnom. Sa faveur allant toujours en croissant, il en vint au point de mépriser le *naïb-assaltanah*, l'émir Baïdara, le contrecarrant et empiétant sur ses attributions, sans que le *naïb* osât témoigner de la colère, attendu qu'il savait combien le sultan avait d'affection pour le vizir.

Un jour, par un effet du hasard, le vizir quittait la salle du vizirat, placée dans l'enceinte de la citadelle, et se disposait à entrer au trésor, lorsqu'il rencontra les émirs qui sortaient, accompagnés du *naïb* Baïdara, après avoir fait leur cour au sultan. Les plus grands émirs s'empressèrent de présenter leur hommage au vizir : quelques-uns lui baisèrent la main ; tous lui firent place, et se disposaient à marcher devant lui ; mais il leur fit signe de se retirer. Au moment où il arriva sur le seuil de la porte du château, il mit pied à terre. Là se trouvait l'émir Baïdara ; chacun d'eux salua l'autre, et fit devant lui le geste de la *kidmeh* (hommage respectueux) (7). Mais le *naïb* Baïdara prit, dans sa politesse, une attitude plus humble que celle du

(7) Le verbe *خَدَمَ* signifie *servir*. Employé, en parlant d'un sujet à l'égard de son prince, il signifie : *Lui offrir son hommage*, et en parlant d'un inférieur à l'égard de son supérieur, *lui donner un témoignage de respect, d'une politesse pleine de soumission*. *خدمة* désigne ce genre d'hommage ou de salutation respectueuse. On lit dans les *Voyages* d'Ebn-Batoutah (manuscrit, fol. 93 v°) : *يُخَدَمُ بِيَدِهِ الْيَمِينِي إِلَى الْأَرْضِ* « Il témoignait son hommage, en abaissant sa main droite jusqu'en terre. » Ailleurs (fol. 81 r°) : *يُخَدَمُ إِلَى الْجِهَةِ الَّتِي بِهَا السُّلْطَانُ الْخُدْمَةَ عِنْدَهُمْ حَطَّ الرَّاسَ نَحْوَ الرُّكُوعِ* « Il saluait respectueusement, du côté où se trouvait le sultan. La *khidmeh*, chez eux, « consiste à abaisser la tête, de manière à ployer le corps en deux. » Et (fol. 104 verso) : *خَدَمَ الْوَزِيرُ حَتَّى ضَرَبَ رَأْسَهُ مِنَ الْأَرْضِ وَخَدَمْنَا نَحْنُ بِالرُّكُوعِ وَأَوْصَلْنَا أَصَابِعَنَا إِلَى الْأَرْضِ* « Le vizir fit la *khidmeh*, en frappant sa tête sur la terre. Pour nous, nous fîmes notre « salutation, en courbant le corps, et en touchant la terre avec nos doigts. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 342 v°) : *خَدَمَ النَّاسُ جَمِيعُهُمْ وَقَبَلُوا الْأَرْضَ* « Tout le monde « salua respectueusement, et baisa la terre. » Ailleurs (m. 697, f. 320 v°) : *خَرَجُوا لِلْخُدْمَةِ وَالسَّلَامِ* : « Ils sortirent, pour faire la *khidmeh*, et pour saluer. » Ailleurs (f. 319 v°) : *خَرَجَ الْوَزِيرُ إِلَى دَارِهِ مَخْدُومًا بِالْجَمَاعَةِ* « Le vizir retourna à sa maison, en recevant les salutations respectueuses « de la foule. » Dans le même ouvrage (man. 682, fol. 328 r°) : *خَدَمَ وَشَكَرَ وَخَرَجَ* « Il présenta son « hommage, rendit grâces, et sortit. . . . » Plus bas (*ibid.*) : *خَدَمَهُ وَشَكَرَهُ وَدَعَا لَهُ* « Il lui pré-senta son hommage, rendit grâces, et fit des vœux pour lui. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'l-mahâsen (man. 671, fol. 134 v°) : *سَلَّمَ وَخَدَمَ بِيَدِهِ إِلَى الْأَرْضِ خَمْسَةَ مَرَّاتٍ* « Il salua, et présenta

vizir. Ils partirent alors ensemble : mais le *naïb* ne marcha pas de front avec le vizir (8), il le précédait un peu, et inclinait son visage vers celui du vizir, lorsque celui-ci lui adressait la parole. Ils arrivèrent ainsi à la porte du trésor. Ebn-assalous prit la main du *naïb*, et lui fit signe de s'en retourner, et lui dit : « Au nom de Dieu, ô émir, Bedr-eddin ; » il n'ajouta pas une seule parole.

Ce même mois, on reçut des ambassadeurs envoyés par les Francs d'Akka, et qui venaient implorer la clémence du sultan; mais ce prince refusa d'accueillir leurs excuses. Les émirs arabes arrivèrent de toutes parts. De ce nombre étaient l'émir Mohannâ-ben-Isa, émir de la tribu de Fadl, et Sâbik-

« son hommage, en portant cinq fois la main à terre. » Dans l'*Histoire de la Mecque* de Taki-eddin-Fâsi (tom. IV, man. ar. 863, fol. 13 v°) العتبة التقبيل الامامية لا تقبيل العتبة « La salutation qu'on doit à l'iman n'est complète que quand on baise le seuil de la porte. » De là vient cette expression si commune chez les écrivains persans : زمين خدمت بوسيد « Il baisa la terre, en signe d'hommage. » (Voy. Firischtah, *Histoire de l'Inde*, t. I, pag. 100 et pass.) Comme les présents constituent la marque la plus certaine de l'hommage qu'un inférieur rend à son supérieur, le verbe خَدَم signifie offrir un présent. On lit dans l'*Histoire des Seldjoucides* d'Imad-eddin-Isfahâni (man. de S.-Germ., fol. 24 r°) : خدم الخليفة بصحف جليل وقطعة بالخش « Il présenta au khalife un bel Alcoran, et une pièce de rubis balais. » Les mêmes mots se trouvent répétés dans l'*Histoire des Seldjoucides* de Bondari (man. 767 A, fol. 23 v°). Dans le même ouvrage, on lit (fol. 44 r°) : خدم من ماله الخزانة « Il offrit, de son argent, au trésor du sultan, une somme de trois cent mille dinars. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, man. 657, fol. 75 r°) : خدم بعشرة آلاف دينار « Il lui témoigna son respect, en lui offrant dix mille dinars. » Les mêmes mots se trouvent dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aintâbi (man. 684, fol. 124 r° et v°). Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 328 r°) : اذا خدم بثلاثين الف درهم « Lorsqu'il offre un présent de trente mille dirhems. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (t. III, fol. 526 r°) : خرج اليه صاحبها وخدمه بهاية الف دينار « Le souverain de cette ville sortit vers ce prince, et lui offrit un présent de cent mille dinars. » Dans les *Annales* d'Abou'lféda (tom. III, pag. 252) : اقترض ما خدم به السلطان « Il emprunta de quoi faire un présent au sultan. » Dans le *Fakihat-alkholafâ* (pag. 235) : خدمناك به بلاش « Nous t'en avons fait présent gratuitement. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmaâsen (man. 666, fol. 12 v°) : خدموه بالاقامات والشعير وغيرها « Ils lui apportèrent des vivres, de l'orge, et autres objets. » De là vient que le mot خدمة désigne un présent. On lit dans le *Fakihat-alkholafâ* (p. 144) : اخذوا في تعبئة التقدام والخدم « Ils commencèrent à disposer les présents et les dons. » Ailleurs (pag. 182) : اضاف الى ذلك من الخدمات « Il y joignit des présents destinés pour le sultan. » Dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tom. IV, fol. 118 v°) : ارسل الى الخليفة خدمة كثيرة « Il envoya au khalife un présent considérable. » Dans la *Vie de Djeddar-pâcha* (de mon manuscrit, folio 23 r°) : جعلوا له خدمته خمسين كيس « Ils lui destinèrent un présent de cinquante bourses. »

(8) Je lis لم يكن يستامنه, au lieu de لم يكن يسامته.

eddin-Obaid, émir des Benou-Okbah. Ils apportèrent des présents, et après une réception pleine de bienveillance, ils obtinrent leur audience de congé. Le prince de Hamah se présenta à la cour, reçut les dons ordinaires, et un *diplôme d'investiture*. Le septième jour du mois de Safar, on arrêta prisonnier l'émir Schems-eddin-Sonkor-aschkar, et l'émir Djermek-Nâseri. On reprochait, entre autres actes, à Sonkor-aschkar, qu'il avait révélé (9) les secrets de Torontai, dont il avait ainsi provoqué l'arrestation; tandis que Torontai l'avait comblé de marques de bienveillance, et avait, à plusieurs reprises, 460 empêché Melik-Mansour de le mettre en prison. Cette générosité ne fut payée que d'ingratitude.

Ce même jour, l'émir Ketboga recouvra sa liberté, fut réintégré dans son émirat, et traité avec une faveur extraordinaire. Le sultan se préparait avec un zèle extrême à faire la conquête de la ville d'Akka. Il fit partir pour la Syrie l'émir Izz-eddin-Aïbek-Afram, *émir-djandar*, avec la mission de faire expédier les bois nécessaires pour les machines. Cet officier arriva à Damas, à la fin du mois. Le premier jour de Rebi-premier, les pièces de bois commencèrent à partir, et furent réunies au complet le douzième jour du mois. L'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawadari*, l'un des émirs de la Syrie, accompagnait ces matériaux, qui furent répartis entre les émirs, commandants de mille hommes. Le vingtième jour du mois, l'émir Hosam-eddin-Lâdjîn, *naïb* de la Syrie, quitta Damas, à la tête de l'armée. En même temps l'émir Seïf-eddin-Togril-Igâni partit du Caire, pour aller mettre en mouvement (10) les garni-

(9) Il faut lire *أفشى*, au lieu de *أبني*.

(10) Je n'ai point hésité à lire *استنقأ*, au lieu de *استنقأ*, que présente le manuscrit. En effet, dans le texte de Nowâiri (fol. 87 r^o), on trouve ces mots: *يستحثهم على سرعة*.

Le verbe *نفر* signifie: *Se mettre en mouvement, partir pour une expédition*. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. ar. 682, fol. 116 r^o): « نفر الناس اليهم وقتلوا منهم رجلين » Ils « marchèrent contre eux, et leur tuèrent deux hommes. » Ailleurs (fol. 117 v^o): « نفر السبعم عنبسة » « Anbasah marcha contre eux, à la tête de son armée. » Dans le même ouvrage (m. 797, fol. 242 v^o): « نفرأ مع عمرو بن العاص الى مصر » Ils marchèrent vers l'Égypte, avec Amrou-ben-alas. » Dans l'*Histoire d'Alep* (man. 728, fol. 61 r^o): « نفرأ يوم الجمعة » Ils se mirent en marche, le « vendredi. » Dans la *Vie de Saladin* de Beha-eddin (pag. 250): « نفر الناس للغزاة » Tout le monde « partit pour la guerre sainte. » Dans l'*Histoire des Dynasties* de Fakhr-eddin-Râzi (man. 875, fol. 264 r^o): « نفر بهم من بلاد الترك الى بلاد المسلمين » Il partit avec eux, du pays des Turcs,

sous des différentes forteresses de la Syrie. Moudaffer, prince de Hamah, arriva à Damas le vingt-troisième jour du mois, amenant avec lui un corps

« pour entrer sur les terres des Musulmans. » Dans l'ouvrage historique intitulé *Kitab-aliktifâ* (man. arab. 653, fol. 106 v°) : « قدم السايب الكوفة فيمن نفر من اهل المدينة : Saïb se rendit à « Koufah, accompagné de ceux des habitants de Médine qui s'étaient mis en campagne. » Et (fol. 119 r°) : « أن ينفروا لكل غارة : Afin qu'ils partissent pour toutes les expéditions. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. I, m. ar. 656, fol. 53 v°) : « نفر معه جماعة : Un grand « nombre d'hommes partit avec lui pour la guerre. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (tom. III, fol. 284 v°) : « نفر اليهم : Il marcha contre eux. » Plus bas (fol. 285 r°) : « نفروا للغزو : Ils partirent « pour cette expédition. » Ailleurs (tom. IV, fol. 222 r° et v°) : « ينشرون معه في الحروب : Ils mar- « chaient avec lui dans les combats. » Ailleurs (f. 347 v°) : « نفر معه لقتال ايلك خان : Il partit avec « lui, pour aller attaquer Ilel-khan. » Et enfin (tom. VIII, fol. 45 r°) : « لم ينفر معه : Il ne voulut « point partir avec lui. »

Delà vient le substantif *نفير* qui signifie : *Un départ quelconque, le départ pour la guerre, la charge, l'attaque.* On lit dans l'*Histoire d'Alep* (loc. laudat.) : « نادوا النفير و زحفوا : On sonna la « charge, et on livra l'assaut. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (tom. III, fol. 2 r°) : « أوعب قريش : « Il engagea tous les Koräischs à marcher vers la Syrie. » Ailleurs (fol. 285 r°) : « في النفير الى الشام : Ils s'exhortèrent mutuellement à partir pour la guerre sainte. » Ailleurs (tom. IV, fol. 353 r°) : « قعد عن النفير : Il renonça à partir. » Ailleurs (t. VII, f. 264 vers.) : « نادى : « Il fit proclamer parmi la population, que l'on marchât en armes « contre Tlemsan. » Dans la *Chronique* de Dhehebi (man. arab. 646, fol. 241 recto) : « نادى بالنفير : « Il fit donner, parmi la population, le signal du départ. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 666, fol. 126 rect.) : « حذر عسكره من الرحيل قبل النفير : Il défendit à son « armée de se mettre en marche, avant qu'on eût donné le signal du départ. » Plus loin (f. 148 r°) : « نادى نايب قلعة حلب بالنفير العام : Le *naïb* (gouverneur) d'Alep fit proclamer un départ géné- « ral. » Ailleurs (man. 671, fol. 47 vers.) : « بالنفير : ... بالنفير : Ismaïl- « ben-Ahmed fit proclamer dans le Khorasan le départ pour la guerre. » Dans l'*Ouvrage historique* de Makrizi (*Solouk*, tom. I, pag. 129) : « نودى بالنفير العام : On fit proclamer un départ général. » Dans la *Vie de Noradin et de Saladin* (*Kitab-arräoudatâin*, man. 707 A, fol. 5 verso) : « نحن كل وقت في النفير : Nous étions, à chaque moment, sur le point d'attaquer. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Wâsel (*Kâmel*, tom. VII, pag. 156) : « قد وجب على المسلمين النفير اليهم ودفعهم عن البلاد : Il devint « obligatoire pour les Musulmans, de marcher contre eux, et de les chasser du pays. » Dans l'*Histoire* de Nowâiri (man. ar. 645, fol. 65 recto) : « نادى أهل بغداد بالنفير الغزاة الغزاة : Les habi- « tants de Bagdad proclamèrent ces mots : Le départ, le départ, la guerre, la guerre ! » Dans un autre volume du même ouvrage (26^e partie, man. de Leide, fol. 167 v°) : « ضرب بوق النفير وقيل : « On sonna la trompette de l'attaque, et on dit : les Francs, les Francs sont arrivés. » Dans la *Biographie du XI^e siècle de l'hégire* (manuscrit, pag. 281) : « الركب المصري إذ ذاك في : « نفير السير من مكة : La caravane d'Égypte était alors au moment de quitter la Mecque. » Comme,

de troupes, des machines de guerre, et un *Zerd-khánah* (arsenal). L'émir Seïf-eddin-Belban-Tabákhi, *naïb-alfotouhat* (gouverneur des places conquises),

d'ordinaire, c'est la trompette qui donne le signal du départ pour le combat, delà vient, sans doute, que cet instrument est désigné par le mot de نَفِير, qui fait, au pluriel, نَفِيرَات ou نَفَارَات ou أَنْفَرَة. Voyez Russell (*History natural of Aleppo*, tom. I, pag. 151); Villoteau (*Mémoire sur les instruments de musique*, pag. 948 et suiv.); Hoest (*Nachrichten von Marokos und Fes*, pag. 261). On lit dans l'Ouvrage de Khalil-Dâheri (man. 695, fol. 231 v^o): يدق على بابه ثلاثة احمال طبأخاناة: « On frappait, à sa porte, trois charges de *tabl-khánah* (tambours) et deux trompettes. » Plus loin (*ibid.*): أربعة أنفرة: « Quatre trompettes. » Dans les *Voyages* d'Ebn-Batoutah (manuscrit, fol. 35 r^o): ضرب طبوله و أنفاره: « Il frappa ses tambours et ses trompettes. » Plus loin (fol. 43 r^o), الابواق: « On frappa les tambours et les trompettes. » Ailleurs (fol. 71 r^o): النوبة التركية والنفارات: « Les fifres, les trompettes et les tambours. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (tom. I, fol. 349 r^o): النوبة التركية والنفارات: « La *naubah* turque et les trompettes. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (m. ar. 689, f. 25 r^o): قدامه النفير السلطاني: « Devant lui était la trompette « du sultan. » Delà s'est formé le mot مُنْفِر, signifiant: *Celui qui sonne de la trompette*. On lit dans l'ouvrage intitulé *Diwan-alinschâ* (manusc. ar. 1573, fol. 129 verso): هو المتحدث على المتطبلين: « C'est lui qui a l'inspection sur les joueurs de tambours et les joueurs de trompettes. » Dans une *Histoire manuscrite de l'Égypte* (f. 21 r^o): من يسافر صحبته من الطبال والزمار والمنقرين: « Les joueurs de tambours, de fifres et de trompettes, qui marchent avec lui. » Delà vient cette expression bizarre employée par l'historien Imad-eddin-Isfahâni (man. ar. 714, fol. 18 recto): نَفَر: « Le corbeau de la poussière sonna la trompette du départ; » c'est-à-dire: « Les nuages d'une poussière noire qui s'élevèrent, annonçèrent qu'il fallait partir pour le combat. » Le mot نَفِير, dans la langue persane, signifie *un cri*. On lit dans l'*Anvari-Sohâili* (fol. 104 recto): ناله ونفير باوج فلک اثير رسانیده: « Faisant parvenir leurs gémissements et leurs cris jusqu'au sommet de la sphère de l'air. » Et le *son d'un instrument*. On lit dans le *Matla-assaadeïn* (fol. 75 v^o): از نفير نای و خروش کوس: « Par le son de la flûte et le bruit du tambour. »

Le verbe نَفَر à la X^e forme, signifie: *Faire lever quelqu'un, le faire mettre en mouvement, l'exciter à partir pour la guerre*. Une glose marginale sur la *Vie de Mahmoud*, écrite par Othbi (man. de Ducarroy, fol. 12 v^o), s'exprime ainsi: الاستنفار حث القوم على النفير الى الحرب: « Le mot *istinfar* « désigne l'action d'exciter les hommes à partir pour la guerre. » On lit dans l'*Histoire d'Égypte et de Syrie* de Schems-eddin, ou plutôt de Djemâl-eddin-Ebn-Wâsel (manuscrit, fol. 5): استنفر أهلها: « Il fit lever la population de cette ville, pour marcher contre la forteresse de « Bozáah. » Dans l'ouvrage historique de Makrizi, intitulé *Moukaffâ* (man. ar. 675, fol. 163): أمر: « Il fit lever la population. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 466 r^o): كتب الاستنفار واستدعاء الجيوش: « Il ordonna d'écrire des lettres, pour faire lever la population, « et mander les armées. » Dans l'*Histoire* d'Imad-eddin-Isfahâni (man. 714, fol. 59 v^o): استنفار كل: « Pour faire lever tous ceux d'entre les auxiliaires, auxquels on voulait s'adres-

arriva, le vingt-quatre, amenant les troupes des places fortes et de Tarabolos, des machines et un *Zerd-khánah*. Tous les *naïb*, accompagnés des troupes qui étaient sous leur commandement, se dirigèrent vers Akka. D'après les ordres du sultan, les savants, les kadis, les personnages marquants, les lecteurs, se

« ser. » Et (fol. 152 v°) : بعثنا كتب الاستنفار الى جميع الامصار : « Nous envoyâmes dans toutes les provinces des lettres, pour appeler la population à la guerre. » Dans l'*Histoire d'Alep* (man. 728, fol. 66 v°) : استنفر عليه أحداث حلب : « Il souleva contre lui les jeunes gens d'Alep. » Dans l'ouvrage historique intitulé *Kitáb-alkitáf* (man. 653, fol. 119 r°) : من يستنفر من اهل الجزية : « Ceux d'entre les tributaires qui seront appelés à la guerre, recevront une remise d'impôts, l'année où ils auront été convoqués. » Et (f. 134 v°) : استنفر اهل البصرة اليهم : « Il fit marcher contre eux les habitants de Basrah. » Dans un passage des *Annales* de Tabari (tom. I, pag. 92), il faut lire استنفارا au lieu de استيفارا, que présente le texte imprimé. Dans l'*Histoire* de Nowaïri (26^e partie, man. de Leyde, fol. 40 r°) : دخل القسوس والرهبان الى بلاد الفرنج... مستنفرين على المسلمين : « Les prêtres et les moines se rendirent dans le pays des Francs, afin d'appeler la population aux armes contre les Musulmans. » Dans la *Vie de Saladin* de Beha-eddin (pag. 161) : وصلت كتب عكا بالاستنفار العظيم : « Il arriva de la ville d'Akka des lettres qui appelaient vivement la population aux armes. » Dans les *Annales* d'Abou'lféda (tom. III, pag. 366) : توجه فخر الملك الى بغداد مستنفرا : « Fakhr-elmulk se mit en marche vers Bagdad, afin de faire lever la population. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahasen (man. 666, f. 163 v°) : « Il tenait à la main une feuille « de papier, dont il faisait la lecture, et qui contenait une invitation pressante adressée à toute la population, de marcher contre Kara-Ioussouf. » Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (tom. II, man. ar. 705, f. 214 v°) : استنفر جميع اهل بلاده : « Il fit marcher tous les habitants de son pays. » Dans les *Voyages* d'Ebn-Batoutah (fol. 15 r°) : الف : « Il fit marcher à la guerre environ vingt-cinq mille Arabes. » Dans l'*Histoire de Jérusalem* (man. ar. 713, p. 159) : وصل المستنفرون الى بغداد... مستغيثين الى الخليفة : « Ceux qui étaient chargés d'appeler la population aux armes, arrivèrent à Bagdad, pour implorer l'assistance du khalife. » Plus bas (pag. 340) : خرج منها مستنفرا ملوك الارض في نجدة صاحب غرناطة : « Il en sortit, pour appeler les rois de la terre à marcher au secours du souverain de Grenade. » Ailleurs (pag. 358) : وصل : « Ceux qui étaient chargés d'appeler la population aux armes, arrivèrent dans l'intérieur de la ville. » Et enfin (pag. 365) : استنفر كل من الطائفتين من ينتصر لها : « Chacun des deux partis appela aux armes celles des tribus qui pouvaient le secourir. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (tom. IV, fol. 537 v°) : يستنفرون : « Il envoya les habitants de cette ville vers l'Aderbaïdjan, pour appeler les Musulmans aux armes. » Ailleurs (tom. VIII, fol. 45 r°) : استنفره لحرب صدقة : « Il l'excita à faire la guerre à Sadakah; » car c'est ainsi qu'il faut lire, au lieu de استقره que présente le manuscrit. Ailleurs (tom. VIII, f. 321 r°) : استنفر السلطان العساكر من مصرو والشام : « Le sultan fit marcher les troupes de l'Égypte et de la Syrie. »

réunirent, au Caire, sous la *Koubbah-mansouriah*, auprès du tombeau du père de ce prince, la nuit du vendredi, vingt-deuxième jour du mois de Safar. Ils y passèrent toute la nuit, et on y célébra une fête pompeuse. Le matin du vendredi, Aschraf se rendit à la *Koubbah-mansouriah*, et distribua en argent et en habits, des aumônes considérables. Les lecteurs et les fakirs reçurent des gratifications pécuniaires abondantes, et les personnes attachées aux *medresch* (collèges), aux *zawieh* زاويات, aux monastères *خوانك* et aux *ribat*, reçurent de l'argent et des vêtements; après quoi, le sultan rentra dans la citadelle. Le mardi, troisième jour du mois de Rebi-premier, ce prince partit, à la tête de son armée, pour aller faire la conquête de la ville d'Akka. Il envoya ses femmes حربيه à Damas, où elles arrivèrent le septième jour de Rebi-second. Le sultan continua sa marche, et vint camper devant Akka, le jeudi, troisième jour du même mois. Deux jours après, les machines de guerre arrivèrent au nombre de quatre-vingt-douze. Elles furent complètement dressées dans l'espace de quatre jours. On éleva en même temps les palissades (11), et l'on commença le siège. Des corps de Francs étaient venus par mer pour renforcer la garnison d'Akka, et cette place renfermait une population nombreuse. Les attaques se prolongèrent jusqu'au seizième jour du mois de Djoumada-premier, et les remparts furent sapés en quantité d'endroits. Le vendredi, dix-septième jour du mois, le sultan résolut de livrer l'assaut الزحف. Il fit disposer ses tambours, qui étaient placés sur le dos de trois cents chameaux, et donna ordre de les battre tous à la fois; ce qui fut exécuté. Ce bruit frappa de terreur les habitants d'Akka. Le sultan s'avança pour monter à l'assaut, avant le lever du soleil, accompagné de ses troupes, et de tous ceux qui étaient réunis autour de lui. Le soleil n'était 461 pas encore levé sur l'horizon, que déjà les drapeaux de l'islamisme flottaient sur les murs d'Akka. Les Francs prirent la fuite par mer, et il y en eut beaucoup qui furent étouffés dans la foule. Les musulmans égorgeaient, faisaient des prisonniers, pillaient; ils massacrèrent un nombre immense d'ennemis, et emmenèrent en captivité une multitude incalculable de femmes et d'enfants. Au moment de la prise de la place, des Francs, au nombre d'environ

(11) Il faut lire *أقيمت الستائر*, au lieu de *البشائر*, que présente le manuscrit. La première leçon nous est donnée par Nowaïri (fol. 87 v°).

dix mille, se présentèrent pour demander une amnistie; le sultan les répartit entre les émirs, qui les égorgèrent jusqu'au dernier. Le siège d'Akka avait duré quarante jours. Parmi les musulmans qui obtinrent la couronne du martyr, on compta, 1° l'émir Ala-eddin-Keschtagdi-Schemsi, qui fut enterré à Djeldjoulieh; 2° Izz-Aïbek-Moëzzi, *nakib* des armées; 3° Seif-eddin-Agousch-Gatmi; 4° Bedr-eddin-Bilik-Masoudi; 5° Scherf-eddin-Kabran-Sekzi; quatre commandants de la *halkah*, et un nombre de soldats.

Le jeudi, dix-huitième jour du mois, on commença la destruction de la ville d'Akka; on démolit les remparts, les églises et autres édifices: le reste fut livré aux flammes. Une bonne partie des prisonniers faits à la prise de cette ville fut conduite dans les forteresses de l'islamisme.

Bientôt après, on enleva à l'ennemi les villes de Haïfa et Athlith. Le sultan prit possession de cette dernière place le premier jour de Schaban, et Antartous fut prise le cinquième jour du même mois. On trouva dans une église d'Akka un coffre *ناروس* de marbre rouge, au milieu duquel était une large table de plomb, qui portait une inscription en caractères romains, composée de plusieurs lignes. L'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawadari*, s'étant emparé de ce monument, s'occupa à chercher, et trouva en effet un homme en état de déchiffrer ces caractères. On y lisait ces mots: « Cette « contrée sera foulée par des hommes appartenant à la nation d'un prophète « arabe, auteur d'une religion, et qui domptera tous ses ennemis. Sa reli- « gion sera la plus importante de toutes les religions du monde; son peuple « subjuguera toutes les provinces qui composent l'empire de Perse, toutes « les nations soumises à celui de Rome. Vers l'an 700, cette nation « conquerra tous les pays habités par les Francs, et ruinera les églises. » Ensuite, venaient cinq lignes qui étaient effacées. Cette explication fut lue à Damas, en présence du sultan.

La ville de Saïda fut prise (12) sans coup férir, attendu que la population avait fui, pour sauver sa vie. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï prit possession de cette place dans les derniers jours du mois de Djoumada-second. En effet, on reçut les nouvelles qui annonçaient que la ville de Sour avait été prise le dix-sept du mois, et Saïda le vingt du même mois. Un corps de

(12) J'ai lu *فتنحت صيدا*, au lieu de *بعض*.

Francs, cantonné dans une des tours de cette place, s'y était mis en état de défense (13). Le sultan donna l'ordre de ruiner les villes de Sour, Saïda, Athlith et Haïfa. L'émir Schems-eddin-Benà-Ebn-Djemekdar se mit en marche, le vingt-unième jour du mois, pour aller démanteler Sour. Il se passa, à cet égard, un fait extraordinaire. Lorsque les Francs se présentèrent en armes devant Sour, cette ville avait pour gouverneur, au nom des Égyptiens, Izz-eddin-Bena, qui vendit cette place à l'ennemi, et se retira ensuite à Damas. Or, Dieu voulut que la démolition de Sour eut lieu par les mains de l'émir Schems-eddin-Bena-Ebn-Djemekdar. Avant que Melik-Aschraf ne partit pour 462 aller faire le siège d'Akka, le scheïkh Scherf-eddin-Bousiri vit en songe un inconnu qui lui récitait ces vers :

« Déjà les musulmans ont pris Akka, et ont abreuvé de coups les infidèles. »

« Notre sultan a mené contre les ennemis des chevaux qui réduiraient en « poussière des montagnes entières. »

« Les Turcs, depuis qu'ils sont en marche, ont juré de ne laisser aux « Francs aucun domaine. »

Il raconta ce songe à beaucoup de personnes, et bientôt Aschraf, poursuivant son entreprise, s'empara de la ville d'Akka, ruina cette place, et fit si bien qu'il ne resta pas un seul Franc dans toute la province du *Sâhel*. Le kadi Mohii-eddin-Abd-eldâher dit, à cette occasion :

« O vous, Benou'lasfar *يا بنى الاصفر* (14) ! Déjà va fondre sur vous la ven-

(13) Il se trouve ici une lacune dans le manuscrit. Il faut ajouter, d'après la narration de No-waïri (fol. 93 v°), que l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï, envoyé par le sultan, pour faire le siège de cette tour, se mit en marche, le mardi, quatrième jour du mois de Redjeb, et arriva devant Saïda; qu'ayant livré l'assaut à cette tour, il s'en empara, le samedi, quinzième jour du mois.

(14) Dans les notes qui accompagnent mon mémoire sur le *Kitab-alagâni* (pag. 5-7), je m'étais étendu sur le nom *بنو الاصفر*, par lequel les Arabes désignent les *Romains*; mais je n'avais point donné l'origine de cette dénomination. M. Silvestre de Sacy, dans une lettre insérée dans le *Journal asiatique* (janvier 1836, pag. 94-95), fit observer que le mot *اصفر* répondant à celui de *Edom* *עֲדֹמִי*, surnom d'Ésaü, les Arabes avaient reproduit la tradition des Juifs, qui désignent les Romains, et en général les Chrétiens, par le surnom d'*Edom*. Cette conjecture est parfaitement juste; et je puis citer des passages qui la confirment. On lit dans le *Moroudj-aldheheb* de Masoudi (tom. I, fol. 136 r°) : *العيس بن اسحق* : « Les Romains modernes sont « fils d'Asfar, fils de Nefer, fils d'Is, fils d'Ishak (Isaac). » Et (*ibid.*) : *العيس بن اسحق هو عيسو* : « Is, fils d'Ishak, est Ésaü. » On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (t. II, f. 19 r°) : *ان ظنّ طان*

« geance de Dieu, dont rien n'arrêtera l'exécution : déjà Aschraf est descendu
« sur vos rivages; attendez-vous à recevoir de sa main des coups non inter-
« rompus. »

Les poètes, pour la plupart, s'empressèrent de célébrer cette conquête :
Schehâb-eddin-Mahmoud-Halebi, secrétaire de la chancellerie, lorsqu'il vit
les flammes allumées de toutes parts dans la ville d'Akka, et les remparts de
cette ville s'écrouler, composa les vers suivants :

« Je passai près de la ville d'Akka, après la démolition de ses murs, lors-
« qu'une main ennemie avait allumé le feu au milieu de son enceinte. »

« Je vis que cette place, après avoir été chrétienne, était devenue mage,
« puisque les tours se prosternaient devant le feu. »

Ebn-Dâmen-Aldaba a dit, en parlant d'Akka :

« O images, qui orniez les églises, si la main du temps s'est joué de vous,
« si votre sort a changé,

قول النبي . . . هل لك في جلال بني الاصفر يدل . . . ان الروم من بني الاصفر وهو عيصاب ...
« Si quelqu'un s' imagine que cette parole du prophète : *As-tu à faire la guerre aux*
« *Benou'lasfar*, indique que les Romains sont fils d'Asfar (le jaune), c'est-à-dire d'Ésaü, il se trompe.»
Aux passages que j'ai rapportés, pour faire voir que le mot *بنو الاصفر* désigne les *Romains*, et, en
général, les *Chrétiens*, on peut ajouter les suivants. Dans un vers rapporté par Djemâl-eddin-ben-
Wâsel (fol. 36 v°), on lit « *فبنو الاصفر الفواجر مند في وجوه من المخافة صفر* : « Les criminels Benou-
« *lasfar*, à son aspect, montraient des visages que la crainte rendait jaunes. » Dans l'*Histoire*
« *d'Égypte* d'Abou'Imahâsen (man. 667, fol. 112 r°) : « *ورد الخبر على السلطان بنصرة مراد بك ابن عثمان* : « On reçut la nouvelle que Murad-Bek, fils d'Othman,
« *سouverain du pays de Roum, avait remporté une victoire sur les Benou'lasfar (les Chrétiens).* »
« *اسلم جميع الاسارى الذين* : « Tous les prisonniers que
« *كان جهزهم ملك الروم الى سلطان مصر وذكروا انهم من بني الاصفر*
« *le souverain de Roum avait envoyés au sultan d'Égypte embrassèrent l'islamisme. Ils rapportèrent*
« *qu'ils faisaient partie des Benou'lasfar.* » Makarri, *Histoire d'Espagne* (tom. I, fol. 45 v°), parlant
« *لدريق اخرهم الذى ملك في السنة التاسعة والاربعين وسبعماية* : « *Lederik (Roderik), le dernier de ces princes, régna l'an 749 de l'ère des Asfar*
« *(Chrétiens).* » Ebn-Awam (tom. II, pag. 435), dit que le mois de janvier est le commencement de
« *ل'ère des Asfar (Chrétiens) d'Espagne* : « *هو اول تاريخ الصفر العجم* : « *La nation des Russes, que l'on désigne par le nom de*
« *Benou'lasfar.* » Et, en Syrie, on donne à l'empereur de Russie le nom de *Malek-alasfar* (Burckardt,
« *Travels in Syria*, pag. 59).

« Pendant longtemps on a vu se prosterner devant vous des chevaliers orgueilleux, des chefs pleins de courage.

« Voilà ce qui doit consoler de cette catastrophe; en effet, un jour succède à un jour, et la guerre a ses chances;

« L'une remplace l'autre, et notre temps n'a pas changé de nature, car chaque époque présente des phases diverses, des hommes différents. »

Sur ces entrefaites, l'émir Alem-eddin, connu sous le nom d'Abou-Khors, dénonça auprès du sultan l'émir Hosam-eddin-Ladjin, *naïb* de la Syrie. Ensuite, il fit accroire à Ladjin que le sultan avait dessein de le faire arrêter. En conséquence, cet émir partit du camp placé devant Akka, avec l'intention de prendre la fuite. L'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawadari*, se mit à sa poursuite, l'atteignit, et lui dit : « Au nom de Dieu, ne vas pas être la cause de la perte des musulmans. En effet, l'armée est au moment de prendre la ville d'Akka; si les Francs apprennent que tu as quitté les drapeaux, et que les troupes sont à ta poursuite, cette nouvelle relèvera le courage de l'ennemi, et ralentira le siège. » Ladjin consentit à revenir au camp. Il supposait que la chose n'était point arrivée aux oreilles du sultan. Cet événement se passa le huitième jour du mois de Djoumada-premier. Le matin de ce même jour, le sultan revêtit Ladjin d'une *khilah*, et mit tout en œuvre pour le tranquilliser; mais deux jours après, il le fit arrêter, et l'envoya dans la citadelle de Safad, d'où il fut transporté en Égypte, au château de la Montagne. 463

Le sultan prit la route de Damas, où il fit son entrée le douzième jour du mois de Djoumada-second. La ville était décorée زينت, depuis la prise d'Akka. La venue du prince fut un jour de fête. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjâï fut installé comme *naïb* de Damas. On augmenta pour lui l'*ikta* (concession territoriale), et le revenu dont jouissaient les *naïb* de la Syrie. On lui conféra le droit de tirer des magasins tous les objets qu'il voudrait, sans consulter personne; et on lui assigna, pour chaque jour, une somme de trois cents dirhems à prendre sur le *dar-altaam* (la maison des vivres). L'émir Djemal-eddin-Akousch-Aschrafi fut nommé *naïb* de Karak, en remplacement de Rokn-eddin-Beïbars, qui obtint, en échange, un grade d'émir en Égypte.

On arrêta l'émir Alem-eddin-Sandjar-Ardjewasch, *naïb* de la citadelle de Damas; il reçut une rude bastonnade en présence du sultan, fut revêtu d'un *abah* عباة, condamné à partager les travaux des prisonniers, appliqué à

la torture, et traité de la manière la plus outrageante. Ensuite on mit le séquestre sur ses biens, et il fut enfermé dans la citadelle, puis conduit en Égypte sur les chevaux de la poste. Mais, durant la route, quelques émirs ayant intercédé en sa faveur, il fut ramené sur ses pas, recouvra sa liberté, et fut réintégré dans les fonctions de *naïb* de la citadelle. Voici le motif qui amena ces divers événements. L'émir Scherf-eddin-Ebn-alkhatir était dans l'usage de badiner avec les autres émirs, en présence du sultan : ce prince lui faisait signe d'en agir ainsi, et lui passait tout ce qu'il voulait dire. Ardjewasch avait conservé l'ancienne habitude de repousser toute plaisanterie bouffonne ^{مُسْتَحْسِن}. Un jour qu'il se trouvait en présence de Melik-Aschraf, Ebn-alkhatir dit à ce prince : « Sultan, notre maître, le père du mamlouk avait chez lui, « dans le pays de *Roum*, un âne gris, borgne, qui ressemblait parfaitement à « cet émir Alem-eddin-Ardjewasch. » Aschraf se mit à rire. Ardjewasch se fâcha, et dit : « Voilà un véritable enfantillage ^{صَبِيانِيَّة}. » Cette parole piqua vivement Aschraf, et amena le traitement qu'éprouva l'émir.

Le dix-huitième jour de ce mois, Tougan fut destitué des fonctions de *schâdd* des bureaux administratifs ^{دَوَائِين} de Damas, et reprit celles de *wâlî* de la banlieue ^{الْبَر}. Sonkor-aschkar fut installé comme *schâdd* des bureaux de Damas. Le second jour du mois de Redjeb, on ôta à Taki-eddin-Taubah le rang de vizir de Damas, et il eut pour successeur Mohii-eddin-Ebn-alnahhas. Mais il fut défendu à ce dernier de prendre le titre de vizir ; il dut se contenter du titre de *nâder* (inspecteur) de la Syrie. Le dix-huitième jour du mois, Scherf-eddin-Ahmed-ben-Isâ-ben-Sairedji fut installé comme *mohtesib* de Damas (15).

464 Cependant Melik-Aschraf partit de Damas, et prit la route de l'Égypte. Il fit son entrée au Caire par la porte appelée *Bâb-ânnasr*, le matin du lundi, neuvième jour du mois de Schaban. Il en sortit par la porte de Zouweilah, et monta à la citadelle. Quelques jours avant son arrivée, la ville avait été décorée avec pompe ; et ce fut une *zinah* telle qu'on n'en avait jamais vu de semblable. Toute la population se livrait à la joie la plus vive et aux divertissements. L'émir Sandjar-Schoudjai, *naïb* de la Syrie, s'était mis en marche le quatrième jour de Redjeb, se dirigeant vers Saïda. Il attaqua la tour de

(15) J'ai cru devoir remplir une lacune qui se trouve évidemment dans le manuscrit.

cette ville, et s'en empara le quinzième jour du même mois. De là, il retourna à Damas, le jour où le sultan quittait cette ville. Ensuite, il prit la route de Beïrout, dont les habitants vinrent à sa rencontre, pour l'assurer de leur soumission. Il campa sous les murs de la citadelle, fit arrêter les habitants, qui furent, par son ordre, chargés de chaînes et précipités dans le fossé. La place fut prise le vingt-troisième jour de Redjeb. Schoudjaï rentra à Damas le vingt-septième jour de Ramadan. Il ne restait plus un seul Franc dans toute la province du *Sâhel*.

Au mois de Schaban, Melik-Aschraf assigna, à titre de *wakf*, à la *Koubbeh-Mansourieh*, située entre les deux palais, plusieurs villages du territoire d'Akka, savoir : *Kâbirah* الكابرة, Tell-almoutasouf, Kerdânah, et, parmi ceux du *sâhel* (rivage) de Sour, Marekah et Sarifeïn; il assigna également au Medreseh-Aschrafieh, placé dans le voisinage de Seïdeh-Nefiseh, le village de Farah قرية الفرح, du territoire d'Akka, le village de Saar-Omar سعرعير, et celui de Hamrà, faisant partie du même canton, et le village de Tabarsiah طبرسية, situé sur la côte de Sour.

Le dix-huitième jour de ce mois, on ordonna de tirer de prison l'émir Bedr-eddin-Bâisari-Schemsi-Sâlehi. L'acte qui lui rendait la liberté fut écrit, placé dans une bourse de soie jaune, sur laquelle on appliqua le sceau du sultan. L'émir Bedr-eddin-Bâidara, le *naïb*, se transporta au cachot, accompagné de l'émir Zeïn-eddin-Ketboga et de plusieurs autres émirs. On fit sortir Bâisari, auquel on fit lecture de la lettre qui le déclarait libre, et on fit venir le *teschref* (vêtement d'honneur) qui lui était destiné. On se préparait à briser ses chaînes, mais il protesta en disant : « on ne détachera pas les chaînes qui chargent mes pieds, et je ne revêtirai point le *teschref*, jusqu'à ce que j'aie été présenté devant le sultan. » Il persista obstinément dans sa résolution. Le sultan, informé du fait, donna ordre qu'on lui amenât Bâisari après avoir détaché ses liens, mais qu'on lui laissât le vêtement qu'il avait porté dans son cachot. Alors, on brisa sa chaîne, et le prisonnier s'avança à pied vers le sultan. Ce prince, dès qu'il l'aperçut, se leva, le combla d'honneurs, le fit revêtir du *teschref*, et l'invita à s'asseoir à son côté. Il lui fit présent d'une somme d'argent considérable et d'habits de différents genres. Il le gratifia, dans la même séance, du grade d'émir de cent cavaliers, et lui assigna un *iktâ* (concession territoriale) considérable, dont faisait partie Moniet-Beni-

Khasib-Derbesta, avec ses environs et ses droits d'héritage *مواريثها* (16). Il alla habiter sa maison; depuis ce temps, il adopta un surnom qui indiquait ses re-

(16) Le man. porte *بحواليها و مواريثها*. Et cette même leçon se trouve également dans le texte de Nowaïri. Mais je n'en suis pas moins persuadé qu'il faut lire *بجواليها و مواريثها*. « Avec ses impôts de capitation, et ses droits sur les successions. » Le mot *جالية* *djâlich*, au pluriel *djawâli* *جوالى* ou, suivant la prononciation égyptienne, *galieh* et *gawâli* offre, en effet, le sens de *capitation*. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (art. *مال مصر* manuscrit 682), « *أبطل ما كان يؤخذ من أهل الذمة وهو دينار سوى الجالية* » Il abolit l'impôt que l'on exigeait des « peuples tributaires, et qui était d'une pièce d'or, en sus de la *djâlich* (capitation). » Plus loin (*Ibid*) « *الجزية تعرف بزماننا بالجوالى* » La capitation est aujourd'hui désignée par le mot *djawâli*. » Et (fol. 51 r^o) « *صار نصارى كل بلدة يدفعون جاليتهم* » Les chrétiens de chaque ville payaient leur « capitation. » Ebn-Aïas (*Histoire d'Égypte*, tom. II, fol. 70) fait mention de l'*inspecteur de la capitation* *ناظر الجوالى* et (tom. I, 2^e part., fol. 155) de l'*inspection de cet impôt* *نظر الجوالى*. On lit dans l'ouvrage intitulé *Diwan-alinschâ* (man. 1573, fol. 132 v^o) « *نظر الجوالى موضوعها التحدت* » L'inspection appelée *nadar-aldjawâli* a pour objet d'exiger la « capitation des peuples tributaires. » Abou'lmahâsen (*Histoire d'Égypte*, man. 667, fol. 116 v^o) fait également mention du *nadar-aldjawâli* *نظر الجوالى*. Nous apprenons du même historien (man. 663, fol. 83 r^o) que, jusqu'à l'époque du cadastre *روك* ordonné par Mohammed-ben-Kelaoun, il y avait, pour les *djawâli*, une administration spéciale, qui appartenait exclusivement au sultan; que, depuis ce moment, le montant des *djawâli*, c'est-à-dire de la capitation de chaque ville, fut réuni au produit des impôts de cette place. On peut voir, sur ce tribut, quelques détails dans l'ouvrage intitulé *قوانين الدواوين* c'est-à-dire les *réglemens des administrations* (man. arab. 1094, fol. 73, v^o 74). Le mot *goudli* existe encore en Égypte pour désigner la *capitation* (Estève, *finances d'Égypte*, p. 68). Voyez aussi Sequezzi (*Revenus d'Égypte*, p. 85), Vansleb (*Relation de l'Égypte*, pag. 282). On lit dans la *Biographie des hommes illustres du XI^e siècle de l'hégire* (manuscrit, pag. 242) « *سعى فى قطع رزق العلماء... من جوالى السلطان* » Il mit tout en œuvre pour faire supprimer les « pensions payées aux ulemâ sur le produit de la capitation perçue par le sultan. »

Quant aux successions *مواريث*, voici les détails que nous donne Makrizi (man. 682, fol. 61 v^o) « *أما المواريث فانها فى الدولة الفاطمية لم يكن كماهى اليوم من أجل ان مذهبهم تورث ذوى الارحام وان البنات اذا انفردت استحقت المال باجمعه فلما انقضت ايمانهم واستولت الدولة الايوبية ثم الدولة التركية صار من جملة اموال السلطان مال المواريث الحشرية وهى التى يستحقها بيت المال عند عدم الوراث فيعدل فيها الوزراء مرة وتظلم اخرى* » Quant aux héritages, ils n'étaient pas, sous la dynastie des Fâtimites, ce qu'ils sont aujourd'hui. Car, suivant leurs « principes, les parents devaient hériter; et une fille, lorsqu'elle était seule, recueillait la succession « tout entière. Après l'extinction de cette dynastie, lorsque celle des Aïoubites et ensuite celle des « Tûres fut parvenue au pouvoir, on réunit au trésor du sultan les fonds provenant des héritages « appelés *haschari*, c'est-à-dire ceux que le fisc devait percevoir au défaut d'héritiers naturels. Et, « sur cet article, les vizirs suivaient tantôt une justice impartiale, et tantôt se livraient à des vexa- « tions odieuses. » On lit, sur les successions, des détails analogues dans l'ouvrage intitulé *قوانين الدواوين* (man. 1094, fol. 75 r^o et v^o). Ebn-kadi-Schobah (*Histoire d'Égypte*, man. 643, f. 108 v^o)

lations avec Melik-Aschraf, et il signait *Baïsari-Aschrafi*, tandis qu'auparavant il prenait le titre de *Schemsi*.

fait mention du bureau appelé *المواريث ديوان*, où l'on enregistrait les successions. Il rapporte que l'an 750 de l'hégire, la peste, qui désolait l'Égypte, ayant diminué d'intensité *نزل ديوان* *المواريث الى العشرين وما حولها بعد ان بلغ الخمسمائة* « Dans le bureau des successions, le nombre tomba à vingt ou environ, tandis qu'il s'était élevé jusqu'à cinq cents. »

Quant à l'épithète *haschari* *حشري* qui, suivant notre auteur, désignait une *succession dévolue au fisc, faute d'héritiers*, on la retrouve dans plusieurs passages d'écrivains arabes. On lit dans le *Traité historique* de Khalil-Dâheri (man. 695, fol. 233 r°) *منحصل المواريث الحشرية لاعيان الناس* *بالديار المصرية* « Le produit des héritages *haschari*, qui appartenait à des hommes distingués, en Égypte. » Dans l'ouvrage intitulé *Diwan-alinschâ* (man. 1573, fol. 135 r°) *نظر المواريث الحشرية موضوعها التحدث في المواريث الحشرية وما يتحصل منها و ايراده بيت المال وبيع ما آل فيه الامر للدولة من اراض وعقارات وغير ذلك وصار متوليها يستقر من الوزير وكان ثلث في الثلث* « L'inspection des héritages *haschari*. Cette place avait pour objet de surveiller les héritages *haschari*, et leur produit, de le faire verser dans le trésor; de vendre les terres, les champs et autres objets adjugés au gouvernement. Celui qui remplissait cette place était nommé par le vizir; et son diplôme était écrit sur un tiers de feuille. » Dans l'ouvrage intitulé *قوانين* *الدواوين* (m. 1094, f. 17 v°), on lit: « Si c'était un *haschari*, qui n'eût point d'héritier. » Dans l'*Histoire de la conquête de Jérusalem* (man. 714, fol. 283 r°) *عاش غنيا* « Il vécut riche, et mourut *haschari* (sans héritier). » Dans l'*Histoire des kadis d'Égypte* d'Ahmed-Ebn-Hadjar-Askalâni (f. 134 r°) *قرر لشهود التركات جامكيات على الاموال الحشرية* « Il assigna aux *schâhid* des successions, des gages, que l'on percevait sur les fonds *haschari*. » Dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aintâbi (man. 684) *استقر ناظرا على المواريث الحشرية* « Il fut nommé inspecteur des héritages *haschari*. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 643, fol. 221 r°) *مات كل يوم من الحشرية قريب المائتين وطرحا نحو الخمسمائة* « Il mourait, chaque jour, environ deux cents *haschari* et cinq cents hommes abandonnés. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-ben-Hadjar-Askalâni (tom. II, man. 657, fol. 226 v°) *كتب مرسوم باضافة المواريث الحشرية* « On écrivit un ordre qui renvoyait au trésor les héritages *haschari* des chrétiens. » Plus loin (fol. 233 r°) *انه يتناول مال الموتى الحشرية من النصارى* « Qu'il recueillît les biens des morts *haschari*, d'entre les chrétiens. » Et enfin (*Ibid.* v°) *النظر على التركة* « L'inspection sur les héritages *haschari*, qui avaient lieu chez les tribu- taires. » On peut croire que ce mot dérive du verbe *حشرو* qui signifie *rassembler, réunir*; parce que les biens de ceux qui décédaient sans laisser d'héritiers, étaient recueillis par le trésor. Le bureau d'administration, chargé du recouvrement et de la gestion de ces fonds, était désigné par le nom de *الديوان الحشري*. On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 643, fol. 286 r°) *صار يكتب في ديوان الحشرا اسماء الاموات ويضبط نوب المغسلين والحمالين* « Il était placé dans le *Diwan-alhaschar* (le bureau des successions) pour inscrire les noms des morts, et régler les fonctions que devaient remplir, à tour de rôle, les hommes chargés de laver les cadavres, ainsi que les porteurs.»

Le quatrième jour du mois de Ramadan, le sultan fit mettre en liberté l'émir Schems-eddin-Sonkor-ascbkar, l'émir Hosam-eddin-Ladjin-Mansouri, l'émir Rokn-eddin-Beïbars-Taksou, et l'émir Schems-eddin-Sonkor-tawil (17) Tous continuèrent à exercer, comme auparavant, les fonctions d'émirs. On arrêta prisonnier, à Damas, l'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawadari*, et il fut conduit, chargé de chaînes, au château de la Montagne, où il arriva le dix-septième jour du mois.

Ce même mois, le sultan résolut de destituer le *kadi-alkodat* Taki-eddin-Abd-errahman-ben-Bint-alaazz, et de lui ôter à la fois la charge de kadi et les autres emplois qu'il occupait. Cette disgrâce eut pour cause les nombreuses incriminations auxquelles se livrait contre lui le vizir Ebn-assalous. Le neuvième jour de Ramadan, un courrier du *Berid* (la poste) se mit en route pour aller chercher Bedr-eddin-Mohammed-ben-Ibrahim-ben-Saad-allah-ben-Djemâah, *khatib* (prédicateur) de Jérusalem, qui devait être promu aux fonctions
465 de kadi de l'Égypte. Voici le motif qui l'avait fait mander. Après la destitution d'Ebn-Bint-alaazz, le sultan convoqua les principaux *fakih*, de la secte de schaféïs, qui se trouvaient au Caire et à Misr (Fostat), et plaça chacun d'eux dans un lieu séparé, sans aucune communication avec les autres. Puis, il les fit venir devant lui un à un, et leur demanda à chacun en particulier quel était, de tous les hommes qui composaient cette réunion, celui qui méritait la place de kadi. Il n'y en eut pas un qui ne décriât ses compagnons, et ne les taxât d'actions odieuses. Après leur départ, le sultan, bien décidé à ne choisir aucun d'entre eux (18), rapporta au vizir Ebn-assalous tout ce que ces hommes avaient dit d'injurieux l'un contre l'autre (19). Le vizir lui conseilla de nommer Ebn-Djemâah, qui était alors *khatib* de Kuds (Jérusalem), et avec lequel il avait une ancienne liaison d'amitié. Ebn-Djemâah arriva au Caire, le lundi quatorzième jour du mois. Il rompit le jeûne chez le vizir, auquel il témoigna les égards les plus respectueux (20). Il se mit en marche, avec son cortège, le jeudi, dix-septième jour du mois, et se rendit à la citadelle. Il fut introduit

(17) Il se trouvait ici, dans le manuscrit, une lacune évidente, que je n'ai pas hésité à remplir, d'après la narration de Nowâiri.

(18) Le texte porte : *انكفى*, je n'ai pas hésité à lire *انكفى*.

(19) Je lis : *ما قال بعضهم في حق بعض*.

(20) Je lis : *في حديثه*, au lieu de *في خدمته*.

auprès du sultan (21) qui destitua Ebn-Bint-alaazz, et nomma Ebn-Djemâah au rang de *kadi-alkodat*, lui conférant en même temps, la place de *Mouderris* (professeur) du *medreseh* (collège) Sâlehieh, situé entre les deux palais, et celle de *khatib* (prédicateur) de la mosquée Azhar. Ebn-Djemâah tint son élection secrète. La nuit du vendredi, il rompit le jeûne chez le vizir, qui le salua du titre de *kadi-alkodat*, et annonça publiquement la destitution d'Ebn-Bint-alaazz. Tout le monde vint féliciter Ebn-Djemâah. Au moment où il sortait de la maison du vizir, il reçut son diplôme d'investiture *تقليد*, qui lui fut apporté par Ebn-Izz-eddin, le haubali. Le matin du vendredi, dix-huitième jour du mois, il revêtit la *khilah*, et les *Schâhid* marchèrent à pied devant lui. Montant à cheval, revêtu de cet habit, il se rendit à la maison du vizir, qu'il salua respectueusement *خُدَّمة*. Après quoi, il se rendit à son logement. Il se dirigea, dans le même costume, vers la mosquée Azhar, où il fit la *khotbah* et la prière avec tout le monde; puis il rentra chez lui. Le vendredi, vingt-cinquième jour du mois, il se transporta au *Medreseh* Sâlehieh. Il ouvrit ses fonctions de professeur le dimanche vingt-deuxième jour de Schewal. Cette leçon fut extrêmement remarquable, et attira une nombreuse affluence.

Quant à Ebn-Bint-alaazz, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï l'amena en présence du sultan, et engagea ce prince à le nommer aux fonctions de kadi de la Syrie. Ebn-assalous, instruit de cette nouvelle, et craignant (22) que ce magistrat ne conservât ainsi une position qui lui assurât un grand crédit auprès de l'autorité, apostâ plusieurs hommes pour l'attaquer. Le sultan ayant donné une audience solennelle dans la *maison de la justice*, enjoignit à Ebn-assalous de faire partir Ebn-Bint-alaazz avec le titre de kadi de Damas, de changer son *teschrif* (habit d'honneur), et d'écrire son diplôme d'investiture. Avant la fin de la séance, Ebn-Tagleb apporta le *teschrif*, et alléguâ contre Ebn-Bint-alaazz les imputations dont il était convenu avec le vizir. Un autre était aposté pour déclarer qu'Ebn-Bint-alaazz méritait de recevoir la bastonnade; un autre, pour attester que la conduite de ce magistrat était coupable; des émissaires en grand nombre, mus par un sentiment d'injustice et de haine, appuyèrent l'accusation, et attribuèrent à Ebn-Bint-alaazz les

(21) Je lis : *دخل به على السلطان*, au lieu de ... *رجل به*.

(22) Je lis : *خلف ان تبقى له حالة*.

actes les plus criminels. Ils assuraient, entre autres allégations, qu'il portait sous ses habits une ceinture زنار, et qu'il professait la religion chrétienne. Le sultan ordonna de le faire monter sur un âne, et de le promener ignominieusement dans la ville. Le vizir, chargé de le retenir en prison, lui infligea différents genres de punition, le mit sous la surveillance 466 de gardiens رستم بد (23), le condamna à payer une amende considérable, et lui fit subir les traitements les plus ignominieux. Il avait même dessein de lui faire donner la bastonnade; mais Dieu prévint l'exécution de ce projet. Ebn-Bint-alaazz resta livré à des mesures insultantes. Un jour, on l'emmena, sous bonne escorte في الترسيم, pour le conduire à la citadelle. Il marchait à pied, environné de gardes اعوان (24). Apercevant trois des principaux émirs qui descendaient de la citadelle, il leur dit : « O émirs ! ne voyez-vous pas ma « position et la manière ignominieuse avec laquelle je suis conduit par ces « satellites الرسل (25) ? » Les émirs, affligés de ce spectacle, tirèrent leurs

(23) Voyez sur ce mot la note qui sera placée dans l'Appendice.

(24) Le mot *aoun* عَوْن, au pluriel اعوان, désigne un satellite, qui accompagne un officier de justice ou de police, et qui exécute ses arrêts. On lit dans les *Mille et une Nuits* (t. II, p. 211) : اسأط : عليك عوناً يرميك خلف جبل كاف. « Je placerai près de toi un gardien, qui te jettera derrière la montagne de Kaf. » Makarri, dans l'*Histoire d'Espagne* (tom. I, manuscrit. 704, fol. 59 v°), parlant du *Mohtesib*, dit : يبشى راكباً على الاسواق واعوانه معه : « Il s'avance, à cheval, dans les rues, accompagné de ses satellites. » Ailleurs (tom. II, f. 74 v°) : انفضذه مع العون الذي اوصله : « Il l'envoya, sous la conduite du gardien, qui le conduisit à la prison. » Dans l'*Histoire d'Ahmed-Askalâni* (tom. II, man. 657, fol. 275 v°) : ارسل عوناً من اعوانه : « Elle fut remplie de prisonniers, et de gardiens placés auprès d'eux. » Dans une *Histoire des kadis d'Égypte* d'Ahmed-Ebn-Hadjar (manuscrit, fol. 108 v°) : لخازن ديوان الحكم وليس معه من الاعوان : « Pour le trésorier du conseil de la justice, et pour les satellites qui l'accompagnent. »

(25) Au rapport de M. Lane (*Manners and customs of the Egyptians*, tom. I, pag. 154), le mot *rasool* رسول désigne un sergent chargé d'exécuter les arrêts. On lit dans les *Mille et une Nuits* (t. II, pag. 597) : قال القاضي اعطى الرسل خد متهمهم : « Le kadi dit : « Je donnerai aux rasouls ce qui leur appartient. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'Imahâsen (man. 667, fol. 127 r°) : ادخلوه محتفظاً : « On le fit entrer, sous bonne garde, avec les rasouls de la justice. » Il y a aussi de ces officiers subalternes attachés aux *medreseh* (collèges). On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (tom. II, f. 299) : الرسل والوكلاء الذى فى المدرسة : « Les rasouls, et les wakil, qui étaient dans le « medreseh. » Et plus bas (*ibid.*) : عرض الرسل الذى فى المدرسة ورسم لهم ان لا ياخذ الرسل منهم :

dabbous دبابيسهم (26), et les baissèrent, dans l'intention de frapper les gardes. « Quoi! leur dirent-ils, un *kadi-alkodat* marche à pied, tandis que vous êtes « à cheval? » Ces hommes leur répondirent : « Nous avons reçu les ordres du « *Sdheb* (vizir). On n'a aucune faute à nous reprocher, et nous n'avons nulle-
« ment cherché cette mission. » Les émirs, profondément blessés de ce qu'ils venaient de voir, retournèrent auprès du sultan, jetèrent leurs épées devant lui, et lui dirent : « O prince, le *kadi-alkodat* est réduit à un tel état d'humili-
« liation, qu'il est conduit à pied, tandis que des satellites sont à cheval. » Ils exposèrent alors tous les traitements ignominieux que cet homme avait à subir. Le sultan leur répondit : « Il mérite encore un châtiment plus rigoureux. » Car on avait prétendu qu'Ebn-Bint-alaazz était un infidèle qui portait une ceinture رتار sous ses vêtements. Les émirs répliquèrent : « O Seigneur, si le « *kadi-alkodat* et Ebn-assalous sont tous deux musulmans, ou accordez-nous la « grâce du premier, ou laissez-nous attaquer Ebn-assalous, ou exilez-nous. » L'émir Bedr-eddin-Bektasch-Fakhri, *émir-silah*, avait aussi pour Ebn-Bint-alaazz des sentiments de bienveillance. Il s'aboucha avec l'émir Baïdara, le *naïb*. Celui-ci, malgré les relations hostiles qui existaient entre lui et le *kadi-alkodat*, dit à Bektasch : « Parle au sultan, relativement à l'affaire de Sandjar-Hamawi-
« Abou-Khors, afin d'implorer son indulgence; et moi j'intercéderai en faveur « d'Ebn-Bint-alaazz. » Les choses ayant été ainsi réglées, Baïdara parla pour Ebn-Bint-alaazz, et Bektasch pour Abou-Khors. Le sultan ordonna que les deux prisonniers recouvrassent en même temps leur liberté. Ebn-Bint-alaazz se tint enfermé chez lui, et ne rentra en possession d'aucun des emplois qu'il avait occupés. Ils étaient au nombre de dix-sept, savoir : la place de *kadi-alkodat* de

في الشغل الذي يتوجه فيه أكثر من نصف فضة « Il fit le recensement des *rasouls* attachés au *medre-
« seh*, et leur enjoignit que chacun d'eux ne touchât, pour une mission dont il serait chargé, plus « qu'un *nisf* d'argent. »

(26) On lit dans les *Mille et une Nuits* (tom. II, pag. 152, édit. du Caire) : كان معه دَبُوس حديد « Il avait avec lui une *dabbous* de fer, il la lui lança. » Plus loin (pag. 538) : في يده دَبُوس : « Il tenait à la main une *dabbous* d'argent. » Au rapport de Russel (*Natural history of Aleppo*, tom. I, pag. 167), le mot دَبُوس désigne une arme de guerre qui ressemble à une masse, et dont la tête est formée d'argent travaillé, et quelquefois, doré. Suivant Niebuhr (*Description de l'Arabie*, pag. 109, 110), ce mot désigne un fer court et pesant. Enfin, dans l'ouvrage intitulé : *La colombe messagère* (pag. 67), il est employé pour signifier une aiguille.

toute l'Égypte; celle de *khatib* de la mosquée Azhar; celle de *Nâder* (inspecteur) du trésor; d'inspecteur des fondations pieuses *الاحباس*; de *scheïkh-alschoïoukh*; celle d'inspecteur de la succession de Dâher, des enfants de ce prince, de ses fondations *اوقاف*, de ses propriétés. En outre, il était *mouderris* (professeur) dans divers établissements. Après sa destitution, il fut mis en surveillance *رسم عليه*, au mois de Schewal, et on l'obligea de résider dans la *Zawieh* du *scheïkh Nasr-Manbedji*, située en dehors du Caire, jusqu'à ce qu'il eût payé l'amende à laquelle il avait été imposé. Avant cette époque, il avait vendu ou mis en gage ses biens, et contracté des emprunts. De là, il fut transféré au quartier de Karáfah, jusqu'à ce que l'émir Bedr-eddin-Baïdara demanda et obtint pour lui la place de *mouderris* (professeur) du *medreseh Nâserieh*, situé dans le voisinage du tombeau de l'imam Schaféi. Il alla établir sa demeure dans le *medreseh* susdit; et ce fut pour lui l'origine d'une seconde disgrâce. On assure qu'il paya une somme de trente-huit mille pièces d'argent.

Le vingt-cinquième jour de Ramadan, on mit en liberté le khalife Hâkem-bi-amr-allah-Ahmed, fils de l'émir Abou-Ali-Kobbi, fils de l'émir Abou-Bekr, fils de l'imam Moustarschid-billah, l'abbasside; on lui enjoignit de faire la *khotbah* le vendredi suivant. Il la fit en effet le quatorzième jour de Schewal, dans la mosquée *djâmi* de la citadelle. Il parut en public, vêtu de noir, ayant à son côté une épée richement ornée. Dans ce sermon, il rappella celui qu'il avait prêché sous le règne de Melik-Dâher-Bibars, et qui avait été composé par Scherf-eddin. Seulement, dans ce dernier discours, il fit mention de Melik-Aschraf. L'intervalle de temps qui s'était écoulé entre les deux *khotbah* avait été de trente ans, sept mois et vingt-trois jours. Sa prédication achevée, il ne fit pas la prière avec le peuple. Ce fut le *kadi-alkodat* Bedr-eddin-Mohammed-ben-Djemâah qui, s'avauçant, fit la prière du vendredi; il continua à faire la *khotbah* dans la *djâmi* de la citadelle, et établit, pour son *naïb* (substitut) dans la mosquée Azhar, Sadr-eddin-Abd-elberr, fils du *kadi-alkodat* Taki-eddin-Mohammed-ben-Rezin.

Le neuvième jour de Schewal, on arrêta, à Damas, l'émir Seïf-eddin-Kara-arслан-Mansouri, et l'émir Djemâl-eddin-Akousch-Afram. Ils furent mis en prison dans la citadelle de cette ville. Izz-eddin-Azdemur-Alaï obtint l'*Pikta* de Kara-arслан, et Sonkor-almesah celui d'Afram. Dans la nuit du lundi, quatrième jour du mois de Dhou'lkadah, on célébra, dans la *Koubbeh-Mansourieh*, une

khatm (27), à laquelle assistèrent l'émir Baïdara, le *naïb*, et le vizir Schems-
eddin-ben-assalous. Le sultan s'y rendit, accompagné du khalife, le matin du
lundi. Le khalife, revêtu du costume noir, prononça une *khotbah* fort éloquent,
dans laquelle il recommandait fortement la conquête de l'Irak. Ce fut un jour
solennel, et l'on y distribua de nombreuses aumônes. On écrivit au *naïb* de la
Syrie pour lui enjoindre de célébrer une cérémonie pareille *بِعَمَلِ خْتَم*. En effet,
la nuit du mardi, onzième jour du mois, la population se réunit dans le
Meïdan-akhdar (l'hippodrome vert), situé en dehors de Damas. On y fit la lec-
ture complète de l'Alcoran *ختموا القرآن*. Les *waïl* (prédicateurs) et les hommes
du rang le plus distingué assistèrent à cette réunion.

Ce même mois, on arrêta à Damas le scheïkh Seïf-eddin-Radjihî, l'un des
enfants du scheïkh Iounes, et il fut amené sur les chevaux de la poste au châ-
teau de la Montagne. Cette année vit terminer les constructions de la ville
d'Alep, et l'on y inscrivit le nom de Melik-Aschraf.

A cette même époque, on fit sortir de prison les deux fils de Melik-Dâher-
Bibars, savoir : Melik-Masoud-Nedjm-eddin-Khidr, et Melik-Adel-Bedr-eddin-
Salamesch, pour les conduire vers le roi des Francs. Ce fut l'émir Izz-eddin-
Aïbek-Mauseli, *l'ostadar*, qui les amena à Alexandrie, où il les fit embarquer
et transporter à Constantinople. Arrivés dans cette ville, ils furent reçus avec
les plus grands honneurs par l'empereur Lascaris (Andronic Paléologue), qui
leur assigna tout ce qui pouvait être nécessaire pour leur entretien. Ils étaient
accompagnés de leurs femmes.

Cette année vit terminer la construction de la citadelle d'Alep. L'émir Kara-
sonkor, *naïb* d'Alep, ayant entrepris de relever cette ville, y bâtit de beaux
édifices (28), l'entoura d'une muraille, et rétablit toutes les attributions de

(27) Le mot *ختم* se retrouve dans un passage de notre auteur, où on lit (tom. II, fol. 361 v°) :
« زوجة السلطان لما ماتت عمل لها ختم على قبرها » L'épouse du sultan étant venue à mourir, on cé-
lébra, en l'honneur de cette princesse, une *khatm*, auprès de son tombeau. » Ce mot désigne *Une*
cérémonie, dans laquelle on faisait une lecture complète de l'Alcoran, et qui avait lieu près du tombeau
d'un personnage marquant. Ce mot fait au pluriel *ختم*, ainsi-qu'on le voit par un passage de la *Vie*
de Bibars (man. 803, fol. 147 r°) : *عملت الختم بمصر والقاهرة* : Je reviendrai, ailleurs, sur
ce sujet.

(28) Je n'ai pas hésité à lire *الحكم بنيانها*, au lieu de *بنيانها*.

la principale mosquée. Il y avait trente-trois ans que cette place avait été renversée par Houlagou, et elle était restée en ruines.

468 Au mois de Schewal, on commença à rebâtir Damas. On y reconstruisit les palais du sultan, la tour الطارمة et la *Koubbeh-Zarkd* (la coupole bleue). Ce fut l'émir Alem-eddin-Sanjar-Schoudjaï qui présida à ces travaux. La décoration fut exécutée avec un soin extrême, et l'on employa pour l'ornement des plafonds une somme de quatre mille *mithkal* d'or.

Cette année, le schérif Abou-Nemi ne fit point le pèlerinage, parce qu'il redoutait les Égyptiens. Au mois de Rebi-premier, mourut le souverain des Tatars, Argoun, fils d'Abaga, fils de Houlagou, fils de Toulou, fils de Djingbiz-Khan. Il eut pour successeur son frère Kaikhatou, fils d'Abaga. Argoun laissa deux fils, Kazan et Kharbenda. Kaikhatou, livré au vice honteux de la pédérasie, s'attira bientôt la haine de ses sujets. Cette même année, mourut, de mort violente, Telaboga, fils de Mangou-Timour, fils de Tougan. Il fut assassiné par Baghiiah, fil de Naal, fils de Tatar, fils de Douschi-Khan, fils de Djinghiz-Khan. Après lui, monta sur le trône, Taktoka, fils de Mangou-Timour, et frère de Telaboga. Baghiiah associa à ce souverain ses frères, savoir : Bedrek, Saraï-Boga et Tadan (29).

AN
691 — Le quatorzième jour du mois de Safar, un incendie se manifesta dans un des dépôts du château de la Montagne, et consuma quantité de livres et d'autres objets. Le onzième jour de Rebi-premier, on célébra une *khatm* dans la *Koubbeh-Mansourieh*. Le sultan s'y rendit en personne, et distribua, en aumônes, une somme d'argent considérable. Le vendredi, vingt-unième jour du même mois, le khalife Hakem-bi-amr-allah prononça, dans la mosquée *djami* du château de la Montagne, une *khotbah* éloquente, dans laquelle il exhorta vivement à la guerre sainte. Ensuite il fit, avec les assistants, la prière du vendredi. Ce même jour, on proclama le départ pour la guerre. Le samedi, huitième jour de Rebi-second, à la huitième heure, le sultan se mit en marche, à la tête de toute son armée. Une nouvelle, apportée par la poste, annonça que les Tatars avaient fait une incursion du côté de Rahbah, et enlevé quantité de troupeaux. Un détachement تجريد partit de Damas, pour aller les combattre. Le samedi, sixième

(29) Cette année, au rapport d'Abou'lmahasen (fol. 29 v^o), la hauteur primitive du Nil fut de quatre coudées, trois doigts; et la crue de dix-sept coudées, sept doigts.

jour de Djoumada-premier, le sultan fit son entrée à Damas; et le lundi, huit, toutes les troupes s'y trouvèrent réunies. Au milieu du même mois, l'émir Sonkor-asar épousa la fille du *sâheb* Schems-eddin-ben-assalous, en lui assignant un douaire qui s'élevait à quinze cents pièces d'or, sur lesquelles cinq cents furent payées comptant.

Ce même jour, on vit arriver Melik-Moudaffer, souverain de Hamah. Le sultan passa ses troupes en revue. L'armée de Syrie arriva aussi, et prit la route d'Alep. Ensuite, le sultan partit de Damas, le lundi, seizième jour du mois, à la cinquième heure, et fit son entrée à Alep, le 28. Il quitta cette ville le quatrième jour de Djoumada-second, et se dirigea vers *Kalat-arroum* (le château des Romains). Il campa sous les murs de la place, le mardi, huitième jour du mois, et fit dresser vingt machines de guerre, avec lesquelles il battit les remparts et l'on ouvrit des mines. L'émir Sandjar-Schoudjaï, *naïb* de Damas, fit fabriquer une chaîne, que l'on attacha aux créneaux de la citadelle, tandis que l'autre extrémité était fichée fortement en terre. Les soldats s'en servirent pour monter à l'assaut, et combattirent avec le plus grand courage. Enfin, grâce à 46
Dieu, la place fut emportée de vive force, le samedi, onzième jour de Redjeb. La garnison fut égorgée; les femmes et les enfants furent emmenés en captivité. Le patriarche des Arméniens, qui se trouvait dans la place, demeura prisonnier. Le siège avait duré trente-trois jours. Le sultan donna à cette ville le nom de *Kalat-almousslimin* (le château des Musulmans), sous lequel elle fut désormais connue. On y fit conduire un arsenal زردخانه et douze cents prisonniers (30). L'émir Scherf-eddin-ben-alkhatir obtint, devant cette place, la couronne du martyr.

Lorsque l'on reçut à Damas les nouvelles de la prise de Kalat-arroum, la ville fut décorée comme dans une fête, et l'on frappa les instruments qui devaient annoncer cet événement. Le sultan désigna l'émir Sandjar-Schoudjaï, *naïb* de la Syrie, pour rebâtir la forteresse de *Kalat-almousslimin*. On releva ce qu'avaient détruit les machines de guerre et la sape; un quart de la place resta en ruines. Le sultan se remit en route le samedi, dix-huitième jour du mois, et séjourna dans Alep jusqu'au milieu de Schaban. Il ôta à Kara-sonkor le rang de *naïb* d'Alep, et lui donna pour

(30) Tel est le sens que présente le texte; mais dans l'*Histoire* de Nowâiri (fol. 100 v^o, 101 r^o), on lit : « وصل إلى الزردخانه السلطانية الف أسير ومايتا أسير » Douze cents prisonniers furent amenés à l'arsenal du sultan.»

successeur l'émir Seïf-eddin-Belbân-Tabâkhi-Mansouri. L'émir Izz-eddin-Aïbek-Mauseli fut nommé *schadd* (inspecteur) des *divans* de cette ville. Le monarque prit ensuite le chemin de Damas, où il fit son entrée, à la deuxième heure du mardi, vingtième jour de Schaban. On conduisait devant lui le patriarche arménien, prince de *Kalat-arroum*, et un grand nombre de prisonniers.

Ce même mois, l'émir Bedr-eddin-Baïdara, *naïb-assaltanah* de l'Égypte, se mit en campagne, à la tête d'une bonne partie de l'armée, et se dirigea vers les montagnes de Kesroan, du côté du *Sâhel*. Les habitants des montagnes s'étant avancés à sa rencontre, Baïdara rebroussa chemin comme un fuyard, et le désordre le plus complet se mit parmi les troupes. Ce succès enhardit les montagnards. Les émirs, profondément émus, témoignèrent contre Baïdara un vif ressentiment, et l'accusèrent de s'être laissé gagner par les présents de l'ennemi. Au moment où cet émir retourna à Damas, le sultan sortit au devant de lui, et mit pied à terre pour le saluer. Il lui adressa en secret des reproches sur sa conduite. Baïdara fut attaqué d'une maladie qui le conduisit aux portes du tombeau. On répandit le bruit qu'il avait été empoisonné; mais il recouvra la santé. Il distribua, dans le mois de Ramadan, des aumônes abondantes, restitua des biens qu'il avait enlevés aux propriétaires, et mit en liberté quantité de personnes détenues dans ses prisons.

Le dixième jour du mois, il convoqua la population dans la *djami* des Omniades, et y célébra une fête solennelle *مهيم* qui avait pour objet la récitation de la *Khatmeh*.

Le quinzième jour de Ramadan, mourut Mohii-eddin-Mohammed-ben-Abdallah-ben-Abd-eldâher, chef du *divan* de la chancellerie *صاحب ديوان الانشاء*. Il eut pour successeur, dans cette place, Tadj-eddin-Ahmed-ben-Saïd-ben-Mohammed-ben-Amin-Tenoukhi-Halebi.

Ce même mois, il régna sur les chameaux une mortalité si grande, que les émirs furent réduits à charger leurs bagages sur des chevaux. Le sultan permit aux soldats malades de reprendre le chemin du Caire. Ils partirent de Damas le vingt-deuxième jour du mois. L'émir Alem-eddin-Sandjar, *le dawâdari*, après
470 avoir recouvré sa liberté, arriva du château de la Montagne, et fut gratifié du rang d'émir, en Égypte.

La nuit qui précéda la fête de la rupture du jeûne, l'émir Hosam-eddin-Lâdjin, *assaghir* (le petit), quitta précipitamment la maison qu'il occupait à

Damas, dans la crainte du sultan, ayant appris que ce prince avait dessein de le faire arrêter. On proclama dans la ville que celui qui dénoncerait Lâdjin recevrait une somme de mille pièces d'or, et que tout homme qui lui donnerait un asile serait étranglé. Le sultan monta à cheval, accompagné de ses principaux courtisans, quitta le repas de la fête, se mit à la recherche de Lâdjin, et fit occuper tous les chemins. Il revint sur ses pas, après l'*asr*, tout troublé, épuisé de fatigue, et sans avoir découvert aucune trace du fugitif. Mais le hasard voulut que Lâdjin alla descendre chez une tribu d'Arabes, qui se saisirent de lui et l'amènèrent au sultan. Il fut mis en prison dans le château de la Montagne (31). On arrêta en même temps l'émir Rokn-eddin-Beïbars-Taksou, beau-père de Lâdjin; tous deux furent conduits en Égypte, et enfermés dans le château de la Montagne.

Le sixième jour de ce mois, l'émir Izz-eddin-Aïbek-Hamawi fut installé dans la place de *naïb* de Damas, en remplacement de Schoudjaï. L'émir Seïf-eddin-Togril-Igâni fut nommé *naïb-alfotouhat* (gouverneur des villes conquises), au lieu de Belban-Tabâkhi, attendu que ce dernier avait été promu au grade de *naïb* d'Alep. Schoudjaï arriva de *Kalat-almousslimin*, après avoir fait rebâtir cette place, et en avoir démoli une partie. Il fut très mécontent d'apprendre qu'on lui avait ôté la place de *naïb* de Damas.

Dans le dernier tiers de la nuit du mardi, neuvième jour de ce mois, le sultan partit de Damas pour retourner en Égypte. Les habitants des rues commerçantes avaient reçu l'ordre de sortir au moment de la marche du sultan, chacun d'eux tenant en main une bougie allumée. Tous, en effet, quittèrent leurs maisons, et se placèrent en rang depuis la porte de *Nasr*, jusqu'à la mosquée appelée مسجد القدم (la mosquée du pied). Au moment où le sultan monta à cheval, toutes les bougies furent allumées à la fois. Le prince se mit en marche et quitta son camp. Il transféra Mohii-eddin-ben-Nahhas des fonctions d'inspecteur des *divans* de Damas à celles d'inspecteur du trésor, où il remplaça Amin-eddin-ben-Halâl. Djemal-eddin-ben-Ibrahim-Sasari fut installé comme inspecteur des *divans* de Damas. L'émir Schems-eddin-Kara-sonkor, le *djoukendar*-Mansouri, fut nommé commandant مقدم des mamlouks du sultan. Melik-Aschraf arriva au Caire le mercredi, second jour du mois de Dhoulkadah. Il fit son entrée par *Bâb-alnâsr* (la porte du secours), et monta à la citadelle par

(31) Je crois qu'il s'est glissé ici une faute de copiste, et qu'il faut lire *la citadelle de Damas*.

la porte de Zouwaïlah. On avait décoré la ville, élevé des châteaux; on se félicitait mutuellement, et une quantité incalculable de flambeaux brillait de toutes parts: car tous les habitants s'étaient piqués, en cette occasion, de déployer une magnificence qui dépassât tout ce que l'on avait vu dans des circonstances semblables. Imad-eddin-Ismaïl-ben-Ahmed-ben-Saïd-ben-Mohammed-ben-alathir fut promu au rang de *Sáheb-diwan-alinschá* (chef des bureaux de la chancellerie), après la mort de son père. Celui-ci n'avait conservé qu'environ un mois la charge de *kátib-assirr* (secrétaire de la chancellerie secrète), et était mort subitement après son retour de Damas, le dix-neuvième jour de Schewal. Au mois de Dhou'lkadah, le vizir Ebn-assalous apostata Alem-ben-Bint-alaazz-Iráki pour dénoncer Taki-eddin-Ebn-Bint-alaazz. Il tint, à cette occasion, une séance judiciaire مجلس. Alem avança contre l'accusé des faits extrêmement graves.

Ebn-Bint-alaazz demeura le reste de l'année dans une disgrâce cruelle محنة. Le dernier jour du mois de Dhou'lhidjah, on arrêta et l'on mit en prison l'émir Schems-eddin-Sonkor-aschkar, l'émir Seïf-eddin-Djermek-Náseri, l'émir Seïf-eddin-Hârouni, et l'émir Bedr-eddin-Bektout. Parmi les hommes distingués que cette année vit mourir, on compte: 1° Melik-Moudaffer-Kara-arslan, fils de Saïd-Gâzi, fils de Mansouri-Ortok, fils d'Ilgâzi, fils d'Albi, fils de Timurtasch, fils d'Ilgâzi, fils d'Ortok, prince de Mâredin. Il avait régné l'espace de trente-trois ans. 2° L'émir Sonkor-aschkar. Il était âgé de soixante-dix ans. 3° Le *Kátib-assirr* (secrétaire de la chancellerie secrète) Fath-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Mohii-eddin-Abou'lfadl-Abd-allah-ben-Abd-eldaher. Il mourut, à Damas, âgé de cinquante-quatre ans. 4° Le *Kátib-assirr* Tadj-eddin-Abou'labbas-Ahmed-ben-Scherf-eddin-Abou'lfadl-Saïd-ben-Mohammed-ben-Saïd-ben-alathir-Halebi. Il mourut dans la ville de Gazah. 5° Medjd-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Abi-Bekr-Tabari-Mekki, le *schaféï*. Il mourut à Kuds (Jérusalem). Il était âgé de soixante-deux ans, et avait fait un voyage au Caire. 6° Le *Kátib-alinschá* (secrétaire de la chancellerie) de Damas, Saad-eddin-Abou'lfadl (ben) Saad-Allah-ben-Merwan-ben-Obaïd-Allah-Fârikani. Il était, par son âge, dans la dizaine d'années qui précède soixante ans. 7° Kemâl-eddin-Abou-Ishak-Ibrahim-ben-Abd-allah-ben-Abd-elmounim-ben-Hibet-Allah-ben-Mohammed-ben-Hibet-Allah-ben-Mohammed-ben-Abd-elbâki-ben-Amin-eddaulah-Halebi. Il mourut au Caire, âgé de soixante-dix ans. 8° Fakhr-eddin-Abou-Amrou-Othman-ben-Khidr-ben-Gazi-ben-Amer-

Ansâri-Misri, le *Mouaddib* (l'instituteur). Il mourut au mois de Djoumada-second, dans l'une des dix années qui précèdent l'âge de quatre-vingts ans. Il avait professé la science des *Hadith* (traditions), d'après Ebn-Bâka et Moukarram-Fâresi.

Cette même année, l'émir Bektout arrêta, dans la ville de Ianbo, le Schérif Râdjih-ben-Edris, et le conduisit en Égypte. La *khotbah* fut faite à la Mecque, au nom de Melik-Aschraf-Khalil, jusqu'à la fin du mois de Rebi-premier. A cette époque, on la discontinua, parce qu'on ne recevait plus de nouvelles de l'Égypte. Au moment de l'arrivée des pèlerins, qui étaient cette fois en petit nombre, Abou-Nemi fit, de son côté, le pèlerinage. Bientôt les pèlerins de Syrie arrivèrent, formant deux caravanes. Une terreur panique *جفلة* se manifesta dans le lieu d'Arafah. Il devint difficile de se procurer de l'eau, et une outre *راوية* de cette boisson se vendait quatre dinars (32).

La nuit du premier jour du mois de Moharrem, on fit sortir du cachot les émirs qui s'y trouvaient renfermés, savoir : Sonkor-aschkar, Djermek, Hârouni, Bektout, Beïbars-Taksou et Lâdjin. L'ordre fut donné de les étrangler tous en présence du Sultan : ce qui fut exécuté, et tous moururent dans ce supplice. L'émir Kara-sonkor, chargé d'étrangler Lâdjin, lui serra le cou avec la corde d'un arc; cette corde s'étant rompue, Lâdjin cria : « O mon maître! quel crime « ai-je commis? le seul coupable était mon beau-père Taksou; il a cessé de vivre, « et je répudie sa fille. » Kara-sonkor, qui avait de la bienveillance pour Lâdjin, montra à son égard beaucoup d'indulgence, et ne se hâta pas de le faire périr. En effet, Dieu avait décidé que Lâdjin assassinerait Melik-Aschraf, et s'assoierait sur le trône à sa place. L'émir Bedr-eddin-Baïdara intercêda en faveur de Lâdjin, et fut secondé par tous les émirs qui étaient présents. Le prince accorda le pardon, croyant que le coupable ne survivrait pas à son exécution. On emporta Lâdjin, qui fut rappelé à la vie, et nous raconterons plus bas les faits qui le concernent. Le premier jour de Moharrem, l'émir Izz-eddin-Aïbek, le *khazindar* (trésorier)-Mansouri fut nommé *naïb* de Tarabolos (Tripoli) et des forteresses, en remplacement de Togril-Igâni. Cet officier partit aussitôt du Caire. Le quatrième jour du mois, le sultan quitta le château de la Montagne, et prit la route

(32) Cette année, suivant Abou'lmaâsen (fol. 30 r^o), la hauteur primitive du Nil fut de sept coudées seize doigts, et la crue s'éleva à dix-sept coudées.

du Saïd. Il installa comme son représentant, dans la citadelle, l'émir Baïdara, le *naïb*, qui était alors malade. Le sultan étant arrivé dans la ville de Kous, fit proclamer que l'on fit des préparatifs pour une expédition dans le Yemen. Le vizir Ebn-assalous ayant inspecté la partie méridionale de l'Égypte, recueillit les détails suivants : Les différentes branches de revenu *جہات* qui étaient perçues dans les bureaux *ديوان* de l'émir Baïdara, et qui faisaient partie de ses *iktâ*, ses acquisitions et les droits qu'il touchait à titre de protecteur (33), formaient un total plus considérable que le revenu particulier du sultan. Les greniers du prince, situés dans les provinces méridionales, étaient vides de grains, tandis que ceux de Baïdara en regorgeaient. Il en instruisit le sultan, s'attacha à l'indisposer contre Baïdara, et y réussit. Baïdara, informé de ces menées malveillantes, en fut effrayé, et résolut d'aller au devant du danger. Il disposa un présent magnifique, dans lequel se trouvait une tente d'*atlas* rouge, dont les cordes étaient de soie, les pieux de bois de sandal, richement ornés, recouverts de bandes d'argent doré, et les tapis de soie. Il fit dresser cette tente dans le canton d'Adouieh *العدوية* avec les autres objets qu'il avait préparés. Le sultan, à son retour, s'arrêta dans ce lieu, et ne fit aucune attention au présent qui lui était offert. Étant monté à la citadelle, il reprit une portion des droits affectés à Baïdara, et les réunit au trésor particulier du sultan. Au mois de Safar, on éprouva, dans les villes de Gazah, Ramlah, Ludd et Karak, de violents tremblements de terre qui renversèrent trois tours de la citadelle de Karak. Des pluies continuelles produisirent des torrents, qui détruisirent les moulins d'Audja, et en brisèrent les meules. On trouva dans le lit du torrent onze lions morts. Les villes du Sâhel ressentirent également des secousses de tremblement de terre, qui ruinèrent un grand nombre de lieux. Dès qu'on apprit ces nouvelles, l'émir Ala-eddin-Idagdi-Schoudjaï partit de Damas, en vertu d'un ordre du sultan *مرسوم شريف*, pour aller réparer les dommages causés par cet accident. On reçut une lettre adressée de *Kalat-almousslimin* par l'émir Izz-eddin-Aïbek-Roumi, qui demandait trente *serakoudj* *سراقوج* (bonnets), afin que, lorsqu'il enverrait des émissaires, pour espionner les mouvements de l'ennemi, il pût leur faire prendre ce costume, de manière à empêcher qu'ils ne fussent reconnus. On prépara pour l'émir Hosam-eddin-Mohannâ-ben-Isa, prince des Arabes, à l'occasion du mariage

(33) Voyez l'Appendice.

de sa fille, un vêtement *تعبية* d'étoffe de soie, et un autre pour sa mère. Ces objets, 473 tirés du trésor du sultan, furent remis au chambellan de l'émir. On donna ordre de construire un puits à Elarisch, et l'on fit partir, pour cet objet, quantité de plongeurs. Lorsque les travaux furent terminés, on plaça sur ce puits une *Sakieh*.

Ce même mois, Ala-eddin-Baridi, *wali* (gouverneur) d'Aschmouneïn, se tua lui-même, et eût pour successeur Bektémur-Mouseki. On arrêta prisonnier l'émir Izz-eddin-Azdemur-Alaïï, l'un des émirs de Damas, et il fut amené au Caire, où il arriva le premier jour du mois de Rebi-awal. Les troupes ayant reçu l'ordre de se diriger vers Damas, l'émir Baïdara partit avec elles. Ensuite le vizir se mit en marche, accompagné des trésors. Le sultan partit ensuite, au commencement du mois de Djoumada-premier, escorté d'une troupe de ses émirs et de ses principaux courtisans, tous montés, ainsi que lui, sur des dromadaires. Il prit le chemin de Karak, en suivant une autre route que le *derb* (chemin) (34) par lequel on se rend d'ordinaire en Syrie. Après avoir réglé les affaires de cette forteresse, il se mit en marche pour Damas, où il fit son entrée le neuvième jour de Djoumada, trois jours après l'arrivée de l'émir Baïdara et du vizir. Il donna l'ordre de diriger des troupes vers Behesna, afin d'enlever cette place aux Arméniens de Sis. Ceux-ci ayant envoyé des ambassadeurs pour implor-

(34) Le mot *derb* *درب* désigne un chemin étroit qui se trouve tracé, soit au travers des montagnes, soit au travers du désert. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 125 r^o) : *الدرب المسلوک من مصر الى دمشق* « Le chemin que l'on suit, pour se rendre de l'Égypte à Damas. » Dans l'ouvrage historique de Fakhr-eddin-Râzi (m. 895, f. 237 v^o) : *قطعوا الدرب على* « Ils (les Karmates) interceptèrent le chemin des pèlerins. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 666, fol. 121 r^o) : *سار في درب الحجاج* « Il prit la route des pèlerins. » Dans le même ouvrage (man. 671, fol. 35 v^o) : *لاصلاح درب مكة من العراق* « Pour réparer le chemin qui conduit de l'Irak à la Mecque. » Dans le *Manhel-sâfi* du même auteur (tom. V, fol. 200 r^o) : *ساروا على درب بعلبك و البقاع* « Ils prirent le chemin de Balbek et de Bêka. » Dans le *Voyage* d'Ebn-Batoutah (manuscrit, fol. 101 r^o) : *كان طريقي في أول حجاتي على الدرب الشامي* « Dans mon premier pèlerinage, je pris ma route par le chemin de Syrie. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Abi'ssourouf (f. 148 v^o) : *ينخرج في درب الحجاج الشريف* « Il prend le chemin des pèlerins. » Dans l'*Histoire de la conquête de l'Égypte* (pag. 58) : *يقفون في دربه* « Ils se tiennent sur son chemin. » Ce mot existe encore en Égypte, avec la même signification. Sur la carte qui accompagne le *Voyage dans la Palestine* de M. Robinson, on trouve indiquées les routes qui portent les noms de *Derb-elhadj*, *Darb-elbân*, *Derb-elbesâtin*.

rer leur pardon, on arrêta avec ces députés la reddition des places de Behesna, Marasch et Tell-Hamdoun. L'émir Tougan, *wali* de la banlieue البر de Damas, partit avec les ambassadeurs pour aller prendre possession de ces villes. Le premier jour du mois de Redjeb, on reçut à Damas la nouvelle qu'elles avaient été remises aux mains des Musulmans, et cet événement fut annoncé au son des instruments de musique ذقت البشائر (35). L'émir Bedr-eddin-Bektâsch, le *zerdkâsch*, fut nommé *naïb* de Behesna; on désigna pour la même ville un *kâdi*, un *khatib*, et l'on y plaça une garnison et des surveillants. L'émir Tougan arriva à Damas, accompagné des députés de Sis, et apportant le tribut حبل et les présents التقدام. Le second jour de Redjeb, le sultan se rendit à Hems, à la tête d'un corps de troupes. Il renvoya au Caire les plus faibles d'entre les soldats; ensuite, il partit de Hems, et prit la route de Salemah. Ayant surpris l'émir Mohannâ-ben-Isa-ben-Mohannâ, émir de la tribu de Fadl, il l'arrêta prisonnier, ainsi que ses frères Mohammed, Fadl et Wahabah; il les envoya à Damas, sous la conduite de l'émir Hosam-eddin-Lâdjîn : ils y arrivèrent le septième jour du mois. Le sultan s'y rendit le même jour. Il nomma pour émir des Arabes l'émir Schems-eddin-Mohammed-ben-Abi-Bekr-ben-Ali-ben-Hodhaïfah, émir de la tribu d'Ali. L'émir Izz-eddin-Aïbek-Afram, *émir-djandar*, fut envoyé à Schaubak, dont il fit démolir la citadelle, et n'en laissa subsister que le donjon قلعة.

Au mois de Redjeb, la ville de Balbek éprouva des pluies continuelles, à la suite desquelles des torrents d'une impétuosité extraordinaire dévastèrent les vignes, les champs, les maisons. Le dégât s'éleva à plus de cent mille dinars.

474 Le onzième jour de ce mois, l'émir Baïdara partit de Damas, à la tête des troupes, et le vizir Ebn-assalous escorta les trésors. Le sultan se mit lui-même en marche, accompagné de ses principaux officiers, le samedi, treizième jour du mois; il arriva à Gazah le matin du mercredi, 17, et fit son entrée au château de la Montagne, le 28 du même mois. L'émir Baïdara y arriva avec toute sa suite, le premier jour de Schaban. Tougan, *wali* de la banlieue de Damas fut nommé *naïb* de Kalat-almouslimin (le château des Musulmans), et Asendemur-Kurdji le remplaça dans la banlieue de Damas. Au mois de Schaban,

(35) Dans l'*Histoire de l'Inde*, écrite en persan par Firischtah (tom. I, pag. 115), on trouve cette expression : کوس شادیهها زدند : « On battit le tambour que l'on frappe pour les réjouissances. »

Schems-eddin-Ahmed-Seroudji, le hanéfi, fut installé *Kadi-alkodat* des hanéfis du Caire, après la mort du *Kadi-alkodat* Izz-eddin-Noman-ben-Hasan-ben-Iousouf-Khatibi-Arzenkâni. Le premier jour du mois de Ramadan, Taki-eddin-ben-Bint-alaazz fut mis en liberté, après avoir éprouvé une disgrâce rigoureuse, ayant été détenu dans la prison de l'autorité judiciaire *سجن الحكم*, et menacé de la mort. Il revint occuper sa maison, située près du tombeau de Schaféi, dans le quartier de Karâfah. Il célébra les louanges d'Ebn-assalous dans une pièce de vers qu'il voulait lui réciter en personne; mais le vizir s'y étant opposé, ce fut Ala-eddin, frère de l'auteur, qui fit la lecture. Bientôt après, Ebn-Bint-alaazz fut reconnu innocent des crimes qui lui avaient été imputés, et il partit avec la caravane, pour aller faire le pèlerinage de la Mecque.

Le samedi, second jour du mois de Schewal, on arrêta l'émir Izz-eddin-Aïbek-Afram, *émir-djandar*, et on saisit tous les biens qu'il possédait, tant en Égypte qu'en Syrie. Au mois de Dhou'lhidjah, on donna ordre de célébrer une fête pour la circoncision de l'émir Nâser-eddin-Mohammed, frère du sultan, on planta le *kabak* *قبق* au pied de la citadelle, du côté de *Bab-annasr* (la porte du Secours), le vingtième jour du mois, et l'on distribua des récompenses pécuniaires, ainsi que des *khilah* (robes) à ceux qui atteignirent le but. L'ordre avait été donné pour que la revue des troupes eût lieu en présence de l'émir Baïdara. Cette inspection se prolongea l'espace de plusieurs jours. Baïdara était accusé de mettre de la négligence dans cette opération. En effet, quelques-uns des soldats empruntaient à d'autres leurs objets d'équipement. On décida que l'armée serait passée en revue en une seule fois, dans le Meïdan. Ce fut un jour de fête. Parmi ceux qui atteignirent le but, on distingua l'émir Baïsari. Il reçut en présent une somme de trente mille pièces d'or, sans compter les *khilah* (robes) et autres objets. Le lundi, vingt-deuxième jour du mois, eut lieu la circoncision de l'émir Mohammed et de plusieurs enfants des émirs. A cette occasion, les émirs répandirent l'or en abondance, de manière qu'on en remplit des bassins.

Le dernier jour du mois de Dhou'lhidjah, le kadi Scherf-eddin-Abd-elwah-hab-ben-Fadl-allah-Omari fut installé dans les fonctions de *kâtib-assirr* (secrétaire de la chancellerie secrète), en remplacement d'Imad-eddin-Ismaïl-ben-althir. Cette même année, le Schérif Abou-Nemi fit faire, à la Mecque, la *khotbah*, au nom de Melik-Aschraf. Jusque-là, elle se faisait pour le souverain du Yemen,

dont le nom était également gravé sur la monnaie. Des actes annonçant cette révolution furent expédiés et confiés à Ebn-alkastelâni. A cette même époque, on vit arriver un ambassadeur de Kaïkhatou, roi des Tatars. Il était porteur d'une lettre dans laquelle ce prince déclarait qu'il voulait fixer sa résidence dans la ville d'Alep, attendu que cette place avait été conquise par son père Houlagou. Il protestait que si on se refusait (36) à cette concession, il s'emparerait de toute la Syrie. Le sultan fit réponse en ces termes : « Les intentions
 475 « du *kân* se sont trouvées parfaitement d'accord avec les miennes. Je projetais
 « de reprendre Bagdad, d'en massacrer la garnison (37) : car j'espérais pouvoir
 « en faire comme autrefois la capitale de l'islamisme. Maintenant, nous allons voir
 « quel sera celui de nous deux qui entrera le premier sur les terres de son en-
 « nemi. » On adressa en Syrie des ordres écrits qui enjoignaient de préparer des vivres, et de passer les troupes en revue. Cette même année, les pèlerins firent la cérémonie du *Wakfah* وقف, le lundi et le mardi ; mais ils ne firent pas la prière du vendredi, dans la crainte d'éprouver le tourment de la soif, attendu la rareté de l'eau. L'émir de la caravane étant au lieu nommé *Mina*, fit jurer au Schérif Abou-Nemi qu'il se rendrait en personne auprès du sultan. Il lui avait remis en présent une somme de mille pièces d'or, que le sultan avait envoyée d'Égypte pour lui être offerte. Cette même année, il périt sur mer seize bâtimens qui étaient des *djelbah* جلاب (barques) du Yemen, appartenant pour la plupart à la ville d'Aden (38).

AN
693

Le troisième jour du mois de Moharrem, le sultan traversa le Nil, pour se rendre dans la province de Bohâirah, afin d'y prendre le divertissement de la chasse. Il était accompagné de l'émir Baïdara et du vizir Ebn-assalous. Il laissa, pour commander en son nom dans le château de la Montagne, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï. A cette époque, il existait une violente inimitié entre l'émir Baïdara et Ebn-assalous. Le sultan étant arrivé à Teroudjeh, s'y arrêta ; le vizir prit la route d'Alexandrie, pour aller faire préparer les étoffes ; mais il trouva que les délégués نواب de Baïdara s'étaient emparés des marchandises

(36) Je lis ان يسيح بذلك au lieu de ان لم يسيح بذلك.

(37) Je lis قتل رجاله au lieu de قتل رجاله.

(38) Cette année, au rapport d'Abou'Imahâsen (fol. 31 r^o), la hauteur primitive du Nil fut de six coudées, dix doigts, et la crue s'éleva à dix-sept coudées, dix-sept doigts.

et des fabriques. Il se hâta d'écrire au sultan, pour l'informer de ces faits, et l'aigrir contre Baïdara. Il l'assura qu'il n'avait pas trouvé dans tout le territoire de la ville de quoi fournir aux distributions ordinaires. Le sultan, outré de colère, fit venir Baïdara, et lui adressa de vifs reproches, en présence des émirs. Il le menaça d'autoriser Ebn-assalous à lui faire donner la bastonnade. Il ajouta d'autres mots que l'on ne saurait rapporter. Baïdara mit dans ses réponses une extrême douceur, et bientôt, quittant le prince, il regagna sa tente, profondément alarmé. Il convoqua aussitôt l'émir Lâdjîn, l'émir Karasonkor, et tous ceux qui étaient d'intelligence avec lui. Il arrêta avec eux le complot d'assassiner le sultan. Ce prince avait permis aux grands émirs de se rendre dans leurs *Ika* (possessions territoriales). Ils étaient déjà partis; et Aschraf resta accompagné de ses courtisans intimes, jusqu'au neuvième jour du mois. A cette époque, Baïdara étant arrivé, on conseilla au sultan de se rendre au Caire avant le retour de l'armée. Il envoya vers Baïdara, l'émir Seïf-eddin-Abou-Bekr-ben-djemekdar (39), *naïb* (substitut) de l'Émir-djandar, pour lui ordonner de marcher sous les drapeaux avec les émirs et les troupes. Ebn-Émir-djandar lui ayant remis la lettre, il en fit la lecture, puis il dit: « Je pro-
« mets soumission et obéissance. » Mais on lisait sur son visage une colère concentrée. Ebn-Émir-djandar retourna, après avoir rempli sa mission. On s'occupait de transporter l'arsenal زردخانه. La tente دهلیز se mit en mouvement, ainsi que toute l'armée. Le matin du dixième jour de Moharrem, le sultan apprit qu'il se trouvait, dans les environs de Teroudjeh, un très-grand nombre d'oiseaux. Il forma une enceinte de chasse حلقة صيد et regagna son camp, vers la chute du jour. Le onzième jour, tout le monde prit la route du Caire. Baïdara se rendit au *deh-liz* (la tente du sultan), accompagné de ceux avec lesquels il avait comploté la mort du sultan. Mais le prince n'étant pas sorti, Baïdara congédia les conjurés, qui rentrèrent dans leurs tentes. Cependant, le sultan monta à cheval, presque seul, n'ayant auprès de lui que l'émir Schehab-eddin-Ahmed-ben-alaschal

476

(39) J'ai transcrit ce mot tel qu'il se trouve dans le récit de notre auteur. Dans l'ouvrage d'Abou'Imahâsen, le même personnage a partout, le titre de *Maheffidâr* محفدأر. Probablement l'officier ainsi nommé était celui qui avait le soin des litières محفة du sultan. On peut voir sur ce genre de litière Taylor (*Travels from England to India*, tom. I, pag. 226); Rich (*Residence in Koor-distan*, tom. I, pag. 333), etc.

émir-schikar (grand-veneur). Il avait l'intention de devancer les *Khassekis*. Ayant aperçu une bande d'oiseaux considérable, il en abattit un grand nombre à coups d'arbalète. Ensuite, il se tourna vers l'*émir-schikar*, et lui dit : « J'ai faim; as-tu avec toi quelque chose que je puisse manger? » Il répondit : « Par Dieu, il ne me reste qu'un gâteau رغيف et un poulet, qui se trouvent « dans ma gibecière صولقي (40), et que je réservais pour mon usage. » Le sultan lui dit : « Donne-moi ces mets. » Dès qu'il les eût, il se mit à manger. Ensuite, le prince ajouta : « Tiens mon cheval, afin que je descende pour lâcher de l'eau. » L'*émir-schikar*, qui était familier avec le sultan, lui dit : « La chose est im- « praticable. Le sultan monte un étalon, et moi une jument. Ces deux animaux « ne s'accorderont pas. » Le sultan répondit : « Eh bien! descends, et monte « derrière moi, afin que je descende à mon tour. » L'*émir-schikar* descendit, remit au prince la bride de son cheval, et monta en croupe derrière lui. Le sultan mit pied à terre, satisfait son besoin; puis remonta sur son étalon, et tint le cheval de l'*émir-schikar* jusqu'à ce que celui-ci fut en selle. Tous deux se mirent à converser ensemble. Vers l'*asr* (l'après-midi), Baïdara ayant envoyé des émissaires, pour épier ce que faisait le sultan, apprit que ce prince n'était accompagné de personne. Il monta aussitôt à cheval, escorté de ses complices. Le sultan apercevant un nuage d'une poussière épaisse, dit à l'*émir-schikar* : « Vas reconnaître ce qui produit cette poussière. » L'émir se dirigea de ce côté,

(40) Le mot صولقي se retrouve dans le récit de la même catastrophe, tel qu'il nous est donné par Nowaïri (fol. 167 v°), par Abou'Imahâsen (man. 663, fol. 27 r°), et par un autre historien (de mon manuscrit, fol. 29 v°); ce terme désignait une poche de cuir, que l'on portait à la ceinture, du côté droit. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 334 v°): صوالق « بلغارى كبار يسع الواحد منهم اكثر من ويبة غلة معروز فيه منديل طوله ثلاثة اذرع « *saulak*, de cuir de Bulgarie, dont chacun contenait plus d'une *waïbah* de grain. Dans chacun était « enfoncée une serviette qui avait trois coudées de longueur. » Dans le même ouvrage (man. 798, fol. 189 r°): « يعمل المنديل في الحياصة على الصولق من الجانب الايمن « On place la serviette « dans la ceinture, sur le *saulak*, du côté droit. » Ces mots sont transcrits de l'ouvrage intitulé *Mesâlek-alabsâr* (man. 583, fol. 169 v°). Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'Imahâsen (man. 661, fol. 178 v°): « كل واحد من اصحابك يفطر على قطعة لحم في صولقه « Chacun de tes compagnons « rompra le jeûne, en mangeant un morceau de viande, contenu dans son *saulak*. » Car je n'hésite pas à lire صولقه au lieu de حولقه, que présente le manuscrit. Dans le même ouvrage (m. 663, f. 14 r°), et dans le *Manhel-sâfi* (t. V, fol. 33 v°), on lit : « صوالقهم كبار يسع كل صولق نصف ويبة او اكثر * Leurs *saulak* sont grands; chacun contient une demi *waïbah*, ou même davantage. »

et rencontra l'émir Baïdara, accompagné de plusieurs autres émirs. Il leur demanda ce qu'ils voulaient; mais, sans lui répondre, ils continuèrent leur marche. Ils arrivèrent auprès du sultan, qui alors se trouvait seul. Baïdara lui porta un coup d'épée qui lui abattit la main. Un second lui entama l'épaule. L'émir Lâdjin, s'avançant, dit à Baïdara: « Celui qui aspirera au gouvernement de l'Égypte et de la Syrie, puisse-t-il être ainsi frappé. » En parlant ainsi, il asséna un coup sur l'épaule du sultan, qui tomba aussitôt à terre. Behadur, le *ras-naubah*, accourut, introduisit son épée dans le fondement du prince, et s'appuya dessus, jusqu'à ce que la pointe sortit par le gosier. Tous les émirs, savoir: Kara-sonkor, Ak-sonkor-Hosâmi, Nougâi, Mohammed-Kharâdjâ, Torontâi-*assaki* (l'échanson) et Altoun-boka, le *ras-naubah*, frappèrent alternativement de leurs épées le corps du prince. Cet événement se passa le lundi, douzième jour du mois de Moharrem. Le cadavre resta deux jours à la même place. L'émir Izz-eddin-Aïdemur-Adjemi, *wâli* (gouverneur) de Teroudjeh, arriva sur le théâtre de cette catastrophe, trouva le corps, étendu sur la terre, nu, et ayant les parties naturelles découvertes. Il le fit charger sur un chameau, et le transporta à la maison du gouvernement دار الولاية. Il le fit laver dans le bain, l'ensevelit, et le déposa dans le trésor بيت المال qui faisait partie de la maison du gouvernement. L'émir Saad-eddin-Koudjebâ-Nâseri étant arrivé du Caire, enleva le corps, avec le cercueil où il était renfermé, le transporta à son *tourbeh* (tombeau), situé dans le voisinage du Meschhed-Nefisi, au dehors de Misr, et l'y enterra, le matin du vendredi, vingt-deuxième jour de Safar. Aschraf avait régné trois ans, deux mois et quatre jours. Il était âgé d'environ trente ans. Il ne laissa pas d'enfants mâles, mais seulement deux filles. 477 C'était un prince généreux, brave, intrépide, d'une activité extraordinaire et qui fut victorieux dans toutes ses guerres. Il conquit les villes d'Akka, Sour, Beïrout, Béhesna, et Kalat-arroum. Ce monarque, malgré l'impétuosité de son caractère, se distinguait par le charme de sa conversation, et montrait dans ses entretiens avec les gens de lettres, un esprit supérieur, un talent plein d'une extrême finesse. Jamais il n'apostillait un écrit, sans l'avoir lu en entier, et il ne manquait pas d'y faire toutes les corrections qui lui paraissaient convenables. Toutefois, vers la fin de son règne, mû par un sentiment d'orgueil il ne signait plus son nom, se contentant d'en écrire la première lettre, c'est-à-dire,

un ^خ. Il défendit que, dans la correspondance, on donnât à personne le titre de *Zāimī* زعيمى : car il disait : « Quel est donc le *Zāim* زعيم (chef) des armées, si « ce n'est moi ? » Il abolit une taxe que l'on percevait, dans la ville de Damas, à la porte de Djābīah ^{باب الجابية}, et qui était de cinq dirhems pour chaque charge de froment. Il écrivit, à la main, du caractère dont il se servait pour tracer l'*alamah* (apostille), entre les lignes de l'acte qui abolissait cet impôt, les mots suivants : « Que l'on décharge mes sujets de cette mesure vexatoire, « et que l'on attire ainsi sur moi les vœux et les bénédictions des hommes des « classes supérieures ou inférieures. »

Pour revenir à ce qui concerne les émirs, Zeïn-eddin-Ketboga-Mansouri, accompagné de plusieurs émirs, avait quitté Melik-Aschraf, pour aller prendre le divertissement de la chasse. Plusieurs émirs, savoir : Seïf-eddin-Burgoli, Rokn-eddin-Beïbars, le *Djaschenkir*, Hosam-eddin-Ladjin, l'*ostadar*, Bedr-eddin-Bektout-Alaï étaient restés dans le *dehliz* (la tente) du sultan, ainsi que plusieurs des mamlouks du prince. Baïdara, après le meurtre du sultan, revint, escorté des émirs de son parti, entra dans le *dehliz*, et s'assit sur l'estrade du trône ^{دست السلطنة}. Tous les émirs se levèrent, baisèrent la terre devant lui, et lui prêtèrent serment de fidélité. Il prit le titre de *Melik-Aouhad* الملك الواحد, ou, suivant d'autres, de *Melik-Mouaddan*, ou enfin, de *Melik-Kāher*. Il fit arrêter l'émir Baïsari et l'émir Bektemur, le *silahdar-emir-djandar*. Il avait dessein de les mettre à mort; mais cédant aux sollicitations des émirs, il se contenta de laisser les deux prisonniers sous bonne garde. Montant à cheval, il se dirigea vers Terraneh, où il passa la nuit. Cependant ceux des émirs et des mamlouks du sultan, qui se trouvaient dans le *dehliz* (la tente) et dans le camp ^{وطاق}, s'étaient mis en marche, pour suivre la trace de Baïdara et de ses adhérents. L'émir Ketboga et ceux qui l'accompagnaient, ne tardèrent pas à apprendre que le sultan avait été assassiné, et que Baïdara était sur le trône. Il se hâta, avec son cortège, de rejoindre l'émir Burgoli et les émirs et les mamlouks, qui se trouvaient auprès de celui-ci. Tous ensemble, coururent sur les pas de Baïdara et de ses adhérents. Après avoir marché toute la nuit, ils arrivèrent à Terraneh. Le soir du samedi, jour de l'assassinat du sultan, Baïdara joignit Seïf-eddin-ben-Djemekdar, *nāib* de l'*emir-djandar*, l'émir Sārem-eddin-Fakhri, et l'émir Rokn-eddin-Beïbars, *emir-djandar*, qui avaient avec eux

l'arsenal زردخانه. Au moment où il les atteignit, Beïbars, l'emir-djandar, s'avança vers lui, et lui dit : « Seigneur يا خوند, dans ce que vous avez fait, « avez-vous agi d'après l'avis des émirs ? » Il répondit : « Sans doute ; j'ai tué le « sultan d'après leurs conseils, en leur présence ; et les voilà tous réunis autour 478
 « de nous. » Ensuite, il se mit à passer en revue les mauvaises qualités de Melik-Aschraf, ses actions honteuses, le mépris qu'il avait témoigné pour les émirs et les mamlouks de son père, l'insouciance avec laquelle il traitait les affaires des Musulmans, la nomination d'Ebn-assalous au rang de vizir, la haine des émirs, causée par l'arrestation d'Izz-eddin-Afram, le meurtre de Sonkor-aschkar, Tak-sou et autres ; la promotion de plusieurs mamlouks au rang d'émirs ; le peu de religion de ce prince, qui buvait du vin même dans le mois de Ramadan ; ses désordres avec des jeunes gens imberbes. Ensuite, il s'informa de l'émir Ketboga, qu'il n'avait pas encore vu. On lui demanda si cet émir avait eu connaissance de cette catastrophe. Il répondit : « Certainement ; c'est lui qui « le premier en a donné le conseil. » Le dimanche, deux jours après le meurtre d'Aschraf, l'émir Ketboga arriva à Terraneh, accompagné d'une troupe considérable, formée de mamlouks du sultan, réunis au nombre d'environ deux mille cavaliers, de plusieurs soldats de la *halkah*, et de l'émir Hosam-eddin-Ladjin l'*ostadar*. Baïdara se trouvait alors dans cette ville. Comme on voulait l'attaquer, Ketboga fit prendre à ses compagnons des signes de ralliement, qui pussent les distinguer des partisans de Baïdara. Ils s'attachèrent au cou des serviettes مناديل, qui descendaient jusque sous leurs aisselles. Baïdara mit alors en liberté Baisari et Bektemur, le *silahdar*. Ketboga avait disposé une troupe chargée de lancer des flèches. Il s'avança, à la tête de ses compagnons, et tous ensemble, fondirent sur l'ennemi avec impétuosité. Ketboga ne cherchait que Baïdara. Ayant placé une flèche sur son arc, il s'écria : « O Baïdara, où est le « sultan ? » En même temps, il décocha sa flèche. Tout son monde l'imita, et fit pleuvoir une grêle de traits. Baïdara prit la fuite, accompagné de ses adhérents. Ketboga se mit à sa poursuite, et parvint à l'atteindre. Baïdara fut égorgé, après qu'on lui eut abattu la main et l'épaule, ainsi qu'il avait traité Aschraf. Sa tête, placée sur une pique, fut portée au château de la Montagne, et promenée dans les rues du Caire et de Misr. On trouva dans la poche جيب de Baïdara une feuille de papier, contenant ces mots : « Que pensent les Seïds et « les *fakih*, d'un homme qui boit du vin dans le mois de Ramadan, qui se livre

« à des désordres avec de jeunes garçons, qui néglige le devoir de la prière? » « Celui qui tue un pareil homme est-il coupable ou non? » La réponse portait que cet homme méritait la mort et pouvait être assassiné sans crime. Au moment de la déroute de Baïdara, Ladjin et Kara-sonkor avaient pris la fuite; et étaient entrés au Caire, où ils se tinrent cachés. Le premier qui apporta à la citadelle la nouvelle du meurtre du sultan fut Seif-eddin-Mankou, *le dawadar*. Au bruit de cet événement, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï fit retirer près de la rive du Caire et de Misr, les barques حراريق, les bateaux معادى (41), et les autres bâtiments. Il ordonna qu'aucun émir ou mamlouk ne traversât le fleuve, sans permission. Cependant, après le meurtre de Baïdara et la fuite de ses partisans, l'émir Zeïn-eddin-Ketboga arriva, accompagné des émirs et des mamlouks de son parti. Ils ne trouvèrent aucune barque pour passer le Nil. Il conseilla aux émirs qui se trouvaient auprès de lui, savoir : Hosam-eddin-Ladjin 479 Postadar, Roku-eddin-Beibars, *le djaschenkir*, Seif-eddin-Burgoli, Seif-eddin

(41) Le mot *madieh* معديّة, qui fait au pluriel معادى, est expliqué ainsi par Mohammed-ebn-Abi-ssorour (*Histoire d'Égypte*, man. 784, fol. 153 r^o) : *يوصل اليها من مصر في المعادى وهي* : « On y arrive de Misr sur des *madieh*. » « On entend par ce mot des barques, grandes ou petites, qui servent exclusivement pour le passage des hommes et des animaux. » Dans les *Voyages* d'Ebn-Batoutah (fol. 103 r^o) : *ركب في معديّة* : « Il monta sur une *madieh* de roseaux, telle qu'ils en fabriquent. » Plus loin (fol. 109 v^o) : *معديّة صنعناها من الخشب والنبات* : « Une *madieh* que nous construisimes de bois et de plantes. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 115 v^o) : *كان بحلوان* : « En Canope, dans le lac de Menzala, on trouve des barques de roseaux, qui servent à transporter les hommes, etc., de la rive orientale au bord occidental. » Dans le *Kutab-assolouk* du même écrivain (tom. II, fol. 19) : *ارسل الله ريحا عاصفا منعت المعادى* : « Dieu fit souffler un vent impétueux, qui empêcha les barques d'avancer. » Dans l'*Histoire de l'Expédition d'Égypte* de Nacoula-el-Turc (pag. 29), on lit : *المعدية والقوارب* : « Les *madieh* (barques) et les chaloupes. » Dans la *Relation* de Hœst (*Marokos und Fes*, pag. 81), ce mot est expliqué par *radeau*. Ce terme a passé, avec sa forme *almadia*, dans la langue portugaise (Sousa, *Vestigios da lingua arabica*, pag. 43); et, dans la langue espagnole, sous les deux formes *almadia* ou *armadia*. Ce mot se trouve souvent employé dans les relations des voyageurs qui ont parcouru l'Orient. Voyez le P. Lobo (*Relation d'Abyssinie*, pag. 9, 134); Barthema (*Navigatio ap. Grynæum*, pag. 213); Cadamosto (*Navigazioni*, pag. 31, 32); Pigafetta (*Relazione di Congo*, pag. 13); Sylva de Figueroa (*Ambassade en Perse*, pag. 425), etc.

Tagdji, Izz-eddin-Taktaï, Seïf-eddin-Katbiéh et autres, de camper sous des tentes, sur la rive de Djizeh, jusqu'à ce que l'on eût entamé une négociation avec l'émir Sandjar-Schoudjaï. Cet avis ayant été approuvé, ils dressèrent des tentes, sous lesquelles ils s'établirent. De là, ils députèrent vers Schoudjaï; mais il leur refusa le passage. Enfin, après de longues négociations, on tomba d'accord de placer sur le trône Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun. Alors, Schoudjaï envoya vers la rive de Djizeh des barques حواريق et autres bâtimens. Tous les émirs traversèrent le fleuve, et firent leur entrée dans la citadelle, le quatorzième jour du mois de Moharrem.

APPENDICE.

PIÈCES DIPLOMATIQUES

RELATIVES AU RÈGNE DU SULTAN KELAOUN.

I.

LETTRE DU SULTAN AHMED AU SULTAN KELAOUN,

ET RÉPONSE DE CELUI-CI (1).

ذكر هلاك ابغا ورجوع الملك الى تكدار المسمى احمد

في هذه السنة تواترت الاخبار بهوت ابغا بن هلاون وذاك لما ناله عقيب كسرة منكوتهر من رعب وخوف ولما شاهده من هول بقتل عساكرة واكابر المغل وبينهما هو في هذا الحال اذ بلغه ان خزايبه وخزايين ابيه كانت في برج من قلعة على البحر وان ذلك البرج خسف الله به وغارت الارض به في البحر بجميع ما فيه ولم يسلم الا قطعة من البرج وقيل ان ابغا دخل الى الحمام وخرج منها فسمع اصوات جهلة كبيرة من الغربان وهي تنعق فقال هذه تقول ابغامات ابغامات وركب من الحمام فاذا كلاب صيدها كلها عوت في وجهه فنشام بذلك ومات ابغا في نصف ذي الحجة سنة ثمانين وستماية في قرية من قرى همدان اسمها نايل وقيل في بلد اسمها كرمشاهان من بلد همدان وسبب موته انه لما عاد من جهة الرحبة تصيد وساق وراء غزال فتقنطر من الفرس فنزل في خرقة ودخلت السحرة عليه فقال اي شي هولاء اللابسون الاسود وحمل فمات كما ذكرنا ودفن في قلعة نلا عند ابيه ومات بعده بسوامين اخوة اجاي ومات منكوتهر بن هلاون وهو متوجه من بلاد الجزيرة الى الاردن في مكان يعرف بتل بوخنزير دون الحصكونه وكفرزمار وحمل تابوته الى الجزيرة وذكر ان سبب موت منكوتهر ما ناله في المصاف

(1) Vie de Kelaoun, man. de S.-Germain 118 (2).

من جراح مُثخنة ورجبات متهمكة وما مات حتى اكل لسانه باسانانه واتي على اكثر من نصفه وكفن في اربعة اثواب من النسيج وجعل في تابوت وسير الى نلادفن بها ولما مات ابغا بن هلاون وقع الاختلاف فيمن يقعد في التخت فتعصب جماعة لاحمد بن هلاون واسمه الحقيقي تكدار واسم امه قنوخاتون وهي نصرانية وانفقوا على اقعاده في تخت الملك وما هان على بعض المغل فعود احمد لانه ادعى انه مسلم فحضر اخوه قغراطى وقال لارغون ابن ابغا بن هلاون ان ابغا شرط في الياسة انه اذا مات ملك ما يقعد عوضه الا الاكبر من اولاده وقد رتبنا احمد ومن خالف يهوت فاطاعوه وسيروا الالجية لاحضار الملوك ليكتبوا خطوطهم بالارتضاء بالملك احمد ولما جرى ذلك تحدثوا فيها بينهم في ان قدرتهم قد ضعفت ورجلهم قتلت وان المسلمين كلما راحوا في قوة وانه لاحيلة في هذا الوقت انتم ان اظهار الاسلام والتقرب الى مرضى مولانا السلطان واكتسفا باسمه بذلك واشاعة هذا الامر فسير كتابا الى بغداد مضمونه

بسم الله الرحمن الرحيم لا اله الا الله محمد رسول الله وانا جلسنا على كرسي الملك ونحن مسلمون فيتلقون اهل بغداد هذه البشرية ويعتهدون في المدارس والوقوف وجميع وجوه البر ما كان يعتمد في ايام الخلفاء العباسيين ويرجع كل ذى حق الى حقه في اوقاف المساجد والمدارس ولا يخرجون عن القواعد الاسلامية وانتم يا اهل بغداد مسلمون وسعنا عن النبي صلى الله عليه وسلم انه قال لا تبرح هذه العصابة الاسلامية مستظهرة ظافرة الى يوم القيامة وقد عرفنا ان هذا الخبر صحيح ورسول صحيح ورب واحد احد فرد صيد فتسطيبون قلوبكم ويكتبون الى البلاد جميعها

وشرع الملك احمد في تجهيز رسل الى ابواب مولانا السلطان فسير قاضى القضاة قطب الدين محمود الشيرازى قاضى سيواس والامير بهاء الدين اتابك السلطان مسعود صاحب الروم والامير شمس الدين ابن الصاحب احد خواص صاحب ماردين ومعهم جماعة كبيرة من اتباع واشياع وغلبيان ومهاليك وخواص وتجهل عظيم فوصلوا البيرة وكان ذلك لما بلغ مولانا السلطان كتب الى النواب بالاحتراز عليهم وان احدا من خلق الله لا يراهم ولا يجتمع بهم ولا يتحدث معهم بكلمة ولا يسار بهم الا في الليل فدخل بهم الى حلب في ليلة السبت الحادى والعشرين من جمادى الاخرة وانزلوا بها خفية من غير ان يعلم بهم احد ثم احضروا الى دمشق ومنها الى مصر وادخلوا بالليل واحضروا بين يدى مولانا السلطان فقبلوا الارض بين يديه واحضروا من ايديهم كتابا ومشافهة تحدثوا بها

ونسخة الكتاب المذكور الوارد على يد رسله القاضى قطب الدين الشيرازى والاتابك بهاء الدين وشمس الدين ابن الصاحب وهو بغير عنوان ولا ختم وفيه طمغات حمر ثلاث عشرة طمغة ما هو بقلم الطومار

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ ﴿١﴾ بِقُوَّةِ اللّٰهِ تَعَالٰی بِاقْبَالِ قَارِنٍ

فرمان احمد

الى سلطان مصر اما بعد فان الله سبحانه وتعالى بسابق عنايته ونور هدايته قد كان ارشدنا في عنفوان الصبا وربعان الحداثة الى الاقرار برؤوسيته والاعتراف بوحدانيته والشهادة بمحمد عليه افضل الصلوات والسلام بصدق نبوته وحسن الاعتقاد في اوليائه الصالحين من عبادة في بربرته فمن يرد الله ان يهديه يشرح صدره للاسلام فلم نزل نهيل الى اعلاء كلمة الدين واصلاح امور الاسلام والمسلمين الى ان افضى بعد ابينا الجيد واخيना الكبير نوبة الملك الينا فافاض علينا من جلابيب الطافه ولطائفه ما حقق به آمالنا في جزيل الايه وعوارفه وجلال هذى المهلكة علينا واهدى عقيلتها الينا فاجتمع عندنا في قوريلناى المبارك وهو المجمع الذى يتسدد فيه الاراء جميع الاخوان والاولاد والامراء الكبار ومقدموا العساكر وزعماء البلاد وانفتحت كلمتهم على تنفيذ ما سبق به حكم اخينا الكبير فى انفاذ الحكم الغفير من عساكرنا التى ضاقت الارض برحبها من كثرتها وامتلات الارض رعبا لعظيم صولتها وشديده بطشتهم الى تلك الجهة بهمة نخضع لها شم الاطواد وعزيمة تلين لها صم الصلاد فكرنا فيها تمتحضت زبدة عزايهم عنه واجتمعت اهواهم واراوهم عليه فوجدناه مسخالفا لما كان فى ضميرنا من اقتنا الخير العام الذى هو عبارة عن تلقوية شعار الاسلام وان لا يصدر عن اوامرنا ما امكنا الا ما يوجب حقن الدماء وتسكين الدهماء وبجبرى به فى الاقطار رجاء نسايم الامن والامان ويستريح به المسلمون فى ساير الامصار فى مهاد الشفقة والاحسان تعظيها لامر الله وشفقة على خلق الله فالهمنا الله تعالى اطفاء تلك النايرة وتسكين الفتن الشايرة وإعلام من اشار بذلك الراى بما ارشدنا اليه من تقديم ما يرجى به شفا مزاج العالم من الأدواء وتناخير ما يسحب ان يكون آخر الدواء واننا لانحب المسارعة الى هز الصال للصلال الا بعد ايضاح الحجمة ولانا ذن لها الا بعد تعيين الحق وتركيب الحجمة وقوى عزمننا ما راينا من دواعى الصلاح وتنفيذ ما ظهر لسانا به وجه النجاح اذكار شيخ الاسلام قدوة العارفين كمال الدين عبد الرحمن الذى هو نعم العون لنا فى امور الدين فأصدرناه رحمة عن الله لمن دعاه ونقمة على من اعرض عنه وعصاه وانفسدنا اقضى القضاة قطب الملك والدين والاتابك بهاء الدين الذين هما من ثقات هذه الدولة الزاهرة ليعرفاهم طريقتنا ويتحقق عندهم ما تنطوى عليه لعموم المسلمين جميل نيتنا وبتنا لهم انت

من الله على بصيرة وان الاسلام يَجِبُ ما قبله وانه تعالى القى في قلبنا ان نَتَّبِعَ الحق واهله
ويشاهدون عظيم نعمة الله على الكافة بها دعانا اليه من تقديم اسباب الاحسان ولا يجرمونها
بالنظر الى سالى الاحوال فكل يوم هوفى شان فان تطلعت نفوسهم الى دليل تستحكم بسببه
دواعى الاعتماد وحمّة يشقون بها من بلوغ المراد فلينظروا الى ما ظهر من ما اثرنا مما اشتهر خبره
وعم اثره فانا ابتدانا بتوفيق الله تعالى باعلاء اعلام الدين واطهارة في ايراد كل امر وإصداره
تقديمها واقامة نواميس الشرع المحمدي على مقتضى قانون العدل الاحمدي اجلالا وتعظيها وادخلنا
السرور على قلوب الجمهور وعفونا عن كل من اجترح سيئة او اقتترف وقابلناه بالصفح وقلنا عفا
الله عما سلف وتقدمنا باصلاح امور اوقاف المسلمين من المساجد والمشاهد والمدارس وعمارة
بقاع البر والرُبط الدوارس وايصال حاصلها بهوجب عوايدها القديمة الى مستحقها لشروط واقفها
ومنعنا ان يلتمس شى مما استحدث عليها وان لا يغير احد مما قرر اولاً فيها وامرنا بتعظيم
امر الحاج وتجهيز وفدها وتأمين سبلها وتسيير قوافلها وانا اطلقنا سبيل التجار المترددين الى
تلك البلاد ليسافروا بحسب اختيارهم على احسن قواعدهم وحرّمنا على العسائر
والقراغول والشحاني في الاطراف التعرض بهم في مصادرهم ومواردهم وقد كان صادف
قراغولنا جاسوسا في زى الفقراء كان سبيل مثله ان يهلك فلم يهرق دمه لحرمة ما حرّمه الله
تعالى واعدناه اليهم ولا يخفى عنهم ما كان في انفاذ الجواسيس من الضرر العام للمسلمين فان
عساكرنا طمنا راوهم في زى الفقراء والنساک واهل الصلاح فسالت ظنونهم في تلك الطوائف
فقتلوا منهم من قتلوا وفعلوا بهم ما فعلوا وارتفعت الحاجة بحمد الله تعالى الى ذلك بها صدر
اذننا به من فتح الطريق وتزدد التجار وغيرهم فاذا امعنوا الفكر في هذه الامور واعمالها
لا يخفى عنهم انها اخلاق جبلية طبيعية وعن شوايب التكلفة والتصنع عرية واذا كانت الحال
على ذلك فقد ارتفعت دواعى المصرة التي كانت موجبة المخالفة فانها كانت بطريق الدين
والذب عن حوزة المسلمين فقد ظهر بفضل الله تعالى في دولتنا النور المبين وان كانت لما
سبق من الاسباب فمن تحرى الآن طريق الصواب فان له عندنا لزلفى وحسن مآب وقد
رفعنا الحجاب واتينا بفصل الخطاب وعرفناهم ما عزمنا عليه بنية خالصة لله تعالى على استينافها
وحرّمنا على جميع عساكرنا العمل بخلافها لرضى بها الله والرسول وتلوح على صفحاتها آثار
الاقبال والقبول وتستريح من اختلاف الكلمة هذه الامة وتنجلى بنور الايتلاف ظلمة الاختلاف
والغمة فيسكن في سابق ظلها البوادي والحواضر وتقرّ القلوب التي بلغت من الجهد الحناجر
ويُعفما عن سالف الهنات والجرارير فان وفق الله سلطان مصر لاختيار ما فيه صلاح
العالم وانتظام امور بني ادم فقد وجب عليه التمسك بالعروة الوثقى وسلوك السطريقة
البيلى بفتح ابواب الطاعة والالتزام وبذل الاخلاص بحيث تنعبر تلك الممالك
والبلاذ وتسكن الفتنة الثائرة وتعمد السيوف البائرة وتحل الكافة ارض الهونينا وروض الهدون

وتخلص رقاب المسلمين من أغلال الذل والهون وأن غلب سوء الظن بما تفضل به واهب الرحمة ومنع عن معرفة قدر هذه النعمة فقد شكر الله مساعينا وأبلى عذرنا وما كنا معذبين حتى نبعث رسولا والله الموفق للرشاد والسداد وهو المهيم على البلاد والعباد وحسبنا الله وحده كتب في أواسط جهادى الاولى سنة احدى وثمانين وستماية بهتمام الأطاق

وكتب مولانا السلطان جوابه

بسم الله الرحمن الرحيم
بقوة الله تعالى
باقبال دولة السلطان الملك المنصور
كلام قلاون

الى السلطان احمد

اما بعد حمد الله الذى اوضح بنا ولننا للحق منهاجا وجاء بنا فجماء نصر الله والفتح ودخل الناس فى دين الله افواجا والصلوة على سيدنا ونبينا محمد الذى فضله الله على كل نبي نتجى به أمته وعلى كل نبي ناجى صلاة تثير ما دجى وتبير من داجى فقد وصل الكتاب الكريم المتلقى بالتكريم المشتهل على النبا العظيم من دخوله فى الدين وخروجه عن خلق من العشيرة والاقربين وما فتح هذا الكتاب فاتح بهذا الخبر للمعلم المعلم والحديث الذى صحح عند اهل الاسلام اسلامه واصح الحديث ما روى عن مسلم وتوجهت الوجوه بالدعاء الى الله سبحانه فى ان يشبته على ذلك بالقول الثابت وان يثبت حب هذا الدين فى قلبه كما انبته احسن النبت من اخشن المنابت وحصل التامل للفصل المبتدا بذكره من حديث اخلاصه النية فى اول العمر وعنفوان الصبا الى الاقرار بالوحدانية ودخوله فى الملة المحمدية بالقول والعمل والنية فالحمد لله على ان شرح صدره للاسلام والههد شريف هذا الالهام كحمدنا على ان جعلنا من السابقين الاولين الى هذا المقال والمقام وثبت اقدامنا فى كل موقف اجتهاد وجهاد تتبرزلز دلونه الاقدام واما افضاء النوبة فى الملك وميراثه بعد والده واخيه الكبير اليه وافاضة جلابيب هذه المواهب العظيمة عليه وتوقله الاسرة التى طهرها ايمانها واطهرها سلطانها فلقد اورثها الله من اصطفاه من عباده وصدق المبشرات له من كرامة اولياء الله وعباده واما حكاية اجتهاد الاخوان والاولاد والامراء الكبار ومقدمى العساكر وزعماء السبلاد فى مجمع

قوريلناى الذى بنقدح فيه زبدة الاراء وان كلمتهم قد آتفتت على ما سبقت به كلمة اخيه الكبير فى انفاذ العساكر الى هذا الجانب وانه فكر فيها اجتمعت عليه اراوهم وانتهمت اليه اهو اوهم فوجده مخالفا لما فى ضميره اذ قصده الصلّاح ورايه الاصلاح وانه اطفأ تلك النايرة وسكن تلك النايرة فهذا فعل الملك المتشقى المشفق من قومه على من بقى المفكر فى العواقب بالراى الثاقب والآفلو تركوا واراهم حتى تحملهم العرة لكانت تكون هذه الكرة هي الكرة لكن هو كمن خاف مقام ربه ونهى النفس عن الهوى ولم يوافق قول من ضلّ ولا فعل من عوى واما القول منه انه لا يحب المسارعة الى المقارعة الا بعد ايصاح المحجة وتركيب الحجّة فبان نظامه فى سلك الايمان صارت حجّتنا وحجّته المشتركة على من غدت طواعيته عن سلوك هذه المحجة متسكبة فان الله تعالى والناس كافة قد علموا ان قيامنا انما هولنصرة هذه الملة وجهادنا واجتهادنا انما هو على الحقيقة لله وحيث قد دخل معنا فى الدين هذا الدخول فقد ذهب الاحقاد وزالت الذحول وبارتفاع المنافرة تحصل المضافرة فالايهان كالبنيان يشدّ بعضه ببعض ومن اقام منارة فله أهل بأهل فى كل مكان وجيران بجيران فى كل ارض واما ترتب هذه القواعد الجمة على اذكار شيخ الاسلام قدوة العارفين كمال الدين عبد الرحمن اعاد الله من بركاته فلم تُرلولى قبله كرامة كهذه الكرامة والرجاء ببركته وبركة الصالحين ان يُصبر كل دار للاسلام دار اقامة حتى تتم شرايط الايمان وبعود شمل الاسلام مجتمعها كاحسن مها كان ولا تنكر لمن لكرامته ابتداء هذا التمكن فى الوجود ان كل حق ببركته الى نصابه يعود واما انفاذ اقضى القضاة قطب الملة والدين والاتابك بهاء الدين الموثوق بنقلهما فى ابلاغ رسايل هذه البلاغة فقد حضرا واعداد كل قول حسن من حوالى احواله وخَطرات خاطرة ومنتظرات ناظرة ومن كَلِمَا يشكرو ويُحَمِّد وَيُعْنَعُن حديثهما فيه عن مُسند أحمد واما الاشارة الى ان النفوس ان كانت نطلع الى اقامة دليل يستحکم بسببه دواعى الورد الجميل فليُنظر الى ما ظهر من ما اثره فى موارد الامر ومصادره ومن العدل والاحسان بالقلب واللسان والمتقدّم باصلاح الاوقاف والمساجد والربط وتسبيل السبل للحجّ الى غير ذلك فهذه صفات من يريد ملكه الدوام فلها ملك عدل ولم ييل الى لوم من عدى ولا لوم من عدل على انها وان كانت من الافعال الحسنة والمثوبات التي تستنطق بالدعاء الالسنة فهى واجبات تُؤدى وقربات بهئلهما يُبَدَى وهو اكثر من انه باجرأ أجر غيره يفتخر او عليه يقتصر او له يدخربل انها تفخر الملوك الاكابر برة مهالك على ملوكها ونظمها على ما كانت عليه فى سلوكها وقد كان والده فعل شيئا مع الملوك السلجوقية وغيرهم وما كان احد منهم بدينه يدين ولا دخل معه فى دين واقترهم فى ملكهم وما زحزحهم عن ملكهم ويجب عليه ان لا يرى حقا مغتصبا ويأتى الآردة ولا باعا ممتدا بالظلم ويرضى الآصده حتى ان اسباب ملكه تقوى وايامه تشزين بافعال التقوى واما تحريبه على

العساكر والقراغولات والشحاني بالاطراف التعرض الى احد بالاذى واصفاء موارد الواردين والصادرين من شوايب القذى فمن حين بلغنا تقدمه بهتل ذلك تقدمنا ايضا بهتل الى ساير نوابنا بالرحبة والبيرة وعينتاب والى مقدمى العساكر باطراف تلك الممالك واذا اتحد الايمان وانعدت الايمان تحتم هذا الاحكام وترتب عليه جميع الاحكام واما الجاسوس الفقير الذى امسك واطلق وان بسبب من يتزى من الجواسيس بزى الفقراء قتل جماعة من الفقراء الصلحاء رجها بالظن فهذا باب من تلتقا ذلك الجانب كان فتحه وزند من ذلك الطرف كان قدحهم وكم من متزى بفقير من ذلك الجانب سيروه والى الاطلاع على الامور سوروه واطفر الله منهم بجماعة كبيرة فرفع عنهم السيف ولم يكشف ما غطوه بخرقه الفقر بلم ولا كيف واما الاشارة الى ان باتفاق الكلمة تنجلي ظلم الاختلاف وتدر بها من الخيرات الاخلاف ويكون بها صلاح العالم وانتظام شمل بنى آدم فلا راد لمن فتح ابواب الاتحاد وجنح الى السلم وما حاد ولا حاد ومن ثنى عنائه عن المكافحة كان كمن مديد المصالحة للمصافحة والصلح وان كان سيد الاحكام ولا بد من امور تبني عليها قواعد ويعلم من مسدلوله فوايده فالامور المستورة فى كتابه هى كليات لازمة يعبر بها كل معنى ومعلم ان تهيا صلح اوم وشم امور لا بد وان تحكم وفى سلكها عقود العهود تنظم قد يحملها بلسان المشافهة التى اذا اوردت اقبلت ان شاء الله عليها النفوس واحرزتها صدور الرسايل كاحسن ما تحرزها سطور الطروس واما الاشارة الى الاستشهاد بقوله تعالى وما كنا معذبين حتى نبعث رسولا فيها على هذا النسق من الود ينسج ولا على هذا السبيل ينهج بل لفضل المتقدم فى الدين ونصرة عهود ثرى وافادات تستدعى وما برج الفضل للأولية وان تنهاى العدد للواحد الاول ولو تامل مورد هذه الآية فى غير مكانها لتروى وتاول وعندما انتهينا الى جواب ما لعله يجب عنه الجواب من فصول الكتاب سمعنا المشافهة التى على لسان اقضى القضاة قطب الدين فكان منها ما يناسب ما فى هذا الكتاب من دخوله فى الدين وانتظام عقده بسلك المومنين وما بسطه من معدلة واحسان مشكورة بلسان كل انسان فالتمة لله عليه فى ذلك فلا نشبهنا منه بامتنان وقد انزل الله على رسوله فى حق من امتن باسلامه قل لا تيمتوا على اسلامكم بل الله يمتن عليكم ان هذاكم للايمان ومن المشافهة ان الله قد اعطاه من العطاء ما اغناه عن امتداد الطرف الى ما فى يد غيره من ارض وماء فان حصلت الرغبة فى الاتفاق على ذلك فالامر حاصل فالجواب ان ثم امورا متى حصلت عليها الموافقة ابتنى على ذلك حكم المصاحبة والمصادقة ورأى الله والناس كيف يكون بصافينا واذلال عدونا واعزاز مضافينا فكم من صاحب وجد حيث لا يوجد الاب والاخ والقراة وما تم امر هذا الدين واستحكم فى صدر الاسلام الا بهضافة الصحابة فان كانت له رغبة مصروفة الى الاتحاد وحسن الوداد وجهيل الاعضاء وكبت الاعضاء والاصداد والاستناد

الى من يشتد الامر به عند الاستناد فالراى اليه في ذلك ومن المشافهة انه ان كانت الرغبة ممتدة الامل الى ما في يده من ارض وماء فلا حاجة الى انفاذ المغيرين الذين يوذون المسلمين بغير فائدة تعود فالجواب عن ذلك انه اذا كف كف العدوان ونزك المسلمين ومالهم من ممالك سكنت الدهماء وحقنت الدماء وما أحقه بان لا ينة عن خلقى وياتى مثله ولا يامر ببروينسى فعله وقنغرطاي بالروم وهى بلاد في ايديكم وخراجها يجيبى اليكم وقد سفك فيها وفتك وسبى وهتك وباع الاحرار وابى الا الشهادى على الإصرار والإصرار ومن المشافهة انه حصل التصميم على ان لا تبطل هذه الغارات ولا تفتقر عن هذه الاثرات فيعتين مكانا يكون فيه اللقاء ويعطى الله النصر لمن يشاء فالجواب عن ذلك ان الاماكن التى اتفق فيها ملتقى الجمعيين مرة ومرة ومرة قد على مواردنا من سلم من اوليك القوم وخاف ان يعاودها فيعاوده مصرع ذلك اليوم فوقت اللقاء علمه عند الله فلا يقدر وما النصر الامن عند الله لمن أقدر لا لمن قدّر ولا نحن ممن ننتظر فلتة ولا يمن له الى غير ذلك لفنة وما امر ساعة النصر الا كالساعة لا تاتى الا بغتة والله الموفق لما فيه صلاح هذه الأمة والقادر على اتيام كل خير ونعمة

ولما انقضى شغل الرسل من ابواب مولانا السلطان وشبهاتهم الخلع والانعام التام توجهوا على الصورة التى حضروا عليها تحت الحفظ والاحتراز التام لم يجتمع بهم احد ولم ينظر اليهم ولا راهم وتوجهوا فوصلوا الى حلب فى سادس شوال سنة احدى وثمانين وستماية وتوجهوا منها الى بلادهم

وفى ربيع الاول سنة احدى وثمانين وستماية وردت كتب رسل مولانا السلطان الذين كانوا توجهوا الى منموتهر بالهدايا الى بيت برکه وهم الامير شمس الدين سنقر الغتبي والامير سيف الدين بلبان الركنى الخاص تركى ومعهم الهدايا وهى ستة عشر تعبئة منها ما هو للملك منكوتهر ومنها ما هو لئوغاى ومنها ما هو للملك اوى كجى اخى الملك منكوتهر ومنها ما هو لتوتامنكو اخى منكو وهو الذى اخذ الملك ومنها ما هو لسلاىغا اخى منكوتهر ومنها ما هو للخواتين جبهك خاتون والحى خاتون ولتوتلسين خاتون ولتتايون خاتون ولسلطان خاتون ولخطلو خاتون وما هو لماو و امير الميسرة وما هو لظدر امير الميمنة وما هو لقليق زوجة كوكجى وما هو للسلطان غياث الدين بن السلطان عز الدين صاحب الروم وذلك من كل شى يهدى مثله من الاقمشة الفاخرة والحلل الزاهرة والتحف الثمينة والتسى والجواشن والحدود كل احد على مقداره قالوا فلما وصلنا وجدنا القان منكوتهر قد مات وجلس مكانه تئامنكو وذلك فى جمدى الاخرة سنة ثمانين وستماية فسلموا اليه التقدام ففرحوا بها واحسنوا الى الرسل احسانا كثيرا واجتمعوا بئوغاى وبجميع من سيروا اليه بالاقبال والقبول وقالوا ان الكسرة التى

كانت على حمص بلغتهم في شعبان وكانت في رابع عشر رجب وكانت وفاة منكوثر المذكور بموضع يعرف بأقلونسه في شهر ربيع الاول سنة تسع وسبعين وستمائة وسبب موته انه طلع له دمل في حلقه فبطه فمات

II.

TRAITÉ AVEC LE ROI DE LA PETITE ARMÉNIE.

الصالح مع التكفور صاحب سيس

لما كان مولانا السلطان منازلنا حصن المرقب حضر كهنودور الديوية ببلد الارمن ومعه مشافهة من صاحب سيس واحضر من جهته تقدمة ومكاتبه من التكفور ومكاتبه من مقدم الديوية ومضونها السوال في صاحب سيس وطلب العفو عنه وقبول العذر وسبب التوسل بهقدم الديوية في حضور رسله الى الابواب السلطانية ان رسل صاحب سيس كانوا كلما حضروا امسكوا وعوقوا ولا يرده له جواب وتحيل في الاستعانة بهقدم الديوية حتى حضر الكهنودور في هذا التوسط واصلاح الحال ولتقدم الديوية على مولانا السلطان خدمة تستوجب اجابة سواله في ذلك واقامة حرمة بقبول شفاعته واحضر مولانا السلطان الكهنودور واحضر التقدمة وهي تقدمة عظيمة من فضيات واقمشة وغير ذلك وسال في تقرير قطيعة عليه يحملها كل سنة وكان الطلب مستمرا بطلب بهسنى منه وهو يكاسر ويعتذر باعذار كثيرة فتقرر الحال على انه يكون يحمل في كل سنة الف الف درهم قطيعة من دراهم واصناف وتفصيل ذلك فضة حجر خمس مائة الف درهم عنها بحساب الدراهم سبع مائة الف درهم ومن الخيل الجياد والبغال الجميدة خمسون راسا ومن التطاييق الحديد عشرة الاف تطبيقه بمساميرها محمولة الى اى مكان يرسم له به وتتمه هذه الجملة تقادم واقمشة وغيرها وتقرر انه يطلق كل تاجر معتقل عنده باموالهم وبضايعهم وكل من مات منهم يطلق عوضه اسير مثله وبسبير مال الميست منهم ويطلق كل مسلم في بلادة ماسورا ونظمت بذلك هدنة حررت وحلف مولانا السلطان له عليها في يوم الخميس ثانى شهر ربيع الاخر وتوجه الامير فخر الدين المقرئ لتخليف صاحب سيس واحضار سنة معجلة من هذه القطيعة واحضار الاسارى من التجار وغيرهم وانتظم صلح سيس على هذه الصورة المستورة واستقرت الامور على خير وانتفعت خزائن الاموال بهذه الجملة العظيمة التى في كل سنة ولو فتحت وعمرت سيس لما فضل عن كلفها هذا القدر

ونسخة الهدنة واليهين

بسم الله الرحمن الرحيم

اقول وانا ليفون بن هيتوم بن كستنطين والله والله وتالله وتالله وتالله وتالله وبالله وبالله وبحق المسيح وحق المسيح وحق الصليب وحق الصليب وحق الانجيل وحق الانجيل وحق الانجيل وحق الاب والابن وروح القدس وحق الصليب الاعظم المستقل بالناسوت الاكرم وحق الاقانيم الثلاثة من جوهر واحد وحق الاناجيل الاربعة التي نقلها متى ولوقا ومرقص ويوحنا وحق صلواتهم وتقديساتهم وحق التسلاميذ الاثني عشر والثلاثماية وثمانية عشر المجتمعين على البيعة وحق الصوت الذي نزل على الاردن فزجرة وحق الله من منزل الانجيل على عيسى بن مريم روح القدس وكلمته وحق المباركة ام النور ماري مريم ويوحنا المعمودى ومارتوما ومارمتى وحق الصوم الكبير وحق دينى ومعتقدى من النصرانية وما تلقيته من الاقساء والاباء من المعمودية وحق كل اب مقرب انسى من وقتى هذا وساعتى هذه قد اخلصت نيتى واصفيت طويتى فى الطاعة وفى الوفاء لمولانا السلطان الملك المنصور سيف الدنيا والدين سلطان الاسلام والمسلمين سيد الملوك والسلاطين سلطان الديار المصرية والبلاد الشامية والحلبية والفرانية وقلاع الروم وبلادها وبلاد الشرق ملك البسيطة ابى الفتح قلاون الصالحى قسيم امير المومنين ولولده المولى الملك السلطان الصالح علاء الدنيا والدين ابى الحسن على خليل امير المومنين ولولده الملك الاشرف صلاح الدنيا والدين خليل ناصر امير المومنين بجميع هذه الهدنة المشروحة تلوه هذه اليمين التى مدتها عشرين كوامل متواليات متتابعات وعشرة اشهر وعشر ساعات اولها يوم الخميس المبارك مستهل شهر ربيع الاخر سنة اربع وثمانين وستماية للهجرة النبوية صلوات الله على صاحبها وسلامه الموافق لذلك اليوم السابع من حزيران سنة الف وخمس مائة وستة وتسعين سنة للاسكندر بن فيلبوس اليونانى واحفظها الى آخر مدتها واعمل بشروطها شرطا شرطا والتزم الوفاء بها وبما تضمنته ولا اخالفها بقول ولا فعل ولا رمز ولا اشارة ولا تناول فى يمينى هذه ولا فى الهدنة المذكورة ولا اتحيل فى نقضها ولا نقص شى منها ولا استفتى فيها ولا فى شى منها ولا فى شرط من شروط هذه الهدنة المذكورة وان نقضتها او نقصت شى منها او استفتيت فيها او استثنيت فيها او فى شى منها فكلها املكه من صامت ونطاق صدقة على الفقراء والمساكين من النصارى وعلى المشى الى البيت المقدس حافيا حاسرا راجلا ثلاثين مرة وعلى صوم الدهر كله ان خالفت شروط هذه الهدنة او شى منها او اعتهدت ما ينافى الوفاء بها او بشى منها من اولها الى اخر هذه المدة المعينة فى هذه اليمين وهى هذه الهدنة المباركة التى استقرت بين مولانا السلطان الملك المنصور السيد الاجل

العالم العادل المظفر سيف الدنيا والدين سلطان الاسلام والمسلمين ابي الفتح قلاوون الصالحى
قسيم امير المؤمنين وولده وولى عهده المولى السلطان الملك الصالح علاء الدنيا والدين ابي
الحسن علي خليل امير المؤمنين وولده المولى الملك الاشرف صلاح الدنيا والدين خليل ناصر امير
المؤمنين خلد الله سلطانهم وبين الملك الخليل ليفون بن الملك هيتوم بن كسطنطين ملك
الارمن لمدة عشر سنين كوامل متواليات متتابعات وعشرة اشهر وعشرة ايام وعشرة ساعات
اولها يوم الخميس مستهل شهر ربيع الاخر سنة اربع وثمانين وستماية الموافق ذلك اليوم
السابع من حزيران سنة الف وخمس مائة سنة وستة وتسعين سنة للاسكندر بن فيلبس
اليونانى على بلاد مولانا السلطان الملك المنصور وقلاعه وحصونه ومهالكة ومدنه واقاليه ورعايا
بلاد من عساكر وجنود وجيوش وحشود وتركمان واكراد وعرب ومسلمين ونصارى وسائر طوائف
الناس اجمعين على اختلاف اديانهم وانفارهم وعلى ما تحويه من اموال ومواش وصامت
وناطق وسار وسارح ومتحرك وساكن وبر وبحر وموان وسواحل وسهل وجبل وعامر ودائر وهي
مملكة الديار المصرية وثغورها وبلادها وموانئها وسواحلها وبرورها والمملكة الساحلية وسواحلها
وموانئها وبرورها والمملكة الكركية والمملكة الشوبكية ومملكة الصلت والبلقاء ومملكة عجلون
ومملكة صرخد ومملكة الصبئية والمملكة الصفدية والشقيفية والمملكة دمشقية والمملكة البعلبكية
وسائر الممالك الشامية والقلاع الاسلامية والمملكة الحمصية والمملكة الرجسية والفتوحات
الحصنية حصن عكا وفتوحاته وحصن الاكراد وفتوحاته وحصن المرقب وفتوحاته وموانئه
ومدينة بليناس وما دخل في هذا الفتوح وبلده وجبلته والادقية وبلد الست ومملكة بلاطنس
وبلادها ومملكة صهيون وبلادها ومملكة شيزر ومملكة حماة ومملكة حلب ومملكة بغراس
ومملكة الدربسك ومملكة عينتاب وبرج الرصاص والراوندان ونل باشر ومنبج وقلعة جعبر
ومملكة البيرة ومملكة كركر ومملكة الكختا وقطينا وابلوما انتهت اليه حدود البلاد السلطانية
بممالك الشرق والروم وكلما استقر في يد نواب مولانا السلطان الملك المنصور الى تاريخ هذه
الهدنة من البلاد والفتوحات والحدود والاراضى والقلاع وما سيفتحه الله تعالى على يد مولانا
السلطان وعلى يد عساكره وجيوشه وبعوثه من البلاد والاقاليم والثغور والقرى والضياع والمصايف
والمشاتي شرقا وغربا وبعدا وقربا وعلى ما ذكر من البلاد السلطانية وعلى ما لم يذكر منها ومن بها
وما بها وعلى بلاد الملك ليفون ابن الملك هيتوم المستقرة بيده الى حين استقرار هذه الهدنة
وهي بلاد المعروفة به تستقر بلاد مولانا السلطان الملك المنصور وما عين منها وما لم يعين وبلاد
الملك ليفون المستقرة بيده آمنة مطمينة على قواعد الصلح والمهادنة هي ومن بها من رعيته
وامرايه واجناده ومن يتعلق به وينسب اليه وما حوته بلاد من اموال ومواش وقرى وزروع
وضياع محروسة من الجانبين في الليل والنهار والغدو والرواح والمساء والصباح محفوظة المسالك
صونة الاطراف والجهات برا وبحرا من المتعرضين بالاذية والمتعسبين بايدي العدوان

والمخلصين من الحرامية والمغيرين والمفسدين لا يتعرض جهة الى اخرى بحالة من الحالات التي تخالف شروط هذه الهدنة ولا ينقض بها حكم الصلح الذي استقر امره وثبت في الاذهان عليه وان تتردد التجار من الجانبين باموالهم وبضائعهم ومتاجرهم صادقين وواردين وليخفروا الى حدود البلاد ولا يمنعوا من التردد ولا يوذوا بسبب من الاسباب وعلى ان الملك ليفون بن الملك هيتوم يقوم لمولانا السلطان الملك المنصور ولولده وولي عهده السلطان الملك الصالح علاء الدنيا والدين وولده السلطان الملك الاشرف في كل سنة من استقبال تاريخ هذه الهدنة والى انقضاء مدتها على حكم القطيعة المستقرة عن نفسه وعن رعيته وعن بلاده بما ياتي ذكره ونقد سنة معجلة وهو من الفضة الحجر الطلغم التكفورية خمس مائة الف درهم وزنا نصفها مايتا الف درهم وخمسون الف درهم ومن الخيل الجياد والبغال الجياد خمسون راسا وتفصيله اكاديش جياد خمسة وعشرون راسا بغال جياد خمسة وعشرون راسا ومن التطابق الحديد الجياد عشرة الاف تطابقة بمساميرها محمولة الى اى جهة رسم له بحملها اليها من البلاد السلطانية وليستقر حمل ذلك في كل سنة من مملكته وتكون السنة الاولى معجلة ويستمر حمل هذه الجملة المعينة في كل سنة الى انقضاء هذه الهدنة المباركة وعلى ان الملك ليفون يلتزم باطلاق جميع من في اعتقاله من التجار المسلمين على اختلاف طوائفهم واجناسهم باموالهم وبضائعهم ومهاليكهم وجوارهم وخيلهم وبغالهم واطلاق جميع المسامين الماسورين المعتقلين في قلاعه وفي بلاده من ساير اجناس الناس على اختلاف اجناسهم وانفارهم وتجهيز الجميع الى الابواب العالية ولا يعوق منهم احدا وبجهزهم جميعهم الى الابواب العالية ومن كان قد مات في اعتقال الملك ليفون من التجار المسلمين فيلتزم الملك ليفون بالقيام بمال التجار الذين ماتوا في اعتقاله لمولانا السلطان الملك المنصور وبمهاليكهم وجوارهم وبضائعهم ولا يخفى شيا من ذلك ويقوم عن التاجر الذي مات باسير مثله ومهما كان قد فرط فيد من بضايعه وامواله ورقيقه يقوم بقيمة ما فرط فيه لمولانا السلطان الملك المنصور خلد الله ملكه ويجهز ذلك الى مولانا السلطان الملك المنصور ولا يعتذر عنه بعذر وعلى ان مولانا السلطان الملك المنصور يطلق للملك ليفون من هو معوق من رسله وغلماهم وانساعهم المعتقلين بمصر والشام وان كان في الاعتقال احد من تجار الارمن يطلق ايضا بماله الموجود وعلى ان التجار المترددين من الجهتين لا يحدث عليهم حادث ولا تجدد عليهم مظلمة ولا يزداد عليهم حق خفير في جهة من الجهات ويسلك بهم منهج العدل والانصاف وعلى انه من دخل الى بلد الارمن من بلد الروم وبلد المشرق والمغرب والعراق وبغداد والعجم وسائر البلاد قاصدا البلاد السلطانية من التجار والرعية والوافدين وسائر الناس اجمعين يفسح لهم في الحضور الى البلاد السلطانية ولا يعوقهم ولا يمنعهم ولا يقول هاولاء من رعية التتار ولا من اولادهم ولا ممن يتعلق بهم وعلى انه متى مات احد من التجار المسلمين ببلاد الملك ليفون يحتفظ بماله ويسلم لنواب مولانا السلطان الملك المنصور ليعتدوا فيه

موجب الشرع الشريف وللملك ليفون مثل ذلك في تجار بلاد الارمن الذين يموتون في البلاد السلطانية وعلى انه متى انكسر مركب لاحد الجانبين بالجهة الاخرى يحتفظ بما يوجد فيه ويحترز عليه ويسلم لنواب الجهة التي يكون التاجر المتوفى منها فان كان ذلك التاجر من رعية مولانا السلطان الملك المنصور او من غلمانه فيسلم لنواب مولانا السلطان الملك المنصور وان كان من رعية الملك ليفون فيسلم لنوابه ليعتمدوا في ذلك موجب العدل والانصاف وعلى انه متى هرب احد من بلاد مولانا السلطان كائنا من كان اميرا كان او مأمورا مملوكا كان او حرا من ساير الطوائف والاجناس والاديان ودخل الى بلد الارمن يلتزم الملك ليفون ونوابه بامساكه وانفاذه تحت الحوطة الى الابواب السلطانية بجميع من يهرب معه وبما يوجد معه من رفقة وغلماان وخيل وبغال وقماش ومال وغير ذلك ولوتنصر الهارب وانتقل عن دينه يلتزم الملك ليفون برده الى مولانا السلطان الملك المنصور ولا يعتذر بعذر ولا يحتج بحجة في امره وان هرب احد من رعية الملك ليفون وغلماانه واجناده واستمر على دينه يلتزم نواب السلطنة برده اليه وان دخل في دين الاسلام يرد المال الذي يوجد معه وعلى ان الممنوعات من السلاح والعدد وغير ذلك من البلاد السلطانية يستقر حال المنع فيها على العادة وعلى ان الملك ليفون لا يمنع احدا من التجار ولا من غير التجار من جلب المهاييك والجوار والخيل والبغال وساير اصناف البضايع عن الحضور بهم الى الابواب السلطانية ولا يعوقهم ولا يفسح لاحد في ان يعوقهم ويفتح الطريق لهم ليجلبوا المهاييك والجوار والبضايع والخيل والبغال وساير الاصناف وساير اجناس المهاييك والجوار على اختلافهم لا يعوق منهم احدا وعلى انه متى اخذت اخيذة او قتل احد من الجانبين يسلم القاتل ليقص منه وترد الاخيذة بعينها ان كانت موجودة او قيمتها ان كانت مفقودة والقتيل يقام عنه بعد رة ماله باسير مثله الفارس بفارس والتركبلى بتركبلى والتاجر بتاجر والراجل براجل والفلاح بفلاح فان خفي امر القاتل او امر الاخيذة يكون المهلة في الكشف عن ذلك اربعين يوما وان لم يظهر امرها حلف والى تلك الجهة وثلاثة نفر تختارهم الجهة الاخرى وان ظهر امر الاخيذة او امر القاتل بعد اليقين عاد الطلب بالحق على حاله وعلى ان قلعة الروم وخليفة الارمن الكتايغيكوس المقيم بها ورهبانه ومن يتعلق به بهذه الجهة وبها لها وبها من الرعية والفلاحين يكونون داخلين في حكم هذه الهدنة كما استقر لهم في الهدنة الظاهرية وعلى ان الملك ليفون لا يستجد بناء قلعة ولا ما ينحصن به وعلى انه مهما كان في بلاد ليفون من فلاحى بلد روص والبلاد السلطانية يردهم الى البلاد السلطانية وما كان في اعتقال من رهبانهم يطلقه وان كان في البلاد السلطانية احد من فلاحى بلد الارمن فيرد تستقر هذه الهدنة بشروطها وقواعدها المحررة الى انقضاء مدتها لا تستقص بهوت احد من ملوك الجهتين ولا بعزل نايب او وال وتولية غيرهم ولا بدخول رجل غريبة ولا بيد غالبية من التتار ولا من غيرهم بل

تكون احكام هذه الهدنة مستمرة على حالها واننى التزم الوفاء بها بجميع شروطها ولا اخرج عن حكم من احكام هذه الهدنة ولا اغسر على بلاد مولانا السلطان الملك المنصور ولا على عساكره ولا على رعاياه من يقصدهم بغارة ولا بمضرة ولا باذية ولا ادخل في مشورة تودى الى اعتماد سوء او مكروه ولا احسن لاحد من اعداء مولانا السلطان الملك المنصور ولا انجده ولا اساعده ولا اوافقه عليه برمز ولا خط ولا مراسلة ولا مكاتبة ولا مشافهة بل اكون مداريا عن نفسى وعن بلادى واجتهد كل الاجتهاد فى حفظ بلاد مولانا السلطان الملك المنصور ومنع من يتخطى اليها من بلادى باذية او عدوان ومتى وقع والعياذ بالله فسح من احد الجهتين تكون التجار والسفار والمترددون آمنين مطمئنين على انفسهم واموالهم وبضايعهم ومماليكهم وجوارهم وخيلهم وبغالهم وتكون المهلة اربعين يوما حتى يعود كل احد الى مامنه ووطنه ببضاعته وبماله من غير معارض له فى ذلك مدة هذه الهدنة المباركة التى اولها مستهل شهر ربيع الاخر المبارك من سنة اربع وثمانين وستمائة للهجرة النبوية المحمدية صلوات الله على صاحبها وسلامه الموافق ذلك لليوم السابع من حزيران سنة الف وخمسة مائة وخمسة وتسعين للاسكندر ابن فيلبس اليونانى واننى والله وحق دينى ومعبودى واعتقادى التزم بجميع هذه الهدنة وهذه اليمين يمينى انا ليفون بن هيتوم والنية فيها نية مولانا السلطان الملك المنصور سيف الدنيا والدين قلاون الصالحى ونية ولديه المولى السلطان الملك الصالح على الدنيا والدين والمولى السلطان الملك الاشرف صلاح الدنيا والدين ونية مستحلفى لهم لانية لى غير نيتهم ولا قصد لى غير قصدهم اشهد الله على بذلك والله على ما اقول وكيل والمسيح شهيد على بذلك وعلى ذلك وقع الشرط والاتفاق فى التاريخ المذكور اعلاه

وتوجه الامير فخر الدين المقرئ الحاجب وصحبته الرسل الى صاحب سيس وعلى يده الهدنة وعاد بالمال المقرر على ما تقدم شرحه واحضر الاسرى من التجار والمسلمين باموالهم وبضايعهم وحضر رسوله بارون بهرام احد اكابردولته وحضر الكمندور الذى كان توسط فى هذا الصلح ولما حضروا بين يدى مولانا السلطان اطلق جميع الرسل المعوقين بدمشق وغلجانهم ورسم باطلاق رسله الذين كانوا بالديار المصرية وتاخر من الاسرى ومن المال شى لطيف سير من يطالبه به وكانت الهدنة تضمنت اطلاق جميع الاسرى فأجر من اصحاب ابن قرمان وغيرهم جماعة واحتج عن القرمانيين والروميين بانه له عندهم اسرى وانهم اعداؤه وبينه وبينهم حروب فان خلصوا اسراهم اخلص اسراهم واحتج عن الروميين بانهم فى طاعة الكفر فقال مولانا السلطان المسلمون كلهم يلزمنى امرهم وما لهم سلطان يفك اسرهم ويقائل اعداهم غيرى ولا بد من هؤلاء الاسرى القرمانية لانهم فى طاعتى ولا يستنصرون الا برفع علمى فالعزم الرسل بردهم وانفصل الحال على ذلك واستصحبوا من يحضرون صحبته

III.

TRAITÉ AVEC LA PRINCESSE DE TYR.

انتظام الوادعة مع صاحبة بيروت على انها تحمل عن المركب وحق
الماء والتاجر العجمي نيفا وتسعين الف درهم وحملت من جملة الهال
ثلاثين الف درهم وتقرر حمل بقيته في ثلاثة اشهر

استقرار هدنة صور وهي

بسم الله الرحمن الرحيم

استقرت الهدنة المباركة بين مولانا السلطان الملك المنصور سيف الدنيا والدين
سلطان الاسلام والمسلمين قسيم امير المومنين وولده وولى عهده المولى السلطان الملك الصالح
علاء الدنيا والدين على خليل امير المومنين وولده الملك الاشرف صلاح الدين خليل خلد الله
سلطانها وادام دولتها وبين الملكة الجليلية دام مراريت بنت سير هري ابن الابرس
بسيمند مالكة صور حال استقرار هذه الهدنة ونايها بمملكة صور وهو القومص الجليل سير
ربحون سكند لمدة عشر سنين كوامل متواليات متتابعات اولها يوم الخميس الرابع عشر من
جهدى الاول سنة اربع وثمانين وستمائة للهجرة النبوية صلوات الله على صاحبها وسلامه
الموافق لثامن عشر تموز سنة الف وخمس مية وستة وتسعين للاسكندر ابن فيلبس اليونانى
واخرها الرابع عشر من جهدى الاول من سنة اربع وتسعين وستمائة الموافق للثامن عشر من
تموز سنة الف وستمائة وخمسة للاسكندر يتبع بعضها بعضا على حكم ما استقر عليه الحال الى
اخر ايام الملك الظاهر رحمه الله متاليات الساعات والايام والشهور والسنين الى اخرها على
جميع البلاد الاسلامية الداخلة في ممالك بلاد مولانا السلطان الملك المنصور سيف الدنيا
والدين فلاون الصالحى قسيم امير المومنين وبلاد وقلاعه ومدنه وحصونه وما اشتملت عليه مملكة
الديار المصرية وما فيها من الشغور والسواحل والقلاع والحصون والمدن والشغور الساحلية وما
اشتملت عليه من الحصون ومن برور ومن موانى ومن بلاد والبلاد البعلبكية والحمصية والحموية
والفتوحات الشريفة بحصن الاكراد وحصن عكار وما يضاف اليها ودخل في جهلتها مين ثغور
وبلاذ معاهدية وحصون وبرور وسواحل والمملكة الحلبية والفتوحات الانطاكية وما هو مجاور

لصور من المملكة الصفدية والشقيفية وغيرها من القلاع والحصون والبلاد على كلما هو داخل في مملكة مولانا السلطان الملك المنصور سيف الدنيا والدين من ممالك وحصون وقلاع وثغور ومدن وقرى وسواحل وموانى وبرور قريبتها وبعيدها سهلها وجبلها عامرها وداثرها غورها ونجدها شرقها وغربها يمينها وحجازها شاميها ومصريها وما تشتهل عليه من قرى ومزارع وانهار وطواحين وابراج وبساتين وعلى من حوتها هذه الممالك وتحويه من عساكر وجند ورعايا وعرب وتركمان واكراد وفلاحين وسائر اجناس الناس اجمعين على اختلاف اجناسهم وتغاير اشكالهم واديانهم وعلى اموالهم ومواشيهم على تغاير اصوافها واوراها والاموال على تغاير اجناسها تكون هذه الممالك المذكورة وما اشتهلت عليه ومن فيها من ساير الناس اجمعين الساكنين بها والقاطنين والمترددن اليها ومنها وفيها من التجار والسفار امنين مطهين على انفسهم واموالهم ومواشيهم في حالتى صدورهم وورودهم وسفرهم واقامتهم وما لمعاهده من البلاد والجهات وما سيفتحه الله على يد مولانا السلطان الملك المنصور وعلى يداولاده ويد عساكرهم وجنودهم وجيوشهم من الحصون والبلاد والقلاع يجرى عليها وعلى من فيها وعلى ما فيها حكم هذه الهدنة المباركة الى آخر مدتها وعلى بلاد المملكة دام مراريت بنت سير هرى ابن الابرنس بيهند المعينة لها خاصاً ومناصفة في هذه الهدنة وهي مدينة صور وما دارت عليه اسوارها وضواحيها خاصة وما فيها من الاراضى التى تزرع فيها البقول والاقصاب والمعاصر التى لادمنة لها وهي المعوقة ورشمون اراضى الزيتون من الضواحي التى لادمنة لها وبستان العوجا التى لادمنة له والحمورات والطواحين التى حول مدينة صور تكون هذه الضواحي المذكورة بها فيها من اراضى الاقصاب ومزارع البقول والمعاصر التى من جملة الضواحي خاصة لصور وذلك بشرط ان تكون رشمون والمعوقة وبستان العوجا اراضى من ضواحي صور بغير دمن ولا قرى وعلى ان يكون لمولانا السلطان الملك المنصور ولاولاده السلطان الملك الصالح والملك الاشرف نصرها الله خاصاً لهم الخمسة ضياع من ضياع صور من اجودها واكثرها متحصلاً من عين وغلة التى استقرت في الخاص الشريف السلطاني من الايام الظاهرية وهي قانا ومزرعتها القروية اصرفها ومزرعتها حانامحروما بكهاها المجادل بكهاها امردن بكهاها على ما استقر عليه الحال الى اخر الايام الظاهرية تكون هذه الخمسة قرى خاصا جميعها باراضيتها وحدودها وحقوقها وكلها هو داخل فيها ومنسوب اليها لمولانا السلطان الملك المنصور ولاولاده من غير مشاركة لهم في ذلك وتكون للملكة مراريت مالكة صور من ضياع صور عشرة ضياع من قرايا مرج صور خاصا لها على ما هو مستقر في الهدنة الظاهرية ان هذه العشرة ضياع تكون خاصا لمملكة صور حسبها عيئت باسمائها فيها وهي عين ابو عبد الله القاسمية سدس قحلب المعروف الجارودية الجمادية مدقله راس العين برج الاسبتار تكون هذه العشرة ضياع المذكورة بحقوقها وحدودها واراضيتها وما هو داخل فيها خاصا لمملكة صور دام مراريت مالكة صور وعلى ان

تكون بقية بلاد صور جميعها بما فيها من مزارع وعدتها بما فيها من المزارع ثمانية وسبعون ضيعة ومزرعة وهي الطالبيية درئيہ الدهرية الفنويہ العشيية وادى الحجاج العرسة النحسه المالكيه دير عمران النعتمه الكسسه بابويه الحمسه دير قالون عراعمال الزيادات وحبويه رنعمر نني دفيح مارس عيا صدعمر سكدانه رقله عنليت ومزرعتها الهلاحات السحنويه الفراخيه طرة ابنه الدير البعليه الحميرا رويته بابوح فقعه الباروره كفر دبعال حوبا ومزرعتها سرفه مجدل بنت روج طردبا مسون النفاحية اندركما مارون طرسنحات كفرناى نني نافله معرله طعلسه اشحور الرمر العرون دور دغيا ابروخيه سربر الصوا في حلوسيه معروب بعليث دير فانون طردبا ندياس النعمانية ددوت الحمراية طورا السرفمات برد سيل الجديده العباسه الحنيثه السعلسه اشحور الفاه شادبه الفحليه المصربه وذلك خلا المعوقه ورشمون وبستان العوجا التي ذكرناها ليست بقراه وان المعوقه اسم المعصرة وبستان العوجا غير قرية ورشمون غير قرية وان كانت قرى كانت من جملة بلاد المناصفت وان لم تكن قرى كانت من جملة ضواحي صور المختصة بها وحدود هذه البلاد جميعها من جهه القبلة مدوله وقرية دير عمران وبرج وادى بالحجاج والعرسة ورنف وسارن ومن الشرق عافه سكانه ومجدل شرقيه والسحنونه الداخل ذلك في المناصفت وقابا ومحروما والمجدل وكفردين الداخل في الخاص الشريف ومن الشمال اصرفنا الداخل في الخاص الشريف ونهر القاسمية ومن الغرب البحر تكون هذه القرايا المذكورة في هذه الهدنة جميعها بمزارعها وحقوقها وارضيتها وطواحينها وانهارها وبساتينها ودمنها ومتحصلات مغلالتها من وجوه العين والغلة مناصفة بين مولانا السلطان الملك المنصور وبين الملكة دام مراريت مالكة صور يقسم جميع المتحصل بها من وجوه العين والغلة وحقوق وزكاوات وعداد وحكورات وأجر وضمانات وخراجات وجنبايات ومواريت وغير ذلك من ساير الحقوق قليلها وكثيرها نصفين بين الجهتين بالسوية ويستقر الحال في جميع الاشيا كما كانت الى اخر الايام الظاهرية وعلى ان يكون المباشر لهذه الضياع والمناصفت المذكورة والمستخرج لاموالها وغلالها نواب مولانا السلطان الملك المنصور عز نصره باتفاق مع نواب الملكة دام مراريت مالكة صور بحيث لاتنفرد جهة عن جهة باستخراج درهم ولا غيره وعلى ان يستمر الشخص بارض الزهريه في المكان الذي جرت به عادته في الايام الظاهرية وعلى ان تكون هذه البلاد المختصة بالملكة صور امنة مطمينة هي ومن فيها من عسكرها وخيالتها ورجالتها ورعيتها وتجارها على انفسهم واموالهم واولادهم ومواسيهم في حالتهم وورودهم وسفرهم واقامتهم الى اخر هذه الهدنة وعلى ان التجار السفار والمتردين من الجهتين يترددون ويسعون ويشترون ويبدون ويصدرون آمنين مطمئين على نفوسهم واموالهم وعلى انهم لا يحدث عليهم شى غير ما جرت العوايد به من الجهتين والمنوعات مستقر حالها في البيع على حالتها وعلى ان المراكب من الجهتين المترددة في البحر تكون كل فرقة منها من الفرقتين امنة من الفرقة الاخرى مطمينة

في البحور والمراسي والدخول والخروج تلتزم كل طائفة من الجهتين كف الاذية عن الجهة الاخرى وعلى انه متى انكسر مركب من الجهتين ان كان لمسلم تسلمه له ان كان موجودا ولنواب مولانا السلطان ان كان مفقودا وان كان لنصراني من بلاد مولانا السلطان عز نصره فالحكم فيه كحكم المسلم وان كان من اهل صور ومن رعية الملكة مالكة صور يسلم له المال ان كان موجودا ولديوانها ان كان مفقودا وان مات احد من الجهتين في الجهة الاخرى ولم يكن له وارث يجرى عليه هذا الحكم من الجهتين ولا يخفى ماله وعلى انه متى قتل احد من الجهتين ووجد القاتل فان كان القاتل مسلما يحكم فيه نواب مولانا السلطان الملك المنصور نصره الله بما يقتضيه سياسة السلطنة الشريفة المطهرة وان كان نصرانيا من اهل صور تحكم فيه الملكة دام مراريت مالكة صور كل جهة بحضور نايب من الجهة الاخرى يباشر الحكم فيه بما يقتضيه احكام الجهتين وذلك يكون الحكم في كل من تعدى واسرف واغتال يتولى ذلك نواب مولانا السلطان تاديب المسلم وتاديب النصراني يتولاها نواب الملكة مالكة صور وان خفى امر القاتل كانت دية الفارس من الجهتين الفا ومائة درهم صورية والتركي مائتي درهم والفلاح مائة دينار والتاجر تكون دية على قدر جنسه واصله ومقدرته يوخذ ذلك من اهل القرايا التي يقتل فيها ذلك الشخص جنائية لهم وتاديبها جملة واحدة يعتمد ذلك من الجهتين وان كان المعتول في المناصفات كان متحصل الجنائية مناصفة وعلى انه متى اخذت اخيذة ترد بعينها ان كانت موجودة او قيمتها ان كانت مفقودة وان خفى امر القاتل او امر الاخيذة كانت المهلة في الكشف عن امرة اربعين يوما وان لم يظهر له خبر حلف الى تلك الجهة وثلاثة انفار من تختارهم الجهة الاخرى وان امتنعوا من اليمين لزم الجنائية المذكورة وقيمة الاخيذة وعلى انه متى هرب احد من الجانبين يرد بما معه وحتى هرب مهلوك من اى جنس كان يرد بجميع ما معه ذكرا كان او انثى عبدا كان او حرا يعتمد ذلك من الجانبين وعلى ان الملكة دام مراريت مالكة صور لا تستجبت بناء قلعة ولا تجديد سور ولا حفر خندق ولا ما يتحصن به مما يمنع او يدفع وعلى ان مولانا السلطان لا يفسح لاحد من عساكره ولا من جنوده ولا من اهل بلاده من التطرق لبلاد صور المعينة في هذه الهدنة باذية ولا ضرر ولا سرقة ولا عدوان ولا غدر لا في بر ولا في بحر ولا يتعرض احد من عساكر مولانا السلطان وجنوده ومعاهديه للملكة دام مراريت مالكة صور لا في نفسها ولا في خيالها واصحابها خلا الاسماعيلية التي تحت حكم مولانا السلطان ولمولانا السلطان ان يجهز من شاء منهم الى مالكة صور بالسوء والضرر متى اراد وعلى ان الملكة دام مراريت مالكة صور تلتزم حفظ بلاد مولانا السلطان من جهتها من متحرم او مفسد او رجل غريبة وساير الافرنجية تنطرق من بلادها الى بلاد مولانا السلطان باذية او اغارة او فساد او عدوان وعلى ان الملكة دام مراريت مالكة صور لا توافق احدا من ساير الفرنجية على امر فيه اذية لبلاد مولانا السلطان او ضرر على ممالكه او رعاياه وساير من فيها

وما فيها ولا تساعد احدا على ذلك برمز ولا كتابة ولا اشارة ولا رسالة الى حين انقضاء هذه الهدنة ولها من مولانا السلطان مثل ذلك وعلى انه متى انقضت الهدنة او وقع والعياذ بالله فسخ من احد من الجهتين كانت المهلة للتجار والسفار والمتردين اربعين يوما حتى يعود كل احد بماله الى مامنه ووطنه امنين مطمئنين مخفزين من الجهتين تستقر هذه الهدنة بشروطها المحررة وقواعدها المقررة لاتنتقص احكامها ولا ينفك نظامها بهوت احد من الجهتين ولا يعزل وال ولا تولية غيره ولا يرجل غريبة ولا يبيد غالبه بل تستمر مدتها وتوفي عدتها وحى عشرينين كوامل متتاليات اولها الرابع عشر من جمدى الاول سنة اربع وثمانين وسمية للهجرة النبوية الموافق لليوم الثامن عشر من شهر تهوز من سنة الف وخمسمائة وستة وتسعين واخرها الرابع عشر من جمدى الاول من سنة اربع وتسعين وسمية الموافق للشامن عشر من تهوز من الف وسمية وخمسة للاسكندر ابن فيلبس اليونانى يلتزم كل من الجهتين حفظها الى اخرها ومن تولى بعد الاخر حفظها الى اخرها والخط الشريف اعلاه حجة بمقتضاه ان شاء الله تعالى

IV.

AMBASSADE DU ROI DE CEYLAN.

في هذه السنة حضر رسول من جهة ابونكساء صاحب سيلان ملك الهند اسمه الحاج ابو عثمان ورفيقه قالوا ان صاحبهم سفرهم على طريق هرمز في مركب السيلانى الى بندر هرموز بعد ان جهزهم الى سيلان فاقاموا عشرة ايام وسافروا الى جزيرة الجاشك الى أسناس ومنها الى كرستان ومنها الى تاوانه ومنها الى فنس ومنها الى هزا ومنها الى الصبر ومنها الى الآء ومنها الى الادراوى ومنها الى قلعة احمد نكرو ومنها الى قلعة الزنج ومنها الى نخيلوا ومنها الى نساوند ومنها الى سراف ومنها الى برداستان ومنها الى سمر ومنها الى اوسهر ومنها الى حور السدف ومنها الى جزيرة خارث ومنها الى حاسبه ومنها الى مهران ومنها الى ارض عبّادان ومنها الى المحرزى ومنها الى الأبله ومنها الى البصرة ومنها الى الجندله ومنها ربر الديور ومنها الى المطارة ومن المطارة الى البريه ومنها الى الجواهر ومن الجواهر الى أم عبسيدة الى برن مريه ومنها الى الفاروت ومنها الى قرية عبد الله ومنها الى واسط ومنها الى ابو معيط ومنها الى المباركة ومنها الى حيرانه ومنها الى سابس ومنها الى جبّل ومنها الى النعمانية ومنه الى قم الدرب ومنه الى المجديدة ومنه الى الكيل ومنه الى المداين ومنها الى بغداد ولما حضر هذا الرسول بين يدي مولانا السلطان احضروا كتابا

في حَقِّ من ذهب وفيه شئ يُشبه التُوَز قيل انه قشر الجوز وقالوا هذا الكتاب بسخط الملك
 وطلب من يحسن قرأته فلم يجد احدا وقالوا ان فيه مكتوبا سيلان مصر ومصر سيلان وانه
 ترك مصاحبة صاحب اليمن مرة واحدة وذلك في محبة مولانا السلطان وفيه مكتوب اريد
 رسولا يحضر الى عندي صحبة رسول ورسولا يقيم في عدن والجواهر عندي كثيرة والياقوت عندي
 واللؤلؤ والمرآب عندي والفيلة عندي والقماش عندي من البز وغيره والبقم والقرفة وجميع
 ما يجلبه الكارم عندي والرماح ونشاتها عندي ولوط طلب مولانا السلطان كل سنة عشرين مركبا
 عندي اسيرها اليه ويطلق تجار مولانا السلطان الى البلاد ورسول صاحب اليمن جا الى عندي
 رددته محبة في مولانا السلطان وانا الى سبعة وعشرون قلعة خزائنها كلها مهلوة جواهر وياقوت
 والمغاصات لي وكلها يحضر منها فهولي فاكرم مولانا السلطان هذا الرسول واحسن اليه وكتب
 جوابه وجهزة

V.

TRAITÉ AVEC LES TEMPLIERS DE LA VILLE D'ANTARTOUS.

في هذه السنة (681) استقرت الهدنة بين مولانا السلطان الملك المنصور وولده السلطان
 الملك الصالح علاء الدنيا والدين على وبين المقدم افريركليام ديباجوك مقدم بيت
 الديوية بعكا والساحل وبين جميع الاخوة الديوية بانطروطوس لمدة عشر سنين كوامل متواليات
 متتابعات وعشرة شهور اول ذلك يوم الاربعاء خامس المحرم سنة احدى وثمانين وستماية
 للهجرة النبوية المحمدية الموافق للخامس عشر من نيسان سنة الف وخميس مائة ثلاثة وتسعين
 للاسكندر بن فيلبس اليوناني على بلاد مولانا السلطان الملك المنصور وبلاد ولده الملك
 الصالح علاء الدين على وعلى كل ما هو داخل في مملكتهما من الديار المصرية واعمالها
 وثورها وموانئها والبلاد الشامية وثورها وحصونها وقلعها وسواحلها وموانئها والمملكة الحمصية
 وبلادها واعمالها وقلع الدعوة وبلادها واعمالها ومملكة صهيون وبلاد طنس وجبلتة والاذقية وما
 اضيف الى ذلك والمملكة الحمصية وبلادها واعمالها والمملكة الحلبية واعمالها وبلادها
 والفرائية وبلادها واعمالها والفتوحات الساحلية وبلاد حصن الاكراد وبلادها واعمالها وما
 هو داخل فيها ومنسوب اليها ومحسوب منها حين استقرار هذه الهدنة من بلاد قرى ومزارع
 ومراحت وارض وابراج وطواحين وغير ذلك ومملكة صافيتا وبلادها واعمالها وقراها واسواها

وما استقرلها وانضاف من القرى والبلاد الى آخر وقت وميعار واعمالها والعريبه واعمالها وما هو مستقرلها منسوب اليها وحلبا واعمالها وعرقا واعمالها وطيببوا واعمالها وقلعة حصن الاكراد واعمالها وبلادها والقليعات واعمالها وبلادها ومرفية بكمالها وبلادها وما وقع الاتفاق عليه في مناصفات بلاد المرقب وكلما تضمنته الهدنة معهم المستقرة في الايام المنصورية وكلها في هذه البلاد القريب منها والبعيد والمحاذ والمجاور وغير ذلك من عامر ودائر وسهل ووعر وبر وبحر وموان وسواحل وما هو في هذه البلاد من طواحين وابراج وبساتين وانهار ومياه وشجريات ودخل وكلها سيفتحه الله على يد مولانا السلطان الملك المنصور ويد ولده الملك الصالح وعلى يد مقدمي جيوشه وعساكره من حصون ومدن وقلاع وقرى وما يتخلل ذلك من سهل وجبل وعامر ودائر وانهار وبساتين وموان وسواحل وبورور وعلى انطرطوس التجارية في يد بيت الديوية وعلى بلادها المستقرة الى آخر وقت عند استقرار هذه الهدنة المباركة وما انضاف الى بلادها من بلاد العريبه وميعار بمقتضى الهدنة الظاهرية التي حمل الامر على حكمها وهي سبعة وثلاثون ناحية على ما فصل في الهدنة على كلها تحويه بلاد مولانا السلطان جميعها من المقدم افرير كليام ديباجوك مقدم بيت الديوية ومن ساير الاخوة بانطرطوس من جميع الخيالة والشركلية والفرسان وسائر اجناس الفرنجية لا يتخطى احد من انطرطوس وبلادها ومينائها وسواحلها الى بلاد مولانا السلطان الملك المنصور وبلاد ولده السلطان الملك الصالح ولا الى قلاعها ولا الى حصونهما ولا الى بلادهما ولا الى اراضيهما ما عين في الهدنة وما لم يعين وتكون انطرطوس وبلادها المعينة في الهدنة ومن بها من الاخوة والفرسان والرعايا وغيرهم القاطنين والمترددين آمنين مطمئين من مولانا السلطان الملك المنصور ومن ولده ومن عساكرهما ومن هو داخل في حكمها لا يتخطى احد الى انطرطوس ولا الى بلادها ولا رعاياها بمكروه ولا غارة الى انقضاء الهدنة وعلى ان المهموعات تستمر على قاعدة المنع وعلى انه متى انكسر مركب او انعباب من بلاد مولانا السلطان ومن المترددين اليها وغيرها من ساير البلاد والاجناس والناس في مينا انطرطوس وسواحلها وبرورها الداخلة في هذه الهدنة يكون كل من فيها آمنين على النفوس والاموال والمتاجر والبضائع والرجال فان وجد صاحب الذي انكسر او انعباب يسلم اليه مركبه وماله وان عدم بهوت او غرق فيحتفظ بهوجودة ويسلم لنواب مولانا السلطان ويكون هذا الحكم لما يتكسر في بلاد مولانا السلطان من مراكب انطرطوس وعلى انه لا تجدد في بلاد انطرطوس المعينة في هذه الهدنة قلعة ولا برج ولا حصن ولا ما يتحصن به من حفر خندق ولا غير ذلك

TRAITÉ AVEC LES FRANCS DE LA VILLE D'AKKA.

في هذه السنة (682) اجاب مولانا السلطان مسالة اهل عكا عند ما تكررت رسلهم الى خدمته في الشام ومصر بسبب الصلح ومنعهم من الحضور في البر وانهم لا يحضرون الا في البحر ان ارادوا الحضور فحضروا في البحر وأخرا الامر انهم نزلوا على حكمه بعد ان كانوا اشتطوا عند انقضاء الهدنة الظاهريه ولما كان في صفر من هذه السنة حضرت رسلهم واکابرههم وقرروا الهدنة وحلف مولانا السلطان عليها بحضور رسل الفرنجية وهم نفران من بيت الديوبية اخوة ونفران من بيت الاستبار اخوة ومن الملوكية فارسان كليام والى الولاة والوزير فهذه وهي استقرت الهدنة بين مولانا السلطان الملك المنصور وولده السلطان الملك الصالح علاء الدنيا والدين على خلد الله سلطانهما وبين الحكام بمملكة عكا وصيدا وعثليث وبلادها التي انعقدت عليها الهدنة وهو السنجال اود كفيل المملكة بعكا والمقدم افربر كليام ديباجوك مقدم بيت الديوبية والمقدم افربر نيكول للورن مقدم بيت الاستبار والمرشان افربر كورات نايب بيت مقدم استبار الامن لمدة عشر سنين كوامل وعشرة شهور وعشرة ايام وعشر ساعات اولها يوم الخميس خامس شهر ربيع الاول سنة اثنتين وثمانين وستماية للهجرة النبوية الموافق للثالث من حزيران سنة الف وخميس مائة اربعة وتسعين للاسكندر بن فيلبس اليوناني على جميع بلاد مولانا السلطان الملك المنصور وولده السلطان الملك الصالح علا الدنيا والدين على جميع القلاع والحصون والبلاد والممالك والاعمال والمدن والقرى والمزارع والاراضى وهي مملكة الديار المصرية وما بها من الثغور والقلاع والحصون الاسلامية وثغر دمياط وثغر الاسكندرية ونستروة وسنتريه وما ينسب الى ذلك من الموانى والسواحل والبرور وثغر قوه وثغر رشيد والسبلاد الحجازية وثغر غزة المحروسه وما معها من الموانى والبلاد والمملكة الكركية والشوبكية واعمالها والصلت واعمالها وبصرى واعمالها ومملكة الخليل صلوات الله وسلامه عليه ومملكة القدس الشريف واعمالها والاردن وبيت لحم واعمالها وبلادها وجميع ما هو داخل فيها ومحسوب منها وبيت جبريل ومملكة نابلس واعمالها ومملكة الاطرون واعمالها وعسقلان واعمالها وموانىها وسواحلها ومملكة يافا والرملة وميناها واعمالها وارسوف واعمالها وميناها وقيسارية وميناها وسواحلها واعمالها وقلعة قاقون واعمالها وبلادها ولد واعمالها واعمال العوجا وما معها من الملاحه وبلاد الفتوح السعيد واعمالها ومزارعها وبيسان واعمالها وبلادها والطور واعمالها واللجون واعمالها وجنين واعمالها وعين جالوت واعمالها والقسمون واعماله وما ينسب اليه وطبريه وبحيراتها

واعمالها وما معها والمملكة الصَّفديّة وما ينسب اليها وبين (تبنين) وهو بين (هونين) وما معها من البلاد والاعمال والشقيف المعروف بشقيف ارنون وما معه من البلاد والاعمال وما هو منسوب اليه وبلاد القرن وما معه خارجا عما عيّن في هذه الهدنة ونصف مدينة اسكندرونه ونصف ضيعه مارن بقراها وكرومها وبساتينها وحقولها وما عدا ذلك من اعمال اسكندرونه المذكورة يكون جميعه بحدوده وبلادها لمولانا السلطان ولولده والنصف لمملكة عكا والبقاع العُربزى واعماله ومَشغَر واعمالها وشقيف تسيرون واعماله والمغاير جميعها زلايا وغيرها وبانياس واعمالها وقلعة الصَّبِيبة وما معها من البحيرات واعمالها وكوكب واعمالها وما معها وقلعة عجلون واعمالها ودمشق والمملكة الدمشقية وما لها من القلاع والبلاد والممالك والاعمال وقلعة بعلبك وما معها واعمالها ومملكة حمص وما لها من الاعمال والحدود ومملكة حماه ومدينتها وقلعتها وبلادها وحدودها وبلادُنس واعمالها وفتوحات حصن الاكراد واعماله وصافينا واعمالها وميعار واعمالها والغريمه واعمالها ومرقية واعمالها وحلبا وحصن عكار واعماله وبلاد القلبيات واعمالها وقلعه شيزر واعمالها وافامية واعمالها وجبلة واعمالها وابو قيس واعماله والمملكة الحلبية وما هو مصاف اليها من القلاع والمدن والبلاد والحصون وانطاكية واعمالها وما دخل في الفتوحات المباركة وبُغراس واعمالها والدربسك واعماله والراوندان واعمالها وحارم واعمالها وعينتاب واعمالها ونيزين واعمالها وسح الحديد واعماله وقلعة نجم واعمالها وشقيف ديركوش واعمالها والشُغَر واعمالها وبُكاس واعماله والسويدا واعمالها والباب وبزاعا واعمالها والبيرة واعمالها والرحبة واعمالها وسلميه واعمالها وشميميس واعمالها وتدمر واعمالها وما هو منسوب الى جميع ذلك ما عيّن وما لم يعين (1) من الحكام بمملكة عكا وهم كفيل المملكة والمقدم افرير كليام ديباجوك مقدم بيت الديوية والمقدم افرير نيكول للورن مقدم بيت الاستار والمرشان افرير كورات نايب مقدم بيت استار الامن ومن جميع الفرنج الاخوة والفرسان الداخلين في طاعتهم وتحويه مملكتهم الساحلية ومن جميع الفرنج على اختلافهم الذين يستوطنون عكا والبلاد الساحلية الداخلة في الهدنة من كل اصل اليها في بر وبحر على اختلاف اجناسهم وانفارهم

(1) Ibn-Ferat (manuscrit de Vienne, tome VII) ajoute : وعلى جميع العساكر وعلى جميع الرعايا : وعلى جميع الناس اجمعين على اختلافهم وتغاير انفارهم واجناسهم واديانهم القاطنين فيها والمترددين اليها ومنها من ساير بلاد المسلمين وعلى جميع التجار والسفار والمترددين في البر والبحر والسهل والجبل في الليل والنهار يكونون آمنين مطمئنين في حالتى صدورهم وورودهم على انفسهم واموالهم واولادهم وحرهم وبصايعهم وغلماهم واتباعهم ومواشيهم ودوابهم على جميع ما يتعلق بهم وكلما تحوى ايديهم من ساير الاشيا على اختلافها من الحكام بمملكة عكا

لايفال بلاد مولانا السلطان الملك المنصور وبلاد ولده السلطان الملك الصالح ولا حصونيهما ولا قلاعيهما ولا بلاديهما ولا ضياعيهما ولا عساكرههما ولا عربيهما ولا تركيانهما ولا اكرادهما ولا رعاياهما على اختلاف الاجناس ولا ما تحويه ايديهم من المواشى والاموال والغلال وسائر الاشيا ضرر ولا سوء ولا غارة ولا تعرض ولا اذية وكذلك كلما سيفتحه مولانا السلطان الملك المنصور وولده السلطان الملك الصالح على يدهما ويد عساكرههما ونوابيهما من بلاد وحصون وقلاع وملك وولايات برا وبحرا سهلا وجبلا وكذلك جميع بلاد الفرنج التي استقرت الآن عليها الهدنه من البلاد الساحليه وهي مدينة عكا وبساتينها وارضيهما وطراحيينها وما يختص بها من كرومها وما لها من حقوق حولها وما تنقصر من بلاد في هذه الهدنه وعدتها بما فيها من مزارع ثلثة وسبعون ناحية خاصا للفرنج وكذلك حيفا والكروم والبساتين والعدّة بحيفا سبع فواحي وكذلك مارنا بارضها المعروفة بها تكون للفرنج وكذلك دير السداج ودير مارلساس يكون للفرنج ويكون لمولانا السلطان من بلاد الكرمل خاصا عفا والمنصورة وباقي بلاد الكرمل ثلث عشرة ناحية للفرنج وعثليث القلعة والمدينة والبساتين التي قطعت والكروم وفلاحتها وارضيهما تكون لها ويكون لها من البلاد ست عشرة ناحية وتكون خاصا لمولانا السلطان ما يذكر وهو قرية الهراميس بكما لها وحقوقها ومزارعها وبقيّة بلاد عثليث تكون مناصفة خارجا عما للخاص الشريف وعما للخاص عثليث يكون مناصفة وهي ثمان نواحي وفلاحة الاستبار بعمل قيسارية تكون خاصا للفرنج بما فيها ونصف مدينة اسكندرونه ونصف قرية مارن بما فيها للفرنج وما عدا ذلك يكون خاصا لمولانا السلطان ومهما كان في اسكندرونه وقرية مارن من الحقوق والغلة يكون مناصفة وصيدا القلعة والمدينة والكروم وضواحيها وجميع ما ينسب اليها يكون خاصا للفرنج ويكون لها من البلاد خاصا خمس عشرة ناحية وما في الوطاة من انهار ومياه وعيون وبساتين وطواحين وقنى ومياه جارية وسكور لهم بها عادة قديمة تسقى اراضيهم يكون خاصا لهم وما عدا ذلك من البلاد الجبلية جميعها تكون لمولانا السلطان ولولده بكما لها وتكون هذه البلاد العكاوية وما عين في الهدنه آمنة من مولانا السلطان ومن ولده ومن عساكره وجيوشه ما هو خاص وما هو مناصفة آمنة مطمينة ومن بها وليس للفرنج ان يجددوا في غير عكا وعثليث وصيدا مما هو خارج عن الاسوار في هذه الجهات الثلاث سورا ولا قلعة ولا برج ولا حصن قديما ولا مستجدا (١) وعلى ان شوانى مولانا السلطان وشوانى ولده متى عمّرت وخرجت لا تتعرض

وعلى انه متى هرب احد كينا من كان من بلاد السلطان وولده الى عكا : Ibn-Ferat ajoute (١) والبلاد الساحلية المعينة في هذه الهدنة وقصد الدخول في دين النصرانية وتنصر بارادته يرد جميع ما يروح معه ويبقى عربانا وان كان ما يقصد الدخول في دين النصرانية ولا يتنصر رد الى ابوابها العالية بجميع ما يروح معه بشفاعه معه بعد ان يعطى الامان كذلك اذا حضر احد من

لاذية البلاد الساحلية التي انعقدت الهدنة عليها واذا قصدت الشوانى المذكورة جهة غير هذه الجهات وكان صاحب تلك الجهة معاهدا للحكام بمملكة عكا فلا تدخل الى البلاد التي انعقدت عليها ولا تتزود منها وان لم يكن صاحب تلك الجهة التي تقصدها الشوانى معاهدا للحكام بمملكة عكا فلها ان تدخل الى بلادها وتتزود منها وان انكسر شى من هذه الشوانى والعياذ بالله في ميناء من الموانى التي انعقدت الهدنة عليها وسواحلها فان كانت قاصدة الى من له مع مملكة عكا عهد او مع مقدمها فيلزم كفيل المملكة بعكا ومقدمى البيوت حفظها ويمكن رجالها من الزوادة واصلاح ما انكسر والعود الى البلاد الاسلامية ويبطل حركة ما ينكسر منها او يرميه البحر فان لم يكن للذى تقصده الشوانى معهم عهد وانكسرت فلها ان تتزود وتعمّر رجالها من البلاد المنعقدة عليها الهدنة وتتوجه الى الجهة المرسوم بقصدها ويعتمد هذا الفصل من الجهتين وعلى انه متى تحرك احد من ملوك البحر الفرنسية وغيرهم من جوار البحر لقصد الحضور لمصرّة مولانا السلطان او مصرّة ولده في بلادها المنعقدة عليها هذه الهدنة فيلشزم نايب المملكة والمقدمون بعكا تعريف مولانا السلطان بحركتهم قبل وصولهم الى البلاد بمدة شهرين وان وصلوا بعد انقضاء مدة شهرين فيكون كفيل المملكة بعكا والمقدمون برأء من عهدة اليمين في هذا الفصل وان تحرك عدو من جهة التتار وغيرهم فسأى من سبق اليه من الجهتين فيعرف الجهة الاخرى وعلى انه ان قصد البلاد الشاميه والعياذ بالله عدو من التتار وغيرهم في البر وانحازت العساكر قدامهم ووصل العدو الى القرب من البلاد الساحلية الداخلة في هذه الهدنة وقصدوها بمصرّة فلكفيل المملكة بعكا والمقدمين بها ان يُداروا عن نفوسهم ورعيّتهم وبلادهم بها تصل قدرتهم اليه فان حصل جفّل والعياذ بالله من البلاد الاسلامية الى البلاد الساحلية الداخلة في هذه الهدنة فيلزم كفيل المملكة بعكا والمقدمين حفظهم والدفع عنهم ومنع من يقصدهم بضرر ويكونون آمنين مطمئنين بها معهم وعلى نايب المملكة والمقدمين

عكا والبلاد الساحليه الداخلة في هذه الهدنة ويقصد الدخول في دين الاسلام واسلم بارادته يرد جميع ما معه ويسقى عريانا وان كان ما يقصد الدخول في دين الاسلام ولا يسلم يرد الى الحكام بعكا كفيل المملكة والمقدمين بجميع ما يروح معه بشفاعه بعد ان يعطى الامان وعلى ان المنوعات المعروف منعها قديها تستقر على قاعدة المنع من الجهتين ومتى وجد صحبة احد من تجار بلاد السلطان وولده من المسلمين وغيرهم على اختلاف اديانهم واجناسهم شى من المنوعات بعكا والبلاد الساحلية الداخلة في هذه الهدنة مثل عدة السلاح وغيره تعاد على صاحبه الذى اشتراه منه ويعاد اليه ثمنه ولا يوخذ ماله استهلاكا ولا يودى بسبب ذلك لا هو ولا ماله وكذلك اذا طلّس تجار الفرنج من عكا والبلاد الساحلية الداخلة في هذه الهدنة الى البلاد الاسلامية الداخلة في هذه الهدنة على اختلاف اجناسهم

يوصون في ساير البلاد الساحلية التي وقعت الهدنة عليها انهم لا يمكنون حرامية البحر من الزوادة من عندهم ولا من حمل ماء وان ظفروا باحد منهم يسكوه وان باعوا عندهم بضايح يمسكوا حتى يجسر صاحبها وتسلم اليه وكذلك يعتمد مولانا السلطان في امر الحرامية هذا الاعتقاد وعلى ان تكون كنيسة الناصرة واربع بيوت من اقرب البيوت لزيارة الحجاج وغيرهم دين الصليب كبيرهم وصغيرهم على اختلاف اجناسهم وانفارهم من عكا والبلاد الساحلية الداخلة في هذه الهدنة ويصلى بالكنيسة الاقساء والرهبان وتكون البيوت لزوار كنيسة الناصرة خاصة ويكونون آمنين مطمئنين في توجههم وحضورهم الى حدود البلاد الداخلة في هذه الهدنة واذا نُقِيت الحجارة التي بالكنيسة ترمى بتراب ولا يحط منها حجر على حجر لاجل بناء ولا يتعرض الى الاقساء والرهبان في ذلك على وجه الهبة (١) بغير حق وتضمنت الهدنة تقرير الشروط الجارى بها العادة ولما حلف مولانا السلطان على هذه الهدنة توجه الامير فخر الدين اياز امير حاجب والقاصي بدر الدين بن رزين لتخليف الفرنج فحلفوا واستقر ذلك

لاجل زوار دين الصليب : (١) Ibn-Ferat, man. arab. de Vienne, t. VII, p. 335-338, ajoute : بعيرحوق ويلزم السلطان وولده حفظ هذه البلاد المشروحة التي انعقدت عليها الهدنة من نفسها وعساكرها وجنودها ومن جميع المتحرمة والمتلصقين والمفسدين من هو داخل تحت حكمها وطاعتها ويلزم كفيل المملكة بعكا والمقدمين بها حفظ هذه البلاد الاسلاميه المشروحة التي انعقدت عليها الهدنة من نفسها وعساكرهم وجنودهم وجميع المتحرمة والمتلصقين والمفسدين ممن هو داخل تحت حكمهم وطاعتهم بمملكتهم الساحلية الداخلة في هذه الهدنة ويلزم كفيل المملكة بعكا ومقدمى البيوت بها الحكام بعكا والبلاد الساحلية الداخلة في هذه الهدنة والقيام بما تضمنته هذه الهدنة من الشروط جميعها شرطا شرطا وفصلا فصلا والعمل باحكامها والوقوف عند شروطها الى انقضاء مدتها ويفى كل منهم بما حلف به من الايمان المؤكدة من انه يفى بجميع ما في هذه الهدنة على ما حلفوا به يستمر هذه الهدنة المباركة بين السلطان وولده واولادها واولاد اولادهم وبين الحكام بمملكة عكا وصيدا وعتليت وهم السنجال اود والمقدمون المذكورون فلان وفلان الى اخرها لا يتغير بموت احد ملوك الجيئين ولا بتغير مقدم وتولية غيره بل تستمر على حالها الى آخرها وانقضائها بشروطها المحررة وقواعدها المقررة كاملة نامة ومتى انقضت هذه الهدنة المباركة او وقع والعياذ بالله فسخ كانت المهلة في ذلك اربعون يوما من الجيئين وينادى برجوع كل احد الى وطنه بعد الاشهار ليعود الناس الى مواطنهم آمنين مطمئنين ولا يمنعوا من السفر من الجيئين ولا يبطل بعزل احد من الجيئين ويشهد احكامها متتابعة متواليمة بالسنيين والشهور والايام الى انقضائها ويلزم المعزول والمتولى حفظها والعمل بشروطها الى آخر مدتها المعينة تستمر هذه الهدنة بشروطها وفصولها وفروعها واصولها وبجرى الحال فيها على اجمل الحالات الى

آخرها وعلى جميع ذلك وقع الرضا والصلح والاتفاق وحلف عليها من الجانبين والله الموفق
 نسخة اليمين التي حلف السلطان الملك المنصور عليها في هذه الهدنة المباركة اقول وانا
 والله والله والله وبالله وبالله وتالله وتالله وتالله العظيم الطالب الغالب الضار النافع
 المدرك المهلك عالم ما بدا وما خفا عالم السر والعلانية الرحمن الرحيم وحق القران ومن
 انزله ومن انزل عليه وهو محمد ابن عبد الله صلعم وما يقال فيه من سورة سورة وايه اية وحق شهر
 رمضان انى بحفظ هذه الهدنة المباركة التي استقرت بينى وبين مملكة عكا والمقدمين
 بها على عكا وعثليث وصيدا وبلادها التي تضمنتها هذه الهدنة التي مدتها عشرة سنين وعشرة
 اشهر وعشرة ايام وعشرة ساعات اولها يوم الخميس خامس شهر ربيع الاول سنة اثنتين وثمانين
 وستماية للهجرة من اولها الى آخرها واحفظها والترم بجميع شروطها المشروحة فيها واجرى الامور
 على احكامها الى انقضا مدتها ولا اتاول فيها ولا فى شى منها ولا استفتى فيها طلبا لنقضها ما دام
 الحاكمون بهيئة عكا وصيدا وعثليث وهم كافل المملكة بعكا ومقدم بيت الديوية ومقدم بيت
 الاستبار ونايب مقدم بيت استبار الامن الآن ومن يتولى بعدهم فى كفالة مملكة او تقدم
 بيت بيت بهذه المملكة المذكورة وافين باليمين التي يحلفون بها الى ولدى الملك الصالح
 ولاولادى على استقرار هذه الهدنة المحررة الآن عاملين بها وبشروطها المشروحة فيها الى
 انقضا مدتها ملتزمين باحكامها وان نكثت فى هذه اليمين فليلزمنى الحجج الى بيت الله
 الحرام بهمة المشرفة حافيا حاسرا ثلاثين حجة ويلزمنى صوم الدهر كله الا الايام المنهى عنهم
 ويذكر بقية شروط اليمين والله على ما نقول وكيل

نسخة يمين الفرنج التي حلفوا بها فى هذه الهدنة والله والله وبالله وبالله وتالله وتالله
 وتالله وحق المسيح وحق المسيح وحق الصليب وحق الصليب وحق الصليب وحق
 الصليب وحق الاقانيم الثلاثة من جوهر واحد المكنى بها عن الاب والابن والروح القدس اله
 واحد وحق الصليب المكرم الحال فى النابوت المعظم وحق الانجيل المطهر وما فيه وحق
 الاناجيل الاربعة التي نقلها متى ومرقس ولوقا ويحنا وحق صلواتهم وتقديساتهم وحق
 التلاميذ الاثنى عشر والاثنيين وسبعين والثلاثمائة وثمانية عشر المجتمعين بالبيعة وحق الصوت
 الذى نزل من السما على نهر الاردن فزجرا وحق الله منزل الانجيل على عيسى بن مريم روح
 الله وكلمته وحق الست مارية ام النور مارت مريم ويوحنا المعمدانى ومرثان ومرثانى وحق
 الصوم الكبير وحق دينى ومعبدى وما اعتقده من النصرانية وما تليقته من الاباء والاقسا
 المعمودية انى من وقتى هذا وساعتى هذه قد اخلصت نيتى واصفيت طويتى فى الوفا
 للسلطان المنصور ولولده الملك الصالح ولاولادها بجميع ما تضمنته هذه الهدنة المباركة التي
 انعقد الصلح عليها على مملكة عكا وصيدا وعثليث وبلادها الداخلة فى هذه الهدنة المسماة فيها
 التي مدتها عشرة سنين كوامل وعشرة اشهر وعشرة ايام وعشرة ساعات اولها يوم الخميس ثالث

حزيران سنة الف وخمسمائة اربعة وتسعين للاسكندر بن فيلبس اليونانى واعمل بجميع شروطها شرطا شرطا والتزم الوفا بكل فصل فى هذه الهدنة المذكورة الى انقضاء مدتها وانى والله والله وحق المسيح وحق الصليب وحق دينى لا اتعرض الى بلاد السلطان وولده ولا الى من حوته وتحويه من ساير الناس اجمعين ولا الى من يتردد منها الى البلاد الداخلة فى هذه الهدنة باذية ولا ضرر فى نفس ولا فى مال وانى والله وحق دينى ومعبودى اسلك فى المعاهدة والمهادنة والمصافاة والمصادقة وحفظ الرعية الاسلامية والمترددين من البلاد السلطانية والصادرين منها واليهما طريق المعاهدين المتصادقين المنزمين كفى الاذية والعدوان عن النفوس والاموال والتزم الوفا بجميع شروط هذه الهدنة الى انقضاءها ما دام الملك المنصور واقيا باليمين التى حلف بها على الهدنة ولا انقص هذه اليمين ولا شيئا منها ولا استثنى فيها ولا فى شى منها طلبا لنقضها ومتى خالفها او نقضتها فاكون بريئا من دينى واعتقداى ومعبودى واكون مخالفا للكنيسة ويكون على الحجج الى القدس الشريف ثلثين حجة حاسرا ويكون على فك الف اسير مسلمين من اسر الفرنج واطلاقهم واكون بريئا من الاهوت الحمال فى الناسوت واليمين يمينى وانا فلان والنية فيها باسرها نية السلطان الملك المنصور ونية ولده الملك الصالح ونية مستحلفى لهما بها على الانجيل المكرم لانية لى غيرها والله والمسيح على ما نقول وكيل

TRADUCTION DE LA LETTRE DU SULTAN AHMED.

Après la mort d'Abaga, fils de Houlaoun, la division éclata chez les Mongols, au sujet du prince qui devait s'asseoir sur le trône. Un parti se déclara en faveur d'Ahmed, fils de Houlaoun, dont le véritable nom était Takoudar : il avait eu pour mère Koutou (Koutouz)-Khatoun, qui professait la religion chrétienne ; ses adhérents s'accordèrent pour le placer sur le trône. Mais ce choix trouvait une opposition manifeste chez une partie des Mongols, attendu qu'Ahmed se donnait pour musulman. Kongortai, son frère, étant arrivé, dit à Argoun, fils de Houlaoun : « Suivant ce qu'Abaga (1) a réglé dans le *Iasah*, lorsqu'un

(1) Je crois qu'au nom Abaga il faudrait substituer celui de Djinghiz-Khan.

« souverain vient à mourir, il ne peut avoir pour successeur que l'ainé de ses « fils. En conséquence, nous avons élu Ahmed, et quiconque s'opposera à ce « choix, sera puni de mort. » Tout le monde se soumit. On dépêcha des courriers pour mander les princes, afin qu'ils donnassent par écrit leur approbation à l'avènement d'Ahmed. Ensuite les Mongols se dirent entre eux que leur puissance était affaiblie, que leurs guerriers avaient péri, et que les musulmans prenaient chaque jour de nouvelles forces. « Dans une pareille circonstance, ajoutèrent-ils, nous n'avons pas de meilleur parti à prendre que de feindre d'embrasser l'islamisme, afin de capter la bienveillance de notre maître le Sultan, et de désarmer sa colère ; il faut donner à cette démarche toute la publicité possible. » Le nouveau monarque envoya à Bagdad une lettre conçue en ces termes : « Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Il n'y a pas d'autre dieu que Dieu ; Mohammed est l'apôtre de Dieu. Nous qui venons de nous asseoir sur le trône de la souveraineté, nous sommes musulman. Que les habitants de Bagdad reçoivent cette nouvelle ; qu'ils pratiquent à l'égard des *medreseh* (collèges), des *wakf* (fondations pieuses), et des autres actes religieux, tout ce qui se faisait sous le règne des Khalifes Abbassides ; que tout homme qui a des droits à faire valoir sur les biens des collèges et des mosquées rentre en possession de ces droits, et que l'on ne s'écarte en rien des principes de l'islamisme. Habitants de Bagdad, vous êtes musulmans. »

« Nous avons appris que le prophète (sur qui reposent le salut et la bénédiction de Dieu !) a dit : « Cette nation soumise à l'islamisme, ne cessera d'être victorieuse et triomphante jusqu'au jour de la résurrection. » Nous savons que cette tradition est authentique, qu'elle émane d'un véritable prophète, qu'il n'y a qu'un Dieu seul, unique, éternel. Soyez satisfaits et tranquilles, et que ces détails soient transmis par écrit dans les diverses provinces. »

Le roi Ahmed se mit en devoir d'envoyer des ambassadeurs à la cour de notre maître le sultan. Il fit partir le kadi-alkodat Kotb-eddin-Mahmoud-Schirâzi, kadi de la ville de Siwas ; l'émir Beha-eddin, atabek du sultan Masoud, souverain du pays de *Roum* ; l'émir Schems-eddin-ebn-alsâhib, l'un des familiers du prince de Mâredin. Ils étaient accompagnés d'une troupe nombreuse de suivants, de serviteurs, de pages, d'esclaves, de familiers, et entourés de la plus grande pompe. Ils arrivèrent dans la ville de Birah. Dès que le sultan fut instruit de la marche de ces députés, il expédia par écrit un ordre adressé

aux *naïb* (gouverneurs), et qui leur enjoignait d'exercer, à l'égard de ces étrangers, une extrême surveillance; de ne pas souffrir que personne les vît, s'abouchât avec eux, ou leur adressât une parole; enfin de ne les faire voyager que de nuit. L'ambassade fit son entrée dans la ville d'Alep, la nuit du samedi, vingt et unième jour du mois de Djoumada premier. Ceux qui la composaient furent logés *incognito*, sans que personne eût vent de leur arrivée. De là, ils furent conduits à Damas, puis en Égypte; ils y entrèrent durant la nuit, et furent introduits en présence de notre maître le sultan. Ils baisèrent la terre devant lui; puis ils lui remirent la lettre dont ils étaient porteurs, et exposèrent de vive voix ce qu'ils avaient mission de dire.

Copie de la lettre susdite (1), qui avait été confiée aux ambassadeurs, le kadi Kotb-eddin-Schirâzi, l'atabek Beha-eddin, et Schems-eddin-ben-alsâhib.

Cette dépêche ne portait ni suscription ni sceau; on y voyait des *tagma* de couleur rouge, au nombre de treize; on y lisait en caractères appelés *kalam-altoumar* (écriture des livres):

AU NOM DE DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX.

PAR LA PUISSANCE DU DIEU TRÈS-HAUT.

PAR LA FORTUNE DU KAAH.

ORDRE D'AHMED ADRESSÉ AU SULTAN D'ÉGYPTE.

Le Dieu très-haut, et infiniment digne de louanges, grâce à sa bienveillance, et par la lumière de sa direction suprême, nous a dès longtemps, dans la force de notre âge, dans la fleur de notre jeunesse, amené à reconnaître sa

(1) Cette même lettre se trouve transcrite dans l'ouvrage historique qui a pour titre: *Tarikhi-Wassâf* (man. de la Bibliothèque du Roi, fol. 90 v° et suiv.)

divinité, à confesser son unité, à proclamer Mohammed, sur qui reposent les plus parfaites bénédictions et le salut, comme le véritable prophète, à vénérer ses saints éminents, qu'il a choisis parmi ses serviteurs, et placés au milieu des créatures : lorsque Dieu veut diriger un homme, il lui ouvre le cœur à l'islamisme ; nous n'avons cessé de nous montrer enclin à exalter la religion, à faire fleurir les affaires de l'islamisme et des musulmans, jusqu'au moment où, après notre auguste père et notre frère aîné, la succession de l'empire nous est échue : et Dieu a répandu sur nous les voiles de ses bontés et de ses grâces, de manière à réaliser, par l'abondance de ses dons et de ses bienfaits, toutes nos espérances. Il a découvert à nos yeux cet empire, et nous l'a présenté comme une noble épouse. Nous avons pris soin de réunir, dans une *kouriltai* auguste, c'est-à-dire dans une assemblée destinée à tenir conseil, tous nos frères, nos fils, les grands émirs, les commandants des troupes, les premiers fonctionnaires des villes ; tous sont tombés d'accord de mettre à exécution ce qu'avait ordonné notre frère aîné, et qui consistait à envoyer vers ces contrées un corps immense de nos troupes, pour le nombre desquelles la terre, malgré son étendue, paraît trop étroite, dont les corps redoutables, dont l'impétuosité irrésistible, glacent d'effroi l'univers ; qu'anime un zèle devant lequel s'abaisseraient les plus hautes montagnes, et une résolution ferme sous laquelle s'amolliraient les roches les plus dures. Nous avons réfléchi profondément sur cet avis, qui avait réuni en sa faveur la totalité des opinions et des suffrages. Nous avons reconnu qu'il était entièrement opposé aux dispositions qui me portent à conquérir le bien général, c'est-à-dire, à fortifier les prérogatives de l'islamisme, à ne jamais, autant qu'il sera en mon pouvoir, promulguer un ordre qui n'ait pour objet d'épargner le sang, de calmer les maux de la multitude, et de donner aux différentes contrées l'espoir de voir souffler les zéphyrs de la sûreté et de la sécurité ; de laisser les musulmans reposer tranquillement dans le lit de l'affection et de la bienfaisance. Nous voulions, en cela, montrer notre respect pour les ordres de Dieu, notre affection pour les créatures du Très-Haut. Dieu nous a inspiré le désir d'éteindre ce feu brûlant, d'apaiser ces troubles pleins de véhémence ; de faire connaître à ceux qui avaient ouvert cet avis ce que Dieu nous a inspiré, et qui consiste à rechercher avant tout ce qui peut donner l'espoir de guérir les maladies du monde, et ajourner indéfiniment ce

qui doit être le dernier des remèdes (1). En effet, nous n'avons aucune inclination à nous presser de tirer le glaive pour combattre, avant d'avoir suivi la voie droite; nous ne voulons le permettre qu'après avoir établi clairement nos droits, et réuni tous nos arguments. Notre résolution de réaliser tout ce qui nous paraît avoir un but utile, d'exécuter ce que nous jugeons éminemment avantageux, a été fortifiée par les avis du *scheïkh* de l'islamisme, le modèle des savants, Kemal-eddin-Abd-errahman, qui est notre excellent auxiliaire pour ce qui concerne les affaires de la religion. Nous avons promulgué ces faits, comme attestant la miséricorde de Dieu à l'égard de ceux qui l'invoquent, et la vengeance qu'il déploie contre ceux qui s'éloignent de lui, et désobéissent à ses ordres. Nous avons député le *kadi-alkodat*, *Kotb-almillah-ou-edlin* (le pôle de la loi et de la religion), ainsi que l'atabek Beha-eddin, que nous comptons parmi les hommes de confiance qui vivent sous notre dynastie brillante, afin de vous faire connaître la marche que nous suivons, de vous attester, d'une manière certaine, les bonnes intentions dont nous sommes animé pour l'avantage de tous les musulmans. Nous leur avons exposé que nous devons à Dieu la véritable intelligence; que l'islamisme doit anéantir tout ce qui l'a précédé; que le Dieu très-haut a inspiré à notre cœur le désir de s'attacher à la vérité et à ceux qui la pratiquent. Vous avez sous les yeux l'immense bienfait que Dieu a conféré à tous les hommes, en nous appelant à faire passer avant tout les actes de bienfaisance. Ne le perdez point de vue, en reportant vos regards sur les faits passés: car chaque jour a son caractère distinct. Si votre esprit désire une preuve qui fasse entrer chez lui tous les motifs de conviction, et un argument qui puisse vous conduire sûrement au but, contemplez nos actes, qui sont bien connus, et dont l'effet a été universel. En effet, grâce à la protection divine, nous avons commencé par arborer les drapeaux de la religion, la faire passer avant tout dans ce qui concerne le maniement et la réalisation de chaque affaire; pratiquer avec respect et honneur les règles de la loi de Mohammed, conformément aux principes de la justice établie par Ahmed. Nous avons fait entrer la joie dans les cœurs de la multitude; et nous avons pardonné à tout homme qui a commis une action coupable; nous

(1) Cette expression se retrouve dans la copie de cette lettre, telle qu'elle a été insérée dans le *Tarikhî-Wassâf* (f. 90 v^o). C'est dans le même sens que le canon a été appelé: *Ratiq̄ ultima regum*.

l'avons traité avec indulgence, et nous lui avons dit : « Que Dieu te pardonne le passé. » Nous avons donné l'ordre de réorganiser tout ce qui concerne les *wakfs* (fondations pieuses) des musulmans, les mosquées, les *mesched* (chappelles), *medreseh* (colléges), la réparation des édifices religieux, des *ribat* ruinés; de faire remettre leur revenu, suivant les usages antiques, à ceux qui y ont des droits, en vertu des stipulations faites par l'auteur de la fondation. Nous avons défendu expressément de rien exiger de ce qui a été nouvellement imposé sur ces édifices, et de rien changer à ce qui a été primitivement établi à leur égard. Nous avons recommandé de traiter avec distinction les affaires des pèlerins, d'assurer leur départ, de garantir la sécurité des routes, et la marche des caravanes; nous avons donné une liberté entière aux marchands qui se rendent dans vos contrées, afin qu'ils puissent voyager à leur gré, suivant leurs nobles usages. Nous avons expressément interdit aux soldats, aux *karagoul*(¹), aux gouverneurs des différents cantons, de molester ces marchands, soit à leur départ, soit durant leur retour. Nos *karagoul* ayant saisi un espion, qui portait le costume des *fakirs*, quoique, suivant l'usage, cet homme dût être mis à mort, nous n'avons pas voulu répandre son sang, par respect pour les défenses émanées de Dieu, et nous vous avons renvoyé cet individu. Vous n'ignorez pas cependant, combien l'envoi des espions peut être préjudiciable aux musulmans, en général. En effet, nos soldats étant depuis longtemps accoutumés à voir ces espions prendre l'habit des fakirs, des anachorètes, des religieux, ont conçu contre ces classes d'hommes les préventions les plus malveillantes, en sorte que plus d'une fois ils en ont égorgé des individus, ou leur ont fait éprouver de mauvais traitements. Grâce à Dieu, le besoin de recourir à de pareils déguisements a complètement cessé, depuis l'autorisation que nous avons donnée de laisser les passages libres aux marchands et à toute autre personne. Lorsque vous réfléchirez mûrement sur ces objets et leurs analogues, vous sentirez que cette manière d'agir est simple, naturelle, entièrement étrangère à toute idée d'affectation et d'hypocrisie. Les choses étant ainsi, nous avons vu disparaître les motifs qui nous portaient à nous nuire mutuellement, et qui maintenaient entre nous l'inimitié : car cette

(1) Au rapport d'Abou'mahason (*Historia dynastiarum*, tom. I, p. 471), le mot قراغول, chez les Mongols, désignait celui qui était préposé à la garde des routes.

haine avait pour principe le zèle de la religion, la défense du territoire des musulmans. Or, par l'effet des grâces divines, notre règne a été éclairé de la véritable lumière. Si le passé a offert des causes de division, aujourd'hui, quiconque suit le chemin de la vérité, est sûr de trouver auprès de nous protection et succès. Nous avons levé tous les voiles, et n'employons plus que la franchise du langage. Nous avons fait connaître nos vues, qui ont pour principe une intention sincère, dont le Dieu très-haut est l'objet. Nous avons défendu à tous nos soldats d'agir d'une manière opposée, voulant ainsi mériter la bienveillance de Dieu et du prophète, et faire briller sur ces pages les traits du bonheur et de l'approbation, afin que ce peuple soit désormais à l'abri de la division; que la lumière de l'union dissipe les ténèbres de l'hostilité et du chagrin; que les citadins comme les nomades habitent tranquillement à l'ombre de cette protection; que les cœurs se calment après avoir éprouvé toutes les extrémités du malheur; que les fautes et les délits passés obtiennent un entier pardon. Si, grâce à la faveur divine, le sultan d'Égypte se décide à choisir ce qui peut être utile au monde, et mettre dans le meilleur ordre les affaires des hommes, il doit s'attacher aux moyens les plus solides, et suivre la route la plus excellente, en ouvrant les portes de la religion, de l'union, en montrant dans toute sa conduite un zèle sincère; de manière que ces provinces, que ces villes redeviennent florissantes, que ces troubles violents s'apaisent, que les épées tranchantes rentrent dans le fourreau, que toutes les populations habitent désormais la terre de la tranquillité, les jardins de la paix; que les cous des musulmans soient délivrés du joug de l'humiliation et de l'avilissement. S'il reste encore quelque défiance relativement aux dons que nous a faits l'auteur de toute miséricorde; si elle empêche de bien sentir le prix d'un pareil bienfait; Dieu a récompensé nos efforts et assuré la validité de nos excuses: car *nous n'avons jamais livré personne au supplice, avant d'avoir dépêché un envoyé*. C'est Dieu qui conduit les hommes vers la direction et la droite voie. C'est lui qui est le protecteur des villes et des hommes. Dieu seul nous suffit. Cette lettre a été écrite au milieu du mois de Djoumada premier, l'an 681, dans le campement d'Alatak.

Notre seigneur le Sultan fit une réponse conçue en ces termes :

AU NOM DE DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX.

PAR LA FORCE DU DIEU TRÈS-HAUT.

PAR LA FORTUNE DU RÈGNE DU SULTAN MÉLIK-MANSOUR.

PAROLE DE KELAOUN AU SULTAN AHMED.

Louange à Dieu, qui a ouvert pour nous et par nous le chemin de la vérité, qui, en nous amenant ici, a fait marcher à notre suite le secours divin et la victoire, de manière que les hommes sont entrés en foule dans la religion de Dieu. Que la bénédiction repose sur notre seigneur, notre prophète, Mohammed, que Dieu a rendu supérieur à tous les prophètes, par l'entremise duquel il a sauvé son peuple, et sur tout prophète qui a été l'objet de ses révélations secrètes; que cette bénédiction illumine ce qui est ténébreux, et anéantisse les hommes hypocrites. Nous avons reçu votre noble lettre, qui mérite toute notre considération, et qui renferme la nouvelle importante que vous êtes entré dans la véritable religion, et que vous vous êtes séparé de vos prédécesseurs, membres de votre nation et vos proches. Cette lettre ayant été ouverte, elle commençait par cette histoire qui doit servir de règle instructive, et le récit qui atteste aux yeux des sectateurs de l'islamisme votre adhésion à cette religion. La tradition la plus authentique est celle qui provient d'un musulman. Nos visages se sont tournés vers le ciel, pour prier le Dieu très-haut de vous affermir dans cette résolution par des discours solides, et de faire germer dans votre cœur le grain de l'amour de cette religion, ainsi qu'il a fait pousser ce grain, par la plus belle végétation, du sol le plus aride.

Nous avons examiné avec attention le premier paragraphe, dans lequel vous attestez que, dès le commencement de votre vie, dans la fleur de votre jeunesse, vous avez montré un empressement sincère pour reconnaître l'unité de Dieu, et entrer dans la religion de Mohammed, par des paroles, des actes, et un véritable zèle. Louanges à Dieu, qui a ouvert votre cœur à l'islamisme, et vous a suggéré cette noble inspiration. Comme nous louons Dieu de ce qu'il nous a choisi pour vous précéder dans cette confession, dans cette carrière,

et qu'il a affermi nos pas dans tous les lieux où se déploient le zèle, l'ardeur guerrière, et hors desquels les pieds ne font que broncher.

Si l'empire vous est échu, à votre tour, par droit d'héritage, après la mort de votre père et de votre frère aîné; si Dieu a versé sur vous ses dons éclatants; si vous avez monté sur ce trône que votre foi a purifié, à qui votre puissance a donné un nouveau lustre, c'est que Dieu le confère à celui qu'il choisit parmi ses serviteurs, et qu'il réalise en lui ce qu'il lui a promis, les grâces qui appartiennent aux saints de Dieu, aux hommes religieux. Vous nous racontez que vos frères, vos fils, les grands émirs, les commandants des troupes, les gouverneurs des provinces se sont réunis dans l'assemblée appelée *kouriltai*, qui avait pour objet de mettre au jour le meilleur avis; que tous, d'un commun accord, approuvèrent le dessein formé jadis par votre frère aîné, d'envoyer une armée sur nos terres; mais que vous, après avoir réfléchi sur cette décision unanime, sur ce résultat de toutes les volontés, vous l'avez trouvé en opposition avec vos propres idées, attendu que vous avez pour unique but l'utilité générale, pour seul dessein la pacification du monde; que vous avez donc cherché à calmer les troubles, à éteindre cet incendie: une pareille conduite est celle d'un roi pieux, qui veille avec tendresse sur la conservation du reste de ses sujets, et qui calcule avec une prudence consommée les résultats des événements. Et en effet, si vous aviez laissé vos Mogols suivre leurs opinions, et s'abandonner à leurs illusions, certes, cette expédition eût amené pour eux un terrible revers. Mais vous avez agi en homme qui craint Dieu, qui empêche son esprit de suivre l'empire de ses passions, qui ne partage point les idées des hommes égarés, et les actes de ceux que leurs illusions aveuglent.

Quant à ce que vous nous dites: Que vous n'aimez point à recourir précipitamment aux armes, avant d'avoir tracé la voie droite, et réuni en corps tous vos arguments; eh bien, votre entrée dans la ligne de la vraie foi forme, pour vous et pour nous, une réunion de preuves puissantes contre ceux qui ont refusé de marcher dans ce chemin. En effet, le Dieu très-haut et tous les hommes savent parfaitement que nos efforts ont eu pour unique but de secourir cette religion; que nos travaux, que nos combats ont eu réellement Dieu pour objet. Puisque vous êtes entré avec nous dans le sein de cette religion, les haines ont disparu, les inimitiés sont éteintes, et la suppression des hostilités

doit amener un secours mutuel : car la foi est comme un édifice dont toutes les parties se soutiennent l'une l'autre. Quiconque a élevé la tour de la religion, doit trouver en tout lieu peuple pour peuple, en toute contrée voisins pour voisins.

Si ces nombreux effets sont dus aux avis du scheikh de l'islamisme, du modèle des savants, Kemal-eddin-Abd-errahman, jamais aucun saint avant lui n'a obtenu une grâce plus éclatante. Espérons, par suite de l'heureuse influence de ce personnage, et des hommes religieux, que chaque maison deviendra le séjour de l'islamisme, afin que toutes les conditions prescrites par la foi soient entièrement accomplies, et que le domaine de l'islamisme devienne plus affermi et plus florissant que jamais. Si un homme, par l'effet des grâces divines, a pu amener le commencement d'une pareille position, on ne peut nier que, par sa noble influence, toute vérité doit arriver à son terme. Pour ce qui concerne l'envoi du kadi-alkodat Kotb-almillah-ou-eddin, et de l'Atabek Beha-eddin, auxquels vous avez confié la mission de nous faire parvenir vos lettres éloquentes, ces deux ambassadeurs sont arrivés auprès de nous, et nous ont rapporté mille choses intéressantes, concernant votre situation, vos idées, vos projets; tout ce qu'ils nous ont raconté est digne d'éloges et de reconnaissance, et tous leurs récits sortent d'une source excellente. Vous insinuez que si nos esprits désirent une preuve certaine, qui puisse consolider tous les motifs d'une affection sincère, ils n'ont qu'à examiner tout ce qui a paru de vos actes, à l'origine et au terme des affaires; la justice, la bienfaisance qu'ont produites votre cœur et votre langue; les ordres que vous avez donnés pour réorganiser les *wakf*, les mosquées, les *ribat*, pour ouvrir les chemins du pèlerinage, etc. Une pareille conduite est digne d'un prince qui veut éterniser son règne; qui, monté sur le trône, ne suit que l'équité; qui n'est nullement enclin à imiter la perversité des hommes injustes, ni à blâmer ceux qui lui font des reproches. Quoique ce soit là des actions estimables, des actes qui attirent à leurs auteurs des concerts de bénédictions, toutefois ce sont des choses qui doivent nécessairement être accomplies, des faits de dévotion élémentaire. Ils sont trop vulgaires pour que le prince se glorifie de pouvoir par là obtenir à un autre que lui une récompense; pour qu'il se borne à ces actes, et y cherche une ressource méritoire. Les grands rois tiennent à honneur de restituer des empires à leurs souverains, et de rendre à

ces royaumes leur organisation primitive. Votre père avait agi de cette manière envers les monarques Seldjoucides et autres princes; et, cependant, aucun d'eux n'obéissait à ses lois, n'avait embrassé la même religion que lui. Toutefois il les maintint dans la possession de leurs États, et ne les dépouilla point de leurs propriétés. Si vous voyez un droit enlevé par la violence, vous devez le restituer; si vous voyez un bras étendu pour commettre l'injustice, vous devez le réprimer; de cette manière, vous affermirez la constitution de votre empire, et les jours de votre règne seront embellis par les actes de la piété.

Vous avez, dites-vous, défendu à vos soldats, aux *karagoul* (1), aux gouverneurs des différentes provinces (2), de nuire à qui que ce soit; vous avez

(1) Voyez la note de la page 190. Nous lisons dans la *Vie du sultan Kelaoun* (man. de St-Germain 118 bis, fol. 130 v^o): سِيرَ جَمَاعَةٌ مِنَ الْقَرَاغُولِ « Il fit marcher une troupe de *karagoul*. » Et (*Ibid*): نَهَبَتْ بَعْضُ خَيْلِ الْقَرَاغُولِ: « On enleva une partie des chevaux des *karagoul*. »

(2) Le mot شَحْنَةٌ, *schihneh*, désigne, suivant les temps et les pays, un gouverneur, celui qui est chargé de maintenir la police dans une ville, un chef, un préposé. On lit dans le *Kamous* (t. II, p. 1169, éd. de Calcutta): الشَحْنَةُ... فِي الْبَلَدِ مِنْ فِيهِ الْكِفَايَةُ لِضَبْطِهَا مِنْ جِهَةِ السُّلْطَانِ « Le mot *schihneh*, en « parlant d'une ville, indique celui qui a l'autorité nécessaire pour la gouverner, au nom du sultan. » Suivant le témoignage du *Supplément au Borhani-kâti* (page 1060), « ce terme, chez les Persans, « s'emploie, de préférence, pour désigner l'officier chargé de faire des rondes nocturnes, et appelé « autrement *koutoual*. » On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (tom. VIII, fol 313 r^o), en parlant des Tatars (Mongols): اقَامُوا امِيرًا مِنْ امْرِيَهِمْ وَمَعَهُ عَسْكَرٌ مِنَ الطَّطَرِ حَامِيَةً بِالْبِلَادِ وَيَسْمُونَهَا الشَّحْنَةَ « Ils établirent dans chaque ville un de leurs émirs, accompagné d'un corps de troupes, « chargé de la garde du pays; et ils donnaient à cet officier le titre de *schihneh*. » Plus bas (fol. 448 r^o): كَانَ شَحْنَةً صَاحِبَ التَّخْتِ لَا يَزَالُ بِبَغْدَادِ إِلَى أَنْ مَلَكَ غَازَانَ فَطَرَدَ الشَّحْنَةَ وَافْرَدَ اسْمَهُ: « Un *schihneh* (gouverneur), qui représentait le souverain suprême des Mougols, résidait « constamment dans la ville de Bagdad. Gazan-Khan étant monté sur le trône, chassa le *schihneh*, « et fit graver son nom seul sur la monnaie. » Dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aïntâbi (man. 684, fol. 40 v^o), l'auteur, parlant de la ville de Damas, dit: شَحْنَةٌ مِنْ جِهَتِهِ: « Timurlenk établit dans cette place un *schihneh*, pour y commander en son nom. » Dans l'*Histoire* de Nowairi (26^e partie, man. de Leyde, fol. 196 r^o): ارْسَلْ مَعِيَ مِنَ التَّتَارِ مَنْ يُوْصِلُنِي إِلَى الْكِرْكُوتِ وَيَكُونُ بِهَا شَحْنَةً « Envoie avec moi un Tatar qui me conduise à *Karak*, et reste dans « cette ville, avec le titre de *schihneh* (gouverneur). » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (tom. III, fol. 524 r^o): وَوَلَاةَ شَحْنَةَ بَغْدَادِ: « Il le nomma *schihneh* (gouverneur) de Bagdad. » Ce mot se retrouve plusieurs fois, avec le même sens, dans l'*Histoire* d'Abou'lféda (*Annales*, tom. IV, p. 576, 580). Dans l'*Histoire d'Alep* de Kemal-eddin (man. 728, f. 153 v^o): لَمْ يَزَلِ الْفَرَنْجُ يَعْطَلُونَ الشَّحْنَ وَالْمُقْطَعِينَ

supprimé tous les obstacles qui pouvaient entraver ou le départ ou l'arrivée des voyageurs. Du moment que nous avons eu connaissance de vos ordres, nous en avons donné de pareils à tous nos *naïb* (lieutenants), qui résident

« Les Francs ne cessèrent d'amuser les gouverneurs et les possesseurs d'*iktâ*. » Ce mot, comme l'on voit, prend quelquefois, au pluriel, la forme شُحْن; mais plus souvent celle de شحاني. Nous lisons dans le *Mesdek-alabsar* (m. 642, f. 103 v^o): استقرت شحانهم بهذه البلاد « Ils établirent leurs gouverneurs dans ces contrées. » Il est probable qu'il faut lire شحاني au lieu de شحانين dans un passage d'Abou'lféda (*Annales*, tom. IV, pag. 582). Dans l'*Histoire* d'Abou'lfaradj (*Historia dynastiarum*, tom. I, pag. 472 et 473): رتب المغول عندهم الشحاني « Les Mongols placèrent chez eux des gouverneurs. » Le mot شحنة signifie quelquefois, en général, un préposé, un chef. On lit dans les *Voyages* d'Ebn-Batoutah (man. fol. 91 v^o): كان إذ ذاك شحنة العبارة « Il était, à cette époque, surintendant de bâtiments. » Et, dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri (man. 695, fol. 253 r^o): الشحن الذي على المناخات « Les préposés qui surveillaient les étables de chameaux. » De ce terme, s'est formé le verbe شُحِن, qui signifie établir un *schihneh* (gouverneur). Comme dans ce passage de Beha-eddin (*Vita Salađini*, pag. 50): شحن على الخابور « Il établit un gouverneur dans la ville de Khabour. »

Le mot شحنيّة désigne le rang de *schihneh*, de gouverneur. On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaloun (tom. III, f. 557 r^o): منذ فارق شحنيّة بغداد « Depuis qu'il eut quitté le rang de *schihneh* de Bagdad. » Les mêmes mots se trouvent répétés plus bas (fol. 562 r^o). Dans les *Annales* d'Abou'lféda (tom. III, page 392): شحنيّة بغداد « La place de gouverneur de Bagdad. » Dans l'*Histoire d'Alep* (fol. 146 r^o): شحنيّة حلب « La place de gouverneur d'Alep. » Dans l'*Histoire* du prétendu Hasan-ben-Ibrahim (f. 12 v^o): ولاية الشحنيّة استقلالاً « Il leur donna le rang de gouverneur, avec une autorité absolue. » Dans l'*Histoire de Noradin et de Saladin*, par Abou-Schamah (man. 702 A, f. 8): بطلت الشحنيّة « La place de *schihneh* (gouverneur) fut supprimée. »

Le mot شحنة existe aussi dans la langue persanne, où sa signification a subi également les modifications que j'ai indiquées. On lit dans le *Tarikhi-Wassaf* (man. de la Bibliothèque du roi, f. 34 v^o): امرا و شحنان نصب كرد « Il établit des émirs et des gouverneurs. » Dans l'*Histoire de l'Inde*, de Firischtah (éd. de Bombay, tom. II, pag. 31), le mot شحنة ديوان désigne le chef du conseil, celui qui est à la tête de l'administration. On y lit شحنة ديوان كرديد. Dans le même ouvrage, le terme شحنة بازار signifie: « Celui qui est chargé de l'inspection de la police des marchés. » On lit (tom. I, p. 439): شحنة بازار کرده بود « Il l'avait créé *schihneh* du bazar. » De là vient cette expression métaphorique du poème de Iousouf-ou-Zuleikha (pag. 121): ملامت شحنة بازار عشقت « Tels sont les reproches qu'adresse le *schihneh* (inspecteur) du bazar de l'Amour. » De là s'est formée l'expression شحني, désignant les fonctions de cet officier. On lit dans le *Traité géographique*, intitulé *Heft-iklîn* (les sept climats) (fol. 173 r^o): از شحني بازار

dans les villes de Rahbah, de Birah, d'Aintab, et aux commandants des troupes établis sur les frontières de ces provinces. En effet, lorsque l'on est réuni dans une même foi, et que l'alliance a été cimentée par des serments, on a alors une base solidement établie, et sur laquelle doivent se régler tous les jugements.

Vous prétendez qu'un espion, déguisé en fakir, a été arrêté, puis relâché par vous; vous ajoutez que plusieurs espions, ayant pris le costume de fakirs, plusieurs de ces derniers, et d'autres religieux, ont été victimes des soupçons et massacrés. Mais, sur cet article, c'est de votre côté que l'on a pris les devants; c'est de chez vous que sont venus les premiers actes de ce genre. Combien d'hommes, déguisés en fakirs, ont été envoyés de chez vous pour épier nos affaires. Dieu en ayant fait tomber un grand nombre entre nos mains, nous les avons soustraits au glaive, et nous n'avons pas voulu, par des démentis ou des discussions, mettre au jour ce qu'ils avaient caché sous l'habit religieux. Vous insinuez que l'accord des sentiments dissipe les ténèbres de la division, fait couler tous les biens en abondance, assure le bonheur du monde, et affermit la situation des hommes. Certes, personne ne doit repousser celui qui veut ouvrir les portes de l'union, et qui incline vers la paix, sans se détourner de la route, sans blesser personne. Celui qui s'écarte volontairement du chemin des hostilités est égal à celui qui étend une main pacifique pour former une liaison d'amitié. Mais, quoique la paix soit l'acte par excellence, on a besoin de plusieurs faits préparatoires sur lesquels reposent ses bases, et qui en démontrent l'utilité. Ceux que retracent votre lettre sont des choses générales, essentiellement nécessaires, sur lesquelles est fondé tout l'édifice social, et auxquelles on reconnaît si la paix existe ou non. Mais il est d'autres faits, qui doivent, de toute nécessité, être solidement établis, et à l'aide desquels se contractent les traités d'alliance. Nous avons chargé notre ambassadeur de vous les exposer de vive voix. Or, ce sont des choses qui, lorsqu'elles se trouveront annoncées, seront reçues avec l'aide de Dieu, accueillies par tous les

بوزیرت رسیدہ بود « Du rang de *schihneh* (inspecteur) du bazar, il était parvenu à celui de vizir. » Dans l'ouvrage de Firischtah (tom. I, pag. 305), on trouve *شحنہ پیل*, c'est-à-dire celui qui a l'inspection des éléphants.

esprits, et que nos lettres conserveront aussi bien que pourraient le faire les récits des livres.

Vous citez ce passage du livre de Dieu : *Nous n'avons jamais puni les hommes avant de leur avoir adressé un envoyé*. Cette sentence n'a point rapport à cette liaison d'amitié, et ne saurait être expliquée de cette manière. Mais l'homme qui a eu l'avantage de précéder les autres dans le chemin et la défense de la religion, a des droits qui doivent être respectés, des prérogatives qu'il peut réclamer. En effet, la prééminence attachée à la priorité ne cesse pas d'appartenir à un seul homme, au premier, quel que soit le nombre de ceux qui l'ont suivi. Si vous considérez ce verset sous un tout autre point de vue, vous donneriez alors le résultat de vos idées et d'explications arbitraires. Au moment où nous allons répondre à des articles de votre lettre, qui méritaient peut-être une explication, nous avons entendu les paroles que nous a adressées de vive voix le kadi-alkodat Kotb-eddin. Quelques-unes s'accordent avec ce que contient votre lettre. Elles nous ont confirmé que vous avez embrassé la véritable religion, et que vous avez pris rang parmi les vrais croyants ; que vous étendez partout le règne de la justice et de la bienveillance, qualités qui méritent d'être vantées avec reconnaissance par la bouche de tout homme. Que la louange en soit à Dieu, sans aucun mélange de reproche ! En effet, Dieu révélant à son prophète ce qui concerne les hommes à qui il a accordé les bienfaits de l'islamisme, s'exprime ainsi : « Ne croyez pas me rendre service par votre islamisme, car c'est Dieu qui vous favorise, en vous dirigeant vers la foi véritable. »

Suivant le message verbal qui nous a été adressé, Dieu vous a concédé de tels dons, qu'il vous a permis de ne point porter vos regards vers les contrées terrestres ou maritimes qui sont soumises au pouvoir d'autrui, et que, si nous sommes décidés à ratifier cet engagement, tout est conclu entre nous. Nous vous répondrons qu'il existe des choses qui, lorsqu'on en tombe d'accord, sont le fondement sur lequel s'élève l'édifice de l'alliance et de l'amitié. Dieu et les hommes verront quelle sera la sincérité de notre union, quel zèle nous mettrons à humilier nos ennemis, à élever nos amis. Combien d'alliés en qui on trouve un aide, au moment où on ne trouve plus ni père, ni frère, ni parent. Dans les premiers temps de l'islamisme, le règne de la religion n'a pu s'établir complètement, et s'affermir que par l'union des compagnons du prophète. Si

donc vous voulez sincèrement conserver les sentiments d'amitié, d'attachement, de bon secours, dompter vos ennemis et vos rivaux, et vous appuyer sur ceux qui peuvent vous offrir un secours efficace, vous en êtes parfaitement le maître.

On nous a dit de votre part, que votre ambition se bornant à conserver les terres et l'eau qui se trouvent sous votre domination, il devient inutile d'entreprendre des expéditions qui nuisent aux musulmans, sans procurer aucun avantage réel. Nous répondrons que, si vous retirez la main de l'inimitié, si vous laissez en repos les musulmans et les États qui leur appartiennent, alors les populations resteront tranquilles, et l'effusion du sang sera arrêtée. Combien est véritable cette maxime : Qu'il ne faut pas défendre aux autres un acte, et s'en permettre un pareil ; qu'il ne faut pas recommander une action vertueuse, et oublier soi-même de la mettre en pratique ? Kongortaï, se trouvant dans le pays de *Roum*, qui est sous votre domination, et dont les impôts sont perçus en votre nom, a versé le sang, porté partout le ravage, s'est permis le rapt, le viol, la vente des hommes libres, et il n'a cessé de poursuivre opiniâtement ses succès désastreux.

On nous a dit, en votre nom, que vous étiez bien décidé à ne pas discontinuer ces expéditions, à ne pas interrompre ces courses hostiles ; que si l'on veut fixer un lieu où nos armées se rencontreront, Dieu concédera la victoire à qui il voudra. Nous répondrons qu'il est des terrains sur lesquels les deux partis en sont venus aux mains, une fois, deux fois, trois fois. Eh bien, ceux de vos sujets qui ont échappé aux combats, détestent ces lieux, et craindraient d'y reparaitre, de peur de voir se renouveler les malheurs de ces actions désastreuses. Quant au jour du combat, Dieu seul le connaît, et on ne peut le prévoir. La victoire ne vient que de Dieu ; il la donne à celui qu'il a rendu puissant, et non à celui qui a calculé l'événement.

Nous ne sommes pas de ces hommes que l'on peut espérer de tromper, ni de ceux qui peuvent prendre le change. L'heure de la victoire, comme celle du jugement dernier, arrive toujours à l'improviste. Dieu favorise tout ce qui peut assurer l'avantage de notre nation ; lui seul peut accomplir tout bien et tout bienfait.

Lorsque les ambassadeurs eurent terminé les affaires qui les avaient amenés

à la cour de notre seigneur le sultan, et qu'ils eurent reçu tous des robes d'honneur et des présents somptueux, on les fit partir; et ils furent, comme à leur arrivée, soumis à la surveillance la plus rigoureuse. Personne ne pouvait s'aboucher avec eux, les regarder ni les voir. Ils se mirent en route, et arrivèrent à Alep le sixième jour du mois de Schewal, l'an 681. De là ils prirent la route de leur pays.

Au mois de Rebi premier, de la même année, on vit revenir les ambassadeurs que notre seigneur le sultan avait envoyés vers Mangou-timour, avec des présents destinés pour la famille de Bérékeh. Cette députation se composait de l'émir Schems-eddin-Sonkor-gatmi, et l'émir Seïf-eddin-Belban-Rokni-Ras-Turki. Les présents dont ils étaient porteurs consistaient en seize vêtements, dont les uns étaient destinés pour le roi Mangou-timour; d'autres pour Nougai; d'autres pour le roi Aoukdji, frère du roi Mangou-timour; d'autres pour Touta-Mangou, frère de Mangou, et qui succéda à la couronne; d'autres pour Talabogâ, frère de Mangou-timour; d'autres pour les *khatoun* (princesses), savoir : Djebdjék-Khatoun, Aldji-Khatoun, Toutelin-khatoun, Tataïam-Khatoun, Sultan-Khatoun, Khotlou-Khatoun. D'autres étaient destinés pour Maou, émir de la gauche; d'autres, pour Tira, émir de la droite; d'autres pour Kalik, épouse de Koukdji; d'autres enfin pour le sultan Gaïath-eddin, fils du sultan Izz-eddin, souverain du pays de Roum (l'Asie-Mineure).

Ce présent comprenait toutes sortes d'objets susceptibles d'être offerts, tels que des étoffes magnifiques, des robes brillantes, des bijoux précieux, des arcs, des cuirasses, des casques : chacun devait en recevoir en proportion de son rang.

« Lorsque nous arrivâmes, dirent les ambassadeurs, nous trouvâmes que le *kan* Mangou-timour était mort, et avait eu pour successeur Touta-Mangou. C'était au mois de Djoumada second, l'an 680. » Les envoyés remirent au prince leurs dons, qui furent accueillis avec joie, et les députés furent traités avec une bienveillance magnifique. Ils se présentèrent ensuite devant Nougai et les autres personnages qu'ils avaient mission de voir, et tous les reçurent d'une manière parfaite. Ils dirent aux envoyés qu'ils avaient appris, dans le mois de Schaban, la défaite des Mongols, qui avait eu lieu sous les murs de

Hems, le quatorzième jour de Redjeb. Mangou-timour était mort dans un lieu nommé Aktoukiah, au mois de Rebi premier de l'année 679. Ce prince avait péri par suite d'une tumeur qui lui était survenue au gosier, et que l'on avait percée.

TRAITÉ AVEC LE TAKAFOUR (ROI) SOUVERAIN DE SIS.

Tandis que notre seigneur le sultan assiégeait la forteresse de Markab, on vit arriver le commandeur des templiers de la contrée de l'Arménie : il était chargé d'une négociation de la part du souverain de Sis, et offrit, au nom de ce prince, un présent, avec une lettre écrite par le *Takafour*, et une autre adressée par le grand-maître des templiers. Dans cette dernière dépêche, on implorait la clémence du sultan en faveur du souverain de Sis; on le pria de pardonner à ce prince, et d'agréer ses excuses. Un motif particulier avait engagé ce monarque à employer la médiation du grand-maître des templiers pour faire parvenir ses ambassadeurs à la cour du sultan. Jusqu'à cette époque, toutes les fois qu'il était arrivé des envoyés du souverain de Sis, ils avaient été arrêtés et mis en prison, et on ne leur avait fait aucune réponse. Le prince, pour assurer le succès de sa démarche, eut recours à l'entremise du grand-maître des templiers; et le commandeur se rendit à la cour du sultan, pour suivre la négociation, et aplanir les différends. Le grand-maître des templiers avait auprès de notre seigneur le sultan des titres qui prescrivait d'accueillir sa requête, et de lui témoigner des égards, en acceptant sa médiation. Notre seigneur le sultan fit amener devant lui le commandeur, et celui-ci lui offrit le présent, qui consistait en une grande quantité de vases d'argent, d'étoffes et autres objets. L'ambassadeur demanda, au nom de son prince, que l'on fixât une contribution, qui serait payée chaque année. Jusqu'alors on avait réclamé de ce prince la ville de Behesnâ; mais il éludait cette demande, et employait, pour l'écarter, une foule d'excuses. On tomba d'accord que le souverain de Sis payerait chaque année, à titre de contribution, une somme d'un million de dirhems, tant en argent qu'en nature; savoir : en

argent, cinq cent mille dirhems (équivalant à sept cent mille francs de notre monnaie), de bons chevaux et d'excellentes mules, au nombre de cinquante têtes, dix mille plaques de fer (1), garnies de leurs clous, et qui seraient transportés partout où on l'exigerait. Le reste du présent consistait en objets précieux, étoffes et autres choses. Il fut statué que le roi mettrait en liberté tous les marchands qui se trouvaient détenus dans ses États, en leur restituant leurs richesses et leurs effets. Que si quelqu'un d'entre eux était mort, on relâcherait à sa place un prisonnier du même rang, et qu'on rendrait le bien du mort; que tout captif, retenu dans les États du prince, serait immédiatement délivré; la trêve fut conclue à ces conditions. L'acte en fut mis par écrit, et notre seigneur le sultan en jura l'observation, le jeudi, second jour du mois de Rebi second. L'émir Fakhr-eddin-Moukri se mit en marche pour aller recevoir le serment du souverain de Sis, toucher d'avance le montant d'une année de la contribution, et obtenir la remise des prisonniers, marchands ou autres. Le traité fut rédigé dans la forme exprimée ici. Les choses se terminèrent de la manière la plus avantageuse. Le trésor s'enrichit de la somme immense qui devait être payée annuellement. Certes, si l'on eût fait la conquête de la ville de Sis, et qu'il eût fallu la rebâtir, les dépenses auraient été loin de laisser un excédant aussi considérable.

(1) Le mot *تطبيقة*, qui fait au pluriel *تطابق*, désigne une plaque de fer ou de cuivre, garnie d'un clou, que l'on appliquait sur les harnais des chevaux, ou que l'on employait pour ferrer ces animaux. On lit dans l'*Histoire d'Alep* de Kemal-eddin-Omar (man. 728, fol. 83 v°) : كانت الجارية : « Une jeune fille se vendait deux dinars. On donnait un enfant mâle pour deux plaques servant de fers de chevaux. » Dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aïntâbi (man. 684, fol. 105 v°) : وصلت تطبيقة النعال الجدد الى ستين درهما : « Une plaque formée de fers neufs, pour les chevaux, monta au prix de soixante dirhems. » Plus bas (fol. 166 r°) : وصلت التطبيقة من النعال الى سبعين درهما : « Une masse de fers de chevaux s'éleva au prix de soixante-dix dirhems. » Dans la *Vie de Kelaoun* (fol. 112 r°) : يقطعون : « On établit sur eux une contribution, destinée pour les harnais des chevaux de l'armée victorieuse. » Dans le récit d'une trombe qui eut lieu sur le territoire de la ville de Hems, l'an 685 de l'hégire (Makrizi, *Solouk*, tom. I, pag. 438; Nowairi man. 683, fol. 57 r°), on lit, que « parmi les objets dispersés dans l'air, par la violence de l'ouragan, se trouvait un sac de cuir, qui renfermait des masses de fers de chevaux. » حمل خرما من ادم فيه تطابق نعال الخيول من حديد فرسان... وقد يعلوها عند تقديدها للسلطان تطبيقتين كل تطبيقة اربعمائة : « Là, se trouvaient deux chevaux, qui, au moment où on les présenta au sultan, portaient deux plaques, dont chacune valait quatre cents dinars. »

COPIE DU TRAITÉ ET DU SERMENT.

AU NOM DU DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX.

Je dis, moi Lifon, fils de Haithom, fils de Constantin : Par Dieu, par Dieu, par Dieu ; pour Dieu, pour Dieu, pour Dieu ; au nom de Dieu, au nom de Dieu, au nom de Dieu ; par les mérites du Messie, par les mérites du Messie, par les mérites de la croix, par les mérites de la croix, par les mérites de la croix ; par les mérites de l'Évangile, par les mérites de l'Évangile, par les mérites de l'Évangile ; par les mérites du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; par les mérites de la grande croix, qui a porté l'humanité auguste ; par les mérites des trois personnes formées d'une seule nature divine ; par les mérites des quatre évangiles composés par Matthieu, Luc, Marc et Jean ; par les mérites de leurs prières et de leurs bénédictions ; par les mérites des douze disciples, et des trois cent dix-huit évêques réunis pour défendre la doctrine de l'Église ; par les mérites de la voix qui descendit sur le Jourdain, et arrêta ses eaux ; par les mérites de Dieu qui a envoyé l'Évangile sur Jésus, fils de Marie, esprit de sainteté, verbe de Dieu ; par les mérites de la bienheureuse mère de la lumière, sainte Marie, de saint Jean-Baptiste, de saint Thomas, de saint Matthieu ; par les mérites du grand jeûne ; par les mérites du christianisme, qui est ma religion, l'objet de ma foi ; par le baptême que j'ai reçu des prêtres et des pères ; par les mérites de tout père en honneur auprès de Dieu ; à compter de cette époque, de cette heure, je m'engage à mettre un zèle sincère, une intention droite dans mon obéissance, dans l'accomplissement de mes devoirs envers notre seigneur le sultan Melik-Mansour-Seif-eddounia-ou-eddin (l'épée du monde et de la religion), le sultan de l'islamisme et des musulmans, le maître des rois et des sultans, le sultan des provinces de l'Égypte, de la Syrie, d'Alep, de l'Euphrate, des forteresses du pays de Roum, et de leur territoire, des contrées de l'Orient, roi de la surface de l'univers, Abou'lfatah-Kelaoun-Sâlehi, l'associé du prince des croyants ; et son fils, le seigneur, le sultan Melik-Sâleh-ala-eddounia-ou-eddin-Abou'lhasan-Ali-Khalil, ami du prince des croyants ; et son fils Melik-Aschraf-Sâlah-eddounia-ou-eddin-

Khalil, allié du prince des croyants : je jure d'observer toutes les conditions de ce traité, lesquelles vont être détaillées à la suite de ce serment. Cette trêve doit durer dix années complètes, successives, non interrompues, dix mois et dix heures. Elle commencera le jeudi béni, premier jour du mois de Rebi second, l'année 684 de l'hégire du prophète (sur qui reposent les bénédictions et le salut de Dieu!), correspondant au septième jour du mois de Haziran, de l'année 1596 de l'ère d'Alexandre, fils de Philippe, le Grec (1). Je garderai cette trêve jusqu'à la fin de sa durée; j'en observerai les conditions, une par une; je m'engage à les suivre fidèlement, ainsi que tout ce qu'elles contiennent; je n'y contreviendrai jamais, par paroles, par action, par signe, par allusion; je ne mettrai aucune interprétation dans mon serment, ni dans l'observation de la trêve susdite; je ne chercherai aucun moyen de la rompre ou d'en annuler aucune partie; je ne consulterai jamais, sur ce qui concerne ce traité, sur aucun des points dont il se compose, sur aucune des conditions qu'il stipule. Si j'enfreins cet acte, en tout ou en partie, si je consulte à son sujet, si j'admets quelque restriction à son ensemble, ou à quelques-unes de ses dispositions, tout ce que je possède en êtres animés, ou en objets matériels, sera distribué comme aumône aux pauvres et aux indigents d'entre les chrétiens; et je m'oblige à faire trente fois le pèlerinage de Jérusalem, à pied, tête et pieds nus; je m'engage à jeûner tout le temps de ma vie, si je viole les conditions de cette trêve, ou quelqu'une d'elles, et si je me permets un acte qui contrarie l'observation fidèle de cet acte ou de quelqu'une de ses clauses : et cela depuis le commencement de la trêve jusqu'au terme de l'époque désignée dans cette formule de serment.

Voici la trêve bénie qui a été conclue entre notre seigneur le sultan Melik-Mansour, le maître illustre, savant, juste, victorieux, l'épée du monde et de la religion, le sultan de l'islamisme et des musulmans, Abou'lfatah-Kelaoun-Sâlehi, associé du prince des croyants, et son fils, son successeur désigné, le seigneur, le sultan Melik-Sâleh-Ala-eddin-Abou'lhasan-Ali, l'ami du prince des croyants; son fils le seigneur Melki-Aschraf-Salah-eddounia-ou-eddin-Khalil, l'auxiliaire du prince des croyants (puisse Dieu éterniser leur puissance!), d'une

(1) Je dois faire observer, une fois pour toutes, que, dans les différents traités de paix dont cet ouvrage nous offre les pièces, la correspondance entre l'ère des Arabes et l'ère d'Alexandre est loin d'être indiquée d'une manière bien exacte.

part; et de l'autre, le roi illustre Lifon, fils de Haithom, fils de Constantin, roi des Arméniens : pour un espace de dix années complètes, suivies, non interrompues, dix mois, dix jours, dix heures; commençant au jeudi, premier jour du mois de Rebi second, de l'année 684, qui correspond au septième jour du mois de Haziran, de l'année 1596 de l'ère d'Alexandre, fils de Philippe, le Grec.

Cette trêve embrasse les États de notre seigneur le sultan Melik-Mansour, ses châteaux, ses forteresses, ses gouvernements, ses villes, ses provinces, les habitants de ses États, officiers, soldats, miliciens, turcomans, curdes, arabes, musulmans, chrétiens, et toutes les classes d'hommes, quelle que soit la différence de leurs religions et de leurs races; tout ce que ces contrées renferment de richesses, de troupeaux, d'êtres animés et d'objets matériels, de voyageurs et de citoyens, de terres, de mers, de ports, de côtes, de plaines, de montagnes, de terrains couverts de bâtiments ou de ruines; savoir : le royaume de l'Égypte, avec ses places frontières, ses villes, ses ports, ses côtes, ses terres; le gouvernement du *Sâhel*, avec ses côtes, ses ports, ses terres; le gouvernement de Karak et de Schaubak; le gouvernement de Salt et de Balkâ; le gouvernement d'Adjloun; le gouvernement de Sarkhad; le gouvernement de Soubaïbah; le gouvernement de Safad et de Schakif; le gouvernement de Damas; le gouvernement de Balbek, et la totalité des gouvernements de Syrie, et des forteresses soumises à l'islamisme; le gouvernement de Hems; le gouvernement de Rahbah; les conquêtes appartenant aux divers châteaux, savoir : le château d'Akkar et ses conquêtes; le château des Curdes et ses conquêtes; le château de Markab, avec ses conquêtes, ses ports; la ville de Balanias, et les dépendances de cette place nouvellement conquise; Beldah et Djabalah; Ladikiah; la ville de Set; le gouvernement de Balatanos, et ses villes; le gouvernement de Sahioun et ses villes; le gouvernement de Schaïzar; le gouvernement de Hamâh; le gouvernement de Haleb (Alep); le gouvernement de Bagras; le gouvernement de Derbesak; le gouvernement d'Aïntab; la tour de Risàs (la tour de plomb) et Ravendan; Tel-bâscher, Manbedj, la forteresse de Djabar; le gouvernement de Birah; le gouvernement de Karkar; le gouvernement de Kakhta, Katina et Bablou, et tout le pays jusqu'où s'étendent les frontières des États du sultan, du côté de l'Orient, et de la contrée de Roum; tout ce qui, pendant le temps de la trêve, se trouvera au pouvoir des

lieutenants de notre maître le sultan, villes, conquêtes, frontières, terres, forteresses; tout ce que Dieu conquerra par les mains de notre maître le sultan, par celles de ses armées, de ses troupes, de ses milices, villes, provinces, places fortes, bourgs, villages, campements d'été et d'hiver, soit à l'orient, soit à l'occident, soit de près, soit de loin; tout ce qui, parmi les États du sultan, a été nominativement exprimé, et tout ce qui n'a pas été désigné, ainsi que tous les êtres et toutes les choses qu'ils contiennent.

Et, d'autre part, les États du roi Lifon, fils du roi Haithom, qui étaient sous sa domination au moment de la conclusion de cette trêve, et qui portent le nom de ce prince, seront censés appartenir à notre maître le sultan, tant ce qui a été désigné que ce qui ne l'a pas été; les États du roi Lifon qui resteront soumis à son pouvoir, jouiront de la sécurité et de la tranquillité, suivant les conditions du traité de paix et de la trêve, ainsi que tous les sujets du roi, ses émirs, ses soldats, tous ceux qui dépendent de lui, et qui lui sont attachés; tout ce que ces contrées renferment de richesses, troupeaux, bourgs, champs cultivés, villages. Tout, des deux côtés, doit être gardé le jour et la nuit, le soir et le matin; les chemins doivent être surveillés, les frontières et les cantons défendus, par terre et par mer, contre ceux qui voudraient nuire, contre ceux qui emploient, en se jouant, la main de l'hostilité, contre les brigands, les pirates, les assaillants, les amateurs du désordre. Aucun parti ne se permettra à l'égard de l'autre aucun acte contraire aux stipulations de cette trêve, et ne cherchera ainsi à rompre la paix qui vient d'être conclue, et dont la connaissance est empreinte dans les esprits. Les marchands des deux côtés iront et viendront, à leur départ comme à leur retour, avec leurs richesses, leurs denrées et leurs marchandises; ils seront escortés jusqu'aux frontières des royaumes; on n'entravera point leur marche, et ils n'éprouveront aucun genre de vexation.

Le roi Lifon, fils de Haithom, s'engage envers notre seigneur le sultan Melik-Mansour, son fils et héritier désigné, le sultan Melik-Sâleh-ala-eddounia-ou-eddin (la gloire du monde et de la religion), et son fils le sultan Melik-Aschraf, à leur payer annuellement, à dater du commencement de la trêve, et jusqu'à l'époque où elle expirera, par forme de contribution imposée sur lui, ses sujets et ses États, la somme qui va être relatée; et le tribut d'une année sera acquitté d'avance. Il donnera, en argent, en monnaie *takafouriah*

(royale), cinq cent mille dirhems, comptés au poids, et dont la moitié est de deux cent cinquante mille dirhems; de bons chevaux, et d'excellentes mules, au nombre de cinquante têtes, savoir: des chevaux *ikdisch*(1), de bonne race, vingt-cinq; excellents mulets, vingt-cinq; de bonnes plaques de fer, au nombre de dix mille, garnies de leurs clous, et que l'on fera transporter dans quelque lieu des États du sultan qui aura été désigné pour cet effet.

Tous ces objets seront apportés chaque année du royaume de Lifon. La première année sera acquittée d'avance; la somme fixée sera payée annuellement, jusqu'à l'expiration de cette trêve bénie. Le roi Lifon s'engage à relâcher tous les marchands musulmans qui se trouvent dans ses prisons, à quelque race, à quelque nation qu'il appartient; à leur rendre leurs richesses, leurs denrées, leurs esclaves mâles et femelles, leurs chevaux, leurs mules; à mettre en liberté tous les musulmans de toutes les classes, de races et de nations différentes, qui se trouvent détenus prisonniers dans ses forteresses, dans ses États; à les faire tous conduire vers la cour auguste sans en retenir un seul. Tous y seront amenés par l'ordre du roi. Si quelques-uns de ces marchands musulmans venaient à mourir dans les prisons du roi Lifon, ce prince s'engage à faire remettre à notre maître le sultan Melik-Mansour les biens de ces marchands, leurs esclaves mâles et femelles, leurs denrées, sans en cacher la moindre partie. Le marchand décédé sera remplacé par un prisonnier du même rang. Si le roi a disposé d'une partie des marchandises, des richesses, des esclaves du défunt, il en restituera la valeur à notre seigneur le sultan Melik-Mansour (dont puisse Dieu éterniser le règne!). Il enverra le tout à notre seigneur le sultan Melik-Mansour, et ne se permettra d'alléguer, à ce sujet, aucune excuse. De son côté, notre seigneur le sultan rendra au roi Lifon ceux des ambassadeurs de ce prince, de ses pages, de ses courtisans, qu'il a fait arrêter, et qui se trouvent prisonniers soit en Égypte, soit en Syrie. Si quelque marchand arménien est encore en prison, il recouvrera sa liberté, et on lui restituera les biens actuellement existants. Les marchands qui, des deux côtés, entreprendront des voyages pour leur négoce, n'éprouveront aucune vexation; on n'exercera contre eux aucune mesure oppressive; on n'augmentera dans aucune direction le droit d'escorte, et l'on observera scrupuleuse-

(1) On peut voir, sur ce mot, les détails que j'ai donnés, plus haut, page 46 et 47.

ment, à leur égard, les lois de la justice et de l'équité. Quiconque d'entre les marchands, les *raïah*, les voyageurs, et hommes de toutes les classes, venant du pays de Roum, des contrées de l'Orient et de l'Occident, de l'Irak, de Bagdad, de la Perse et autres pays, entrera sur les terres des Arméniens, pour de là se rendre dans les États du sultan, le roi lui accordera une permission entière d'achever sa route; il ne l'arrêtera pas prisonnier; il ne mettra aucun obstacle à son voyage, et ne dira pas : « Ces hommes-là sont des sujets des Tatars, ou leurs enfants, ou des personnes qui dépendent d'eux. »

Si un marchand musulman vient à mourir dans les États du roi Lifon, on gardera soigneusement ses biens, qui seront remis aux lieutenants de notre seigneur le sultan Melik-Mansour, pour qu'ils en disposent suivant les lois de la religion auguste. Le roi Lifon aura les mêmes droits, par rapport aux marchands arméniens de ses États, qui viendraient à décéder dans l'empire du sultan.

Si un vaisseau, appartenant à l'une des deux parties contractantes, se brise sur les côtes de l'autre royaume, on gardera et on conservera avec soin tout ce que renfermera ce bâtiment, et on en fera la remise aux officiers de la nation dont faisait partie le marchand décédé. Si le défunt est du nombre des sujets ou des pages de notre seigneur le sultan Melik-Mansour, son avoir sera livré aux lieutenants de notre seigneur le sultan Melik-Mansour. S'il fait partie des sujets du roi Lifon, son bien sera remis aux lieutenants de ce prince, afin qu'ils en disposent conformément aux règles de l'équité et de la justice.

Si un homme, quel qu'il soit, émir ou subordonné, esclave ou libre, appartenant à une nation, race ou religion quelconque, s'enfuit des États de notre maître le sultan, et va se retirer sur les terres des Arméniens, le roi Lifon et ses lieutenants s'engagent à faire arrêter ce fugitif, et à le renvoyer, sous bonne garde, à la cour du sultan, avec tout ce qui l'aura suivi, et tout ce qu'il possédera, compagnons de route, esclaves, chevaux, mulets, étoffes, argent, et autres objets quelconques.

Si le fugitif a changé de religion, et embrassé le christianisme, le roi Lifon s'engage à le remettre à notre seigneur le sultan Melik-Mansour, sans recourir à aucune excuse, sans employer aucun prétexte pour se dispenser de le faire. Si un des sujets du roi Lifon, un de ses pages ou de ses soldats, ayant pris la fuite, persévère dans sa religion, les lieutenants du sultan s'engagent à le

lui rendre ; mais s'il a embrassé l'islamisme, on se contentera de restituer les biens qui se trouveront en sa possession. Les objets prohibés, armes, munitions ou autres, dont l'entrée était défendue dans les États du sultan, resteront sur le même pied de prohibition. Le roi Lifon n'empêchera personne, marchand ou autre, faisant le commerce d'esclaves mâles ou femelles, de chevaux, de mulets, et de denrées de tout genre, de les conduire dans les États du sultan ; il ne les arrêtera point, et ne permettra à personne de les arrêter ; il leur laissera les passages libres, afin qu'ils puissent amener à leur destination les esclaves mâles et femelles, les denrées, les chevaux, les mules, et tous autres objets, les esclaves mâles et femelles, de toute classe, de toute nation, sans qu'on en retienne rien.

Si un vol a lieu, si un meurtre est commis chez l'une des parties contractantes, l'assassin sera livré, pour subir la peine de son crime ; l'objet dérobé sera restitué en nature, supposé qu'il existe encore, ou, s'il est perdu, on en rendra la valeur. Quant à la personne assassinée, après avoir fait la remise de son bien, on donnera à sa place un prisonnier de même rang : pour un chevalier un chevalier ; pour un turcopoul un turcopoul (1) ; pour un marchand un marchand ; pour un fantassin un fantassin ; pour un *fellah* (laboureur) un *fellah*. Dans le cas où l'on n'aurait pas découvert ce qui concerne le meurtre ou le vol, il sera accordé un délai de quarante jours pour prendre les informations nécessaires. Si cette recherche n'amène aucun résultat, on exigera le serment du gouverneur de la contrée où aura été commis le crime, et celui de trois personnes, au choix de l'autre partie contractante. Si, après la prestation du serment, on vient à découvrir ce qui a trait au meurtre ou au vol, les poursuites de la justice reprendront leur cours.

Kalat-arroum (la forteresse des Romains) et le *khalifah* (vice-roi) des Arméniens, le *kathaghikos* (2), qui réside dans cette place, ses moines, les personnes

(1) V. Ducange, *Glossar. med. et inf. latin.* éd. de 1678, tom. III, col. 1222.

(2) Ce mot nous représente le terme καθολικός, transcrit d'après l'orthographe arménienne. On sait que c'est le titre par lequel les Arméniens désignent leur patriarche. Dans la Relation d'une ambassade envoyée en Arménie par l'empereur Manuel Comnène, le traducteur latin Leunclavius, a presque partout employé le mot *generalis*. Il faut y substituer celui de *catholicus*. Dans une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit, fol. 15 v^o), ce mot est écrit كيتاغيوس, et, plus bas (f. 18 r^o), le copiste ayant omis la dernière syllabe, on lit كيتا. La ville de *Kalat-arroum*, ou, suivant la prononciation arménienne, *Hromkela*, ou *Hromaïakân-kela* (le château des Romains), est célèbre chez les

qui, dans cette province, sont attachées à lui, et tout ce que ce canton renferme d'habitants et de laboureurs, seront compris dans les dispositions de cette trêve, comme ils l'ont été dans le traité conclu par Melik-Dâher.

Le roi Lifon ne pourra bâtir aucune citadelle, aucune place forte. S'il se trouve dans les États de ce prince des laboureurs appartenant au pays de Roum (1) et à l'empire du sultan, il les fera tous reconduire dans les États du sultan; et ceux d'entre leurs moines qui seraient détenus en prison, recouvreront leur liberté. Si, dans les États du sultan, il existe quelque laboureur arménien, il sera immédiatement rendu.

Cette trêve, avec ses conditions et ses stipulations comprises dans le présent acte, sera obligatoire jusqu'à l'expiration du terme fixé. Elle ne sera pas rompue par suite de la mort du roi d'une des parties contractantes, par suite de destitution d'un *naïb*, d'un gouverneur et le choix d'un autre, ni par l'entrée d'un pied étranger (2), ni par la main dominatrice des Tatars ou de tout autre peuple; mais les prescriptions de cette trêve continueront d'avoir leur effet.

Je m'engage à l'observer, et à remplir fidèlement toutes les conditions, et à ne jamais m'écarter d'aucune de ses stipulations. Je ne me permettrai aucune révélation concernant les États de notre maître le sultan Melik-Mansour, ses armées, ses sujets, pour favoriser ceux qui les attaqueraient, soit par une invasion, soit par quelque moyen propre à nuire; et je n'entrerai dans aucun complot qui puisse aboutir à un résultat mauvais et perfide. Je ne témoignerai de bienveillance à aucun des ennemis de notre seigneur le sultan; je ne l'aiderai point, ne le seconderai point; je n'entretiendrai avec lui aucune intelli-

Arméniens comme ayant été le lieu de la résidence du patriarche. Guillaume de Tyr (*Historia*, pag. 920) la désigne sous le nom de *Ranculath*. On lit *Urumkula* dans la *Relation* de Schiltberger (*Reise*, p. 47). Il en est fait mention dans les ouvrages de Saint-Nersès (pag. 80, éd. de Pétersbourg), *Poésies du même* (éd. de Venise, p. 224, 277). Voyez aussi Tchamchan (*Histoire d'Arménie*, tom. III, p. 71, 72, 287, 288, 383); *Description de l'Arménie* (en arménien, p. 339); Saint-Martin (*Mémoires sur l'Arménie*, tom. I, pag. 196); le P. Indjidjan (*Antiquités de l'Arménie*, tom. III, pag. 278).

(1) Le manuscrit offre ici le mot رومص; et je l'ai fait imprimer de cette manière. Toutefois, je suis persuadé qu'il faut lire رومص; que ce mot est la transcription d'un terme arménien, c'est-à-dire d'un génitif pluriel exprimant le nom des Romains. Ainsi, dans cette supposition, assez étrange au premier abord, mais pourtant fort vraisemblable, les mots بلد رومص répondent à ceux de بلد الروم.

(2) Ce mot un pied étranger pour désigner une invasion étrangère, se retrouve encore ailleurs dans un des traités qui sont sous nos yeux.

gence, par indication détournée, par lettre, par correspondance, ambassade ou message verbal; mais je chercherai, par mes négociations, à mettre en sûreté ma personne et mes États. Je ferai tous mes efforts pour garantir de tout mal les États de notre maître le sultan Melik-Mansour, et arrêter ceux qui, partant de mon royaume, y porteraient les hostilités et le ravage. Si (ce qu'à Dieu ne plaise), ce traité venait à être rompu par une des parties contractantes, les marchands et les voyageurs pourront continuer leur route avec une entière sécurité, sans avoir rien à craindre pour leurs personnes, leurs richesses, leurs marchandises, leurs esclaves mâles et femelles, leurs chevaux, leurs mules. Il sera accordé un délai de quarante jours, afin que chacun de ces individus puisse regagner son pays, ou un lieu de sûreté, avec ses denrées et son argent, sans rencontrer aucune opposition; et cela durant tout le temps que doit durer cette trêve bénite, qui commencera le premier jour du mois de Rebi second, l'an 684 de l'hégire du prophète Mohammed (sur qui puissent reposer les bénédictions et le salut de Dieu!), correspondant au septième jour du mois de Haziran, l'an 1595 de l'ère d'Alexandre, fils de Philippe, le Grec. Et moi, par Dieu, par les mérites de ma religion, de l'objet de mon culte, de ma foi, je m'engage à observer fidèlement les stipulations de cette trêve: et ce serment est le mien, moi, Lifon, fils de Haithom. Et mes intentions, à cet égard, sont les mêmes que celles de notre seigneur le sultan Melik-Mansour-Séif-eddounia-ou-eddin (l'épée du monde et de la religion) Kelaoun-Sâlehi, ainsi que de ses deux fils, le seigneur, le sultan Melik-Sâleh-Ala-eddounia-ou-eddin, le seigneur, le sultan Melik-Aschraf-Salah-eddounia-ou-eddin: celle de celui qui, en leur nom, a reçu mon serment. Je n'ai point d'autre but, d'autre dessein que les leurs. Je prends Dieu à témoin de tout ceci. Le Très-Haut est garant de la vérité de mes paroles: que le Messie soit également un témoin prêt à déposer contre moi. Tout a été conclu et réglé à l'époque indiquée ci-dessus.

L'émir Fakhr-eddin-Moukri, le *hadjib*, accompagné de plusieurs députés, fut envoyé vers le souverain de Sis, et on lui remit l'acte de la trêve. A son retour, il rapporta la somme indiquée plus haut. Il ramena les prisonniers, marchands ou musulmans, avec leurs richesses et leurs effets. On vit arriver à la cour l'ambassadeur de Lifon, le baron Behram, l'un des principaux per-

sonnages du royaume, et le commandeur, qui avait négocié ce traité. Lorsqu'ils eurent été présentés devant notre maître le sultan, ce prince fit mettre en liberté tous les ambassadeurs qui étaient détenus à Damas, ainsi que leurs serviteurs. Il donna également ordre de relâcher ceux des députés qui étaient prisonniers en Égypte. Il ne manquait plus que peu de chose pour compléter la remise des prisonniers et de l'argent. On envoya redemander cet excédant. La trêve portait que tous les prisonniers devaient être mis en liberté; mais on avait retenu quelques-uns des sujets du prince de Karaman et autres. Lifon prétextait, par rapport aux habitants de Karaman, et à ceux du pays de Roum, qu'ils avaient chez eux, et retenaient en prison plusieurs de ses sujets; que c'étaient ses ennemis, avec lesquels il était souvent en guerre; que, s'ils voulaient relâcher ses prisonniers, il relâcherait également les leurs. Pour ce qui concernait les peuples de Roum, il alléguait qu'ils étaient soumis aux infidèles. Mais notre seigneur le sultan répondit : « Mon devoir est de prendre les intérêts de tous les musulmans; ils n'ont pas d'autre souverain que moi, qui puisse briser leurs chaînes, et combattre leurs ennemis. J'exige absolument la délivrance des prisonniers du pays de Karaman, car ils sont soumis à mon obéissance, et n'ont d'autre ressource que d'arborer mon drapeau. » Les ambassadeurs s'engagèrent à rendre les captifs. Les choses furent ainsi réglées, et l'on fit partir avec les députés ceux qui devaient ramener ces prisonniers.

TRAITÉ AVEC LA PRINCESSE DE SOUR (TYR).

Un traité fut conclu avec la princesse de Beïrout, sous la condition qu'elle paierait pour le vaisseau, pour l'eau, et pour le marchand étranger, plus de quatre-vingt-dix mille dirhems. Sur cette somme, elle acquitta trente mille dirhems, et il fut statué que le reste serait remis dans l'espace de trois mois.

Trêve conclue avec la ville de Sour.

L'acte était conçu en ces termes :

AU NOM DE DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX.

Une trêve heureuse a été conclue entre notre seigneur le sultan Melik-Mansour-Seïf-eddounia-ou-eddin (épée du monde et de la religion), sultan de l'islamisme et des musulmans, auxiliaire du prince des croyants, et son fils et son successeur désigné, le seigneur, le sultan Melik-Sâleh-ala-eddounia-ou-eddin-Ali, ami du prince des croyants, et son autre fils Melik-Aschraf-Salah-eddin-Khalil (puisse Dieu éterniser leur règne et perpétuer leur puissance!), d'une part; et, de l'autre, la reine illustre, dame Mararit (Marguerite), fille de sire Henri, fils du prince Boëmond, souveraine de Tyr au moment de la conclusion du présent traité, et son lieutenant dans la principauté de Tyr, le comte illustre sire Raimon-Jaskend, pour un espace de dix années complètes, consécutives, non interrompues; elle commencera le jeudi, quatorzième jour du mois de Djoumada premier, l'an 684 de l'hégire du prophète (sur qui reposent les bénédictions de Dieu et son salut!) correspondant au dix-huitième jour du mois de Tamouz, l'an 1596 de l'ère d'Alexandre, fils de Philippe, le Grec; et se terminera le quatorzième jour de Djoumada premier, l'an 694, correspondant au dix-huitième jour de Tamouz, l'an 1605 de l'ère d'Alexandre. Ces années seront consécutives, ainsi que la chose a été réglée, jusqu'à la fin du règne de Melik-Dâher (sur qui repose la bénédiction de Dieu!); et les heures, les jours, les mois, les années se succéderont sans interruption jusqu'à l'expiration de la trêve.

Ce traité comprendra toutes les régions de l'islamisme, qui font partie des États de notre seigneur le sultan Melik-Mansour-Seïf-eddounia-ou-eddin-Kelaoun-Sâlehi, l'auxiliaire du prince des croyants; ses provinces, ses châteaux, ses villes, ses citadelles; tout ce qui constitue le royaume d'Égypte, et tout ce qu'il renferme de places frontières, de côtes, de villes; le royaume de Syrie, et tout ce qu'il comprend de places frontières, de forteresses, de citadelles, de villes; le territoire du *Sâhel*, et tout ce qu'il renferme de châteaux, de cam-

pagnes, de ports, de villes; les provinces de Balbek, de Hems, de Hamah, les conquêtes augustes annexées au château des Curdes, au château d'Akkar; tout ce qui en dépend, tout ce qui en fait partie, places frontières, villes alliées, citadelles, plaines, côtes; la province d'Alep; les conquêtes du territoire d'Antakieh (Antioche), les parties des provinces de Safad, Schakif, et autres, consistant en châteaux, forteresses, villes, qui sont voisines de Tyr; enfin tout ce que renferme les États de notre seigneur le sultan Melik-Mansour-Seif-eddounia-ou-eddin, provinces, châteaux, forteresses, places frontières, villes, bourgs, côtes, ports, campagnes; ce qui est près comme ce qui est éloigné; les plaines et les montagnes, les pays habités ou ruinés, les vallées, les collines; les parties orientales et occidentales, les contrées du Yemen et du Hedjâz, de la Syrie et de l'Égypte; tout ce qu'elles comprennent de bourgs, de terres cultivées, de rivières, de moulins, de tours, de jardins; tout ce que cet empire a renfermé et renferme de troupes, de milices, de sujets, d'arabes, de turcomans, de curdes, de laboureurs, et toutes les autres classes d'hommes, quelle que soit la différence de leurs races, de leurs traits, de leurs religions; leurs richesses, leurs troupeaux, avec leurs variétés de laine et de poil, leurs biens de tout genre. Tous les États susdits, tout ce qu'ils renferment, seront tranquilles. Tous les hommes qui les habitent, qui y résident, qui s'y rendent ou en partent, marchands, voyageurs, resteront dans un état de sûreté et de sécurité complètes, pour leurs personnes, leurs biens, leurs troupeaux, à leur départ comme à leur arrivée, dans leurs routes et dans leurs séjours. Ce traité comprendra également les villes, les objets appartenant aux alliés du sultan; et tout ce que Dieu conquerra, par les mains de notre seigneur le sultan Melik-Mansour, par les mains de ses fils, par celles de leurs armées, de leurs milices, de leurs troupes: forteresses, villes, châteaux; ces contrées, ainsi que tous les habitants et tous les objets qu'elles renfermeront, seront comprises dans cette trêve bénite, jusqu'à l'expiration de son terme.

Elle comprendra également les États de dame Mararit (Marguerite), fille de sire Henry, fils du prince Boëmond, ceux qui sont désignés dans le traité comme appartenant en propre à cette princesse, et ceux dont la moitié lui est assurée, savoir: la ville de Sour (Tyr) spécialement, et tout ce que renferment ses murailles et sa banlieue; tout ce qu'elle comprend de terres où l'on cultive des légumes et des roseaux; les pressoirs, sans maisons d'habitation, savoir: Mouwaakah et

Reschmoun (1); les terres qui font partie de la banlieue, et n'offrent point de hameaux (2), le jardin d'Aoudja, qui n'a pas non plus de maisons; les propriétés et les moulins qui se trouvent autour de la ville de Sour; tout ce territoire, avec ce qu'il renferme de terres plantées en roseaux et en légumes, de pressoirs, appartiendra en propre à la ville de Sour(3), sous la condition toutefois, que Reschmoun, Mouwaakah, le jardin d'Aoudja, et les autres terres de la banlieue de Sour, ne comprendront ni hameaux ni villages.

Notre seigneur le sultan Melik-Mansour, et ses fils le sultan Melik-Sâleh et Melik-Aschraf (pour lesquels nous implorons le secours de Dieu), posséderont en propre cinq villages du territoire de Sour, qui font partie des meilleurs de ce canton, des plus abondants, des plus productifs en argent, en grains, et qui ont été réunis au domaine auguste du sultan, depuis le règne de Melik-

(1) Dans une charte de Jean de Montfort (*Codice diplomatico*, tom. I, pag. 168) ce lieu est nommé *Raissemon*.

(2) Le mot دَمْنَة signifie souvent *un vestige, une ruine, qui retrace l'existence d'une habitation ancienne*. On lit dans un *Traité de Cosmographie* (man. ar. 581, fol. 110 v°): على الجزيرة دمن « L'île offre les vestiges d'une forteresse. » Et ailleurs (fol. 52 v°): مدينة... دمتها في الجبل « Une ville, dont les vestiges existent sur la montagne. » On lit dans le *Commentaire* de Tebrizi sur Motanebbi (tom. II, fol. 26 v°): الدمنة آثار القوم في الديار « Le mot *dimnah* désigne des vestiges, « qui retracent, dans un pays, l'habitation des hommes. » Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (man. 714, fol. 109 r°): بقيت دمنة دائرة « Il n'y resta plus que des vestiges effacés. » Quelquefois, le même mot désigne *le territoire, les campagnes*. On lit dans l'*Histoire de la Conquête de la Perse* (man. arab. 653, fol. 127 r°): يسير حتى ينتهي الى حد دمنة البصرة « Il marchera, jusqu'à ce qu'il « arrivera aux confins du territoire de Basrah. » Plus tard, ce terme a désigné *une maison* ou *une collection de maisons, un hameau*. Dans l'*Histoire de la mosquée de Jérusalem*, composée par Soïouti (de mon manuscrit, fol. 128 v°): اعطيتكم بيت عينون وحبرون « Je vous donne Beït-Aïnoun, Hebron, « et Beït-Ibrahim, avec leurs maisons et tout ce qu'elles renferment. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 299 A v°): لا تدع بالجزاز دمنة عامرة « Tu ne « laisseras pas dans le Hidjâz une seule maison debout. » Dans la *Vie de Melik-Aschraf* (de mon manuscrit, f. 106 r°): مزارعها ودمنها « Ses terres cultivées et ses maisons. » Plus bas (fol. 121 v°): دمنة برسم سكنى فلاحيها « Une maison, destinée à l'habitation de ses laboureurs. »

(3) Il faut observer que dans la *Vie de Saint-Louis*, écrite par Joinville, le nom de cette ville est écrit tantôt *Arsur*, tantôt *Assur*, tantôt *Sur*.

Dâher, savoir : Kâna (1), avec ses champs de grains ; Karoubia, Asrifia (2), avec ses cultures ; tout le territoire de Haba-Mahroura ; Medjadil en entier (3) ; Amradem en entier, ainsi que les choses ont été réglées, jusqu'à la fin du règne de Melik-Dâher. Tous ces cinq villages avec leurs terres, leurs limites, leurs droits, et tout ce qui en dépend et y est annexé, appartiendront en propre à notre seigneur le sultan Melik-Mansour, et à ses fils, sans que personne en puisse réclamer aucune part.

La reine Mararit (Marguerite), souveraine de Sour, aura pour son domaine, parmi les villages du territoire de Sour, dix villages faisant partie de la prairie de Sour, et qui appartiendront en propre à cette princesse, ainsi que les choses ont été réglées dans la trêve conclue sous le règne de Melik-Dâher ; ces dix villages dépendront exclusivement de la principauté de Sour, et leurs noms sont exprimés ainsi qu'il suit : Aïn-abou-Abd-allah, Kâsemieh, Sedes, Kahlab, Marfouf, Djâroudiah, Djamâdiah, Madkalah, Râs-alaïn, Burdj-elasbetar. Ces dix villages, avec leurs droits, leurs limites, leurs terres, et tout ce qui en dépend, appartiendront en propre à la reine de Sour, dame Mararit (Marguerite), souveraine de Sour. Tous les autres lieux qui composent la province de Sour, avec leurs champs cultivés, et dont le nombre s'élève à soixante-dix-huit, villages ou champs en culture, savoir : Tâlebiah, Dertiah, Dehriah, Fuñsuniah, Aïthiah, Wadi-alhødjâdj, Arabiah, Mâlekiah, Deïr-Amran, Tatiebiah Hanneñ, Deïr-Kâloun, Sadifar, Reskenaniah, Garaïgal, Ziadat, Beni-dufi, Atlit et ses cultures, les salines Sahnouniah et Ferâkhiab, Deïr, Maliah, Hamirâ, Fakiab, Bârouriah, Kafrdigâl,

(1) Le lieu nommé *Kâna*, qu'il faut bien se garder de confondre avec la ville de *Cana en Galilée*, dont l'Évangile fait mention, comme ayant été témoin du premier miracle opéré par Jésus-Christ, existe encore aujourd'hui, avec la même dénomination, à peu de distance des débris de Sour (Tyr). On peut le voir indiqué sur la carte qui accompagne le *Voyage en Palestine*, de MM. Robinson et Smith.

(2) Le lieu nommé *Asrifia*, est indiqué, sous la dénomination d'*Andreguiffe*, dans une charte, par laquelle Jean de Montfort, seigneur de Sour et de Toron, confirme des donations faites aux chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (*Codice diplomatico dell' Ordine Gerosolimitano*, tom. I, pag. 168). Dans une autre charte du même seigneur (*Ibid.*, pag. 266) on lit : *Casal d'Andrecife*.

(3) Le mot *Madjâdil* est le même qui, dans la charte de Jean de Montfort (pag. 149), est écrit *Migedel*.

Houba et son champ cultivé, Sarkiah, Madjdal, Beït-rouh, Maroun (1), Tarsendjath, Kafarnaï, Aschhour (2), Alemz, Farzoun, Dourdaghiah, Abroukhiah, Sawâfi (3), Halousiah, Maroub, Balith, Deïr-Kànoun (4), Tardaba, Bedias, Nomaniah, Bedouth, Hamrâniah, Toura (5), Sarkiat,, Djedidah, Abbâsah, Honainathah, Aschhour, Alfâh, Misriah.

Tout cela, à l'exception de Mouawakah, de Reschmoun, et du jardin d'Aoudja, qui, comme nous avons dit plus haut, ne sont pas des villages. En effet, Mouawakah est le nom d'un pressoir; le jardin d'Aoudja n'est pas un village non plus que Reschmoun. Si ce sont des villages, ils se trouvent compris au nombre des cantons partagés par moitié; si ce ne sont pas des villages, ils font partie des environs de Sour, qui appartiennent en propre à cette ville. Les limites de tous ces terrains sont, du côté du midi, Madkalah, le bourg de Deïr-Amran, Burdj-wadi-alhodjadj, Arabiah, Rif, Barin; du côté de l'orient. Sakeniah, Madjdas, Scharkiah, Sahnouniah; tous cantons compris dans les territoires partagés par moitié, et Kâna, Mahroumâ, Madjâdil, Kafr-denîn, qui appartiennent en propre au domaine du sultan; au nord, Asrifîâ, compris dans le domaine auguste, ainsi que la rivière de Kasemieh, et à l'occident la mer.

Tous ces bourgs, mentionnés dans le traité, avec leurs champs cultivés, leurs droits, leurs terres, leurs moulins, leurs rivières, leurs jardins, leurs maisons, le produit de leurs récoltes, en différents genres d'argent monnayé et de grains, seront partagés par moitié entre notre seigneur le sultan Melik-Mansour, et entre la reine, dame Mararit (Marguerite), princesse de Sour. Tout le re-

(1) Le village nommé *Mâron* est désigné dans les deux chartes dont je viens de faire mention.

(2) Le mot *Aschhour* existe encore aujourd'hui dans celui de *Wadi-Aschour*, que l'on voit sur la carte de MM. Robinson et Smith.

(3) Peut-être ce lieu est-il le même qui, dans les chartes de Simon de Montfort (pag. 168, 169, 266) est nommé *casal de Torciafe*.

(4) Le nom de *Deïr-Kanoun* existe encore aujourd'hui, ainsi qu'on peut s'en convaincre, en consultant la carte de MM. Robinson et Smith.

(5) Le mot *Toura* nous représente sans doute le lieu qui, dans la charte de Jean de Montfort (pag. 169) est nommé *Latour*. Le lieu qui, dans la même charte, est désigné deux fois (pag. 169, 170) par le nom *Lamassoque*, nous représente celui qui, de nos jours encore, est appelé *Maschouk*. Voyez la carte de MM. Robinson et Smith.

venu, consistant en divers genres d'argent et de grains, en droits, dîmes, impôts, locations, salaires, fermes, tributs, amendes, droits d'héritages, et autres objets de tout genre, grands ou petits, sera divisé par portions égales entre les deux parties contractantes. Sur tous les points, les choses resteront sur le pied où elles ont été jusqu'à la fin du règne de Melik-Dâher. L'administration de ces villages, et des terres soumises au partage, ainsi que la perception des contributions en argent et en grains, sera exercée en commun par les lieutenants de notre glorieux seigneur le sultan Melik-Mansour, et des lieutenants de la reine dame Mararit (Marguerite), princesse de Sour, de manière qu'aucune des deux parties contractantes ne pourra s'isoler de l'autre pour la levée d'une pièce d'argent ou autre objet. Le partage continuera d'avoir lieu dans le canton de Zehriah, au lieu affecté pour cet objet sous le règne de Melik-Dâher. Tous les cantons dévolus à la princesse de Sour resteront dans un état de tranquillité et de sécurité parfaites; tous ceux qu'ils renferment, soldats de cavalerie, d'infanterie, habitants, marchands, n'auront rien à craindre pour leur vie, leurs richesses, leurs enfants, leurs troupeaux, lors de leur départ, de leur arrivée, de leurs voyages, de leurs séjours, jusqu'à l'expiration de la présente trêve. Les marchands, les voyageurs, les passants des deux parties pourront aller et venir, vendre, acheter, arriver, partir, avec une entière tranquillité et sécurité pour leurs vies et leurs biens. On ne pourra, des deux côtés, innover rien contre eux en sus de ce qui est réglé par l'usage. Les objets dont la vente est prohibée resteront, à cet égard, sur le même pied. Les vaisseaux des deux parties contractantes pourront naviguer en liberté. Ceux qui appartiennent à une des deux nations n'auront rien à craindre, à appréhender de la part de l'autre, sur les mers, dans les ports, à leur entrée et à leur sortie. Chacune des parties s'engage à n'exercer contre l'autre aucune vexation.

Lorsqu'un vaisseau d'une des parties viendra à se briser, s'il appartient à un musulman, il sera remis au propriétaire, dans le cas où celui-ci serait vivant; dans le cas contraire, il sera livré aux lieutenants de notre seigneur le sultan. Si ce bâtiment appartient à un chrétien, sujet de notre glorieux seigneur le sultan, on agira envers lui comme à l'égard du musulman; si le bâtiment naufragé appartient à un habitant de Sour, à un sujet de la reine, souveraine de cette ville, l'argent sera restitué au propriétaire s'il est encore existant, ou, dans le cas contraire, au gouvernement de la princesse.

Si un individu, appartenant à une des parties contractantes, vient à mourir sur les terres de l'autre sans laisser d'héritier, on suivra des deux côtés la même marche, et on ne détournera pas les biens du mort. Si un individu de l'une ou l'autre des parties est assassiné, et que l'on saisisse le meurtrier, dans le cas où celui-ci serait musulman, il sera jugé par les lieutenants de notre glorieux seigneur le sultan, conformément aux lois de son auguste empire. Si l'assassin est un chrétien, un habitant de Sour, il sera remis au jugement de la reine, dame Mararit (Marguerite), souveraine de Sour. L'arrêt prononcé par une des parties le sera en présence d'un délégué de l'autre, et on suivra de tout point les lois reçues chez les deux parties. C'est ainsi que seront jugés tous ceux qui se seront livrés à quelque acte d'hostilité, de violence, ou qui auront commis un assassinat. Les lieutenants de notre seigneur le sultan veilleront à la punition des musulmans, et celle du chrétien sera confiée aux lieutenants de la reine, princesse de Sour.

Si l'on ne parvient pas à découvrir l'auteur d'un meurtre, le prix du sang, des deux côtés, sera fixé, pour un chevalier, à quinze cents dirhems de Sour; pour un turcopoul, à deux cents dirhems; pour un laboureur, à cent dinars; quant, au marchand, le rachat du meurtre sera établi d'après la nation, la naissance et le rang de l'individu. Cet argent sera levé en une fois, par forme d'amende et de punition sur la population des villages où l'assassinat aura été commis. La même marche sera suivie des deux côtés; si le meurtre a lieu sur les terrains occupés par indivis, l'amende sera payée des deux côtés par portions égales.

Lorsqu'un objet aura été dérobé, on le rendra en nature, s'il existe encore; dans le cas contraire, on en restituera la valeur. Si l'on ne peut découvrir l'auteur du meurtre ou du vol, on accordera un délai de quarante jours pour prendre des informations: si elles n'amènent aucun résultat, on exigera le serment du chef de la partie chez laquelle aura été commis le crime, et de trois autres personnes désignées par l'autre partie. Dans le cas où le serment serait refusé, on sera tenu de payer l'amende susdite, et la valeur de l'objet dérobé.

Si un individu, appartenant à une des deux parties, prend la fuite, on le rendra avec tout ce qui lui appartiendra. Si c'est un esclave, de quelque nation qu'il soit, il sera rendu avec tout ce qui l'accompagnera; cette règle s'observera

pour un homme, une femme, un esclave, un homme libre, et sera obligatoire des deux côtés.

La reine, dame Mararit (Marguerite), princesse de Sour, ne pourra construire une citadelle, rebâtir un mur, creuser un fossé, élever aucune fortification, aucun ouvrage de défense. Notre seigneur le sultan n'accordera à aucun de ses soldats, de ses officiers, des habitants de ses États, l'autorisation de faire des courses sur le territoire de Sour, désigné dans le présent traité, pour y commettre quelque vexation, ravage, vol, acte d'hostilité et de perfidie, soit par mer, soit par terre. Aucun des soldats de notre seigneur le sultan, de ses officiers, et de ses alliés, n'entreprendra aucune attaque contre la vie de la reine, dame Mararit (Marguerite), princesse de Tyr, ses cavaliers, ses auxiliaires, à l'exception des Ismaéliens qui sont soumis à l'autorité de notre seigneur le sultan. Notre seigneur le sultan pourra, quand il le jugera à propos, envoyer ceux de ces Ismaéliens qu'il voudra, pour nuire à la princesse de Sour, et porter chez elle le ravage (1).

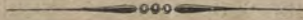
La reine dame Mararit (Marguerite), princesse de Sour, s'engage, de son côté, à défendre les États de notre seigneur le sultan contre tout pirate, dévastateur, contre toutes les nations de Francs qui pourraient venir de leur pays pour porter sur les terres de notre seigneur le sultan le ravage, l'envahissement, le désordre, l'hostilité. La reine, dame Marguerite, princesse de Sour, ne secondera aucune des nations de Francs dans aucune entreprise qui ait pour objet de nuire aux États de notre seigneur le sultan, de porter préjudice à son royaume, à ses sujets, et à toutes les personnes et à tous les objets qu'il renferme. Elle n'aidera personne en pareille matière, par des indications, des lettres, des conseils, des messages; et cela, jusqu'à l'expiration de la présente trêve; notre seigneur le sultan s'engage à agir envers elle de la même manière.

Lorsque la trêve sera expirée, ou que (ce qu'à Dieu ne plaise) elle aura été rompue par une des parties contractantes, on accordera un délai de quarante jours aux marchands, aux voyageurs; à tous ceux qui seront en route, afin que chacun d'eux puisse retourner, avec tous ses biens, dans son pays, dans

(1) Il est bien difficile de croire qu'une pareille condition ait réellement fait partie du traité. On peut supposer qu'elle avait été introduite, à l'insu des fondés de pouvoirs de la princesse, dans la rédaction arabe, et qu'on la chercherait vainement dans l'acte rédigé en latin ou en français, si cet acte s'était conservé jusqu'à nos jours.

un lieu de sûreté; et cela avec une entière sécurité, sans crainte, et sous la protection des deux parties.

Cette trêve sera en vigueur avec toutes les conditions qui y sont exprimées, avec toutes les clauses fixées. Ses dispositions ne seront pas rompues par suite de la mort d'une des parties contractantes, par la destitution d'un prince et l'avènement d'un autre, par suite d'une invasion étrangère ou d'une conquête; mais elle continuera d'avoir son effet jusqu'à l'accomplissement du terme indiqué; savoir: dix années complètes, consécutives. Elle commencera le quatorzième jour du mois de Djoumada premier, l'an 684 de l'hégire du prophète, correspondant au dix-huitième jour du mois de Tamouz de l'an 1596; et elle se terminera le quatorzième jour du mois de Djoumada premier de l'année 694, correspondant au dix-huitième jour de Tamouz de l'année 1605, de l'ère d'Alexandre, fils de Philippe, le Grec. Chacune des deux parties contractantes s'engage à observer cette trêve jusqu'à son expiration; et quiconque succédera à l'autre sera tenu de garder ce traité jusqu'à la fin. L'écriture auguste tracée en haut de cet acte, est un argument qui en garantit l'exécution.



TRAITÉ AVEC LES TEMPLIERS DE LA VILLE D'ANTARTOUS.



Cette année (681) une trêve fut conclue, entre notre seigneur le sultan Melik-Mansour, son fils, le sultan Melik-Sâleh-Ala-eddounia-ou-eddin (la gloire du monde et de la religion) Ali; et le chef, frère Guillaume de Badjouk (Beaujeu), grand-maitre de l'ordre des Templiers, et tous les frères templiers d'Antartous, pour un espace de dix années, complètes, consécutives, se succédant sans interruption, et de dix mois. Elle commençait le mercredi, cinquième jour du mois de Moharrem, l'an 681 de l'hégire du prophète Mohammed, correspondant au quinzième jour de Nisan, de l'année 1593, de l'ère d'Alexandre, fils de Philippe, le Grec. Elle comprenait les états de notre Seigneur, le sultan Melik-Mansour, les états de son fils, le sultan Melik-Sâleh-Ala-eddin-Ali, et tout ce

qui est renfermé dans les terres de leur domination, savoir : la contrée de l'Égypte, ses dépendances, ses places frontières, ses ports; la Syrie, ses places frontières, ses citadelles, ses forteresses, ses côtes, ses ports; la province de Hems, ses villes et son territoire; les forteresses des Ismaéliens, avec leurs villes et leurs dépendances; la province de Sahioun et de Balatanous, Djebelah, Lâdikiah, et leurs annexes; la province de Hamah, avec ses villes et son territoire; la province d'Alep, avec ses villes et ses cantons; la province Foratiah (Euphratésiennne), avec ses villes et ses cantons; les conquêtes du *Sahel*; le territoire du château des Curdes, avec ses villes, ses cantons, tout ce qui y est compris, qui y a été annexé, et tout ce qui en faisait partie, au moment de la conclusion de cette trêve, villes, bourgs, champs cultivés, pâturages, terres, tours, moulins, etc.; la province de Sâfitha, avec ses villes et ses cantons, ses bourgs, ses murs, tout ce qu'on y adjoindra, à l'avenir, de villages et de villes; Maïar et ses cantons; Oraïmah et ses cantons, et tout ce qui en dépend et y est annexé; Halaba et ses cantons; Arkâ et ses cantons; Taïbou et ses cantons; la forteresse du château des Curdes, avec ses cantons et ses villes; Koulaïat avec ses cantons et ses villes; Marakiah, en totalité, avec ses villes; toute la partie du territoire de Markab, qui, comme on est tombé d'accord, doit être possédée par indivis, et tout ce que contient la trêve conclue sous le règne de Melik-Mansour : tout ce qui, dans ces contrées, est proche ou éloigné, tout ce qui y confine ou en est voisin, terrains habités ou ruinés, plaines ou montagnes, terre et mer, ports et côtes; tout ce que renferment ces contrées, de moulins, de tours, de jardins, de rivières, d'eaux, de plants d'arbres, de puits; tout ce que Dieu conquerra, à l'avenir, par les mains de notre seigneur le sultan Melik-Mansour, par les mains de son fils le sultan Melik-Sâleh, et par les mains des commandants de ses troupes, de ses armées, forteresses, villes, châteaux, bourgs, et tout ce que ce pays comprend; plaines, montagnes, cantons habités ou ruinés, ruisseaux, jardins, ports, côtes, plaines; et, d'un autre côté, Antartous, qui appartient à l'ordre des Templiers, avec ses villes désignées pour l'avenir, comme en faisant partie, au moment de la conclusion de cette heureuse trêve; et toute la partie des cantons d'Oraïmah et de Maïar, qui a été annexée à son territoire, d'après la trêve conclue sous le règne de Melik-Dâher, et dont les dispositions ont servi de base au présent traité, savoir : Trente-sept cantons, dont l'acte de cette trêve donne le détail. Tout ce que comprennent les états de notre

seigneur le sultan n'aura rien à craindre, de la part du chef, frère Guillaume de Badjouk (Beaujeu), grand-maitre de l'ordre des Templiers, de la part de tous les frères qui résident à Antartous, de la part de tous les cavaliers, des Turcopouls, des chevaliers, et de toutes les nations de Francs. Aucun habitant d'Antartous, de ses villes, de son port, de ses côtes, ne fera de courses hostiles sur les états de notre seigneur le sultan Melik-Mansour, sur ceux de son fils, le sultan Melik-Sâleh, sur leurs forteresses, leurs châteaux, leurs villes, leurs terres, tant celles qui sont désignées dans le traité que celles dont il n'y est pas fait mention. Antartous avec ses villes, indiquées dans la trêve, avec tout ce qui s'y trouve de frères, de chevaliers, d'habitants, résidants ou voyageurs, seront complètement en sûreté, et n'auront rien à craindre, de notre seigneur le sultan Melik-Mansour, de son fils, de leurs armées, et de tous ceux qui leur sont soumis. Personne, jusqu'à l'expiration de la trêve, ne pourra attaquer Antartous, ses villes, sa population, pour y porter la dévastation et le pillage. Les objets prohibés resteront sur le même pied.

Si un vaisseau, appartenant aux états de notre seigneur le sultan, ou à des voyageurs qui se rendraient dans ces contrées, ou ailleurs, de tout pays, nation ou race, vient à se briser ou à échouer dans le port d'Antartous, sur ses côtes et ses terres, comprises dans la présente trêve, tous ceux que renfermera ce bâtiment seront complètement en sûreté, pour ce qui concernera leur vie, leurs biens, leurs marchandises, leurs denrées, les gens de leur suite. Si le propriétaire du bâtiment naufragé ou échoué se trouve vivant, on lui restituera le vaisseau et toutes ses richesses. S'il a péri de mort naturelle, ou s'il a été noyé, on gardera soigneusement la cargaison, et on la remettra aux délégués de notre seigneur le sultan. Il en sera de même, si un vaisseau, appartenant à la ville d'Antartous, vient à se briser dans les états de notre seigneur le sultan.

On n'aura, sur le territoire d'Antartous, tel qu'il a été désigné dans la présente trêve, rebâtir une citadelle, une tour, un château, creuser un fossé, créer des fortifications ou d'autres moyens de défense.

TRAITÉ AVEC LES FRANCS DE LA VILLE D'AKKA.



Cette année (682) notre seigneur le sultan accéda à la demande des habitants d'Akka, qui lui avaient, à plusieurs reprises, envoyé des députés, tant en Égypte qu'en Syrie, pour traiter de la paix. Il ne voulut pas leur permettre de prendre la route de terre ; mais il les autorisa, s'ils voulaient se rendre à sa cour, de voyager par mer. Ils arrivèrent en effet par cette voie, et, en définitive, ils se soumirent aux ordres du sultan, tandis qu'ils avaient, au moment de l'expiration de la trêve de Melik-Dâher, affiché des prétentions exorbitantes. Au mois de Safar de cette année, leurs ambassadeurs et leurs grands fonctionnaires arrivèrent à la cour, et conclurent la trêve. Notre seigneur le sultan jura l'observation de ce traité, en présence des députés des Francs, savoir : deux frères de l'ordre des Templiers, deux frères de l'ordre des Hospitaliers ; et, parmi les officiers royaux, deux chevaliers, savoir : Guillaume, gouverneur-général, et le vizir Fehed. L'acte était conçu en ces termes :

Il a été conclu une trêve, entre notre seigneur le sultan Melik-Mansour, son fils, le sultan Melik-Sâleh-Ala-eddounia-ou-eddin (puisse Dieu éterniser leur règne!), d'une part ; et de l'autre, les gouverneurs qui commandent dans les provinces d'Akka, de Saïda, d'Athlith, et leurs dépendances, comprises dans la trêve, savoir : le sénéchal Ude, dépositaire de l'autorité, dans la ville d'Akka ; le chef, frère Guillaume de Badjouk (Beaujeu), grand-maître de l'ordre des Templiers ; le chef, frère Nicole Lelaurin (Nicolas Lorgue), grand-maître de l'ordre de l'Hôpital, et le maréchal, frère Kourat (Conrad), lieutenant de l'ordre des Hospitaliers allemands ; pour un espace de dix années complètes, de dix mois, dix jours, dix heures. Elle commencera, le jeudi, cinquième jour du mois de Rebi premier, l'an 682 de l'ère du prophète, correspondant au troisième jour du mois de Haziran, l'an 1594 de l'ère d'Alexandre, fils de Philippe, le Grec. Elle comprendra tous les États de notre seigneur le sultan Melik-Mansour, de son fils, le sultan Melik-Sâleh-Ala-eddounia-ou-eddin-Ali ; toutes les forteresses, les citadelles, les provinces, les gouvernements, les districts, les villes, les bourgs, les champs

cultivés, les terres, savoir : le royaume d'Égypte, et tout ce qu'il renferme de places frontières, de citadelles et de forteresses soumises à l'islamisme; la place de Damiette, celles d'Alexandrie, de Nesteraweh, de Santariah, avec toutes leurs dépendances, ports, côtes et terres; la place de Fouah; la place de Reschid; les contrées du Hedjaz; la place de Gazah, la bien gardée, et tout ce qui l'entoure, ports et villes; la province de Karak et de Schaubak; Salt et ses districts; Bosrà et ses districts; la province de l'Ami de Dieu (sur qui reposent les bénédictions et le salut!) (Hébron); la province de Kuds-alscherif (Jérusalem) et ses districts; Orden (la province du Jourdain), Beitlehem, avec ses districts, et tout ce qui en dépend et y est annexé; Beït-Djebri; la province de Nabolos, avec ses districts; la province d'Alatroun, et ses districts; Askalan, avec ses districts, ses ports et ses côtes; la province de Iafà et de Ramlab, avec son port et ses districts; Arsouf, ses districts et son port; Kaïsarieh, son port, ses côtes et ses districts; la forteresse de Kâkoun, avec ses districts et ses villes; Ludd et ses districts; les districts d'Aoudjâ et la saline qui en dépend; les villes composant les conquêtes augustes, avec leurs districts et leurs champs cultivés; Baïsan, avec ses districts et ses villes; Tour et ses districts; Ladjdjoun et ses districts; Djinin et ses districts; Aïn-Djalout et ses districts; Kaïmoun, avec ses districts et tout ce qui s'y trouve annexé; Tabariah, avec ses lacs, ses districts et tout ce qui en dépend; la province de Safad et ce qui y est annexé; Tebnin et Hounin, avec les villes et les districts qui en dépendent; Schakif, nommé Schakif-Arnoun, avec les villes et les districts qui en dépendent, et tout ce qui s'y trouve annexé; le territoire de Karn, avec ce qui en dépend, à l'exception de ce qui a été désigné dans l'acte de cette trêve; la moitié de la ville d'Iskanderouneh; la moitié du bourg de Maroun, avec ses villages, ses vignes, ses jardins, ses champs : tout le reste du territoire d'Iskanderouneh, sus-nommé, avec ses limites et ses villes, appartiendra à notre seigneur le sultan et à son fils; et l'autre moitié appartiendra à la seigneurie d'Akka; le Bikâ-Azizi, avec ses districts; Maschgar et ses districts; Schakif-Tiroun et ses districts; toutes les cavernes, Zalaïa et autres; Bantias et ses districts; la forteresse de Soubaïbah, avec les lacs et les districts qui en dépendent; Kaukab, ses districts et ses dépendances; la forteresse d'Adjloun et ses districts; Damas; la principauté de Damas, avec tout ce qu'elle renferme de forteresses, de villes, de provinces, de districts; la forteresse de Balbek et ses dépendances; la principauté de Hems, avec ses districts et ses frontières; la principauté de Hamah, sa capi-

tale, sa forteresse, ses villes et ses frontières; Balatanos et ses districts; les conquêtes du château des Curdes et ses districts; Sâfithâ et ses districts; Maïar et ses districts; Oraïmah et ses districts; Marakiah et ses districts; Halba, la forteresse d'Akkar, avec ses districts et ses villes; Koulaïat avec ses districts; la forteresse de Schaïzar et ses districts; Afâmiah et ses districts; Djebelah et ses districts; Abou-Kobaïs et ses districts; la principauté d'Alep, et tout ce qui s'y trouve annexé, forteresses, villes, cantons, châteaux; Antakieh avec ses districts, et tout ce qui fait partie des conquêtes augustes; Bagras et ses districts; Derbesak et ses districts; Ravendan et ses districts; Hârem et ses districts; Aïntab et ses districts; Tizin et ses districts; Saïh-alhadid et ses districts; la forteresse de Nedjm et ses districts; Schakif-Deïrkousch et ses districts; Schogr et ses districts; Bakàs et ses districts; Souwaïda et ses districts; Albâb et Bizaâ et ses districts; Birah et ses districts; Rabbah et ses districts; Salamiah et ses districts; Schoumaïmis et ses districts; Tadmor et ses districts; ainsi que tout ce qui se trouve annexé aux provinces susdites, enfin tout ce qui a été désigné ou ne l'a pas été.

(Ces pays n'auront rien à craindre) de la part des gouverneurs qui commandent dans la seigneurie d'Akka, savoir : le représentant de la souveraineté, le chef, frère Guillaume de Badjouk (Beaujeu), grand-maître de l'ordre des Templiers; le chef, frère Nicole Lelorin (Nicolas Lorgue), grand-maître de l'ordre de l'Hôpital, le frère Kourat (Conrad), lieutenant du grand-maître de l'ordre des Hospitaliers allemands; de la part de tous les Francs, frères ou chevaliers, qui se trouvent sous leur obéissance, et querenferment leur seigneurie du *Sâhel*; de la part de tous les Francs, sans distinction, qui habitent Akka et les villes du *Sâhel* comprises dans la trêve; de tous ceux qui y arriveront par terre ou par mer, quelle que soit la différence des nations ou des individus. Les États de notre seigneur, le sultan Melik-Mansour, ceux de son fils, le sultan Melik-Sâleb, leurs forteresses, leurs châteaux, leurs villes, leurs villages, leurs armées, leurs Arabes, leurs Turcomans, leurs Curdes, leurs sujets, à quelque race qu'ils appartiennent, et tout ce qu'ils possèdent, de troupeaux, de richesses, de grains, et d'objets quelconques, n'éprouveront ni dommage, ni préjudice, ni pillage, ni hostilité, ni attaque. Il en sera de même de tout ce que conquerront à l'avenir notre seigneur, le sultan Melik-Mansour, ou son fils, le sultan Melik-Sâleb, ou par eux-mêmes, ou par leurs armées et leurs lieutenants, villes, forteresses, châteaux,

domaines, provinces, soit par terre, soit par mer, soit plaines, soit montagnes. De leur côté, toutes les villes soumises aux Francs, qui font partie de la contrée du *Sâhel*, et qui se trouvent comprises dans la trêve conclue aujourd'hui; savoir : La ville d'Akka, avec ses jardins, ses terres, ses moulins, et toutes les vignes qui lui appartiennent exclusivement, les droits qu'elle perçoit dans ses environs, et toutes les autres villes désignées dans la présente trêve, et dont le nombre, avec leurs champs cultivés, s'élève à soixante-treize cantons, appartiendront en propre aux Francs. Il en sera de même de Haïfa, avec ses vignes et ses jardins, formant sept cantons; Marina, avec la terre qui en porte le nom, appartiendra également aux Francs; le monastère de Saïadj et le monastère de Mar-Elias seront également la propriété des Francs. Parmi les villes du Carmel, celles d'Afa et de Mansourah appartiendront en propre au sultan. Les autres villes du Carmel, formant treize cantons, resteront aux Francs. Athlith, la ville, la forteresse, avec ses jardins, qui ont été rasés, ses vignes, ses champs cultivés, ses terres, appartiendront aux mêmes. Ce qui formera une réunion de seize cantons. Notre seigneur le sultan possédera en propre les territoires désignés ainsi qu'il suit : le bourg de Harâmis, en totalité, avec les droits qui y sont perçus et les champs cultivés; le reste du territoire d'Athlith sera partagé par moitié, abstraction faite de ce qui sera dévolu au domaine auguste : ce qui n'appartiendra pas au domaine d'Athlith sera également possédé par indivis : ce qui formera un total de huit cantons. Les cultures appartenant aux Hospitaliers, dans la province de Kaisarieh, avec ce qu'elles renferment, appartiendront exclusivement aux Francs. Ceux-ci posséderont en propre la moitié de la ville d'Iskanderouneh, et celle du bourg de Maron, avec tout ce qu'il renferme. Le reste appartiendra en propre à notre seigneur le sultan. Tous les droits qui se perçoivent à Iskanderouneh et dans le bourg de Maron, et les grains qui s'y recueillent, seront partagés par moitié. Les Francs posséderont en propre, Saïda, sa citadelle, sa ville, ses vignobles, sa banlieue et toutes ses dépendances. Ils auront, en propriété exclusive, quinze cantons, avec tout ce que la plaine renferme, de rivières, d'eaux, de sources, de jardins, de moulins, canaux, eaux courantes, digues, à l'aide desquels, d'après un usage ancien, ils arrosent leurs terres. Tout le reste des villes de la montagne appartiendra, en totalité, à notre seigneur le sultan et à son fils.

Ces villes qui composent la seigneurie d'Akka, ainsi que tout ce qui est dé-

signé dans l'acte de la présente trêve, n'auront rien à craindre, de la part de notre seigneur le sultan, de son fils, de ses armées, de ses troupes, tant ce qui est propriété exclusive, que ce qui est possédé par indivis. Elles jouiront, ainsi que leurs habitants, d'une tranquillité, d'une sécurité entières.

Les Francs ne pourront, excepté dans les trois villes d'Akka, Athlith et Saïda, bâtir un mur, une forteresse, une tour, un château ancien ou nouveau; et, encore, dans ces trois localités, l'autorisation ne s'étendra qu'aux murailles.

Les galères de notre seigneur le sultan, et celles de son fils, lorsqu'elles auront été équipées et mises en mer, ne commettront aucune hostilité contre les villes du *Sahel*, qui sont comprises dans la présente trêve. Si les galères susdites se dirigent vers une autre contrée, dont le souverain soit allié des gouverneurs qui commandent dans la seigneurie d'Akka, elles ne pourront relâcher sur les côtes comprises dans la trêve, ni y prendre des vivres. Si le souverain du pays qui est le but de l'expédition des galères n'a aucune relation d'alliance avec les gouverneurs de la seigneurie d'Akka, elles pourront relâcher dans les villes qui dépendent de cette province, et s'y ravitailler. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, une de ces galères vient à se briser au milieu d'un des ports compris dans la trêve, ou sur ses côtes; si ce vaisseau est destiné contre un prince qui soit lié par un traité de paix avec la seigneurie d'Akka, ou son chef, l'administrateur de la souveraineté, à Akka, et les grands-maitres des différents ordres, devront veiller à la garde de ce bâtiment, permettre à l'équipage de se procurer des vivres, de réparer le dommage, et de retourner vers les terres de l'islamisme. Tout vaisseau qui se brisera, ou que la mer jettera sur les côtes, ne pourra continuer son expédition.

Si des galères se dirigeant contre un prince qu'aucun traité ne lie aux Francs, viennent à se briser, elles pourront se ravitailler et renouveler leur équipage dans les contrées soumises à la trêve, et continuer leur voyage vers le point qui était l'objet de l'expédition. Cet article sera obligatoire pour les deux parties contractantes.

Si l'un des rois maritimes, Francs ou autres, vient d'au-delà des mers, pour porter le ravage dans les États qui appartiennent à notre seigneur le sultan, ou à son fils, et qui sont compris dans la présente trêve, le chef de l'administration et les grands-maitres d'Akka seront tenus d'en donner avis à notre

seigneur le sultan, avant l'arrivée de l'expédition, dans un espace de deux mois. Si l'ennemi se présente après l'expiration du terme des deux mois, l'administrateur de la souveraineté, dans la ville d'Akka, ainsi que les grands-maîtres, seront, sur cet article, déchargés de toute responsabilité.

Si un ennemi, Tatar ou autre, se met en campagne, celle des deux parties contractantes qui, la première, aura connaissance de cette expédition, en informera l'autre partie. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, un ennemi, Tatar ou autre, vient attaquer, par terre, les contrées de la Syrie, force les armées à reculer devant lui, et arrivant dans le voisinage des villes de *Sâhel*, qui sont comprises dans la présente trêve, y porte le ravage, l'administrateur de la souveraineté, dans la ville d'Akka, ainsi que les grands-maîtres, auront le droit de négocier afin de pourvoir, en tout ce qui dépendra d'eux, à la conservation de leurs vies, de leurs sujets, et de leurs villes.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, une fuite précipitée amène une partie de la population musulmane dans les contrées que comprend la présente trêve, l'administrateur de la souveraineté, à Akka, et les grands-maîtres, seront tenus de protéger ces émigrés, de les défendre, et de repousser ceux qui voudraient leur nuire; de manière que les fugitifs, avec tout ce qui leur appartiendra, jouissent d'une sûreté et d'une sécurité entières. L'administrateur de la souveraineté, à Akka, ainsi que les grands-maîtres, adresseront à toutes les villes du *Sâhel*, comprises dans la présente trêve, des ordres conçus en ces termes : « On ne permettra point aux pirates de se procurer des vivres ou de faire de l'eau; si l'on saisit un de ces brigands, on le retiendra prisonnier. S'ils viennent vendre des marchandises, on les arrêtera jusqu'à l'arrivée du propriétaire de ces objets, auquel on en fera la restitution. Notre seigneur le sultan tiendra la même conduite à l'égard des pirates. »

L'église de Nazareth, ainsi que quatre maisons, du nombre de celles qui l'avoisinent, seront destinées pour les pèlerins, ou autres, appartenant à la religion de la croix, grands ou petits, quelle que soit la différence des nations et des individus, qui viendront d'Akka et des villes du *Sâhel*, comprises dans la présente trêve. Les prêtres et les moines feront leurs prières dans l'église. Les maisons appartiendront exclusivement aux pèlerins de Nazareth. Tous jouiront d'une sécurité et d'une sûreté entières dans leur voyage et dans leur retour, jusqu'aux frontières des villes comprises dans la présente trêve. Lorsque

l'on nettoiera les pierres qui se trouvent dans l'église, on les jettera dehors ; et on ne mettra pas une pierre sur une autre , dans l'intention de rien bâtir. On n'exigera , pour cet objet , des prêtres et des moines , par manière de don , rien qui ne soit parfaitement dû.

L'acte contenait les stipulations que l'usage prescrit. Après que notre seigneur le sultan eut juré l'observation de la trêve , l'émir Fakhr-eddin-Aïaz, l'*émir Hâdjib*, et le kadi Bedr-eddin-ben-Razin , partirent pour aller recevoir le serment des Francs. Ceux-ci l'ayant prêté , le traité se trouva conclu.

NOTES

SUR LE TRAITÉ PRÉCÉDENT.

1 Ebn-Feratajoute : « Si un homme, quel qu'il soit, abandonnant les États du
 « sultan et de son fils, et se réfugiant à Akka , ou dans quelque une des villes du
 « *Sahel*, désignées dans la présente trêve , manifeste le désir d'embrasser le
 « christianisme, et l'embrasse de son plein gré, on restituera tout ce qu'il avait
 « apporté, et il restera nu. Si son projet de se faire chrétien n'a pas été réalisé,
 « cet homme sera renvoyé à la cour auguste des deux princes, avec tout ce qu'il
 « aura apporté, accompagné d'une lettre d'intercession, et après qu'il aura reçu
 « un acte d'amnistie. De même, si un habitant d'Akka, ou des villes du *Sahel*
 « comprises dans la présente trêve, arrivant à la cour, annonce le dessein d'em-
 « brasser l'islamisme, et l'embrasse volontairement, on rendra tout ce qu'il
 « avait apporté, et il restera nu. Si son projet de se faire musulman ne se réalise
 « pas, il sera rendu aux gouverneurs d'Akka, savoir à l'administrateur de la sou-
 « veraineté et aux grands-maitres, ainsi que tout ce qui lui appartiendra, avec
 « une lettre d'intercession, et après qu'il aura reçu un acte d'amnistie. Toutes
 « les denrées prohibées, qui ont été précédemment reconnues pour telles, res-
 « teront dans leur état de prohibition, à l'égard des deux parties contractantes.
 « Si l'on saisit, entre les mains d'un marchand, venu des États du sultan et de
 « son fils, musulman ou autre, à quelque nation ou religion qu'il appartienne,

« quelques marchandises, armes ou autres, prohibées dans la ville d'Akka ou les
« autres places du *Sâhel*, comprises dans la présente trêve, ces objets seront
« restitués au propriétaire de qui il les aura achetés, et on lui en rendra le
« prix. Mais on ne confisquera pas ses biens, et il n'éprouvera, pour ce sujet,
« ni dans sa personne, ni dans sa fortune, aucun préjudice. Il en sera de même,
« si des marchands francs, à quelque nation qu'ils appartiennent, partis d'Akka,
« et des villes du *Sâhel*, comprises dans la présente trêve, entrent dans les con-
« trées de l'Islamisme, désignées dans le même acte. »

2 Ebn-Ferat ajoute les détails suivants : « Le sultan et son fils s'engagent à
« respecter, par eux-mêmes, par leurs armées et leurs milices, les villes désignées
« et comprises dans la trêve, à les protéger contre les brigands, les pirates et
« tous les malfaiteurs, qui se trouveront sous leur domination et soumis à leurs
« lois. De leur côté, l'administrateur de la souveraineté et les grands-maitres
« résidant dans cette ville, seront tenus de respecter les États de l'Islamisme,
« détaillés plus haut et compris dans la présente trêve, eux, leurs armées, leurs
« milices, et de les défendre contre les brigands, les pirates, les malfaiteurs, qui
« se trouvaient sous leur domination, sous leur obéissance, dans leurs États
« du *Sâhel*, que comprend la présente trêve. L'administrateur de la souverai-
« neté, à Akka, les grands-maitres des ordres, les gouverneurs qui comman-
« dent à Akka, et dans les villes du *Sâhel*, comprises dans la trêve, seront te-
« nus d'observer toutes les stipulations que contient cet acte, chaque condition,
« chaque article; d'agir en conséquence, et de s'attacher scrupuleusement à
« ces prescriptions jusqu'à l'expiration du terme fixé. Chacun d'eux tiendra
« fidèlement les serments énergiques, par lesquels il s'est engagé à observer
« toutes les stipulations contenues dans cet acte. Cette trêve bénite subsistera,
« entre le sultan, ses fils, leurs enfants et les enfants de leurs enfants, d'une
« part et de l'autre, entre les gouverneurs qui commandent dans les principau-
« tés d'Akka, de Saïda, d'Athlith; savoir : le sénéchal Eude, les grands-maitres
« ci-dessus nommés, jusqu'à l'expiration du terme. Rien ne changera par suite
« de la mort d'un des souverains des parties contractantes, de la mort d'un
« grand-maitre, et de l'avènement d'un autre; mais elle continuera d'être plei-
« nement et entièrement en vigueur, jusqu'à son terme, jusqu'à son expiration,
« avec ses stipulations exprimées plus haut, avec ses conditions telles qu'elles
« ont été arrêtées. Lorsque cette trêve bénite sera expirée, ou si, ce qu'à Dieu

« ne plaise, elle vient à être rompue, il sera accordé aux deux parties, un délai
 « de quarante jours; et on proclamera que chacun ait à regagner son pays; afin
 « que tous les individus retournent dans les lieux de leur habitation, en pleine
 « tranquillité et sécurité, sans que personne, d'aucun côté, mette obstacle à
 « leur voyage. La trêve ne cessera pas par la destitution d'une des parties con-
 « tractantes. Mais ses prescriptions se maintiendront continues, non interrom-
 « pues, dans le cours des années, des mois, des jours, jusqu'à son expiration : le
 « chef destitué, comme celui qui prendra sa place, seront tenus d'observer fidè-
 « lement le traité, et d'en remplir les conditions jusqu'à la fin du temps indiqué.
 « Cette trêve restera en vigueur, avec ses stipulations, ses articles, ses clauses
 « essentielles et secondaires; tout ce qui la concerne sera réglé de la manière la
 « plus honorable, jusqu'à son expiration. Tous ces articles ont été agréés, et
 « sont devenus la base de la paix et de l'union; et chacune des deux parties en a
 « juré l'observation. »

*Formule du serment prêté à l'occasion de cette trêve bénite, par le sultan
 Melik-Mansour.*

Je dis : Par Dieu, par Dieu, par Dieu; pour Dieu, pour Dieu, pour Dieu; au nom de Dieu, au nom de Dieu, au nom de Dieu, grand, vengeur, victorieux, qui nuit, qui fait du bien, qui atteint, qui fait périr; qui sait ce qui est visible et ce qui est caché : qui connaît les choses secrètes, et celles qui sont au grand jour; l'être clément et miséricordieux; par les mérites du Koran; par ceux de l'être que Dieu a envoyé, et sur lequel il a fait descendre ce livre, savoir, Mohammed-ben-Abd-allah (sur qui reposent le salut et les bénédictions de Dieu!), et de toutes les surates et versets que contient ce livre; par les mérites du mois de Ramadan; je serai fidèle à observer cette trêve bénite, qui a été conclue entre moi et la seigneurie d'Akka, et les grands-maitres établis dans cette place, et qui comprend Akka, Saïda, Athlith, et les villes de leur dépendance, détaillées dans le présent acte. Elle se prolongera l'espace de dix années, dix mois, dix jours, dix heures. Elle commencera le jeudi, cinquième jour du mois de Rebi premier, l'an 682; je l'observerai

depuis le commencement jusqu'à la fin ; je m'engage à remplir fidèlement toutes les conditions qui y sont exprimées ; je réglerai toute chose suivant les prescriptions de ce traité, jusqu'à son expiration. Je n'y chercherai aucune interprétation, ni pour aucune des choses qu'il contient ; je ne consulterai jamais pour chercher un moyen d'y contrevenir, tout le temps que les gouverneurs qui commandent dans les villes d'Akka, de Saïda et d'Athlith, savoir : l'administrateur de la souveraineté à Akka, le grand-maître de l'ordre des templiers, le grand-maître de l'ordre des hospitaliers, le représentant du grand-maître de l'ordre des hospitaliers allemands, tant ceux qui existent aujourd'hui, que ceux qui leur succéderont dans l'administration de la seigneurie, ou dans le gouvernement de chacun des ordres, dans cette contrée, se montreront fidèles à tenir les serments par lesquels il s'engageront, envers moi, envers mon fils Melik-Sâleh et mes autres enfants, à observer la présente trêve, à agir conformément aux stipulations qui s'y trouvent exprimées, et à en suivre religieusement les prescriptions. Si je viole mon serment, je serai tenu de faire trente fois, tête et pieds nus, le pèlerinage de la maison sacrée de Dieu, qui se trouve dans l'auguste ville de la Mecque ; et de jeûner en tout temps, à l'exception des jours où le jeûne est défendu.

Formule du serment que prêtèrent les Francs, à l'occasion de cette trêve.

Par Dieu, par Dieu, par Dieu ; pour Dieu, pour Dieu, pour Dieu ; au nom de Dieu, au nom de Dieu, au nom de Dieu ; par les mérites du Messie, par les mérites du Messie, par les mérites du Messie ; par les mérites de la croix, par les mérites de la croix, par les mérites de la croix ; par les mérites des trois personnes formées d'une même nature, que l'on désigne par les noms de Père, Fils, Saint-Esprit, et qui sont un seul Dieu ; par les mérites de la Divinité vénérable qui habite dans l'humanité auguste (1). Par les mérites de l'Évangile saint et de tout ce qu'il contient ; par les mérites des quatre Évan-

(1) Le texte offre ici le mot صليب *la croix* ; pas hésité à lire الاهوت, ainsi que l'on verra un ce qui est une grave erreur du copiste. Je n'ai peu plus bas.

giles, rédigés par Matthieu, Marc, Luc et Jean; par les mérites de leurs prières et de leurs bénédictions; par les douze apôtres, les soixante-dix disciples, les trois cent dix-huit évêques réunis dans l'Église; par cette voix qui descendit du ciel sur le Jourdain, et en arrêta les eaux; par le Dieu qui a envoyé l'Évangile sur Jésus, fils de Marie, esprit de Dieu et verbe de Dieu; par les mérites de la sainte Vierge, mère de lumière, sainte Marie; de saint Jean-Baptiste; par saint Taman et saint Tamâni (1); par le grand jeûne; par ma religion; par l'objet de mon culte; par les principes du christianisme que je professe; par tout ce que j'ai appris de la bouche des pères et des prêtres au moment du baptême: à compter de ce moment, de cette heure, je veux, avec une intention droite, une sincérité inaltérable, observer, à l'égard du sultan Melik-Mansour, de son fils Melik-Sâleh, et de leurs enfants, toutes les stipulations contenues dans cette trêve bénite, sur laquelle repose la paix, et qui comprend le gouvernement d'Akka, de Saïda et d'Athlith, avec toutes les villes qui en dépendent, et qui sont désignées dans cet acte. Cette trêve doit durer dix années complètes, dix jours, dix heures. Elle commencera le jeudi, troisième jour du mois de Haziran, l'an 1594 de l'ère d'Alexandre, fils de Philippe, le Grec. J'en observerai toutes les conditions, une par une; je m'engage à garder fidèlement chacun des articles contenus dans le présent traité, jusqu'à l'expiration de sa durée. Moi, par Dieu, par Dieu, par le Messie, par la croix, par ma religion, je n'attaquerai point les États du sultan et de son fils, ni les hommes de tout genre qu'ils renferment ou qu'ils renfermeront, ni ceux qui partiront de ces contrées pour se rendre dans les pays compris dans la trêve; je ne porterai aucune atteinte, aucun préjudice aux personnes et aux propriétés: moi, j'en jure par Dieu, par ma religion, par l'objet de mon culte, je suivrai, dans mes traités, dans mes relations pacifiques, dans mes opérations dictées par la sincérité et la bonne foi, dans la protection accordée aux sujets des contrées soumises à l'islamisme, de ceux qui voyageront dans les États du sultan, qui en partiront ou qui s'y rendront, la conduite d'alliés sincères qui sont bien décidés à écarter des personnes et des biens la main de la vexation et de l'hostilité. Je promets d'accomplir toutes les stipulations du présent traité, jusqu'à son expiration, tant que Melik-Mansour se montrera

(1) Ces noms sont altérés. Peut-être faut-il lire: *par sainte Marie et sainte Marthe.*

fidèle à garder le serment qu'il vient de prêter. Je ne violerai point mon serment en tout ou en partie ; je n'admettrai pour lui, ni pour rien de ce qu'il contient, aucune exception, dans la vue d'y manquer. Si j'y contreviens, si je le viole, je veux rester étranger à ma religion, à ma foi, à l'objet de mon culte, être séparé de l'Église ; je serai tenu de faire trente fois le pèlerinage de la noble ville de Jérusalem, pieds et tête nus ; je m'engage à racheter mille prisonniers musulmans, détenus chez les Francs, et à leur rendre la liberté ; je resterai étranger à la Divinité qui habite dans l'humanité. Ce serment est mon serment, moi, un tel ; mes intentions, dans toute cette affaire, sont conformes à celles du sultan Melik-Mansour, de son fils Melik-Sâleh, et de celui qui a reçu, au nom de ces deux princes, le serment que j'ai prêté sur le vénérable Évangile. Je n'ai point d'autre intention. Dieu et le Messie sont garants de ce que nous disons.

3. Je n'ai pas dessein d'entrer dans de longs détails sur la topographie de la ville d'Alexandrie : ce travail me mènerait beaucoup trop loin. Je me contenterai de consigner ici un petit fait qui a peut-être quelque importance. On sait qu'il existe une version syriaque du Nouveau Testament, extrêmement littérale, écrite par l'ordre et sous la direction du célèbre Philoxène, évêque de Maboug ou Hiérapolis. Cette traduction fut ensuite revue par Thomas d'Héraclée, qui se livra à ce travail, ainsi que portent les notes jointes aux exemplaires de cette révision. On y lit : **ⲁⲓⲛⲟⲛ ⲁⲓⲛⲟⲛ ⲁⲓⲛⲟⲛ ⲁⲓⲛⲟⲛ** ; Assemani (1) a lu et traduit : « *In Anton, magnæ urbis Alexandria, in sacro Antonii monasterio.* » Le savant éditeur avait d'abord pensé (2) qu'il s'agissait ici du phare d'Alexandrie, ou d'un faubourg de la même ville ; mais, rétractant cette opinion, il supposa que le mot **ⲁⲓⲛⲟⲛ** Anton était le nom du monastère de Saint-Antoine, et cette assertion fut adoptée par J. Dav. Michaëlis (3), par Adler (4), qui traduit : « *In Antonia magnæ Alexandria, par* White (5), etc. Pour moi, je crois que dans ce passage, au lieu de **ⲁⲓⲛⲟⲛ**

(1) *Bibliotheca orientalis*, tom. II, p. 93.

(4) *Novi Testamenti versiones Syriacæ*, p. 49.

(2) Tom. I, pag. 41.

(5) *Sacrorum Evangeliorum versio Syriaca*

(3) *Einleitung in die Gœttlichen scriften des Neuen Bundes*, tom. I, p. 422. Philoxeniani, præfat., p. XIX.

Anton, on doit lire **أنطون** *Enaton*; et qu'il faut reconnaître le nom d'un quartier situé près de la ville d'Alexandrie, appelé, en grec, τὸ Ἐννυζτον, en latin, *Novum*, et sur lequel j'ai donné ailleurs des détails assez étendus (1).

4. La ville de *Nesteraweh*, sur laquelle feu M. Silvestre de Sacy a donné quelques détails (2), est la même que Marino Sanudo nomme *Sturio* ou *Strion*. On y lit (3) : *Ostium Strion*; ailleurs (4), *flumen Sturionis*; et enfin (5) *Os Sturionis*. On lit dans l'*Histoire* de Guillaume de Tyr (6), que l'une des branches du Nil se jette dans la mer *apud Sturionem*. Khalil-Dâheri (7), après avoir parlé de Damiette, ajoute : « Ensuite vient le lac Siminnawiah بحيرة السمناويد, la ville de Fouah, le canton de Bourlos, de Nesteraweh, et la place de Reschid. » Au rapport d'Ahmed-Askalani (8), l'an 795 de l'hégire, les Francs firent une descente en Égypte, près de Nesteraweh. Le nom de cette ville, en langue copte, était **ⲛⲉⲥⲧⲣⲏⲟⲩ** (9). Dans l'*Histoire de l'Église d'Alexandrie*, de Vansleb (10), son nom, en arabe, est écrit *Nesetru* et *Nesterané* ou plutôt *Nesteravé*. C'était un siège épiscopal (11). Un de ses évêques est nommé Gabriel (12), et un autre Efraham (13). Dans un des passages de l'*Histoire* des patriarches d'Alexandrie, le nom de cette ville est écrit نستروة *Nesteraweh*, et dans l'autre نستراو *Nesterav*. Nous apprenons du même ouvrage (14) que dans la ville de *Nesteraweh* نستروة, sur le rivage de la mer, était un ermitage où l'on conservait le corps de saint Thècle, martyr, disciple de l'apôtre saint Paul. Iezid-ben-Abd-allah gouverneur de l'Égypte, redoutant les incursions des Grecs, fit rebâtir entre autres places, celle de Nesteraweh (15).

5. Le nom de *Karak* كرك n'est autre chose que le mot syriaque **ܟܪܟܐ**, qui désigne une *forteresse*. Au rapport de l'historien Schehab-eddin, ou plutôt, Djemal-

(1) *Mémoires sur l'Égypte*, tom. II, pag. 488-492; *Observations sur quelques points de la Géographie de l'Égypte*, p. 50.

(2) *Relation de l'Égypte*, d'Abdallatif, p. 669.

(3) *Secreta fidelium crucis*, p. 25.

(4) *Ibid.*, pag. 87.

(5) Pag. 259.

(6) Lib. XIX, cap. 22, p. 968.

(7) Manusc. 695, fol. 222 v°.

(8) Man. 656, fol. 109 r°.

(9) *Kircheri lingua aegyptiaca restituta*, p. 208; man. copt. 50, fol. 109.

(10) Pag. 24.

(11) Renaudot, *Historia patriarcharum alexandrinorum*, pag. 458, 590.

(12) *Histor. Patriarch. Alexandrinor.*; man. 140, p. 179.

(13) *Ibid.*, p. 401.

(14) *Ibid.*, p. 136.

(15) *Ibid.*, p. 15.

eddin-ben-Wâsel (1) et de Khalil-Dâberi, cette ville portait primitivement le nom de *Hisn-algorab* *حصن الغراب*, c'est-à-dire le *château du Corbeau*. Si cette assertion des chroniqueurs arabes est exacte (et je ne vois aucun motif qui puisse la faire rejeter comme fausse), nous retrouverions ici le rocher appelé *צור ערב* *Tsour-Oreb*, et qui tirait cette dénomination d'un chef Madianite fait prisonnier, et mis à mort dans ce lieu par ordre de Gédéon (2). Or le mot hébreu *ערב*, ainsi que le terme arabe *غراب*, désigne un *corbeau*.

Suivant toute apparence, c'est la même ville que Ptolémée (3), Étienne de Byzance (4), désignent par le nom de *Χαράκωσα*, et Hiéroclès (5) par celui de *Χαράγμουσα*. Ce nom, probablement, désignait *la ville de Charak, capitale du pays de Moab*. Cette place était un siège épiscopal, ainsi que nous l'apprenons par les Notices ecclésiastiques (6), où on lit par erreur, *Χαράγμουσα*. Un de ses évêques assista à un concile de Jérusalem (7). Nous ignorons à quelle époque et par quelles circonstances cette place fut ruinée; mais il est remarquable que, dans la *Notice de l'Empire*, aucun poste militaire n'est indiqué comme ayant été établi dans ce lieu, qui, par sa position, devait offrir tant d'avantages pour placer la station d'un corps de troupes. Nous apprenons de Guillaume de Tyr (8), que les ruines d'une ville antique s'étendaient en dehors de la forteresse. Cette place resta, durant bien des siècles, complètement oubliée: car son nom ne se trouve pas dans le récit des guerres que les Arabes entreprirent contre les Grecs, sous le règne des premiers successeurs de Mahomet, ni dans les temps qui suivent cette époque. Ebn-Haukal, dans sa géographie, décrivant les provinces de la Syrie, de l'Arabie et de la Palestine, ne nomme ni Karak ni Schaubak. Les choses demeurèrent dans cette position, jusqu'au moment où les Croisés, maîtres de la Palestine, s'aperçurent du parti qu'ils pouvaient tirer contre leurs ennemis, de deux positions naturellement aussi fortes que celles de Karak et de Schaubak. Celle-ci fut la première qui fixa l'attention de ces conquérants. Au rapport de Guillaume de Tyr (9), de Jacques de Vitry (10) de Foucher de Chartres (11)

(1) Manuscrit, fol. 390 r° Kâmel, tom. VII, p. 286.

(2) Juges VII, 25; VIII, 3. Psaume 83, v. 12; Isaïe X, 26.

(3) *Geographia*, lib. V.

(4) *De urbibus*, pag. 716.

(5) *Ap. Antonini Itinerarium*, p. 721.

(6) *Notitiæ antiquæ*, p. 51.

(7) *Relandi Palæstina*, p. 533.

(8) *Historia*, lib. XXII, cap. 28, p. 1039.

(9) *Historia*, lib. XI, cap. 26, p. 812.

(10) *Historia Iherosolimitana*, p. 1068.

(11) *Gesta peregrinantium Francorum*, p. 446.

et de Marino Sanudo (1), l'an 1115 de notre ère, Baudouin I^{er}, roi de Jérusalem, ayant fait une expédition dans la contrée qui s'étend au delà de la mer Morte, entra dans la troisième Arabie, autrement nommée *Syrie Sobal*; et, trouvant une colline que la nature avait rendue extrêmement forte, et qui avait l'avantage d'être située au milieu d'un canton fertile, dans un climat salubre, il y fit bâtir une citadelle, qu'il entourait de remparts formidables, et où il laissa une nombreuse garnison. Cette place, pour indiquer qu'elle avait eu un roi pour fondateur, fut nommée *Mons regalis* (Mont royal, Mont réau.) L'année suivante (2), le même roi, après avoir porté ses armes jusques sur le rivage de la mer Rouge, revint visiter la forteresse du Mont-Royal, construite récemment par ses soins. L'an 1137 (3), sous le règne de Foulques d'Anjou, un gentilhomme, nommé Payen, qui avait été échanson de ce prince, et gouvernait les contrées situées au delà du Jourdain, fit bâtir, sur les confins de la seconde Arabie, une citadelle appelée *Crach*, sur un emplacement que la nature avait extrêmement fortifié, et que l'art acheva de rendre presque inexpugnable. Maurice, neveu de ce seigneur, et, après lui, Philippe de Naples, s'attachèrent encore, par des travaux prodigieux, à augmenter la force de cette place (4).

Ces passages prouvent d'une manière évidente que la ville de Mont-Royal ne doit pas être confondue avec celle de Crac ou Karak; que le premier nom désignait la *Syrie Sobal*, c'est-à-dire la ville de Schaubak: et de nouveaux exemples achèveront de démontrer cette vérité. Au rapport de Guillaume de Tyr (5), l'an 1172, Noradin attaqua infructueusement la ville de Crac, et, pendant ce temps, Saladin, à la tête des troupes de l'Égypte, pénétra dans la *Syrie Sobal*, et vint mettre le siège devant la forteresse, capitale de cette province. Mais il se vit obligé de renoncer à son entreprise, et de reprendre la route de l'Égypte. Plus bas (6), l'historien ajoute que Mile de Planci était, du chef de sa femme, seigneur de Syrie Sobal, « *illius videlicet regionis que est trans Jordanem, que vulgò dicitur Montis regalis.* » Il parle (7) de la ville de Crach, métropole de l'Arabie Pétrée et de Syrie Sobal, appelée, dit-il, *Mont-Royal*. L'an 1181, la septième année du règne de Baudouin IV, Renaud

(1) *Secreta fidelium crucis*, pag. 156.

(2) *Wilhermi Tyrensis historia*, lib. XI, cap. 29, pag. 815.

(3) Lib. XV, cap. 21, pag. 884 et 885.

(4) Lib. XXII, cap. 28, pag. 1039.

(5) Lib. XX, cap. 28, p. 992, 993.

(6) Page 998.

(7) Page 1019.

de Chatillon obtint, par un échange, la principauté de Crach et de la Syrie Sobal, appelée aujourd'hui, dit l'historien, *Mont-Royal*. L'année suivante (1), Saladin s'étant présenté devant la forteresse de *Mont-Royal*, le roi de Jérusalem vint camper à *Petra* du désert, c'est-à-dire à Karak. Puis Saladin (2) envoya du côté de cette place un corps de troupes qui coupa les vignes, et fit de grands dégâts. Une charte donnée l'an 1152, par Maurice, seigneur de Mont-Royal (3) concède aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem plusieurs parties du territoire de cette ville, et entre autres, un village appelé Beni-Salem. Il leur donne en outre un village situé dans le canton de Moab, c'est-à-dire de Crac, et nommé *Cansir*, ainsi qu'une terre placée tout près de Crac. Ces donations furent confirmées, l'an 1177, par une autre charte (4) émanée de Renaud, seigneur d'Hébron et de Mont-Royal. Jacques de Vitry (5) distingue expressément *Mons Regalis* (Mont-Royal) de *Petra* du désert, autrement appelée *Crac*. Les *Assises de Jérusalem* (6) désignent la seigneurie *dou Crac*, de *Mont-Réau* et de *Saint-Abraham*, c'est-à-dire d'Hébron. Or, nous avons vu plus haut que ces diverses principautés se trouvaient soumises à Renaud de Chatillon. Plus loin, on lit (7) « Le signor dou Crac et de Mont-Réal a court et coins et justise. Et à Mont Réal a court de borgesie et justise. Et au Crac a court de borgesie et justise ». Plus bas (8) : « La seigneurie dou Crac et de Mont-Réal deit (doit) 40 chevaliers. » Le même ouvrage nous apprend (9) que le patriarche de Jérusalem avait cinq archevêques suffragants, dont l'un était « l'arcevesque dou Babbat (lisez *Rabbat*) que les Grecs appellent *Fildelfe*, qui au tens le roi Amauri, fut transféré au Crac, et est appellé l'arcevesque de la Pierre dou desert ». Enfin on lit (10) : « L'arcevesque dou Babbat (*Rabbat*) qui est dit de la Pierre dou desert a un suffragant, l'évesque dou Faran, qui ores est au mont Synay. » Ces passages nous révèlent plusieurs faits. D'abord ils nous apprennent quelle importance avait acquise en peu de temps la ville de Karak, puisqu'elle avait été jugée digne d'être érigée en siège

(1) Lib. XXII, cap. 14, pag. 1026.

(2) Pag. 1027.

(3) *Codice diplomatico dell'Ordine Gerosolimitano*, pag. 31.(4) *Ibid.*, pag. 62.(5) *Historia Iherosolimitana*, pag. 1074.(6) *Assises de la Haute-Cour*, pag. 418.

(7) Page 427.

(8) Pag. 422.

(9) Pag. 415.

(10) *Ibid.*, pag. 417.

archiépiscopal. Nous apprenons, en second lieu, que le nom *Petra deserti*, *Pierre dou desert*, par lequel les historiens des croisades désignent souvent la ville de Karak, n'appartenait pas proprement à cette place; qu'on l'avait donné à la ville de Rabbat, capitale des anciens Moabites; et, qu'à l'époque où le titre archiépiscopal fut transféré à Karak, on s'accoutuma, lorsque l'on parlait de la nouvelle métropole, à employer la dénomination que portait la ville qu'elle venait de remplacer. Ces faits sont confirmés par Guillaume de Tyr, qui, décrivant la forteresse de Crac (Karak), ajoute (1) : « *Juxtà urbem antiquissimam, ejusdem Arabiæ metropolim prius dictam Raba; . . . Postea verò dicta est Petra deserti; unde et secunda Arabia hodiè dicitur Petracensis.* » Brocard (2) dit également que l'Arabie Pétrée avait pour métropole *Petra*, appelée jadis *Rabbath*. Il ajoute (3) que l'ancienne ville d'Ar, ou *Aréopolis* se nomme *Petra*, et est la métropole de toute la seconde Arabie.

On voit, par ces détails, que ce nom de *Petra*, chez les écrivains du moyen âge, ne désigne nullement la ville à laquelle les anciens ont appliqué cette dénomination. Brocard s'est trompé lorsqu'il a dit (4) que Mont-Royal était anciennement appelé *Petra deserti*. Plus bas (5), il est un peu plus exact lorsqu'il s'exprime ainsi : *Petra deserti quæ nunc Krac dicitur.* » Plus bas (6), il répète les mêmes détails.

Du reste, on peut voir, sur ce qui concerne les deux villes, les détails que donne A. Schultens, *Index geographicus ad vitam Saladini*.

Quant au village appelé *Cansir*, ou, suivant une autre orthographe, *Cansil*, que nous avons vu désigné dans deux chartes citées plus haut, il nous représente le lieu nommé *Khanzir*, situé au midi et à peu de distance de Karak, et que l'on peut voir indiqué sur la carte de Burekhardt, qui l'a décrit (7) ainsi que MM. Macmichael (8) Irby et Mangles (9) etc.

Karak, grâce à son admirable position, ne tarda pas à acquérir une très haute importance. Elle était la clef de la route du désert. Les caravanes qui se rendaient de Damas à la Mecque, ou qui en revenaient, toutes les troupes de marchands,

(1) Page 885.

(2) *Descriptio Terræ Sanctæ*, p. 170.

(3) Page. 179.

(4) *Descriptio Terræ Sanctæ*, p. 170.

(5) Page. 175.

(6) Page. 178.

(7) *Travels in Syria*, p. 396 et suiv.(8) *Journey from Moscow to Constantinople*, p. 235.(9) *Travels in Egypt and Nubia*, p. 464.

toutes les armées, qui faisaient le voyage de la capitale de la Syrie à celle de l'Égypte, devaient forcément passer sous les murs de cette place ou dans ses environs. Il est facile de sentir qu'un guerrier audacieux et entreprenant, ayant sous son autorité deux forteresses à peu près imprenables, celle de Karak et celle de Schaubak, pouvait aisément intercepter la route de l'ennemi, lui tendre à son gré des embûches, lui couper les vivres, saisir pour l'attaquer les moments les plus favorables, et dépouiller les caravanes qui osaient s'aventurer dans ce vaste désert, sans être protégées par une forte et nombreuse escorte.

Aussi, les musulmans n'épargnèrent aucun effort pour enlever aux chrétiens ces deux puissants boulevards. Noradin, et, après lui, Saladin, vinrent, à plusieurs reprises, attaquer ces forteresses; et, chaque fois, leur fortune échoua devant ces rochers, que la nature et l'art avaient conspiré à rendre si redoutables. Mais bientôt, la désastreuse bataille de Tibériade, à la suite de laquelle Renaud de Chatillon, prince de Karak et de Schaubak, fut égorgé, sous la tente de Saladin, et de la main même de ce conquérant, amenant la prise de Jérusalem, acheva de ruiner les espérances des Croisés, et d'anéantir leur puissance dans la Palestine. Les deux forteresses, privées de leur maître, ne tardèrent pas à tomber au pouvoir de Saladin; et Schaubak se rendit, après avoir soutenu un très-long siège.

Saladin ne jouit pas longtemps de la gloire de ses triomphes. Sous les successeurs de ce monarque, et, ensuite, sous les sultans Mamlouks, ces deux places, grâce à la force de leur assiette, furent considérées comme les remparts de l'Égypte. Karak, surtout, passait, avec raison, pour la plus importante citadelle de l'empire. C'était dans ses murs que le sultan déposait ses trésors. Ce fait, attesté par tous les écrivains de l'époque des Aïoubites et des Mamlouks, est encore confirmé par le témoignage de Brocard, qui dit expressément (1) : « *A soldano nunc tenetur, qui in eo reponit thesaurum totius Ægypti et Arabiæ.* » Cette place servait également pour renfermer les prisonniers d'État. Nous lisons dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (2), que, sous les Aïoubites, l'émir Ebn-almeschtoub fut envoyé prisonnier dans la forteresse de Karak. Melik-Nâser (3) voulait faire conduire dans cette place Melik-Djawâd, afin de l'y renfermer étroitement. C'était un apanage que l'on accordait souvent

(1) *Descriptio Terræ Sanctæ*, pag. 178.

(3) *Ibid.*, pag. 410.

(2) Tom. II, man. ar. 140, pag. 322.

à des sultans déposés ou à leurs enfants. Nous avons vu plusieurs exemples de ce fait dans le cours de cette histoire. Nous verrons, plus bas, le sultan Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun quitter deux fois volontairement le trône d'Égypte, et aller s'enfermer dans la ville de Karak, où il trouvait, à la fois, une position formidable, qui le mettait à l'abri des attaques de ses ennemis, et des trésors considérables, qui pouvaient lui servir à ourdir des intrigues sourdes, et à augmenter le nombre de ses partisans. Mais, d'ordinaire, le sultan régnant, tout en ayant l'air d'offrir à son rival un dédommagement honorable pour la perte de la souveraineté, avait soin de placer auprès de lui un *naib*, c'est-à-dire un gouverneur, qui surveillait toutes les actions du prétendu souverain, en rendait compte au sultan, et prenait sans bruit toutes les mesures que la prudence et l'astuce lui suggéraient, pour empêcher tout complot tendant à compromettre les droits, souvent mal assurés, du monarque qui régnait au Caire. Je ne donnerai ici aucun détail historique sur les villes de Karak et de Schaubak : tout ce qui les concerne s'est trouvé, ou se trouvera détaillé dans le cours de cette histoire. Nous apprenons de l'historien Ebu-Kadi-Schahab (1), que, l'an 787 de l'hégire, une inondation, qui eut lieu à Karak-Schaubak كرك الشوك, emporta dix-huit jardins, dix-huit mille pieds de noyers et se prolongea jusqu'au voisinage de Hesban حسيب.

Au rapport d'Abou'lféda (2), « Schaubak est une petite ville qui renferme un grand nombre de jardins. Ses habitants, pour la plus grande partie, sont chrétiens. Elle est située à l'orient du Gaur, sur une montagne, à l'extrémité de la Syrie, du côté du Hedjâz. Du pied de sa forteresse, sortent deux sources, dont l'une est à droite, et l'autre à la gauche de cette citadelle. Elles traversent la ville, et servent à l'irrigation des jardins, qui sont placés dans une vallée, à l'occident de la ville. Ses fruits, abricots et autres, sont d'une excellente qualité, et se portent en Égypte. La citadelle, bâtie de pierres blanches, est située sur une colline élevée, de couleur blanche, et qui domine la province de Gaur, du côté de l'orient. »

« Karak est une ville entourée d'un rempart; elle a une citadelle placée sur un terrain élevé. C'est une des plus fortes places de la Syrie, et on peut la regarder comme imprenable. A moins d'une station, se trouve la ville de Mou-

(1) Man. arab. 687, fol. 8 v^o, 9 r^o.

(2) *Tabula Syriae*, pag. 88-90.

teh (1), où l'on voit le tombeau de Djafar-Taïïar et de ses compagnons. Au-dessous de la ville de Karak, s'étend une vallée qui renferme des bains et des jardins. Ses fruits, abricots, grenades, pêches et autres, sont d'une excellente qualité. Cette place est située sur la frontière de la Syrie, du côté du Hedjâz. Entre Karak et Schaubak on compte environ trois jours de marche. » Cette dernière assertion du géographe arabe n'est pas parfaitement exacte : car, dans le récit d'un voyage que le sultan Bibars-Bondokdâri fit depuis le Caire jusqu'à Karak, nous lisons (2) que ce prince, ayant quitté Schaubak le lundi, vers midi, arriva à Karak, le mardi, au milieu de la journée.

L'auteur du *Mesdlek-alabsar* (3) nous donne, sur ces villes, les détails suivants : « Karak est une ville qui a une citadelle ; on la nomme *Karak-Schaubak* كرك الشوبك. Schaubak est plus ancienne, tandis que Karak est une ville d'une construction récente. C'était jadis un monastère habité par des religieux ; comme leur nombre allait toujours en croissant, les constructions prirent une grande extension. Des chrétiens du voisinage étant venus y chercher un asile, on y éleva des marchés, et il s'y établit des professions lucratives. Lorsque les Francs eurent pris possession de ce lieu, ils l'entourèrent de murs ; ensorte qu'il devint une ville célèbre. Ensuite, ils y construisirent une citadelle, qui acquit une extrême renommée. Cette place resta au pouvoir des Francs jusqu'au moment où elle fut conquise, sous le règne du sultan Melik-Nâser-Salah-eddin-lousouf-ben-Aioub. Elle est située sur un lieu de difficile accès (4) ; elle s'élève, d'une plaine déserte, sur le sommet d'une haute montagne, où l'aigle ne pourrait parvenir qu'en planant. Aussi les princes ont choisi cette place pour leur asile, et comme le lieu où ils déposent leurs trésors. Les fils des sultans y ont constamment trouvé un refuge dans tous les événements fâcheux, dans toutes les vicissitudes de la fortune. Cette ville doit son eau aux pluies du ciel. Près d'elle, s'étend un vallon d'où sortent des sources d'eau vive. Elle est située sur

(1) *Hist. de Damas*, man. 823, fol. 25 r° et v°.

(2) *Mémoire sur les Nabatéens*, p. 30.

(3) Man. arab. 583, fol. 225 r° et v°.

(4) Le texte ajoute ces mots : لا تلبس عقارب صحورة للرقى ود راحم الشعرا العمود بمناكبه

لا تلبس عقارب صحورة للرقى قد : « Je lis : « زاحم الشعري العبود بمناكبه »

Et je tradais : « Les scorpions de ses rochers ne s'adouissent pas par les enchantements. Avec ses épaules, il presse la constellation de Sirius. »

un terrain fertile, qui offre de nombreux champs cultivés, et des pâturages pour les troupeaux. »

« Schaubak (1), qui donne son nom à Karak, est une petite ville qui est plus enfoncée dans le désert, et se trouve située au sud-ouest de cette place; elle offre de nombreux courants d'eau, et des tours élevées. On y recueille en abondance des fruits excellents. Schaubak fut prise, à l'époque de la conquête de Karak, après un siège de deux années. Melik-Nâser concéda ces deux places à son frère Melik-Adel. Elles restèrent au pouvoir de ce prince jusqu'à ce qu'il les donna à son fils Melik-Moaddam-Isâ. Celui-ci consacra tous ses soins à améliorer l'état de ces deux places. Grâce à lui, Karak devint une ville importante, dont il augmenta les fortifications et les embellissements. Il y transporta les fruits les plus remarquables; en sorte que cette place put le disputer à Damas sous le rapport des troupeaux, des courants d'eau vive, et qu'elle la surpassait sous le rapport de la salubrité de l'air. »

« Ebn-Djedir, décrivant la province des montagnes, كورة الحجال, s'exprime ainsi : « On y a fondé depuis peu une ville appelée Karak. Suivant ce que dit Beladeri, dans l'ouvrage intitulé *Foutouh-alboldan* (les Conquêtes des villes), la capitale de cette province était Gorandel, الغرنذل. Les districts qui dépendent de Karak sont au nombre de quatre, savoir : Zoar, زعر, qui est une ville antique, d'une température chaude, et qui touche au désert. On y recueille de l'excellent indigo. Maan, ville antique, qui est maintenant déserte, ainsi que son territoire. Mouteli (موتة) (2), qui subsiste encore aujourd'hui, jouit d'une grande célébrité. On y voit le tombeau de Djafar, fils d'Abi-Taleb (3); et Schaubak, qui est une place d'une origine récente. »

Au rapport de Schahin-Dâheri (4) : « La province de Karak المملكة الكركية ne fait point partie de la Syrie. C'est une souveraineté à part, qui portait le nom de Maâb مآب. Karak est une ville fortifiée, l'une des principales places de l'islamisme. On y voit une citadelle, appelée *Hisn-algorâb* (le château du Corbeau) qui n'a point son égale, ni dans les contrées soumises à l'islamisme, ni dans celles qu'habitent les infidèles. Jamais elle n'a été prise de vive force. Elle

(1) Man, 583, fol. 226 v°.

(2) Burckhardt, *Travels*, p. 389.

(3) C'est le même qui fut surnommé Taiïar

الطييار. V., sur ce qui concerne ce surnom, *Ansab-atarab*, fol. 46 v°. *Hist. de Damas*, fol. 11 et suiv.

(4) Man. arab. 695, fol. 83 r° et v°, 84.

tomba au pouvoir de Salah-eddin-Iousouf-ben-Aioub, l'an 583, à la suite de la conquête de Jérusalem. Karak, à cette époque, appartenait au prince Arnaut (Renaud); cet homme tourmentait, par ses attaques, les pèlerins qui se rendaient à la sainte maison de Dieu. A la tête de ses troupes, il marcha au secours des infidèles, et se trouva à la bataille de Hittin, où Dieu favorisa ses serviteurs, abattit ses ennemis, et assura le triomphe de la véritable religion. Tous les rois des infidèles tombèrent entre les mains de Salah-eddin. De ce nombre était le prince Arnaut, seigneur de Karak. Cet événement amena la prise de cette place. Schaubak resta encore quelque temps au pouvoir des infidèles, jusqu'à ce que, par une disposition de la Providence divine, un événement singulier en amena la conquête. La mère d'Arnaut offrit les deux places pour la rançon de son fils. Elles furent en effet livrées; mais Arnaut avait péri de mort violente. »

« La ville de Schaubak, qui dépend de Karak, est également forte. La juridiction de Karak s'étend, depuis Ola العلى jusqu'à Zizah زيزة, l'espace de vingt journées de chameau; c'est une contrée antique, où l'on voit un grand nombre de bourgs et de districts. La route y est difficile, au milieu de terrains abruptes, qui offrent fort peu d'eau. Si un seul homme se place au milieu d'un des passages, il peut fermer le chemin à cent cavaliers. On y trouve entre autres lieux de pèlerinages et terrains sacrés, le *Meschhed* (monument) de David, le lieu où repose Djafar-Taiiar, qui est un emplacement sacré, auquel on adresse des vœux; le tombeau de Zeïd-ben-Hârithah; le tombeau d'Abd-allah-ben-Rewâhah; le tombeau de Zeïd-ben-Arkam; un terrain qui a été, dit-on, visité par l'imam Ali, le tombeau de Hâreth-ben-Noman, le tombeau de Zeïd-ben-Khattâb, d'Abd-allah-ben-Sahl, et de plusieurs autres compagnons du prophète, qui reçurent la couronne du martyr dans l'expédition contre Mouteh موتة. On y voit une caverne où brille continuellement une lumière; le *Meschhed* (monument) de Josué, fils de Noun (sur qui repose le salut!), le tombeau d'Iskender; mais on ne sait pas quel est cet Iskender; le tombeau d'Abd-allah-ben-Moubârek, et autres monuments. »

Le même écrivain, passant en revue les relais de poste qui se trouvaient dans les différentes provinces de l'empire égyptien (1), en compte trois entre Karak et Schaubak. L'auteur de l'ouvrage intitulé *Diwan-alinschâ* (2) se con-

(1) Fol. 243 r^o.

(2) Man. 1573, fol. 96 r^o et v^o.

tente de donner sur l'une et l'autre ville les détails empruntés à Abou'lféda et à l'écrivain du *Mesâlek-alabsar*. Il ajoute : « Les limites de la province de Karak sont, du côté du midi, *Akabah-Sawan* عقبة الصوان; à l'orient, le canton de Balkâ; au nord, le lac de Sodome; à l'occident, Tih-Beni-Israïl (le désert où ont erré les enfants d'Israël). »

Depuis l'époque des croisades, aucun chrétien n'avait visité ni Karak, ni Schaubak. De là vient que le savant et exact Danville s'était trompé, en plaçant, sur la carte de l'Asie, Karak au midi de Schaubak. C'est seulement dans notre siècle, que des hommes estimables et entreprenants, le docteur Seetzen, MM. Irby et Mangles, Burckhardt, MM. Delaborde, et, sans doute, d'autres voyageurs, ont pénétré dans ces cantons reculés, exploré l'une et l'autre ville, dont ils nous ont donné des descriptions exactes et complètes.

Je ferai observer, en finissant, qu'Abou'Imahâsen, dans son *Histoire d'Égypte* (1), désigne une ville qu'il nomme *Karak-albathenia* كركت البثنية, qui fait, dit-il, partie de la province de Hauran. L'historien des *Kadis d'Égypte* (2) fait mention de *Moukâïrah* مَقْبِرَة, petite ville de la province de Karak. Enfin nous apprenons, par l'*Histoire d'Alep* de Kemal-eddin (3), que la ville de Rakim الرقيم était à deux journées de marche de Karak.

Au rapport de Nowâiri (4), le territoire dépendant de Karak, avait pour limites, au nord, la rivière de *Moudjib* (Arnon), au midi *Alhasa* (5), à l'occident, le marais salé d'Abou-Dâbit سبخة ابي صابط. Nous lisons dans l'ouvrage intitulé *Ansab-alarab* (les généalogies des Arabes) (6), que les différentes branches de la grande tribu arabe de Sakhar habitaient sur le territoire de Karak. Et, en effet, MM. Macmichael (7), Robinson (8), Burckhardt, etc., attestent que les Benou-Sakhar sont encore établis dans les mêmes cantons.

6. La ville de Salt est, probablement, celle qui est nommée Σάλτων dans les *Notices ecclésiastiques* (9), et dans celle de Hieroclès (10); dans la *Notice de l'em-*

(1) Man. arab. 666, fol. 113 v°

(2) *Manuscrit de la Bibliothèque du Roi*, fol. 18 v°.

(3) Man. arab. 728, fol. 184 r°.

(4) 26^e partie, manusc. de Leyde, fol. 195 r°.

(5) Voy. la carte de Burckhardt, *Mémoire sur les Nabatéens*, pag. 30.

(6) Manusc. de la Bibliothèque du Roi, fol. 49 v°, 54 v°, 56 v°, 116 r°.

(7) *Journey*, p. 244, 245, 246, 259.

(8) *Three years in the East*, pag. 191, 227.

(9) *Notitiae antiquae*, p. 51.

(10) Ap. *Antonini Itinerarium*, p. 721.

pire (1), nous lisons que la huitième cohorte des volontaires était stationnée *Valthæ*. Je crois qu'il faut lire *Salthæ*. Au rapport d'Abou'lféda (2) : « Salt est une petite ville et une forteresse, qui dépend du gouvernement d'Orden. Elle est située sur la montagne orientale du Gaur, au midi d'Adjloun, dont elle est éloignée d'une journée de marche. Placée vis-à-vis d'Ariha (Jéricho), elle domine le Gaur. Du pied de la forteresse de Salt, sort une source abondante, dont l'eau prend son cours, et entre dans la ville. Salt possède de nombreux jardins. Ses grenades, que l'on exporte partout, ont une grande célébrité. C'est une ville bien bâtie et bien peuplée. » Suivant l'auteur du *Mesâlek-alabsar* (3) : « Salt fait partie de la province de Balka. Sa forteresse a été bâtie par ordre de Melik-Moaddam-Isâ, fils de Melik-Adel. Voici le motif qui décida cette construction : quelques jeunes esclaves femelles, qui appartenaient à ce prince, passant dans cet endroit, furent attaquées par des hommes appelés Benou-Rahman, habitants du bourg de Keberiehoudâ, qui les insultèrent, et en enlevèrent plusieurs. Cette citadelle fut construite sur le sommet d'une montagne nommée *Ras-alemir* راس الامير (la tête de l'émir). L'emplacement qu'elle occupe était une forêt épaisse. » Mais, avant cette époque, nous lisons dans l'*Histoire* de Beha-eddin (4) et dans celle d'Abou'lféda, que Saladin, en conférant à son frère Adel la possession des contrées orientales, l'avait obligé de renoncer à tout ce qu'il possédait en Syrie, à l'exception des villes de Karak, Schaubak, Salt et Balka. L'auteur du *Divan-alinschâ* (5) ajoute que la ville de Salt formait un gouvernement particulier et indépendant. Dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri (6), le nom de cette ville est écrit السلط. On y lit que c'est une petite ville, qui a une forteresse et des districts qui en dépendent. Elle fait partie du gouvernement de Damas. Nous apprenons par le *Kitab-assoulouk* de Makrizi (7), qu'il ne restait plus au pouvoir de Melik-Nâser-Daoud que les villes de Karak, Balka, Salt et Adjloun ; car je n'ai point hésité à lire الصلت au lieu de الصليب que présente le manuscrit. Plus bas, l'historien rapporte (8) que les Khawarizmiens, qui avaient avec eux Melik-Nâser-Daoud, furent vaincus, l'an 644 de l'hégire, dans les environs de Salt في ناحية الصلت. L'historien Ahmed-ben-Hadjar-Askalâni, par-

(1) *Notitia Imperii*, pag. 38.(2) *Tabula Syriae*, pag. 92.

(3) Man. ar. 583, fol. 214 v°.

(4) *Vita Saladini*, pag. 227.

(5) Man. arabe 1573, fol. 88 r° et v°.

(6) Man. 695, fol. 91 r°.

(7) Tom. I, man. 672, pag. 196.

(8) Page 201.

lant (1), sous l'année 786, d'un personnage nommé Mohammed-ben-Abdallah, surnommé Hakkâri, et ensuite Salti, ajoute : « Il avait pris des leçons de son père, dans la ville de Salt الصلت, et il était professeur. » On lit dans la *Vie de Bibars*, écrite par Nowâiri (2), que ce prince fit venir de Salt et autres lieux des échelles de bois. La forteresse de Salt fut du nombre de celles qui avaient été détruites par les Mongols, et que Bibars fit rebâtir l'an 659 (3).

Cette ville existe encore aujourd'hui avec le même nom; et elle a été bien décrite par le voyageur Burckhardt (4).

7. L'historien d'Alep, Kemâl-eddin-Abou-Hafs-Omar (5), fait mention de la forteresse rebâtie par ordre de Melik-Moudjâhid, et qui portait le nom de *Schoumaïmis* القلعة التي جددھا الملك المجرّد المعروفة بشميسيس.

Nous lisons dans les *Annales* d'Abou'lféda (6), que l'an 627 de l'hégire Schirkouh, prince de Hems, commença à relever la forteresse de Schoumaïmis. Ailleurs (7), le même historien nous apprend que l'an 645, Melik-Aschraf, prince de Hems, livra à Melik-Sâleh-Aïoub la place de Schoumaïmis. Il ajoute (8), que Melik-Nâser-Iousouf enleva à Melik-Aschraf la principauté de Hems, pour le punir de ce qu'il avait remis à Melik-Sâleh-Aïoub la ville de Schoumaïmis. L'historien d'Alep, cité plus haut, atteste (9) que la forteresse de Schoumaïmis était située près de Salamiah سلمية. Enfin nous lisons dans le *Kâmel*, ou plutôt dans l'*Histoire* de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (10) : « Hems, Rahbah, Tadmor, Salamiah et sa forteresse, qui porte le nom de Schoumaïmis حصص والرحبة وتدمر وسلمية وقلعتها المسماة شميسيس ».

8. Dans les livres de l'Ancien Testament, il est fait mention d'une ville appelée *Botsra* بٲٲٲٲ qui était la capitale de l'Idumée. Nous lisons dans la Genèse (11) que Jobab, fils de Zerah, monta sur le trône à Botsra, comme roi de l'Idumée. Isaïe (12) représente Dieu ordonnant un massacre général à Botsra et dans toute l'Idumée. On connaît le cantique du même prophète qui commence ainsi (13) :

(1) Tom. I, man. arabe 656, fol. 60 v^o.

(2) Man. d'Asselin, fol. 19 v^o.

(3) Makrizi, *Salouk*, tom. I, pag. 270; Nowâiri, *Vie de Bibars*, fol. 4 r^o.

(4) *Travels in Syria*, p. 349 et suiv.

(5) Man. 728, fol. 256 r^o.

(6) Tom. IV, p. 364.

(7) Page 498.

(8) Tom. V, p. 10.

(9) Fol. 174 r^o.

(10) Tom. VII, pag. 48.

(11) Cap. XXXVI, v. 33.

(12) Cap. XXXIV, v. 6.

(13) Cap. LXIII, v. 1.

« *Quis est ille qui venit de Edom, tinctis vestibus de Botsra ?* » Dans les prophéties de Jérémie (1), Dieu jure de faire tomber l'opprobre, la dévastation, sur Botsra et toutes les villes qui en dépendaient. Plus loin (2), il peint Dieu, semblable à un aigle puissant, étendant ses ailes sur la ville de Botsra, et tous les guerriers de l'Idumée, saisis d'effroi, livrés aux angoisses et aux douleurs d'une femme qui accouche. Le prophète Amos (3) nous représente le feu de la colère divine, qui va dévorer les palais de Botsra. Faut-il reconnaître, dans cette ancienne cité, la ville de Bosra, que les auteurs de l'antiquité nous désignent comme une place importante, et dont les ruines existent encore aujourd'hui dans la province de Hauran, au midi de Damas ? Cette opinion paraît, au premier coup-d'œil, fort probable ; et elle a été adoptée par M. Gesenius et par d'autres philologues et géographes. Cependant, on peut, si je ne me trompe, y opposer des objections extrêmement fortes. Si l'on voulait admettre que la ville de Bosra, du Hauran, fut la métropole de l'Idumée, il faudrait supposer que ce dernier pays se prolongeait, vers le nord, bien au-delà des limites qui lui sont assignées, et qui le représentent comme s'étendant entre la mer Morte et la mer Rouge. Il y aurait eu alors une Idumée supérieure et une Idumée inférieure. Il ne serait pas impossible que les Iduméens, profitant de circonstances heureuses, eussent envahi les contrées voisines de la leur, et asservi, par la force de leurs armes, la province dont Botsra faisait partie. Si un événement pareil avait eu lieu, on pourrait en assigner l'époque au temps où le roi d'Assyrie, ayant entraîné en captivité les tribus juives qui habitaient au-delà du Jourdain, l'état d'anarchie et de désolation auquel ces contrées se trouvaient livrées, permirent à un ennemi guerrier et entreprenant de porter ses conquêtes à une grande distance de ses frontières, sans éprouver une résistance sérieuse ; mais ces prétendues conquêtes des Iduméens ne sont fondées que sur une ressemblance de nom, et ne sont appuyées sur aucun témoignage d'aucun auteur biblique, d'aucun écrivain de l'antiquité. D'ailleurs, cette invasion des Iduméens ne pouvait pas avoir eu lieu du temps de Moïse, qui nous montre partout l'Idumée comme parfaitement circonscrite dans le terrain que tout s'accorde à lui assigner. En second lieu, à cette époque, l'Idumée était séparée de la province de Bosra par une grande étendue de pays, occupé par plusieurs peuples, les Madianites, les Moabites,

(1) Cap. XLIX, v. 13.

(3) Caput I, v. 12.

(2) V. 22.

les Ammonites, les Amorréens, etc. Les Iduméens, s'ils avaient voulu franchir leurs limites, et aller occuper la contrée qui s'étend au midi de Damas, auraient dû vaincre et assujétir sous leur puissance ces différents peuples, tous fiers et belliqueux. Il est douteux qu'ils eussent pu le faire, et il est probable qu'ils ne l'avaient pas même tenté : car, au moment où les Israélites entrèrent dans la terre de Chanaan, toute la contrée au-delà du Jourdain était occupée par ces différentes nations, toutes indépendantes. De plus, en admettant (ce qui n'est ni démontré ni probable), que du temps de Moïse, le pays qui avait Bosra pour capitale fût soumis aux Iduméens, il est tout-à-fait invraisemblable que ce peuple eût placé la métropole de son empire dans une ville nouvellement conquise, séparée de ses états héréditaires par une vaste étendue de pays ennemi, en sorte que le souverain n'aurait pu exercer qu'une influence insignifiante sur ce qui constituait le corps de sa nation. Enfin, quand Moïse, durant le voyage des Israélites dans le désert, s'adressa au roi de l'Idumée, pour lui demander le passage sur ses terres, il ne fut pas obligé d'envoyer jusqu'à Bosra pour obtenir une réponse; et cette réponse, d'ailleurs, ne se fit nullement attendre. Il me paraît donc impossible d'admettre que la ville de Bosra, qui fait partie de la province du Hauran, ait jamais été la capitale de l'Idumée : c'est donc dans les limites de cette contrée, que nous devons chercher la ville qui en fut la métropole. Or, il existe encore, de nos jours, entre Karak et Schaubak, au sud-est de la mer Morte, et, par conséquent, dans l'ancien pays des Iduméens, un lieu nommé *Boszeyra*, « qui paraît, dit Burckhardt (1), avoir été anciennement une ville considérable, à en juger par les ruines qui environnent le village. » Il me semble bien difficile que l'on puisse se refuser à reconnaître ici l'ancienne Botsra, désignée par Moïse et par les prophètes, comme l'antique capitale de l'Idumée.

Je sais bien que Joséphe, dans son *histoire de la Guerre des Juifs* (2), désigne l'*Idumée supérieure* et l'*Idumée inférieure*; mais cette indication nous révèle seulement un fait bien simple et bien facile à admettre, savoir : que, dans la province de l'Idumée, la partie qui s'étendait vers le nord portait le nom de *supérieure*, tandis que celle qui se prolongeait du côté du midi s'appelait *inférieure*. Mais, dans le récit de l'écrivain juif, rien ne nous conduit à reculer vers le nord, jusqu'au voisinage de Damas, les limites de l'Idumée supérieure.

(1) *Travels in Syria*, p. 407.

(2) Lib. IV, cap. 9, tom. II, pag. 305.

Le nom de l'ancienne capitale de l'Idumée ne se trouve plus, ni dans les livres de l'Ancien Testament, ni dans ceux du Nouveau, ni dans les livres de Josephe, ni dans les ouvrages des historiens, et des géographes grecs ou latins; et ce silence indique d'une manière non équivoque, que cette place, à une époque assez reculée, n'existait plus, ou, du moins, avait perdu toute son importance. Nous ignorons la cause de cette décadence; mais on peut supposer que la fondation et la prospérité croissante de Petra, en faisant refluer vers cette nouvelle capitale les habitants de l'ancienne Idumée, causa la dépopulation de Botsra, qui moins bien placée pour le commerce, plus éloignée de la mer Rouge, fut bientôt négligée et abandonnée de tous ceux que l'appât du gain, la soif des honneurs, attirait dans la nouvelle métropole, qui offrait à leur ambition, à leur cupidité tous les genres de séductions et d'espérances. Dès lors, les bâtimens déserts, mal entretenus, durent tomber rapidement en ruines. Quant au nom *Boszeïrah*, que porte encore aujourd'hui l'emplacement de cette ville, sa forme, qui, chez les Arabes, indique un diminutif, semble lui avoir été donné pour exprimer, d'une manière évidente, l'état d'infériorité où cette place se trouvait par rapport à l'autre Bosra.

Eusèbe avait déjà fait observer (1) que la capitale de l'Idumée ne devait pas être confondue avec la ville de Bosra, mais il n'avait donné aucune indication sur la position de la première de ces places. Dans un passage de Jérémie (2), la ville de Botsra se trouve placée parmi celles du pays de Moab. On conçoit très-bien que l'ancienne capitale du royaume des Iduméens avait pu momentanément passer sous la domination des Moabites. D'ailleurs, dans la nomenclature donnée par le prophète, on trouve également la ville de *מעון* dont le nom subsiste encore dans celui de *Maan*, et qui était peu éloignée du site de Botsra, de l'Idumée.

Il existait au-delà du Jourdain, dans le pays assigné à la tribu de Ruben, une ville appelée *Betsér* *בֵּצֶר*, ou, suivant la prononciation adoptée par les Septante, *Βοσορ* ou *Βόσορα* (3). Cette place, concédée aux Lévites, jouissait du droit d'asile (4).

(1) *Onomasticon urbium et locorum sacrae scripturae*, p. 45. XX, v. 8, XXI, 36; Paralipomen., lib. I, cap. 7, v. 37.

(2) Cap. XLVIII, v. 24.

(4) *Josephi Antiquit. judaic.*, lib. IV, cap. 7,

(3) Deuteronom., cap. IV, v. 43; Josué, cap. tom. II, p. 225.

Le premier livre des Machabées (1) indique, dans le pays de Galaad, deux villes, dont l'une se nommait Βόσσορα, l'autre Βοσσόρ; ou plutôt une seule, car je crois que, dans le texte grec, il faut lire Βοσσόρα ή και Βοσσόρ « *Bossora*, autrement nommée Bossor; » elle fut attaquée et prise d'emblée par Judas Machabée. D'après la position assignée à ces places, aucune d'elles ne saurait être reculée, vers le nord, jusqu'au point où existent encore aujourd'hui les ruines de Bosra.

Cette dernière ville ne paraît pas avoir eu une origine bien ancienne. Son nom ne se trouve pas dans la Bible, non plus que dans les écrits de Josèphe. Hérodote, Diodore de Sicile, Strabon lui-même, n'en font pas mention; et ses ruines, décrites par Burckhardt (2), indiquent toutes l'époque romaine. Ce fut, suivant toute apparence, sous le règne des empereurs, vers l'époque de la guerre de Palmyre, que l'on sentit l'importance de cette position, qui, placée sur la lisière du désert, pouvait offrir un rempart contre les courses des Arabes et les invasions des Perses; et la commodité que sa situation présentait, pour le commerce avec les contrées orientales de l'Asie, dut contribuer à augmenter puissamment sa splendeur. Eusèbe lui donne le nom de *métropole* de l'Arabie (3). Au rapport de Damascius elle devint colonie romaine (4) sous le règne de Septime-Sévère ou d'Alexandre-Sévère. Ammien-Marcellin la compte parmi les villes les plus importantes de cette contrée (5). Etienne de Byzance n'en dit qu'un seul mot (6). Suivant la *Notice de l'empire* (7), c'était là que résidait le préfet de la troisième légion cyrénaïque. Dans la Géographie de Ptolémée (8), elle est désignée sous le nom de *Botsra legio*, Βόστρα λεγιών, sans doute parce qu'elle avait pour garnison une légion tout entière. La carte de Peutinger la place à seize milles de la ville d'Adraa. C'était un siège épiscopal (9), et elle est qualifiée du titre de métropole, Βόστρα Μητρόπολις, et plusieurs de ses évêques assistèrent à divers conciles (10). Dans la *Vie de saint Sabas* (11) il est fait mention d'Antipater, évêque de Bosra. Moschus (12) nomme Julien, évêque de la même ville.

(1) Cap. V, v. 26, 28.

(2) *Travels in Syria*, pag. 226-236.

(3) *Onomasticon urbium et locorum sacræ scripturæ*, p. 45.

(4) Damascius ap. Photii *Bibliothecæ*, colonne 1060.

(5) *Historia*, lib. XIV, c. p. 8, p. 43, ed. Vales.

(6) *De urbibus*, p. 176.

(7) *Notitia Imperii*, pag. 37.

(8) *Géographia*, pag. 142.

(9) *Notitiæ antiquæ*, p. 51.

(10) Relandi *Palæstina*, pag. 666; Lequien, *Oriens Christianus*, tom. II, col. 854 et seqq.

(11) Ap. Cotelerii *monumenta Ecclesiæ græcæ*, tom. III, p. 362.

(12) *Pratum spirituale*, *ibid.*, tom. II, p. 392.

L'auteur de la *Vie de saint Euthymius* (1) indique également Antipater de Bostra. Elle est désignée, sans aucun détail, dans l'ouvrage de Hieroclès (2). Il existe, de cette ville, des médailles nombreuses, sur lesquelles on peut voir l'abbé Belleley (3), Eckell (4), Pellerin (5), Mionnet (6), Sartini (7).

La ville de Bosra, sous la domination des Musulmans, a joui d'une assez grande célébrité. Mahomet, durant un voyage qu'il faisait en Syrie, passant par Bosra, y rencontra le moine Bohaira ou Sergius, qui lui fut, dit-on, d'un grand secours pour la composition de l'Alcoran (8). La ville de Bosra (9), à la suite d'un combat sanglant, se rendit aux Arabes musulmans, que commandait Khaled. Sous le règne des princes chrétiens de la Palestine, Bosra, ou, comme on disait alors, *lou Bessereth*, fut érigée en métropole; et son archevêque était un des cinq suffragants du patriarche de Jérusalem (10). Mais, comme le remarque Jean d'Idelin (11), ce siège ne resta pas longtemps au pouvoir des chrétiens. En effet, cette ville, qui, comme le dit Guillaume de Tyr, était nommée vulgairement *Bussereth* (12), avait été livrée aux Croisés, la deuxième année du règne de Baudouin III; mais elle ne tarda pas à leur être enlevée, et Baudouin IV (13) fit vers cette place une expédition infructueuse. L'auteur de l'ouvrage intitulé *Kitab-arrâoudaïn* (14) fait mention d'un tremblement de terre qui se fit sentir, l'an 546 de l'hégire, à Bosra, et dans toute la province de Hauran. L'historien Ebn-Kadi-Schobah (15) parle d'un professeur des collèges *Aminieh* et *Hakimieh* à Bosra. Abou'mahâsen (16) fait mention d'un village appelé *Serlouin* السرلويين, situé à l'occident de Bosra, entre cette ville et celle d'Adhraat. Il parle (17) d'un personnage qui avait résidé dans les *Me-*

(1) *Analecta Ecclesiæ græcæ*, p. 71.

(2) Ap. Antonini *Itinerarium*, p. 722.

(3) *Académie des Belles-lettres*, tom. XXX, pag. 307 et suiv.

(4) *Doctrina nummorum veterum*, tom. III, pag. 500 et seqq.

(5) Médailles de peuples et de villes, t. III, p. 244.

(6) *Description de médailles antiques*, tom. V, pag. 577; *Supplément*, tom. VIII, p. 382 et suiv.

(7) *Classes generales*, pag. 155.

(8) *Abulpharagii historia dynastiarum*, tom.

I, p. 162.

(9) *Taberistanensis annales*, tom. II, p. 134.

(10) *Assises de Jérusalem*, tom. I, p. 415.

(11) Pag. 416.

(12) *Historia*, lib. XVI, cap. 8, p. 893, 894.

(13) *Ibid.*, p. 1031.

(14) Man. arab. 702 A, fol. 43 v°, 44 r°.

(15) Man. arab. 643, fol. 60 r°.

(16) *Manhel-Sâfi*, tom. IV, manusc. 750, fol. 189 v°.

(17) *Ibid.*

dreseh (colléges) de Bosra, et qui avait rempli les fonctions d'*imam* dans la mosquée de *Mebrak-annakah* (le lieu où s'agenouille la femelle du chameau), placée au nord de cette ville. Or, nous apprenons de Burckhardt (1) qu'une mosquée fameuse, nommée *El-Mebrak*, existe encore à peu de distance de Bosra. Ahmed-ben-Hadjar-Ascalâni parle d'un bourg nommé *Doumad* صهاد, ou *Soumad*, situé au midi de Bosra (2); et, dans la *Biographie des hommes célèbres du onzième siècle de l'hégire* (3), on lit صهاد قرية من حوران « Soumad, « bourg de la province de Hauran. » Abou'lféda nous donne sur cette ville les détails suivants : « Au rapport d'Azizi, Bosra est une ville de la province de « Hauran. C'est une place d'une haute antiquité, dont les maisons sont bâties « en pierres noires et couvertes de toits. On y voit un marché et un *menber* (une « chaire). Elle est le séjour des Benou-Fezarah, des Benou-Morraha et autres « tribus. Elle a une citadelle, solidement construite, qui ressemble, pour « l'architecture, à celle de Damas, et des jardins. Au rapport d'Ebn-Saïd, Basra « est la capitale du Hauran. Elle est à quatre marches de Damas. » L'auteur du *Mesalek-alabsar* (4) n'ajoute presque aucun détail à ceux que l'on vient de lire; seulement, après avoir parlé de la rencontre faite par Mahomet du moine Bohaira, il atteste que le tombeau de cet homme existait encore dans cette ville. Khalil-Dâheri (5) se contente de dire que Bosra est la capitale d'une province, qui renferme un grand nombre de villes, et qu'elle est sous la juridiction de Damas. L'auteur de l'ouvrage intitulé *Diwan-alinschâ* (6) ajoute seulement que l'on voit à Bosra, sur une pierre de granit, la place où s'agenouilla le chameau de Mahomet. Puis il ajoute : « Suivant l'auteur du *Tarif* التعريف (7), le territoire de Bosra confine à celui d'Adhraat. » Parmi les voyageurs modernes, c'est à Burckhardt que nous devons la description la plus circonstanciée des ruines de cette ville.

Je finirai cet article par une observation qui concerne les environs de Bosra.

(1) *Travels in Syria*, p. 235.

(2) Tom. II, man. arab. 667, fol. 124 r°.

(3) *Manuscrit de la Bibliothèque du roi*, p. 26.

(4) Man. arab. 583, fol. 215.

(5) Man. 695, fol. 94 v°.

(6) Man. arab. 1573, fol. 88 v°.

(7) Cet ouvrage, qui est souvent cité dans le *Diwan-alinschâ*, et qui paraît avoir été un livre

important, a pour véritable titre : التعريف بالمصطلح الشريف, c'est-à-dire « l'indication « des usages augustes. » Il a pour auteur Schehab-eddin-Abou'labbas-Ahmed, le même écrivain qui a rédigé la grande composition historique, intitulée *Mesâlek-alabsâr*. (Voyez *Généalogie des Arabes*, manuscrit de la Bibliothèque du Roi, fol. 40 v°, 47 v°, 48 v°, 49 v°.)

On lit dans l'histoire de Tabari (1) que l'armée des Arabes musulmans, commandée par Khaled, vint camper devant قناة بصرى. M. Kosegarten traduit : *Ad canalem Bosræ consedit*; plus loin (2) *قناة بصرى* et *نزل على قناة بصرى*, ce que le traducteur rend de la même manière. Mais j'oserais ne point partager ici l'opinion de ce savant : le mot قناة ne désigne point un canal, c'est le nom d'une ville appelée *Kanat*. En effet, dans le premier des deux passages cités, l'écrivain arabe ajoute : كانت اول مدينة افتتحت بالشام على يدى خالد « Ce fut la première place conquise, en « Syrie, par Khaled. » Il faut donc traduire : « Kanat de Bosra. » Nous retrouvons ici ce bourg dont parle Eusèbe (3) et qu'il place dans la Trachonitide, au voisinage de Bosra. Ce lieu existe encore aujourd'hui, à peu de distance de cette ville, sous le nom de *Kanouat*, et il est décrit par Burekhardt (4) et par M. Robinson (5).

9. La ville de Tadmor est, comme chacun le sait, la même ville à laquelle les Grecs, et après eux les Romains, donnèrent le nom de *Palmyre*. Je ne présenterai ici aucun détail sur l'ancien état de cette cité fameuse. Depuis qu'elle eut été enlevée à l'empire grec par les armes des Musulmans, elle fut toujours considérée comme une place importante. Lorsque les Arabes musulmans, commandés par Khaled, se présentèrent devant Tadmor, les habitants voulurent d'abord fortifier leur ville; mais ensuite ils acceptèrent une capitulation (6). Elle fut prise par les troupes du khalife Merwan-ben-Ahmed, le dernier souverain de la dynastie des Ommiades (7). Au rapport d'Abou'Imahâsen (8), l'an 434 de l'hégire, un tremblement de terre se fit sentir à Balbek, à Tadmor, et fit périr sous les ruines la plus grande partie des habitants de cette dernière ville. L'an 530, Tadmor fut donnée en échange pour la ville de Hems (9). Cette même année, Iousouf-ben-Firouz, l'un des courtisans de Schems-almoulouk, souverain de Damas, sachant que ce prince voulait le faire périr, prit la fuite, se rendit à Tadmor, et se fortifia dans cette place (10). Timour fit marcher un corps de troupes du côté de Tadmor (11). Dans la *Biographie des hommes illustres du*

(1) *Taberistanensis Annales*, tom. II, p. 122.

(2) Pag. 132.

(3) *Onomasticon urbium sacræ scripturæ*, p. 48.

(4) *Travels in Syria*, pag. 83 et suiv.

(5) *Three years in the East*, pag. 178 et suiv.

(6) *Taberistanensis Annales*, tom. II, pag. 116.

(7) Ebn-Khaldoun, tom. III, fol. 118 v°.

(8) Man. arab. 671, fol. 207 v°.

(9) Ebn-Athir, *Kâmel*, tom. V, p. 21.

(10) *Id.*, pag. 30; Nowâiri, 26^e partie, man. de Leyde, fol. 25 r°.

(11) *Zâfer-Nâmeh*, (de mon manuscrit, fol. 299 v°).

onzième siècle de l'hégire, il est encore fait mention, à cette époque, du gouvernement de Tadmor *ولى حكومة تدمر* (1). Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (2), il est parlé d'une route appelée Halwiah, qui était voisine de Tadmor *طريق يقال لها تدمر*. L'auteur du *Mesâlek-alabsar* nous donne, sur cette ville, les détails suivants (3) : « Tadmor est une ville qui appartient également à la « Syrie et à l'Irak, attendu qu'elle se trouve sur la limite de ces deux contrées. « C'est une place importante, qui a eu Salomon pour fondateur. On y voit de « magnifiques jardins, et des objets de commerce fort avantageux. Ses habitants « sont riches; et il en part des marchands qui voyagent dans toutes les con- « trées. » L'auteur du *Diwan-alinschâ* (4) ajoute que cette ville est à cinquante-neuf milles de Damas, à cent deux milles de Rahbah, et à trois marches de Hamah.

10. Au rapport de l'auteur du *Lexique géographique arabe* (5) : « Le nom « Alatroun est celui d'une ville située dans les environs de Ramlah, en « Palestine. » Nous savons, par le témoignage unanime des pèlerins qui ont visité la Terre-Sainte, que non loin de la ville de Ramlah, se trouve un château ruiné qui, au rapport des chrétiens du pays, était la demeure du bon larron (6). On pourrait demander si c'est la forme du nom arabe qui a produit cette tradition, ou si, au contraire, le nom arabe n'est autre que le mot *latro*, auquel on a ajouté l'article. Cette seconde hypothèse est, à mon avis, la plus croyable : car il est à présumer que l'opinion qui regardait ce château et le village qui l'avoisine, comme ayant été jadis la résidence du bon larron, existait parmi les chrétiens de la Palestine, antérieurement à l'invasion des Musulmans.

11. La ville nommée ici *Iskenderouch* est la même que l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem (7) appelle *Alexandroschene*, et qu'il place entre Tyr et Ptolemaïde, à douze milles de la première, à vingt milles de la seconde. Les historiens occidentaux des Croisades font souvent mention de cette ville, et la désignent de plusieurs manières. Guillaume de Tyr (8) rapporte que, dans l'année 1116,

(1) *Manuscrit de la Bibliothèque du Roi*, pag. 452.

(2) *Man. arab.* 595 A, tom. II, fol. 196 r^o.

(3) *Man. arab.* 583, fol. 215 v^o.

(4) *Man.* 1573, fol. 89 v^o.

(5) *Manuscrit*, p. 46.

(6) *Principis Radziwili Ierosolimitana peregrina-*

natio, p. 122; Mariano Morone da Maleo, *Terra Santa illustrata*, tom. I, p. 62; *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, tom. II, p. 102; Quaresmius, *Elucidatio Terræ Sanctæ*, tom. I, p. 12, etc.

(7) *Ap. Antonini Itinerarium*, pag. 584.

(8) *Historia*, lib. XI, cap. 29, p. 815.

Baudouin I^{er}, roi de Jérusalem, fit construire une forteresse dans ce lieu, où avait, dit-il, campé Alexandre, et que les habitants du pays nomment, par corruption, *Scandalium*. Plus loin (1), on lit : *Districtum Scandarionis*; ailleurs (2), l'historien parle d'un lieu situé à environ six milles de Tyr, appelé *Alexandrium* et vulgairement *Scandarium*; plus bas (3), on lit *Alexandrium*. Dans l'ouvrage intitulé *Gesta francorum* (4), ce nom est écrit *Scandaleon*. Dans l'ouvrage de Foucher de Chartres (5), *Castellum Scandalium*. Jacques de Vitry (6) écrit ce nom *Scandalion*, et, plus loin (7), *Scandalium*. On lit dans l'ouvrage de Marino Sanudo (8) : « *Castrum Alexandrium, quod Escandar et Scandalium.* » On apprend des *Assises de Jérusalem* (9) « que la seigneurie d'Escandelion avait court, coins et justise. » Plus bas (10) que Reymont d'Escandelion devait fournir sept chevaliers. Joinville, dans la *Vie de saint Louis* (11), rapporte que ce prince, se rendant de Saint-Jean d'Acre à Arsur (Tyr), séjourna au *Sablon d'Acre*. Si je ne me trompe, le mot corrompu *Sablon* nous représente le nom *Scandalion* par lequel les Croisés désignaient la ville dont nous parlons. Maundrell (12) a retrouvé les ruines de cette forteresse, qui ont été également reconnues par MM. Michaut et Poujoulat (13).

12. La province de *Bika* ou *Beka*, l'ancienne Cœlé-Syrie, située à l'occident de Damas, conserve encore aujourd'hui son nom (14). Nous lisons dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri (15) : « *Bika-Aziz البقاع العزيز* est une province qui renferme « un grand nombre de bourgs et des terrains forts vastes. Elle fait partie du gouvernement de Damas. » L'auteur de l'ouvrage intitulé *Divan-alinschâ* (16) nous donne les détails suivants : « Le district de Bika-Balbeki البقاع البلبكي tire son « nom de la ville de Balbek. Le Bika-Azizi a emprunté son nom à Melik-Aziz, fils « du sultan Salah-eddin. Suivant ce qu'on lit dans le *Tarif*, le siège du gou-

(1) Page 835.

(2) Page 838.

(3) Pag. 840.

(4) Pag. 612.

(5) *Gesta peregrinantium francorum*, p. 427.(6) *Historia Iherosolimitana*, p. 1068.

(7) Page 1072.

(8) *Secreta fidelium crucis*, p. 157.

(9) Tom. I, p. 421.

(10) Pag. 425.

(11) Page 118, éd. de 1761.

(12) *Voyage d'Alep à Jérusalem*, p. 87.(13) *Correspondance d'Orient*, tom. V, p. 493.(14) Burckhardt, *Travels in Syria*, pag. 7, 8, 11, 28, etc. Macmichael, *Journey from Moscow to Constantinople*, p. 254. M. Robinson (*Three years in the East*, p. 125) écrit *Bekan*.

(15) Man. 695, fol. 94 v°.

(16) Man. arab. 1573, fol. 89 r°.

« vernement est *Karak-Nouh* كركت نوح. Ces deux préfectures sont séparées du « gouvernement de Balbek, et sont réunies sous l'autorité d'un commandant « particulier qui tient un rang distingué. » La ville appelée ici كركت نوح est nommée كركح نوح dans les *Annales* d'Abou'lféda (1). On peut voir, sur ce lieu, les détails que nous donnent MM. Robinson (2), et Burckhardt (3). Nous lisons dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (4), que Timour, dans son expédition de Syrie, vint camper devant Bika-Azizi نزل على البقاع العزيزي. Dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aïntabi (5), nous trouvons ces mots : المارح قرية : « Almari est un bourg de la province de Bika, qui fait « partie de la Syrie. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Scholbah (6) (sous la date de l'année 745 de l'hégire), on lit : قام الغير بارض البقاع بين اهله واهل وادى اليم وجى : « L'autre se montra dans la « province de Bika, parmi la population de cette contrée, et celle de la vallée « de Taïm. On apporta des livres qui avaient été pillés par les ennemis, et qui « renfermaient des principes d'athéisme et les dogmes des Nosairis. » Dans la *Biographie des hommes illustres du onzième siècle de l'hégire* (7), on lit : « Le « bourg de Hamara fait partie du district de Bika. » قرية حمارا من عمل البقاع. Plus loin (8) : « Le canton de Bika-Azizi, qui dépend de Damas. » ناحية البقاع العزيزي. Plus bas (9) : « Bawarisch, qui fait partie de la province de Bika-Aziz » بوارش من ارض البقاع العزيز. Et enfin (10) : « Bika-Aziz. » Quant à la vallée de Teim dont cet écrivain fait mention, elle est, je crois, la même que la vallée de *Teim-allah-ben-Thalebah*, dont il parle ailleurs (11), et qu'il place à l'occident de Damas, dans le canton de Banias. Si je ne me trompe, il faut également y reconnaître cette vallée dont parle Ebn-Khaldoun (12), dont le nom dans le manuscrit est orthographié وادى البشم et que l'historien indique comme faisant partie de la province de Balbek. Dans une charte, qui contient des donations faites aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, par Ponce, comte de Tripoli, il est

(1) Tom. V, pag. 375.

(2) *Three years in the East*, pag. 125.(3) *Travels in Syria*, p. 4, 5.

(4) Man. arab. 666, fol. 79 v°.

(5) Man. 684, fol. 140 r°.

(6) Man. 643, fol. 63 v° et 64 r°.

(7) *Manuser. de la Bibliothèque du Roi*, p. 97.

(8) Fol. 773 r°.

(9) Fol. 966 r°.

(10) Fol. 966 v°.

(11) Fol. 823 v°.

(12) Tom. IV, fol. 77 r°.

parlé d'un village, appelé *Baho*, situé *ad montana de Bochea* (1). Dans l'*Histoire* de Guillaume de Tyr (2), il est fait mention de la vallée de *Bacar*, qui me paraît correspondre parfaitement avec la province de Bika; c'est, je crois, le même canton, dont cet historien parle, sous le nom de *la Bochea* (3).

13. On sait que dans la Palestine, ainsi que dans les contrées qui s'étendent à l'orient du Jourdain, les montagnes, en beaucoup d'endroits, sont percées de profondes grottes : on se rappelle cette caverne du désert d'Engaddi, où David était caché avec la troupe qui l'accompagnait, et dans laquelle Saül entra, sans se douter qu'elle recélât personne (4). Nous lisons dans l'*Histoire* de Joseph (5), que, du temps d'Hérode, des cavernes de la Galilée, creusées dans des montagnes inaccessibles, servaient de repaire à des brigands, qui portaient de tous côtés le ravage; que des soldats robustes, placés dans des coffres, et se faisant descendre jusqu'à l'entrée de ces antres formidables, firent périr ces voleurs par le fer ou par la flamme. Ces retraites naturelles, qu'il était si aisé de convertir en forteresses à peu près imprenables, furent choisies souvent comme postes militaires. On voit, par la *Notice de l'empire* (6), que, dans la province d'Arabie, un corps de cavaliers indigènes stationnait aux cavernes *Speluncis*. Nous apprenons de l'historien d'Alep, Kemal-eddin-Omar (7), que, dans une expédition faite en Syrie par les Grecs, l'empereur fit, pendant dix jours, enfumer ceux qui s'étaient retirés dans les grottes appelées *Magair-albab* مغاير الباب (les grottes de la porte).

Les écrivains latins des croisades font mention de plusieurs cavernes, qui étaient devenues des forteresses. Guillaume de Tyr (8) parle d'une caverne inexpugnable, située sur le territoire de Sidon, et que l'on appelait vulgairement *Cavea de Tyrum*. Ce lieu est le même qui, dans le texte de ce traité et dans la géographie d'Abou'lféda (9), est nommé شكيف تيرون *Schakif-Tiroun*. Et je ferai observer, à cette occasion, que le mot شكيف, qui entre également dans la composition du nom de *Schakif-Arnoun*, n'est autre que le terme syriaque ܫܟܝܦ

(1) *Codice diplomatico dell' Ordine Gerosolimitano*, tom. I, p. 11.

(2) *Historia*, lib. XXII, cap. 17, p. 1003, 1029.

(3) Lib. XIX, pag. 960.

(4) Samuel I, cap. 24.

(5) *De bello judaico*, lib. I, cap. 16, tom. II, p. 92.

(6) *Notitia Imperii*, p. 37.

(7) Man. arab. 728, fol. 156 r^o.

(8) *Historia*, lib. XIX, pag. 962.

(9) Pag. 98.

rocher. Dans des chartes qui constatent des donations faites aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, nous trouvons indiquées : 1° *Cavea de Memboa* (1); 2° *Cavea ficuum* et *cavea Artais* (2); *la cave* (3), *la cave de Azor* (4). M. Macmichael (5) fait mention des vastes cavernes creusées dans les montagnes qui avoisinent la mer Morte, du côté de l'orient. Burckhardt en rencontra de très-nombreuses, dans les environs de Balbek (6) et ailleurs. Peut-être la caverne de *Zalaïa* nous représente-t-elle le lieu appelé aujourd'hui *Zahlé*, sur lequel on peut voir les détails que donnent Burckhardt (7) et M. Robinson (8).

14. Probablement, le mot الفتوحات (les conquêtes) indique ce que l'auteur du *Diwan-alinschâ* (9) désigne par le nom الجاهانية *les conquêtes du Djahan*, c'est-à-dire les villes que les sultans d'Égypte avaient enlevées aux rois de la Petite Arménie, et qui étaient situées près de la rivière de Djahân ou plutôt *Djeïhan*. C'est ce que l'auteur atteste formellement : car on lit dans une note marginale de son ouvrage : سميت بذلك لمجاورتها نهر جاهان وهو نهر جيحان. Le même écrivain nous apprend (10) que le *naïb* (gouverneur) de la ville d'Aïas portait le titre de *naïb-el-fotouhat-el-djahaniah* نايب الفتوحات الجاهانية « Naïb (gouverneur) des conquêtes de Djahân. » Quant à la rivière de *Djeïhan*, voici les détails que nous donne Masoudi (11) : جيحان منخرجه من عيون تعرف بعينون جيحان على ثلاثة اميال مرعش ويطرح الى البحر الرومي وليس للمسلمين عليه من المدن الا المصيصة وكفرتنا ومجراد بينهما « Le *Djeïhan* sort de plusieurs fontaines, appelées *les sources du Djeïhan*, placées à trois milles de la ville de Marasch, et il se jette dans la mer de Grèce. Les Musulmans ne possèdent, sur ses bords, que deux places, savoir : Masisah et Kafartena, entre lesquelles coule cette rivière. » Ces détails sont à peu près les mêmes que ceux qui ont été transcrits par Abou'lféda.

15. Eusèbe parle (12) d'un gros bourg appelé *Kammona*, Καμμωνά, situé sur le chemin qui conduisait à Ptolémaïde. Ce lieu existe encore dans celui de *Kai-*

(1) *Codice diplomatico dell' Ordine Gerosolimitano*, tom. I, pag. 70.

(2) Page 95.

(3) Page 140.

(4) Page 221.

(5) *Journey from Moscow to Constantinople*, pag. 246.

(6) *Travels in Syria*, p. 15.

(7) *Travels in Syria*, pag. 27 et suiv.

(8) *Three years in the East*, p. 125.

(9) Man. 1573, fol. 92 r°.

(10) Fol. 241 v°.

(11) *Moroudj*, tom. I, fol. 148 v°, 149 r°.

(12) *Onomasticon urbium sacrae scripturae*, p. 47.

moun القيمون. Nous lisons dans l'*Histoire de Saladin*, par Beha-eddin (1), que ce prince avait renvoyé ses bagages à Nazareth et à Kaïmoun. L'auteur du *Lexique géographique arabe* cité par A. Schultens (2), se contente de dire que c'est une ville située à peu de distance de Ramlah, dans la Palestine. On lit dans le *Kâmel*, ou plutôt dans l'*Histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel* (3) : « Kaïmoun est à trois parasanges de la ville d'Akka. » قيمون هي على ثلاثة فراسخ من عكا. Il ajoute qu'une rivière coule dans les environs. On apprend du continuateur de Guillaume de Tyr (4), que le lieu nommé *Laqueimont* est à cinq milles de Saint-Jean-d'Acre. On lit dans les *Assises de Jérusalem* (5) : « Le seignor dou Caymont a court et coins et justise. Et au Caymont a court de borgesie et justise. »

16. Je ne trouve nulle part le nom de *Karn* القرن; mais on lit dans l'*histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (6) : « Melik-Dâher partit de Damas, se dirigeant vers « *Korain* القرين. » Si je ne me trompe, nous pouvons reconnaître cette ville dans le lieu que M. Macmichael nomme *Bart* (Beit)-*el-Carn* (7). On lit *Beit-Kerm*, dans le voyage de Burckhardt (8). Il ne faut pas, je crois, confondre cette ville avec d'autres lieux, dont le nom offre avec le sien une assez grande ressemblance : car, dans un itinéraire donné par Khalil-Dâheri (9), on trouve, à peu de distance de Hems, un lieu nommé *Karneïn* القرنين. C'est, si je ne me trompe, la place dont Abou'lféda fait mention (10) sous le nom de *Koroun-Hamah* قرون حماة (les cornes de Hamah). Dans l'*histoire d'Alep*, de Kemal-eddin-Omar (11), on trouve ces mots : « Les deux armées firent leur jonction auprès de *Koroun-Hamah*. » Et dans une *histoire d'Égypte* (12) on lit : « Il arriva à Koroun-Hamah » وصل الى قرون حماة.

17. La forteresse appelée *Berdj-Miar* (la tour de Miar), et celle qui porte le nom de *Aryme*, sont indiquées, par Burckhardt, comme situées au milieu des montagnes qui font partie du canton occupé par les Anzeyrys (Nosairis) (13).

(1) *Vita Saladini*, p. 148.

(2) *Index Geographicus*.

(3) *Kâmel*, tom. VI, pag. 105.

(4) Page 640.

(5) Tom. I, pag. 420.

(6) Man. arab. 661, fol. 199 r°.

(7) *Journey from Moscow to Constantinople*,

p. 241.

(8) *Travels in Syria*, p. 376.

(9) Man. 695, fol. 244 r°.

(10) *Annales*, tom. IV, pag. 22.

(11) Man. 726, fol. 126 r°.

(12) De mon manuscrit, fol. 88 r°.

(13) *Travels in Syria*, pag. 161.

18. La ville de *Safithá* صافينا est la même que celle dont Burckhardt écrit le nom صفيطه (1). Suivant ce voyageur, cette forteresse est le poste principal des Anzeyris (Nosairis), le lieu où réside leur chef.

19. Le lieu nommé *Maroun* est le même dont il a été fait mention dans le traité conclu avec la princesse de Tyr, et dont le territoire devait être partagé par moitié entre les chrétiens et les musulmans. Il en est parlé dans les *Assises de Jérusalem* (2), où on lit que le Thoron devait fournir quinze chevaliers, et le *Maron* trois chevaliers. La position de ce lieu se trouve indiquée sur la carte de MM. Robinson et Smith.

20. Il s'est glissé, je pense, une erreur dans la rédaction de ce traité. Il est fait mention de la trêve conclue avec Melik-Mansour. Mais il faut à ce nom substituer celui de *Melik-Dáher*.

21. J'avais eu l'intention de donner ici une description un peu détaillée de la ville de Damas, telle qu'elle était à l'époque dont notre auteur a retracé l'histoire; mais l'espace dont je puis disposer ne me permet pas de consigner des renseignements trop étendus, que je me vois forcé de renvoyer à un autre volume. Je me contenterai de présenter ici une notice sur la principale mosquée de Damas. Plusieurs écrivains, Masoudi et autres, ont décrit, avec plus ou moins de détails, cet édifice remarquable. Je choisirai de préférence la relation que nous offre un historien estimable, Mohammed-ben-Schâker, auteur de l'ouvrage intitulé *Oioun-attawarikh* عيون التواريخ, c'est-à-dire *les sources des histoires*. Cette description, qui, comme on va le voir, est empruntée presque entièrement à la grande histoire d'Ebn-Asâker, a été copiée par un autre écrivain auquel nous devons une histoire de la ville de Damas (3). Voici de quelle manière s'exprime le chroniqueur (4) : « Au rapport du *Hâfid* Ebn-Asâker, lorsque Dieu « eût conquis, pour les musulmans, la Syrie tout entière, et, en particulier, la « ville de Damas, avec toutes ses dépendances; qu'il eut fait descendre sur cette « place sa miséricorde, et qu'il eut dirigé vers elle ses bienfaits, le général de « cette époque, savoir : Abou-Obaidah, ou, suivant d'autres, Khaled-ben-Wa- « lid, écrivit pour les habitants une capitulation par laquelle il laissa au pouvoir « des chrétiens quatorze églises. Les musulmans leur enlevèrent l'église appelée

(1) *Travels in Syria*, pag. 160.

(2) Tom. I, pag. 423.

(3) Man. arab. 823, fol. 4 et suiv., 41 et suiv.

(4) Man. arab. 638, fol. 45 et suiv.

« l'église de Mar-Iohanna (Saint-Jean), attendu que la ville, du côté de la porte
« orientale, avait été conquise, l'épée à la main, par Khâled; tandis que les
« chrétiens recevaient d'Abou-Obaïdah, qui se trouvait sur la porte de Djâbiah,
« un acte d'amnistie. Après de longues contestations, on tomba d'accord qu'une
« moitié de la ville serait considérée comme ayant été occupée par suite d'un
« traité, et l'autre, comme prise d'assaut. Les Arabes s'emparèrent de la moitié
« orientale de cette église, et Khâled la convertit en mosquée. A cette époque,
« c'était lui qui occupait le rang d'émir de Syrie; ce fut lui qui le premier fit la
« prière dans cet édifice; après lui, les compagnons du Prophète se placèrent
« dans la partie appelée le *mihrab des compagnons du Prophète*, et, toutefois, on
« n'avait pas encore percé la muraille, pour y pratiquer un *mihrab* cintré, ce
« qui ne les empêchait pas de faire la prière sur ce terrain sacré. Les musulmans
« et les chrétiens entraient par une même porte, qui était celle du temple
« primitif, placé du côté du midi, au lieu où se trouve aujourd'hui le grand
« *mihrab*. Puis, les chrétiens se dirigeaient, à l'ouest, vers leur église; et les
« musulmans prenaient à droite, pour gagner leur mosquée. Les chrétiens, par
« respect pour les compagnons du Prophète, par crainte, par considération,
« n'osaient pas lire leur livre à haute voix, ni frapper leurs cloches. Moaviah, à
« l'époque où il gouvernait la Syrie, avait fait bâtir une maison destinée pour
« l'habitation de l'émir, et qui était placée au midi de la mosquée des compa-
« gnons du Prophète. On y construisit, par son ordre, une coupole verte qui
« communiqua ce nom à l'édifice entier. Moawiah résida dans cette maison
« l'espace de quarante ans.

« Les choses restèrent sur le même pied, depuis l'année 14 jusqu'au mois
« de Dhoulkadah, de l'an 86. Au mois de Schewal, de cette même année,
« Walid-ben-Abd-elmelik avait été promu au rang de khalife. Ce prince résolut
« d'enlever aux chrétiens le reste de cette église, pour le réunir à la partie qui
« se trouvait possédée par les musulmans, et ne faire du tout qu'une seule
« mosquée. En effet, quelques musulmans étaient blessés d'entendre les chrétiens
« faire la lecture de l'évangile, et réciter leurs prières à voix haute. Il voulut
« donc les éloigner des musulmans, et réunir une partie de l'édifice à l'autre
« afin d'agrandir la mosquée *djami*. Il s'adressa aux chrétiens, et les pressa
« de lui céder le lieu qu'il réclamait, offrant de leur donner, en échange, de
« nombreuses propriétés territoriales, et de leur accorder, en outre, quatre

« églises qui n'étaient pas comprises dans le traité, savoir : l'église de Marie ;
 « l'église de Mousallabah كنيسة المصلبة, située en dedans de la porte orientale ;
 « l'église de *Tell-eldjubn* منيسة تل العجين (la colline du Fromage), et l'église de
 « Homaïd-ben-Derrah, située dans la rue de Sakil درب الصقيل. Les chrétiens
 « ayant refusé opiniâtrément d'accepter ces propositions, le khalife leur dit :
 « Apportez-nous le traité fait avec vous. » Ils présentèrent l'acte qui se trouvait
 « entre leurs mains, et qui avait été dressé du temps des compagnons du Prophète.
 « Cette pièce fut lue en présence de Walid. L'église de Thomas, située en dehors
 « de la porte de Thomas, sur le bord de la rivière, ne se trouvait pas men-
 « tionnée dans le traité. Or, cette église était, dit-on, plus vaste que celle de Mar-
 « Iohanna (Saint-Jean). Le khalife leur dit : « Je vais démolir cet édifice, et le
 « convertir en mosquée. » Les chrétiens répondirent : « Que le prince des croyants
 « nous laisse cette église, ainsi que les autres dont il a parlé, et nous consenti-
 « rons à lui laisser prendre le reste de l'église. » Le khalife leur concéda ces
 « édifices, et prit possession du reste de l'église.

« Bientôt après, Walid fit apporter les instruments qui servent à la démoli-
 « tion, et les émirs, ainsi que tous les personnages éminents, se réunirent autour
 « de lui. Cependant les évêques des chrétiens et leurs prêtres allèrent trouver le
 « khalife et lui dirent : « Prince des croyants, nos livres portent que quiconque
 « détruira cette église deviendra fou. » Walid répondit : « Je consens à devenir fou
 « pour la cause de Dieu. Par Dieu ! personne ne commencera avant moi la démo-
 « lition. » Alors, il monta sur la tour orientale, qui offre le polygone que l'on dé-
 « signe aujourd'hui sous le nom de *Sdat* (horloge) ; c'était alors un ermitage
 « habité par un moine. Le khalife l'ayant sommé de descendre, l'ermite se mon-
 « tra blessé d'un pareil ordre ; alors, Walid le prit par le derrière du cou, et ne
 « cessa de le pousser devant lui, jusqu'à ce qu'il l'eut forcé de descendre.
 « Le prince monta aussitôt sur la partie la plus élevée de l'église, au-dessus du
 « grand autel, que l'on désignait par le nom de *alschâhid* (le témoin). Après
 « quoi, il prit le bas de sa robe, qui était d'une couleur aussi jaune qu'un
 « coing, et l'enfonça dans sa ceinture ; puis, saisissant une hache, il en frappa
 « la pierre la plus haute de l'édifice, et la précipita en bas. Tous les émirs
 « s'empressèrent de prendre part à la démolition. Les musulmans firent entendre
 « trois fois le cri du *tekbir* ; tandis que les chrétiens, réunis sur les degrés de Dji-
 « roun, poussèrent des hurlements de désespoir. Walid donna ordre à Abou-

« Nâtil-Riah-Gassâni, *emir-alschortah* (commandant du guet), de frapper les
 « chrétiens, et de les contraindre à se retirer. Ce qui fut exécuté. Les musul-
 « mans démolirent tout ce que les chrétiens avaient compris dans le carré qui
 « formait l'édifice, autels, chambres, arcades, en sorte qu'il ne resta plus
 « qu'une enceinte carrée. Ensuite, on commença les travaux de construction,
 « d'après un plan noble et admirable, tel qu'il n'avait point encore été mis en
 « pratique.

« Walid employa, pour les travaux de la mosquée, un grand nombre d'ou-
 « vriers, d'architectes, de maçons. La direction des travaux fut confiée à Souleï-
 « man-ben-Abd-elmelik, frère du khalife et son successeur désigné. Suivant ce que
 « l'on rapporte, Walid députa vers l'empereur des Grecs, pour réclamer de lui
 « l'envoi d'ouvriers, marbriers et autres, qui pussent bâtir la mosquée au gré du
 « khalife (1). Il lui signifia que dans le cas d'un refus, il ferait marcher ses armées
 « sur les terres de l'Empire, et qu'il détruirait toutes les églises qui se trouvaient
 « dans ses États, même celles de Jérusalem et de Roha (Édesse), ainsi que tous les
 « monuments laissés par les Romains. L'empereur envoya aussitôt un très-grand
 « nombre d'ouvriers. En même temps, il adressa au khalife une lettre, dans
 « laquelle il lui disait : « Si votre père a compris le projet que vous exécutez, et n'a
 « pas cru devoir le réaliser : c'est un tort pour vous ; si, au contraire, il ne l'a
 « pas compris, et que vous l'avez compris, le tort en est à lui. » A la réception de
 « ce message, Walid résolut d'y répondre ; il convoqua, pour cet objet, une
 « nombreuse réunion ; dans cette assemblée se trouvait le poète Ferzadak, qui
 « dit au khalife : « Prince des croyants, j'y répondrai, par un passage du livre du
 « Dieu très-haut. »

« Le khalife lui dit : « Malheureux ! quel est donc ce passage ? » Ferzadak ré-
 « pondit : « C'est cette parole du Dieu très-haut (2) : Nous l'avons fait comprendre
 « à Salomon, et nous avons donné à chaque homme le pouvoir ou la science. »
 « Cette observation plut à Walid, qui l'envoya, comme réponse, à l'empereur
 « des Grecs. Ferzadak fit, à cette occasion, les vers suivants :

« En reléguant les chrétiens dans leurs églises, tu les as séparés d'avec ceux
 « qui adorent Dieu, le matin, et au moment du crépuscule du soir.

(1) Suivant l'auteur de l'*Histoire de Damas*, à l'empereur grec par Walid étaient au nombre
 manusc. 823, fol. 5 r°, les ouvriers demandés de douze mille.

(2) Coran, *Surat. 21*, v. 79.

« Tous prient; mais au moment où ils se prosternent, les uns tournent leurs visages vers Dieu, les autres vers l'idole : comment verrait-on réunis ensemble, et la cloche que frappent les adorateurs de la croix, et les lecteurs qui ne dorment pas ?

« Dieu t'a inspiré le projet d'éloigner leur église de la mosquée dans laquelle on lit le meilleur des livres.

« Tu as compris qu'il fallait écarter un de ces édifices de l'autre, comme ces deux princes (David et Salomon) ont compris qu'ils régnaient, au nom de Dieu, sur les plantes et les animaux.»

« Cependant Walid forma le projet de faire construire la coupole placée au milieu des galeries, et que l'on appelle *Koubbet-alnesr* قبة النسر (la coupole de l'aigle). Au reste, ce nom est nouveau; il tire son origine de ce qu'on a comparé, sous le rapport de la figure, cette partie de l'édifice à un aigle, attendu que les galeries qui s'étendent à sa gauche et à sa droite, semblent être ses ailes. Il fit creuser, pour asseoir les piliers angulaires, jusqu'à ce que l'on atteignit l'eau, dont on but, et qui se trouva douce et limpide. Alors on posa des paquets de bois de vignes, par-dessus lesquels on bâtit en pierres. Lorsque les piliers furent parvenus à une hauteur convenable, on éleva sur eux la coupole; mais elle ne tarda pas à crouler. Alors Walid dit à l'un des architectes : « Je veux que tu me rebâtisses cette coupole. » L'architecte répondit : « Sous la condition que vous me promettrez, au nom de Dieu, de n'employer à ce travail aucune autre personne que moi. » Le khalife en fit le serment. Alors l'architecte rebâtit les piliers, puis les enveloppa de nattes; après quoi il s'absenta l'espace d'une année entière, sans que Walid sût où il était allé. Au bout de l'année, l'architecte reparut. Le khalife, empressé, le mena avec lui, accompagné des principaux personnages de l'État. On enleva les nattes qui échaient les piliers : ceux-ci s'étaient affaissés de manière à se trouver au niveau du sol. L'architecte dit au prince : « Voilà ce qui pouvait vous arriver de plus avantageux. » Après quoi, il fit continuer les travaux, et on éleva la voûte. Suivant quelques écrivains, Walid voulait que le couronnement de la coupole fût formé d'or pur, afin de rehausser la majesté de l'édifice. L'architecte lui dit : « Vous ne pouvez réaliser un pareil projet. » Le khalife lui fit appliquer cinquante coups de fouet, et lui dit : « Comment, malheureux ! la chose est au-dessus de mes forces ? » L'architecte répondit :

« Le fait est vrai. » Walid lui dit : « Explique-moi cela. » L'architecte s'étant « fait apporter la quantité d'or qui se trouvait sous la main, la fit fondre, et « en forma une brique, dans laquelle il entra une valeur de plusieurs milliers « de pièces. Puis il dit : « Prince des croyants, il nous faut tant de milliers de « pareilles briques ; si vous pouvez nous les fournir, nous mettrons la main à « l'œuvre. » Walid ayant reconnu la vérité de ce que disait cet homme, lui fit « présent de cinquante dinars.

« Lorsque Walid forma la toiture de la mosquée, on la composa d'arcades « en ogive جهلونات (1), et l'intérieur fut aplati et recouvert d'or. Un des officiers « du khalife lui dit : « Vous avez préparé à ceux qui vous suivront la fatigue de « renouveler chaque année le ciment des toits de cette mosquée. » Le khalife « ordonna de faire apporter tout le plomb qui se trouvait dans ses États, et de « l'employer au lieu d'argile, de manière à charger moins le toit. On en alla

(1) Le mot جهلون djamaloun ou djamloun, qui fait au pluriel جهلونات, désigne, si je ne me trompe, une voûte en ogive. Dans l'*Histoire de Damas* (man. ar. 823, fol. 6 v^o) on lit, comme ici, en parlant de la grande mosquée de cette ville: جعل سقفه جهلونات و باطنها مستطح « Il forma son toit en voûtes en ogive, tandis « que l'intérieur présentait une surface aplatie. » Dans l'*Histoire de la mosquée de Jérusalem*, composée par Soïouti (de mon manuscrit, fol. 147 r^o) جعلوا سقفه جهلونات « Ils formèrent son toit de voûtes en ogive. » Dans l'*Histoire de Jérusalem* (man. 713, pag. 212), l'auteur dit, en parlant des colonnes: هي التي تحت الجهلون « Ce sont celles qui soutiennent la voûte en « ogive. » Plus bas (*Ibid.*): مما يلي القبّة من جهة الشمال ثلاثة اكوار مسقفة بالخشب « Du côté de la coupole, « dans la partie du nord, on voit trois tambours, « couverts d'un toit de bois. Celui du milieu est « la voûte en ogive. » Et enfin (*Ib.*): على القبّة « La coupole, la voûte en ogive et le toit de bois sont

« couverts de plomb. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 666, fol. 14 r^o), nous lisons : نزل عند الجهلون وسط القاهرة « Il descendit près de la voûte, située au milieu du « Caire. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 306 r^o) : يسلك السيد من الجهلون الكبير « On s'y rend, de la grande « voûte. » Le même écrivain parlant d'un marché de la même ville, appelé *Souwaiket-aldjamaloun* ادركت هذا الجهلون معبور الجانبين من أوله الى اخره بالحوانيت « J'ai vu cette voûte, dont les deux « côtés, depuis le commencement jusqu'à la fin, « étaient garnis de boutiques. » Si je ne me trompe, le mot جهلون dérive du terme جهل, qui signifie un chameau. « Il désigne une partie « d'édifice, qui présente la forme du dos de cet « animal. » C'est ainsi que nous disons qu'une chose est faite en dos d'âne. Le mot جهلون se trouve, en plusieurs endroits du Dictionnaire français-arabe de Tallon-Boktor. On y lit, au mot pilastre : حايط الجهلون. Au mot toit : جهلون (en dos d'âne); et au mot voûte d'acier جهلون من سيوف.

« chercher dans tous les cantons de la Syrie, et ailleurs, et on n'en trouva pas
 « en quantité suffisante. On apprit qu'une femme possédait plusieurs quintaux
 « de ce métal. On offrit de les lui acheter; mais elle refusa de les vendre, à moins
 « qu'on ne lui donnât le même poids en argent. On écrivit au prince des croyants
 « qui répondit : « Achetez le plomb à cette femme, quand même il faudrait
 « payer, pour ce métal, son poids en or. » Lorsqu'on eut consenti à donner ce que
 « cette femme exigeait, elle dit : « Puisque vous avez accédé à mes propositions,
 « hé bien! cette somme est une aumône que je fais à Dieu, et qui sera
 « consacrée au toit de cette mosquée. » En effet, on grava sur les plaques de
 « plomb ces mots : « Donné par un être qui obéit à Dieu. » D'autres prétendent
 « que cette femme était Israélite, et que l'on grava sur les saumons de plomb
 « qu'on avait reçu d'elle : « Ceci a été donné par une femme Israélite. »

« Suivant un autre récit, on alla chercher du plomb dans les sépultures anti-
 « ques (1). On trouva un tombeau de pierres, dans l'intérieur duquel se trou-
 « vait un cercueil de plomb. On en tira le cadavre, que l'on déposa sur le sol. Sa
 « tête tomba dans une fosse creusée en terre; son cou se rompit, et du sang coula
 « de sa bouche. Les assistants, effrayés, demandèrent quel était ce corps. Abadah-
 « ben-Nasi, de la tribu de Kendah, répondit : « C'est le tombeau du roi Talout. »

« Mohammed-ben-Aïd disait : « Suivant ce que j'ai entendu raconter aux vieil-
 « lards, la grande mosquée de Damas ne fut terminée que grâce à l'intégrité

(1) Le mot *ناووس*, qui n'est autre chose que le mot grec *ναός*, et qui fait au pluriel *نواويس* désigne un tombeau. On lit dans les *Annales* d'Entychius (tom. I, pag. 133) : *حَفَرُوا النّوَاوِيسَ وَدَفَنُوا المَوْتَى* « Ils creusèrent les tombeaux, et enterrèrent les morts. » Dans le *Moroudj* de Masoudi (tom. I, fol. 226 r^o), on lit, en parlant de la chouette : *تَوَجَدَ اَبْدَا فِي الدِّيَارِ المَعْطَلَةِ* « On la trouve constamment dans les maisons abandonnées et dans les tombeaux. » Plus loin (fol. 263 v^o) : *يُحْمَرُكَ عِظَامُ المَوْتَى* « On tirait les os des morts hors des tombeaux. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 70 r^o) : *عَمِلَ لَهُ* « On lui fabriqua un tombeau couvert de lames d'or. » Ailleurs (fol. 68 r^o) : *بَيْتٌ مَرْتَبَعٌ فِيهِ نَاوُوسٌ مِّنْ حِجْرٍ*

« Une maison carrée, qui renfermait un tombeau de pierres. » Dans l'*Histoire* d'Ahnied-ben-Hadjar-Askalâni (tom. II, man. 657, fol. 34 r^o) : *نَبَشُوا لِدْفَنِ مَيِّتٍ فَوَجَدُوا نَاوُوسًا فَفَتَحُوهُ* « En creusant la terre, pour ensevelir un mort, on trouva un tombeau, que l'on ouvrit, et qui renfermait une grande quantité d'or. » Dans un vers que cite une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit, f. 130 r^o) : *لَمْ يَتَقَبَّرُوا فِي نَوَاوِيسٍ وَلَا جَدَثٍ* « On n'enterra pas dans les tombeaux, ni dans dans un cimetière. » Le mot *ناووس* se rencontre, avec le même sens, dans plusieurs passages de l'ouvrage d'Abd-allatif (*Compendium memorabilium Ægypti*, p. 96, 146, 158).

« la plus scrupuleuse. S'il restait entre les mains d'un des ouvriers une obole
« ou une tête de clou, il la rapportait et la déposait dans le trésor. »

« Suivant le témoignage de quelques vieillards de Damas, il n'y a, dans
« toute la Mosquée *djami*, d'autre marbre coloré رخام, que les deux pièces qui sont
« dans le *Makam*, et qui faisaient partie du trône de Balkis. Tout le reste est de
« marbre blanc مرمر. Si l'on en croit quelques personnes, Walid-ben-Abd-elmelik,
« le prince des croyants, acheta les deux colonnes vertes, placées sous la
« coupole de *Nesr* (l'aigle), à Harb-ben-Khaled-ben-lezid-ben-Moawiah, pour une
« somme de quinze cents dinars. Au rapport de Dohaïm, on comptait dans la
« mosquée de Damas douze mille pièces de marbre. Suivant Omar-ben-Mouhâ-
« djir-Ansâri, on calcula ce qu'avait coûté la vigne placée vers la *Kiblah* de la
« mosquée. La dépense s'élevait à soixante-dix mille dinars. Suivant le témoi-
« gnage d'Abou-Kousâi, on employa pour la mosquée de Damas, quatre cents cof-
« fres (1), dont chacun renfermait vingt-huit mille dinars : ce qui forme un total
« de cinq millions six cent mille dinars. Au rapport du même personnage, les
« gardiens allèrent trouver Walid-ben-Abd-elmelik, et lui dirent : « Prince des
« croyants, le public prétend que vous avez dépensé d'une manière illégale les
« richesses du trésor. » On fit proclamer dans la ville qu'une prière solennelle
« devait avoir lieu. Le khalife, étant monté dans le *menber*, s'exprima en ces
« termes : « J'ai appris de vous telle et telle chose. » Puis il ajouta : « Amrou-
« ben-Mouhâdjir, lève-toi, et viens compter les richesses qui appartiennent au
« trésor. » Tout fut apporté sur des mules. On étendit sous la coupole des
« tapis de cuir sur lesquels on vida tous les fonds du trésor, tant l'or que l'ar-
« gent; ils formaient des masses si considérables, qu'un homme ne pouvait
« apercevoir celui qui se trouvait de l'autre côté. Ensuite on fit venir des balances,
« et on commença à peser ces richesses. Il se trouva qu'elles pouvaient suffire
« aux dépenses pour les trois années suivantes. Suivant un autre récit, il y avait
« de quoi pourvoir aux besoins de seize années, quand même on ne devrait
« faire, dans cet intervalle, aucune recette. Tout le monde fut ravi. On prononça
« la formule du *Tekbir*, et on chanta les louanges de Dieu.

« Ensuite le khalife parla en ces termes : « Habitants de Damas, quatre objets
« vous donnaient une supériorité marquée sur le reste du monde : votre tem-
« pérature, votre eau, vos fruits, vos bains; j'ai voulu y ajouter un cinquième

(1) Il faut lire *deux cents*.

« avantage, je veux dire cette mosquée. » Chacun s'empressa de louer Dieu, « et s'en retourna en exprimant sa reconnaissance pour le khalife, et en faisant « des vœux pour lui.

« Suivant quelques récits, on voyait, à la *kiblah* de la mosquée, trois lames « formées d'or et d'azur, sur chacune desquelles étaient écrits ces mots : « Au « nom de Dieu clément et miséricordieux ! Dieu est le seul Dieu vivant, éternel, « qui jamais n'est surpris par le sommeil ou l'assoupissement. Il n'y a pas d'autre « Dieu que le Dieu unique, il n'a pas d'associé; nous ne servons que lui : Dieu « seul est notre seigneur. Notre religion est l'islamisme : notre prophète est Mo- « hammed (sur qui reposent les bénédictions et le salut de Dieu !). Cette mosquée « a été construite, et l'église qu'elle renfermait a été démolie, par ordre du ser- « viteur de Dieu, le prince des croyants, Walid, au mois de Dhou'lkadah, l'an 86. » « Sur une quatrième face de ces lames, on lisait : « Louanges à Dieu, seigneur « des mondes, le clément, le miséricordieux, qui possède le jour du jugement, » « et ainsi de suite, jusqu'à la fin de la surate. Puis venaient les autres surates, « qui commencent par ces mots : *النَّازِعَاتِ، عَبَسَ،* et *اذْكُورَتِ الشَّمْسِ* (Lorsque le soleil « s'obscurcit) (1). On ajoute que ces inscriptions furent effacées à l'époque où « Mamoun fit le voyage de Damas.

« Suivant ce que l'on rapporte, le pavé de l'édifice était tout entier composé de « mosaïques *مَفْصَص* (2). Les murailles étaient revêtues de marbre jusqu'à une hau-

(1) Surat. 79, 88, 81.

(2) Le mot *مَفْصَص* signifie « incrusté de car- « reaux plus ou moins grands de marbre, ou au- « tre substance ; couvert de mosaïques. » On lit dans un vers inséré dans la *Vie du sultan Ke- laoun* (map. de Saint-Germain 118 bis, fol. 273 r^o) : *مَفْصَصٌ وَمَصْفَفٌ* « Couvert de mosaïques et « aligné. » Dans l'*Histoire de la Mosquée de Jérusalem*, par Soïouti (de mon manuscrit, folio 148 r^o) : *أَرْضُهُ كَانَتْ مَفْصَصَةً كُلِّهَا* : « Tout son sol « était couvert de mosaïques. » Dans les *Annales* de Tabari (tom. II, pag. 14) : *كَانَتْ مَفْصَصَةً بِالْحِجْرَانِ* « Elle était incrustée de pierreries. » Ce participe est dérivé du mot *فَصَّ* qui a plusieurs significations. Il désigne : 1^o une articulation. On lit dans le *Traité de chirurgie* d'Abou'lka-

sis (pag. 638) : *بَعْضُ فِصُوصِ ظَهْرِ الْقَدَمِ* « Quel- « ques articulations du dessus du pied. » Dans un *Traité d'hippiatrique* (man. 1095, fol. 18 r^o) : *عِشْرُونَ عَظْمًا فِي فِصُوصِ الْيَدَيْنِ* « Vingt os, « dans les articulations des deux pieds de de- « vant. » Dans un vers, que cite le *Sirat-arresoul* (man. 629, fol. 248 r^o), on lit, en parlant d'un cheval : *أَمِينُ الْفِصُوصِ* « Dont les articulations « sont solides. » 2^o *Un quartier de pierre, gros ou petit ; un carreau de pierre ou de marbre, un fragment qui entre dans la composition d'une mosaïque ; et enfin un échantillon de pierrerie, un chaton.* Dans l'*Histoire* d'Ahmed-ben-Hadjar-Askalâni (tom. II, fol. 259 v^o) : *فِيهَا دَعَائِمٌ* « On y voit « *بالْحِجْرَانِ الْفِصُوصِ النَّحِيَّتِ* et *مِثْلُ الْأَعْمَدَةِ*

« teur de plusieurs toises. Au dessus régnait une immense vigne, formée d'or.
« Plus haut, on voyait de petits fragments *فصوص* dorés, rouges, verts, bleus, blancs,

« des piliers, formés de blocs de pierres équar-
« ries, et qui ressemblent à des colonnes. » Dans
l'*Histoire de Jérusalem* (man. 713, p. 233) :
« *جميعه بالاحجار الفص النحيت* » Tout est formé
« de pierres en blocs, et équarries. » Dans la
Description de l'Égypte de Makrizi (man. 682,
fol. 374 r^o) : *المراكب تحمّل الحجر من الفص* :
« Les barques trans-
« portent la pierre, depuis le grand bloc jus-
« qu'au lieu où est le pont. » Dans le même
ouvrage (fol. 126 v^o) : l'auteur, parlant des obé-
lisques, s'exprime ainsi : هذه *قل ما يوجد في هذه*
المسال الصغار قطعة واحدة بل فصوصها بعضها
على بعض « Il est rare que ces petites aiguilles
« soient composées d'un seul morceau; mais
« leurs blocs sont posés les uns sur les autres. »
Dans l'*Histoire de Jérusalem* (page 249) : *اعتنى*
بعبارة المسجد وجمّد فصوص الصخرة الشريفة
التي علو الرخام من الظاهر « Il s'occupa avec
« zèle de la construction de la mosquée; il re-
« nouveleva les blocs de la *Sakhrâ* auguste, qui
« étaient placés, par dehors, au-dessus du mar-
« bre. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas
(man. 595 A, tom. II, fol. 76) : *بنى برجاً* :
بالفص الحجر « Il bâtit une tour en quartiers de
« pierres. » Plus bas (*ibid.*) : *بنى باباً بالحجر* :
الفص « Il bâtit une porte, en quartiers de pier-
« res. » Ailleurs (fol. 313) : *تبنيه بالحجر الفص* :
« Tu le bâtiras en quartiers de pierres. » Ma-
karri (*Histoire d'Espagne*, tom. II, fol. 80 v^o),
parlant d'une mosquée, dit : *ارضها مصورة*
بفصوص حمر وصفرة وخضر ومذهبية وكلها
منخذة من بلور مصبوغ بعضه أصفر وبعضه
أحمر « Son plancher est peint de diverses cou-
« leurs, étant composé de fragments rouges,
« jaunes, verts, dorés; tous sont formés de
« de cristal, dont une partie a été teinte en
« jaune, d'autres en rouge. » Dans l'*Histoire de*

Jérusalem (pag. 211, 212) : *قبة مرتفعة مزينة*
بالفصوص الملونة « Une coupole élevée et ornée
« de fragments colorés. » Dans le *Kitab-arrau-*
datain (man. 702 A, fol. 54) : *رمت من فص*
الجامع الشئ الكثير « Il fit tomber une partie
« considérable des mosaïques de la grande mos-
« quée. » Dans le *Voyage d'Ebn-Batoutah* (ma-
nuscrit, fol. 17 v^o) : *ثمان سوارى من الرخام*
مزخرفة بالافصعة الملونة « Huit piliers
« de marbre, ornés de mosaïques et de pein-
« tures variées. » Plus loin (fol. 20 r^o) : *مفروش*
صحنه بفصوص الرخام « Son parvis est pavé de
« fragments de marbre. » Et (*ibid.*) : *جامع بديع*
مزين بفصوص الرخام الملونة المنظفة باعجب
نظام « C'est une mosquée magnifique, qui est
« ornée de mosaïques de marbre, disposées dans
« l'ordre le plus admirable. » Dans un *Canon*
d'un concile (man. ar. 118, fol. 202 v^o) : *الذين*
يضربون بالفصال النوى والفصوص من الحجارة
والخشب « Ceux qui se livrent à la divination,
« et emploient, pour cet objet, des noyaux, des
« fragments de pierres, et du bois. » On lit dans
un passage d'Ebn-Beitar (tom. II, fol. 15 v^o), en
parlant de l'émeril : *يستعملونه نقاشون الخواتيم*
في جلا الفصوص « Les graveurs de cachets l'em-
« ploient pour polir les pierreries. » Dans un vers
que transcrit l'auteur du *Yetimah* (man. 1370
fol. 480 r^o), on lit : *ونقشت في فص الزمان*
بدايعا « J'ai gravé sur la bague du temps des
« choses admirables. » Au rapport de Teïfâshi
(fol. 175 v^o), chez les joailliers, le mot *فص* dé-
signe une émeraude que l'on extrait de la terre.

Le mot *فص*, en tant qu'il signifie un de ces
fragments colorés, qui entrent dans la composition
des mosaïques, a, comme l'on voit, la plus grande
analogie avec le terme *φυσίφσα*, qui
répond au mot *φρῆσις* et présente le même

« qui représentaient tous les pays connus. La Kabah était placée au-dessus du « *mihrab* et les autres contrées étaient figurées à droite et à gauche avec tout ce « qu'elles produisent d'arbres remarquables pour leurs fruits ou leurs fleurs, et « autres objets.

« Le toit de la mosquée était incrusté d'or. Les chaînes qui pendaient du toit « étaient d'or ou d'argent. Les chandeliers (1) destinés à porter les bougies « étaient placés de différents côtés. Si ce que l'on rapporte est vrai, dans le « *mihrab* des compagnons du Prophète se trouvait une pierre de cristal, ou, « suivant un autre récit, une perle que l'on désignait par le nom de *Kalilah*.

sens. J'ai donné ailleurs (*Notices des manuscrits*, tom. XII, p. 492, 662) quelques détails sur ce mot. Je puis y ajouter d'autres exemples. Dans l'*Histoire d'Alep* de Kemâl-eddin-Omar (man. 728, fol. 37 r^o), on lit : الفسفساء هي « Le mot *fesifsâ* désigne un « fragment doré. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khalidoun (tom. II, fol. 28 r^o) « كُتِبَ إِلَى « أبرهة... كتب إلى « قيصر في الصناعات والرخام والفسفساء « écrit à l'empereur pour lui demander des « ouvriers, du marbre et des mosaïques. » Dans les *Opuscules* de Makrizi (fol. 188 r^o) : بعثت « الوليد إلى ملك الروم بها عزم عليه فبعث له « مائة ألف مثقال ذهباً ومائة صاعل « Walid écrit à « l'empereur des Grecs pour lui annoncer son « projet; et ce prince lui envoya cent mille « *mithkal* d'or, cent ouvriers et quarante charges « de fragments destinés pour les mosaïques. » Plus loin (fol. 112 v^o), on lit : رأيت الكتابة التي « بالفسفساء « J'ai vu l'écriture qui était tracée en « mosaïque. » Dans le *Voyage* d'Ebn-Batoutah (fol. 17 r^o) : زين هذا المسجد بفصوص الذهب : « المعروفة بالفيسفاء (بالفسفساء) تخاطبها أنواع « Cette mosquée fut « ornée de ces fragments dorés, que l'on désigne « par le nom de *fesifsâ* et auxquels étaient « mêlées toutes sortes de peintures d'une beauté « extraordinaire. » Plus loin (fol. 71 r^o) : مشور

كبير حيطانه بالفسفساء قد نقش فيها صور « الحيوانات « Une vaste salle, dont les murs « sont couverts de mosaïques, sur lesquelles sont « gravées des figures d'animaux. » Ce mot, dans l'*Histoire* d'Euty chius, est écrit فسفساء. On y lit (*Annales Ecclesiae Alexandrinae*, t. II, p. 290) : « La voûte « tout entière était incrustée de mosaïques. » Et (*Ibid.*) : « قلعوا الفسفساء من الحنية : « les mosaïques de dessus la voûte. » Dans l'*Histoire de Damas* (man. 823, fol. 54 r^o) : الفصوص الملونة المذهبة المعروفة بالفسفساء « Les fragments colorés et dorés, que l'on désigne « par le mot de *fesifsâ* (mosaïques). »

(1) Le mot *ثور* désigne un vase à boire. On le trouve, en ce sens, dans le *Sahih* de Bokhari (tom. I, fol. 29 v^o). Dans le *Kitâb-alagâni* (tom. II, fol. 239 v^o) : معها طشت وثور : « Avec elle étaient un bassin, un vase, « et une outre pleine d'eau. » Ensuite, il désigne un flambeau, un chandelier. Dans l'*Histoire d'Alep*, et dans l'*Histoire* d'Ebn-aldjouzi (m. ar. 640, fol. 70) : « Il al- « luma une bougie, placée dans un chandelier « d'or. » Dans le *Roman d'Antar*, (t. II, fol. 68) : « ثوار من فضة واثوار من ذهب « Des chandeliers « d'argent et des chandeliers d'or. » Dans une *Géographie* (ms. de M. Delaporte, f. 6 r^o) on lit : ثوران « ثوران) من نحاس « Deux chandeliers de cuivre. »

« Lorsque les lampes étaient éteintes, cette pierre jetait une telle lumière, qu'elle
 « éclairait ceux qui se trouvaient dans l'édifice. A l'époque du règne d'Amin, fils
 « de Raschid, comme ce prince aimait extrêmement le cristal, il écrivit à Soulei-
 « man, commandant du guet, à Damas, pour lui enjoindre de lui envoyer cette
 « pierre. Souleïman la déroba et l'adressa au khalife. Mamoun, après son avéne-
 « ment au khalifat, renvoya cette pierre à Damas, afin de rendre odieuse la mé-
 « moire d'Amin. Le *hâfid* Ebn-Asâker ajoute : « Cette pierre disparut dans la suite,
 « et fut remplacée par un vase de verre *برنية*. J'ai vu ce vase, qui fut ensuite
 « brisé, et auquel on n'a rien substitué. »

« Les portes qui conduisaient de l'intérieur du parvis ne sont pas fermées par
 « des serrures; mais des rideaux pendants les recouvrent. De pareils voiles ta-
 « pissent également les murailles jusqu'au point où se trouve la vigne, au-dessus
 « de laquelle sont des fragments dorés. Les chapiteaux des colonnes sont recou-
 « verts d'une couche épaisse d'or. L'édifice est surmonté de créneaux, qui l'envi-
 « ronnent de toutes parts.

« Walid fit construire le *minaret* septentrional appelé *Madhenet-alarous* (le
 « minaret de l'épouse); quant aux minarets oriental et occidental, ils existaient
 « bien longtemps avant cette époque. A chacun des angles de ce lieu de prière,
 « on voyait une tour *صومعة* extrêmement élevée, bâtie par les Grecs, pour servir
 « à des opérations astronomiques. Les deux qui regardaient le nord s'écroulèrent,
 « et les deux du midi ont subsisté jusqu'à nos jours. Celle de l'est ayant été brûlée
 « en partie l'an 670, et se trouvant dégradée, on la fit rebâtir aux frais des chré-
 « tiens, attendu qu'ils étaient accusés d'avoir allumé l'incendie, et on lui donna
 « les proportions les plus élégantes. C'est ce même minaret oriental, sur lequel
 « Jésus, fils de Marie, doit descendre, à la fin des temps, après la venue du *Daljal*
 « (l'Antechrist), ainsi que la chose est constatée dans le *Sahih* de Moslem, d'a-
 « près le témoignage de Nawas-ben-Seman.

« Lorsque la *djami* des Ommiades fut entièrement bâtie, il n'exista point sur la
 « surface de la terre un monument plus beau, plus élégant, plus orné. Si on je-
 « tait les yeux sur une partie quelconque de cet édifice, sur un côté ou un lieu,
 « quel qu'il fût, on était frappé d'étonnement et on admirait la beauté de l'archi-
 « tecture. On y voyait plusieurs talismans, qui remontaient à l'époque des Grecs,
 « et par la vertu desquels il ne pouvait pénétrer dans cette enceinte ni insectes,
 « ni serpents, ni scorpions, ni scarabées, ni araignées. Suivant ce que l'on ajoute,

« les oiseaux n'y faisaient jamais leurs nids, non plus que les colombes, et on n'y
 « trouvait rien qui fût nuisible aux hommes. La plus grande partie de ces talis-
 « mans, ou même la totalité, fut consumée dans l'incendie qui éclata la nuit du
 « quinzième jour du mois de Schaban, l'an 461.

« Il existait dans la ville de Damas plusieurs talismans, qui avaient été posés
 « par les Grecs et dont quelques-uns subsistent encore de nos jours. De ce
 « nombre est la colonne, dont le chapiteau est surmonté d'une sorte de sphère,
 « et qui se trouve placée dans le marché de l'orge, près du pont d'Omm-Hakim,
 « au lieu nommé aujourd'hui *Olbaïn*, العلبيين. Au rapport des vieillards de Da-
 « mas, cette colonne est l'ouvrage des Grecs; si un animal attaqué d'une réten-
 « tion d'urine est promené trois fois autour de cette colonne, les urines ne tar-
 « dent pas à couler. Cette propriété est connue par une longue expérience,
 « depuis le temps des Grecs.

« Omar-Abd-elaziz, après son avènement au khalifat, se dit à lui-même : « Je
 « vois que des richesses considérables ont été dépensées pour la construction
 « de cette mosquée, d'une manière illégale. Je remédierai à cet abus autant que
 « je le pourrai, et je ferai rentrer les fonds dans le trésor des musulmans. J'en-
 « lèverai ces chaînes, auxquelles je substituerai des cordes. J'arracherai ces mo-
 « saïques, فسيفساء, et je mettrai à la place un enduit d'argile. J'arracherai le
 « marbre que je remplacerai par des cailloux. » Les habitants de Damas, ayant
 « été informés de ce projet, se rendirent auprès du khalife, au monastère de
 « Siméon, dans le canton de Hems. Admis en sa présence, ils lui dirent : « Prince
 « des croyants, nous avons appris que vous vous proposez de faire telle ou
 « telle chose. » Il répondit que c'était véritable. Khaled-ben-Abd-allah-Kasari
 « lui dit : « Prince des croyants, vous n'en avez pas le droit. » — « Ah! dit le
 « khalife, et pourquoi donc, fils d'une infidèle? » En effet, Khaled avait eu pour
 « mère une femme grecque et chrétienne. « Prince des croyants, dit Khaled, si
 « ma mère était chrétienne, elle a mis au monde un fils vrai croyant. » Omar
 « convint que la chose était vraie. Tout honteux, il dit à Khaled : « Pourquoi
 « m'as-tu tenu un pareil langage? » Khaled répondit : « Nous autres habitants de
 « la Syrie, lorsque nous allions faire des incursions sur les terres des Grecs,
 « un d'entre nous se chargeait d'un *mudd* de fragments colorés فسيفسا, ou d'une
 « plaque de marbre, ayant une coudée de longueur et autant de largeur, plus
 « ou moins, suivant le rang de l'individu. Les habitants de Hems faisaient, à

« leurs dépens, transporter ces objets à Hems, ceux de Damas, à Damas; ceux
 « de la Palestine, dans la Palestine; ceux de la province d'Orden, à Orden; et
 « rien de tout cela n'appartenait au trésor. » Omar resta interdit. Sur ces en-
 « trefaites, il arriva du pays des Grecs plusieurs ambassadeurs envoyés par l'Em-
 « pereur. Ils entrèrent par la porte de *Berid*, et arrivèrent à la grande porte,
 « placée au pied de la coupole de *Nesr*. Au moment où ils contemplèrent cet
 « édifice magnifique et ces ornements auxquels on ne pouvait rien comparer, le
 « chef des ambassadeurs poussa un cri, et perdit l'usage de ses sens. On le trans-
 « porta dans sa maison, et il resta plusieurs jours malade. Quand il eut recouvré la
 « santé, on lui demanda ce qui lui était arrivé. Il répondit : « Je n'aurais jamais
 « cru que les musulmans fussent capables de construire un pareil édifice, et
 « je ne supposais pas qu'ils eussent le temps de réaliser un tel projet. » Ces dis-
 « cours ayant été rapportés à Omar, le khalife dit : « A la bonne heure; que cette
 « vue mette en fureur les Infidèles; laissez-le. »

« Sous le règne d'Omar-ben-Abd-elaziz, les chrétiens demandèrent qu'il fût
 « tenu une séance judiciaire, pour prononcer sur la portion d'édifice que Walid
 « leur avait enlevée, et qu'il avait incorporée à la mosquée. Omar, après avoir
 « vérifié le fait, opinait pour la restitution. Ensuite, ayant examiné les choses
 « avec attention, il reconnut que les églises situées hors de la ville, n'avaient
 « point été comprises dans le traité souscrit par les compagnons du prophète :
 « telles que l'église du monastère de *Mourran*, كنيسة دير مران, *kenisat arrâhib*
 « كنيسة الراهب (l'église du moine), placée au lieu nommé *Akibah* العقبية; l'é-
 « glise de saint Thomas كنيسة ثوما, située en dehors de la porte du même nom,
 « باب ثوما, ainsi que toutes celles qui se trouvaient dans les bourgs de la ban-
 « lieue. Omar donna aux chrétiens le choix entre deux partis : ou d'obtenir la
 « restitution de ce qu'ils demandaient, moyennant que les églises seraient dé-
 « molies : ou de conserver ces temples, et de satisfaire les musulmans, en leur
 « concédant l'édifice qui faisait l'objet de la contestation. Après trois jours de
 « délibération, les chrétiens consentirent à laisser aux musulmans cette partie
 « de bâtiment, sous la condition que les autres églises resteraient debout, et qu'on
 « leur en conserverait la propriété par un acte de garantie. Cette pièce leur fut
 « aussitôt délivrée. Suivant le témoignage du *hafid* Ebn-Asâker, la mosquée des
 « *Ommiades* الجامع الاموي n'a point au monde son égale, sous le rapport de la
 « beauté, de la magnificence. Ferzadak disait : « Les habitants de Damas possè-

« dent dans leurs murs un des palais du paradis, c'est-à-dire, la mosquée des
 « Ommiades. » Ahmed-ben-Abîlhawara a dit également : « Personne ne doit
 « désirer plus vivement le paradis que les habitants de Damas, parce qu'ils
 « ont constamment sous les yeux la beauté de leur mosquée. »

« Lorsque le khalife abbasside Mahdi, étant en marche pour aller faire le péle-
 « rinage de Jérusalem, arriva à Damas, et contempla la grande mosquée de cette
 « ville, il dit à son secrétaire Abou-Obaïd-allah-Aschari : « Sous trois rapports,
 « les enfants d'Omaïah ont sur nous un avantage incontestable ; ils peuvent
 « produire : 1^o cette mosquée, qui, à ma connaissance, n'a pas sa pareille sur la
 « surface du globe ; 2^o le mérite de leurs affranchis ; 3^o le khalife Omar-ben-Abd-
 « elaziz ; car, par Dieu, il n'existera jamais parmi nous un homme tel que lui. »
 « Quand ce prince fut entré à Jérusalem, et eut vu l'édifice appelé *Sakhrâh*
 « الصخرية (la roche), bâti également par ordre de Walid-ben-Abd-almelik, il dit à
 « son secrétaire : « Voici encore un quatrième article. »

« Mamoun, lors de son arrivée à Damas, contempla avec plaisir la grande
 « mosquée de cette ville. Ce prince était accompagné de son frère Motasem, et
 « du kadi Iahîâ-ben-Aktam. Le khalife ayant demandé : « Qu'y a-t-il de plus
 « admirable dans cet édifice ? » Motasem répondit : « Ce sont les dorures que
 « l'on y voit. » Iahia dit : « Ce sont ces marbres, ces voûtes. » Mamoun prit la
 « parole et dit : « Ce qui m'étonne, c'est de voir que cet édifice ait été construit
 « sur un plan pour lequel il n'y avait pas de modèle. » Ce prince dit ensuite
 « à Kâsem-altimar : « Indique-moi un beau nom que je puisse donner à cette
 « jeune esclave. » Kâsem répondit : « Nommez-la *Mosquée de Damas* : car c'est
 « la plus belle chose qui existe. »

« Abd-errahman-ben-Abd-elhakam disait, d'après Schaféï : « Les merveilles du
 « monde sont au nombre de cinq, savoir : 1^o votre phare, c'est-à-dire, le
 « phare de Dhou'lkarneïn, situé dans la ville d'Alexandrie ; 2^o ceux qu'on
 « appelle *Ashab-alrakim* (les sept dormans), qui existèrent dans le pays de
 « Roum ; 3^o un miroir, placé en Espagne, sur la porte de la capitale. Lors-
 « qu'un homme s'assied au-dessous, il peut voir son ami dans une ville située
 « à une distance de cent parasanges ; 4^o la mosquée de Damas, avec tout ce
 « qu'on raconte des dépenses faites pour l'érection de ce monument ; 5^o le
 « marbre et les mosaïques, car on ne sait pas d'où on a pu les tirer. On pré-
 « tend que le marbre est une substance qui a été pétrie ; on allègue pour preuve
 « que le marbre se fond au feu.

« Suivant ce que rapporte le *hafid* Ebn-Asâker, Ibrahim-ben-abilleïth, le « secrétaire, qui fit le voyage de Damas, l'an 432, s'exprimait ainsi dans une de « ses lettres : « Ensuite nous reçûmes l'ordre de quitter la ville où nous séjour- « nions; je me transportai dans une autre ville, qui offre une beauté parfaite, « et dans laquelle l'extérieur est en harmonie avec l'intérieur. Ses ruelles exha- « lent une bonne odeur; ses rues sont larges; partout où vous marchez, vous « respirez une atmosphère parfumée; partout où vous avancez, vous avez sous « les yeux un aspect admirable. J'arrivai à la principale mosquée, et je con- « templai un édifice que le discours ne peut bien décrire, et dont le specta- « teur ne peut prendre qu'une idée imparfaite: c'est, en un mot, le chef-d'œu- « vre du temps, la merveille de tous les siècles. Les enfants d'Omaïah, en « l'érigeant, ont laissé une mémoire qui se transmettra d'âge en âge; ils ont « créé un monument qui ne sera jamais ni oublié ni anéanti. »

Je compléterai ce qui concerne la mosquée de Damas, en réunissant les détails qui se trouvent épars dans les deux ouvrages, sur l'histoire de Damas et de la Syrie, qui ont pour auteur Abou'lbaka (1).

« La grande mosquée de Damas a de longueur, d'occident en orient, deux cents « pas, qui forment trois cents coudées. Sa largeur, du midi au nord, est de « trois cents pas, ou deux cents coudées. Sa mesure, estimée en *mardja* مرجع « (2) du Magreb, équivaut à vingt-quatre *mardja*. Ce sont également les dimen- « sions de la mosquée du prophète, excepté que la longueur de cette dernière va « du midi au nord. Les nefs couvertes بلاطات (3) qui touchent au midi sont au nom-

(1) Man. 823, fol. 4 et suiv., 51 et suiv.

(2) Le mot *mardja* مرجع, qui paraît avoir été employé exclusivement dans les contrées occidentales de l'empire musulman, désigne une mesure, dont la longueur était de cinq pas cinq huitièmes, ou huit coudées un tiers. Ce terme se rencontre plusieurs fois dans le *Traité d'agriculture* d'Ebn-Awam. On y lit (*Libro de agricultura*, tom. I, p. 531) : الارض السهيلة بحفر المرجع : « Quant aux terres de plaine, trois hommes peuvent y creuser, « dans un jour, l'espace d'un *mardja*. » Ailleurs

(tom. I, pag. 241) : المرجع الذى من ثلاثين باعا « Le *mardja*, qui se compose de trente « brasses. » Suivant le même auteur (tom. II, pag. 52) : « Sur le territoire de Séville on sème, dans « un *mardja* de terrain, depuis un tiers jusqu'à « deux tiers d'un *kadah* de froment. » Et plus bas (pag. 109) : يزرع فى المرجع نحو من قدح واحد « On sème, sur un *mardja* de terrain, en « viron un *kadah*. »

(3) Le mot *balat* بلاط a plusieurs significations. 1° Dérivé du grec et du latin, il désigne

« bre de trois. Elles s'étendent, en longueur, d'orient en occident, et chacune
« d'elles est longue de dix-huit pas. Ces nefs sont soutenues par soixante-huit co-

un palais. On lit dans le *Kitab-attenbih* de Masoudi (man. de St-Germain, 427, fol. 96 v°) : البلات القصر « Balat désigne un palais. » Dans l'*Histoire d'Alep* de Kemal-eddin-Omar (man. 728, fol. 38 r°) : بات نقفور في البلاط « Nicéphore passa la nuit dans le palais. » Et plus loin (fol. 64 v°), en parlant de l'empereur grec : اخذ شبل الدولة تاجه و بلاطه « Schibl-eddaulah prit sa couronne et sa tente impériale. » Eutychius (*Annales*, tom. I, pag. 542) l'emploie également dans le sens de palais.

Ce mot désigne aussi un pavé; et, dans l'*Histoire d'Alep* (man. 728, fol. 43 v°), on lit : الى طرف البلاط . . . وهو الرصيف « Jusqu'à l'extrémité du balat, c'est-à-dire de la chaussée. » Dans ce cas, et plus ordinairement avec le ة final, il indique une plaque de pierre ou de marbre, que l'on emploie, soit pour former le plancher d'un édifice, soit pour revêtir les murailles. Dans un vers du *Sirat-arresoul* (man. arab. 629, fol. 273 v°) qui offre ces mots تبكيه بلاط, on lit, en marge du manuscrit, cette note : البلاط الحجارة المفروشة في الدار وغيرها وينقال كل شئ فرشت « Le mot balat désigne les pierres dont on forme le pavé d'une maison ou d'un autre édifice. Suivant d'autres, tout ce avec quoi on carrele une maison, pierre ou autres matériaux, est désigné par le mot balat. » On lit dans l'*Histoire d'Abou'Imahâsen* (man. 661, fol. 23 r°) : قلع البلاطة التي « Il arracha la dalle qui recouvrait le corps de Dâfer et de ceux qui avaient été assassinés avec lui. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, fol. 222 r°) : البلاطة التي خلف « La dalle qui était placée derrière la première porte. » Et ailleurs (man. 682, fol.

128 r°) : رصوا على سقفه البلاط العظام « On incrusta sur son toit de grandes dalles. » Dans l'*Histoire des kadis d'Égypte* (fol. 93 v°) : قبور عليها بلاطة من رخام « Des tombeaux couverts d'une dalle de marbre. » Dans l'*Histoire Biographique d'Ebn-Khallikan* (man. 730, fol. 110 r°) : عند راسه بلاطة رخام فيها اسمه وتاريخ وفاته « Près de sa tête est une dalle, sur laquelle est gravé son nom et l'époque de sa mort. » Plus loin (fol. 217 v°) : قلع البلاطة التي كانت عليه « Il arracha la dalle qui recouvrait le cadavre. » Dans l'*Histoire de Jérusalem* (man. 713, p. 146) : رايت قديمها بالحايط الشمالي فوق الباب . . . بلاطة « J'ai vu jadis, dans le mur septentrional, au-dessus de la porte, une plaque. » Plus loin (pag. 253) : نقش بذلك بلاطة والصقت « On grava cela sur une dalle, que l'on appliqua sur le mur de la porte de la chaîne. » Ailleurs (page 254), les mêmes mots se trouvent répétés. Plus loin (pag. 294) : عند راسه بلاطة مكتوب عليها من نظيه « Près de la tête est une plaque, sur laquelle sont gravés des vers du mort. » Et (pag. 381) : Une « cour, dont le sol est pavé de dalles blanches. » Dans l'*Histoire de la mosquée de Jérusalem*, par Soïonti (de mon manuscrit, fol. 30 v°) : البلاط السوداء والصلاة عليها « La dalle noire et la prière que l'on fait sur elle. » Ailleurs (fol. 47 r°) : رايت قديمها بالحايط الشمالي فوق الباب : « J'ai vu jadis, sur le mur septentrional, au-dessus de la porte, une plaque, dont l'inscription indiquait la longueur et la largeur de la mosquée. » Plus loin (fol. 125 r°) : قلعوا البلاطة التي هناك « Ils arrachèrent la plaque qui se trouvait dans cet endroit. » Dans l'*Histoire des patriarches*

« lonnes, au milieu desquelles se trouvent placées huit pilastres رجل (1). Deux de ces colonnes, incrustées de marbre, sont engagées dans la muraille qui avoisine

d'Alexandrie (t. II, man. 140, p. 97) : البطرک طلع الى هیکل مساری مرقص فوقین علی « البلاطة السوداء » Le patriarche monta « au sanctuaire de l'église de Saint-Marc. Il s'ar- « rêta sur la dalle noire, et célébra la messe. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de M. Mengin (tom. II, pag. 396), on lit : « balatte, carreau de pierre « blanche. » Le mot بلاط, que l'on écrit quelque-fois بلاطة, et qui fait au pluriel بلاطات, désigne une nef couverte, comprise dans une mosquée. On lit dans le *Voyage* d'Ebn-Batoutah, en parlant de la mosquée de la Mecque (fol. 26 r^o) : قد انتظمت بلاطانه الثلاثة انتظاما عجيبا « Ses trois nefs sont dispo- « sées d'une manière admirable, et paraissent « n'en faire qu'une seule. » Un géographe, dont le manuscrit appartient à M. Delaporte (fol. 8 v^o), dit, au sujet du même édifice : من كل جانب ثلاث بلاطات « De tous côtés règnent trois « nefs. » Et (*Ibid.*) : وجه كل بلاط من ناحية « La face de la nef, « du côté qui regarde le parvis, est incrustée de « mosaïques. » Et (f. 10 v^o) البيت علی ثلاث بلاطات. Dans l'*Histoire* d'Ebn-Kadi-Schohbah (man. 687, fol. 89 r^o) : فرغ من بناء الجامع « On termina la « construction de la mosquée, à l'exception d'une « partie de la nef et du minaret. » Dans le *Voyage* d'Ebn-Batoutah (fol. 21 r^o) : البلاط « La nef occidentale du « parvis. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khallikan (fol. 124 v^o) : « Il fut « enterré dans la nef, sur le bord de la mer. » Dans l'*Histoire des hommes illustres de la Mecque*, par Taki-eddin-Fâsi (tom. III, fol. 183 v^o) : دار : عدی بن نوفل بالبلاط بین المسجد والسوق

« La maison d'Adi-ben-Naufal était dans la nef, « entre la mosquée et la rue. » Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (tom. I, man. 704, fol. 48 v^o) : « البلاط الاوسط من مسجد جامع. » La « nef du milieu de la grande mosquée. » Plus loin (fol. 127 v^o) : بلاطات تمتد طولاً من اول المسجد الى اخره « Les nefs s'étendent en lon- « gueur, depuis le commencement de la mos- « quée, jusqu'à son extrémité. » Et (*Ibid.*) : « Neuf voûtes, « que l'on appelle belatat. » Plus bas (fol. 128 r^o) : « Suspendu dans la « nef du milieu. » Et (fol. 235 r^o) : « Dans la muraille de la nef est « pratiquée une chambre. » Dans le *Kartas* (man. de la Bibliothèque du Roi, pag. 41, 42), le mot بلاط se présente avec la même signification.

(1) Le mot أرجل qui fait au pluriel أرجل, est employé avec le sens que je lui donne, dans deux passages de la *Description de l'Afrique* d'Abou-Obaïd-Bekri (man. arab. 580, p. 90, 174). Makarri (*Histoire d'Espagne*, tom. I, man. 704, fol. 114 r^o) parlant d'un pont, dit : بقیة أرجلها « On en voit encore les piles et les par- « ties inférieures. » Dans le *Voyage* d'Ebn-Batoutah (manuscrit, fol. 17 r^o) : قد قامت علی أربع وخمسين سارية وثمان أرجل جصية تخللها وستة أرجل مرخمة مرصعة بالرخام « Elle est soutenue sur cinquante colonnes « et huit pilastres de plâtre, placés entre elles. « On y voit, en outre, six pilastres de marbre, « et recouverts de plaques de marbre de diverses « couleurs. » Plus loin (*Ibid.* v^o) : بها من السواری ثلاث وثلاثون ومن الأرجل أربع عشرة « On y compte trente-trois colonnes et qua-

« le parvis. On voit dans la nef du milieu (1) quatre *mihrab*, et des figures d'une « magnificence extraordinaire. Derrière chaque pilastre est un intervalle de « soixante-douze empans. Le parvis est entouré de trois côtés par une galerie qui « a dix-sept pas de longueur. Les colonnes qui la soutiennent sont au nombre « de quarante-sept, parmi lesquelles se trouvent quatorze pilastres. Le reste se « compose de piliers سوار. Le toit de la grande mosquée est, par dehors, formé « en entier de plaques de plomb. Ce qu'il y a de plus considérable est la coupole « de plomb qui touche au *mihrab*, et s'élève dans l'air, présentant une surface « arrondie, d'une étendue immense. Elle est soutenue par une vaste nef, à « colonnes, qui se prolonge depuis le *mihrab* jusqu'au parvis. La coupole s'é- « lève dans les airs, et lorsqu'on la regarde, elle présente un coup d'œil admi- « rable et imposant. De quelque côté que l'on tourne les yeux vers la ville, on « aperçoit la coupole qui se montre dans les airs, comme si elle y était suspendue. « Ses fenêtres (2) formés de verres colorés et dorés sont au nombre de soixante- « quatorze. Lorsque le soleil se trouve vis-à-vis le dôme et y projette ses rayons,

« torze pilastres. » Plus loin (fol. 67 v°) : قبة : يقلمها اربعة ارجل ومع كل رجل سارستان من الرخام « Une coupole soutenue par quatre pilas- « tres, dont chacun est accompagné de deux co- « lonnes de marbre. » Dans un *Traité de géographie*, qui appartient à M. Delaporte (fol. 6 v°) : « Elle est « voutée et soutenue sur des pilastres de bois. »

(1) Je lis البلاط au lieu de البلاد.

(2) Le mot *schemsah* شمسية ou *schemsiah* شمسية (car on trouve les deux leçons, et la seconde paraît la plus usitée) a plusieurs significations. Il désigne, 1° une lucarne carrée, qui se trouve placée au haut du mur, et qu'on laisse ouverte, ou qu'on garnit de verre, suivant qu'on veut admettre l'air ou la lumière dans un édifice. Ebn-Batoutah (*Voyage*, fol. 17 r°) parlant de la grande mosquée de Damas, dit : عدد شمسات « Le « الزجاج الملونة التي فيها اربع وسبعون « trouvent est de soixante-quatorze. » Dans

l'Histoire d'Espagne de Makarri (tom. I, fol. 141 r°) : « شمسيات الزجاج : Les *schemsiah* de « verre. » Plus loin (fol. 130 v°) : « Sur le som- « met le plus élevé sont trois *schemsah*, que l'on « appelle *rommanat* (grenades, boules). » On lit dans l'ouvrage de Host (*Marocco und Fez*, p. 265) que le mot شمسية désigne une fenêtre.

2° Ce mot signifie un *parasol*. On lit dans *l'Histoire d'Ebn-Khaldoun* (tom. III, fol. 581 r°) : « دخل وعلى راسه الشمسية « Ail- « leurs (fol. 548 r°) : احضر السراذقات والخبيم والجبتر والشمسية وجميع الات السلطنة « Il se fit apporter les pavillons, les tentes, le « dais, le parasol, et les autres attributs de la « souveraineté. » Dans un vers que rapporte le recueil intitulé *Yetimah*, on lit : يطوف علينا شمسية نروم بها الشمس حتى تغيبها « Il tourne autour de nous avec un parasol, avec « lequel nous nous garantissons du soleil, jus-

« chacun de ces rayons se reflète sur toutes ces teintes. Le même effet se pro-
« longe jusqu'à la muraille méridionale, et les rayons colorés qui arrivent
« jusqu'aux yeux sont d'une magnificence dont aucune expression ne saurait
« donner une idée.

« Deux tables de marbre, couleur de pistache, venant de la ville d'Alexandrie, fu-
« rent achetées au prix de cent aschrafis. On les transporta et on les plaça à l'entrée
« de la grotte, où était déposée la tête de Jean, fils de Zacharie. Iezid-ben-Wa-
« kah, qui avait été préposé par le khalife pour la surveillance des ouvriers em-
« ployés à la construction de la mosquée, racontait le fait suivant : « Dans le
« cours des travaux, nous découvrîmes une caverne. Nous en informâmes le
« khalife, qui se rendit sur les lieux vers la fin de la nuit, tenant en main une
« bougie. Étant descendu dans cette ouverture, il trouva une petite chapelle qui
« avait trois coudées de longueur sur trois de largeur. Elle contenait un cercueil
« que l'on ouvrit et dans lequel était un coffre مسقط, qui renfermait la tête de Jean,
« fils de Zacharie. Walid ordonna de la replacer où elle était; puis il ajouta : « Po-
« sez par dessus une colonne qui se distingue entre toutes les autres. » On y plaça
« une colonne dont le chapiteau était en forme de coffre مسقط الرأس.

« Mouslim-ben-Walid (1) disait : J'ai vu la tête de Jean, fils de Zacharie, qui, au

« qu'au moment où il disparaît. » On lit dans
l'*Histoire* de Nowaïri (man. 645, fol. 66 r^o) :
خرج الخليفة من السرادق والشمسة على
رأسه « Il sortit de la tente, ayant sur sa tête le
« parasol. » Le scheïkh Refa, dans le récit de
son voyage, s'exprime ainsi (page 43) : المظلات
المسماة في مصر بالشمسيات « Les parasols,
« que l'on désigne, en Égypte, par le mot de
« schemsiah. » Dans l'*Histoire* d'Abou'Imahâsen
(man. 671, fol. 50 r^o) : معهم الخزائين والاموال :
« Ils portaient avec eux les trésors, les richesses, et le parasol du khalife. »
Dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tom. V, pag. 135) :
دخل بغداد وعلى رأسه الشمسة « Il entra dans
« Bagdad, ayant au-dessus de sa tête le parasol. »
3^o Le même mot désigne aussi un rideau : at-
tendu qu'il sert à garantir du soleil. On lit dans

la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682,
fol. 215 r^o) : نصب المعز الشمسية التي عملها :
للكعبة « Moëzz fit dresser le voile qu'il avait
« fabriqué pour la Kabah. » Dans le manuscrit
797 (fol. 317 r^o), au lieu de شمسية on lit كسوة
Plus bas (fol. 317 v^o) : في الشمسية الكبيرة :
« ثلاثون ألف ميثقال ذهباً » Pour le grand voile,
« on emploie trente mille mithkal d'or. » Ces dé-
tails, transcrits par Makrizi sont empruntés à
Mohammed-ben-Moïassar (man. arab. 802 A,
fol. 40 r^o). « Le mot شمسة peut aussi désigner
« un voile, une espèce de fichu. » Car on lit dans
l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (tom. III, f. 22 r^o),
Sur leurs صدرها شمسات قصب بازرارها
« poitrines sont des schamsah de kousb (étoffes
« de soie) attachés avec des agraffes. »

(1) Man. 638, fol. 45 r^o.

« moment où l'on se disposait à construire la mosquée de Damas, fut extraite
 « de dessous un des piliers de la coupole. Cette tête conservait encore la peau et
 « les cheveux, sans aucune altération.

« Le toit de la mosquée était incrusté d'or et d'azur. De là pendaient les
 « chaînes d'or qui étaient, dit-on, au nombre de six cents. Omar-ben-
 « Abd-elaziz, à son avènement au khalifat, voulait enlever de dessus les
 « murailles et le toit l'or qui les couvrait, et le déposer dans son trésor.
 « Mais comme on lui représenta que le métal qui en proviendrait n'aurait pas de
 « valeur, il renonça à son projet; seulement, il ôta les chaînes d'or qu'il fit por-
 « ter au trésor et auxquelles il substitua des chaînes de cuivre.

« Le *mihrab* occidental, appelé le *mihrab* des Hanéfis, fut rebâti l'an 718.
 « En effet, le côté sud-ouest de la muraille se trouvait dégradé et mena-
 « çait ruine. Le *naïb* du sultan, nommé Tenkiz, informé de cet événement, se
 « rendit à l'endroit indiqué, accompagné des kadis, des personnages les plus
 « distingués de la ville, et de plusieurs architectes. Après avoir examiné les
 « choses, ils écrivirent au sultan, pour l'informer de ce qui se passait. Un ordre
 « auguste leur enjoignit de rebâtir cette partie de l'édifice. Ils commencèrent à le
 « rebâtir du côté de l'occident, jusqu'à ce qu'ils atteignirent les fondements;
 « puis ils procédèrent à la reconstruction, qui dura l'espace de cinq mois et
 « vingt jours. On rebâtit le *mihrab des compagnons du Prophète*, situé entre le
 « *bab-alziadah* (la porte de l'accroissement), et *bab-alkhatabah* (la porte de la
 « prédication), pour que l'imam des hanéfis y pût faire sa prière. On établit les
 « imams qui devaient présider aux prières. L'imam de la *Kellâseh* devait prier le
 « premier, suivant son usage. Après lui, venait l'imam des schaféïs, *khatib* (prédi-
 « cateur de la mosquée; puis l'imam du *meschhed* d'Abou-Bekr; puis celui du
 « *meschhed* d'Arwah.

« Le *mihrab*, placé dans le *maksourah*, est un des plus beaux et des plus extra-
 « ordinaires qui existent dans l'empire musulman. Il est tout entier formé d'or :
 « au milieu se trouvent des *mihrab* plus petits, joints les uns aux autres, et en-
 « vironnés de colonnes. Quelques-uns sont agglomérés comme des colliers et
 « semblent enfilés. Il est impossible de rien voir de plus beau. Ce *maksourah*
 « porte le nom de *Maksourah de Khidr*. Il fut construit sous le khalifat de Souleï-
 « man-ben-Abd-elmelik, à l'époque où ce prince succéda à son frère Walid. On
 « l'éleva pour que le khalife y pût faire sa prière. Au-dessus du *mihrab*, est la

« vigne, savoir : une grande vigne d'or. On prétend qu'elle coûta à Walid soixante
« mille pièces d'or.

« Le *mihrab* occidental, nommé le *Mihrab des hanbalis* fut rebâti au mo-
« ment de la construction du mur. Le *mihrab* était destiné pour recevoir l'imam
« à l'imitation du prophète, qui avait fixé un seul emplacement, dans lequel ses
« compagnons augustes pussent remplir les fonctions d'imams. Du temps du pro-
« phète, il n'existait point de *mihrab*. Il fut établi postérieurement, du consen-
« tement des imams les plus distingués. Le premier qui établit un *mihrab* creux,
« fut Omar-ben-Abd-elaziz, à l'époque où il gouvernait Médine, au nom de Walid-
« ben-Abd-elmelik, lorsqu'il rebâtit et agrandit la mosquée du Prophète qui avait
« été démolie.

« La mosquée de Damas a quatre portes : la première, nommée *Bab-alberid*
« (la porte de Berid), regarde l'occident; *Bab-alziadah* (la porte de l'accroisse-
« ment), est au midi; la porte du nord se nomme *Bab-al boltekin* (la porte de
« Boltekin). La porte orientale, qui est la plus grande, se nomme *Bab-Djiroun*
« (la porte de Djiroun).

« La porte occidentale a plusieurs vestibules *دهاليز* fort vastes, dont chacun con-
« duit à une grande porte. Tous servaient d'entrée à l'église, et ils subsistèrent dans
« leur état primitif. Le parvis, d'où se découvrent à la fois des bâtiments magnifi-
« ques, des coupoles, les trois minarets et des eaux artistement conduites, offre le
« plus admirable coup d'œil, un spectacle qui étonne l'imagination. C'est, chaque
« soir, un point de réunion pour les habitans de la ville, un lieu de promenade.
« On les voit aller et venir de la porte de Djiroun à celle de Berid : ils ne quittent
« pas ces endroits jusqu'à la fin de la soirée. Les uns s'entretiennent avec leurs
« amis, d'autres s'occupent à lire l'Alcoran, d'autres à prier Dieu. C'est là leur
« usage, soir et matin, mais principalement le soir.

« On y voit trois *maksourah* (1), savoir : celui de Moawiah, le premier qui ait
« été placé depuis l'islamisme. Il a de longueur quarante-quatre palmes, et de

(1) J'ai parlé ailleurs (tom. I, 1^{re} partie, pag. 164) du mot *maksourah* مقصورة. On peut consulter, pour ce qui concerne cette partie d'une mosquée, (*maksourah* ou sanctuaire), ce que dit M. Coste (*Architecture arabe ou monu-*

ments du Caire, pag. 32). Au rapport de l'auteur des *Généalogies arabes* (f. 31 r^o), ce fut Moaviah, qui, le premier, fit construire un *Maksourah* où le khalife faisait sa prière.

« largeur, la moitié de sa longueur. Tout près, du côté de l'occident, est le
« *maksourah* qui fut construit au moment où la mosquée fut agrandie par l'adjonc-
« tion des bâtiments de l'église, et qui offre de plus grandes dimensions. Le troi-
« sième, placé du côté de l'occident, est le lieu où les Seïds hanéfis se réunissent
« pour professer.

« Le sol de la mosquée était, dans son entier, pavé de mosaïques; les morceaux
« qui les composaient avaient été creusés par la pluie et par la marche. Melik-Kâmel,
« au moment où il fit construire le *Tourbeh* (tombeau) *kâmelieh*, situé au nord de la
« mosquée, voulut y ouvrir des fenêtres grillées شبابيک donnant sur cet édifice.
« On ne le lui permit pas, à moins qu'il ne pavât la mosquée. Il le fit, et ouvrit les
« fenêtres.

« La coupole orientale, appelée *Koubbet-Aischah* (la coupole d'Aïschah), fut,
« dit-on, construite l'an 160, sous le khalifat de Mahdi.

« Le jet d'eau فوارة (1), placé sous les degrés de Djiroun, fut établi par les soins du

(1) Le mot فوارة et فوار signifie un jet d'eau. On lit dans le *Voyage* d'Ebn-Batoutah (man., fol. 18 r^o): « أنبوب نحاس يزعم الماء بقوة... » Un tube de fer qui fait sortir l'eau avec force est désigné par le mot *fawârah*. Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (tom. I, man. 704, fol. 117 v^o): « بركة عليها عدة فوارات » Un bassin sur lequel se trouvent de nombreux jets d'eau. Dans le *Mesâlek-alabsar* (m. 583, fol. 222 r^o): « فوارة ماء حلو عذب يطالع على وجه الماء علو ذراع » Un jet d'eau, qui lance une eau douce, limpide, et qui s'élève au-dessus de la surface de l'eau, à la hauteur d'une coudée. Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi, (tom. II, man. 798, fol. 232 v^o): « احتترقت الفوارة التي في جامع ابن طولون » Le jet d'eau, qui se trouvait dans la mosquée d'Ebn-Touloun, fut consumé par les flammes. Dans les *Opuscules* du même historien (manuscrit, fol. 108 r^o): « كتب الى عمر... بعمل الفوارة بالمدينة » Il écrivit à Omar de faire fabriquer un jet d'eau à Médine. Plus bas (fol. 109 r^o): « اظهره من »

« فوارة تسكب في فسقية من رخام » Il fit sortir l'eau, par le moyen d'un jet d'eau, qui la versait dans un bassin de marbre. Des vers qui se trouvent insérés dans l'Anthologie intitulée *Kharidah* (man. arab. 1374, fol. 123 r^o), offrent une description d'un jet d'eau فوارة. Dans l'ouvrage qui contient l'*Histoire des hommes illustres de la Mecque*, par Taki-eddin-Fâsi (tom. II, man. 721, fol. 204 r^o): « اجراها في قصب من رصاص حتى اظهرها في فوارة تسكب في فسقية رخام » Il fit couler l'eau dans un tuyau de plomb, jusqu'à ce qu'il la fit sortir par un jet d'eau, qui la versait dans un bassin de marbre. Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, fol. 328 r^o): « فسقية من فوار يصل اليها الماء من فوار » Un bassin, dans lequel l'eau arrive par un jet d'eau. Ailleurs (m. 682, fol. 296 v^o): « فوارات تذف بالماء على الرخام » Des jets d'eau, qui jettent l'eau sur le marbre. Et (man. 673 C., tom. III, fol. 141): « L'eau y arrive par un jet d'eau d'un travail admirable. »

« scherif Fakhr-eddaulah-abou-Ali, qui était inspecteur de la mosquée, l'an 410.
 « On pratiqua tout autour des arcades, et l'on éleva au-dessus une coupole.
 « Bientôt cette coupole tomba, et fut rebâtie. Enfin, les colonnes qui la soutenaient s'écroulèrent. Le conduit qui règne au-dessus du jet d'eau fut creusé
 « l'an 514. »

L'auteur donne sur l'horloge placée au-dessus de la porte de Djiroun, des détails qui ont été publiés par M. Silvestre de Sacy (1).

L'auteur dont je viens de transcrire le récit a dit un mot d'un incendie qui consuma la grande mosquée de Damas, l'an 461 de l'hégire (1068 de J. C.). Abou'lféda (2) et Imad-eddin-Isfahâni (3) entrent, à ce sujet, dans de plus grands détails. « Dans une sédition qui eut lieu à Damas, et qui eut pour motif la rivalité
 « violente qui divisait les Africains (c'est-à-dire les partisans des Fatimites) et
 « les Orientaux, le feu fut mis à une maison voisine de la mosquée *djami* de
 « cette ville. L'incendie s'étant communiqué à cet édifice, tous les efforts
 « que l'on fit pour l'éteindre restèrent sans succès. La flamme dévora le bâtiment, et anéantit tous les ornements admirables qu'il renfermait dans son
 « enceinte. »

Au rapport de l'historien Ebn-kadi-Schobbah, l'an 788 de l'hégire (1386 de J. C.), on s'occupa activement de repeindre, de reblanchir et de

De là viennent des expressions métaphoriques. On lit dans le *Habib-assiïar* de Khondémir (tom. III, fol. 274 r^o): قطر آب اشك از فواره ديدة فرو: باريد « Les gouttes d'eau de ses pleurs descendent, comme une pluie, du jet d'eau de ses yeux. » Et (fol. 262 v^o): سيلاب خون از فواره: عيون روان ساخت « Il fit couler du jet d'eau des yeux un torrent de sang. » Ce mot, comme il est facile de le voir, n'est autre chose que l'adjectif فوار, qui signifie jaillissant. On lit dans le *Voyage* d'Ebn-Batoutah (fol. 25 r^o): عيين فواره « Une fontaine jaillissante. » Plus bas (*Ibid.*): عين فواره سيالة: « Une fontaine jaillissante et coulante. » Dans l'*Adjaïb-almakhlou-*

kat de Kazwini (de mon manuscrit, fol. 164 r^o):

بها عين فواره « On y voit une fontaine jaillissante » Dans le *Commentaire sur le Mawâkif* (éd. de Constantinople, p. 90): تقسم العين الى الفواره والباصرة لكونه مشتركا بينهما لفظا « On distingue, dans la signification du mot *ain*, une fontaine jaillissante, et un œil doué de la faculté de voir; et l'expression, pour les deux sens, est identique.»

(1) Abd-allatif, *Relation de l'Égypte*, p. 577 et suiv.

(2) *Annales*, tom. III, pag. 210.

(3) *Histoire des Seldjucides*, man. de St-Germain, fol. 29 r^o et v^o.

réparer la grande mosquée de Damas (1); mais ces travaux si dispendieux ne purent assurer la conservation de ce magnifique édifice. L'an 803 de l'hégire (1400 de J. C.), durant l'occupation de Damas par Timour, la mosquée des Omiades fut dévorée par le feu. Un historien arabe, Abou'lmahâsen (2), prétend que cet édifice fut livré aux flammes par le conquérant Tartare. Un autre écrivain arabe, d'autant plus croyable qu'il se trouvait alors à Damas, Ebn-Khaldoun (3), atteste expressément que, dans l'incendie qui consuma la ville de Damas, à la suite de sa prise par Timour, le feu gagna la grande mosquée; et il ajoute : « L'édifice croula en entier; il n'en resta plus que quelques pans de murailles, « dans la construction desquels il n'était pas entré de bois. » Suivant le témoignage de l'auteur du *Zafer-nameh* (4), dans la ville de Damas, les maisons avaient l'étage inférieur bâti en pierres, et les autres étages en bois; un incendie s'étant manifesté dans cette capitale, atteignit et consuma la grande mosquée. Si l'on en croit l'historien, Timour fit inutilement les plus grands efforts, pour arrêter les progrès du feu, et préserver la mosquée. Un voyageur européen, le bavarois Schiltberger, qui était, à cette époque, prisonnier de Timour, et qui parle avec enthousiasme de la magnificence de la mosquée de Damas (5), charge, d'une manière terrible, la mémoire du conquérant. Suivant lui, Timour avait protesté au *Geyt*, c'est-à-dire au kâdi, qu'il pouvait, avec toutes les personnes qui lui appartenaient, se réfugier dans la mosquée, où ils trouveraient une sûreté entière. Plus de trente mille hommes, femmes et enfants étaient réunis dans ce temple. Quand le farouche vainqueur vit l'édifice encombré de cette foule immense, il fit amonceler autour des murailles une énorme quantité de bois, auquel, par ses ordres, on mit le feu. En sorte que la mosquée, avec tous ceux quelle renfermait, fut dévorée par les flammes.

Bertrand de la Brocquière, qui visita l'Orient en 1432 et 1433, ne parle pas, il est vrai, de la mosquée de Damas; mais il atteste que cette dernière ville fut réduite en cendres par le Tambrulant (Tamerlan) (6).

(1) Man. arab. 687, fol. 14 r°.

(2) Man. ar. 666, fol. 82 r°.

(3) Tom. VIII, fol. 455 v°.

(4) De mon manuscrit, fol. 298 r°.

(5) *Reise*, pag. 48, 49, 50.

(6) *Mémoires de l'Institut national (Sciences morales et politiques)*, tom. V, pag. 489.

Au rapport de Makrizi (1), Timour fit mettre le feu à la ville, et l'incendie gagna la mosquée. Suivant Bedr-eddin-Aïntabi (2) et Ebn-kadi-Schohbah (3), le feu fut mis à la ville par les soldats de Timour. Si l'on en croit Ebn-Arabschah (4), ce furent des Râfedis, c'est-à-dire des Schiïtes de la province de Khorasan, qui, se trouvant dans l'armée de Timour, mirent par haine contre les Sunnites, le feu à la mosquée de Damas.

Au bout de quelques années, le sultan d'Égypte, Melik-Mouwaïad, fit relever la mosquée de Damas (5).

Comme cet édifice avait d'abord été une église chrétienne, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, on montrait encore dans son enceinte le tombeau qui était censé renfermer le corps du précurseur de Jésus-Christ. Sadi, dans le *Gulistan*, fait mention de ce mausolée (6).

Avant de quitter ce qui concerne la grande mosquée de Damas, je dois parler d'un édifice qui dépendait de cette vaste enceinte, et que l'on désignait par le nom de *Kellâseh* كَلَّاسَة, c'est-à-dire *carrière à chaux*. On lit dans le *Gulistan* (7) qu'un religieux, d'une sainteté éminente, étant entré dans la grande mosquée de Damas, et faisant son ablution sur le bord du réservoir de *kellâseh*, tomba dans ce bassin. Voici les détails que donne, à ce sujet, le commentaire turc du *Gulistan* (8). « Tandis que l'on réparait et que l'on couvrait de ciment la mosquée susdite, la chaux nécessaire était déposée dans un lieu attenant à la muraille de cet édifice, et qui reçut, pour cette raison, le nom de *Kellâseh*, ce qui équivaut à *ارض كلاسَة*, *ard-kellâseh*, attendu que le mot *kels* كلس, désigne la chaux et le plâtre. Dans la suite, l'an 555, Nour-eddin, fils de Mahmoud-Zenghi, fit bâtir sur ce terrain un collège, qui porte encore aujourd'hui le nom de *Kellâseh*, comme étant situé sur l'emplacement du magasin à chaux. Il appartient exclusivement aux imams de la secte des schaféïs; mais, aujourd'hui, il ne reste plus aucune trace de la construction primitive; car, dans l'année 570, il fut consumé par les flammes, ainsi qu'un des minarets de la grande mosquée qui touche au collège susdit, et

(1) Man. arab. 673, fol. 27 r°.

(2) Man. ar. 684, fol. 41 r°.

(3) Man. 687, fol 179 v°.

(4) *Vita Timuri*, tom. II, p. 132.

(5) Bedr-eddin-Aïntabi, man. arab. 684, fol. 147 r°.

(6) Cap. I, pag. 68, ed. Gentio.

(7) Cap. II, p. 160.

(8) Édit. de Constantinople, pag. 204.

que l'on appelle *مآذنة العروس*, le *minaret de l'épouse*. L'édifice resta quelque temps en ruines. Saladin étant devenu maître de la Syrie, fit reconstruire ce bâtiment; mais les chambres dont il se compose se trouvèrent si étroites, qu'il n'y put pas tenir plus d'une personne. » Saladin fut enterré dans le *tourbeh* (tombeau) que l'on bâtit pour lui, au nord du lieu appelé *Kellâseh*, qui est au nord de la grande mosquée de Damas (1). Dans la *vie de Saladin*, par Behaeddin (2), ainsi que dans les *Annales* d'Abou'lféda (3), il est fait mention de l'imam de la *Kellâseh*. On lit dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmaâsen (4) *خطيب دمشق وإمام الكلاسة* « Le *khatib* de Damas et l'imam de la *Kellâseh*. » L'historien Nowaïri nous apprend (5) que, Melik-Aschraf étant mort, son corps fut porté à son *tourbeh* (tombeau), situé dans l'édifice appelé *Kellâseh*, qui est au voisinage de la mosquée des Ommiades. On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (6) : *« نقل الى المحراب الغربى بالكلاسة »* « Il fut transféré au *mihrab* occidental de l'édifice appelé *Kellâseh*. » Et, plus bas (7) : *« كان تدرسه في الكلاسة »* « Il professait « dans la *Kellâseh*. » Dans l'*Histoire de la mosquée de Jérusalem*, par Soïouti (8), on lit : *« Dans la mosquée des Ommiades, dans la galerie occidentale, qui fait partie de la Kellâseh. »* Dans la *Biographie des hommes illustres du onzième siècle de l'hégire* (9) : *« دخلت الى الكلاسة المعدة لبيع الكتب وراء الحايط الشمال من الجامع الاموى »* « J'entrai dans la « *Kellâseh*, qui était destinée pour la vente des livres, et qui est située derrière « le mur septentrional de la mosquée des Ommiades. » Et plus bas (10) : *« المدرسة الكلاسية في جانب الجامع الاموى »* « Le *medreseh* (collège) *kellâsieh*, situé à côté « de la grande mosquée des Ommiades. »

(1) *Histoire de Damas*, man. 823 fol., 42 v°.(2) *Vita Saladini*, pag. 276.

(3) Tom. IV, p. 134.

(4) Tom. V, man. 751, fol. 97 r°.

(5) 26^e partie, man. de Leyde, fol. 157 v°.

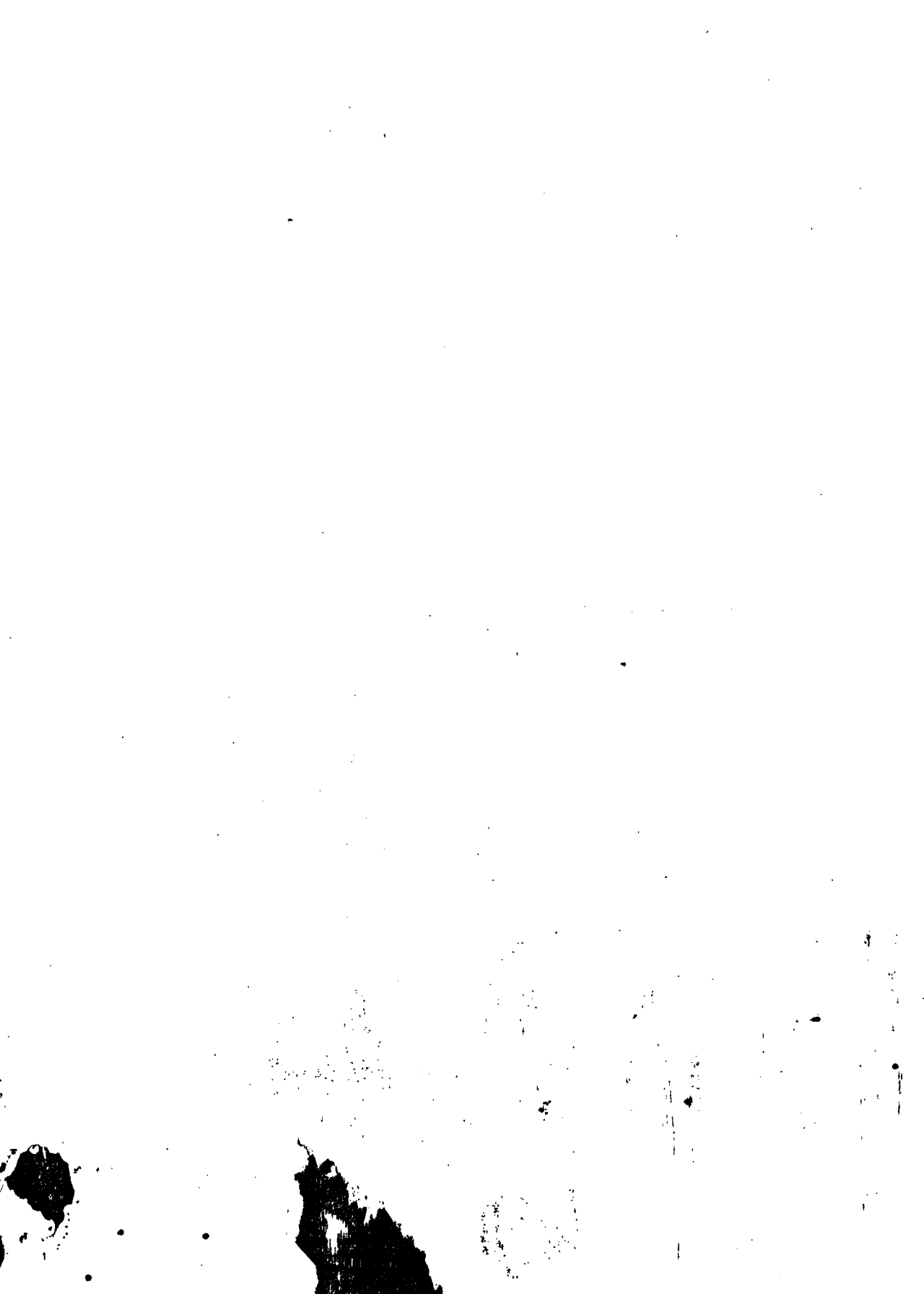
(6) Man. arab. 643, fol. 59 v°.

(7) *Id. Ibid.*

(8) De mon manuscrit, fol. 79 r°.

(9) *Man. de la Bibliothèque du Roi*, p. 53.

(10) Page 58.





00048441

V

